

Aubin  Blanchet
recherches historiques
L'Assomption, QC
Georges Aubin 1942-
Renée Blanchet 1941-

Couverture 1 : Henri Julien, *The Montreal Star*, vol. XIX, N° 275,
26 novembre 1887
Couverture 4 : Prison neuve de Montréal, *Au Pied-du-Courant*

© Aubin  Blanchet recherches historiques, 2020

Impression
Imprimerie Reffet, Boucherville

ISBN : 978-2-924900-14-7

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-39-0

Dépôt légal (numérique) : février 2022
Dépôt légal : troisième trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Au temps des patriotes

Georges Aubin

Au temps des patriotes

Dépositions, correspondances, lettres aux journaux, etc.

Tome I

1830-1837

Aubin  Blanchet
recherches historiques

AVANT TOUT

La trilogie *Au temps des patriotes* est composée de dépositions et de lettres, et d'autres textes, en très grande majorité inédits. Elle vient compléter *Au Pied-du-Courant, lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*, Éditions Agone et Comeau & Nadeau (2000) et les deux tomes d'*Insurrection, examens volontaires (1837-1838)* et *(1838-1839)*, parus aux Éditions Lux en 2004 et 2007.

Jean-Philippe Boucher-Belleville, Siméon Marchesseault, François-Maurice Lepailleur, la famille Papineau, Wolfred et Robert Nelson, Louis Perrault, Adélard-Isidore Desrivères, Charles Rapin, Augustin-Magloire Blanchet, André Ouimet, Ludger Duvernay, Jacques-Guillaume Beaudriau, et des centaines d'autres ont jalonné les différentes étapes de mes travaux. Je fais des recherches sur cette période de notre histoire nationale depuis un demi-siècle. Mon intérêt a toujours été soutenu et les découvertes se sont accumulées au cours des années. La documentation augmentant au rythme des transcriptions, il fallait confier à un public élargi le fruit de ces enquêtes.

À d'autres de ratiociner sur les causes, les tenants et aboutissants de ce que l'histoire a appelé les « Événements de 1837-1838 ». Mon travail a davantage visé à identifier qui est qui. Les notes, nombreuses, ont pour but de placer les intervenants dans leur contexte familial. Ce patriote authentique ou prétendu tel est fils de qui ? Où a-t-il vécu ? Avec qui s'est-il marié ? Où est-il mort ? L'état civil est souvent émaillé de renseignements utiles. Cet adversaire acharné de la Liberté, qui est-il exactement ? Où vivaient les dénonciateurs ? Qui sont les espions ? Qu'ont dit les vrais patriotes dans leur volumineuse correspondance ?

Modestement, les trois tomes d'*Au temps des patriotes* pourraient répondre à ces questions et, peut-être, ouvrir de nouvelles pistes de recherches.

Je remercie chaleureusement ceux et celles qui ont collaboré de près à mes recherches.

Renée Blanchet
Victor-Lévy Beaulieu
Éric Bédard
Robert Comeau
Gaston Deschênes
Yolande Gingras
François Labonté
Micheline Lachance
Yvan Lamonde
Gilles Laporte
Jonathan Lemire
Nicole Martin-Verenka
Jean-François Nadeau
Raymond Ostiguy
Jacqueline Papineau
Jean-Yves Papineau
Marcel J. Rheault
Denis Saint-Martin
Anne-Marie Sicotte

Georges Aubin
L'Assomption, avril 2020

Sigles

AAP	Amable-Adolphe Pelletier (notaire)
AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
ACAM	Archives de la chancellerie de l'archevêché de Montréal
ADG	Archives départementales de la Gironde (Bordeaux)
ACEJ	Archives de la chancellerie de l'évêché de Joliette
AESH	Archives de l'évêché de Saint-Hyacinthe
AMA	Archives municipales d'Angoulême
AVM	Archives de la ville de Montréal
AMCR	Archives du musée du Château Ramezay (Montréal)
ASTR	Archives du séminaire de Trois-Rivières
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAnQ-Q	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec
BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Vieux-Montréal
BNF	Bibliothèque nationale de France (Paris)
<i>BRH</i>	<i>Bulletin des recherches historiques</i>
<i>CANJ</i>	<i>The Canadian antiquarian and Numismatic Journal</i>
CDL	Chevalier de Lorimier (notaire)
CH	Charles Huot (notaire)
DAUM	Division des archives de l'Université de Montréal
<i>DBC</i>	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
<i>DC</i>	<i>Dictionnaire du clergé canadien-français</i>
<i>DPQ</i>	<i>Dictionnaire des parlementaires du Québec</i>
EBL	Errol Boyd Lindsay (notaire)
HL	Henry Laparre (notaire)
JAL	Joseph-Augustin Labadie (notaire)
JB	Joseph Belle (notaire)
J.P.	Juge de paix
MMC	Musée McCord (Montréal)
<i>MP</i>	<i>Médecins et patriotes</i>
M.P.P.	Membre du Parlement de la Province

n.p.	Notaire public
PM	Pierre Ménard (notaire)
<i>RHAF</i>	<i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>
RPCQ	Répertoire du patrimoine culturel du Québec
SANM	Société d'archéologie et de numismatique de Montréal
SHM	Société historique de Montréal
UVB	Université du Vermont (Burlington)
WSH	William Stewart Hunter (notaire)

Chamilly de Lorimier¹ à Eustache Soupras²

BAC, MG24, L3, *Collection Baby*, vol. 18 : 10823-10824

Eustache Soupras, écuyer

Saint-Mathias

par faveur de Gareau, écr, Saint-Mathias

Montréal, 23 septembre 1830

Monsieur,

Je suis, de la part de Côme-Séraphin Cherrier, écuyer, avocat, de Montréal, chargé de vous informer que la personne de Monsieur Jean-Marie Gibouleau, cultivateur, de la paroisse Saint-Hilaire, ou de Monsieur Joseph Piédalu dit Prairie, cultivateur, de Saint-Mathias, a été choisie par nous pour être arbitre dans votre cause avec M. Joseph Loïselle, fils de Joseph, et celle de M. Étienne Poulin ou de M. Pierre Séguin, par M. Joseph Loïselle ; et celle de M. Trefflé Franchère, de la paroisse de Sainte-Marie, ou de M. Timothée Franchère, marchand, de Saint-Mathias, dans votre cause avec M. Toussaint Goddu ; et celle de M. Théophile Lemay ou du docteur Woods par M. Toussaint Goddu.

Je suis, Monsieur, votre etc.

¹ Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier (1808-1865), frère de Chevalier de Lorimier et de Gédéon-Georges de Lorimier, tous patriotes. Baptisé à Saint-Cuthbert, 28 juin 1808, fils de Guillaume-Clément-Édouard Verneuil de Lorimier, agriculteur, et de Marie-Marguerite-Adélaïde Perrault-Châteauguay. Il a épousé (Montréal, 30 avril 1832) Rachel Cadieux, fille de Jean-Marie Cadieux, notaire, et de Marguerite Roy. Sa femme est sœur d'Henriette Cadieux, épouse de Chevalier de Lorimier. Leur premier fils, prénommé Napoléon, meurt en 1833. La rue Napoléon à Montréal, rappelle cet enfant mort en bas âge. Chamilly de Lorimier a étudié le droit auprès de Côme-Séraphin Cherrier, éminent avocat de Montréal. Il joint les Fils de la Liberté et est présent à la bataille de Saint-Eustache ; il se réfugie près de Dubuque (Iowa) à la suite de la seconde insurrection, celle de 1838. En 1843, il revient des États-Unis et s'installe comme avocat à Montréal, rue Saint-Vincent. Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier meurt en juillet 1865. Seul l'index des enquêtes du coroner pour 1865 à Montréal a été conservé. On y lit que le 16 juillet, Chamilly de Lorimier a été vu par les D^r Picault et Carter : coût, 4,67 + 0,75 £ ; le 17 juillet, le constable Hunter intervient ; le 18 juillet, il est pris en charge par le sous-constable Carpenter ; et le 24 juillet 1865, le corps de Jean-Baptiste Chamilly de Lorimier est à la « Montreal Dead House, found drowned ». Son corps a été trouvé dans le canal Lachine, près du pont Wellington. Un suicide ? Inhumé à Montréal le 25 juillet 1865.

² Eustache Soupras (1788-1851), marchand à Saint-Mathias. Fils de Louis-Joseph Soupras, notaire, et de Marie-Louise Prévost, époux en premières noces (Saint-Mathias, 3 février 1812) de Monique Gareau et, en secondes noces (Saint-Mathias, 5 novembre 1832), de Charlotte Larchevêque-Lapromenade, veuve de Norbert Vignault.

Chamilly de Lorimier



Augustin-Norbert Morin³ à Ludger Duvernay

BAC, MG24, L3, *Collection Baby*, vol. 18 : 10870

Ludger Duvernay
Montréal

Québec, 11 janvier 1831

Mon cher Monsieur,

Je ne vous ai pas écrit depuis le commencement de la nouvelle année, occupé comme j'ai été par les travaux de la Chambre. Je profite aujourd'hui de l'occasion de mon brave confrère, M. La Fontaine, pour vous témoigner combien je regrette que Madame Duvernay continue à être aussi malade qu'on l'a dit ici. Faites-lui, s'il vous plaît, agréer mes vifs souhaits pour son entier rétablissement. Vous savez combien je m'intéresse à tout ce qui vous regarde, vous ne douterez nullement de la sincérité de mes souhaits.

Je vous ai envoyé hier les Résolutions de M. Bourdages, la considération en est remise à lundi. Aujourd'hui grands débats sur l'indépendance des juges. M. Mondet est *après* faire son discours comme je vous écris, et parle fort et bien. Nous avons entendu divers orateurs pour et contre, et nous en avons encore pour plusieurs heures.

Je regrette que mon ami M. Girouard ne soit pas ici ; j'ignore pourquoi il n'était pas à l'appel nominal.

Portez-vous bien et ayez bon courage. J'ai bien hâte d'aller reprendre avec vous nos travaux accoutumés, après la longue et laborieuse tâche des travaux parlementaires. Je parle peu en Chambre, mais je ne suis pas glorieux, je m'occupe humblement du soir au matin dans les comités, il ne me reste pas de temps pour faire des discours, mais je vote de mon mieux.

³ Augustin-Norbert Morin (1803-1865), fondateur de *La Minerve* en 1826 ; il étudie le droit avec Denis-Benjamin Viger et est reçu avocat en 1828. Député patriote de Bellechasse en 1830. *DBC*.

Mes amitiés à votre famille et à vos amis qui sont en grande partie les miens.
N'oubliez pas M. Gosselin.
Tout à vous.

A.N. Morin

M. La Fontaine vous dira le reste.



Augustin-Norbert Morin à Ludger Duvernay

BAC, MG24, L3, *Collection Baby*, vol. 18 : 10879-10880

M. Ludger Duvernay
Bureau de *La Minerve*
Montréal
faveur de L.H. La Fontaine, écr, M.P.

Québec, 4 février 1831

Mon cher Monsieur,
Je n'ai pas eu le plaisir de vous écrire depuis mon départ pour Saint-Michel, et je n'ai pas même eu de vos nouvelles. Bien plus, à peine ai-je pu voir *La Minerve*, car les six copies qui nous parviennent sont perdues entre tant de membres.

Je vois M. Ovide Perrault régulièrement dans sa tribune, et j'aime mieux que ce soit lui que moi. Je crois qu'il saisit très bien le sens de ce qui est dit, et s'il se trompe, ce n'est que faute d'avoir certaines connaissances historiques et constitutionnelles, qu'il acquerra bientôt.

Je vous avais demandé 2 £. Si vous pouvez me les envoyer, tant mieux ; si vous ne pouvez pas, je ferai comme je pourrai. J'ai reçu à votre compte, de M. M.A. Dionne et Jean-Baptiste Taché⁴, de Kamouraska, le montant de ce qu'ils redoivent.

Je désirerais bien pouvoir vous faire des paragraphes éditoriaux, mais vraiment je ne le puis. Je me lève à 8 heures, je déjeune, puis il me faut partir pour la Chambre y faire des recherches et travailler dans les comités. Je reviens dîner et, après dîner, la Chambre. Le peu de loisir qui reste n'est pas trop pour se reposer. Pourtant je tâ-

⁴ Jean-Baptiste Taché (1786-1849), notaire à Kamouraska. Il avait été élu député de Cornwallis en 1820 ; sera député de Rimouski en 1834. *DPQ*.

cherai d'employer pour vous tous les moments dont je pourrai disposer dimanche prochain.

Je suis déjà nommé de 7 comités dont celui des Fabriques, celui des Privilèges, celui des Grieffs et celui des Cours de justice ; ainsi vous devez juger combien cela prend de temps : il y a des séances de quelques-uns de ces comités tous les jours et même souvent plusieurs à la fois.

Continuez à travailler, comme vous l'avez toujours fait, pour l'avantage du pays ; puisse le vôtre propre y trouver aussi son compte. J'espère au reste que vous irez de mieux en mieux. *La Minerve* a ici une excellente réputation ; on la regarde, surtout parmi la nouvelle génération, comme étant par excellence *le papier du pays*.

Adieu, et bon courage. Mes amitiés cordiales à M. Gosselin et à ceux de mes amis qui s'informeront de moi. M. La Fontaine qui vous remettra cette lettre pourra à son retour m'apporter de vos nouvelles, si vous l'en chargez.

Croyez-moi bien véritablement votre obéissant serviteur.

A.N. Morin



Joseph Duquet⁵ à ses parents

SHM, Collection SHM, (P4), 101/98/28

Mrs. Jos. Duquet
Montréal, près du Marché neuf

Chambly, 21 novembre 1831

Chers parents,

J'ai le plaisir de vous dire que nous avons fini notre versification, et que nous avons commencé à apprendre nos belles-lettres mardi au matin. La semaine dernière, j'ai été troisième, je n'ai pas été encore premier une fois, mais j'espère que vous n'en serez pas mécontents, sachant que je fais mon possible pour bien réussir et vous

⁵ Joseph Duquet (1815-1838), né à Châteauguay, fils de Joseph Duquet, aubergiste, et de Louise Dandurand. Étudiant au collège de Chambly, ensuite clerc notaire à Châteauguay chez Joseph-Narcisse Cardinal. Ils seront, tous deux, les premiers patriotes pendus au Pied-du-Courant en décembre 1838. *DBC*.

plaire. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous plaire et de vous être un jour utile, à vous et à moi.

Je vous remercie très infiniment de ce que vous m'avez envoyé, et je vous prie de me faire dire si vous voulez que je me fasse faire mon autre surtout avant Noël.

Cher père, je désirerais bien de vous voir avant que la rivière prenne ; je vous ai attendu la semaine dernière, pensant que vous viendriez, suivant ce que M. Ménard m'a dit, mais je sais que dans ce temps-ci que vous avez coutume d'avoir beaucoup d'ouvrage, je voudrais du moins que vous eussiez la bonté de dire à Elmi⁶ de m'écrire de temps en temps, afin de savoir par le moyen de ses lettres des nouvelles de vous tous, pour chasser l'ennui et l'inquiétude que j'ai quelquefois.

Je vous prie bien de vouloir demander à Roy si M. Morin, qui m'a fait faire ma méthode, ces vacances, est à Montréal ou chez lui, et que s'il vous en donne quelque connaissance de me le faire à savoir, et je vous prie aussi de m'envoyer mes patins.

Adieu, chers parents, je suis celui qui sera toute sa vie votre très humble et très respectueux fils.

Jos Duquet

Embrassez bien pour moi ma grand-mère et mes petites sœurs, veuillez faire mes compliments chez M. Roy, à Amable et à tous ceux que je connais.

Veuillez excuser ma lettre.



Augustin-Norbert Morin à Léon Gosselin⁷

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 106

Québec, 18 décembre 1831

Mon cher ami,

J'étais malade lorsque vos deux lettres me sont parvenues ; j'ai été obligé de prendre des remèdes à la suite d'une chute que j'ai faite dans un escalier ; je ne suis pas encore bien.

⁶ Elmi⁶ Duquet, née à Châteauguay en 1819, sœur de Joseph Duquet.

⁷ Léon Gosselin (1801-1842), fils de Joseph Gosselin, meunier, et de Thérèse Viger. Cousin de Louis-Joseph Papineau. Avocat, journaliste à *La Minerve* et au *Populaire*. DBC.

Pour des paragraphes, je n'ai pas l'esprit assez libre pour en faire, quand même j'en aurais le temps ; je dois cependant, puisque vous me le demandez, quoique vous soyez tout à fait *compétent* vous-même, vous donner mes idées sur la politique générale et sur la marche à suivre.

Sous lord Dalhousie, on ne disait que du bien des autorités en Angleterre et du mal de l'administration coloniale. Tout est différent maintenant. On n'a que du bien à dire du gouverneur ; les Conseils vont être changés ou modifiés ; c'est donc la conduite de l'Angleterre qu'il faut censurer ; et on ne court pas grand risque de se tromper en se tenant dans l'opposition et en restant canadien, tant qu'on ne nous rendra qu'une demi-justice, qu'on ne changera pas entièrement les Conseils, tant qu'on n'ouvrira pas les terres de la Couronne aux Canadiens, tant qu'on cherchera à nous *anglifier* et à nous étouffer au moyen de l'émigration qui paraît être à l'ordre du jour.

Voilà en général ma manière de voir ; cependant la généralité des membres et du peuple à la fois est si aisée à satisfaire que c'est un mauvais temps pour crier et parler *révolution*. Les pauvres gens, s'ils savaient qu'on ne les aime guère !

Communiquez, s'il vous plaît, ma lettre à M. Duvernay que je prie d'accepter mes meilleures amitiés, regrettant beaucoup de ne lui être pas plus utile en ce moment. Voilà une fournée de conseillers ; M. Joliette est du nombre ; il y a une bonne place pour M. Duvernay à L'Assomption, s'il désire venir s'asseoir sur des bancs à clous jaunes ; cependant je ne le lui conseille pas : on est ébloui d'abord et puis ensuite c'est à la fois fatigant et bien ennuyeux, surtout pour ceux qui ne sont d'aucune coterie occulte et qui ne voient pas jouer les ressorts. S'il se présente, qu'il prenne bien garde à la corruption ; l'élection de Rimouski vient d'être annulée pour bien peu de choses.

Mes respects à votre dame.

Tout à vous.

A.N. Morin



Édouard-Étienne Rodier⁸ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 173a

[Octobre 1832]

Citoyen,

Ma femme vient de me donner une petite citoyenne⁹. La mère et la fille sont bien portantes. Je suis près du lit dans une attitude aussi bête que Suchet¹⁰ auprès de la duchesse de Berry.

Je voudrais boire et pas un sacré gueux pour m'accompagner. Je voudrais pourtant baptiser ma fille dans le vin avant que le capucin la plonge dans l'eau claire et lui crache au visage. Je voudrais aussi dîner, mais j'ai un sacré mauvais dîner et pourtant je voudrais que tu le partageasses avec moi. Comment arranger tout cela ? Viens avec l'ami Parisien et nous allons délibérer sur ce qu'il faut faire.

Ma pauvre petite fille ! Quand je pense qu'il faut qu'un prêtre lui mette de l'huile aux oreilles, du sel dans la bouche, l'arrose d'eau froide et lui crache et souffle dans la bouche.

Ah, faut-il qu'un homme soit cochon !

Je vous attends.

Le citoyen Rodier



⁸ Édouard-Étienne Rodier (1804-1840), né à Montréal, fils de Barthélemy Rodier et de Marie-Louise Giroux. Avocat, patriote, époux en secondes noces d'Élisabeth Beupré. Député de L'Assomption. *DBC*.

⁹ Julie-Louise-Élisabeth Rodier, fille d'Édouard-Étienne Rodier et d'Élisabeth Beupré, sera baptisée à Montréal le 8 octobre 1832, le lendemain de sa naissance.

¹⁰ Louis-Gabriel Suchet (1770-1826), duc d'Albufera, maréchal sous Napoléon I^{er} en 1811.

Robert Nelson¹¹ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, SANM, P 345, Séries 2, N° 1228

Montreal, Jany 26, 1832

Sir,

At a very numerous assembly of your fellow citizen held in Montreal, to take into consideration the late arbitrary and tyrannical proceeding of the Legislative Courcil, against the Liberty-of-the-Press, resolutions expressive of the Public feeling and opinion were passed, a copy of which I now have the honor to transmit to you.

Were it not for an unusual press of professional occupation, I would avail myself of this sheet, to convey to you an expression of the honor I feel, in being the organ of that public which endeavours to do you the just you so much merit.

Please to accept my best wishes, a speedy termination to the unjust incarceration¹² you now suffer, and the happy return to your family, your city, and those labours from which WE derive so much benefit.

I have the honor to be, Sir, your most obedient Ser^v.

Rob^t Nelson



¹¹ Robert Nelson (1793-1873), né à William Henry (Sorel), le 8 août 1793, fils de William Nelson et de Jane Dies. Frère cadet de Wolfred Nelson. Étudie la médecine à Montréal, puis au Massachusetts. Admis à la pratique en 1814. Sert comme chirurgien militaire durant la guerre de 1812. Élu député de Montréal-Ouest en 1827. Non représenté en 1830, mais élu dans la même circonscription en 1834. Laissant l'avant-scène du leadership patriote en 1837, il dirige cependant la seconde insurrection en 1838. En fuite aux États-Unis, il est l'instigateur de la Déclaration d'indépendance du Bas-Canada prononcée aux environs de Caldwell's Manor, le 28 février 1838. Il épouse (Londres, 1836) Emily Bathe. Pratique la médecine en Californie après les insurrections patriotes. Auteur de quelques ouvrages médicaux. Décédé à Gifford, Staten Island (NY), 1^{er} mars 1873.

¹² Ludger Duvernay est alors incarcéré à Québec pour avoir écrit dans *La Minerve* que le Conseil législatif du Bas-Canada est « une nuisance ».

Ludger Duvernay à Robert Nelson

BAnQ-VM, SANM, P 345, Séries 2, N° 1231

Québec, 31 janvier 1832

Monsieur,

Les résolutions adoptées à Montréal aux diverses assemblées de citoyens qui y ont eu lieu, au sujet de la liberté de la presse et de la constitution des Conseils législatif et exécutif, et que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, me font infiniment d'honneur. Elles m'ont causé une satisfaction bien vive, moins à cause de l'intérêt qu'on y témoigne pour ma situation, que parce qu'elles prouvent que les habitants du pays savent apprécier leur situation, et qu'ils sont décidés à adopter les mesures les plus vigoureuses pour parvenir à l'améliorer. C'est certainement une singularité digne de remarque, que pendant qu'on paraît en Angleterre faire quelques demi-concessions à l'esprit des temps et aux besoins reconnus du pays, on conserve le corps anormal qui peut s'opposer et qui s'oppose réellement à ce que, dans le fait, aucune amélioration ne soit effectuée. Cette politique machiavélique est cependant le prétexte dont on s'appuie pour demander au peuple du pays l'abandon de ses droits ; c'est à lui à décider s'il doit les sacrifier sur des promesses aussi incertaines.

Pour revenir à ce qui me concerne, je me réjouis de ce que, quoique ma détention doive bientôt finir, les effets sur l'opinion publique en seront durables, et j'ai hâte de me retrouver au milieu des citoyens de Montréal pour nous féliciter mutuellement de cet heureux résultat.

Je vous prie de communiquer mes remerciements au Comité dont vous êtes le président, et de les accepter bien particulièrement vous-même pour la lettre polie et patriotique dont vous avez accompagné l'envoi des résolutions.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très dévoué et obéissant serviteur.

L.D.



L. à Monsieur le rédacteur [de *La Minerve*]

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 110

Montréal, 14 février 1832

Monsieur le rédacteur,

En examinant d'un œil attentif ce qui s'agite autour de nous, il est aisé de se convaincre que notre pays se trouve dans des circonstances bien critiques et qu'il faudra peut-être une révolution pour le mettre dans une situation plus naturelle et moins précaire. Une constitution à refaire, une nationalité à soutenir, voilà ce qui aujourd'hui occupe tous les Canadiens.

Depuis la cession, les enfants du sol ont eu à se plaindre d'une classe privilégiée d'étrangers qui accumule sur ses membres les richesses et les honneurs, de la violation continuelle du grand principe du droit des gens, que chaque nation doit avoir la paisible jouissance de ses droits. D'abord peu instruits, ils gardèrent le silence et s'appliquèrent aux études constitutionnelles ; ils avaient à lutter contre les efforts d'un gouvernement injuste et de ses amis, qui regardaient l'ignorance comme le palladium de leurs prétentions iniques. Devenus plus hardis, ils élevèrent la voix et demandèrent la constitution que leur accordaient les traités. On nous la donna, imparfaite et vicieuse ; mais le parti anglais qui, depuis 1763, s'efforçait d'avilir et d'assujettir les colons, la trouva sans défaut, parce qu'elle lui donnait accès à toutes les places et en excluait les Canadiens. Si quelques fois sur notre horizon parut luire un jour meilleur, l'orage lui succéda bientôt, grâce à l'autorité de nos ennemis. Les gouverneurs, entourés de conseillers perfides et intéressés, avec des intentions justes et bonnes, rarement pouvaient travailler au bonheur de la colonie. L'éducation, dont avec raison on craignait les effets, ne fut pas encouragée ; notre beau pays, si susceptible d'améliorations, resta stationnaire, parce que la branche populaire trouva toujours une opposition constante dans la branche supérieure, uniquement composée d'Anglais.

En 1812, les Canadiens volèrent aux frontières pour la défense du pays et, comme quelqu'un l'a déjà dit avec beaucoup d'esprit, tandis qu'ils taillaient des croupières aux Américains, les Anglais taillaient tranquillement leurs plumes dans les comptoirs et calomniaient auprès du gouvernement ceux qui les sauvaient de l'invasion. En récompense des services rendus à Châteauguay, on voulut, par le bill de l'Union, nous priver de nos institutions, de notre langue et de nos lois ; heureusement leurs efforts furent vains, la voix de la justice et du pays qui se levait en masse se fit entendre au-delà des mers. Depuis cette époque, la lutte est devenue plus vive ; c'est une question de vie ou de mort.

On peut voir d'après cela qu'il existe ici deux partis entièrement opposés d'intérêts et de mœurs : les Canadiens et les Anglais... ont les habitudes et le caractère, ils ont hérité, de leurs pères, de la haine pour les Anglais qui, à leur tour, voyant en eux des fils de la France, les détestent. Ces deux partis ne pourront jamais se réunir et ne resteront pas toujours tranquilles : c'est un mauvais amalgame d'intérêts, de mœurs, de langue et de religion qui, tôt ou tard, produira une collision. On croit assez à la possibilité d'une révolution, mais on la croit éloignée. Moi, je pense qu'elle ne tardera pas.

Qu'on médite bien ces paroles d'un grand écrivain, et l'on ne traitera peut-être plus de chimère une révolution ou une séparation d'avec la mère patrie : *Le plus grand malheur pour l'homme politique, dit-il, c'est d'obéir à une puissance étrangère ; aucune humiliation, aucun tourment de cœur ne peut être comparé à celui-là. La nation sujette, à moins qu'elle ne soit protégée par quelque loi extraordinaire, ne croit point obéir à ce souverain, mais à la nation de ce souverain ; or nulle nation ne veut obéir à une autre par la raison toute simple qu'aucune nation ne saurait commander à une autre. Observez les peuples les plus sages et les mieux gouvernés chez eux ; vous les verrez perdre absolument cette sagesse et ne plus d... innée dans l'homme, la rage de la faire sentir n'est peut-être pas moins naturelle. L'étranger qui vient commander chez une nation sujette au nom d'une souveraineté lointaine, au lieu de s'informer des idées nationales pour s'y conformer, ne semble trop souvent les étudier que pour les contrarier ; il se croit plus maître à mesure qu'il appuie plus rudement la main. Il prend la morgue pour de la dignité et semble croire cette dignité mieux attestée par l'indignation qu'il excite que par les bénédictions qu'il pourrait obtenir*¹³. N'est-ce pas la marche que les Anglais ont toujours suivie depuis la cession ?

Généralement on pense que par l'abolition du Conseil, ou en le rendant électif, on pourra remédier au malaise politique qui pèse sur le pays, mais c'est une erreur. Les mêmes hommes resteront toujours ; les Canadiens seront toujours exclus des charges, parce que l'administrateur du gouvernement sera toujours anglais ; notre état politique ne deviendra pas plus assuré parce que la politique astucieuse de l'Angleterre ne sera pas plus honnête et plus franche. Lorsque, fatigués des excès d'un tyran, nous portâmes nos plaintes au pied du trône contre la composition des Conseils, l'inégale et odieuse distribution des places, on promit d'y apporter remède ; cependant quels sont ceux qui aujourd'hui composent les Conseils ? Les Anglais. Quels sont ceux qui occupent des places ? Les Anglais. Encore, ce n'est qu'après trois années d'attente qu'on a songé à nous répondre, et la réponse est une

¹³ La longue citation a été prise dans Joseph de Maistre, *Du Pape*, II, 7 (1819).

injure. Le ministre admet la justice de nos plaintes, nous assure de son désir de voir la paix et le bonheur régner dans le Canada, et depuis un an le peuple n'a pu obtenir justice d'un homme flétri par l'opinion publique... accusé des crimes les plus odieux peut-être reviendra-t-il triomphant ? Disons-le franchement : le ministère nous trompe. La dernière dépêche, la liste civile, la fournie des conseillers doivent nous en convaincre. Mais le peuple, s'apercevant que ses plaintes sont méprisées, et qu'on sacrifie à l'orgueil de quelques hommes le bonheur d'une nation, se fera justice lui-même. Jusqu'à présent les Canadiens ont été modérés et patients, mais ils sont las d'être injuriés et calomniés. S'ils ne valent pas les chiens ou les chevaux anglais, ils doivent chercher l'alliance d'un peuple qui les regarde comme ses égaux. Je le répète : une séparation immédiate d'avec l'Angleterre est le seul moyen de conserver notre nationalité. Plus tard, lorsque l'émigration aura rendu nos adversaires nos égaux en nombre, plus hardis et moins généreux, ils nous priveront de nos libertés, ou nous aurons le sort de nos malheureux compatriotes, les Acadiens. Croyez-m'en, c'est le sort qui nous est réservé, si nous ne nous hâtons de nous rendre indépendants.

Fermé aux... appauvrir un pays, mais il a encore un but plus odieux, celui de le désunir ; en semant des germes de division, la métropole espère conserver plus longtemps cette supériorité de forces qui lui est nécessaire pour exercer sa tyrannie. Les instructions données à sir James Kempt, de tenir la balance indécise entre les deux partis, étaient marquées au cœur de cette politique infâme que le ministre avait sans doute puisée dans Machiavel.

Et qu'on y réfléchisse bien, ce n'est pas une question de simple politique, il s'agit de nos biens, de nos institutions, de notre langue, de nos lois, de notre religion et de notre liberté.

L.



Léon Gosselin à Augustin-Norbert Morin

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° III

A.N. Morin, écr, avocat, M.P.P.

chez dame V^{ve} Seguin

rue Saint-Jean

If not at Quebec, to be sent back to Montreal

Montréal, mercredi 22 février 1832
Rue Bonsecours, n° 3 – 1¼ p.m.

Mon cher ami,

Je vous écris en cas qu'il soit encore temps. Ce matin, après avoir été faire l'inspection de l'atelier, donner de la copie, &c, et fait ma visite à M^{me} D. qui était occupée à prendre son déjeuner sur le sofa dans sa chambre, et qui a été dans une joie extrême d'apprendre que la Chambre finit demain, j'ai couru chez Cuvillier, au coteau Baron, pour savoir ce qui s'est passé au juste à l'assemblée des magistrats. De retour chez moi à 9¹⁰ h, pour prendre une gazette, on m'informe que deux sbires, que par leur description j'ai lieu de croire être Adams et Murphy ou Ball, étaient venus me demander il n'y a qu'un instant. J'ai aussitôt décampé et je suis en attendant relégué chez F.P. Bruneau¹⁴.

Bruneau et D. Mondelet n'ont pu encore découvrir s'il y a un mandat de sorti contre moi. Mondelet a vu Ogden dont il n'a pu rien savoir et qui dit qu'on ne doit pas triompher. Buchanan, son associé, dit qu'on doit triompher pour montrer ce qu'on pense du Conseil. Mondelet est allé trouver Walker avec une note de moi pour qu'il me tire d'affaire. L'auteur a suivi nos avis, il est parti hier pour New York. Si je ne me trompe, il est parti n'importe pour quel endroit.

J'ai donné à l'imprimeur les directives nécessaires. M. Bibaud s'y est établi à ma place. On s'est méfié du bureau de Police, à ce qu'on croit, car tout est enseveli dans le secret. Si je suis accusé de haute trahison, ils seront fins s'ils m'attrapent. Si ce n'est que pour libelle ou *misdemeanor*¹⁵, je me ferai admettre à caution. Cependant quand je serai pris pour *misdemeanor*, on pourrait fort bien me gaffer pour haute trahison. Cela mérite attention. Le malheur est que je ne pourrai pas m'en aller avec nos fonds. Je serais obligé d'emprunter. Pour vous, on ne peut pas vous faire un crime de la publication de l'écrit.

Les observations amicales et délicates que vous m'avez adressées sont bien loin de m'offenser. Je les regarde comme une marque d'amitié, et votre écrit attendu demain matin sera inséré.

Ma femme a eu du chagrin ce matin, en me voyant partir. En tout événement, je ne disparaîtrai pas, si mon absence vous exposait à quelque danger.

¹⁴ François-Pierre Bruneau (1799-1851), avocat, qui s'occupa d'affaires municipales à Montréal et devint seigneur de Montarville en 1829. Saint-Bruno-de-Montarville, paroisse ainsi désignée en son honneur. DPQ.

¹⁵ *Misdemeanor* : délit puni moins sévèrement qu'un crime.

L'assemblée pour ce soir chez Lavoy¹⁶ n'aura pas lieu¹⁷. Il y a 150 notices envoyées aux premiers citoyens de Montréal, signées par le D^r [Robert] Nelson, pour une assemblée chez Bussola¹⁸ demain soir, aux fins de délibérer sur le triomphe¹⁹. Joseph Roy, et bien d'autres que j'ai vus, veulent en avoir un. Nelson craint, ainsi que D. Mondelet, qui dit que son frère a été trop loin. Il serait bien honteux que nous eussions peur des menaces de l'autre parti. Tout ce qui m'enrage, c'est d'être obligé de laisser le bureau de *La Minerve* dans ce moment. Si je suis obligé de me cacher après aujourd'hui, Lévesque restera à ma place pour conduire, et M. Bibaud fera le reste en s'y tenant aussi.

J'ai prévenu M^{me} D. que des affaires imprévues et pressantes ne me permettaient pas d'aller aujourd'hui au bureau. M^{me} Harnois sait ce qui en est.

Je ne sais comment faire ce soir. La S^{te} Hermandad²⁰ peut revenir lorsque je serai couché. Et si je ne couche pas au logis, ma femme sera dans des angoisses terribles. Il n'est pas commode de traîner un enfant avec soi. Et d'ailleurs je veux toujours être près, en cas de besoin chez vous. Ce monde n'est qu'une farce, qu'en pensez-vous ?

3¼ h. D. Mondelet n'est pas encore de retour. Je suis toujours inquiet, bien chaudement et bien traité, mais j'aimerais mieux être libre. Mille rapprochements m'ont fait croire qu'on a fait émaner un mandat d'arrêt contre moi.

Comme je pourrais manquer la poste, je vous envoie ma lettre telle qu'elle est. Et j'attends à chaque instant Mondelet.

¹⁶ Philippe Lavoy, propriétaire de l'Hôtel Sainte-Marie, situé au courant Sainte-Marie, donc au Pied-du-Courant. Annonce dans *La Minerve*, 3 août 1837, p. 3. Voir aussi CH, minutes 2962, 2967, 2970, 2987, 3038.

¹⁷ « Hier, à une nouvelle assemblée très nombreuse tenue chez M. Lavoy, M. le docteur Nelson a exposé qu'il fallait nécessairement ajourner à un autre jour, vu l'incertitude de la prorogation. Tous les assistants se sont séparés paisiblement, pour se réunir au même lieu vendredi soir à 7 heures – temps auquel on pourra sans doute annoncer le jour de l'arrivée de MM. Duvernay et Tracey. » *La Minerve*, 23 février 1832, p. 2-3.

¹⁸ À l'Hôtel Nelson, au Marché Neuf (Place Jacques-Cartier), hôtel tenu alors par Innocent-Pompey Bussola. Transport par I.P. Bussola, *trader*, à Joseph McKellip, de La Prairie, WSH, 17 juin 1836, minute 130.

¹⁹ On parle ici du triomphe qu'on veut organiser pour célébrer le retour de Duvernay à Montréal. « Hier soir il y a eu chez M. Lavoy une nouvelle assemblée des citoyens ; les orateurs ont été le D^r Nelson et MM. La Fontaine et Mondelet. » Ils ont annoncé la libération de Duvernay et Tracey, qui seront de retour à Montréal le mercredi 29 février 1832. « Cette nouvelle a été reçue avec acclamation. L'assemblée était extrêmement nombreuse, et les assistants se sont retirés dans la ferme résolution d'assister au Triomphe. » *La Minerve*, 27 février 1832, p. 3.

²⁰ Désigne ici la Fraternité (*hermandad*) ou corps de police. En souvenir de l'Espagne médiévale.

Antoine *Plainquette*²¹ est ici. Il est venu savoir mes directions et va vous envoyer ceci.

Votre dévoué ami.

Léon Gosselin

Il me dit que M^{me} D. continue à mieux aller.



Nicolas Lemoult²² à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 112

Monsieur
Ludger Duvernay
Éditeur du journal *La Minerve*
Rue St-Paul
Montréal (Bas-Canada)

Angoulême, 27 février 1832

Vous me boudez, mon cher Ludger, ce qui est fort mal entre amis et me cause un déplaisir véritable. Cependant, vous devez avoir reçu de mes nouvelles par M. [Augustin-Norbert] Morin auquel j'ai répondu le 8 7^{bre} dernier ; et, comme je le chargeais de vous demander certains documents dont la réception aurait contribué à rendre plus prompte (surtout plus utile) la publication de M. Lebrun²³ concernant votre pays, documents dont je n'ai pas reçu un seul, je serais peut-être plus que vous en droit de garder le silence. Mais si j'ai de nombreux défauts, je suis du moins exempt de celui de la rancune ; et je le prouve en vous écrivant.

²¹ Antoine Plinguet est employé à *La Minerve*.

²² Nicolas Lemoult (1780-1832), né le 29 juin à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), fils de Gaspard Le Moult, professeur de français, et de Bénigne Theis ; décédé à Angoulême (Charente) le 9 mai 1832, âgé de 51 ans, contrôleur de comptabilité des contributions indirectes, chevalier de la légion d'honneur. Il avait épousé (Dijon, 5 février 1807) Anne Lemoult, fille d'André Le Moult, maître perruquier, et de Marguerite Achery. AMA.

²³ Isidore Lebrun (1786-1860), né à Caen et décédé à Paris, auteur d'un *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, Paris, Treuttel et Würtz, 1833, 540 p.

Mes fils, mon cher camarade, mes fils et leur maman se rendraient au Canada que je ne réclamerais pas pour eux une meilleure réception que celle dont je vous fais la demande pour M. Fessard et sa dame. Je dis à notre ami commun, le D^r Demers, dans une lettre dont mon vieux frère d'armes est porteur, tout ce qui peut intéresser en faveur d'un couple aussi instruit qu'estimable. Je ne répéterai donc pas ici les justes louanges que je lui donne. Je me bornerai à vous dire qu'en décidant M. et M^{me} Fessard à aller se fixer parmi vos compatriotes, j'ai cru fermement leur être agréable et utile, au moins autant qu'à mon ami et à sa dame ; que vous n'aurez bien certainement qu'à vous louer sous tous les rapports de leur conduite publique et privée, et conséquemment de leur avoir accordé la confiance, l'estime et l'appui que je sollicite en leur faveur, tant de votre part que de celle de vos nombreuses connaissances.

J'ai pu juger, pendant mon séjour dans votre heureuse patrie, de l'horreur qu'inspire généralement la fin du monde et de l'activité avec laquelle on travaille à l'éloigner, du moins sous le rapport de la multiplication des individus. M^{me} Fessard, sage-femme très instruite, aidera par ses talents et son expérience à faciliter cette multiplication recommandée par Dieu lui-même. Présentez-la donc, mon ami, à toutes les dames de votre connaissance ; et ajoutez s'il le faut au nombre de vos héritiers, pour faire par votre moitié l'épreuve du savoir de la personne dont je vous entretiens. Son mari, bon à tout ce qui se rattache à l'industrie, ne peut manquer de tirer grand parti de ses connaissances variées. Tous deux, pour prospérer, n'ont besoin que d'être mis en évidence, et c'est conséquemment de ce soin seulement que j'ose vous prier. Vous pouvez mieux le remplir mieux que tout autre ; votre position sociale vous mettant journellement en rapport direct avec une foule de vos concitoyens.

Ma position s'est beaucoup améliorée depuis que je vous ai écrit, et j'ai l'espoir d'un nouvel avancement pour une époque fort rapprochée. De plus, j'ai la promesse directe et réitérée d'une direction d'arrondissement, emploi qui vaut, selon les localités, de 4 à 6 000 F de fixe et de frais de bureau. Tout cela est certainement bien attrayant. Et cependant, je pense constamment au Canada ; j'en parle à tout le monde, j'en rêve très souvent, et je puis vous donner l'assurance que vous m'y reverrez. Tout, du moins, me porte à le supposer ; et c'est dans cette intime persuasion que j'ai placé mes enfants de manière à les mettre en état de me seconder utilement dans la conduite d'une maison d'éducation. De son côté, ma femme apprend à faire les modes, de sorte que si nous allons un jour nous fixer parmi vous, nous y porterons des moyens de succès qui, réunis à la bienveillance dont je pense que je serais encore l'objet chez quelques-uns de vos concitoyens, nous assureraient probablement une existence d'autant plus douce qu'elle s'écoulerait au milieu d'un peuple franc, hospitalier, de mœurs agréables et sur une terre essentiellement libre.

Toutefois, mon cher Duvernay, vous comprendrez à merveille que je ne pourrais sans folie quitter une situation comme celle que j'ai, sans avoir une certitude positive d'une position au moins équivalente. J'écris à ce sujet à notre estimable ami, M. Morin, que je prie de prendre auprès de M. John Neilson (de Québec), qu'il m'a désigné comme devant indispensablement être consulté sur tout ce qui se rattache à l'instruction publique, des renseignements sur lesquels je puisse asseoir une opinion raisonnable. Ces renseignements pouvant se faire attendre, et mes deux fils ayant d'ailleurs besoin de quelque temps encore pour être rendus au point où je désire les voir, il y a tout à parier que je ne quitterai pas l'Europe avant le printemps de 1833. D'ici là, j'espère que vous aurez rompu le silence dont je me plains, et ajouté aux documents que je demande à M. Morin tous ceux que vous croirez propres à me fixer sur le point si important d'une nouvelle mais dernière émigration.

M. Lebrun est un singulier corps qui a voulu faire à sa tête dans une affaire à laquelle il ne connaît rien, et qui par cela même la gênera en partie, je le crains. Mes conseils, mes observations n'ayant rien pu sur son amour-propre d'auteur, je l'ai abandonné à son état. Lorsque j'ai quitté Versailles pour venir ici, sa publication était au moment de sortir. Comme je n'en ai pas reçu jusqu'ici un seul exemplaire, je suppose qu'elle n'a pas encore vu le jour. Un point sur lequel je me suis trouvé d'accord avec M. Lebrun, c'est la négligence vraiment incroyable dont j'ai parlé à M. Morin dans ma lettre du 8^{bre}. Une série complète de votre excellent journal aurait centuplé le mérite de l'ouvrage projeté, par les précieux documents que l'auteur aurait pu puiser dans ces feuilles.

J'ai fait, mais inutilement, de nouveaux efforts pour obtenir de Béranger la chanson qu'il vous doit. Sa muse glacée par la marche des affaires publiques ne produit plus rien. Donnez-moi, je vous prie, dans la réponse sur laquelle je me crois permis de compter d'une manière positive, quelques renseignements bien exacts sur mon compatriote M. Potel²⁴, qui n'a jusqu'ici répondu à aucune de mes lettres, ce qui me fait craindre de ne pas recevoir directement de ses nouvelles. Si, comme je le présume, vous avez, un jour ou l'autre, occasion de le voir et de lui parler, je vous serai très obligé de lui dire que malgré son silence mal fondé, selon moi, je ne prends pas moins intérêt à ce qui le concerne, et que j'apprendrais avec le plus grand plaisir qu'il est satisfait de sa position.

MM. Gosselin et Rodier sont de vilains paresseux. Faites-leur les justes reproches qu'ils méritent, pour avoir agi avec moi précisément comme a fait M. Potel.

²⁴ Léon-Charles-Eugène Potel, venu de France, enseignait le français à Montréal. Auteur, avec Nicolas Lemoult, d'un *Nouveau cours complet de grammaire française : rédigé et publié d'après les décisions les plus récentes des principaux grammairiens de France et de l'Académie de Paris*, Montréal, imprimé par l'imprimerie de Ludger Duvernay, 1830, 159 p.

Présentez mes sincères amitiés aux bons Canadiens Huber et Raymond. Bien des choses à M. Serafino.

Ma lettre au D^r Demers contient une longue liste de personnes au souvenir desquelles je le prie de me rappeler. Si vous étiez bien aimable, vous prendriez copie de cette liste et l'afficheriez dans votre office, avec un titre convenable. Ce moyen me semblerait certain pour porter promptement et sûrement à la connaissance des personnes dont il s'agit l'expression de mon souvenir et de mes vœux.

J'aurais peut-être bien encore quelque chose à vous dire, mon cher, mon brave Duvernay. Mais l'espace me manque, j'ai les yeux fatigués, et je termine en vous renouvelant l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

N. Lemoult
Contrôleur de comptabilité
Des contributions indirectes
À Angoulême
Département de la Charente

Telle est l'adresse à laquelle il faudra m'écrire jusqu'à nouvel avis. Avec elle, les lettres me parviendront où que je sois placé en quittant Angoulême, ce que je regarde comme prochain.

Voici le titre que vous pourrez donner à la liste dont je parle dans cette lettre. Liste des personnes de Montréal et lieux voisins, au souvenir desquelles N. Lemoult, leur bien sincèrement affectionné camarade, se rappelle par lettre adressée au D^r Demers, sous la date du 22 février 1832. Vous ajouteriez plusieurs noms qui ne se trouvent pas dans ma lettre, particulièrement ceux de MM. Drolet, Joseph et Jacques Cartier, Timothée et Benjamin Franchère ; G. Franchère, ce voyageur qui chanta des couplets si gais à notre dîner d'adieux, L. Soupras, Fabre, L.O. Lévêque, Bibaud, Desrivières, Beaubien, Thérout ; Milliard²⁵, de Chambly, mon bon et franc compatriote, Porlier et son beau-frère M. Boileau, tous deux de Chambly, etc. Vous connaissez probablement la perte douloureuse que nous avons faite dans la personne du brave et loyal Decaen, mort au Texas le 4 août dernier, sur les terres que nous avions en commun dans cette partie du Mexique. J'ai reçu depuis peu, venant

²⁵ Paul Milliard (1787-1832), né à Liège, servit dans l'armée française jusqu'à Austerlitz. Envoyé en Espagne par Napoléon, il fut fait prisonnier par les Espagnols, vendu aux Anglais et incorporé dans le régiment de Meuron. Il épousa (Chambly, 27 novembre 1815) Louise Daigneau [Deniger] dit Laprise et s'installa à Chambly comme aubergiste. Ami du D^r Bossu-Lionnais. À son décès à Chambly, à l'âge de 45 ans, Paul Milliard laissait une femme et cinq filles.

de Mexico, une lettre du colonel J.A. Mexia²⁶, qui nous avait concédé les terres en question. Cette lettre contenant des détails qui intéressent la famille de notre malheureux ami, je vous prie de demander l'adresse de son père à son compagnon d'infortune, M. Auger, instituteur à Sainte-Marie, par Chambly, et de me la donner dans votre réponse la plus prochaine.

[Un mot de Fessard²⁷ écrit au bas de la page 2]

Monsieur, l'accueil favorable et l'avis d'un proche parent, à New York, m'ont décidé à y rester. Je regrette de ne pouvoir remplir totalement ma mission. Agréez s.v.p. mes respects. New York, le 10 juin 1832. Fessard.



Chevalier de Lorimier à Joseph Masson

BAnQ-VM, *Fonds Joseph Masson*, P 650/9

Montréal, 16 mars 1832

Monsieur,

Ayant appris aujourd'hui que la place de capitaine du guet est devenue vacante par la mort de M. Carmel, et, comme je me propose de faire une requête à cette fin, je prends la liberté d'oser solliciter votre suffrage pour obtenir cette place, bien persuadé qu'appuyé de votre influence et de quelques-uns des messieurs qui composent le corps des magistrats dont vous avez l'honneur d'être un des membres, je ne puis que concevoir les plus hautes [espérances] de réussir.

Quant aux certificats et aux cautions que vous pouvez exiger, je suis prêt à les produire.

²⁶ Jose Antonio Mexia (1800-1839), né à Jalapa (Mexique), vécut au Texas, lieutenant-colonel en 1828, secrétaire de la légation mexicaine de 1829 à 1831, lobbyiste pour la Galveston Bay and Texas Land Company, s'illustra au cours de la guerre Texas-Mexique ; capturé et exécuté sous les ordres de Santa Anna le 3 mai 1839, à Acajete, près de Puebla. Raymond Estep, « Mexia, Jose Antonio », *Handbook of Texas Online*.

²⁷ Charles-Auguste Fessard, fermier, âgé de 49 ans, et sa femme Marguerite V. Fessard, 31 ans, partis du Havre à bord du navire *Eugène*, arrivent à New York le 5 juin 1832. *Liste des passagers de New York, 1820-1957*. A vécu sur une plantation, en 1840, à La Nouvelle-Orléans.

Veillez bien excuser la liberté que j'ai prise, et je vous prie de croire que je suis avec considération votre très humble et obéissant serviteur.

F.M. Chevalier de Lorimier



Louis Lacoste à Joseph Goguet

BAC, MG24, L3, *Collection Baby*, vol. 18 : 11031

Joseph Goguet, écuyer
Longueuil

Boucherville, 16 mars 1832

Monsieur,

Comme M. Chaboillez vous a cité dans son écrit sur *La Minerve* du 12 de ce mois contre M. Boucherville et le Comité du comté de Chambly, où il dit que vous avez certifié que la lettre comprise dans les résolutions du 7 février 1831 n'avait pas été lue à cette séance du Comité et n'était pas alors écrite, je désirerais savoir de votre part si vous avez certifié et pu certifier une telle chose. En le faisant vous obligerez infiniment votre très humble et obéissant serviteur.

Ls. Lacoste



Louis-Moïse Brassard à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P680, N° 144

Monsieur Ludger Duvernay
Propriétaire de *La Minerve*
Montréal

Sainte-Élisabeth, 21 août 1832

Monsieur,

J'ai été mortifié de remarquer, sur une de vos dernières gazettes, que vous signalez le clergé comme approuvant tout ce qu'il vous plaît d'insérer dans votre *Minerve*. J'ai cru pouvoir recevoir votre papier sans en être l'approbateur.

Comme il paraît que l'on est censé approuver tout ce qui paraît sur les papiers auxquels on souscrit, je me hâte de retirer ma souscription à *La Minerve*. Dieu me garde d'approuver ses principes !

J'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

L.M. Brassard p^{re}



Augustin-Norbert Morin à Louis Guy

BAC, MG24, L3, *Collection Baby*, vol. 18 : 11121-11122

Montréal, 6 octobre 1832

Monsieur,

Je prends la liberté de vous écrire de la part de M. F.B. Pillet²⁸ pour vous prier de lui laisser avoir une cinquantaine de louis dont il a instamment besoin. Les circonstances où il se trouve sont particulières : s'il ne peut avoir cette somme, il sera exposé à des frais et à des pertes ; et sa famille se trouve absolument dans le besoin. Si vous pouviez lui faire avoir cette somme, je suis autorisé par la procuration qu'il m'a donnée, à vous en donner reçu ; s'il ne vous était pas commode de lui fournir cette somme en argent, un effet négociable serait la même chose.

M. Pillet me prie de vous faire remarquer qu'il serait extrêmement fâché de vous gêner, mais que la position particulière où l'a mis votre mauvaise santé depuis ces dernières années, par rapport au règlement de ses affaires de famille, le met absolument hors d'état de faire ses affaires d'une manière avantageuse ou d'entrer dans de nouvelles spéculations. J'ajouterai, quant à la petite somme que j'ai pris la liberté de vous demander pour lui, qu'il en a besoin même pour aujourd'hui, s'il vous était possible, vu qu'il a ici des affaires de Cour et autres auxquelles il ne pourrait faire face.

²⁸ François-Benjamin Pillet (1791-1858), commis de la Pacific Fur Company, engagé par J.J. Astor pour l'expédition du Nord-Ouest. Il épousa sa cousine Julie Pillet (Oka, 16 janvier 1817). Voir Gabriel Franchère, *Voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique et fondation d'Astoria, 1810-1814*, introduction, notes et chronologie par Georges Aubin, Montréal, Lux, collection *Mémoire des Amériques*, 2002.

J'ai eu l'honneur d'aller chez vous ce matin. Comme on [n']a pu me dire le temps auquel vous seriez de retour, je me suis permis de vous adresser la présente, vous priant de me faire l'honneur d'une réponse ou de m'informer de votre retour, afin que j'aie l'honneur de me rendre auprès de vous en personne.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect et de considération, Monsieur, votre très dévoué et obéissant serviteur.

A.N. Morin



Crévolin²⁹ à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 172

Monsieur *Duvernoit*

Montréal

New York, 28 novembre 1832

Mon cher monsieur *Duvernoit*,

M'ayant recommandé de vous envoyer plusieurs Français en Canada, je me trouve assez heureux de vous adresser M. Rambau³⁰, jeune homme de bonne famille, qui se rend à Saint-Charles pour rédiger un journal, peut-être en opposition au vôtre, mais c'est égal. Je suis bien aise qu'il fasse votre connaissance comme étant le protecteur des Français. Dans votre ville, il prendra vos avis avec plaisir et je suis sûr d'avance que vous serez très satisfait d'avoir fait sa connaissance.

Adieu, mon cher *Duvernoit*. Mes compliments à M. Brechon³¹ et suis tout à votre service.

Votre tout dévoué ami.

Crévolin

²⁹ Vraisemblablement Henri Crévolin (1790-1853), né à Saignon (Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'Azur), décédé à Cape Vincent (NY) le 15 mars 1853 où il s'était établi comme fermier.

³⁰ Alfred-Xavier Rambau (1810-1856), né à Chalaïn-d'Uzore (Loire), arrive en Amérique en 1832. Il devient journaliste à *L'Écho du pays*, de Saint-Charles-sur-Richelieu, avant de passer à *L'Ami du peuple* où il se montrera un ardent antipatriote. DBC.

³¹ Victor Bréchon, né en France, 29 ans, arrivé à New York le 5 juin 1832, parti du Havre, à bord du navire *Eugène*. *Liste de passagers et d'immigrations*, New York, 1820-1850.

Je me suis acquitté de vos commissions.



André Lacroix à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P680, N° 175

Saint-Rémi, 10 janvier 1833

Cher citoyen,

Il me semble qu'il y a déjà un siècle que nos braves chevaliers s'enquirent sur les événements malencontreux du 21 mai³², tant je suis désireux d'en apprendre le résultat. Il me semble que c'est terriblement torturer les bons Canadiens que de bâillonner la presse sur un objet d'une importance aussi vitale pour les patriotes de campagne qui, comme moi, ne peuvent vivre dans un malaise aussi insupportable qu'il n'est point nécessité. On a beau nous dire qu'on a en vue de ne point juger les esprits, etc., il ne sera pas moins vrai que c'est montrer à nos ennemis une déférence non méritée et que la pure justice ne réclame point. Les forfaits ont été publics, il fallait que les suites naturelles le fussent. Pourquoi dérober un seul instant les coupables aux yeux de la province ? C'est vouloir les favoriser et préparer le peuple à un oubli déshonorant de la vengeance qu'il doit aux ennemis de la patrie.

Je me flatte du contraire et je conjure Dieu de nous animer toujours de la plus grande haine et contre ceux qui ont versé le sang de nos frères et contre ceux qui ne cherchent que l'anéantissement d'une nation digne d'être libre, sur la terre de ses pères.

Sol canadien, terre promise
Aux braves enfants des Français,
Seras-tu donc toujours soumise
À ces vils despotes anglais ?
Non, cette race adultère
Retournera en Angleterre ;
Armons-nous, chassons
Ces maudits Bretons,

³² 21 mai 1832 : jour d'élections à Montréal, quand la police chargea la foule, tuant trois hommes.

Ne craignons ni leurs fusils, ni leurs canons.
Dieu nous sera prospère. (*bis*)

Excusez la poésie d'un homme qui n'est pas né pour être poète, mais qui ne peut s'empêcher quelquefois de rimer contre ce qu'il hait le plus.

Veuillez donc me donner, par la première poste, des nouvelles de nos citoyens amis, de ce qu'ils font à Québec, et de ce que vous savez de particulier sur l'enquête, enfin tout ce qui pourra intéresser un vrai compatriote.

Je m'ennuie à la mort. Je voudrais vivre dans une place où l'on s'occuperait plus du pays. Je vous conjure, n'oubliez pas ma demande. Comme l'organe de la sainte cause que vous défendez avec autant de patriotisme que de science politique, je suis en droit de m'adresser à vous.

Adieu, cher citoyen, puisse le ciel vous combler de ses bienfaits, c'est le souhait que je ferai toujours aux amis du pays.

Votre citoyen et ami.

André Lacroix

N.B. Le temps ici a été très pluvieux depuis la semaine dernière. Il ne reste plus de neige et nous sommes forcés de recourir aux voitures d'été. Si je suis bien informé, on aurait labouré à *Flatt* (4 ou 5 lieues d'ici), la veille des Rois.

M. Raymond m'a dit que les citoyens Rodier et Bleury remontèrent à Montréal il y a quelque temps. Chassez-les s'ils y sont encore. Adieu.



Amury Girod à John Robinson Hamilton, écuyer, M.P.P.

La Gazette de Québec, 9 mars 1833

Petite Rivière [Saint-Eustache ou Saint-Benoît], 8 mars 1833

Monsieur,

Je comprends qu'un homme qui a la tête pleine du bien qu'il veut faire au pays, qu'un homme qui est presque suffoqué par les affaires publiques, même s'il a peu d'embonpoint, qui à peine a le temps de faire ses repas et de vouer quelques heures au sommeil – tel qu'un bon législateur, ne se donne pas la peine de lire ce que les journaux rapportent de lui. Pour un humble individu tel que moi, dont la bonne réputation fait le plus grand des biens, qui ne se mêle jamais des affaires publiques

qu'il n'entend pas, qui a le temps de manger et de dormir, et par conséquent de lire les journaux, pour moi, dis-je, il en est autrement. Si ces rapports contiennent des insinuations ou l'assertion de faits controuvés, qui attaquent directement ou indirectement mon caractère d'honnête homme, je dois chercher un remède et le remède le plus efficace, fût-il le plus sévère.

Un tel rapport a été publié et le rapporteur le met dans votre bouche. Dois-je m'y soumettre tranquillement ? Vous voyez que je ne le fais pas. Mais ne devez-vous pas demander la punition d'un homme qui vous fait dire des mensonges et des choses qui vous rendront ridicule ? Pour vous montrer combien je suis intéressé à ce que vous vous chargiez de la poursuite des rapporteurs devant l'honorable chambre d'Assemblée, je m'en vais vous citer ce qu'ils ont dit dans le *Mercury*, la *Gazette de Québec* et *Le Canadien*.

Ils vous font dire dans votre éloquent discours contre l'indemnité proposée en faveur de M. Perrault, que ce Monsieur a pris une petite ferme, que vous avez vue avec les récoltes et les expériences ; que vous pourriez acheter toute la besogne pour £ 600 ; que vous êtes persuadé par *votre propre examen sur les lieux*, que M. P. n'a pas dépensé £ 25 en expériences sur cette ferme, qu'il a mis un étranger (&c, une kyrielle de sottises trop ridicules pour être répétées) à la tête, qui *pour le certain, quelle que soit la perte de l'entreprise, s'arrangerait de manière à ne pas être celui qui perd*.

Voilà en substance ce que ces scélérats de rapporteurs vous font dire. Qui sait mieux que vous et moi que pendant les derniers 12 mois vous n'avez *jamais* mis le pied sur la ferme que j'occupe ; que quelque relative que soit l'idée de *grand et petit*, on ne peut pas acheter à 1½ lieue de Québec, sur la grande route, une terre de 200 arpents en culture pour £ 600, et que ces gens vous rendent l'être le plus ridicule, l'homme d'affaires le plus inepte, en vous faisant tenir de pareils propos pendant que tout le monde sait tout aussi bien que moi, quoique je n'aie pas l'honneur de vous connaître personnellement, que vous êtes un législateur et un habile et éloquent avocat, la gloire du Barreau de Québec et de tous les Barreaux du monde, qui fera punir ces maraudeurs de rapporteurs. Vous faire parler d'examen sur les lieux, comme si un homme de votre rang dans la société ne pouvait pas examiner ce qu'il ne voit pas ! Passe encore, si au lieu de £ 25 que M. P. doit ne pas avoir dépensés, ces rapporteurs iniques avaient ajouté quelques schellings et pence ! Quant à l'*étranger*, vous le savez trop bien, que nous tous sommes des étrangers dans ce pays : Canadiens, Anglais, Écossais, Irlandais, Indiens même, s'il est vrai, comme de savants historiens le prétendent, qu'ils sont les descendants des Phéniciens ou des Juifs, qui sont devenus les cruels oppresseurs des ours et des ânes, si de ces derniers il y en a eu d'aborigènes dans nos forêts. Vous ne pouvez pas avoir dit une pareille chose. Mais cette insinuation perfide, qui termine le rapport, qui doit faire croire au

public, que je suis ce que vous savez bien qu'on ne nomme pas en bonne société – vous l'auriez faite ? Vous, un législateur, vous l'ornement du Barreau, vous un *honnête* homme, qui ne voudrait pas souiller son caractère par une si lâche calomnie ? Non, Monsieur, je ne le crois pas. Mais vous voyez aussi la nécessité de mettre une fin à de telles pratiques, à insister à ce que les rapporteurs m'indiquent où je dois recueillir les profits que je dois avoir faits, qu'ils ne rapportent que les véritables discours des législateurs : la littérature n'y perdrait pas, ni le public, et c'est pour vous solliciter de vous charger d'une si grande mesure, que j'ose m'adresser à vous, par la voie de la presse, vu que j'ai le malheur de ne pas vous connaître personnellement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble, très obéissant, très soumis serviteur.

A. Girod



Louis-Pantaléon Resch³³ à Ludger Duvernay
BA nQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 184

Saint-Jean-Baptiste, 9 mai 1833

Daignez, M. Duvernay, placer ce mémoire dans votre *Minerve* du 20 du courant³⁴ en le signant de Resch.

À la mémoire du 21 mai 1832

Air : Je le tiens, ce nid de fauvettes ou L'autre jour dans une bruyère

³³ Louis-Pantaléon Resch/Raiche (1803-1883), né à L'Ancienne-Lorette, fils de Jean-Baptiste Raiche et de Madeleine Voyer. Décédé à Pokemouche, Nouveau-Brunswick. En 1832, il est instituteur à La Présentation, et son épouse, Josephite Ritchie, est aussi institutrice dans la même paroisse. Transport par Louis-P. Resch à Simon Talon-Lespérance, PM, 16 janvier 1832, minute 3. Veuf de Josephite Ritchie, il épousera (Petit-Rocher, Gloucester, Bathurst, Nouveau-Brunswick, 21 mai 1844) Marie Pitre, fille d'Augustin Pitre et de Marguerite Poirier.

³⁴ La *Minerve* du 20 mai 1833 ne fit pas paraître « À la mémoire du 21 mai 1832 » de Resch. Elle reproduisit cependant, le 27 mai 1833, un poème emprunté à *L'Écho du Pays*, intitulé « Anniversaire du 21 mai ».

Ô vingt et un ! jour mémorable,
Sois imprimé dans tous les cœurs !
Une cohorte méprisante
Vint subjuguier nos défenseurs.
Les enfants du sol s'assemblent
Pour se choisir un candidat.
Les bureaucrates se rassemblent
Et sur nous commettent l'attentat. (*bis*)

Magistrats, soldats, connétables
Qui êtes les meneurs du jour,
Vous vous êtes rendus coupables.
La justice aura son cours.
Le sang de ces pauvres victimes
Qui crie vengeance contre vous,
Vos mains impures souillées de crimes
De Dieu attire le courroux.

Apollon poursuit sa carrière,
Est conçu par les deux Gémeaux ;
Le lendemain, le militaire
Enfante trois morts, trois tombeaux.
Tu défais ce que la nature
A pris tant de temps à former.
Crains l'auteur de la créature
Qui tient son bras pour te frapper.

Quel jour de deuil et de vengeance
Que nous portent nos ennemis,
Ces persécuteurs à outrance
Qui, depuis longtemps, ont ourdi.
Quoi ! ils assouvissent leurs rages
Dans le sang de nos citoyens
Et voudraient, ces prétendus sages,
Que l'on s'en croisât les deux mains.

Espérons que la grande enquête
Fera connaître les tyrans.
Et n'en soyons pas inquiètes,

J'avons de bons représentants :
Notre bon Roi fera justice,
Sans doute il n'est pas un tyran,
Ses lois défendent l'injustice
Et vie pour vie et sang pour sang.

Dans le même temps l'on voit naître
Un journal³⁵ le plus éhonté
Qu'un Canadien, insigne traître,
Guide que pour calomnier.
Organe de la bureaucrate
Quoi ! pour quelques sous tu te vends !
Va, la bureaucratie te flatte,
Mais, cher *ami*, tu te méprends.

Cruel *ami*, tu suis ces sages
Qui toujours ont persécuté
Nos lois, nos droits et nos usages
Et de sang ont teint nos cités.
Bigot, aveugle, hypocrite,
Ouvre encor une fois les yeux
Et vois les fils de cette clique
Jadis tyrans de tes aïeux.

Que le son de ma douce lyre
Accorde ce lugubre chant !
Y pensant, mon cœur se déchire
Et se fend en y réfléchissant.
Pleurons la grande étourderie
De notre cruel apostat
Semant partout l'hypocrisie,
Se rendant chef de l'attentat.

Resch



³⁵ *L'Ami du peuple*, dont le premier numéro sortit le 2 juin 1832.

André Lacroix à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 19o

Saint-Henri, 6 septembre 1833

Cher citoyen,

Après avoir consulté plusieurs électeurs respectables sur la conduite de M. Cuvillier, quelques-uns étaient pour convoquer une assemblée afin de prendre les moyens de lui faire la demande de résigner son siège ; d'autres voulaient colporter dans les différentes paroisses du comté une réquisition afin de la faire signer, et enfin d'autres m'ont conseillé, en attendant, que l'on s'accorde sur la manière de procéder, de préluder la chose par une communication. C'est ce que j'ai fait. Je vous l'adresse et la recommande à votre indulgence ainsi qu'à celle des citoyens éditeurs, car vous êtes quelquefois horriblement sévères.

Les faits rapportés sont véridiques, ils m'ont été attestés par M. Camyré³⁶ et sa dame, en présence du major Héroux et du brave citoyen Cardinal, qui se propose d'aller lui-même à Montréal lundi, et vous pourrez vous assurer de mes avancés.

Le citoyen Cardinal et plusieurs autres désireraient qu'elle fût traduite pour le *Vindicator*, et comme lui ni moi n'avons le temps de le faire, je prierais mon ami le citoyen Gosselin de bien vouloir le faire, s'il pense avoir le temps, et de prier le doc-

³⁶ François Camyré (1786-1875), aubergiste, de Saint-Constant, prendra une part active aux insurrections, surtout celle de 1838. Par son épouse, Clémence-Olive Cardinal, il est beau-frère du patriote Joseph-Narcisse Cardinal.

teur citoyen [E.B. O'Callaghan³⁷] de bien vouloir la publier s'il trouve qu'elle le mérite.

J'apprends ce soir que les *braves protesteurs* des citoyens de Montréal ont encore fait couler le sang sur les courses³⁸, et que les Canadiens sont toujours des lâches *cornichons*. Pour qu'il y aurait parité, il faudrait au moins que le sang coulât des deux parties. C'est ce qui arrivera peut-être un jour. Dieu veuille que ça soit pour notre gloire !

Que dites-vous de cet insultant bourreau Stanley à l'égard de M. Viger ? Que pensez-vous des voleurs du château Saint-Louis ? Commencez-vous à apercevoir les *unionnaires* à Montréal, et serez-vous content de voir de nouveau le Haut et le Bas-Canada réunis sous le nom de la grande province de Québec ? Ah ! cher citoyen, quelle triste perspective pour le Canada, et avec quelle justice ne serons-nous pas accusés d'avoir été trop confiants ? Est-il encore temps de réparer notre chute ?

J'en doute. L'expérience nous prouve que nous [ne] devons rien espérer du gouvernement britannique, et d'ailleurs un gouvernement qui se plaît à tromper ses su-

³⁷ Edmund Bailey O'Callaghan (1800-1880), né à Mallow (comté de Cork, Irlande), vers le 1^{er} mars 1800, fils d'Owen O'Callaghan. Étudie la médecine à Dublin, à Paris et à Québec. En 1823, on le retrouve au Bas-Canada, alors qu'il est médecin à bord des bateaux d'immigrants. Il décide de s'installer à Montréal, qu'il quitte bientôt pour l'Hôtel-Dieu de Québec. Il a épousé en premières noces (Sherbrooke, 20 août 1830) Charlotte-Augustina Crampe, née en Irlande. Élu par acclamation député d'Yamaska, il devient un des principaux collaborateurs de l'orateur de la Chambre et son complice pour la défense de la cause. En novembre 1837, le médecin irlandais se réfugie avec Papineau dans la vallée du Richelieu et, après la défaite de Saint-Charles, ils gagnent rapidement ensemble la frontière américaine où ils dorment à l'hôtel d'Alburgh Springs le 30 novembre 1837. O'Callaghan prendra bientôt le pseudonyme d'« Anthony St. John » dans sa correspondance. Le 27 décembre 1837, O'Callaghan est à New York où il assiste à une assemblée populaire organisée par le comité de New York, au salon du Vauxhall Garden. Devant plus de 500 personnes, les orateurs américains défilent et, malgré une certaine retenue, ils se montrent favorables à la cause des patriotes. O'Callaghan prend la parole à son tour et fait un long discours qui sera rapporté dans le journal *Le Canadien* du 5 janvier 1838. Selon O'Callaghan lui-même, la partie la mieux accueillie de son rapport sur les griefs des Canadiens fut celle qui décrit les Canadiens comme suivant l'exemple des Américains de 1776. Le 30 décembre 1837, il écrit à l'historien George Bancroft, de Boston. Il veut acheter 10 000 mousquets, vingt pièces d'artillerie, des munitions et de quoi payer les volontaires pour quatre mois. À New York, O'Callaghan avait tenté d'obtenir un emprunt de 100 000 \$ mais sans succès. Il avait réalisé vite que les principaux financiers américains n'étaient pas prêts à soutenir l'action des patriotes. Le même jour, il écrit à Papineau : « Je suis écœuré de cette ville (New York). J'ai bien peur de ne pouvoir ramener d'argent. »

³⁸ « Violences organisées des Soldats », titre *La Minerve* du 9 septembre 1833, p. 2-3. Le journal déplore « la conduite d'une soldatesque hostile et brutale » envers les Canadiens durant les trois jours de courses tenues à Montréal, rivière Saint-Pierre. Un nommé Barbeau, dit-on, attaqué dans le dos par les baïonnettes, y aurait perdu la vie.

jets n'est pas digne de notre confiance. Montrez-nous les moyens de nous relever, nous les emploierons avec ardeur. Si M. Papineau, comme je l'ai exprimé plusieurs fois, adressait aux gens de campagne, de temps à autre, sur les affaires de la province, quelques petites... il en résulterait un grand bien et avant peu nos campagnes seraient préparées à tout. Faisons bravement notre devoir, *advienne que pourra*.

Mes amitiés aux citoyens Gosselin, Morin, Rodier et autres.

N'oubliez pas les vœux que je fais pour le rétablissement du brave Polonais.

Je suis pour la vie tout à ma patrie et votre etc.

André Lacroix

P.-S. N'allez pas être trop sévère et publiez la communication aussitôt que vous pourrez, car le temps presse et cela disposera les gens des différentes paroisses du comté pour l'objet principal.

A.L.



Eugène-Napoléon Duchesnois³⁹ à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 191

Varennnes, 12 septembre 1833

Mon cher citoyen,

Je viens à l'instant de recevoir votre lettre, L'aimable invitation qu'elle contient m'a fait venir l'eau à la bouche. Je désire beaucoup connaître le brave citoyen Bourque. J'aime les braves et les braves militaires, pourvu qu'ils ne soient pas anglais.

Demain n'étant pas jour de gazette, j'espère que vous viendrez au-devant du C. Bourque, et que samedi nous procéderons tous trois vers ce dîner qui fait déjà sauter de joie mes patriotiques entrailles.

Adieu, soyez toujours ennemi des roast-beef comme le diable l'est de l'eau bénite. C'est tout ce que je vous souhaite au nom X X.

E.N.D.



³⁹ Eugène-Napoléon Duchesnois (1808-1880), né à Varennes, fils d'Étienne Duchesnois, commerçant et député de Surrey, et de Marie-Josèphe Massue. Médecin à Varennes. Beau-frère d'Amury Girod. Il a épousé en premières noces (Varennes, 27 août 1827) Françoise (Fanny) Ainsse, fille de Joseph Ainsse, seigneur de l'île Sainte-Thérèse, et de Thérèse Laviolette. Participe activement à l'assemblée des Six Comtés à Saint-Charles, le 23 octobre 1837. Le 15 novembre suivant, c'est chez lui que se déroule le conciliabule de Varennes qui réunit entre autres Papineau, O'Callaghan, Boucher-Belleville et Girod. Il combat à Saint-Denis le 23 novembre 1837. Réfugié aux États-Unis, momentanément à Boston d'où il revient cependant au cours de l'été 1838. Membre et recruteur au sein des Frères Chasseurs. Après l'échec de la seconde insurrection, il retourne aux États-Unis. Antoine-René-Charles-Mathurin de Laforêt (1756-1846), consul général de France à New York, nomme Duchesnois au poste de confiance de chirurgien de la frégate française à vapeur *Le Météore*, qui fait voile de New York, le 27 juillet 1839, pour les Isles Saint-Pierre et Miquelon. Rendu ensuite en France, Duchesnois rend visite à des membres de sa famille et à Papineau, et part pour l'Amérique du Sud. Après avoir échappé au naufrage de son navire, le *Leopoldina Rosa* (*La Minerve*, 31 octobre 1842), il s'établit à Buenos Aires où il fonde l'Hôpital français. Époux en secondes noces (Buenos Aires, ca1866) de Tomasa Lois Dufour. Décédé à Buenos Aires (Argentine), le 16 novembre 1880.

Henri Picard⁴⁰ à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 209

Monsieur Ludger Duvernay, imprimeur
Rue St. Paul, N° 29
Montréal

Albany (NY), 25 février 1834

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article intitulé : « Le Salut du peuple est la loi suprême », inséré dans *La Minerve*, 17 courant, qui m'a été remise hier au bureau de la poste. L'auteur me semble connaître et apprécier parfaitement la position politique actuelle du Canada ; son langage est, de plus, celui d'un vrai patriote, d'un citoyen fier et jaloux de ses droits non moins que de sa nationalité.

La vive sympathie qu'en ma qualité de Français je dois ressentir pour tout ce qui est canadien, m'a fait regretter de trouver, dans un article d'ailleurs si plein d'observation et logique, tant de fautes d'orthographe et de grammaire (je ne parle pas de celles de ponctuation, qu'on ne peut pas toujours reprocher à l'écrivain). J'en ai rectifié tout ce qu'un court instant de loisir m'a permis d'apercevoir ; et je prends la liberté de vous renvoyer cette feuille ainsi corrigée, non pour le mince plaisir de m'ériger en censeur, mais pour vous montrer combien la partie typographique de votre journal réclame s'amélioration.

Je ne vous parle ici, Monsieur, que dans l'intérêt bien entendu de *La Minerve*, et peut-être même de la noble cause qu'elle défend. Je vais donc prendre la liberté de vous parler en ami, bien que je n'aie pas l'honneur de vous connaître.

Je suppose que les journaux ministériels qui se publient en français au Canada ne sont ni écrits ni imprimés de manière à pouvoir, sous ce rapport, critiquer leurs adversaires ; car plusieurs pages que j'ai eu, de temps à autre, occasion de lire dans *La Minerve* leur fourniraient matière à une mordante critique. En France, une simple faute de grammaire est une bonne fortune pour un journal ennemi, d'autant mieux qu'une erreur de cette sorte ne peut se mettre sur le compte du prote.

Si, comme j'ai lieu de le croire, la langue française est honorée et religieusement conservée au Canada, si les patriotes l'y préfèrent à l'anglaise, comment le parti libéral ne tient-il pas à posséder au moins un organe à l'abri de toute critique, c'est-à-

⁴⁰ Henri Picard est professeur de français à l'Albany Female Academy, North Pearl Street.

dire un journal purement écrit ? Il est pénible de penser qu'un Anglais qui aurait appris notre langue un peu moins superficiellement que le commun de ses compatriotes, pourrait tourner en ridicule les journaux français de votre pays, aussi bien que les Canadiens qui se disent fiers de parler cette belle langue.

Ces observations que je me permets de vous faire, Monsieur, je me garderais bien de les communiquer à tout autre. Aussi pensé-je que cette lettre et le journal en question, que je vous adresse en même temps, ne seront ouverts que par « vous seul ». S'il en était autrement, j'en serais fort fâché, mon intention étant de ne mortifier qui que ce soit.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Henri Picard
professeur à l'Académie
et membre de l'Institut d'Albany

P.-S. Vous vous apercevrez que je vous écris fort à la hâte.



André Lacroix à Ludger Duvernay

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 210

M. Ludger Duvernay
Bureau de *La Minerve*
Montréal

An de la Liberté et de la chute des tyrans, Châteauguay, 29 mars 1834

Cher citoyen,

Enfin après plusieurs jours de perplexités bien cuisantes pour de vrais amis de la grande cause, le citoyen Cardinal et moi avons réussi à engager les personnes les plus marquantes du comté à prendre part à la lutte qui intéresse si fortement et si justement le pays.

Nous n'aurions pas été si tardifs à nous montrer si nous n'eussions pas jugé à propos qu'il fallait plutôt retarder l'élan fougueux d'un patriotisme chaleureux (qui quelquefois nous donne des accès qui ressemblent à la rage) que de manquer une aussi bonne occasion de lever le comté en masse, pour opposer la marche insolite,

dégoûtante et tyrannique des ennemis du pays, patronisés par un gouvernement qu'il nous tarde de voir tomber.

Cardinal et moi sommes arrivés à 2 h ce matin d'une visite que nous avons faite dans le comté, et nous avons réussi au-delà de nos espérances. On aurait pu avoir un bien plus grand nombre de signataires à la convocation, mais nous avons jugé que le nombre que nous vous envoyons était suffisant.

Maqueu [?] devrait venir faire un tour ici ; ça serait le moyen de s'assurer de la parfaite tranquillité qui règne en dehors des murs de nos communes. Le pauvre être ! Qu'il est à plaindre de ne connaître que son entourage. Nous lui prouverons bientôt combien il est dangereux pour lui et celui (je ne sais comment on doit nommer ce bipède) qu'il représente, de se fier si bénévolement aux vieilles femmes, dans une affaire où elles ne voient que leur *tricotage*.

Je suis fier de mon ami Parent. Je crois que sa conduite actuelle doit vous satisfaire plus que jamais, qu'il n'a jamais eu en vue de faire du jésuitisme.

Le citoyen Gosselin voudra bien faire un petit paragraphe sur la nécessité d'assister à notre assemblée, car il y a probablement beaucoup de lecteurs de votre feuille que nous n'avons pu voir, et en leur prouvant dans quelques mots la nécessité de se trouver à cette assemblée, il n'y a pas de doute qu'ils y viennent ; autrement ils pourraient penser que ce n'est pas d'urgente nécessité.

Adieu. J'espère que nos résolutions seront de nature à plaire aux amis du pays. *Faire p'tit Pierre*, si ça n'tue pas, les blessures n'en s'ront pas moins *mortelles pour monsieur l'Statu quo*.

Cardinal et moi sommes invités pour l'assemblée de Beauharnois, et nous nous efforcerons de donner un petit coup de main. On me dit qu'un certain petit maître affidé du valeureux commis Brown se propose de présenter au public le fruit chéri qu'il a enfanté dans un travail des plus longs et des plus laborieux : s'il n'en a pas perdu la vie, il en a très assurément perdu l'esprit, si toutefois il en avait auparavant.

Adieu. Mes amitiés aux citoyens Gosselin, Rodier et autres.

Courage, citoyen Duvernay, un peu moins de modération. Bûchez de toutes vos forces, l'arbre de la tyrannie doit bientôt tomber.

À bas les Anglais !
Mort aux Écossais !

Tout à mon pays.

André Lacroix

Le brave patriote Cardinal sera proposé à l'assemblée comme celui qui doit remplacer l'aveugle apostat.

P.-S. Le citoyen Gosselin est prié, au nom du pays, au nom de cette cause pour laquelle il a tant d'affection et qu'il défend si noblement, de vouloir transmettre une traduction de notre avis au D^r *Vindicator* pour mardi soir.

Excusez cette lettre, je suis las de fatigue et bien pressé.

N'oubliez pas de me présenter à la Société littéraire, si vous ne l'avez pas déjà fait.



André Lacroix à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 1^{er} mai 1834

Châteauguay, 26 avril 1834

M. l'éditeur,

L'amour que j'ai pour la vérité m'oblige de donner un démenti formel au rapport mensonger publié dans *L'Ami du peuple* par « Un Témoin » relativement à l'assemblée de Saint-Philippe. Ce journal donne ce rapport comme véridique. Cela ne doit point surprendre car on est prêt à tout de sa part. Depuis qu'il existe, il n'a été alimenté que par les mensonges et les impudences de ses couards politiques. Si les citoyens qui se respectent ont souffert en silence leurs grossières diatribes, c'est qu'ils en méprisaient les auteurs, qui n'échappent à l'horreur qu'ils inspirent que par le ridicule dont ils se couvrent. Quant à moi, j'ai jusqu'à présent méprisé souverainement les personnalités que m'a déjà adressées ce papier ordurier ; mais le respect que je dois aux personnes qui composaient l'assemblée de Saint-Philippe me force de répondre à M. le témoin J.P. qui sans doute a été obligé de recourir à l'aide des éditeurs du dit journal pour confectionner son écrit mensonger.

« Au jour fixé, dit ce véridique témoin, les amis de la constitution se rendirent au lieu désigné (par eux), mais ils cherchèrent en vain à pénétrer dans l'enceinte, &c. » Il faut, M. le témoin, que vous soyez d'une effronterie sans pareille pour oser parler ainsi, tandis que vous savez parfaitement que près de 500 habitants sont prêts à vous contredire ; et je m'empresse de remplir ce devoir.

Vers 11 heures du matin, environ 500 personnes, amies de leur pays, se rendirent à la salle publique où je remarquai plusieurs individus de la cohorte *formidable* de La Prairie ; quelques minutes après, un certain individu, du nom de [Frederick] Singer, fit son apparition, portant une table et des chaises, suivi de M. Barbeau, sortant

tous deux des appartements de M. le curé du lieu. Se trouvant ainsi sans molestation au fond de la salle, ils firent ranger autour de leur table quelques personnes des leurs. Il est donc extrêmement faux de dire, M. le témoin, que ces bons loyaux ne purent parvenir dans l'enceinte qu'avec peine.

« Les premières places (continue M. le témoin) étaient occupées par MM. Rodier, Cherrier, Perrault, Lacroix, Héroux, Cardinal, et quelques autres de la même espèce ; » grand merci, M. le témoin, d'avouer que nous ne sommes pas de votre espèce, des Caïns ! Je viens de vous dire, M. l'éditeur, que MM. Barbeau et cie étaient seuls à l'entour de leur table, et si nous en sommes approchés, c'est que nous ne voulions pas perdre les belles choses que ces bons loyaux devaient débiter, car on a besoin des lumières de ces bonnes gens, vous le savez, M. l'éditeur ; c'est si beau de les entendre parler d'un gouvernement qui les traite si bien !

« Messieurs les avocats avaient déjà monté l'esprit et excité leurs gens &c, &c. » Sans aucun doute ces loyaux comme de coutume avaient envoyé des *mouchards* pour voir ce qui se passait chez les Patriotes avant l'assemblée, mais il est fâcheux de le dire, ils n'ont pas été plus véridiques dans leur rapport aux gens de la *cantine* que M. le témoin ne l'a été dans celui qu'il a eu l'impudence de faire au public. Messieurs les avocats n'ont rien dit avant l'assemblée pour exciter les passions, etc. ; les habitants du comté sont trop patriotes, trop amis de la patrie, pour qu'il soit nécessaire de les exciter à la bien servir, et quand bien même il n'y aurait eu que MM. Henry, Barbeau et cie pour les aviser en cette occasion, nous sommes bien certains qu'ils ne s'en seraient pas laissé imposer par cette coterie qu'ils connaissent, et qu'ils méprisent depuis longtemps.

« Les Patriotes trépignèrent des pieds etc. ». Je puis prouver que lorsque maître Barbeau s'adressa à l'assemblée, le plus grand silence prévalut, et ce ne fut que lorsqu'il se refusa à mes instances et à celles de plusieurs autres citoyens de rester et discuter publiquement et franchement les sujets qui devaient occuper l'attention de l'assemblée, que cette dernière manifesta son mécontentement par les cris répétés : « Vous avez peur, votre cause est mauvaise, vous n'osez la discuter, honte ! &c, &c. » et ces cris se prolongèrent jusqu'à ce que le chef B. eût conduit sa petite bande (25 à 30) chez son cantinier et partisan, où (me dit-on) ils s'occupèrent moins de politique que d'autre chose.

Les autres particularités, M. l'éditeur, vous ont été certifiées par des citoyens que la rage des bureaucrates ne peut atteindre. Jamais le comté de La Prairie n'a mieux mérité du pays qu'en cette occasion, et malgré l'influence indue qu'exerce le col. Henry sur les officiers de son bataillon, les sorties dégoûtantes de M. Barbeau contre tous ceux qui veulent le bonheur des Canadiens, *lui qui n'a pas honte de les renier pour ses compatriotes*, malgré les manœuvres éhontées de son cantinier qui se sert du nom de son curé pour intimider les habitants et les forcer à errer comme

lui, le comté de La Prairie conservera toujours un rang distingué parmi ceux de la province pour son patriotisme et sa fermeté dans la noble cause canadienne.

En prenant congé pour le moment de M. le témoin et de ses suppôts, je leur suggère d'être au moins braves une fois, et de laisser l'anonyme pour que le public connaisse les noms de ses lâches calomniateurs.

Je suis &c, &c.

André Lacroix
médecin



André Lacroix à Ludger Duvernay

ASTR, 0468-14

Châteauguay, 27 avril 1834

Mon cher citoyen,

Cardinal, le major et moi sommes souûls, rien de surprenant. Maurice Lepailleur⁴¹, qui est aussi dans le même *saint* état, me prie de te prier de lui envoyer *La Minerve* et de le mettre au nombre de tes souscripteurs.

Ah ! pour revenir... je voulais te dire que Cardinal a commencé une communication en réponse à M. le témoin, mais force a été de remettre à demain pour la parachever. *Ah ! faut-il qu'un homme soit si c...!*

N'oublie pas de publier mes deux communications, je le veux, que cela soit.

Le major *Capé* s'attend tous les jours à voir Son Excellence mettre à effet l'avis qui lui a été donné par les *loyaux* de Williamstown. Il te parlera lui-même de ses *craintes*, car il doit te remettre lui-même ce petit brouillon.

Adieu. Pauvre *ventru*.
Porte bien.
Baise mon c...l
C'est le chemin de la vertu.

⁴¹ François-Maurice Lepailleur (1806-1891), fils du notaire François-Georges LePailleur et d'une inconnue. Huissier, peintre, de Châteauguay, F.M. Lepailleur est beau-frère de Joseph-Narcisse Cardinal. Auteur du *Journal d'un patriote exilé en Australie, 1839-1845* (Septentrion, 1996).

À bas les Écossais !
Mort aux Anglais !

Ton ami.

André Lacroix

Cardinal est soûl ! *Banal* !
Et moi *itou* !

L'île Perrot devait aujourd'hui se prononcer sur l'état de la province. Nous n'avons pu aller à Saint-Timothée. Mais rien de perdu.



Joseph-Narcisse Cardinal⁴² à Ludger Duvernay
ASTR, 0468-14

Châteauguay, 27 avril 1834

Excusez les balivernes de notre pauvre Esculape qui est sous l'influence d'un *Esprit* étranger, et envoyez-moi par le major 100 blancs de vente.
Je vous écrirai assez à temps pour jeudi.
Votre serviteur.

J.N. Cardinal



Édouard-Étienne Rodier à Pierre-Édouard Leclère
L'Ami du peuple, 27 avril 1834
A. Fauteux, *Le Duel au Canada*, p. 127-128

Montréal, 27 avril 1834

⁴² Le même feuillet, même date, contient la lettre du D^r André Lacroix.

Monsieur,

Quand vous avez attaqué ma vie politique dans votre journal, je ne me suis jamais plaint, parce que vous ne faisiez qu'exercer un droit inhérent à la liberté de la presse.

Mais quand vous souffrez qu'on se serve de votre papier pour lancer lâchement, et sous l'anonyme, les calomnies les plus atroces et les injures les plus grossières contre ma conduite privée ; quand vous permettez qu'on publie dans vos colonnes que je me suis fait payer pour aller haranguer à l'assemblée de Saint-Philippe et qu'après avoir salarié des gens pour m'applaudir j'ai fait ensuite difficulté de les payer ; quand vous donnez publicité à de pareilles turpitudes, dont vous-même plus que tout autre devez me connaître incapable, je crois avoir le droit d'exiger le nom de votre correspondant ou de vous regarder comme responsable de cette basse injustice à mon égard.

Je vous prie donc, Monsieur, de me déclarer le nom de l'auteur de l'écrit qui a paru dans le dernier numéro de votre journal sous la signature « Quelqu'un de l'Assemblée de Saint-Philippe », ou de me donner la satisfaction qu'un gentilhomme a droit d'attendre de celui qui ose porter atteinte à son caractère.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Edouard-E. Rodier

P.-S. Mon ami M. [John] MacDonell est chargé de recevoir votre réponse.



Joseph-Narcisse Cardinal à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 1^{er} mai 1834

Châteauguay, 29 avril 1834

M. l'éditeur,

Après l'échec que vient de recevoir la cohorte bureaucratique à l'assemblée de Saint-Philippe, on devait s'attendre à voir paraître sur l'horizon politique, quelques nuages épais de mensonges, tels que ceux qui ont paru dans *L'Ami du peuple*, le 23 et le 26 du courant. Comme les auteurs de cette dernière production sont connus du public, qui doit en avoir fait justice, je ne m'arrêterai qu'à la première, qu'on pourrait

croire d'une origine plus relevée, et dont le créateur, honteux d'avouer sa paternité, s'est couvert du voile de l'anonyme et a signé « Un témoin ».

Chacun sait qu'il est de la tactique de *L'Ami* et de ses suppôts de dénaturer les faits, afin de déverser sur autrui le mépris qui les accompagne partout où ils ont l'effronterie de paraître ; et en cette occasion M. le témoin n'a pas manqué de suivre l'exemple de ses devanciers. Permettez, M. l'éditeur, que je me serve de votre intéressante feuille pour dévoiler quelques-unes des nombreuses faussetés que contient l'écrit de M. le témoin et de démontrer à quel point de frénésie peut se porter un homme justement honni des honnêtes gens.

Le « témoin » dit d'abord que les amis de cette constitution cherchèrent en vain à pénétrer dans l'enceinte « où l'assemblée devait se tenir ». Je demanderai à M. le témoin comment il a pu se faire que toutes les personnes qui lui servaient de queue dans sa retraite ignominieuse, soient sorties de la salle et que pendant qu'elles y étaient, on fit toutes les instances pour les engager à y demeurer et à discuter franchement et librement les sujets qui devaient venir sous la considération de l'assemblée. Mais ce n'était pas le compte de ces messieurs, ils se voyaient aussi faibles en nombre qu'en arguments, et les beaux discours qu'ils travaillaient avec tant de soin depuis des semaines, auraient perdu tout leur lustre, s'ils eussent été exposés au grand jour et prononcés devant une assemblée aussi respectable et aussi éclairée. Ils prirent donc le parti de suivre leurs vaillants colonel et major chez M. Frederick Singer, où ils purent à loisir, au nombre *considérable* de 29, procéder à leur *bessogne loyale*, sans être davantage exposés à la paisible opposition de plus de 500 électeurs, disposés à maintenir leurs droits contre les machinations de ces enfants perdus de la bureaucratie. Le « témoin » donne ensuite à entendre que la salle était remplie des membres du Comité de Saint-Constant, et par un grand nombre de personnes de paroisses étrangères. Il faut que ce « témoin » connaisse bien peu les habitants du comté ou son optique était extraordinairement faible en cette occasion ; car, M. l'éditeur, il est un fait connu, qu'à l'exception des trois messieurs de Montréal et de trois autres messieurs de L'Acadie, qui sont arrêtés en allant à Montréal, il n'y avait à l'assemblée que des électeurs du comté, qui venaient témoigner à M. Barbeau le souverain mépris qu'ils ont toujours entretenu pour lui et ses semblables, et lui donner avis de ne pas perdre son temps à convoiter leurs suffrages, s'il voulait s'épargner les désagréments qu'il a éprouvés en 1827.

Suivant la version du « témoin », les premières places étaient occupées par MM. Rodier, Cherrier, Perrault, Lacroix, P. Héroux et moi. C'est encore une fausseté ; car lorsque M. Barbeau eut dit à l'assemblée que lui et ses amis allaient se retirer chez M. Singer, ce fut moi qui élevai le premier la voix pour lui demander s'il entendait donner les résolutions qu'ils passeraient chez M. Singer comme l'expression des sentiments des habitants du comté ; et M. le « témoin » a dû remarquer que ces pa-

roles venaient de l'entrée de la salle où je m'étais tenu pour voir à loisir le désappointement et la consternation qui régnaient sur les longues figures de messieurs les bureaucrates.

En mentionnant mon nom, M. le « témoin » me fait l'honneur de me désigner comme « l'aspirant à la représentation du comté. » Il est honorable, M. le « témoin », d'aspirer à cette charge distinguée lorsqu'on est ami de son pays et qu'on possède la confiance de ses concitoyens. Mais pour des hommes comme vous, aspirer à une charge que vous méritez si peu, c'est le comble de la folie. Vous devez vous rappeler qu'en 1827, vous avez en vain employé tous les moyens en votre pouvoir pour obtenir cet honneur. Mais comme les adversités en ce genre ont été si fréquentes chez vous qu'elles auraient pu vous affaiblir la mémoire, je vous en citerai quelques circonstances.

Avez-vous oublié que cette même année vous opposâtes M. Cuvillier au comté de Huntingdon, et qu'après une lutte prolongée de 15 jours vous eûtes la honte de vous retirer avec le nombre de 200 voix sur au moins 10 000 électeurs que contenait ce comté ?

Vous vous rappelez peut-être que quoique aidé de l'influence des colonels Henry et Brown, &c, ce fut avec beaucoup de difficultés que vous trouvâtes des personnes pour voter pour vous d'heure en heure, afin de prolonger la lutte ?

Vous vous souvenez, sans doute, de la réception désagréable que vous éprouvâtes en 1830, lorsque vous vous présentâtes à une assemblée tenue, à Saint-Constant, aux fins de convenir d'avance des personnes que l'on devait élire à l'élection alors prochaine, et que force vous fut de *décamper* en silence à peu près comme vous fîtes dernièrement à Saint-Philippe. J'aurais cru que ces échecs si fréquents et si fortement prononcés auraient eu l'effet salutaire pour vous de vous retenir au sein de votre famille et de vous empêcher de vous exposer davantage au mépris de vos concitoyens. Car si vous vous imaginez qu'ils ignorent vos intentions, M. le « témoin », vous êtes dans une erreur grossière. Ils s'aperçoivent bien que vous cherchez encore à les leurrer ; mais depuis qu'en 1810 le fameux colonel les a trompés, ils se méfient des oiseaux de son espèce. Quoiqu'il me soit pénible d'entretenir le public de moi-même, je me vois forcé par M. le « témoin » d'en dire quelque chose.

L'honneur distingué que m'ont fait les habitants de ce comté en me désignant pour remplir une place vacante dans la représentation du comté, par l'apostasie d'un de ses membres, me sera toujours cher, et je m'efforcerai toujours de leur prouver ma gratitude par un dévouement sincère et constant à la cause qui intéresse si vitale-ment la grande famille canadienne. Si, à la prochaine élection, je me voyais forcé de me refuser à cet honneur, je ne ferais que céder à des circonstances insurmontables ; mais je dois avouer qu'aucune considération ne me retiendrait si je voyais le comté de La Prairie en danger d'élire M. Barbeau ou autres de sa trempe.

J'avais dessein de signaler quelques autres mensonges que comporte l'écrit du « témoin », mais mon écrit est déjà si long que je me contenterai de dire un mot un peu forcé de cet érudit écrivain qui vous apprend que le pavillon britannique (du *Britannia* s'entend) a flotté toute la journée sur la maison du brave aubergiste et capitaine, et que ce même pavillon figurait à l'entrée triomphante de MM. Henry et Barbeau dans le village de La Prairie, porté par *deux hommes à cheval* (c'est ingénieux), laquelle cérémonie était finie à quatre heures de l'après-midi.

Puisque j'en suis sur ce pavillon, je dois vous apprendre, M. l'éditeur, que l'espoir de ces Messieurs en le plantant (non sur la maison, comme dit le « témoin » mais devant la porte de M. Singer) était que nous irions l'abattre. C'est au moins ce que quelques-uns d'entre eux ont avoué.

Les insensés croyaient que nous méconnaîtrions les couleurs britanniques sous lesquelles nos pères ont tant de fois volé au combat pour la défense des intérêts de la mère patrie, et sous lesquelles nous nous empresserions, au besoin, de nous rallier pour prouver, non par des flagorneries comme les prétendus loyaux sujets, mais par des actions, notre fidélité et notre attachement au gouvernement qui, espérons-le, M. l'éditeur, ne tardera pas à faire disparaître entièrement les maux nombreux dont nous nous plaignons par l'entremise de notre chambre d'Assemblée, et qu'une classe d'hommes à privilèges voudrait accumuler sur nous.

Je suis bien sincèrement, M. l'éditeur, votre obéissant serviteur.

J.N. Cardinal, *notaire*



Norbert Éno⁴³

La Minerve, 15 mai 1834

Discours à l'Assemblée constitutionnelle du comté de Berthier

Berthier, 12 mai 1834

Messieurs,

⁴³ Norbert Éno (1793-1841), né à Berthierville, fils d'Antoine Éno et de Marie-Joseph Fautoux. Marchand à Saint-Cuthbert, capitaine puis major de malice. Sera élu député de Berthier le 7 mars 1837 lors d'une élection partielle. *DPQ*.

La chambre d'Assemblée, dans la dernière session du parlement provincial, a adopté, à une très grande majorité, 92 Résolutions sur l'état de la province, dont l'administration mal organisée fait peser sur le peuple de graves et nombreux abus détaillés dans ces Résolutions. Quoique basées sur des faits avérés, elles n'ont pas rencontré l'approbation de Son Excellence qui, dans son discours à la clôture de la session, a pour ainsi dire renvoyé les représentants du peuple au tribunal de leurs constituants, afin que leur conduite soit jugée par eux. C'est pour cela, Messieurs, que vous êtes assemblés aujourd'hui ; vous aurez à déclarer si la chambre d'Assemblée, dans ses 92 Résolutions et ses requêtes adressées au Roi et au parlement impérial, a exprimé les vœux et les sentiments de ses constituants, et si Jacques Deligny et Alexis Mousseau, écuyers, représentants de ce comté, ont rempli fidèlement leur mandat en votant pour les 92 Résolutions, ou s'ils méritent des reproches. On va aussi soumettre à votre considération une série de résolutions appuyées sur des faits ; elles suggèrent des remèdes à nos maux ; vous êtes appelés à dire si elles rencontrent votre approbation.

[Norbert Éno]



Hercule Olivier⁴⁴

La Minerve, 15 mai 1834

Discours à l'Assemblée constitutionnelle du comté de Berthier

Berthier, 12 mai 1834

Messieurs,

Je ne saurais vous exprimer combien je suis sensible à l'honneur que vous me faites en m'invitant à parler devant une assemblée aussi respectable et aussi nombreuse ; malgré mon incapacité dont je sens toute l'étendue, je dois me rendre au vœu général ; d'ailleurs mon amour pour la patrie m'en fait un devoir.

⁴⁴ Hercule Olivier (1794-1837), né à Berthierville, fils de Louis Olivier, marchand, et de Charlotte Fafard-Joinville. Marchand à Berthier, comme son père. Il a épousé en premières noces (Berthier, 14 avril 1817) Julie Deligny, fille de Jacques Deligny et de Françoise Bergevin ; en secondes noces (Berthier, 29 juillet 1833) Marie-Claire Fauteux, veuve de Joseph Douaire-Bondy.

Je vois d'un œil satisfait l'enthousiasme patriotique des nobles et indépendants habitants de ce comté accourus des paroisses les plus éloignées, malgré le mauvais temps, abandonnant leurs intérêts personnels pour s'occuper des affaires publiques, passer en revue la conduite de leurs députés et les féliciter sur l'attitude ferme qu'ils ont prise en soutenant les 92 Résolutions qui viennent de vous être lues, et qui ont été si vivement applaudies, résolutions qui doivent assurer à la majorité imposante qui les a passées, une place distinguée dans le cœur des vrais amis du pays. Quel honneur pour cette assemblée de venir bravement en avant, pour se prononcer sur les affaires du pays, appuyer les votes de ses représentants et déjouer les intrigues de certains individus qui briguent les faveurs et les charges de l'Exécutif en se montrant ses approbateurs serviles ! Soyons en garde contre ces hommes, n'éprouvons désormais pour eux qu'indifférence et mépris. Nous ne pouvons demeurer spectateurs tranquilles de ce qui se passe autour de nous ; nous devons user du droit qu'a tout sujet anglais de se prononcer sur la conduite et les mesures de ceux qui gouvernent, surtout lorsque nous voyons augmenter les abus dont nous demandons en vain depuis plusieurs années le redressement par l'entremise de nos représentants.

La province vient de se lever en masse pour approuver la Chambre et censurer l'administration. Les habitants du district des Trois-Rivières se sont plaints récemment du choix étrange qu'a fait le gouverneur en nommant M. Chisholme coroner. Nous avons appris, ces jours derniers, la destitution de M. Young, un des représentants de la basse ville de Québec. Ce monsieur n'a pas toujours voté avec la majorité de la Chambre, cependant il a toujours été estimé et respecté comme un des fonctionnaires de l'administration. Ces actes du gouverneur et les Résolutions dont vous venez d'entendre la lecture, vous indiquent assez la marche que vous devez suivre. Nous avons besoin d'une réforme qui puisse raffermir les liens qui nous unissent à la mère patrie. Le seul moyen de l'obtenir est de la demander au Roi et au parlement impérial, au moyen de nos requêtes à l'appui de celles de la Chambre. Je crois encore en la justice du gouvernement anglais ; notre auguste souverain n'a pas oublié les services qu'ont rendus les milices canadiennes, pendant la dernière guerre, et que plusieurs Canadiens ont reçu une mort glorieuse sur le champ de bataille, victimes de leur loyauté ; tandis que d'autres, en grand nombre, ont reçu d'honorables cicatrices en combattant vaillamment sous les drapeaux britanniques.

Ces faits, messieurs, sont une réponse suffisante aux discours mensongers des perfides qui calomnient journellement les Canadiens en les représentant comme enclins à la révolte. Rallions-nous donc autour des défenseurs de la patrie pour éviter le joug onéreux que des intrigants voudraient nous imposer. Rappelez-vous le triste sort des Acadiens chassés du sol qui les avait vus naître pour faire place à des étrangers dont les compatriotes veulent aujourd'hui suivre les traces.

Sans remonter si haut dans les annales du pays, n'avons-nous pas sous les yeux un exemple frappant des abus d'un gouvernement, lorsque nous voyons une foule d'émigrés irlandais laisser leur patrie pour se réfugier sur nos rives hospitalières ? N'est-il pas évident qu'ils sont forcés de s'expatrier pour éviter l'oppression ? Cet exemple doit nous convaincre plus que tout autre chose, que nous devons soutenir la chambre d'Assemblée et repousser les traits envenimés de nos ennemis.

Exprimons notre opinion en signant la requête à l'appui de celle de la Chambre ; elle sera portée de maison en maison pour recevoir les signatures des habitants du comté. Pour déjouer la mauvaise foi de nos adversaires, je vous recommande de ne signer que la requête qui vous sera présentée par des personnes dont vous connaîtrez bien les principes politiques, et qui vont être nommés dans un instant.

Avant de terminer, je prendrai la liberté de vous inviter à vous joindre à moi pour offrir le faible tribut de notre reconnaissance et de notre admiration à l'illustre et infatigable défenseur de nos droits, l'honorable Louis-Joseph Papineau, orateur de la Chambre ; ses efforts glorieux dans la cause du pays méritent nos éloges les plus flatteurs, en attendant que le burin de l'histoire transmette son nom à l'admiration de la postérité, à côté de ceux des Grands Orateurs dont nous honorons la mémoire.

[Hercule Olivier]



C.H.O. Côté⁴⁵ à J.L. Brault

BAnQ-VM, *Fonds Ludger Duvernay*, P68o, N° 216

Napierville, 14 août 1834

Mon cher ami,

Du noir, du noir, voilà le cri général dans notre petit village. La mort vient de nous enlever une tante chérie de M^{me} Côté, Madame Fife, qui a été enterrée aujourd'hui, après trois mois justes de mariage. M^{me} Côté voudrait que tu vinsses à lui envoyer 7½ verges de mérinos semblable au sien, du crêpe pour garnir deux robes et deux chapeaux de filles, deux voiles de crêpe, deux paires de gants semblables à ceux de M^{me} Côté, une verge de mousseline de deuil, 4 paires de bas de coton, noirs, deux paires, un peu plus petits que les deux autres paires. Tu chargeras le tout à la succession de feu M^{me} James Fife. Envoie-moi le compte en détail. S'il manque quelque chose à ton magasin, aie la complaisance de te le procurer ailleurs. Tu seras payé sous peu.

Nous allons faire nommer un tuteur aux enfants. Les deux filles sont une de 14 ans, l'autre 11 ans. Envoie le tout par le porteur.

Mes respects à toute la famille et puisse Dieu vous conserver tous en bonne santé. M^{me} Côté se joint à moi pour t'assurer de notre constante amitié.

Ton ami.

C.H.O. Côté

⁴⁵ Cyrille-Hector-Octave Côté (1809-1850), né à Québec, fils de Charles-Claude Côté, navigateur, d'origine acadienne, et de Rose Duhamel. Médecin, professeur, journaliste, ministre baptiste et homme politique. Études en médecine au Collège McGill, puis à Burlington (VT). Refusé par le Bureau d'examineurs en médecine du district de Montréal (janvier 1832), mais accepté par celui de Québec (avril 1832). Exerce la médecine à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (L'Acadie), puis à Napierville. Il a épousé (Saint-Valentin, 25 juin 1833) Margaret Yelloby Jobson, fille de Thomas Jobson, cultivateur, et d'Eleonore Willis. Élu député de L'Acadie en 1834. L'un des radicaux du mouvement patriote et membre des *Fils de la Liberté*. Réfugié aux États-Unis. Met sur pied l'organisation secrète des Frères Chasseurs. Pratique la médecine à Swanton. Rédige des articles dans le *North American*. Converti au protestantisme, il devient ministre baptiste à son retour au pays en 1844, puis missionnaire et auteur de traductions et de brochures religieuses. Décédé le 4 octobre 1850 à Hinesburgh (VT) ; inhumé à la Grande-Ligne-de-L'Acadie (Saint-Blaise), cimetière baptiste, 6 octobre : « Cyrille-Hector-Octave Côté, docteur en médecine, ministre de l'Évangile, demeurant à Fort George, dans la municipalité de Sainte-Marie de Monnoir, est décédé dans la pleine espérance de l'immortalité... » Présents: Margaret Y. Côté, Rose E.W. Côté, L. Normandeau, H. Lafleur, M.G. Hodge, M^{lle} Fuller, Charles D. Fuller, Louis Roussy.

27 juillet M. Louis Latour âgé de 47 ans ;
 29 juillet M^{me} Ménard âgée de 36 ans ;
 1^{er} août M. Ménard, époux, âgé de 40 ans ;
 9 août M^{me} Jean Rodrig, née Arcan, âgée de 30 ans ;
 9 août M^{me} Joseph Lavigne, née Rousseau, âgée de 37 ans ;
 9 août Adélaïde, enfant de la précédente, âgée de 3 ans ;
 10 août Marie, encore enfant de la précédente, âgée de 11 ans ;
 8 août L'enfant de M. Joseph Laflamme, âgée de 3 ans ;
 12 août M^{me} Mary-Alice Willis⁴⁶, veuve en premières noces de feu M.
 Georges Scott, et mariée depuis trois mois justes à M. James Fife, âgée de
 39 ans ;
 13 août Esther Babew, fille, âgée de 20 ans.

Pour être mis dans *La Minerve*
 Le tout du choléra.

Dr Côté



Thomas Storrow Brown⁴⁷ à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 29 décembre 1834

A. Fauteux, *Le Duel au Canada*, p. 119-120

Montréal, 29 décembre 1834

Monsieur,

Une communication dans le *Herald* de ce matin, signée George Auldjo⁴⁸, me force, malgré la répugnance que j'éprouve à le faire, de traîner devant le public mes affaires privées, en vous priant de publier la correspondance qui suit.

⁴⁶ Mary Willis, épouse de James Fife, est inhumée à Napierville le 14 août 1834, âgée de 39 ans.

⁴⁷ Thomas Storrow Brown (1803-1888), quincaillier, journaliste et patriote. Général des patriotes lors de la bataille de Saint-Charles, en 1837, il réussira à fuir aux États-Unis après la défaite. *DBC*. Auteur d'un « Brief Sketch of the life and times of the late Hon. Louis Joseph Papineau », paru dans le *New Dominion Monthly*, janvier 1872 ; aussi dans BAC, MG24, B2, Mic. C-15792, p. 6736-6747.

Quant au reproche d'espion et d'escamoteur que me fait M. Auldjo, je réponds que cette assertion est un mensonge qui n'a pas le moindre fondement et est avancée avec une audacieuse préméditation de la part de ce dernier. Le rang que j'occupe dans la société me met au-dessus de telles attaques et, heureusement pour moi, ma réputation est suffisamment établie parmi mes concitoyens pour m'appuyer sur le caractère dont j'ai toujours joui parmi eux.

Votre dévoué serviteur,

T.S. Brown



Thomas S. Brown

BAnQ, 52327-1956083

⁴⁸ George Auldjo (1790-1846), homme d'affaires montréalais, officier de milice, originaire d'Écosse. *DBC*.

Thomas Storrow Brown à Alcide Derivas⁴⁹

A. Fauteux, *Le Duel au Canada*, p. 120-121

Lundi soir, 29 décembre 1834

Mon cher Monsieur,

Vous m'obligerez en communiquant la lettre ci-incluse à George Auldjo, écuyer, rue Saint-Jacques.

Un des derniers jours de l'élection du quartier Ouest, M. Auldjo m'insulta dans la rue Notre-Dame en se servant des expressions les plus grossières mais, supposant que l'individu était ivre et ne désirant pas alimenter les causes alors existantes d'animosité générale par une querelle privée, je passai le tout sous silence, résolu à n'en point faire mention jusqu'à ce que l'élection fût terminée.

Quand ensuite je fis part de la circonstance à un ami que je priai d'agir comme second et de faire les démarches nécessaires, celui-ci, riant aux éclats de ma bonhomie, ajouta : « Vous n'avez d'autre moyen que de ramener le sujet sur le tapis à la première occasion qui s'offrira, car Auldjo se retranchera maintenant derrière le prétexte des poltrons : il est trop tard ».

Je rencontrai M. Auldjo cet après-midi pour la première fois depuis cette époque. Notre conversation se termina par ces mots : « I wish to be plain with you, you know where I live », et, sur la remarque que je lui fis : « Je dois donc penser que vous ne vous prévaudrez pas du temps écoulé », il répondit après quelques moments d'hésitation : « I may perhaps refer that to a friend ».

D'après ces expressions, je vous prie de faire les démarches nécessaires, car ce serait douter du courage des loyaux que de supposer que celui-ci reculera, d'autant plus que je viens d'apprendre ce soir qu'un de ses amis a déclaré qu'il n'aurait pas refusé la première fois.

Personne ne méprise plus souverainement le duel que moi, mais je ne puis souffrir d'être impunément, comme un plastron, en butte à toutes les railleries qu'il plaira aux premiers manants de déverser sur mon compte, surtout quand ces insultes peuvent rejaillir sur un parti.

⁴⁹ Peut-être Alcibiade de Rostaing de Rivas (1811-1856), ami de T.S. Brown. Venu de Nantes, il passa peu de temps à Montréal. « Dans le compte rendu d'un banquet organisé le 15 de juin de cette même année [1834] par la colonie française de Montréal, à l'occasion de la Saint-Napoléon, nous le voyons proposer l'une des innombrables santés qui se buaient toujours à cette époque assoiffée, et il est désigné sous le nom plus aristocratique d'Alcide de Rostaing de Rivas. » *Le Duel au Canada*, p. 118-119.

Veillez m'excuser du trouble que je vous donne et croyez-moi, votre dévoué.

T.S. Brown



Jean-Philippe Boucher-Belleville⁵⁰ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, SANM, P 345, Séries 1, N° 1309



Boucher-Belleville
BAC, Mikan 3635353

M. Ludger Duvernay
Bureau de *La Minerve*

⁵⁰ Jean-Philippe Boucher-Belleville (1800-1875), Journaliste, instituteur, patriote, professeur de philosophie. Sera arrêté en décembre 1837 en tentant de fuir en sol américain. Auteur d'un *Journal d'un patriote*, édité la première fois en 1992. Jonathan Lemire, *Portraits de patriotes, 1837-1838*, p. 73-76.

Montréal

Village Debartzch⁵¹, 19 janvier 1835

Citoyen ami,

J'ai oublié de vous demander dans ma dernière lettre quelques douzaines de vos calendriers (je crois que 6 douz. suffiraient à présent) et quelques almanachs, avec le prix.

Je voudrais savoir aussi combien vous donnerez à vos apprentis et pour combien de temps vous les prenez. Le prix d'un bon, d'un médiocre et d'un mauvais compagnon. Ayez la bonté de me répondre par le porteur, M. S. Marchesseault⁵². À la hâte.

Votre dévoué &c.

J.Ph. Boucher Belleville



⁵¹ Village Debartzch : Saint-Charles-sur-Richelieu.

⁵² Siméon Marchesseault (1806-1855), né à Saint-Antoine, fils d'Abraham-François Marchesseault, maître forgeron, et de Marie-Émilie Cormier. Résident de Saint-Charles où il y est instituteur ainsi qu'à l'école élémentaire des garçons de Saint-Denis. Aussi huissier. Il a épousé (Saint-Charles, 22 septembre 1829) Judith Morin, fille d'Henri-Pierre Morin et de Joseph Tétreau. Sans contredit l'un des plus ardents agitateurs de la vallée du Richelieu. Participe à plusieurs assemblées politiques et quelques charivaris entre 1834 et 1837. Présent à l'assemblée des Six Comtés à Saint-Charles, le 23 octobre 1837. Capitaine des insurgés à la bataille de Saint-Charles, le 25 novembre suivant. En fuite à compter du 1^{er} décembre 1837, mais appréhendé à Bedford. Conduit au Pied-du-Courant où il est détenu du 12 décembre 1837 au 2 juillet 1838 ; date à laquelle il est exilé aux Bermudes. À son retour en novembre 1838, il s'installe à Burlington. Participe à quelques rassemblements patriotes aux États-Unis. Membre du Comité exécutif du Bas-Canada. Sépulture à Saint-Hyacinthe le 11 juillet 1855. Pendant son emprisonnement et son exil, il entretiendra une correspondance avec Judith, sa femme. Voir *Lettres à Judith* (Septentrion, 1996).

Xavier Malhiot⁵³ à Wolfred Nelson⁵⁴

AMCR, document 2006

Verchères, 13 février 1835

Mon cher monsieur,

Je suis fâché d'avoir été privé du plaisir de vous voir hier pour rencontrer les messieurs Dumoulin. Je m'attendais à vous voir cette nuit, revenant de Montréal, peut-être que vous aurez passé par Chambly.

L'inventaire en question est commencé d'hier et sera certainement en vue du mariage. J'ignore qui est subrogé tuteur, ainsi que la manière que cet inventaire sera fait. Je m'attends à quelque irrégularité ou défaut d'entrée. Je présume qu'il sera aisé d'en prendre communication lorsque terminé. Une chose qui est de haute nécessité, que je crois de règle et de prudence, autant qu'autorisée par la loi, serait d'exiger de Park⁵⁵ des cautions pour le montant des argents qu'il aura en main à ses enfants et dont la succession aura à rendre compte, car dans le cas de malversation, ces pauvres enfants se trouveraient exposés à perdre au moins 1500 louis en argent que je prévois que leur père va avoir en sa possession à eux appartenant. Vous pouvez en conférer avec Deschambault qui pourra prescrire la marche à tenir, etc.

⁵³ François-Xavier Malhiot (1781-1854), marchand, de Verchères, ex-député, conseiller législatif. Oncle de Charlotte Noyelle de Fleurimont qui a épousé Wolfred Nelson. *DBC*.

⁵⁴ Wolfred Nelson (1791-1863), né à Montréal, fils de William Nelson, ancien officier de la marine anglaise, et de Jane Dies. Frère aîné de Robert Nelson. Reçu à la pratique médicale en 1811. Médecin à Saint-Denis-sur-Richelieu. Nommé médecin du cinquième bataillon de la milice d'élite et incorporée. Il a épousé (Verchères, 30 juin 1819) Charlotte Noyelle de Fleurimont, fille de Pierre-Philippe Noyelle de Fleurimont et de Marie-Charlotte Boucher de Laperrière. Député de William Henry (Sorel) en 1827. Fonde une distillerie à Saint-Denis. Élu au sein du Bureau des examinateurs de Montréal en 1831. Chef des patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, il remporte la victoire sur l'armée anglaise de Gore le 23 novembre 1837 et devient, de ce fait, le « héros de Saint-Denis ». Incarcéré à la prison des patriotes à Montréal de décembre 1837 à juillet 1838, puis exilé aux Bermudes. Après les troubles, il s'installe à Rouses Point, ensuite à Plattsburgh. De retour au pays en août 1842, il pratiquera la médecine à Montréal. Élu député de Richelieu en 1844 ; maire de Montréal en 1854. Inhumé à Sorel, 20 juin 1863.

⁵⁵ Le Dr Stewart Park, veuf en premières noces de Louise Noyelle de Fleurimont, épousera (Verchères, 23 février 1835) Geneviève Bruneau, sœur de Julie Bruneau-Papineau. Beau-frère de Wolfred Nelson et son associé dans la distillerie.

Je dois accompagner madame Malhiot dans un voyage de Maska [Saint-Hyacinthe] pour y aller voir nos enfants. Ce sera une absence de trois jours au moins, ce que je (trouve) long pour laisser tous deux la maison. S'il n'y avait pas d'inconvénient et d'indiscrétion à vous demander Adolphe⁵⁶, il irait à ma place et je resterais ici, mais je vous prie de [ne] pas vous gêner en aucune manière. Elle partirait d'ici mardi après-midi et reviendrait jeudi.

Chargez-vous de mes amitiés pour la chère Charlotte et toute la famille, sans oublier notre malheureux ami Deschambault⁵⁷.

Votre dévoué serviteur.

Xavier Malhiot



André Lacroix à Jean-Baptiste Blanchet⁵⁸

AVM, *Fonds Gagnon*, N° 3924

J.B. Blanchet écr, M.P.P.

Québec

faveur de J.N. Cardinal, écr, M.P.P.

Châteauguay, 16 février 1835

Cher docteur,

Je vous prie d'agréer ma plus vive reconnaissance pour avoir répondu aux deux lettres que je vous ai écrites dans le courant de l'an dernier ; et c'est encore avec l'espoir de recevoir quelques lignes de vous, joint à une autre raison, que je vous adresse cette présente.

⁵⁶ Adolphe Malhiot (1816-1878), fils de F.X. Malhiot et de Julie de Laperrière, sa première épouse, étudie la médecine auprès de Wolfred Nelson. En 1833, il a été parrain de Julie Nelson, fille du D^r Wolfred Nelson.

⁵⁷ Louis Fleury-Deschambault (1799-1840), avocat, beau-frère de Wolfred Nelson, comme ayant épousé (Verchères, 20 mai 1828) Marie-Anne-Élisabeth Noyelle de Fleurimont. Associé de Wolfred Nelson dans la distillerie à Saint-Denis.

⁵⁸ Jean-Baptiste Blanchet (1795-1857), médecin, professeur de médecine. Neveu du D^r François Blanchet. André Lacroix avait appris la médecine avec Jean-Baptiste Blanchet. Député de Québec en 1834, J.B. Blanchet appuya le parti patriote. *DPQ*.

Je ne m'enquerrai pas de votre pratique, elle n'est pas susceptible de diminution, mais je vous informerai que je ne meurs pas d'inanition ici, et c'est encore beaucoup. Je n'ai jamais vu une année où les gens sont moins disposés à se servir de médecin, et ce, pour cause : point de maladie et encore moins de *pécune*.

J'ai adressé une pétition à la législature par mon ami, M. Cardinal (que je vous prie d'accueillir comme digne de votre connaissance) et je vous demande votre support en Parlement. M. Cardinal et Raymond pourront vous instruire de sa nature. Je me flatte au moins que tous les membres médecins la supporteront.

Je vous prie de présenter mes amitiés à mes amis confrères et à vos élèves de ma connaissance. Si vous voyez Paradis, vous l'assurerez de mon entière estime, quoiqu'il paraisse me haïr assez pour ne plus m'écrire.

J'attends avec une douce impatience votre entrée dans la carrière parlementaire : elle ne pourra vous être qu'honorable. Après avoir longtemps brillé comme médecin, il est juste aussi que vous brilliez sur la scène politique.

Adieu, docteur, s'il vous plaît de m'écrire un mot, ou de le remettre à M. Cardinal, je serai bien flatté. Pour moi, croyez que l'absence ne pourra jamais diminuer la haute estime que j'ai pour vous et que ma reconnaissance sera éternelle.

Je suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

André Lacroix



Chevalier de Lorimier à Louis Guy

BAC, MG24, L3, *Collection Baby*, vol. 18 : 11443

L'honorable colonel Louis Guy

Commandant la Milice du comté de Montréal

Montréal, mars 1835

Monsieur,

Je certifie sur mon honneur que je suis qualifié pour tenir une commission de major dans la milice du comté de Montréal, étant résidant à Montréal, âgé de plus de dix-huit ans, et propriétaire de bonne foi d'un bien-fonds de la valeur nette de cinquante £ courant par année, hors et en sus de toutes dettes, charges et redevances payables sur icelui ou l'affectant en quelque manière que ce soit, conformément au Statut provincial de la 10^e et 11^e George IV, chap. 3 (1830).

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

f. A. Chevalier de Lorimier



R.S.M. Bouchette⁵⁹ à L.J. Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 1908-1911 ; mic. C-15789

L'honorable L.J. Papineau
Orateur, etc.

Jeudi, 5 mars 1835

Monsieur,

L'honorable Chambre aux séances de laquelle vous présidez ayant déclaré vacante la place de greffier en loi qu'occupait l'honorable Hugues Heney, j'ose m'offrir comme un des nombreux concurrents qui sans doute se présenteront pour lui succéder.

Il ne serait pas convenable que je fisse moi-même l'examen de mon éligibilité mais je crois que je puis avec quelque confiance invoquer les années laborieuses de mon père au service de son pays, et ses travaux publics que j'ai eu le bonheur de pouvoir partager avec lui. Ma nomination serait un moyen de le rétribuer pour ses services comme topographe canadien, et de soulager le fardeau que lui a créé son zèle dans la carrière littéraire.

⁵⁹ Robert-Shore-Milnes Bouchette (1805-1879), né à Québec, fils de Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, et de Marie-Louise-Adélaïde Chaboillez. Admis à la pratique du droit en 1826, il participe à la rédaction de l'ouvrage topographique de son père. Il épouse en premières nocces (Angleterre, 6 mars 1824) Mary Ann Gardner. L'un des principaux leaders patriotes de Québec. Rédacteur en chef du *Libéral/The Liberal*, journal radical patriote. Membre honoraire de l'*Association des Fils de la Liberté*. Met sur pied un Comité central et permanent pour le district de Québec. Recherché par les autorités bas-canadiennes, il participera à la bataille de Moore's Corner, le 6 décembre 1837. Blessé, il est abandonné sur le champ de bataille où il est appréhendé par les volontaires. Bouchette est incarcéré à la prison du Pied-du-Courant, à Montréal, du 12 décembre 1837 au 2 juillet 1838. Exilé aux Bermudes en 1838. Ami de Wolfred Nelson. Auteur de *Mémoires* que son fils Errol fera éditer à Montréal en 1903. Il épousera en deuxièmes nocces (Franklin (VT), 1839) Caroline-Anne Berthelot ; et en troisièmes nocces (Sillery, 11 juin 1861) Clara Lindsay, fille d'Errol Boyd Lindsay et de Marie-Louise Perrault. *DBC*.

Permettez-moi d'ajouter que j'ai depuis deux ans fait le sacrifice d'une place de 150 £ sterl. que je tenais sous l'Exécutif dans le bureau de mon père, et que je fus guidé dans cette démarche par des sentiments qui répugnaient à une liaison directe avec une administration dont les vices et les procédés me paraissaient si peu harmonisés avec les intérêts du pays.

Quelle que soit votre décision au sujet de ma présente application, je ne doute nullement qu'elle sera basée sur des principes de justice et d'équité, mais j'ose néanmoins espérer que vous ne trouverez pas ma demande destituée de ce soutien qui justifierait votre gracieux acquiescement dans ma prière.

Avec le plus parfait respect, j'ai l'honneur d'être, Monsieur l'orateur, votre très humble et dévoué serviteur.

R.S.M. Bouchette



Résolutions du Comité de correspondance

BAC, MG24, B31, *Fonds Chapman*, vol. 1, p. 109

Trois-Rivières, mardi 8 septembre 1835

Résolu : que les remerciements de ce comité et du peuple du pays sont dus à Henry S. Chapman⁶⁰, écuyer, pour le zèle et le talent avec lequel il s'est acquitté de la mission dont il a été chargé, par ce comité, de se rendre à Londres, au sujet des pétitions datées de décembre dernier, se plaignant de griefs et de se mettre en rapport et se consulter avec MM. Hume, O'Connell et Roebuck sur les mesures à prendre pour l'avantage de la province jusqu'à la fin de la session alors prochaine du Parlement impérial, dans la vue d'obtenir la réforme des abus et l'introduction d'institutions électives en Canada ; et aussi pour l'empressement dudit Henry S. Chapman, écuyer, à donner aux hommes publics d'Angleterre et à la nation anglaise en géné-

⁶⁰ Henry Samuel Chapman (1803-1881), député libéral de Londres, qui avait vécu à Montréal où il avait fondé le *Daily Advertiser* (1833-1834) avec son ami Samuel Revans, prenant les intérêts des patriotes. En décembre 1842, Papineau en exil à Paris, recevra une lettre de Chapman qui lui annonce son mariage en juin 1840 avec Miss Brewer, qu'ils ont un fils, et que la famille part pour s'établir en Nouvelle-Zélande. L'épouse de Chapman est Catherine Brewer, et le mariage survint à Londres (St. Marylebone, 6 juin 1840) ; le fils aîné porte le prénom de Henry, comme son père. En 1864, Henry Samuel Chapman sera nommé juge à la Cour suprême de la Nouvelle-Zélande.

ral, par la voie de la presse et autrement, des renseignements nombreux et impartiaux sur l'état, les besoins, les opinions, les droits et les demandes des habitants de cette province et de la chambre d'Assemblée.

Résolu : qu'une somme additionnelle de 50 £ sterling, sans diminution de prime ou change, soit avancée à M. Chapman pour subvenir au surplus de ses dépenses contingentes en exécution de ladite mission.

Attesté

Léon Gosselin

André Ouimet⁶¹

S.C.C. [secrétaires du Comité de correspondance]



Étienne Chartier⁶² à Charles-Félix Cazeau

AAQ, 26 CP, *Montréal*, H : 202

Messire Cazeau, ptre
Secrétaire du diocèse de Québec
Québec

Saint-Benoît, 9 octobre 1835

Mon cher Cazeau,
C'est du Grand Saint-Benoît Brûlé que je t'écris pour te faire mes remerciements de la cure qu'il t'a gracieusement plu octroyer à ton fidèle sujet, le soussigné, et du

⁶¹ André Ouimet (1808-1853), né à Sainte-Rose, fils de Jean Ouimet, cultivateur, et de Marie Beautron-Major. Frère de Gédéon et de Benjamin Ouimet. Admis au barreau en 1836. Plus tard associé de Georges Boucher de Boucherville. L'un des jeunes intellectuels patriotes fréquentant la librairie Fabre. Agit à titre de secrétaire pour plusieurs assemblées patriotes entre 1834 et 1837. Président de l'*Association des Fils de la Liberté*. Blessé à un genou lors de l'escarmouche opposant les Fils de la Liberté au Doric Club, le 6 novembre 1837. Sa tête est mise à prix par les autorités. Incarcéré à la vieille prison de Montréal à partir du 16 novembre 1837, puis au Pied-du-Courant. Libéré le 8 juillet 1838, moyennant 1 000 £ de caution. Auteur du *Journal de prison d'un Fils de la Liberté* (Montréal, Typo, 2006). Il épouse (Montréal, 29 avril 1839) Charlotte Roy, fille d'Étienne Roy et de Sarah Cruckshanks.

⁶² Étienne Chartier (1798-1853), prêtre en 1828, curé à Saint-Benoît (1835-1837), prendra une part active aux insurrections patriotes. Sera interdit par Mgr Lartigue. Il écrit ici à l'abbé Charles-Félix Cazeau (1807-1881), secrétaire de l'évêque de Québec. DC.

coadjuteur qu'il t'a également plu me donner en la personne de l'illustre et révérend messire Pierre Ménard⁶³, d'heureuse personnalité.

Ce n'est pas du tout pour cela que je t'écris ; c'est pour te dire que je n'ai pas plus de sœur ici que sur la main. Tu as reçu, je suppose, une lettre timbrée de Montréal, le 25 septembre, à l'adresse de ma susdite sœur et à ta *recommandation*. Je suppose que tu l'as *forwardée* à Saint-Pierre. Tu sauras chez M^{me} Mercier si ma sœur est partie pour Montréal ; et si le contraire était arrivé, tu lui dépêcheras en ton propre et privé nom, un ordre de par le curé de Saint-Benoît que, tout ouvrage cessant, elle ait à se rendre à son poste *pour y exercer les pouvoirs ordinaires des curesses de ce diocèse*. En voilà assez sur le chapitre sororique.

Je te parlerais bien de choses sérieuses, mais en ce moment je manque de sérieux et de temps. Revenons à nos moutons. Le Grand Brûlé ferait un endroit passable si la boue y était moins collante ; cependant je me console, je ne suis pas le curé le plus crotté du diocèse, quoique, je l'avoue, je ne sois pas le plus aisé à décrotter. Je t'ai annoncé en partant que j'avais fait mon drame : effectivement je suis rendu au 5^e acte⁶⁴ ; Sainte-Anne, Sainte-Martine, Saint-Pierre[-les-Becquets], Saint-Patrice⁶⁵, Saint-Benoît, et, suivant Batteux⁶⁶, un drame qui excéderait cinq actes serait une monstruosité en bonne littérature.

Quand tu verras M. Delage⁶⁷ ou lui écriras, fais-lui mes plus sincères amitiés. Delage est un joli garçon, comme ils sont rares, sage et que tu connais, épouse-le, crois-moi, tu ne saurais mieux faire. *Hélas ! dit-elle, j'y songeais*⁶⁸.

Suivant ma sainte coutume, tu sais que je vise toujours à remplir mes trois pages ; il y a souvent plus de garni que de matières solides, peu importe.

Tu me donneras les nouvelles des changements du district de Québec que je ne connais pas, tu me parleras de toute chose que tu sauras devoir m'intéresser, sans

⁶³ Pierre Ménard (1799-1870), né à Belœil, fils de Guillaume Ménard, sourd-muet, et de Françoise Gendron. Ordonné prêtre à Montréal en 1833. Vicaire à Saint-Benoît (1835-1836). DC.

⁶⁴ Chartier énumère les paroisses où il a été affecté comme prêtre, depuis son ordination en 1828

⁶⁵ Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup (Fraserville).

⁶⁶ Charles Batteux (1713-1780), abbé, auteur de *Principes de littérature*, 4 vol. (1764) et de *Mémoires sur la Poétique d'Aristote, de la nature et des fins de la tragédie* (1778). BNF.

⁶⁷ Peut-être François-Xavier Delage (1805-1881), ordonné prêtre en 1828, curé à L'Islet. DC.

⁶⁸ Étienne Chartier cite ici un extrait du chapitre « Des genres en prose » des *Principes de littérature* de l'abbé Charles Batteux, nouvelle édition, 1824, p. 75 : « Un boucher moribond, voyant sa femme en pleurs, lui dit : – Ma femme, si je meurs, comme en notre métier un homme est nécessaire, Jacques, notre garçon, ferait bien ton affaire ; c'est un fort bon enfant, sage, et que tu connais. Épouse-le, crois-moi ; tu n'y saurais mieux faire. – Hélas ! dit-elle, j'y songeais. »

oublier le voisin Quartier : son douzième de dîme, s'en est-il départi ? Je dois lui écrire par la prochaine poste.

Je m'embrouille, je m'arrête, je te salue.

Ton, ton, ton etc.

Et^{ne} Chartier, ptre

P.-S. J'oubliais, sûrement tu me ferais des reproches, si je ne te disais un mot de mon illustre prédécesseur⁶⁹. Il est encore en possession du presbytère, devant partir demain. C'est un bon homme, mais qui s'est oublié comme tu sais ; j'ose croire que toutes ses fredaines ne sont pas connues de tout le monde, car plusieurs lui témoignent de l'attachement. C'est à moi à passer l'éponge sur toutes ces saletés-là. On aurait pu peut-être choisir un meilleur blanchissoir que le mien ! *Requiescat in pace*.

E.C.



Mgr Lartigue au D^r Vallée⁷⁰

ACAM, *Registre des lettres de Lartigue*, 1 : 842-843

D^r Vallée
présent

Montréal, 26 octobre 1835

Monsieur,

Puisque vous m'avez dit hier que le D^r Nelson de Saint-Denis s'en remettait entièrement à moi pour le choix de l'inscription projetée sur le monument de Marcoux,

⁶⁹ Le prédécesseur de Chartier à Saint-Benoît est Jean-Olivier Giroux (1798-1870), ordonné prêtre en 1823. *DC*.

⁷⁰ Guillaume-Jacques-Léon Vallée (1804-1839), fils de Joseph Vallée et de Thérèse Rodney. Médecin en 1824. Époux (Montréal, 9 janvier 1827) d'Antoinette-Marguerite-Henriette Courcelles-Chevalier, fille de Joseph Courcelles-Chevalier, bourgeois, et de Marguerite Gauthier. Emprisonné au cours de la seconde insurrection, le D^r Vallée en sortira avec une santé délabrée qui le conduira à la mort. Sa sépulture est enregistrée à Montréal le 12 décembre 1839 en présence de John Jordan et d'Édouard Demers. *MP*.

voici la seule que je trouve digne du lieu où repose son corps : « Ci-gît Louis Marcoux, décédé le [] novembre 1834, âgé de [] ans : il mourut en chrétien et pardonna. »

Mais je dois observer qu'il faut s'adresser, en première instance et selon la loi, aux curé et marguilliers de la paroisse de Sorel pour l'admission d'un monument quelconque dans le cimetière ; et le supérieur ecclésiastique ne prononce que sur la convenance de l'inscription. J'ai aussi référé de nouveau la chose à M. le grand vicaire de Saint-Denis, en lui marquant ce que j'en pensais, car je n'avais aucune raison de lui ôter la connaissance de cette affaire, après la lui avoir remise.

Je suis &c.

† J.J. Ev. de Telmesse



Jean-Baptiste Langlade⁷¹ à Ludger Duvernay
BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 248

Bordeaux, 10 février 1836

Mon cher monsieur,

Le 27 janvier dernier, j'ai reçu votre lettre du 22 novembre 1835 et avec elle 20 numéros de *La Minerve* et 9 du *Irish Vindicator*. Je regrette que ces journaux aient été

⁷¹ Jean-Baptiste Langlade (1797-1862), né à Bordeaux (Gironde, France), fils de Jean Langlade, marchand, et de Marie Chauvet. À leur mariage en 1794, Jean Langlade et Marie Chauvet habitaient Pavé des Chartrons à Bordeaux, une des plus célèbres artères bordelaises, sur les bords de la Gironde. Arrivé au Québec vers 1818, Jean-Baptiste Langlade est engagé comme instituteur à Sainte-Rose (Laval) jusqu'en 1830 environ, puis il retourne vivre à Bordeaux, où il enseigne aux sourds-muets à l'Institut royal des Sourds-Muets. Plusieurs passeports pour l'étranger ont été émis au nom de Jean-Baptiste Langlade à Bordeaux, dont celui du 11 mai 1833 (ADG, reg. 52, N° 151, 4 M 713/149). Langlade, instituteur, demeure alors à Bordeaux, Impasse Saint-James, N° 3 ; il est âgé de 37 ans, mesure 1,67 m, cheveux noirs, front découvert, nez évasé, grande bouche, barbe noire, menton relevé, visage ovale, teint brun. Un passeport de 1842 le qualifie de commis voyageur. De retour au pays, il habite chez Isidore Authier à Saint-Hilaire. Rec. CAN (1861). Langlade était célibataire. L'exemplaire du *Patriote canadien* de Duvernay conservé à BAnQ porte sa signature. Décédé à Saint-Hilaire de Rouville, 20 mars 1862, inhumé le 22, à l'âge de 65 ans. Présents : Guillaume Cheval, marchand, et Louis-Gédéon Authier.

pris au hasard ; j'aurais préféré une série complète que les numéros détachés comme ceux que vous m'avez envoyés.

J'ai payé 22 francs 75 c de frais de poste pour les journaux seulement, ce qui n'aurait pas eu lieu si, comme je vous en avais prié, on les avait jetés dans le sac d'un navire faisant voile *directement* de New York pour Bordeaux. Votre lettre ainsi que les journaux portaient le timbre du bureau de la poste de Paris.

Je vous prie instamment de me faire parvenir *La Minerve*, afin de m'éviter des frais de poste énormes, par la voie ci-dessus indiquée, c'est-à-dire de New York à Bordeaux *directement*.

Vous m'annoncez m'avoir déjà fait plusieurs envois et m'avoir écrit chaque fois ; cependant c'est le seul que j'aie reçu depuis que j'ai laissé le Canada. C'est aussi la seule lettre qui soit parvenue à sa destination. Sur qui faut-il en rejeter la faute ?

Le printemps prochain, je vous enverrai, *via Québec*, le *Musée des familles* et le *Journal des connaissances utiles*. Si vous m'eussiez envoyé le nom du *street* où demeure M. Crévolin, vous auriez reçu cette collection avec cette lettre.

Comme vous, cher monsieur, je désire de tout cœur que les *affaires* politiques de votre province soient amenées à bonnes fins ; mais moi, je crois que vous ne serez vraiment libres que lorsque l'océan aura englouti l'Angleterre et les *Englishmen*. Jetez les yeux sur la carte des deux Amériques et vous verrez que vous êtes le seul peuple de ce vaste continent qui êtes resté les très humbles sujets d'une puissance européenne. La France a dans ce moment-ci 400 000 hommes sous les armes, qui brûlent du désir de recueillir l'héritage que leur a laissé la vieille armée ; mais nos doctrinaires n'aiment pas l'odeur de la poudre à canon. Si vous aviez seulement la 8^e partie de cette valeureuse armée, je suis bien sûr qu'avant la fin de l'année 1836 les Anglais et les Écossais auraient évacué votre beau pays. Qu'en pensez-vous ?

La révolution en Espagne marche à pas de géants. Barcelone a fait son 93 dans les premiers jours de janvier. Vous verrez que sous peu l'Espagne aura aussi ses baptêmes et ses mariages républicains. Bordeaux est rempli d'Espagnols qui sont obligés de quitter leur patrie qui est livrée à tous les désordres de l'anarchie la plus sanguinaire.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de MM. Girouard et Dumouchel, de Saint-Benoît, ainsi qu'à celui de M^{me} Durocher. Lorsque vous verrez M. Dufaux, de Sainte-Rose, dites-lui que j'ai mis en réserve pour lui une jeune et jolie grisette bordelaise et que je l'attends pour la lui livrer.

Adieu. Portez-vous bien, et pour cela il ne s'agit que de boire du vin de Bordeaux ou de l'eau du Saint-Laurent. Choisissez.

Le premier départ qui aura lieu ce printemps pour Québec, et vous pouvez y compter, vous apportera une collection de journaux littéraires.

Votre sincère et dévoué ami.

Langlade



Siméon Marchesseault

L'Écho du Pays, 31 mars 1836

Lors d'une assemblée tenue à Saint-Ours, le dimanche 27 mars 1836, Clément-Charles Sabrevois de Bleury, M.P.P., se prononce contre les 92 Résolutions (et particulièrement la question des subsides). Siméon Marchesseault lui répond par ce discours.

Saint-Ours, 27 mars 1836

Discours en réplique à de Bleury

M. de Bleury,

Appelé par cette nombreuse et respectable assemblée à répondre pour elle et en son nom à ce qu'il vous a plu de dire il y a un instant, pour justifier votre démarche relativement à la question des subsides, et pour prouver en même temps que nous ne devons pas censurer votre conduite lorsque vous étiez à 60 lieues d'ici, je vous dirai que je me rends très volontiers à cet appel flatteur pour deux raisons.

1. Parce que je crois connaître l'opinion du plus grand nombre de vos constituants sur la question dont il s'agit maintenant.

2. Parce que tous ceux qui vous ont censuré dans les Résolutions passées à l'assemblée du 7 du courant se doivent à eux-mêmes de ne pas se laisser accuser impunément et de la manière la plus violente, tel que vous venez de le faire, disant entre plusieurs autres belles phrases que *nous vous avons fait une injustice criante*, en profitant de votre absence pour censurer votre conduite. Et que nous ne devons pas en agir ainsi, qu'on ne connaissait pas vos intentions, &c, &c. Il est vrai que vous n'étiez pas à l'assemblée, mais votre vote y était, et il est à regretter que ceux qui vous ont engagé à convoquer cette assemblée ne vous aient pas dit que nous vous avions devancé, en vous disant que nous étions persuadés que vous vous étiez trompé, mais que vos intentions étaient honnêtes.

Pour peu que vous eussiez voulu juger favorablement vos constituants, permettez-moi de vous dire pour eux et en leurs noms, que vous auriez dû croire que tout ce qu'ils ont fait, il y a trois semaines, n'était que le résultat d'une mûre délibération sur ce sujet qui, à notre grand regret, avait amené une déplorable division dans notre

chambre d'Assemblée qui semblait avoir adopté pour *devis*, dans toutes ses démarches, ce beau motto : *l'union fait la force*.

Au reste, Monsieur, la division sur le vote des subsides avait eu lieu, et en conséquence ce que nous croyons dans notre intime conviction être une trop grande déviation des 92, était connu de vos constituants ; il ne leur restait donc plus qu'à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour paralyser votre vote en amendement sur les subsides ; et nous l'avons fait, daignez le croire, sans préjugés, ni passions contre vous, et avec connaissance de cause, bien que vous donniez à entendre par votre démarche que nous avions été trop précipités, pour ne pas dire arbitraires, dans notre jugement. Mais, Monsieur, sachez que votre vote était là et que le redressement des griefs, dont ce comté a encore à se plaindre, n'y était pas.

En conséquence, Monsieur, en réponse à vos avancés dans la chambre d'Assemblée le 22 février dernier, et à ce que vous venez de dire pour justifier votre conduite relativement à la question des subsides, je vous dirai que notre position politique étant aussi critique qu'elle l'est, et nos griefs absolument les mêmes, nous croyons que le vote de 6 mois de subsides est très généreux et plus même que ne devait espérer un administrateur qui n'a encore auprès de nous que le mérite d'avoir fait de belles promesses, et qui devait se faire un devoir sacré de vous communiquer, dès le commencement de la session, une dépêche que le hasard seul a découverte ; ainsi, eu égard aux promesses de Son Excellence et à quelques autres circonstances, nous pouvions admettre *une demi-mesure*, comme il vous a plu de la nommer, c'est-à-dire le vote de la majorité, qui donne encore à nos ennemis privés de quoi boire et manger pendant 6 mois.

Nous devons et nous devons encore plus que jamais nous prononcer contre le vote de la minorité où vous avez figuré, qui leur accorde 12 mois de provision, et qui plus est, pour ne pas dire pis, veut rembourser au gouvernement £ 31 000, beaux déjà distribués en grande partie à des vils mercenaires contre les vœux et les intérêts du peuple. Je dis contre les intérêts du peuple, et je crois pouvoir le dire avec raison, car plus longtemps et plus facilement nous semblerons sanctionner ces actes de dilapidation, plus longtemps nous mettrons la main à l'œuvre pour prolonger l'existence de ces esclaves d'un intérêt sordide, qui semblent ne vouloir vivre et manger aux dépens de ce pays que pour travailler à notre ruine et à notre anéantissement.

Vous dites que nous devons continuer à faire ce que nous avons déjà fait, c'est-à-dire épuiser tous les moyens constitutionnels en notre pouvoir pour obtenir le redressement de nos griefs, *sans exception*.

Eh ! grand Dieu ! nous vous le demandons à vous-même, tous ces moyens n'ont-ils pas été employés à diverses fois ? Excepté le grand et le dernier moyen auquel a enfin recouru un peuple né pour être libre et qui entend déjà le bruit des chaînes que

le despotisme, l'arbitraire et la tyrannie lui ont audacieusement et impunément préparées depuis [de] longues années.

En effet, depuis 1800, époque où l'Angleterre s'est injustement emparé du bien des Jésuites, donnés pour l'éducation des Canadiens français, tel que reconnu et avoué, depuis 1809 où l'on vit les Canadiens victimes de la conduite arbitraire et tyrannique du fameux Craig d'exécrable mémoire, depuis 1815 où les juges furent accusés par la chambre d'Assemblée, depuis 1820 où commença la monstrueuse administration de lord Dalhousie, depuis 1822 où l'on vit naître le machiavélique projet du bill d'union des deux provinces, projet qui ne tendait à rien moins qu'à nous faire perdre notre nationalité, nos usages et nos lois et en dernière analyse ensevelir la langue et la religion de nos pères ; enfin depuis 1832 où l'on vit une soldatesque effrénée nous décimer dans les rues de Montréal, lorsque nous exerçons le plus grand de nos droits comme sujets anglais, celui de nous choisir un membre pour nous représenter en parlement, n'a-t-on pas fait tout en notre pouvoir pour obtenir d'une manière constitutionnelle le redressement de nos griefs sans pouvoir l'obtenir ?

Maintenant, Monsieur, touchons de plus près la question ; mais je le ferai aussi brièvement que possible, vu qu'il commence à être tard, et que plusieurs d'entre nous ont loin d'ici chez eux.

1. Vous prétendez justifier l'obligation de rembourser à l'administration les £ 31 000 vu qu'ils ont été distribués parmi les fonctionnaires les plus nécessiteux ; cet avancé pourrait être difficile à prouver ; au reste, quand vous le prouveriez, le peuple d'après l'attitude ferme dans laquelle il doit se tenir depuis qu'il a signé les 92, ne peut pas et ne doit pas admettre un tel raisonnement, car c'est reconnaître la nécessité de nourrir et engraisser des vipères avides de son sang. Mais que la plus grande partie de ces hommes pervers, à qui on a distribué cette somme de £ 31 000 rentrent dans l'ordre, qu'ils se montrent les vrais amis du peuple, les intimes amis du pays, alors le peuple, le bon et généreux peuple canadien se fera un devoir sacré, dans ses élections, d'ordonner à ses mandataires de payer libéralement tous ceux qui travailleront dans ses intérêts, comme il a approuvé la paye des membres de la chambre d'Assemblée.

2. Que la commission ne vous a refusé aucune communication ; mais, Monsieur, de ne pas vous avoir mis en possession, dès le commencement de la session, de cette dépêche que le hasard seul vous a fait d'abord connaître, n'y a-t-il pas un [but] tacite de ne pas communiquer franchement avec la chambre d'Assemblée ?

3. Que lord Gosford n'a mis aucune condition à l'octroi des contingents. Eh ! pouvait-il en agir autrement, s'il voulait une session ? De plus, il n'a fait en cela que vous laisser jouir d'un bien qui vous appartient.

4. Que vous aviez le discours du gouverneur à l'ouverture de la session pour garantir de la mise à exécution de ses promesses, sur lesquelles vous semblez reposer une confiance que nous ne partageons pas. Mais, Monsieur, en parcourant les journaux de l'Assemblée, vous avez dû y rencontrer des discours aussi mielleux, et celui de lord Gosford, prononcés par ses prédécesseurs ; mais leurs actes ont-ils justifié leurs belles promesses ? Témoins : Kempt, Aylmer.

5. Vous prétendez que de voter les subsides pour six mois seulement est une démarche inusitée et extraordinaire, car c'est un plan qui sera rejeté par le Conseil. Et nous, nous ne voyons rien d'extraordinaire dans cette demande, car lord Gosford promet que bientôt, avec de nouvelles instructions, il pourra arranger les choses : en conséquence le vote de 6 mois lui donnera un temps bien suffisant pour recevoir de nouvelles instructions, s'il a agi en conséquence, et alors il sera temps de voter les subsides d'une autre manière. Espérons, mais avant tout soyons prudents.

Relativement au refus probable du Conseil pour le bill des subsides, vous ne deviez pas vous en occuper. Vous l'avez souvent accusé vous-même d'être incapable de faire quelque chose pour le pays. Vous deviez agir sans vous occuper du Conseil.

Enfin, Monsieur, vous prouvez votre confiance aveugle dans les promesses de lord Gosford par cette phrase séduisante : *Il nous a présenté le Rameau de la paix !* Oui, il nous l'a en effet présenté mais de bien loin, ne nous laissant aucun loisir d'y toucher, en voyant que son Exécutif est le même, qu'il continue à s'en servir, que le cumul des emplois existe dans tout son entier, que les fonctionnaires publics trouvés coupables de malversation, ne peuvent être regardés comme tels par Son Excellence, qu'après qu'elle aura consulté certains personnages qui probablement seront accusés eux-mêmes dans la prochaine session.

Monsieur Marchesseault termina en disant que ce qu'il venait de dire au nom des électeurs qui avaient censuré le vote de M. de Bleury, devait suffire pour lui prouver qu'ils avaient agi avec connaissance de cause.

Après ce discours qui fut applaudi à plusieurs reprises, M. de Bleury qui s'était réservé la réplique, changea le ton qu'il avait pris lors de sa première allocution. Cependant comme il ne faisait point d'apologie formelle, comme on s'y était attendu, l'assemblée le pria de se déclarer sur deux questions qui lui furent faites en ces termes :

Q. – Convenez-vous à présent que vous avez eu tort de voter avec la minorité ?

R. – Je dois le supposer puisque la majorité l'a décidé.

Q. – Êtes-vous résolu de soutenir de tout votre pouvoir les 92 Résolutions ?

R. – Oui.

Alors l'assemblée se dispersa aux cris de « Vive Papineau, vivent les 92 Résolutions ! »



Ernest Caylus⁷² à Charles Rodier

BAnQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 252

Charles Rodier, M.P.
Montreal
Lower Canada

Pottstown, Pennsylvanie, 19 avril 1836

Mon cher monsieur Rodier,

Le plus grand hasard me fait voir dans un journal la nouvelle d'un duel de votre ami, M. Duvernay, avec un M. de Bleury ; je n'avais pas besoin de voir vos noms dans un journal pour me rappeler le plaisir que j'ai eu auprès de vous, à Montréal, mais je saisis avec empressement la première occasion de me rappeler, moi et mon ami Latrade, à vos souvenirs.

La blessure qu'a reçue M. Duvernay est légère, ajoute le journal, c'est déjà beaucoup trop de se laisser toucher par un chouan ; j'espère que les suites n'en seront pas dangereuses, et quoiqu'on puisse me reprocher des sentiments peu humains, je souhaite que tôt ou tard vous vous puissiez venger.

Nous avons eu, il y a quelque temps, des nouvelles de Montréal par M. Ubner, que nous avons vu à New York au moment de son départ pour La Nouvelle-Orléans. Nous avons été à moitié informés par lui de quelques dissensions qui s'étaient manifestées dans le parti patriote à Montréal. M. Ubner ne nous en a pas dit assez pour que nous puissions nous former une opinion correcte, mais nous avons été très affligés de brouilles qui font toujours un grand tort à un parti, et que ses ennemis ne manquent jamais d'exploiter.

Nous avons su que M. Leblanc avait quitté *La Minerve* ; on nous a dit aussi qu'Aubin n'y était plus attaché. Je suis loin de penser qu'il n'y ait pas beaucoup de personnes, parmi vos amis, capables de rédiger parfaitement bien *La Minerve* ; cependant je suis fâché que vous n'ayez plus la collaboration de M. Leblanc, homme laborieux et instruit, et homme en même temps d'une grande moralité. Quant à Aubin, le parti qu'il a pris d'aller offrir ses services à un autre journal m'empêche de

⁷² Jean-Baptiste-Ernest Caylus (1813-1878), né à Paris, mort à New York. Étudiant à l'École polytechnique, il est compromis en avril 1834 et s'enfuit à New York avec son ami Louis Chassaignac de Latrade (1811-1883) – Voir François Raspail, *Procès des vingt-sept ou de la Société des droits de l'homme et des élèves de l'École polytechnique* (1834). Caylus a été journaliste, homme d'affaires et politicien républicain. Il écrit à Charles-Séraphin Rodier (1797-1876), conseiller à la Ville de Montréal.

regretter aucunement pour vous ses services. M. Ubner, pour le défendre, alléguait la position pécuniaire dans laquelle Aubin se trouvait à ce moment. Je ne puis admettre une pareille excuse : on ne joue pas avec ses opinions, et on n'en fait pas un commerce et un moyen d'existence, quand on est un homme honnête.

Latrade et moi sommes dans ce moment dans la Pennsylvanie, étudiant les *improvements* extraordinaires de cet État ; nous avons peu d'occasions d'avoir des nouvelles de la politique de votre pays ; ce serait un grand plaisir pour nous d'en recevoir par une lettre de vous. Je n'ai pas besoin d'ajouter, je pense, que le plaisir de recevoir de vos nouvelles suffirait pour nous faire désirer une lettre de vous, devrait-elle être dépourvue de nouvelles politiques.

Vous avez vu, Monsieur, par les journaux, que les nouvelles de France sont loin d'être satisfaisantes pour les amis de la liberté ; en vérité je suis honteux pour mes concitoyens de la patience avec laquelle ils supportent l'ignoble joug de cette poignée de marchands. Faudra-t-il attendre un nouveau Jésus pour chasser cette race du temple ? Les nouvelles particulières que nous recevons de nos amis ne sont pas plus consolantes, et elles nous annoncent souvent beaucoup de persécutions dont les journaux ne peuvent ou ne veulent pas entretenir le public. Vous voyez qu'il ne suffit pas à un peuple d'avoir une nationalité pour être heureux et que le sceptre anglais n'est pas le seul qui pèse lourdement.

La politique est aussi bien agitée maintenant aux États-Unis. Le parti démocratique ici est le plus fort et disons, à la louange de nos opinions et de notre parti, qu'il n'est pas oppresseur comme l'est, dans les autres contrées, la victorieuse aristocratie. Le sieur Jackson⁷³, quoi qu'on en veuille dire, est un homme de tête et ce qui supplée à bien des qualités un sincère...

Je fais des vœux bien sincères tous les jours, mon cher monsieur, pour la réussite de votre lutte au Canada ; les démocrates de tous les pays doivent unir leurs efforts pour la cause commune, mais entre les patriotes français et canadiens, il y a des liens encore plus étroits que ceux de l'amitié, il y a ceux de la parenté ; vous et vos amis, joignez aussi vos désirs à ceux que nous formons pour l'émancipation de la France. L'amitié des honnêtes gens porte bonheur.

Adieu, Monsieur, si vous partagez le sentiment tout amical qui m'a fait vous écrire, vous répondrez à ma lettre, et vous pourrez être sûr d'avance du grand plaisir que vous me ferez. Latrade est en ce moment assez loin de moi, mais vous pouvez compter qu'il se joint de cœur à toutes les amitiés que je vous prie d'accepter.

⁷³ Andrew Jackson (1767-1845), septième président – démocrate – des États-Unis, de 1829 à 1837. Sa présidence a été marquée par le plus grand génocide amérindien du pays.

Ernest Caylus

P.-S. Comme je ne suis que rarement fixé dans une ville, mon adresse permanente est : Thirion & Maillard, New York.



Amury Girod à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 12 mai 1836

A. Fauteux, *Le Duel au Canada*, p. 191-192

[Varennnes,] 12 mai 1836

L'on dit que j'aurais dû envoyer un cartel à M. de Bleury. Je nie encore cela et pour beaucoup de raisons. Je ne veux pas parler de l'histoire inédite de son duel avec M. Grant⁷⁴, je ne veux pas parler de sa conduite dans l'affaire avec M. [Ovide] Perrault, mais de sa conduite vis-à-vis de M. Scott, représentant du comté des Deux-Montagnes, vis-à-vis de M. Goddard⁷⁵, à bord du bateau à vapeur, le *Varennnes*, où il y avait peut-être un peu plus de vapeurs dans sa tête que sa circonférence en petit diamètre ne pouvait tenir, et vis-à-vis du même après cette affaire ; tous les papiers publics, *L'Ami du peuple*, le *Morning Courier*, etc., en ont informé le monde.

Il est vrai que depuis il s'est battu avec M. Duvernay, il avait des raisons que je ne veux pas développer et que tout le monde connaît... Permettez-moi de vous demander si une balle ou cinq balles peuvent effacer ce qui dans cette occasion a été dit dans *La Minerve* que M. Sabrevois de Bleury avait biffé, en présence d'enfants qui ne pouvaient l'empêcher, sa signature par laquelle il s'engageait à prendre pour 500 £ d'actions dans la Banque du peuple...

Les lois lui offraient les moyens de se laver de cette accusation s'il était possible ; il a préféré envoyer un cartel... J'en appelle à tout homme d'affaires et à tout gentilhomme qui sait apprécier l'engagement que M. de Bleury avait contracté vis-à-vis la Banque du peuple, s'il voudrait permettre qu'on lui imputât une telle action sans en prouver la fausseté devant les tribunaux ? Je demande s'il peut considérer un tel homme digne d'être traité en gentilhomme. Je ne pouvais lui envoyer un cartel, personne ne le peut, avant que M. de Bleury ne se soit lavé de cette tache... Il ne me restait pour le châtier que le moyen que j'ai adopté.

⁷⁴ « Probablement James C. Grant, avocat, de Montréal », écrit Fauteux.

⁷⁵ Joseph Goddard, marchand anglais, de Montréal, précise Fauteux.

[A. Girod]



Jean-Philippe Boucher-Belleville

L'Écho du Pays, 23 juin 1836

La Minerve, 4 juillet 1836

Saint-Charles, 23 juin 1836

Expédition militaire du D^r Boutillier⁷⁶ à Saint-Charles

Je n'aurais jamais parlé d'une petite affaire qui s'est passée entre le D^r Boutillier et moi si pour son honneur ce monsieur l'eût laissée ensevelie dans le silence. Mais il devient à présent nécessaire pour moi d'exposer les faits tels qu'ils se sont passés.

Je reçus au commencement de la semaine dernière un écrit dirigé contre « un Membre du Parlement » que je ne voulus pas insérer sans avoir préalablement le nom de l'auteur, et je mis en note dans le numéro de jeudi dernier, qu'il « contenait des faits trop graves pour que je voulusse en prendre sur moi la responsabilité », n'étant pas capable de prouver ces faits au besoin. On pensera naturellement que le D^r Boutillier m'adressa des remerciements pour le soin que je prenais de sa réputation. Il n'en fut point ainsi. Il se rendit le lendemain de grand matin, avec deux autres messieurs, sans doute comme témoins, en ce village et il m'adressa de l'hôtel Bunker la note suivante.

Village Debartzch, Hôtel Bunker, 17 juin 1836

⁷⁶ Thomas Boutillier/Bouthillier (1797-1861), né à Québec, fils de Guillaume Boutillier, gentil-homme huissier de la verge noire du Conseil législatif, et de Marie-Anne-Françoise Normand. Médecin à Saint-Hyacinthe et homme politique. Il a épousé (Saint-Hyacinthe, 25 janvier 1826) Marie-Rosalie-Eugénie Papineau, fille d'André Papineau et de Marie-Anne Roussel, et cousine de Louis-Joseph Papineau. Beau-frère d'André-Benjamin Papineau et d'Eusèbe Cartier. D'abord défait à une élection partielle dans Saint-Hyacinthe en 1832, il est élu député de cette circonscription en 1834. L'un des radicaux du Parti patriote. Participe à la bataille de Saint-Charles, le 25 novembre 1837. Réfugié à Burlington. Présent à l'assemblée de Middlebury, le 2 janvier 1838. De retour à Saint-Hyacinthe à l'été 1838, il s'affaire à collecter l'argent de *La Minerve* dû à Duvernay. Incarcéré de manière « préventive » pendant deux jours à Saint-Hyacinthe avec Eusèbe Cartier (*Le Canadien*, 21 décembre 1838). Élu dans la même circonscription en 1841. Cofondateur du *Courrier de Saint-Hyacinthe* en 1853.

Monsieur,

Les observations que vous faites dans votre papier d'hier sur une communication signée « Un Ennemi du Monopole », étant de nature à me faire croire que cet écrit réfléchit d'une manière bien grave sur le caractère de celui contre qui il est dirigé ; je me crois obligé de vous demander si cet écrit est contre moi et dans le cas où il le serait de vouloir me le communiquer. MM. Goddu et Plamondon se chargeront de vous le remettre dans le même état que vous le leur aurez livré.

Je suis, &c, &c.

(signé) T. Boutillier

Les deux témoins me remirent cette note et me firent de vive voix la même demande que le D^r Boutillier. Je leur répondis que cet écrit, tant que je ne l'aurais pas rendu public par l'impression, était ma propriété privée que personne n'avait droit de me demander, que de plus en le livrant ainsi, je serais coupable d'un abus de confiance envers mon correspondant. Que pour ces raisons, je me refusais à cette demande inouïe du docteur [à qui] j'opposai le même refus formel.

Il me dit alors qu'il me quittait avec ses témoins qui arrangeraient la chose avec moi. Ceux-ci me parlèrent de rétractation et de réparations, que je refusai de faire également, disant que, si j'avais attaqué l'honneur du docteur, par esprit de justice et non à cause de ses bravades, je me croyais obligé de lui offrir une réparation. Mais qu'il n'y avait pas dans tout cela l'ombre même de l'injure.

Il fut bien parlé, il est vrai, dans cette entrevue, de duel et de pistolets par un des témoins ; mais un cartel ne me fut aucunement signifié. Je pris et je dus prendre ce qui fut dit au sujet du duel comme un moyen de m'intimider et de me porter à livrer l'écrit. Quelqu'un en effet *qui a réellement envie de se battre* agit avec plus de secret que le brave docteur en cette occasion ; il ne dit pas dans tout un village qu'il vient se battre en duel, qu'il a apporté avec lui des pistolets *tout chargés* ; il ne va pas dans la maison de son adversaire faire grand bruit avec deux témoins, parler d'injure, de réparations, de pistolets, de duel, devant dix ou douze personnes qui sont dans la maison, devant l'épouse de son adversaire, qui en est gravement affectée.

Tout ce que je vois là, c'est qu'on vient indignement violer les lois de l'hospitalité, et mes amis ont eu raison de me reprocher depuis de ne pas avoir mis le D^r Boutillier à la porte. Je devais en effet ceci à mon épouse.

Au reste, on s'est beaucoup amusé ici de l'humeur guerrière du docteur, lorsqu'on en a connu le motif ; jusqu'à présent on n'avait pas plus craint sa lancette que son épée, ses pilules que les balles de ses pistolets. Il dit à quelques personnes avant de partir, que j'avais refusé de me battre en duel avec lui, puis avec ses pistolets *tout chargés* il s'achemina vers Girouardville [Saint-Hyacinthe], couvert de lauriers et pouvant dire avec le vainqueur des Gaules : *Veni, vidi, vici*.

Le docteur a également répandu le bruit à Saint-Hyacinthe que j'ai refusé de me rencontrer avec lui. Il espère se réhabiliter un peu dans l'esprit de ses constituants, qui vont le juger, en se donnant au moins auprès d'eux une réputation de bravoure. On avouera qu'elle serait acquise à bon marché, le docteur Boutillier ne pouvant penser que, quand même il m'aurait envoyé régulièrement un cartel, j'aurais dû compromettre le sort de ma famille et l'existence de l'établissement que je dirige en jouant ma vie avec un homme qui voulait m'enlever ma propriété et parce que je ne voulais pas la lui livrer.

Il est vrai au moins que la bravoure du docteur n'est pas de tout temps, témoin certain individu qui vient de prouver par affidavit qu'il est un « menteur et un calomniateur » ; ce qui ferait croire que le docteur est assez pacifique parfois.

Si cet écrit avait paru après *son triomphe* à Saint-Charles, je comparerais le docteur à Auguste qui, après la bataille d'Actium, mérita le titre d'empereur pacifique, ce que je pourrais bien faire, je crois, après l'avoir comparé à Jules César. Mais je laisse le docteur Boutillier jouir en paix de ses trophées : j'ai cru devoir écrire ceci pour ma propre justification, mais je n'ai nullement envie de flétrir ses lauriers. Il me pardonnera, et le public avec lui, d'associer son nom à celui de mon humble individu.

J.P. Boucher-Belleville



Thomas Storrow Brown à l'éditeur du *Vindicator*

La Minerve, 1^{er} août 1836

Nous empruntons au *Vindicator* l'extrait suivant d'une correspondance qui a paru dans ce journal le 26 du mois dernier. Elle offre beaucoup d'intérêt, et nous croyons devoir la recommander à l'attention de nos lecteurs.

Montréal, 25 juillet 1836

Monsieur,

Ayant reçu un billet d'un ami, j'ai pu assister jeudi dernier à la célébration de l'ouverture du chemin de fer entre le lac Champlain et le Saint-Laurent. C'était un beau jour, et comme « les beautés et la chevalerie » de Montréal se portaient en avant, je joignis la foule joyeuse, me réjouissant à l'idée d'une délicieuse promenade à Saint-Jean. Un air balsamique s'agitait au-dessus de nous, à nos pieds une immense nappe d'eau scintillait, et mon cœur se dilatait et me faisait savourer d'avance le plaisir

qu'allaient offrir quelques instants de bonheur terrestre au milieu d'un concours de concitoyens, tous animés par cette fête délectable ; mais arrivé au *steamboat*, je m'aperçus, comme bien d'autres convives, que le calice n'était pas sans amertume. Mais, hélas, il n'y avait pas là de prophète qui pût adoucir les eaux du Marah⁷⁷ !

Il était entendu qu'une invitation publique serait offerte par le comité chargé de la direction du chemin de fer, à certaines classes comprenant les éditeurs de journaux, les officiers de la garnison, les membres de la chambre d'Assemblée, les membres du conseil, &c.

Néanmoins, en arrivant au bateau, j'apprends que ni Jacob De Witt ni E.B. O'Callaghan, tous deux membres du parlement, n'ont reçu de carte d'invitation pour assister à la célébration. Ces remarques attirèrent quelques-uns des directeurs qui déclarèrent positivement qu'une carte avait été adressée à l'un de ces messieurs, puis l'un des directeurs se mit à sa poursuite ; mais ce monsieur, quoique désireux de voir la fin d'un ouvrage auquel il avait porté beaucoup d'intérêt, refusa très justement une invitation aussi tardive. C'est à bon droit que vous disiez dans votre feuille de vendredi que « de semblables petitesesses ne se voient qu'à Montréal ».

Il paraîtrait qu'il fut entendu dans le conclave que l'un de ces messieurs ne recevrait pas de billet, et il est bien certain que l'autre, nonobstant le témoignage de « bonnes intentions », n'en a jamais eu. Telle est la peine contre l'expression d'opinions libérales ; cependant M. De Witt s'est toujours vu au premier rang lorsqu'il s'est agi d'avancer les améliorations intérieures du pays. Il a fait partie de tous les comités auxquels le bill de chemin de fer fut référé, il a surtout assisté, l'hiver dernier, au comité, à la recommandation duquel la compagnie doit d'être en état de posséder un *steamboat*, et il contribua puissamment à la passation du bill, lorsqu'une jalousie sectionnaire, due au canal de Chambly, eût pu suspendre pour longtemps l'octroi de la charte. Le docteur O'Callaghan compte aussi parmi les défenseurs les plus zélés des travaux publics de ce genre, et comme rédacteur du journal influent qu'il conduit avec tant d'habileté et comme l'un des honorés représentants du peuple ; et lorsque le Bas-Canada rencontrera la province d'en haut à l'égard de la grande œuvre commencée pour l'amélioration du Saint-Laurent, le public pourra se considérer comme redevable envers ce monsieur pour avoir hâté, autant qu'il est au pouvoir d'un membre individuel de le faire, l'achèvement d'une navigation continue depuis les grands lacs de l'intérieur jusqu'à Montréal.

⁷⁷ Moïse aurait adouci les eaux de Marah, avec un rameau de saule, pour que son peuple puisse se désaltérer. Germain Bienaimé, *Moïse et le don de l'eau dans la tradition juive ancienne*, Rome, Biblical Institute Press, 1984.

Pourtant la petitesse des hommes à vues exclusives de Montréal ne pouvait laisser échapper cette occasion d'offrir une insulte gratuite à une personne haut placée dans l'estime de la grande majorité du peuple ; le bonheur d'un parti n'eût pas été parfait si ce parti n'eût blessé la sensibilité d'un autre.

Selon les contes des fées, on suppose le diable trop gentilhomme pour rendre le genre humain constamment misérable, et lorsqu'il est occupé d'affaires importantes, il lui accorde magnaniment un petit moment de répit pour le soulager ; mais alors il se trouve une bande de petits diabolins, de petits démons et de petits génies malfaisants de seconde classe qui sont toujours prêts à troubler les plaisirs des êtres humains. Nulle laitière ne pouvait rêver à ses adorateurs, nul avare à son or, sans que leur félicité ne fût interrompue par quelques pincements aux jambes, ou par quelques piquûres d'épingle au bras. Trop frêles pour faire du mal, comme les maringouins et les tories de Montréal, ces diabolins ne pouvaient qu'obséder et tourmenter. Nous avons parmi nous des diabolins aussi pétulants que ceux de la fable.

Le comité croit peut-être pouvoir s'exonérer, mais la foule doit se partager entre ses membres. Malheureusement, les hommes ont bonne mémoire : et il n'y a plus maintenant de bouc émissaire qu'on puisse chasser dans le désert, emportant avec lui les crimes de tout un corps politique.

Le bateau à vapeur, le *Princess Victoria*, quitta galamment le port vers onze heures. Son engin opérait ses étonnantes révolutions avec cette précision et cette aisance qui indiquent une pièce de mécanisme parfait, tandis que ses bouilloires, généralement si défectueuses sous ce point sur le Saint-Laurent, paraissaient fournir de la vapeur en super abondance.

En regardant cette multitude allègre et gaie de deux ou trois cents passagers, et en pensant avec Young⁷⁸, « que le bonheur est un triste spectacle pour celui qui réfléchit », mes yeux s'arrêtèrent sur la commission vagabonde. Là apparaissait le gouverneur en chef, lord Gosford, tendant une main complaisante, content de lui-même et gracieusement désireux de répandre la satisfaction autour de lui. Évidemment généreux, aimable et destiné à être un citoyen utile et chéri de tous comme homme privé, mais la nature ne le fit jamais pour gouverner un peuple malheureux. Sa physionomie indique qu'il a essuyé peu de ces revers où l'homme se retrempe. Nulle ride sur le front, rien dans l'œil n'indique ce puissant travail de l'esprit auquel la plupart des hommes en Amérique sont forcés d'avoir recours de bonne heure pour

⁷⁸ Edward Young (1681-1765). T.S. Brown utilise ici les vers de ce poète romantique anglais :
*How sad a sight is human happiness,
To those whose thought can pierce beyond an hour.*

se frayer un chemin dans le monde, où ils ne parviennent qu'en exerçant, par des efforts soutenus, toutes les facultés intellectuelles dont la nature les a doués.

Je jetai les yeux ensuite sur sir Charles Grey dont l'extérieur plein et calme semblait dire qu'une grande attention à sa propre *amélioration intérieure* n'était pas la meilleure de toutes les qualifications pour une profonde investigation dans les affaires troubles d'une colonie.

Plus long mais moins large sir George Gipps était là aussi, « ce démocrate à visage dur », ainsi que le *Herald* l'a appelé, je crois. Il a une physionomie rusée ; on voit qu'il n'a pas fait ses cinquante ans de pèlerinage en ce monde sans avoir réfléchi sur les matières et les événements. J'ignore son savoir sur les affaires d'État, mais je suis sûr que s'il était marchand, nos honorables législateurs trouveraient qu'il est un fin chaland dans une vente de farine ou de potasse ; il n'est pas de visage qui annonce plus le spéculateur de terres incultes.

M. le secrétaire Elliot⁷⁹ était aussi du groupe ; il a l'air d'un homme de bureau, expert, sans doute, dans tout ce qui est du ressort de son département. Une de ses connaissances le définit assez heureusement en disant qu'il ressemblait aux jeunes gens espiègles de Sheffield et de Birmingham qui nous visitent tous les ans pour solliciter des ordres pour leurs maîtres.

Et est-il possible, pensai-je, que le peuple magnanime de la Grande-Bretagne puisse permettre à ses gouvernants d'exercer ainsi des mesquines cajoleries sur le peuple intelligent de l'Amérique, sur le continent de laquelle aucun pavillon européen ne flotte plus depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'au Canada, excepté dans un petit coin ? Nos chemins doivent-ils demeurer impraticables ? nos ponts, dilapidés ? l'immense lit du Saint-Laurent, obstrué ? nos travaux publics, inachevés ? nos cours, sans jury ? notre peuple, sans justice ? nos enfants, privés des moyens de s'instruire ? nos cités, sans gouvernement ? tout ce qui est lié à l'administration des lois, dérangé et disloqué ? toutes les relations sociales, interrompues et discordantes, sous prétexte simplement qu'on demande un rapport de nos hommes, dont les capacités ne sont pas extraordinaires, et qui sont là maintenant devant moi, causant joyeusement avec des compagnons d'une heure, tandis qu'ils devraient fléchir sous le poids de l'immense responsabilité qu'ils ont assumée ?

Le Canada n'a besoin d'aucun rapport d'émissaires étrangers. Ses besoins et ses vœux ont depuis un demi-siècle été réitérés par ses représentants. Il voit à côté de lui une nation puissante, exempte de tous les maux que nous souffrons ; et elle sait

⁷⁹ Les commissaires George Gipps, Charles Edward Grey et leur secrétaire Thomas Frederick Elliot ont été envoyés au Bas-Canada par lord Glenelg, secrétaire aux Colonies, en mission de paix et de conciliation, dans le but de trouver un moyen de régler les conflits entre la chambre d'Assemblée et l'exécutif.

que nous ne serons *jamais* exempts de ces maux tant que nos institutions ne seront pas assimilées aux siennes. Il exige *l'extension du principe électif* comme le seul remède possible. Il a vu ce principe en opération active chez nos voisins depuis deux siècles, et c'est depuis ce temps que la petite bande de Plymouth Rock est devenue une nation puissante, un peuple de dix-sept millions, faisant voir une somme d'énergie morale supérieure à celle de cinquante millions d'Européens, parce que l'action constante du principe électif a instruit et répandu l'intelligence, et a élevé tous ces hommes libres à l'éminence que Dieu et la nature ont réservée à l'homme ; et parce que ce principe rend le peuple si content de ses institutions qu'il travaille d'un commun accord à l'avancement de son pays, tout aussi volontiers que pour ses intérêts individuels. La conduite du gouvernement impérial, comme l'a dit lord Clarendon, fait que les colonies « s'endurcissent et deviennent républiques » ; mais parce que nous ne courons pas aux armes, le bureau colonial se contentera de rêver à quelque nouvelle ruse, lorsque la dernière n'aura pas réussi.

Jamais les anciennes colonies, maintenant les États-Unis, ne furent plus attachées à la mère patrie qu'à l'époque de 1763, lorsque fut signé le traité qui rendit la paix à la France, à l'Espagne et à la Grande-Bretagne. À peine s'écoula-t-il quatre ans qu'on les vit protester avec indignation contre le gouvernement ; et en douze ans les colons étaient prêts à proclamer à la face du monde qu'ils regardaient le peuple des Îles Britanniques, comme le reste du monde, « ennemis en guerre et amis en paix. »

Nos plaintes sont-elles moins graves que celles du peuple qui nous a légué ce que tout le monde appelle un glorieux exemple ? Non, assurément. Mais on a pu voir un membre de la chambre des Communes (le général Conway) protester contre les premiers actes iniques du ministère anglais vis-à-vis les Américains ; on en peut voir plusieurs maintenant dans le sénat anglais protestant contre la marche qu'on poursuit à l'égard du peuple canadien. La force physique seule constitue la différence. Nous ne sommes qu'un million. Les Américains comptaient trois millions. Nous dira-t-on d'attendre pour obtenir justice que nous soyons assez forts pour l'extorquer ? – *Downing Street* espère gagner du temps en usant l'énergie de nos principaux réformistes. Il sait que la lutte de la réforme exige une action constante. Lorsque la main débile de Moïse faillit, les Amalécites triomphèrent de son peuple ; mais nous avons de jeunes mains pour tenir le sceptre de la victoire, et quoique quelques-uns de nous puissent succomber et ne pas entrer dans la terre promise où ils conduisent leurs concitoyens et qui apparaît devant eux immense et belle, ils sentent que dans quelques années nous devons entrer en possession et jouir des privilèges d'un gouvernement responsable, droits inaliénables d'un peuple intelligent.

Cet heureux événement qui n'eût dû produire rien que de l'harmonie et de la cordialité, ne pouvait se passer sans une manifestation de cet esprit de petitesse qui ne se rencontre qu'à Montréal. Lecteur, étudiez la leçon. Si vous travaillez pour le

peuple, préparez-vous à recevoir l'insulte et l'outrage. Si vous êtes de ce qu'on appelle d'origine anglaise, et que vous osiez défendre les droits de la population canadienne de cette province, ou si vous admettez seulement que les principes de bon gouvernement, que vous soutiendriez jusqu'à la mort dans tout autre pays, lui sont applicables, alors quand les oisifs de Montréal, qui se fraient un chemin dans le monde revêtu des habits du luxe, au lieu de s'exercer à la charrue, eh bien ! vous ne serez pas invité à leurs fêtes, lors même que vous seriez celui qui les leur a procurées. Oh ! la petitesse d'âme ! et que n'avons-nous pas perdu par la froide et aride philosophie de notre siècle ? quand l'univers était vivifié par des esprits animés, lorsque les dieux pénates égayaient nos demeures, quand toute la nature était remplie de belles intelligences, alors les satyres et les diabolins étaient aussi présents, et c'est à ces agents que l'homme pouvait attribuer ses méfaits.

Mais à présent nous ne croyons plus aux esprits follets, excepté ceux que réchauffe le sein de nos voisins, le cœur de ceux que nous rencontrons et avec lesquels nous vivons dans la carrière du commerce, dans les joyeux cercles des relations sociales et dans le temple de notre Dieu.

T.S.B.



Jean-Philippe Boucher-Belleville

La Minerve, 5 septembre 1836

Le Glaneur, vol. 1, n° 1, décembre 1836

Village Debartzch, 1^{er} septembre 1836

***Le Glaneur* – Journal littéraire, d'agriculture et d'industrie**

PROSPECTUS

En publiant le dernier numéro de *L'Écho*, l'éditeur s'engagea à remplacer cette publication politique par un journal littéraire, d'agriculture et d'industrie, aussitôt qu'il en aurait réalisé les moyens. Quoique le plan et la forme du *Glaneur* [sont] à peu près indiqués, de nouveaux développements n'en sont pas moins nécessaires aujourd'hui, tant pour régler la conduite du rédacteur lui-même que pour donner une garantie aux abonnés des principes d'après lesquels sera rédigé ce journal et des

matières qu'il contiendra. Les correspondants devront aussi y trouver la règle et la mesure des écrits qu'ils pourront adresser à la rédaction du journal.

La nature de la publication qui sortira tous les mois, sous la forme d'un pamphlet de 16 pages, grand format, interdira tant à l'éditeur qu'aux correspondants non seulement la politique, mais encore toute allusion à la politique, soit intérieure soit étrangère. Ce n'est pas que l'éditeur ait renoncé ou renonce à aucun des principes qu'il a professés précédemment, mais c'est qu'il sent qu'une allusion même à la politique pourrait l'entraîner dans une polémique entièrement en dehors du cadre qu'il s'est tracé.

Il évitera de même avec le plus grand soin de donner publicité à tout écrit qui portera atteinte aux bonnes mœurs ou à la religion du pays. Il se fera au contraire un devoir de donner de temps en temps quelques morceaux dont l'effet sera de faire aimer et respecter à ses lecteurs, la religion, la première des institutions d'un peuple, parce qu'elle est la plus essentielle à son bonheur. Mais il ne pourra admettre aucun écrit qui serait de nature à élever une discussion et encore moins à créer des haines religieuses, heureusement jusqu'ici étrangères à notre sol.

La belle littérature, qui depuis un siècle surtout a fait de si étonnants progrès en France, est à peu près inconnue à notre pays. Son importance pourtant est immense, surtout si nous la considérons sous un rapport philosophique ou moral ; car en ornant l'esprit, elle forme aussi le cœur. La lecture des grands modèles français est, plus encore que les préceptes, ce qui peut nous former le style et le goût. Les ouvrages d'un grand nombre de ces maîtres n'ornent pas encore nos bibliothèques, hélas ! si peu nombreuses. Ce n'est que dans des revues littéraires qu'il nous en vient quelques fragments et à quelques-unes de ces précieuses productions à peine peut-on compter ici deux ou trois abonnés, soit à cause de la difficulté de se les procurer, soit à cause du haut prix de la souscription. Donner de temps en temps quelques morceaux choisis des Chateaubriand, des Lamennais, des Dumas, des Janin, des Victor Hugo et de tant d'autres écrivains qui illustrent la France en ce moment, c'est donc tout à la fois faire puiser nos lecteurs à une source à laquelle ils ne pourraient autrement avoir accès et les initier au secret de la belle littérature moderne. L'éditeur apportera la plus scrupuleuse attention à ne faire que de bons choix.

La culture de la terre a dû être l'une des premières occupations de l'homme formé en société, parce qu'elle est la plus utile. Elle l'est à un tel point que sans elle la famille humaine retomberait dans l'état sauvage en reprenant le gland pour nourriture, disputant la pâture aux animaux carnassiers. Heureusement qu'une pareille appréhension semblerait folie, aujourd'hui que la chimie appliquée à l'agriculture et des expériences sans nombre, faites par des hommes aussi savants que dévoués, ont fait un art de ce qui n'était qu'une aveugle routine. Le défaut de livres, de lecture, notre isolement, une impardonnable insouciance ou des objets plus grands à atteindre de

la part de notre législature, ont rendu inutiles pour nous ces admirables résultats de la science et notre culture, dans le dix-neuvième siècle, n'est guère que la routine qui régnait en France lorsque nos pères en partirent pour venir défricher les forêts du Nouveau-Monde. Cependant de toutes les connaissances utiles qui peuvent faire le bonheur matériel d'un peuple, l'agriculture est la plus importante pour nous, à cause de notre position géographique, qui doit faire de nous un peuple essentiellement agricole. Pour réparer, autant qu'il est en lui, cette injustice du sort ou des hommes à l'égard de ses concitoyens, l'éditeur mettra à contribution les meilleurs ouvrages français et anglais qui traitent d'agriculture et s'efforcera de les appliquer à notre situation, en y joignant ses propres réflexions.

Comme l'un des principaux objets que l'éditeur a en vue en publiant ce journal est de se rendre utile à ses concitoyens, il s'appliquera d'une manière particulière à faire connaître les découvertes et inventions qui signalent notre époque, et n'oubliera rien de ce qui peut hâter les progrès de l'industrie parmi nous et nous élever sous ce rapport au niveau des peuples les plus avancés. Si le savant qui est parvenu à simplifier la main-d'œuvre, à économiser les frais dans le travail, à en accélérer les résultats par des moyens mécaniques ; si le mécanicien qui perfectionne les instruments ou en invente de nouveaux, ont droit à la reconnaissance publique, l'homme laborieux qui puise à ses sources fécondes y trouve de puissants moyens d'alimenter son industrie naturelle et les exploite à son profit avec un immense avantage. Le devoir de l'éditeur sera de faire connaître ces sources et d'en montrer le chemin à ses lecteurs, et pour cela il n'épargnera ni peine ni dépenses. Tout écrit dont l'objet sera l'économie rurale ou domestique, de démontrer l'importance de quelque manufacture locale, de promouvoir l'éducation parmi nous, d'améliorer les communications intérieures, &c, se rattache naturellement au plan général du *Glaneur*.

Le ton violent qui règne dans quelques-uns de nos journaux déshonore la presse. Toute espèce de personnalité sera strictement bannie de celui-ci, et c'est afin d'y donner le moins de lieu possible que l'éditeur publiera sous le voile de l'anonyme la plupart de ses propres écrits.

Tels sont les principes qui régleront la rédaction du *Glaneur*. L'éditeur s'engage à ne s'en point départir. Il mettra au contraire tous ses soins à accomplir fidèlement la tâche qu'il s'impose ici. Puisse-t-il y réussir ! Pour prix de ses efforts il sera sûr, tout à la fois, de plaire à ses lecteurs, de leur être utile et de promouvoir le bien de son pays.

J.P. Boucher-Belleville

N.B. Les Éditeurs des journaux du pays sont priés de publier *gratis* ce prospectus une fois par semaine jusqu'à la sortie du 1^{er} Numéro du *Glaneur*.



Joseph-Guillaume Barthe à Ludger Duvernay
BAHQ-VM, Fonds Ludger Duvernay, P68o, N° 264

Trois-Rivières, 15 septembre 1836

Communication à Ludger Duvernay, détenu politique

Citoyen opprimé, victime de nobles sentiments et d'une conduite énergique, tu n'as plus que la sympathie de tes compatriotes pour adoucir toute l'horreur de ton sort. Non, je me trompe, une âme faite comme la tienne s'enfle d'espérance et jouit sous les verrous, en contemplant son avenir, loin de s'affaïsser sous le poids de ses chaînes. Puis la sympathie de tes compatriotes, oh ! pour elle, elle ne te manquera pas ! Tu es, avec le cœur dont la nature t'a doté, ce sage d'Horace⁸⁰ que les chaînes, le sombre d'une prison, la mort même ne font pas pâlir, quand ces indignités tu les souffres pour tes concitoyens. Ton être entier, tu l'immoles à ta patrie. Ta patrie ! Ah ! jamais elle ne fut ingrate, jamais avare pour ses généreux fils. Longtemps elle prendra plaisir à rappeler tes vertus civiques. Homme généreux, n'était-ce donc pas assez d'avoir dit une fois déjà, lors de ta première persécution : « Ci-gît, dans un donjon, un être infortuné, victime de son patriotisme, victime de sa magnanimité. Arraché sans pitié des bras d'une famille éplorée, pour assouvir la cruauté d'un soldat despotique, on veut empoisonner le reste des jours que le ciel lui destine et flétrir son existence » ?

Non, il fallait qu'on l'abreuvât une autre fois encore de la coupe d'amertume. C'est avec du fiel breton qu'on veut l'empoisonner ! Ce n'était pas assez non plus

⁸⁰ « Le sage est libre, il est son maître absolu ; il est au-dessus de la pauvreté, de la prison, de la mort ; il commande à ses passions, il aurait honte de s'abaisser jusqu'aux grandeurs d'ici-bas ; par lui-même et par lui seul, il est fort. » Horace, *Satires*, Livre II, satire 7.

qu'on eût déjà offert en holocauste à la haine d'un nouveau Néron, plus avide de sang que le tigre sauvage de nos forêts, plus insensé que le féroce Caligula, ce grand citoyen Du Calvet (mânes sacrés, reposez en paix !), qu'on eût récemment encore ensanglanté nos rues du massacre du 21 mai, qu'on eût depuis fait une veuve puis un orphelin, qu'on eût fait St-Amour l'habitant d'un tombeau ! Puis, ô mes compatriotes ! ce brave et malheureux Marcoux dont le patriotisme fut rémunéré de [] et lui valut une mort prématurée, est-il vengé de ses assassins qui ont arboré sur la place encore sanglante de sa chute mortelle le drapeau de la victoire, l'étendard du triomphe, comme pour s'applaudir de cette œuvre forcenée. Depuis quand le meurtre aussi lâchement commis est-il érigé en honneur, pour qu'on ait fait du *Champ du sang* le théâtre où de lâches meurtriers viennent se prostituer aux félicitations fanatiques d'un troupeau de furieux qui n'existent que pour la honte de l'humanité et du sol qui leur donna une existence plus flétrissante que celle de la brute !

Il n'est peut-être pas éloigné ce temps où de nouveaux barbares, sous les dépouilles de gouverneurs, chercheront leur unique plaisir dans l'extinction de notre race, faisant revivre ce temps où Rome voyait précipiter les enfants esclaves du haut de la roche tarpéienne, pour recréer l'âme de leurs tyrans. En Acadie, une brutale soldatesque, animée de l'esprit de son commandant, ne fit-elle pas des horreurs à mettre en parallèle avec ces abominations, quand, la fourchette à la main, ils transperçaient les enfants à la mamelle de leur mère ? Ce récit, je le tiens d'un vieillard à cheveux blancs, dont le fils unique acheva de cette manière ses quinze mois d'existence, dans les bras d'une jeune mère de 20 ans.

Quelle scène enivrante pour nos dominateurs de pouvoir contempler un jour le Canada jonché des cadavres palpitants de ses enfants, de voir les sillons de nos champs engraisés du sang canadien, de voir ce même sang serpenter dans nos plaines !

Mais à quoi sert de remuer ce linceul ou de rouvrir des plaies pour les irriter encore ? Reportons nos regards sur le détenu politique (notre compatriote Ludger Duvernay), dont tout l'attentat est de se montrer invariablement l'ami de sa patrie. Il n'apostasiera pas, lui, pour un sourire d'Anglais. Il sent trop sa dignité de Canadien et la noblesse de sa conduite politique pour que l'appât des caresses ennemies, les menaces et les traitements despotiques le fassent dévier d'un seul pas du sentier qu'il s'est frayé vers le but où nous tendons tous. Il apprécie trop l'importance du parti auquel il est attaché depuis tant d'années, pour regretter de s'être enrôlé sous la bannière de ces hommes que le pays révère à si juste titre, les Viger, les Papineau, et cette assemblée de Rois choisis au sein de nos concitoyens pour faire les destinées de leur patrie. Papineau, ce personnage *noble comme la vertu, nécessaire comme la*

justice, comme d'Aguesseau⁸¹ caractérisait les Papineau de son siècle, la haine de ses ennemis et l'amour de son peuple font voir qu'il est grand comme un de ces héros à qui l'Antiquité décernait l'apothéose. Viger, ce Nestor canadien, qui a blanchi au service de sa patrie et qui lui consacre encore ses plus précieux jours ! Il sent, lui, comme il est doux de servir sa patrie. C'est son bonheur, c'est sa récompense. Puis, ces hommes, ils sont nés pour l'immortalité !

Mais pour toi, Duvernay, séquestré de la société pour laquelle tu travailles sans relâche, soustrait au commerce de tes concitoyens, nous sentons qu'on a voulu nous blesser tous dans ta personne. Chaque Canadien a cette pensée dans le cœur. Depuis si longtemps dévoué au bonheur du Canada, il est bien juste que chacun de tes frères partage le sentiment des indignités que tu souffres. Tu es né avec trop d'âme pour n'en être pas puni ; tu as montré trop de patriotisme pour n'en être pas le martyr. De tout temps c'est la vertu qui a raffiné la cruauté des tyrans. Tes persécutions, tu peux les chérir, c'est une partie du triomphe qui t'attend.

J'ai l'honneur d'être, M. l'éditeur, votre serviteur.

J.G. Barthe



Fonds d'indemnisation pour Ludger Duvernay

CANJ, 5 : 167-171

On propose de former un montant d'au moins [] £ pour indemniser le propriétaire de *La Minerve*, maintenant en prison, pour les pertes et les sacrifices qu'il a soufferts pour la cause de la réforme, par le passé comme de ceux qu'il souffre aujourd'hui.

Montréal, 15 septembre 1836

Arcand, D ^r O.	payé 1,5
Arcouet, Casimir	payé 0,5
Auger, P.	payé 1,10
Bachant, P.	payé 0,2,9
Barnabé, G.	0,10

⁸¹ Premier discours d'Henri-François d'Aguesseau (1668-1751), magistrat et parlementaire français, prononcé en 1693, traitant de l'indépendance de l'avocat : « Dans cet assujettissement presque général de toutes les conditions, un ordre aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice. »

<i>Beaudry, J.L. & cie</i>	payé	1
Beaupré, Ed.	payé	1,5
Beausoleil, C.	payé	0,8,3
Bell, Joshua		0,5
Belle, J.	payé	0,10
Benoît	payé	1,5
Benoît, Charles		1
Bernard, J.L.	payé	2,10
Berthelot, Amable	payé	0,10
Biron, J.B.		0,2,9
Blanchard, Louis		0,15
Boivin, L.P.		0,5
Boulanget, Jos		5
Boulet, Michel	payé	0,1,3
Bourret, Jos	payé	0,5,6
Brault, C.	payé	0,15
Bruneau, Cas.	payé	1,5
Bruneau, Jos	payé	6
Cadieux, G.H.		0,5,6
Cadotte et Dubois		1
Cartier, G.É.	payé	1,5
Cartier, Jos	payé	0,10
Cartier, D ^r Côme	payé	0,15
Cash		1,5
Charlebois, Léon	payé	0,5,6
Charlebois, P.	payé	0,2,6
Cherrier, C.S.		7,10
Cormier, Charles	payé	0,2,6
Dansereau, Jos		2,10
Delorme, C.S.		12,10
DeWitt, Jacob		12,10
Donegani, John	payé	12,10
Dubois, Ét.	payé	1
<i>Ducondu, G. & cie</i>		4,10
Dufaux, Jos	payé	0,5
Dufort, Théo.	payé	10
Dumas, N.	payé	1,5
Dumas, T.	payé	2,10
Dunn, Peter		1,5

Émery, Jos	0,10
Evans, W.	1,5
Fabre, É.R.	payé 12,10
Favreau, O.	payé 0,5
Franchère, J.B.	payé 0,10
Franchère, T.	1,5
Gariépy, Jean	0,10
Gauché, G.	payé 0,5
Gauthier, S.	payé 0,5
Giraldi, S.	payé 10
Glackmeyer, L.F.	payé 0,7,6
Grenier, J.	payé 0,2,6
Grenier, Jos	payé 0,10
Hamelin, Aug.	0,3
Hubert, R.A.H.	1
Hyland, James	payé 0,5,6
Jodoin, P.	payé 1
Jordan, John	1
Julien, J.B.	payé 0,5
Kellenny, C.	payé 0,10
Labadie, J.A.	payé 1,5
Laberge, D.A.	5
Laflamme, A.	payé 0,10
Laflamme, T.	payé 0,2,9
La Fontaine, L.H.	payé 12,10
Lebeau, J.B.	payé 0,5
Leclère, Frs	payé 0,2,9
Lefebvre, Marc	0,5
Letournaux, Jos	0,10
Letourneux, P.C.	payé 1,5
Letourneux, P.L.	1,10
Lionais, Louis	0,10
Lionnais, H.	1,5
Lorimier, Chevalier de	1
Lorimier, Chevalier de	1
Lorimier, L.G. de	1,5
Lukin, P.	2
Lussier, Louis	2
Marcellet, M.	0,5

Martin, T.	1
Masson, D. (Beauh.)	payé 1
Meneclier, Frs.	payé 1,5
Mignault, L.M.	payé 0,15
Mongeon, Charles	payé 1,5
Nelson, D ^r	payé 1,5
Neysmith, J.S.	payé 1,5
O'Callaghan D ^r E.B.	payé 2,10
Ouimet, André	1
Paré, J.B.	0,5
Pelletier, F.	1,5
Pelletier, J.	payé 5
Perrault, C.O.	payé 12,10
Perrault, Louis	1,5
Perrin, Fer'd	1
Poirier	payé 0,2,6
Poudrette, Jos	0,15
Provost, A.	1
Provost, N.	payé 0,2,6
Rochon, David	0,10
Roy, C.F.	payé 0,5,6
Scott, W.H.	5
Sicotte, L.V.	payé 1,5
St-Amour, H.	payé 0,2,6
St-Denis, Augustin	1
St-Denis, Théo.	0,10
St-Jean, F.	payé 2,10
St-Omer	1
Trudeau, F.	0,10
Trudeau, N.A.	1
Trudeau, Romuald	payé 1,5
Truteau, T.	payé 0,5
Turcotte, P.	payé 1,5
Turgeon, J.A.O.	payé 0,10
Un ami	payé 0,10
Vallée, D ^r G.	12,10
Valois, P.C.	0,5
Viger, D.B.	payé 25,00
Viger, Jacques	payé 10

Viger, L.M.	payé	10
Villeray, M.J.L. de		0,5
Vincent, André	payé	0,5
Wheeler, Francis		0,5
Wheeler, Richard Jr		0,10
Weilbrenner, C.A.	payé	0,3
Wilson, Charles		1



Ludger Duvernay

Amury Girod à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 30 septembre 1836

A. Fauteux, *Le Duel au Canada*, p. 193-194

[Varennnes,] 30 septembre 1836

Je soussigné, Amury Girod, de Varennes, reconnais que Charles-Clément Sabrevois de Bleury, écr, avocat et membre du Parlement, ne m'a jamais provoqué ni insulté en aucune manière ; que l'assaut par moi commis sur sa personne, le 7 avril dernier, l'a été injustement et sans que rien en sa conduite envers moi ait pu y donner lieu. Je reconnais enfin que j'ai eu dans cette occasion la faiblesse de céder à de faux rapports qui m'avaient été faits contre lui.

Je déclare de plus que les écrits que j'ai publiés dans *La Minerve* relativement à M. de Bleury sont aussi injustes et immérités que l'assaut plus haut mentionné et sont le fruit de l'erreur où j'ai été entraîné par les rapports dont je viens de parler.

J'aime enfin à reconnaître qu'à ma demande plusieurs personnes ont bien voulu être mes intermédiaires auprès de M. de Bleury et que ce dernier s'est montré assez généreux pour discontinuer l'action qu'il avait intentée contre moi afin d'obtenir des dommages. C'est pourquoi aussitôt que j'ai été édifié sur mes torts, je suis venu de l'avant avec la présente déclaration volontairement et sans aucune suggestion de la part de M. de Bleury, et je l'autorise à faire l'usage qu'il voudra des présentes.

A. Girod



Amury Girod à Jean-Joseph Girouard *et al.*

AVM, *Fonds Gagnon*, N° 4022

Messieurs Girouard, Chartier, Dumouchel *et al.*
Saint-Benoît

Isle Sainte-Thérèse, près du grand Montréal, 6 novembre 1836

Mes chers Messieurs et amis,

Chemin faisant du grand Brûlé à l'Isle Sainte-Thérèse, j'ai jonglé sur tout ce que vous m'avez dit de bon pendant mon séjour parmi vous. Je m'acquitte à cette heure de ma promesse de vous communiquer le résultat de mes réflexions.

Vous me croyez sur parole que ce n'est pas sans regret que je quitterais le Canada, pour lequel j'ai travaillé pendant tant d'années ; mais je vous le répète, je ne puis ni ne dois dépenser les quatre sols qui me restent, sans savoir comment et où j'en gagnerais d'autres. Je sais que vous êtes toujours prêts à soutenir ceux qui soutiennent la cause de votre pays ; ce que vous m'avez dit et proposé à cet égard est une autre des mille preuves que vous avez déjà données ; mais examinons les choses en elles-mêmes et voyons si nous pouvons en venir à une conclusion satisfaisante.

Dans la combinaison du journal en question, je suis flatté de m'apercevoir que j'entrais peut-être, tant soit peu, dans le calcul ; j'ai vu aussi avec plaisir et, je puis dire, par le temps qui court, avec surprise, que dans votre seule paroisse, vous ayez déjà récolté la moitié de la souscription nécessaire pour une marche de 500. Vous me connaissez assez que pour savoir que Jean-Paul n'est pas loup ni louveteau d'argent, qu'il est loin de vouloir des salaires pour toute ou la partie d'une rédaction, qu'on voudrait bien lui confier tant que les profits nets d'un tel établissement ne le permettent pas. Mais pour rédiger et travailler, il faut vivre ; pour vivre, il faut

manger ; et pour pouvoir faire ceci, il faut ou gagner de l'argent ou cultiver du blé, des patates et des choux. Tout cela considéré, j'ai limité mes considérations à trois points, c'est à savoir :

1° Pourrai-je me mettre à la besogne avec avantage pour la besogne même ? 2° Pourrai-je la faire sans ce qu'on nomme communément les complaisances de l'amitié, ce qui n'est pas de mon goût ? 3° Pourrai-je combiner les avantages du public avec les miens sans que le premier n'en souffre, ou le second ne périclite ?

Or voici comment je crois que tout ceci puisse se faire. J'ai trouvé toute une imprimerie neuve, presse, caractères, casses, etc., à raison de 600 \$ = 120 £, à cinq ans de crédit, avec des sûretés comme il faut, et payables en termes. Voici quelque chose qui n'irait pas mal et permettrait d'être parés à voir le jour le 1^{er} janvier prochain. Mais il faut considérer que la main-d'œuvre est aussi rare et chère qu'un bon et même qu'un mauvais gouvernement, et la réduire, au moins à la deuxième année, serait un objet digne d'attention.

Cela me mène à nos 2 et 3 de mes réflexions. Trouvez-moi une terre d'un sol léger, de l'étendue à peu près, au plus, de celle de M. Girouard, y compris les 27 arpents de prairie, voisine du village, qui me serait vendue aux conditions suivantes : je paierais pendant cinq ans l'intérêt du capital comme loyer ; au bout de ce temps, ou plus tôt si je puis, le capital à des termes raisonnables. Il me serait facile de parler de M. Dumouchel ou Girouard, mais il vaut mieux avoir les mains libres. Il sera bien de dire que jusqu'à la Saint-Michel prochaine tous mes chevaux sont engagés ici, et que j'aurais besoin qu'on m'en prêtât deux bons jusqu'à la [], et que mes amis voulussent prendre soin de me procurer à mes frais le bois de chauffage et de clôtures. Là où tout va bien pour moi, mais pour le n° 3, je devrais avoir cinq à six jeunes gens de 15 à 16 ans, pris des différentes paroisses, et garçons de talent, qui s'engageraient pour cinq ans, à raison d'une pension qui serait : 1^{re} année, 10 £, 2^e 8 £, 3^e 6 £, 4^e 4 £, 5^e 2 £, pour apprendre, entre autres choses que M. Girouard saura vous détailler, l'agriculture et quelques arts d'industrie, par exemple l'imprimerie, ce qui, comme vous voyez, pourrait réduire les prix du journal, dès fin 2^e année, au papier et à l'encre ; et on aurait, sans l'argent de la province, quelque chose qui pourrait tourner à son avantage, ne fût-ce que parce que nos jeunes gens sussent à *porter arme, charger*, mettre en joue et flanc ! abattre le mannequin rouge de la cible ! Jean-Baptiste aurait son papier et Jean-Paul taillerait les plumes sans y mordre, faute d'autre nourriture.

Si l'on peut arranger ceci de cette ou de toute autre manière acceptable, Jean-Paul va s'asseoir au grand feu du Grand Brûlé. Mais veuillez observer qu'en justice je dois désirer d'avoir une réponse catégorique sous peu, vu que la saison est avancée et que je ne pourrais plus, trop tard, gagner le sud sans de très grands frais. Si c'est

possible de ce faire, je passerai sous trois semaines à Saint-Benoît pour tout y préparer. Vous me procurerez une modique pension et vogue la galère !

Vendredi, Dorion emportera graines, racines, etc. Mes amitiés à tous les bonnets bleus et mes respects à leurs dames.

Tout à vous.

A. Girod



Jean-Philippe Boucher-Belleville à Maranda⁸²

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2282-2284 ; mic. C-15790

M. Maranda
présent

Saint-Charles, 23 janvier 1837

Monsieur,

Je vous envoie le sieur Duquet vous demander les paquets à l'adresse de MM. Charles Clément et Chêvrefils et aussi à la poste de Saint-Denis, que je désire disposer autrement. Je vous redemande encore les lettres adressées à MM. Chêvrefils et Clément, de qui j'ai eu des réponses.

Mon frère m'écrit de La Malbaie que la lettre à son adresse, qui était marquée *Free*, lui était pourtant chargée de 11 d ; sans doute que c'est à Québec qu'elle aurait été ouverte pour voir si c'était réellement M. Duvert qui écrivait et qu'elle aurait été chargée en conséquence. Comme je serais extrêmement fâché que les services que vous me rendez vous exposassent à quelque désagrément, je vous préviens de ce fait. Peut-être ferez-vous bien de charger (pour moi) celles des lettres que je vous ai remises qui passeront par le bureau de Québec. Donnez-moi, s'il vous plaît, par Duquet, des nouvelles de M. Duvert.

Bien sincèrement, votre, etc.

J.Ph. Boucher-Belleville

⁸² Jean-Baptiste Maranda, fils de Jean-Baptiste Maranda et d'Hélène Gendron. Notaire en 1838. Décédé à Saint-Ours le 20 juin 1874, âgé de 62 ans.



Norbert Éno

La Minerve, 9 mars 1837

Saint-Paul (de Joliette), 7 mars 1837

Discours aux électeurs du comté de Berthier

Messieurs les électeurs,

La vacance d'un siège dans le parlement de cette province, occasionnée par le décès de Jacques Deligny, écuyer, ci-devant votre député à la Chambre, est la cause qui vous réunit en ce jour de tous les points de ce vaste comté. Vous êtes convoqués à cette assemblée pour exercer un de vos plus beaux droits constitutionnels, celui de votre franchise électorale. Les conséquences heureuses ou les suites funestes qui peuvent résulter de votre choix, méritent votre attention la plus sérieuse. Je ne prétends pas, Messieurs, commander ou gêner en rien vos opinions dans cette élection, où doit présider la plus parfaite liberté : vos lumières, votre sagesse, votre intérêt vous diront assez que vos suffrages doivent se réunir sur l'honnête individu dont les principes et les sentiments politiques se trouvent en harmonie avec les vôtres.

Mais quelles sont, dans les circonstances actuelles, les qualités qui doivent constituer un député du peuple ?

Être attaché aux principes libéraux, aux sentiments reconnus, avoués par la majorité de notre Chambre, vouloir efficacement le redressement des griefs signalés par les 92 Résolutions, soutenir la nécessité urgente d'un Conseil électif et d'un gouvernement responsable, avoir donné, par une conduite ferme et non équivoque, des preuves constantes de son patriotisme, voilà, Messieurs, sans contredit, les titres les plus dignes de commander vos suffrages.

Si dans la circonstance actuelle, je prends la liberté de vous adresser quelques mots ; si je me hasarde à solliciter votre appui pour cette élection, gardez-vous de penser que je sois guidé par des vues d'ambition ou de cupidité : sans les sollicitations réitérées d'un nombre considérable d'électeurs de ce comté ; sans les instances multipliées de mes amis et de tous ceux qui ont bien voulu mettre leur confiance dans mes opinions politiques, je n'aurais jamais osé me mettre sur les rangs pour briguer l'honneur de vous représenter ; mes faibles talents et mes connaissances très limitées m'en interdisaient même la pensée. Mais maintenant que j'ai cru devoir acquiescer à leur vœu, pour répondre aux témoignages de leur confiance, la carrière se

trouve ouverte et je suis disposé à faire tous mes efforts pour sortir victorieux de l'arène.

Comme il se trouve, dans cette partie du comté, un grand nombre d'électeurs qui peuvent ignorer ou soupçonner mes opinions politiques, je suis bien aise de leur déclarer hautement que je suis patriote de sentiment, zélé réformiste, approbateur et signataire des 92 Résolutions.

Si ces sentiments obtiennent votre approbation et trouvent de l'écho dans vos vœux ; si vous me jugez digne de vous représenter, je suis disposé à les faire valoir, et je requiers de votre part, à cet effet, votre influence et vos suffrages.

[Norbert Éno]



Denis-Émery Papineau⁸³ à Amédée Papineau⁸⁴

BAnQ-Q, P 417/12, *Fonds Papineau*

Mr. A. Papineau, écuyer
Étudiant en droit
Montréal

Saint-Hyacinthe, 27 mars 1837

Cher ami et cousin,

J'ai vu les deux lettres que tu nous adressais à Lactance et à moi, et, indirectement, à la Société⁸⁵. Vraiment, j'ai été surpris de tes missives ! Comment toi, homme d'une

⁸³ Denis-Émery Papineau (1819-1899), fils de Denis-Benjamin, écrit à Amédée Papineau (1819-1903), son cousin, fils de Louis-Joseph.

⁸⁴ Amédée Papineau (1819-1903), né à Montréal, fils aîné de Louis-Joseph Papineau, député et orateur à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, et de Julie Bruneau. Études aux Collège de Montréal et de Saint-Hyacinthe, puis, en 1836, étude du droit et du notariat. Il termine ses études de droit en exil à Albany (NY). Écrit son *Journal d'un Fils de la Liberté* (1838 à 1855) qui connaîtra deux éditions entre 1998 et 2010. Protonotaire à Montréal, Cour du banc de la reine, de 1844 à 1876. Il épousera en premières noces (Saratoga (NY), 20 mai 1846) Marie Westcott, fille de James Randall Westcott et d'Eleanor H. Ellis. Le révérend Albert T. Chester, ministre presbytérien, officie. Voir l'édition de ses *Souvenirs de jeunesse* et de sa *Correspondance* complète en 4 vol.

si grande perspicacité, tu as pu croire que nous ne pouvions lire les règlements de la Société parce qu'ils étaient mal écrits ? Tu n'as pas aperçu immédiatement que nous voulions parler de la difficulté (j'ai vu la lettre antérieure de Lactance) d'être à l'abri des inquisitions et de la curiosité des écoliers. Au miracle ! au miracle ! mais peut-être que c'est un de ces esprits malfaisants, nés pour le malheur de la Société, qui ont osé comparer leur écriture à la tienne, et que (dans le feu de l'enthousiasme que te causait la lecture des *Mémoires* de M. de Chateaubriand) tu n'as pu retenir ta juste indignation, et ta perspicacité a été mise en défaut ; mais en poursuivant la lecture de la lettre adressée à Lactance, je la trouve encore un manque. C'est vraiment étonnant ! mais enfin les plus grands hommes ont toujours quelques légers défauts. Quoique nous n'ayons pas la faculté de M. le secrétaire de la Société littéraire de faire les affaires les plus importantes, en riant et en se dilatant le gosier en chorus, nous sentions, aussi bien que lui, ce qu'était un sceau ou cachet. Mais n'ayant ni les moyens pécuniaires ni la commodité de trouver un cachet, même ordinaire, lorsque nous en voulions un qui eût quelque signification, ou, pour ne laisser aucune amphibologie dans l'esprit de M. le secrétaire, qui ne fût pas insignifiante, nous avons cru pouvoir nous envoyer et nous servir nous-même de l'effigie du sceau que nous nous proposons de faire graver aussitôt que possible. Nous croyions que tout cela n'était pas au-dessus du discernement et de l'intelligence de M. le secrétaire.

Pour le nombre de cachets, nous trouvions l'un trop simple et l'autre trop compliqué ; surtout moi qui aurais été obligé de faire l'effigie de temps à autre, pour suivre la lettre des règlements, jusqu'à ce que nous eussions un sceau convenable. Mais enfin nous choisissons celui plus compliqué, ou bien envoyez-nous-en un qui soit significatif et signifiant. Pour cette organisation dont tu parles, il me semble que nous n'attendons plus que les pouvoirs nécessaires pour, et avoir assez de signification, pour signifier que nous étions organisés et que nous avons signé.

Au reste, nous voulons te contenter. Et tu verras que [nous] avons fait tout ce que tu nous dis, dans la lettre adressée à la Société. Nous te demandons si tu veux avoir la complaisance, la bonté de nous servir d'agent, mais comme tu as déjà accepté, cette demande est à peu près inutile ; elle est écrite, je ne la rayerai pas. Nous te

⁸⁵ La « Société littéraire », dont les cousins Papineau font partie, a été fondée par Amédée Papineau en 1836. Cette Société littéraire a pour but avoué de favoriser l'écriture et l'éducation, mais dont le but secret est politique. Les membres des deux sections de cette société, à Saint-Hyacinthe et à Montréal, sont Amédée Papineau, Tancred Sauvageau, Louis-Octave Letourneau, Rouër Roy, Henri Bourret, Charles Coursolles, Alfred Lamontagne, Alphonse Poitras, Jacques-Guillaume Beaudriau, François Tétreau, Aimé Dugas, Joël Prince, André-Romuald Cherrier, Lactance Papineau, Denis-Émery Papineau, Louis-Antoine Dessaulles. R.C. Mackenzie et Georges-Henri-Édouard Therrien.

demandons de faire des démarches, c'est comme notre agent, pour voir le prix que pourrait coûter la gravure de l'effigie que tu as en ta possession, et de nous le faire savoir. Tu peux le mettre plus petit, si tu veux. Tu le montreras à la Société et tu feras connaître notre intention si cela est nécessaire.

Toute la famille est bien. Je ne puis t'en dire plus, il faut que j'écrive à la Société et, de plus, comme je suis bien dévot, il faut que j'entende la messe, aille au catéchisme, puis aux vêpres.

Adieu. Ton cousin et ami.

D.E. Papineau

Il m'est revenu dans la pensée que si les membres de la Société te demandaient à voir ta nomination comme agent, tu serais embarrassé peut-être pour montrer la manière peu officielle dont nous l'avons fait ; je viens de me concerter avec mes confrères associés et nous nous sommes décidés à la faire de la manière suivante :

Monsieur, nous vous demandons si vous pourriez accepter votre nomination comme agent auprès de la Société centrale.

C'est une bonne chose d'entendre la messe ; je suis presque certain que c'est cela qui m'a fait penser à nous concerter. La poste part, adieu.



Ludger Duvernay aux électeurs de Lachenaie

La Minerve, 5 juin 1837

Montréal, 1^{er} juin 1837

Aux libres et patriotiques électeurs du comté de Lachenaie

Concitoyens,

L'unanimité⁸⁶ avec laquelle vous venez de m'appeler à remplir une charge aussi importante et aussi honorable que celle de représentant du peuple, mérite mes plus sincères remerciements. Recevez-les, je vous prie, comme venant de la part de celui qui sait apprécier l'honneur distingué que vous lui avez fait.

Dans cette circonstance, vous avez mis de côté tout préjugé de localité pour ne vous attacher qu'aux principes. Sous ce rapport, votre décision est une déclaration

⁸⁶ Le 26 mai 1837, Ludger Duvernay a été élu sans opposition député de Lachenaie. *DPQ*.

formelle d'adhésion aux principes de la majorité de la chambre d'Assemblée. Vous vous êtes déclarés les ennemis du despotisme et de l'arbitraire, et les désapprobateurs des persécutions contre la presse libérale qui n'a cessé de veiller à la conservation de vos droits.

Si j'ai été assez heureux pour être de quelque utilité à ma patrie ; si j'ai été en butte aux persécutions d'hommes vindicatifs et aveuglés par le désir de dominer en bâillonnant la presse, je viens d'en recevoir une bien douce récompense. Fort de l'approbation de mes concitoyens, je redoublerai d'activité et de vigilance pour veiller à ce que justice leur soit rendue. Malgré les efforts de certains individus pour avilir la presse, elle est encore puissante ; il est un principe reconnu, que tout gouvernement qui s'efforce de l'asservir n'est pas éloigné de sa chute.

Quel a été le résultat des quelques désertions qui se sont faites dans les rangs patriotes ? L'administration en est-elle plus forte ? La cause du peuple n'en a-t-elle pas moins marché à pas de géant dans la voie de la réforme ? Abandonnons à leur sort ces hommes perfides, qui font métier et marchandises de leur conscience. Laissons-les se répandre en injures contre ceux qui sont restés fidèles à leur patrie. La voix du peuple est là pour les confondre. Ne les a-t-on pas vus, ces caméléons politiques, s'efforcer de semer la division dans vos rangs ? Leur peu de succès prouve jusqu'où s'étend leur influence. Leur nullité est déjà connue. Partout où il se trouvera des honnêtes gens, leur doctrine empoisonnée sera repoussée avec horreur. Mais ce serait gâter une aussi noble cause que la nôtre, que de combattre un ennemi déjà terrassé. Un parchemin mendié d'une administration corrompue sera la digne récompense de leur perfidie. Le peuple en a déjà fait justice par le souverain mépris qu'il leur porte.

Dans la crise difficile où se trouve maintenant le pays, la responsabilité qui pèse sur un représentant du peuple est grande. C'est cependant avec une pleine connaissance de mes principes que vous m'avez appelé à remplir cette charge importante. Je m'en acquitterai sans ne jamais dévier de la politique que j'ai suivie jusqu'à présent. La lutte est engagée entre les hommes qu'on appelle *le pouvoir* et les hommes qu'on appelle *le peuple*, qui est aussi un pouvoir, et dont les forces surpassent de beaucoup celles des premiers ! De l'union et de la persévérance et le peuple triomphera. Malgré toutes les entraves nous avons grandi sous la griffe perfide du léopard. Que serions-nous donc maintenant si nous n'eussions pas repoussé l'aigle protecteur dont les ailes sont ouvertes deux fois pour nous recevoir ! Si notre avenir doit nous échapper ; s'il faut renoncer à nos institutions, les principes électifs nous feront bientôt oublier que nous avons eu des maîtres qui ont fait trafic de notre destinée.

Notre constitution qui, tout imparfaite qu'elle est, aurait pu produire quelques bons résultats dans son exécution libre, n'est plus qu'une moquerie. Nos droits les

plus sacrés sont foulés aux pieds. Notre chambre d'Assemblée est sans autorité et sans effets. Ses pouvoirs sont restreints à un corps boiteux et gangrené, qui ne rêve que la destruction de nos droits. Malgré les efforts de la branche populaire qui seule a le droit de disposer des deniers du peuple, nos coffres ont été livrés au pillage des voutours affamés de la classe officielle. Enfin notre patrie est dans un état d'anarchie complet.

Si ceux qui se sont arrogé le pouvoir de nous gouverner ne savent plus respecter les lois ; s'ils sont les premiers à les transgresser, le pacte est brisé. Que doit faire le peuple ? Quels sont les devoirs de la branche populaire ? De rétablir l'ordre. L'exécution en est facile. Il est temps de voir à ce que notre avenir repose sur les bases solides d'un gouvernement responsable.

Les maux dont notre pays est accablé sont si bien connus qu'il est inutile de les développer ici. Vous connaissez votre position. Il est temps de faire les démarches convenables pour l'améliorer. *Union et industrie*, voilà notre devise. Accoutumons-nous à nous passer de l'industrie des autres. Notre sol, malgré nos longs hivers, nous fournit presque tout ce qui nous est nécessaire à la vie. Donnons la préférence à nos produits. Déclarons la guerre au luxe et à l'importation. Le peu de numéraire que possède le pays passe tous les jours à l'étranger pour des articles qui, avec un peu plus d'industrie, pourraient être manufacturés parmi nous. Qu'avons-nous à offrir en échange pour cette masse de marchandises étrangères qui se consomme annuellement ici ? Un peu de bois et un peu de potasse ! Quant aux grains, il ne s'en exporte presque plus depuis nos mauvaises années. Notre pays est dans un état de banqueroute, non pas pour avoir fait de trop grandes spéculations, mais par son manque d'industrie. Quel argent possédons-nous maintenant dans le pays ? Du *papier* et des *mauvaises copres* : voilà notre numéraire !

Que l'on jette un regard sur ce qu'était le pays il y a seulement 25 ans, avant que cette peste des nations, le luxe, s'y soit introduit. Pas un seul cultivateur n'était endetté, ni pour ses dîmes, ni pour ses droits seigneuriaux, ni au marchand. Le produit de ses terres lui rapportait assez pour payer les deux premiers ; quant à l'autre, ne faisant que peu d'affaires avec lui, il n'était jamais exposé à des procès ruineux dont le résultat aurait été la vente de ses biens, comme la chose arrive si souvent maintenant.

En émettant tous ces principes, j'ai l'intime conviction de n'être que l'écho de la presque totalité des principaux du comté et du pays en général. J'ai toujours considéré le mandataire du peuple comme devant suivre les opinions de ce peuple qu'il représente. Son devoir est de veiller à ce que l'opinion du plus grand nombre soit respectée. Celui qui par faiblesse ou par corruption s'écarte de ce principe, doit au moins être assez honnête pour remettre le mandat qui ne lui a été confié par le

peuple qu'à condition qu'il servira sa cause. S'il ne le fait pas, son comté devrait le déclarer infâme et indigne de le représenter.

Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, d'offrir mes remerciements à Charles Courteau, écuyer, maintenant mon collègue qui a bien voulu me représenter au *hustings*, ainsi qu'à Jacques Archambault⁸⁷, écuyer, votre ancien représentant qui a aussi parlé en ma faveur. Messieurs les secrétaires et les membres du comité nommé à l'assemblée du 1^{er} du mois dernier, ainsi que tous les principaux citoyens de chaque paroisse du comté, qui ont bien voulu coopérer à mon élection en y assistant, méritent aussi mes plus sincères remerciements.

J'ai l'honneur de me souscrire, avec le plus profond respect, Messieurs, votre dévoué serviteur.

Ludger Duvernay



Amury Girod à l'éditeur de la *Gazette de Québec*

La Minerve, 5 juin 1837

[Varennnes, 5 juin 1837]

À M. l'éditeur de la *Gazette de Québec*,

M. A. Girod présente ses respects à la vieille dame de la *Gazette de Québec*, la remercie de la mention honorable qu'elle a bien voulu faire de lui et prend la liberté d'observer à ses différentes questions : qu'il ne s'en retourne ni au Mexique, ni en Colombie, parce que tel est son bon plaisir ; qu'il prend part aux affaires publiques, parce qu'étant *en vertu de la loi devenu citoyen de ce pays*, il croit y avoir droit autant que tous les joueurs de violon qui viennent de la bonne vieille Europe, voire même qu'un Celte francisé, anglifié et *jadis* américanisé. M. Girod est mortifié de ce que la manière de se conduire ne rencontre pas l'approbation de la bonne dame,

⁸⁷ Jacques Archambault (1765-1851), né à L'Assomption, fils de Pierre Archambault, cultivateur, et de Marie-Josèphe Gauthier-Landreville. Cultivateur à Saint-Roch-de-l'Achigan et député de Leinster [L'Assomption] de 1810 à 1814. Appuie les patriotes. Voir *DPQ* et Lionel Beauchamp et Jean-René Thuot, *Les Patriotes de Saint-Roch-de-l'Achigan*. Il a épousé (Repentigny, 6 octobre 1783) Véronique Debussat-Saint-Germain, fille de Joseph Debussat-Saint-Germain et de Catherine Brouillet. Décédé le 31 décembre 1851 ; inhumé à Saint-Roch-de-l'Achigan le 3 janvier 1852.

vu qu'il respecte beaucoup le sexe, excepté pourtant les vieilles intrigantes et radeuses.

[A. Girod]



François Lemaître⁸⁸ à Ludger Duvernay

CANJ, 5 : 172-173

Ludger Duvernay, écr, M.P.P.
Bureau de *La Minerve*
Montréal

Québec, 19 juin 1837

Monsieur,

Vous avez vu sans doute dans *Le Libéral* que j'étais tout à fait arrangé avec les propriétaires, ce qui me contraint d'abandonner tout projet pour le présent. Je suis pour monter à Montréal dans quelques jours faire des arrangements avec les propriétaires de la fonderie pour un assortiment de caractères pour imprimer notre feuille double de ce qu'elle est à présent ; je vous serais infiniment obligé si vous vouliez avoir la bonté de me laisser savoir s'il y a à la fonderie, dans ce moment, du *bourgeois* et du *brevier*, et quels seraient les termes auxquels on pourrait faire affaire. Les gens sont déterminés ici à ce que le papier *marche* et il n'y a pas de doute qu'il marchera.

Je suis mortifié de voir que, malgré la peine que je me suis donné, le papier ait une si petite apparence, mais que peut-on faire avec rien ? Je n'ai pas la moitié de ce qu'il me faudrait pour publier ce papier et il n'y a pas moyen d'emprunter ici, car ce sont tous nos ennemis et tous des gens qui voient notre feuille avec désespoir.

⁸⁸ Le *CANJ* transcrit ici *Jean-Baptiste* Lemaître, mais il s'agit bien de François Lemaître (1797–avant 1873), né à Québec le 10 novembre 1797, fils de Jean-Baptiste Lemaître-Jugon et de Marguerite Derome-Descarreux. Journaliste et imprimeur. Propriétaire du *Libéral* (Québec), puis de *La Quotidienne* (Montréal). En 1831, il avait déjà vendu une imprimerie complète à Étienne Parent, avocat, et Jean-Baptiste Fréchette, imprimeur. EBL, 7 avril 1831, minute 1592. François Lemaître-Jugon a épousé (Québec, 15 juillet 1817) Marie Warren, fille de Jean Warren et de Marguerite Claisse ; et en secondes noces (Québec, 10 juillet 1854) Vénérande Blais, fille de Marc Blais et de Marie-Josette Masse. Vénérande Blais meurt en 1873, veuve de François Lemaître.

Nous avons eu une assemblée des électeurs de la basse ville, hier, rapport à l'élection en remplacement de M. Vanfelson. Il a été résolu unanimement que M. Connelly, un honnête Irlandais, réformiste jusque dans le bout des ongles, serait supporté par tous les électeurs de Saint-Roch, et nous comptons cette élection comme certaine. Pourtant la petite clique veut *encore* réélire le fameux Vanfelson ; mais jamais ils [ne] le pourront faire.

Comment trouvez-vous notre premier numéro du *Libéral* ? Vous pouvez aisément vous faire une idée du trouble que j'ai eu avec ces gens-là ; je n'ai fait que faire et défaire, mais je ne me démonte pas, ils apprendront à leurs dépens.

Je vous prie de m'excuser, je vous écris à la course, j'ai peur de manquer le *steamboat* ; sans cela, je vous aurais encore mentionné quelques petites choses de ce qui se passe ici. Ce sera pour la prochaine.

Maître Parent est presque *Blanc* de ce temps-ci, il prévoit avec raison que son règne achève.

Adieu, Monsieur, et croyez-moi vôtre.

F. Lemaitre

N.B. Si ce n'est pas trop exiger de votre bonté, vous me répondrez sur ce que je vous demande aussitôt que possible. F.L.



James Cuthbert à Stephen Walcott

BAC, RG4, A1, vol. 513, p. 236

To Stephen Walcott, Esq.
Civil Secretary, &c

Berthier, 19th June 1837

Sir,

For the information of His Excellency the Governor in Chief, I beg leave to acquaint you that the Proclamation reached me at too late an hour, on Saturday night, to enable me to enforce by personal communication the necessity of obedience. I sent copies, however, immediately to the late appointed magistrates, who, all but Mr. Forneret, were active in getting up the meeting, and also to those Field officers and Captains of Militia who made used of the influence of their commissions, and

made themselves conspicuous in the same way. I had them posted in every public place, and around the arena destined for the occasion : these were removed during the night and torn to pieces. They were replaced early next morning. After divine service, I ordered the proclamation to be read in several places and to the whole congregation then assembled. At three, Papineau and his coadjutors, MM. O. Perreault, G. Boucherville⁸⁹, D^r Desrivières, E. Rodier, F. Têtu, J.M. Raymond and forty two calashes collected from the several parishes around made their appearance. Had it not been for the presence of the congregation, the failure would have been evident. From the persons appointed to watch and report, it appears that of men, women and children present from every motive, of religion, agitation and curiosity, the whole number might amount to 500 souls, of which 300 at least were women and children.

I am free to state that had it not been for the personal and unabated exertions of the magistrates, Land officers of militia, aiding and abetting this nefarious meeting, even, after they were in possession of the proclamation, there would not have been found 100 persons present to listen to the calumnious... and inflammatory railings of the archagitator and his associates. The principal subjects of their appeal to the passions were the plundering by the king and Parliament, of the provincial revenue, the tyranny of England, the advantage of a union with the United States, the necessity of uniting and arming to affect it, and the previous propriety of withholding from the use of British manufacture, and all dutiable articles. The perturbator revelled in his usual billingsgate against all the constitute authorities.

Insubordination is spreading deep and wide from the rashness and impunity of the persons holding His Majesty's commissions ; several of them are secretly this day in search of signatures to resolutions which they dared not make public yesterday.

I have the honor to be, Sir, your humble servant.

James Cuthbert



⁸⁹ Georges Boucher de Boucherville (1814-1894), fils de Pierre-Amable Boucher de Boucherville et de Marguerite-Émilie Sabrevois de Bleury, épousera (Montréal, 15 février 1841) Louise-Elizabeth Gregory, fille du D^r Silas Gregory, médecin américain où pensionneront Boucher de Boucherville et Amédée Papineau à leur retour d'exil. Secrétaire des Fils de la Liberté. Auteur d'*Une de perdue, deux de trouvées*. DBC.

James Cuthbert à Stephen Walcott

BAC, RG4, A1, vol. 513, p. 237

To S. Walcott, Esquire
Civil Secretary, &c.

Berthier, 21st June 1837

Sir,

In continuation of my letter of Monday last [19 juin], I have to add that to all appearance, the Militia meetings ordered by law to be held on the 29th at 6, in the morning, are to be seized upon, to extort from the deluded people, under the influence of the agitators, their wholesale signatures to resolutions they dared not make public on Sunday last, the nature and tendency of which they will take care to mask and disguise by false reading and misrepresentation, as they have hitherto invariably done to increase the apparent number of their supporters and deceive the Government.

I have the honor to be, Sir, your humble servant.

James Cuthbert



James Cuthbert à Barthélemy Joliette

BAC, MG24, L3, *Collection Baby*, p. 11818

Berthier, ce 27 juin 1837

Monsieur,

Certains jeunes présomptueux de la paroisse de Berthier prétendent s'arroger le droit de gouverner le comté et de se mettre à la tête du mouvement ; ils [n']ont depuis quelque temps, malheureusement, que trop réussi, et dernièrement ils n'ont pas rougi de s'appuyer pour la première fois de l'influence personnelle de gens étrangers au comté, pour flétrir son indépendance, avilir son caractère et perdre sa loyauté.

Comme ce mal n'est venu que du petit nombre, j'ai cru qu'avec votre secours et à l'aide des bons et paisibles sujets, nous pourrions réhabiliter la réputation du comté, d'une manière triomphante, par une fraîche et loyale adresse à Sa Majesté, pour lui

témoigner toute la détestation que nous ressentons des démarches et procédés des perturbateurs du repos public, etc.

Mon objet est de vous consulter à ce sujet afin d'aviser aux moyens les plus propres à faire réussir une adresse de cette nature, et lui procurer le plus grand nombre de signatures.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur, votre très humble serviteur, etc.

James Cuthbert



Amury Girod à Alexis Pinet⁹⁰

La Minerve, 29 juin 1837

À Alexis Pinet, écuyer, un des Juges de Paix de la très-excellente Majesté du Roi, Capitaine de Milice, Notaire Public, Marchand, &c, &c, à Varennes.

Varennes, 27 juin 1837

Monsieur,

À l'assemblée de nos concitoyens de dimanche passé, vous vous êtes permis de vous servir de mon nom, pour dire que les patriotes, d'après *mon* aveu, devaient soulever le peuple, se révolter, faire la révolution sous un mois et que j'aurais fait cet aveu en présence du révérend Messire Primeaux⁹¹, curé de cet endroit. C'est là au moins ce que plusieurs personnes respectables m'ont rapporté.

Je vous déclare, Monsieur, que vous avez dit ce qui n'est pas la vérité. J'ai dit et je le répète : si le gouvernement persiste à refuser justice à ce pays, on finira par une révolution. J'ai entre mes mains une lettre de Messire Primeaux qui m'écrit : « Vous m'avez dit qu'il *fallait* une révolution dans nos affaires avec l'Angleterre. » Et cela est vrai.

Mais, mon savant Monsieur, avez-vous bien réfléchi sur la signification du mot révolution ? De grâce, mon honorable Monsieur, n'y a-t-il pas d'autres révolutions

⁹⁰ Alexis Pinet (1795-1869), né à Saint-Jean, Île d'Orléans, fils de Charles Pinet et de Marie-Marguerite Gosselin, a épousé (Varennes, 3 août 1818) Émilie Schiller, fille de Charles Schiller et de Marie-Renée Delphos. Notaire antipatriote.

⁹¹ Charles-Joseph Primeaux (1792-1855), né à Saint-Michel de Bellechasse, curé à Varennes (1834-1855). *DC*.

que celles qui se font par le fer et le feu, comme vous avez prétendu que les patriotes voudraient en faire ? Un exécutif responsable, une justice non polluée, des comptables de deniers publics qui ne commettent pas de prévarications, des juges de paix qui ne troublent pas la paix, des notaires qui *savent* dresser un acte et ne sont pas, par leur ignorance ou leur stupidité, la cause de mille procès, enfin une administration qui gouverne pour le bien du grand et non dans le seul intérêt du petit nombre. Mon savant Monsieur, si on voyait cela en Canada, serait-ce bien une révolution ?

Vous avez encore prétendu qu'avec plusieurs de mes amis je cherchais des places ! Un pauvre diable, comme votre serviteur, pas tout à fait si pauvre que vous l'étiez quand vous arrivâtes à Varennes dans le fameux habit vert, de glorieuse mémoire, peut bien chercher une place pour vivre honorablement, s'il peut remplir cette place. Je me rappelle de la circonstance qui vous autorise à tenir ce langage à mon égard. Pour édifier et vous et mes lecteurs, je vais la citer. Après la destitution de M. Guty de la place de shérif, vous devez vous en rappeler, au besoin plusieurs personnes s'en rappellent bien, vous me dites, ainsi qu'à eux, que vous aviez reçu une lettre de M. P..., de Québec, qui vous invitait à vous y rendre, vu que vous couriez une grande chance de l'obtenir. Personne ne sait mieux que vous combien vous êtes capable de remplir une telle place. Et moi, votre humble *protégé*, vous disais alors : je serai votre député shérif à raison de £ 300. Il y avait des gens présents qui veulent que mon geste, mon regard, le ton de ma voix, permettaient de traduire mes paroles de la façon suivante : pauvre imbécile, ne vois-tu pas qu'on se moque de toi ? Moi, je n'ai garde de penser une si atroce chose contre un magistrat, capitaine de milice, juge de paix et shérif (*in spe* !). N'importe ! vous aviez déjà (je ne parle pas au figuré, mais je l'entends à la *lettre*), vous aviez déjà votre malle *faite*, pour descendre à Québec, quand passe à Varennes – qui ? MM. de St-Ours et Duchesnay qui se rendaient à leur poste. Quel désappointement ! Vous aviez le pied dans l'étrier du cheval du shérif ; moi, je disposais déjà des £ 300 comme votre député – quand arriva ce malencontreux M. de St-Ours ! Ah ! mon savant Monsieur, quel malheur !

Mais pourquoi, ô puissant magistrat, m'en vouloir ? Ce n'est pas moi qui suis la cause de cette révolution dans le bureau du shérif ! Vous n'êtes donc pas content d'avoir la main haute sur nous autres, gens du bas étage ? Quoi ! autrefois on aurait poursuivi toute infraction de la paix ; depuis que vous avez juré de la maintenir, vous n'y êtes plus tenu vous-même. Quand, il y a quelques dimanches, à *l'issue du service divin*, vous fîtes mener en laisse votre étalon par les rues, quand cet étalon menaçait la vie des vieillards et des enfants, pour un autre cela aurait été un outrage de la morale publique, une infraction de la paix. Vous, monsieur le magistrat, qui a osé vous poursuivre ? Quand, dimanche dernier, vous troubliez la paix au milieu

d'une assemblée légale et délibérant paisiblement sur les affaires du pays, vous insultiez par des paroles de carrefour, menaciez de voies de fait un de nos respectables habitants : qui n'a pas compris que vous agissiez de même en vertu de votre serment de maintenir la paix ? Personne ! Et vous m'en voulez, à moi, votre pauvre, humble, soumis serviteur ? Comment votre grande âme serait-elle capable de tant de passion ? Vous en voulez à moi qui, si je vous avais vu à côté du docteur bredouillant, vous aurais si charitablement demandé dans l'intérêt de votre santé : Si le premier doigt de votre main, que dans certaine rixe le savant docteur a estropié à *coup de dents*, ne vous faisait pas mal à l'attouchement de la main de cet Esculape ? Mon amour respectueux pour vous m'aurait fait oublier qu'un emplâtre de £ 125 amortit les douleurs.

Vous m'en voulez sans doute parce que je préfère les marchandises obtenues en contrebande, que vous avez déclarées *illégitimes* et honteuses. Pouvais-je le savoir, malheureux que je suis, pendant que je pouvais avoir des preuves sous la main, comme quoi les frères M**** vous avaient vendu à différentes reprises des marchandises importées des États en contrebande ? Peut-être ne parlez-vous de cette façon de la contrebande que pour aveugler la douane et, dans ce cas-là, continuez, mais de grâce n'appellez pas les foudres de Jupiter Gosford sur ma tête dévouée ; je ne dirai pas un mot qui puisse exciter votre vie magistrale ; mais je serai respectueux et obéissant (à la non-contrebande et proclamation près) ; je vous bénirai et louerai *in sæcula sæculorum, amen*.

A. Girod



Barthélemy Joliette à James Cuthbert

BAC, MG24, L3, *Collection Baby*, p. 11823

DAUM, *Collection Baby*, Po058-U06075

L'honorable J. Cuthbert, &c
Berthier

Saint-Paul, 3 juillet 1837

Monsieur,

J'ai reçu l'honneur de votre lettre datée du 27 juin dernier, relativement à l'assemblée publique qui a eu lieu dernièrement à Berthier.

J'ai retardé ma réponse afin de m'enquérir de l'opinion d'un grand nombre des plus honnêtes citoyens du comté sur le projet d'une adresse loyale à Sa Majesté, et après beaucoup d'informations je me suis convaincu que, dans l'état actuel de l'opinion publique, il serait extrêmement difficile de se procurer un grand nombre de signatures à l'adresse en question ; ces honnêtes gens m'ayant franchement avoué qu'ils avaient résolu de ne plus donner leurs signatures à *aucun parti politique*, parce qu'ils avaient été trop souvent trompés par les colporteurs de requêtes, et qu'ils n'étaient pas plus en état de juger maintenant de nos difficultés politiques.

Quoique je regrette avec vous les démarches et procédés de certains agitateurs de ce comté, je crois qu'il serait prudent dans les circonstances de différer l'adresse que vous proposez à Sa Majesté qui, je m'en flatte, ne doute pas de la fidélité de ses sujets canadiens.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

B. Joliette



? à ?

BAC, RG4, B20, vol. 30 : 14215-14217

Saint-Martin, 27 juillet 1837

Messire,

M. Scott, de Sainte-Thérèse, a remis aujourd'hui un paquet adressé à M. A.B. Papineau, avec la recommandation de distribuer les titres (*the papers*), dont voici une copie ci-incluse, venant de M. Scott, chez le docteur O'Callaghan.

Je pense bien que vous n'ignorez pas la lettre qui a déjà paru dans *La Minerve* du 6 du courant. S'il est vrai que le gouvernement souffre des avis aussi mauvais circuler dans les campagnes, au grand dommage du gouvernement, et au dérangement des loyaux sujets de Sa Majesté, qui pensent avec quelque raison que le gouvernement a peur des Patriotes, et qu'il se sent trop faible pour leur résister.

Le parti patriote fait sonner ces raisons-là dans Saint-Martin, Sainte-Rose, et dans les comtés des Deux-Montagnes. En outre, on dit aux habitants que l'on ne doit connaître pour maîtres que Dieu et le peuple, que les rois doivent faire la volonté du peuple. L'on tâche autant que possible de faire croire aux habitants que [si] les prêtres [sont] soumis au gouvernement, c'est parce qu'ils ont peur de perdre leurs dîmes. Enfin dans ma connaissance, je n'ai jamais vu donner autant de mauvais

conseils que cette année. Les choses se sont portées à un point que des personnes de Saint-Martin se sont informées s'il y avait péché à changer de maître, et sont presque découragées. Un membre du Comité central s'est vanté à Saint-Martin que jeudi dernier, à une séance, on avait tancé vertement les curés (sur la politique en apparence). Je vous envoie ce titre (*tories paper*), afin que vous en fassiez l'usage qu'il vous plaira. Pour moi, je suis surpris qu'on souffre des écrits aussi insolents, sans se mettre en devoir de les arrêter.

(It would appear from the remainder of the letter that M. Chartier read this seditious paper to several persons in his own house).



François⁹² Lemaître à Ludger Duvernay

CANJ, 5 : 174-177

Québec, 31 juillet 1837

Mon cher monsieur,

Je ne perds pas un instant sans vous communiquer le résultat de la fameuse assemblée d'aujourd'hui. Il y avait différents partis qui devaient tous se réunir à la basse ville. Vers midi, le parti de Munn, qui était parti de Saint-Roch, filait par la rue Saint-Paul, où se trouve l'imprimerie du *Libéral*, tous les gens de l'office avaient cru prudent de s'en aller, de crainte d'être attaqués. Il n'y eut que mon petit garçon⁹³ (enfant de 12 ans) qui y resta avec moi. Quand je les vis venir avec tous leurs drapeaux, musique, etc., le sang me bouillait dans les veines, et dans l'espèce de frénésie où j'étais, je pris une grande perche et y attachai un gros *torchon* gras des plus dégoûtants, et quand je vis qu'ils approchaient la porte, je me mis sur le perron et, en brandissant mon drapeau, je criais de toutes mes forces : « *Hourra pour les patriotes* ». J'avais eu le soin de mettre une vingtaine de barres de châssis sur la pierre, à ma main, et d'une main je tenais mon *pavillon* et, de l'autre, une longue barre de fer. Le D^r Marsden⁹⁴, qui se trouvait de la bande, se mit à crier de m'*abattre* ; plusieurs vinrent pour se saisir de mon drapeau et de moi, mais avec mon sabre à

⁹² Le CANJ transcrit ici *Jean-Baptiste* Lemaître, mais il s'agit bien de François Lemaître (1797–avant 1873), journaliste et imprimeur.

⁹³ Joseph-Hector Lemaître-Jugon, baptisé à Québec le 28 mai 1823, fils de François Lemaître et de Marie Warren.

⁹⁴ William Marsden (1807-1885), né en Angleterre, médecin, décédé à Québec. Président du Collège des médecins. Violent antipatriote. RPCQ.

quatre écarts, je les couchais comme des mouches. Un à qui je donnai un coup sur la tête a resté sur le carreau. Comme ils étaient armés de lances, de bâtons, et d'autres avec des parapluies, et que la rue était encombrée, que tous se faisaient une gloire de m'abattre, je crus prudent de retirer mon drapeau en dedans ; et mon petit garçon me fournissant des barres de fer à mesure qu'elles me partaient des mains ou que je leur jetais sur la tête, il s'éleva un combat régulier, c'est-à-dire moi seul contre près de 600 forcenés. Leur but était d'entrer dans l'imprimerie et d'y tout briser, mais comme j'étais décidé de perdre la vie plutôt que de laisser mon poste, et voyant si peu de chance d'échapper (les cris de « *Tué-le, tué-le* » se faisaient entendre de toutes parts), je me battais en *déterminé* avec la rage et le désespoir dans le cœur. Je suis parvenu, malgré que seul, à les empêcher d'entrer, et j'en ai mis hors de combat plus de huit, quelques-uns disent une dizaine, qui ont été obligés de retourner chez eux. Mais quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient pas entrer, ils s'en sont pris aux châssis et ont tout mis en pièces ; ils ont aussi, avec le bout de leurs lances, fait culbuter deux paires de casses qui étaient près du châssis. Mais comme je leur envoyai de temps en temps des barres de fer par la tête et que je gardais toujours la porte, ils ont fini par partir.

Je ne dois pas omettre de dire qu'un d'eux m'ayant pris par les jambes, est venu à bout de me tirer jusque sur le trottoir. Dans un moment, je me suis cru mort, mais un coup que je lui appliquai sur le front le renversa pour y rester longtemps. Je me relève malgré les coups qui me pleuvaient sur le corps de toutes parts, et repris mon poste. Tout le dommage consiste en le mélange de deux paires de casses *Brevier* et les deux grands vitraux qu'ils ont brisés hors de service, en y ajoutant pourtant un coup de lance qu'ils m'ont donné dans l'épaule, un autre coup qui m'a fait une coupure assez large sur le nez, et Dieu sait combien de coups de bâtons. Peu importe, ils n'ont toujours pas l'avantage de pouvoir dire qu'ils ont remporté la victoire.

Après l'assemblée, ils ont repassé, ils nous ont sifflé (car alors nous étions une quinzaine) mais n'ont pas attaqué la maison. Il y avait à cette assemblée tout ce qui peut attirer les curieux : drapeaux, musique, etc. Je ne sais pas encore ce qui s'y est passé. Nous sommes pour veiller ce soir dans l'office ; en cas qu'ils viennent, nous avons 10 fusils et autant de pistolets, et nous les attendons de pied ferme.

Je vous enverrai par le prochain *steamboat* une proclamation que j'ai faite et affichée, et qui a eu l'effet de les fâcher au dernier point. Comme j'ai fait cela seul et à la hâte et même de nuit, je me flatte que vous n'en remarquerez pas les imperfections. Nous avons eu une assemblée privée hier pour le soutien de notre *Libéral*, ce qui, nous espérons, va nous mettre en état de l'agrandir bientôt. Nous avons à présent 102 parts de 5 £ de prises ; n'y aurait-il pas moyen d'avoir un peu d'aide dans votre ville ? Le nombre des souscriptions augmente tous les jours, nous approchons 700, mais l'argent ne vient guère. Pour ce qui est du combat que je viens d'avoir, les

timides me traitent de téméraire, les dévots d'imprudent, mais les braves m'approuvent. Je suis toujours satisfait pourvu que l'on ne me traite pas de *lâche* ! Vous excuserez bien cette lettre, car j'ai le corps moulu de coups et les sens bien agités.

Votre etc.

Frs Lemaitre



James Cuthbert à L. Juchereau-Duchesnay

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 4028

Lt. colonel
L. Juchereau Duchesnay
D. Adj. General
of the Forces &c, &c, &c

Berthier, 9th of August 1837

Sir,

In obedience to the commands of His Excellency the Governor in chief communicated to me by your circular dated the 29th of July, I have to acquaint you, for the information of His Excellency that the Militia general order of the 21st ultimo was carried into effect, so far as concerned the reading of the proclamation at the head of the several Militia companies under my command, by some of the officers it was read with evident reluctance.

As the conduct of my two field officers, several of the captains and some subalterns have been, since the issuing of the proclamation, of a nature to remove from me all confidence in them, I feel it to be my duty to lay their names and the circumstances of their misconduct before the Governor in chief.

Supernumerary major Hercules Olivier, one of the magistrates lately appointed for Berthier, not only attended Mr. Papineau on the hustings, but consisted to become the chairman of the meeting, called upon the people present to despise and disregard the proclamation as unlawful, and finally allowed himself to be named one of the deputies to a convention of the Province to be held on some future days.

Major Norbert Éneau, a magistrate of some years standing, proceeded to Montreal to invite Mr. Papineau to Berthier, was instrumental in getting up the meeting and notwithstanding his being previously put in possession of the proclamation, he

was seen on the hustings aiding and abetting and recommending disobedience, and was the mover of the second obnoxious resolution.

Capt. A. Mousseau, M.P.P., was guilty of the same conduct, and was the mover of the first of the resolutions.

Captain François-Xavier Destrampes, guilty of the same conduct, and seconded the fourth resolution.

Captain François Olivier, guilty of the same conduct, and mover of the sixth resolution.

Captain François Généreux, guilty of the same conduct, and mover of the seventh resolution.

Captain François Prudhomme, guilty of the same conduct, and in addition, after having ordered the proclamation to be read on the 29th he summoned his company to attend him to the house of Henri Fiset, to hear the resolutions of the Montreal Central Committee, in opposition and hostility to the proclamation, to which resolutions he commanded their implicit obedience. He also personally solicited his company to attend the meeting at Berthier.

David Armstrong, an ensign and one of the nearly named magistrates, was particularly conspicuous in his disobedience and hostility to the proclamation, treated it with indignity and openly promulgated the worst of principles, was over of the ninth resolution, supported the second and was named a deputy to the convention to be called at a future day.

Lieutenants Isaïe Fauteux, Jean-Baptiste Chenevert and Michel Grandpré were guilty of the same misconduct and supported the resolutions.

Ensign and adjutant Jean-Baptiste Chalut, clerk of the commissioners Court and Ensign F. Tranchemontagne, post master of this place, were particularly active, and spared no personal pains or expense to get up the meeting, travelling through the parish and the county, misrepresenting the conduct of the Government, for the purpose of increasing the numbers of the deluded.

These details will afford abundant proof that the influence of His Majesty's commissions was perverted and employed for evil purposes.

I have the honor to be, Sir, your humble servant.

James Cuthbert
L^t Colonel 1st Battⁿ
M[ilitia] of Berthier



Joseph-Toussaint Drolet à Stephen Walcott

La Minerve, 31 août 1837

Saint-Marc, 14 août 1837

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 8 du courant, écrite au nom de Son Excellence le gouverneur en chef.

Je regrette de voir que l'attention de Son Excellence ait été appelée si tard aux procédés de l'assemblée du comté de Verchères, tenue le 15 mai dernier. Je dois conclure de ce fait que les aviseurs inconnus et officieux de Son Excellence ont été bien lents à s'acquitter de leur mission dans cette circonstance.

Cette assemblée est de même nature que celle qui a eu lieu dans le même comté sous l'administration du comte Dalhousie, ayant pour objet non de violer les lois, comme il vous plaît de le dire, mais bien de repousser la violation de ces mêmes lois et de nos libertés politiques.

Comme citoyen né et voulant mourir en Canada, les droits et les libertés de mes concitoyens me sont plus chers que toutes les promesses fallacieuses de Son Excellence et ses proclamations lancées dans le public avec l'appui d'un Conseil exécutif déjà flétri par Son Excellence elle-même.

Sous le comte Dalhousie, j'ai partagé avec plaisir, avec grand nombre de mes compatriotes, l'honneur de ses destitutions arbitraires. Depuis que le gouvernement de Sa Majesté m'a rétabli dans mon grade, sans aucune sollicitation de ma part...

J'étais présent à l'assemblée du comté de Verchères, à laquelle j'ai pris une part active. Veuillez donc dire à Son Excellence que j'attends avec hâte la publication officielle de la destitution déjà arrêtée par votre lettre du 8 du courant.

Je suis, Monsieur, &c, &c.

J.T. Drolet



André Lacroix à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 17 août 1837

[17 août 1837]

M. l'éditeur,

Il ne faut rien moins que l'effronterie de l'éditeur monstre pour assurer ce que dit le journal qui ment à son nom, par rapport à M. Raymond, M.P.P. pour le comté de La Prairie.

Ce monsieur, bien loin de faire scission avec l'assemblée tenue à Saint-Constant, le 6 du courant, resta à son poste et cela, à ma connaissance personnelle, jusqu'à la fin des procédés, et même dîna avec ses constituants.

Il n'y a pas de doute que M. Raymond démentira lui-même les assertions infâmes de l'écrivain. Quant à l'esprit que fait le renégat folliculaire sur mon compte, il est trop plat et part de trop bas pour que je m'y arrête. Je me contenterai de répéter le sentiment général du pays : qu'il est le plus éhonté, le plus vil et le plus infâme menteur que le hasard ait pu vomir sur nos bords.

André Lacroix



F.M. Chevalier de Lorimier à Stephen Walcott

La Minerve, 28 août 1837

Montréal, 19 août 1837

Monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre en date du 12^e du courant, par laquelle Son Excellence me requiert de dire si j'étais présent à l'assemblée tenue à Saint-Laurent, le 15 mai dernier, si j'ai concouru aux résolutions qui y furent passées. Je n'y aurais répondu que pour nier à Son Excellence le droit de m'interroger sur une pareille matière, si je n'avais craint d'accroître encore, par un refus d'explications, le doute qu'aurait pu laisser sur mes opinions politiques mon absence de l'assemblée en question.

J'informe donc Son Excellence que mes occupations domestiques ont pu seules m'empêcher d'y assister. Que j'y étais de cœur et ai concouru de toute mon âme aux résolutions qu'on y passa. C'est la haine qui a sans doute fait lire à mes ennemis ce

que le *Vindicator* du 16, auquel vous faites allusion, n'a jamais publié. Si l'on a voulu se servir de la présence d'un des membres de ma famille à cette assemblée, comme d'un prétexte pour attirer de ma part une explication propre à couvrir l'injustice d'une destitution et à me faire perdre ma commission de major, je m'en réjouis. C'est tout ce que l'envie et l'injustice du gouvernement anglais m'avaient destiné en mémoire de mes longs services dans la dernière guerre avec les États-Unis, et je ne regretterais pas une place qui ne sert qu'à me rappeler chaque jour l'ingratitude.

F.M. Chevalier de Lorimier



Joseph-Olivier-Caius Arcand⁹⁵ à R.S.M. Bouchette

BA nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3275

Saint-Joseph de Beauce, 20 août 1837

Monsieur,

M'ayant fait l'honneur de me faire tenir votre journal, je ne peux que vous en avoir une grande reconnaissance, vu que ce journal s'accorde parfaitement avec mon opinion dans la politique. Lors de la réception du premier numéro, j'étais bien fâché de pouvoir vous répondre que je ne pouvais y souscrire par rapport à mes moyens pécuniaires, mais je me suis employé pour vous donner des abonnés, et je n'ai pu vous donner que le Baptiste Bélanger. Mais j'espère que plusieurs autres personnes vont s'y abonner en quelque temps.

Cet intéressant journal ne peut que trop s'étendre en les campagnes : les habitants ayant si peu d'éducation, il serait nécessaire qu'ils lisaient des journaux propres à leur démontrer les vérités et les abus qui y sont dévoilés.

Notre gouvernement corrompu va mettre tout son savoir-faire pour nous abattre, mais ce qui nous donne une grande espérance, c'est que nous avons un bon poteau à notre tête. Le parti étant si juste et raisonnable, Dieu nous aidera, et nous parviendrons à notre but. M. Papineau et les presses canadiennes nous soutiendront et nous serons victorieux.

⁹⁵ Joseph-Olivier-Caius Arcand (1810-1868), né à Deschambault, fils de Pierre Arcand et de Marguerite Delisle ; notaire à Saint-Joseph de Beauce de 1832 à son décès. Il a épousé (Saint-Joseph de Beauce, 18 novembre 1834), Modeste Groleau (1819-1837), fille de Joseph Groleau et d'Angélique Poulin.

Je suis, Monsieur, votre très obéissant serviteur.

Jos. Ol. Caius Arcand, notaire

J'ai reçu les 1^{er}, 4, 5, 6, 17 et 18^e n^{os} du *Libéral*.



R.S.M. Bouchette à Louis-Joseph Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2311-2312 ; mic. C-15790

20 août 1837

M. R.S.M. Bouchette fait ses respectueux compliments à M. l'orateur et désirerait savoir s'il y aurait quelque chose à corriger dans la partie du *précis* de son éloquent discours d'hier, que M. B. a l'honneur de lui envoyer. *Le Libéral* n'est pas encore en état de rétribuer un sténographe, et M. B. a préparé son précis d'après quelques notes qui ne lui ont fourni que de minces moyens de rendre le discours en question.

M. B. prie l'orateur de lui excuser cette intrusion qui est dictée par la prudence et la considération.



Louis Mogé⁹⁶ à Stephen Walcott

La Minerve, 24 août 1837

Saint-Ours, 21 août 1837

Monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre dans laquelle vous me dites qu'il a été fait rapport à Son Excellence (sans doute pas quelques mouchards) que j'assistais à l'assemblée publique tenue à Saint-Ours, le 12 mai dernier, et que j'y avais pris une part active. À cela j'ai à répondre que le rapport fait à Son Excellence est entière-

⁹⁶ Louis Mogé (1784-1869), né à Boucherville, fils de Joseph-Ange Mauger et de Marie-Joseph Bernette-Chauvin. Marchand à Saint-Ours et capitaine de milice. Sera le premier maire de Saint-Ours en 1847. Époux en premières noces (Saint-Ours, 27 avril 1807) de Marie Arpin-Potvin ; et en secondes noces (Saint-Ours, 11 juillet 1836) de Marie Bourre.

ment faux ; je n'étais pas présent à cette assemblée et par conséquent je n'ai pu y prendre de part active.

Je pourrais me dispenser d'en dire davantage si les questions de Son Excellence, avec la tendance qu'elles me paraissent avoir de scruter les opinions individuelles, ne me mettaient dans la nécessité de dire un mot au sujet de l'assemblée en question ; car je crains trop qu'en m'astreignant à dire simplement que je n'y ai pas assisté, Son Excellence ne pense que je pourrais... pour le moins aussi faux que le rapport que vous me dites avoir été fait à Son Excellence. Je vous dirai donc, Monsieur, et sans ostentation ni intention de braver qui que ce soit, mais franchement et candidement, que je regrette sincèrement que des affaires indispensables m'aient empêché d'y prendre part ; que je suis loin de voir de la sédition dans ces réunions paisibles de citoyens qui discutent ce qui est de leur intérêt le plus cher ; que je regarde ce droit comme étant le plus sacré de la constitution anglaise et celui auquel tout sujet anglais doit tenir le plus fortement, que quoiqu'il ne m'ait pas été possible d'assister à l'assemblée du comté de Richelieu, j'adopte tous les procédés qui y ont eu lieu, et que je sympathise cordialement avec tous ceux qui travaillent au redressement des griefs et des abus qui pèsent sur nous depuis si longtemps.

À présent, il ne me reste plus qu'à vous dire que si de tels sentiments sont incompatibles avec les places d'honneur, de capitaine de milice et de commissaire, je n'ai pas d'objection, pour éviter par la suite à Son Excellence toutes espèces d'inquisitions sur mon compte, et même je désire que mon nom soit rayé de la liste des commissions, préférant de beaucoup avant tout être citoyen et exercer les droits que m'accorde notre constitution.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre...

Louis Mogé



François-Xavier Lacombe⁹⁷ à Stephen Walcott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1483

Saint-Césaire, 23 août 1837

Croyant que c'est du devoir de tout honnête citoyen dans le temps critique d'aider à l'exécutif dans ses efforts à établir la paix et l'union dans la province, et considérant que si les personnes tenant des situations sous le gouvernement ne montrent pas de bons exemples que cet objet ne peut pas avoir lieu, j'ai l'honneur de vous communiquer pour l'information de Son Excellence le gouverneur en chef le fait suivant.

Dimanche dernier, messire le curé Lamarre a lu la circulaire de l'évêque annonçant la mort du Roi et que son successeur était la Reine Victoria, pour qui il allait chanter le *Te Deum*, et, là-dessus, Flavien Bouthillier, magistrat nouveau et capitaine de milice, et François Papineau⁹⁸, major de milice occupant la place d'honneur dans l'église, ont sorti et quitté l'église, au grand scandale de toute la congrégation et, en excitation de la conduite des révolutionnaires, telle que détaillée dans *La Minerve* et *Vindicator*, lesdits Bouthillier et Papineau ont toujours été des plus violents contre le gouvernement depuis quelques années. J'ose soumettre à la considération de Son Excellence si de telles personnes devraient continuer à tenir des commissions dont ils en font de tels usages leurs pouvoirs par leurs employés réduits un très grand nombre de personnes à suivre leurs marches.

J'ai l'honneur d'être avec respects votre dévoué serviteur.

F.X. Lacombe, notaire



⁹⁷ François-Xavier Lacombe, fils de René Trullier-Lacombe et d'Ursule Bertrand. Marchand, il épouse (L'Assomption, 2 février 1818) Desanges-Sophie Ducondu, fille de Jean-Baptiste Ducondu et de Marie-Anne Laurent. Il sera notaire dans le district de Saint-Hyacinthe, de 1819 à 1843.

⁹⁸ François Papineau (ca1776-1840), de Saint-Césaire, fils de Jean-François Papineau dit Montigny et de Marie-Claire Chaillot. Il a épousé (Chambly, 11 janvier 1796) Louise Brissette, fille de Pierre Brissette et de Jeanne-Françoise Collette.

Lettre anonyme à Stephen Walcott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1484

Private [Août 1837]

The Civil Secretary is respectfully reminded that the letter addressed by him to Major Fran^s Papineau, president (Saint-Césaire) of the Saint-Hyacinthe Meeting, and one of those who left church on the prayers for the Queen's being announced, remains unanswered, though duly received by him ; and that he hopes by not replying that his case may be overlooked, and he may escape the loss of his Commⁿ, which he holds as Major in the Militia ; which he so well deserves to lose.



Eugène-Napoléon Duchesnois à Stephen Walcott

La Minerve, 14 septembre 1837

Varennnes, 28 août 1837

Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 8 ultime, je vous prie d'informer Son Excellence que j'étais présent et que j'ai pris une part très active aux procédés de l'assemblée tenue à Saint-Marc, le 15 mai dernier, mais que je ne crois pas devoir donner des explications en justification de ma conduite en cette occasion à qui que ce soit en particulier. Si j'ai violé les lois, les tribunaux devraient en juger.

J'ai l'honneur d'être &c.

E.N. Duchesnois



Pascal Persillier-Lachapelle⁹⁹ fils à Stephen Walcott

La Minerve, 14 septembre 1837

Saint-Laurent de Montréal, 30 août 1837

Monsieur,

Tout en vous prévenant que je n'ai reçu votre lettre du 5 courant que ces jours derniers, je prends le parti de vous informer que je remets à Son Excellence la commission qu'elle m'avait envoyée, considérant d'après votre lettre que cette commission ne m'avait été donnée que pour me séduire, non pour m'honorer et me rendre utile à mon pays.

Pour répondre à votre lettre, je crois m'acquitter de mon devoir en vous priant d'informer Son Excellence qu'à l'assemblée du village de Saint-Laurent, j'ai approuvé la plus grande partie des résolutions qui y ont été passées.

Je suis votre &c.

P. P.Lachapelle, fils



Abraham Marchesseault¹⁰⁰ à Stephen Walcott

La Minerve, 11 septembre 1837

Saint-Ours, 5 septembre 1837

Monsieur,

Lord Gosford me paraissant jouir beaucoup en destituant les magistrats, officiers de milice et autres personnes honnêtes qui ont assisté et pris une part active aux assemblées anticoercitives, vous voudrez bien le prier de me permettre de contribuer à

⁹⁹ Pascal Persillier-Lachapelle (1807-1853), meunier et entrepreneur, fils de Pascal Persillier-Lachapelle, entrepreneur, architecte et meunier, et d'Émérance Martin-Ladouceur. Il a épousé (Montréal, 18 septembre 1826) Émilie-Catherine St-Omer, fille de Dominique St-Omer et de Françoise Hurtubise. RPCQ.

¹⁰⁰ Abraham Marchesseault (1781-1863), né à Saint-Antoine-sur-Richelieu, fils de Christophe Marchesseault et de Thérèse Larue, a épousé (Saint-Ours, 16 janvier 1804) Émilie Cormier, fille de Pierre Cormier et de Reine-Marie Levitre. Siméon Marchesseault, fils aîné d'Abraham, sera patriote comme son père.

son *innocent amusement*, en l'informant que le 12 de mai dernier, j'ai assisté à l'assemblée du comté de Richelieu, que j'y ai pris une part active, et cela pourquoi ?

1^{er} parce que je ne crois pas que des mains qui en 1812 portaient avec joie et empressement les armes pour défendre le pays contre l'invasion de mes heureux voisins, doivent en 1837 être chargées des chaînes que leur prépare, mais en vain, l'imprudent Russell.

2^m que je suis convaincu que la loi hideuse qui doit naître des résolutions monstres, est une violation directe de notre constitution et de nos droits les plus sacrés ; et en conséquence je me devais à moi-même et à mon pays d'assister à cette assemblée et à toutes celles qui se sont faites depuis, dans notre comté.

Si ma conduite et mes principes déplaisent à Milord et doivent me mériter l'honneur d'être destitué, priez-le donc de m'accorder au plus tôt cette faveur, car je tiens plus à l'honneur d'être regardé comme un citoyen ferme et libre, qu'à celui d'être lieutenant sous une administration aussi arbitraire et aussi grossièrement trompée que celle de Milord.

Enfin, Monsieur, et avant de prendre congé de vous et de lord Gosford, dites donc à ce *dernier* que j'aimerais assez à l'avenir à servir comme milicien pour cette belle et grande reine Victoire ! qui, dit-on, doit être mère de notre liberté !

Je suis, monsieur, &c, &c.

Abraham Marchesseault, Lt.



Amury Girod à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 21 septembre 1837

Varennnes, 15 septembre 1837

M. l'éditeur,

Dans notre *Ami des Ennemis*, j'ai vu non avec surprise un tas de mensonges relativement à la réception de M. Papineau à Varennnes, samedi, 8 septembre dernier. S'occuper de toutes les niaiseries que débitent ces papiers, ce serait perdre son temps. Cependant je dois faire l'observation que *L'Ami* en a *menti* en prétendant que j'aie dit que la tête de ce petit bonhomme de magistrat délateur de la paroisse tomberait sur l'échafaud. Non seulement je n'ai rien dit de semblable, mais je n'ai pas pu le dire à Varennnes, où tout le monde sait que le Judas de l'endroit n'est qu'un pauvre instrument sans tête. En trois mots je puis vous donner une idée de ces discours in-

cendiaires et sanguinaires que me reproche le petit *Ami* de nos grands potentats de Varennes. J'ai dit que des papiers tels que la *cuisine-monstre* et son marmiton l'*Ami* avaient prétendu que la paroisse de Varennes comptait beaucoup de bureaucrates, que l'assemblée que nous voyions devant nous était la preuve du contraire ; que la réception faite la veille à une victime de la méprisable persécution, suite des délations d'un pauvre d'esprit de magistrat, l'avait aussi prouvé.

J'ai ensuite exhorté les citoyens de ne pas trop vite stigmatiser du nom de bureaucrates ceux qui paraissaient ne pas partager leurs opinions ; que partie d'entre eux étaient les malheureux débiteurs d'un homme avili et vendu, que les autres étaient induits en erreur à l'égard des vues des patriotes ; qu'il fallait avoir de l'indulgence avec les premiers jusqu'à ce que les circonstances leur permettaient de manifester leurs opinions sans s'exposer au danger des poursuites d'un magistrat délateur ; que les derniers devaient être ramenés en leur montrant leur erreur – mais qu'en général il n'y avait pas, selon moi, un seul Canadien ennemi des principes libéraux, pas même ces êtres avilis que le peuple des campagnes a retirés de la fange pour en faire des messieurs et qui se sont aujourd'hui rendus les cafards et les agents provocateurs d'un gouvernement local, dont les seules qualités reconnues étaient l'hypocrisie et l'imbécillité ; qu'ils sont patriotes d'opinion, mais bureaucrates par intérêt ou par crainte, que toute la différence entre les Canadiens patriotes et bureaucrates était que les premiers porteraient leurs têtes plutôt sur l'échafaud que de se soumettre à l'oppression, et que les derniers les y mèneraient, &c.

Je suis, &c.

A. Girod



Jean-Baptiste Lussier¹⁰¹ à Stephen Walcott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 4032

Saint-Denis, 15 septembre 1837

Monsieur,

C'est une flétrissure pour un honnête homme de tenir une commission quelconque, sous une administration qui cherche, et sans causes légitimes, à flétrir ceux qui en

¹⁰¹ Jean-Baptiste Lussier/Lucier, fils de Christophe Lussier et de Marie-Angélique Duhamel, époux (Saint-Denis, 18 juin 1792) de Marie-Josèphe Gaudet.

tiennent d'elle. En conséquence, je vous envoie celle en vertu de laquelle j'ai marché contre nos voisins, [allusion à 1812] alors les ennemis de l'Angleterre et non les ennemis des Canadiens.

Sous pareille circonstance, il est vraisemblable que l'on nous invitera à oublier les injures et les insultes sans nombre dont on est journellement abreuvés ; et on ne nous fera sans doute des promesses que pour les oublier aussitôt que l'on n'aura plus besoin de nous. Il reste à savoir l'usage qui serait fait de l'expérience amère que nous avons acquise de la bonne foi des gouvernants. Je dois dire que je suis d'opinion que l'administration de ce jour a aliéné plus de Canadiens de leur attachement à l'Angleterre qu'aucune des plus mauvaises qui l'ont devancée. Aussi l'Angleterre en recueillera les fruits tôt ou tard.

Je suis, Monsieur, votre serviteur.

Jean Bapt Lucier



Antoine-Pierre-Louis Consigny¹⁰² à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 21 septembre 1837

Saint-Damase, 16 septembre 1837

Monsieur,

Une *erreur* s'est glissée dans le petit article que contient *La Minerve* du 7 courant, relativement à Saint-Damase. Souffrez que je la corrige, vu qu'elle est, je crois, de quelque importance. Car on pourrait être tenté de penser que les patriotes de Saint-Damase ont véritablement souffert que la chétive proclamation fût lue. Point du tout. Celui qui était chargé de faire la lecture de cet œuvre inique n'a pas même eu le temps de dire : « *Proclamation...* » que déjà elle était en pièces ; et chacun de la fouler aux pieds. Voilà comme s'est passée l'affaire de la proclamation.

Je crois donc qu'il serait important de corriger l'erreur qu'il y a dans *La Minerve* du 7, où il est dit que « la Proclamation n'a été déchirée *qu'après avoir été lue*. » Veuillez bien vous rendre aux désirs des patriotes de Saint-Damase qui sont déterminés non pas tant à déchirer les chiffons de papier qu'à mettre en pièces ceux qui ont l'audace de les rendre publics.

¹⁰² Antoine-Pierre-Louis Consigny (ca1815-1858), médecin, fils de Louis Consigny, épousera (Swanton, Vermont, 14 juin 1840) Lucy Lavinia Goodrich. Ardent patriote. *MP*.

C.L.P.A.
[Anagramme de A.P.L. Consigny]



Pierre Dufour-Latour¹⁰³
La Minerve, 5 octobre 1837

Aux habitants de Lavaltrie, réunis pour le fêter, en présence du D^r Wolfred Nelson, invité de marque.
Pierre Dufour-Latour, malade, n'a pu se rendre à la fête.

Lavaltrie, 24 septembre 1837

Messieurs,

Recevez mes meilleurs remerciements pour l'honneur que vous me faites. Mes infirmités seules m'empêchent de vous joindre, mais elles ne m'ont pas mis à l'abri de la persécution d'une attaque vile et lâche. Mon seul crime est d'être l'ami sincère de mon pays, ses ennemis m'en veulent du mal ainsi qu'à lui. Notre pays fleurira après tout, et malgré les méchants qui veulent nous faire du tort. Le Dieu de la justice me laissera, j'espère, vivre assez longtemps pour nous voir heureux. Comme j'ai vécu, je mourrai : patriote. Tout faible que je suis, j'ai trop de force pour trahir notre patrie. Je serai jusqu'au dernier soupir l'ardent ami et soutien de tous les bons Canadiens. Courage, et beaucoup de plaisir à votre fête.

Pierre Dufour dit Latour
Ancien capitaine



¹⁰³ Pierre Dufour dit Latour (1763-1846), né à Montréal, fils de Joseph Dufour et de Marguerite Chenette/Delachesnaye/Senez. Marié en premières noces (Lavaltrie, 10 août 1781) avec Élisabeth Desmoulins ; en secondes noces (Saint-Ours, 30 octobre 1820) avec Joseph Mauger. Fervent patriote et capitaine de milice, il sera inhumé à Lavaltrie le 3 juin 1846, âgé de 84 ans. Un des nombreux patients du D^r W. Nelson. HL, 24 octobre 1843, minute 1065.

R.S.M. Bouchette à Joseph-Olivier-Caius Arcand

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3276

J.Ol. Arcand, notaire
Saint-Joseph de Beauce

Québec, 28 septembre 1837

Cher Monsieur,

J'accuse la réception de votre lettre me transmettant la correspondance signée « Radical », ensemble avec 9/10½ en forme d'offrande à l'honorable M. Papineau, ce grand défenseur des intérêts et des libertés canadiennes.

Les motifs de cette généreuse démarche et les sentiments nobles et patriotiques qui ont dû la dicter font le plus grand honneur à la dame qui l'a prise, et je m'empresse de faire tenir à l'honorable orateur le tribut qui lui est ainsi offert par vos mains, afin qu'il connaisse au plus tôt ce que peuvent quelques âmes nobles dans le district de Québec.

L'exemple de cette dame sera, j'espère, universellement suivie par les patriotes afin de créer un fonds sur lequel nous puissions compter dans le besoin. Car il en coûtera nécessairement pour lutter avec succès contre des ennemis qui sont riches parce qu'ils nous dépouillent, et qui sont forts parce que nous leur avons toujours trop paisiblement cédé dans nos voies politiques.

Lorsque la lettre d'un « Radical » aura paru sur *La Minerve*, nous la reproduirons dans *Le Libéral*.

Je conclus en disant encore : Honneur à cette dame patriote qui a fait dans ce district le premier pas vers le tribut Papineau.

Je suis, Monsieur, votre très obéissant et obligé serviteur.

R.S.M. Bouchette



Jean-Baptiste Kelly¹⁰⁴ à Mgr Lartigue
AESH, XVII, C.66, Saint-Pierre de Sorel

1837, s.d. [octobre]

Monseigneur,

Qu'une certaine clique cherche le renversement des lois et du gouvernement, ce n'est plus une question. Les factieux prennent de jour en jour une attitude d'autant plus menaçante que les employés du gouvernement semblent s'occuper peu de leurs démarches. Le silence de l'exécutif les enhardit, ils avancent à grands pas vers leur but, et bientôt ils parviendront à leurs fins. Chacun se demande : « Que font les autorités ? Pourquoi ne pas arrêter ces perturbateurs, ces papiers incendiaires ? » Le gouverneur est dans une apathie inexplicable, le procureur du Roi ne remue pas, etc. Ce qu'on dit des autorités civiles, Monseigneur, pareillement on le dit des autorités ecclésiastiques. Non seulement les laïcs, mais encore tout ce qu'il y a de bien-pensant dans le clergé désirent entendre la voix du premier pasteur. Si tout votre clergé ne vous aime pas, Monseigneur, au moins il vous respecte et sait apprécier votre mérite et vos talents. Vous avez sous tous les rapports la confiance de vos diocésains. Si on en excepte un peu de canaille répandue dans certains villages et en quelques paroisses, la généralité des gens a encore de la religion et du respect pour le clergé, et particulièrement pour son évêque, dont la voix, dans ce moment, serait bien plus puissante que toutes les baïonnettes anglaises qui sont dans le pays.

Oui, Monseigneur, il est temps de mettre au fait les gens de nos campagnes et de leur faire connaître les vrais motifs des meneurs de cette province. Déjà on a trop différé. Vous êtes le seul que les gens entendront sans préjugés. Vous êtes indépendant du gouvernement. Un mandement de votre part, en instruisant vos diocésains, mettra en garde tout ce qu'il y a de gens honnêtes et raisonnables, dans les villes et les campagnes ; et quand il ne restera que la canaille et qu'on ne craindra pas que les honnêtes gens se laissent entraîner, soit par bonhomie ou par aveuglement, nos meneurs auront peu de chance. Que peut craindre Votre Grandeur ? Déjà, Monseigneur, vous êtes avec tout votre clergé voué à la haine de ces Patriotes enragés. N'importe ce que vous ferez ou ce que vous direz, si le pouvoir leur tombait en main, votre silence ne serait, pas plus que vos paroles, une recommandation auprès d'eux.

¹⁰⁴ Jean-Baptiste Kelly (1783-1854), curé à Sorel (1817-1849) et grand vicaire de l'évêque de Québec. *DC*.

Il est plus que temps de venir en avant, et il serait trop tard d'attendre que le gouvernement fit quelque coup d'éclat dont les factieux profiteraient certainement pour donner l'impulsion à nos campagnes. Une fois cette impulsion donnée, en vain peut-être essayeriez-vous de vous faire entendre ; et les insidieux ne manqueraient pas de dire que vous êtes soudoyé par le gouvernement ou que c'est par intérêt que vous venez à son appui.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si j'ose vous dire que je ne regarde pas seulement comme une mesure de prudence celle que je vous conseille et que tous désirent ; et, en même temps, je prie Votre Grandeur de vouloir bien croire que le seul motif qui m'engage à écrire ces lignes n'est rien autre que l'amour que je porte à mon pays, le désir d'y voir régner la paix et de prévenir l'anarchie.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble, très obéissant serviteur.

J.B. Kelly, ptre



Henri-Alphonse Gauvin¹⁰⁵ à l'éditeur de *La Minerve*
La Minerve, 2 octobre 1837

Montréal, 2 octobre 1837

M. l'éditeur,

¹⁰⁵ Henri-Alphonse Gauvin (1815-1841), né à Montréal, fils de Joseph Gauvin, ébéniste, et de Marguerite Barsalou. Étudiant en médecine, brigadier de la deuxième section de l'*Association des Fils de la Liberté*. Il signe l'*Adresse des Fils de la Liberté* du 4 octobre 1837, participe à l'escarmouche du 6 novembre 1837 qui oppose les Fils de la Liberté et le Doric Club. Un mandat d'arrestation de 100 £ est émis à son endroit. Présent au conciliabule de Varennes, le 18 novembre 1837. L'un des leaders à la bataille de Saint-Charles, le 25 novembre 1837. En raison d'une blessure subie la veille, on lui confie la garde de prisonniers. En route vers Saint-Hyacinthe, il est désarmé, puis remis entre les mains des autorités. Incarcéré au Pied-du-Courant le 9 décembre 1837. Signe un aveu de culpabilité. L'un des huit exilés aux Bermudes (juillet à novembre 1838). Il voyage aux États-Unis avec le D^r Duchesnois pour amasser des fonds qui viendraient en aide aux réfugiés canadiens en sol américain. Se rend ensuite à Paris. De retour en 1840. À Montréal, fondateur du journal patriote *Le Jean-Baptiste*. Il épousa (Burlington (VT), 11 juillet 1840) Lucia A. Mills, d'Alburgh. Décédé à Montréal. *MP*.

N'ayant pas l'habitude de lire le journal ordurier qui a la prétention de s'intituler *Le Populaire*, je n'eus connaissance d'un paragraphe, sur les Fils de la Liberté, que parce qu'un ami m'apporta ce journal en me disant : « Vois ce que l'on dit de vous ».

J'y vis qu'en effet ce journal rapportait que des *enfants* (comme il veut bien appeler ceux qui composent notre association) portaient un drapeau *tricolore* à une assemblée du faubourg Saint-Laurent, et qu'ils jetaient dans la boue et forçaient de crier : « Vive Papineau ! » ceux qu'ils rencontraient. Ayant pris des informations à ce sujet, je sens que j'étais le seul qui portasse un drapeau ce soir-là, et comme l'on pourrait croire que le fait rapporté par ce journal est vrai, je me vois obligé de démentir cet article. J'étais seul avec mon domestique et je jure que ce que dit *Le Populaire* est faux. Ce ne fut qu'au milieu de la rue Sanguinet que je fus joint par M. Larceneur¹⁰⁶ et nous nous rendîmes tous trois et sans insulter qui que ce soit non pas au faubourg Saint-Laurent, mais à un autre endroit. Il faut être vil comme le moderne beau Danois, Hyacinthe Poirier, *alias* Leblanc, *alias* Lagingeolle¹⁰⁷, *alias* St-Amand dit *Mal-Encorné*¹⁰⁸, pour avancer des choses aussi fausses, et tâcher de semer de la division dans nos rangs, mais par bonheur ni lui ni sa petite clique insignifiante n'ont assez d'influence parmi le peuple canadien pour que leurs fourberies et leurs mensonges soient crus. Je dois surtout dire à *LeBlanc* qu'il commence à lasser notre patience. Jusqu'à présent nous en avons eu pitié, mais qu'il s'arrête, ou nous nous verrons forcés de nous servir de quelques arguments à la *Cinglant*, les seuls qui conviennent à sa taille lilliputienne. Ce genre de cataplasme suffira peut-être pour le guérir de son infernale démangeaison de mentir.

Votre très humble.

H.A. Gauvin



¹⁰⁶ Pierre Larceneur, né à Montréal le 11 novembre 1813, fils de Charles Larceneur, maçon, et de Véronique Huneau. Maçon à Montréal. Il signe l'*Adresse des Fils de la Liberté* du 4 octobre 1837. Il a épousé (Montréal, 21 novembre 1836) Marie-Louise Finchley [Vincelet], 19 ans, fille de Stephen [Étienne] Finchley, contracteur à Montréal, et de Marie-Louise St-Denis. Contrat de mariage, JB, 20 novembre 1836, minute 1715. Pierre Larceneur vivra en exil à Amsterdam (NY) en 1838-1839.

¹⁰⁷ La Gingeolle : sous-préfet un peu sot, popularisé par les *Lettres de Dupuis et Cotonet* (1837) d'Alfred de Musset. Voir Louis Du Bois, *Glossaire du patois normand*, Caen, 1856.

¹⁰⁸ Jeu de mots avec le nom d'Hyacinthe-Poirier Leblanc de Marconnay (*Mal-Encorné*), journaliste français antipatriote au *Populaire* et à *L'Ami du peuple*. DBC.

Généreux Peltier¹⁰⁹ à André Jobin¹¹⁰

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 38a (bis)

André Jobin, écr
Sainte-Genève

Montréal, 2 octobre 1837

Mon cher monsieur,

Ma femme aime à lire et veut s'instruire. Veuillez donc, à votre premier voyage ou à la première occasion, lui apporter ou lui envoyer votre *Histoire ancienne*. Vous ferez plaisir autant à moi qu'à elle ; car voilà les longues veillées qui arrivent et toujours faire des protêts n'amuse pas beaucoup. Au moins lorsque j'écirai, elle lira et le temps se passera.

Au moment où je vous écris (7 heures du soir), les Fils de la Liberté s'assemblent au Marché neuf, les uns armés de bâtons et les autres (d'après ce que j'ai pu entrevoir), d'épées et de fusils. Ils sont maintenant organisés et divisés par sections qui ont chacune leurs chefs et l'assemblée de ce soir était faire connaître quel sera le général en chef.

Je vous laisse à juger ce qu'il y a à attendre d'une bande d'écervelés armés, sans expérience et sans aucun but fixé. Il est très probable qu'ils vont faire quelque extravagance ou *échauffourée* qui ne pourront que troubler la tranquillité publique et jeter beaucoup d'odieus sur notre cause.

Je ne ferme point cette lettre afin de pouvoir demain vous rendre compte du résultat et des suites de l'assemblée. En attendant, je suis pour ce soir votre frère et ami.

G. Peltier

Ce matin, j'apprends que tout s'est bien passé à l'assemblée, que le nombre des Fils était si grand et que le lieu d'abord désigné pour l'assemblée ne pouvant les

¹⁰⁹ Jean-Baptiste-Généreux Peltier (1800-1869), notaire et comptable à la Banque du peuple, a épousé (Sainte-Genève de Pierrefonds, 13 septembre 1824) Marie-Scholastique Masson, fille d'Eustache Masson et de Scholastique Pfeiffer. *DBC. La Minerve*, 31 juillet 1869, p. 2.

¹¹⁰ André Jobin (1786-1853), notaire à Sainte-Genève, île de Montréal. Beau-frère de Jean-Baptiste-Généreux Peltier, pour avoir épousé (Sainte-Genève, 16 février 1824) Émilie Masson, fille d'Eustache Masson et de Scholastique Pfeiffer. *DBC*.

contenir, ils se sont tous transportés, musique en tête, dans la cour occupée autrefois par Gobette ; que les carabins n'ayant point montré leur nez, les Fils n'ont point été obligés de montrer leurs épées. Gare à une autre fois !

Notre petite fille, qui avait dernièrement une disposition à loucher, en a maintenant une à la surdité. Je prie donc le docteur de lui guérir cette nouvelle *fluxion*, pour de l'argent s'entend. Il se forme bien avant dans ses oreilles une matière extrêmement dure qui ne peut s'extraire sans le secours de quelque instrument.

Je suis, etc.

G.P.



R.S.M. Bouchette à Ludger Duvernay

CANJ, 5 : 177-178

Québec, 5 octobre 1837

Mon cher monsieur,

Vous verrez par les journaux que nous sommes en frais d'organiser un Comité central dont les racines sont déjà assez profondément jetées parmi les patriotes du district. Un comité (dont je suis un) est nommé pour dresser une déclaration de principes et des ordres et règlements pour la direction du Comité central. En mettant à exécution le devoir qui nous est assigné, nous voudrions avoir l'avantage d'une connaissance particulière des règles qui régissent le Comité central de Montréal, ainsi que des résolutions qui ont énoncé ses principes politiques et ses vues.

Veuillez donc avoir la bonté d'obtenir les renseignements que je vous demande, et de me les faire parvenir au plus tôt, afin que par là nous puissions empreindre tous nos procédés d'un degré de cohérence et de conformité qui ne pourra qu'ajouter à la force de l'organisation.

Faites mes amitiés à notre ami commun, M. Rodier, et remerciez-le de ma part pour les amourettes lyriques à *droit* et à *gauche* qu'il m'a si ponctuellement fait tenir sous le titre des *Deux Oreilles*.

Agréez mes meilleurs souhaits pour le succès de tous vos projets publics et particuliers et croyez-moi, mon cher monsieur, votre fidèle ami et compatriote.

R.S.M. Bouchette



François Lemaître à Ludger Duvernay

CANJ, 5 : 178-182

Québec, 10 octobre 1837

Monsieur,

Vous savez déjà, sans doute, que je ne suis plus au bureau du *Libéral*. Il m'a été impossible d'y rester plus longtemps et cela pour plus d'une raison. La première, parce que je ne pouvais être payé ; la seconde, parce qu'un nommé Chasseur¹¹¹ est venu tout brouiller dans l'établissement. Il m'est dû par l'établissement, 30 £ ; et Dieu sait quand je les aurai, ce qui me met dans une position pas trop agréable, puisque le peu d'argent que j'avais, je l'ai dépensé et que je me trouve à présent sans le sou ni ouvrage.

Je puis vous assurer, Monsieur, qu'il en coûte par ici pour être *Patriote* ; car ceux qui sont à la tête de nos affaires politiques ou patriotiques, n'y entendent pas grand-chose. Pour moi, je suis tout à fait dégoûté de la conduite de ces gens-là et je ne respire que l'occasion de m'éloigner d'eux. Les limites d'une lettre de me permettent pas de faire un détail des sacrifices que j'ai faits pour le succès du *Libéral* ; je dirai seulement que j'ai travaillé de tout mon pouvoir et de toutes mes forces à lui assurer son existence, et la récompense que j'en reçois aujourd'hui est le *refus de me payer mes gages*, sous le prétexte que je n'aurais pas dû les quitter. Je vous demande si je pouvais vivre de l'air du temps. Tant que je n'ai pas parlé d'argent, il n'y avait pas un meilleur homme que moi ; mais du moment où je leur ai fait penser à me payer, je ne valais plus rien. Je vous dirai que dans ce moment je n'ai pas d'ennemis parmi les constitutionnels qui soient plus acharnés à me faire dommage que mes chers confrères patriotes, et Dieu sait si je me suis attiré un pareil traitement. Si, comme je l'espère, j'ai occasion de vous voir, je vous raconterai des choses qui vous feront lever les épaules.

Comme je vous l'ai dit plus haut, mon but étant de m'éloigner, je vous demande si vous allez me donner de l'emploi. Vous savez à quoi je suis bon. Et si, quand vous m'avez employé, je vous ai donné satisfaction, eh bien, si vous pouvez acquiescer à ma demande, je monte armes et bagages et je dis adieu à Québec. Je vous prie de faire attention que je suis *patriote* et qu'à ce titre je n'ai nul espoir d'avoir de

¹¹¹ Pierre Chasseur (1783-1842), sculpteur et initiateur d'un musée de sciences naturelles à Québec. Emprisonné à Québec pour avoir soutenu les patriotes. DBC.

l'ouvrage dans aucune imprimerie ici, donc si je n'ai point d'ouvrage chez vous, il faut que je *crève*. Pour l'argent, nous ferons comme nous pourrons. Il ne faut pas que cela soit une raison de ne pas me donner d'emploi.

Comme il n'y a pas le moindre doute que le *Libéral* va tomber bien vite et que par sa chute il n'y aura plus un seul journal patriote à Québec, je crois qu'il serait bon de voir à ce qu'un autre journal serait prêt à le remplacer, et même commence avant que celui-ci tombe. Le moyen est bien facile. Par exemple, si vous vouliez me fournir une de vos presses que vous avez au dégras avec quelques casses de caractères, je suis certain de pouvoir mettre sur pied une feuille qui recevrait un bon encouragement ; supposé que ce serait sur une feuille de papier *demy* en *long-primer* et *bourgeois*, une fois par semaine, eh bien je serais certain d'en venir à bout avec mon petit garçon qui compose assez bien, et je n'aurais pas un sol à déboursier que pour le papier.

Ne pensez-vous pas que cela pourrait faire, et n'avez-vous pas chez vous ce qu'il me faut et dont vous ne faites rien ? Il y a un monsieur ici, qui est un avocat, qui m'offre de se charger de la rédaction du papier *gratis*. J'ai beaucoup d'amis qui m'ont dit que, si je pouvais me procurer les matériaux nécessaires pour une pareille feuille, ils me soutiendraient de toutes leurs forces ; ils sont, comme moi, convaincus que le *Libéral* tire à sa fin. Et même quand il continuerait, cela ne ferait que du bien à la cause, car entre nous le pauvre *Libéral* n'est pas fameux. Il y a beaucoup de personnes bien capables d'écrire qui ne veulent pas le faire dans ce papier, parce qu'ils ne sont pas satisfaits de la conduite des chefs. Si vous étiez dans les sentiments de me faire une pareille avance, à quelques conditions tant soit peu avantageuses, voilà ce qu'il me faudrait : une presse, un *châssis*, deux ou trois casses de *long-primer* et autant de *bourgeois* (vieux, s'entend), quelques règles et quelques plombs, enfin vous savez peut-être mieux que moi ce qui est absolument nécessaire pour une pareille feuille. Il ne faut pas que vous pensiez que cela ferait dommage au *Libéral*, ni que je le fais dans pareille vue. Point du tout, le *Libéral* est considéré comme *mort* et peut-être même finira-t-il avant que je puisse être prêt à le remplacer si toutefois je puis le faire.

Enfin, Monsieur, de ces deux demandes, il faut que vous tâchiez de m'en accorder une. Je suis prêt à tout faire pourvu que ce soit pour le bien de notre cause. Vous pensez bien que si j'eusse voulu montrer la moindre faiblesse, la classe bureaucratique ici aurait été et est réellement toujours prête à me donner la main ; mais loin de moi cette pensée. Ni l'ingratitude que j'éprouve de ceux pour qui je me suis fait beaucoup d'ennemis, ni les promesses des autres ne me feront changer d'un iota la ligne de conduite que j'ai suivie jusqu'à présent. Et je suis certain que je trouverai encore un petit coin où je pourrai me placer afin de travailler à la cause à laquelle je me fais gloire d'appartenir.

Je vous prie instamment de me donner une réponse immédiate, vu que, situé comme je le suis, je n'ai pas de temps à perdre.

Je suis votre serviteur.

F. Lemaitre



Charles Mongeon¹¹² à Olivier Gariépy

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 39

Gariépy, écr
Saint-Georges

Saint-Athanase, 13 octobre 1837

Five Counties Meeting

The counties of Richelieu, Saint-Hyacinthe, Verchères, Chambly and Rouville will meet at Saint-Charles, on the 23 instant, at one o'clock p.m., to take into consideration the state of the Province ; you are respectfully requested to attend it.

Mon cher monsieur,

Vu que nous avons reçu une lettre circulaire des cinq comtés tels que dessus mentionnés, nous vous prions d'en faire faire la lecture à l'issue de la messe et même la nécessité d'y assister.

Ce faisant, vous obligerez un patriote et votre ami.

C. Mongeon Jr.

M. Gariépy est prié de bien vouloir faire parvenir la lettre recommandée à son soin demain. C.M.



¹¹² Charles Mongeon, fils de Charles Mongeon et de Marguerite Lussier. Marchand, comme son père (mort en 1842) à Saint-Athanase (Iberville). Époux (Saint-Mathias, 22 février 1832) de Rosalie Davignon, sœur du D^r Davignon.

R.S.M. Bouchette à L.J. Papineau

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2316-2317 ; mic. C-15790

L'honorable L.J. Papineau, écuyer
Orateur de la chambre d'Assemblée etc.
Montréal
par faveur de M. P. Chasseur

Québec, 14 octobre 1837

Monsieur,

Il y a déjà quelque temps que *Le Libéral* annonça l'offrande patriotique qu'une dame de ce district a faite à la cause du pays ; mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'une occasion favorable s'est présentée pour lui procurer l'honneur de me le faire tenir.

Ci-inclus se trouve le tribut tel qu'il me fut remis par le vicaire d'un de nos braves et intelligents compatriotes. Le sentiment qui a dicté cet acte de patriotisme sera, je n'en doute pas, vivement apprécié par le digne émule de l'immortel O'Connell, dans l'assertion des droits et libertés de l'homme dans son existence sociale et politique. Puisse le noble exemple que nous présente cette offrande spontanée trouver bien des imitateurs.

Avec la plus haute estime et considération, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre tout dévoué et obéissant serviteur.

R.S.M. Bouchette



Édouard-Élisée Malhiot¹¹³ à l'éditeur de *La Minerve*

La Minerve, 19 octobre 1837

[19 octobre 1837]

M. l'éditeur,

En parcourant par hasard le journal nommé *Le Populaire* du 13 du courant, je vis une correspondance, dans laquelle j'ai l'honneur, ainsi que M. Prince, d'être injurié et calomnié. Si je n'avais pas été plus d'une fois convaincu que la rage, le dépit et le désespoir étaient le mobile de ce journal ; que dans cette feuille tous les *enragés* étaient sûrs de trouver un ami sincère ; si je n'avais pas vu dans ce journal les injures et les calomnies les plus viles, les plus basses, contre les premiers hommes du pays, contre les défenseurs du peuple, contre les hommes d'élite enfin, si je ne savais pas, dis-je, que cette feuille est l'ennemie jurée des Canadiens, j'aurais certainement été mortifié de me voir ainsi calomnié ; mais quand les injures sortent d'une source aussi impure, loin de m'en formaliser, loin de croire que cela puisse me faire quelque tort, je m'en glorifie et je m'en enorgueillis.

Lorsque la correspondance de *Vale* me tomba entre les mains, je fus chez M. Leblanc, éditeur du *Populaire*, pour lui demander le nom de l'auteur de cette sale production ; il me dit qu'il ne pouvait me donner le nom de l'auteur, vu que je n'étais pas nommé dans cette correspondance. Je pensais bien que ce correspondant était quelque lâche, incapable de donner aucune satisfaction.

À mon retour de chez monsieur Leblanc, je repassai plusieurs fois la correspondance de *Vale* afin d'en connaître l'auteur. Je le trouvai : je me rappelai d'un petit homme qui se trouvait à la réunion qui eut lieu à Bécancour, le 20 août dernier, ce mouchard, envoyé sans doute par son hôte, le magistrat de la fabrication Dalhousie, peu flatté de la manière dont le reçut la réunion, résolut de s'en venger sur tous ceux qui osèrent le désapprouver dans cette occasion. De la manière dont *Vale* parle des grands hommes, on pourrait peut-être croire qu'il en fut un. De peur qu'on ne tombe

¹¹³ Édouard-Élisée Malhiot (1812-1875), baptisé à Saint-Pierre-les-Becquets, 11 septembre 1812, *Édouard-Élisée-Nicolas-Tolentin* Malhiot, fils de Michel-Reuben Malhiot et de Marie-Louise Demers. Étudiant en droit à Montréal. Grand Aigle des Frères Chasseurs en 1838. Émigre aux États-Unis après l'échec de la seconde insurrection. Il épousera (Alburgh Springs, Vermont, 5 septembre 1841) Harriet Anny Niles, fille aînée de Stephen Niles. L'époux, E.E. Malhiot, est de Paincourtville, Louisiane. Ce mariage est annoncé dans *L'Aurore des Canadas* du 11 septembre 1841. Malhiot a vécu à L'Assomption, en Louisiane, avant de monter vers le nord des États-Unis où il est décédé à Assumption, Illinois, le 11 août 1875.

dans cette erreur, je vais dire ce qu'il est : ivrogne avéré, misérable et sans principes, on peut lui faire calomnier tout ce que l'on voudra : c'est un animal des plus dangereux et qui perd toute connaissance régulièrement, trois ou quatre fois la semaine.

Vale dit « que c'est malheureux que des petits hommes troublent les grands qui travaillent pour nous » ; je suis assurément de son avis. Nous devons non seulement ne les pas troubler, mais de plus nous devons les seconder de tous nos efforts, surtout dans un temps où il s'agit de savoir si nous serons esclaves ou non, dans un temps où notre union et notre zèle suffisent pour nous sauver, et où la désunion et la nonchalance suffisent pour nous plonger dans l'esclavage. Pour ma part, je les seconderai en ma faible capacité, de tous mes efforts et de tout mon cœur. Sachant bien que les efforts des grands sont impuissants s'ils ne sont secondés par des efforts des petits.

Vale dit que mon patron devrait bien me retenir à l'étude plutôt que de me laisser mêler des affaires des grands hommes. Ceux qui me connaissent savent que ça n'a jamais été mon défaut de me trop mêler des affaires politiques. Mais à l'époque actuelle, il ne faudrait pas être Canadien, il ne faudrait pas avoir de sang dans les veines, pour rester muet quand l'on voit nos droits méprisés, nos traités violés, nos libertés anéanties. Il n'y a pas un homme, tant soit peu ami de son pays, qui puisse rester spectateur de notre lutte politique.

Je suis, Monsieur l'éditeur, votre dévoué serviteur.

E.E. Malhiot



« La Vérité » à Gosford

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3749

Chambly, 23 octobre 1837

Nous croyons qu'il est prudent d'informer Son Excellence que le bruit est, parmi les faux patriotes du parti de Papineau, qu'ils doivent opérer leur révolution dans le mois prochain et que nous ne devons pas perdre de temps à nous mettre sur nos gardes.

La Vérité



Plusieurs à Stephen Walcott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3750

Plusieurs

Plusieurs

À Stephen Walcott

Civil Secretary

Quebec

[Octobre 1837]

Au moment que l'on mit cette adresse à la poste, Papineau fait son entrée dans Chambly avec une grande quantité d'hommes à main armée.

Nous présumons que S. Walcott, écuyer, aura la bonté de soumettre la lettre ci-incluse ou adresse, à Son Excellence, notre bien-aimé gouverneur en chef.

Nous avons l'honneur d'être vos très humbles serviteurs.



Déposition d'Amable Loiseau¹¹⁴

BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11000-11004

25 octobre 1837

District de Montréal. – Amable Loiseau, de Montréal dit district, l'un des huissiers de la Cour du banc du roi pour ledit district, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit comme suit :

Lundi le 23 du courant, je me suis trouvé à Saint-Charles, dit district, lors de l'assemblée des cinq comtés. Le docteur Wolfred Nelson, de Saint-Denis, était le président. En ouvrant son discours, il dit au peuple qu'ils étaient là pour trouver moyen de remédier aux maux causés depuis longtemps par le gouvernement et qu'il était grandement temps de se débarrasser du joug auquel ils étaient attelés, qu'il y

¹¹⁴ Amable Loiseau (1806-1880), né à Saint-Marc-sur-Richelieu, fils d'Amable Loiseau et de Louise Renaud-Blanchard. Époux en premières noces (Saint-Jean-Baptiste, 30 juin 1824) de Madeleine Gaboury, fille de Jean-Baptiste Gaboury et de Victoire Chagnon-Larose ; en secondes noces (Montréal, 1^{er} mai 1870) de Mathilde Loiseau. Huissier et chasseur de patriotes, Loiseau fit de nombreuses dépositions visant à incriminer ses adversaires. Il sera inhumé à Montréal le 30 mars 1880, âgé de 73 ans, « gardien du Palais de justice ».

avait assez longtemps qu'ils vivaient sous un gouvernement corrompu, qu'ils avaient pour gouverneur un fou et un ignorant et qu'il ne fallait plus vivre sous sa domination.

Il parla ensuite de M. Debartzch, donna l'histoire de sa vie politique et dit que le gouverneur était assez ignorant pour se laisser conduire par lui, que c'était lui qui était la cause des dernières nominations aux conseils et il ne pouvait pas y en avoir de plus ridicules. Il finit par dire que le docteur Côté, du comté de L'Acadie, était présent pour demander à ce que le comté de L'Acadie fût agrégé aux cinq comtés et qu'il les priaient d'entendre ce que le docteur Côté avait lui-même à leur dire à ce sujet.

Le docteur Côté s'avança alors, tenant à la main un papier qui pouvait avoir une brasse de long, et se mit à lire à voix basse quelque chose que je n'ai pas pu bien entendre. Après quoi il fut résolu que le comté de L'Acadie serait admis à se joindre aux cinq comtés.

Le docteur Nelson demanda ensuite l'admission du comté de La Prairie et de celui de Missisquoi, ce qui fut accordé unanimement.

M. Papineau, l'orateur de la Chambre, fut ensuite appelé à prendre la parole. Il s'avança et dit entre autres choses :

Que les habitants de L'Acadie, de La Prairie et de Missisquoi méritaient des remerciements pour avoir demandé de s'unir aux cinq comtés. Qu'on avait toujours eu sous sir James Craig, sous le lord Dalhousie et le lord Aylmer, et qu'on avait actuellement sous le lord Gosford, un gouvernement corrompu. Qu'il fallait cesser de vivre sous un tel gouvernement, qu'il fallait avoir l'indépendance ou ne rien avoir. Que d'après les nominations que le gouverneur avait faites dernièrement, il ne pouvait être qu'un ignorant et un imbécile et qu'il se laissait évidemment conduire par M. Debartzch qui était un traître à son pays. Que le lord Gosford et ses prédécesseurs avaient volé et pillé l'argent du peuple, « votre argent, Messieurs, à vous autres, qui a été pillé et volé ».

– Oui, oui (dirent les habitants), ce sont tous des voleurs.

[Papineau] : – Si vous aviez votre indépendance, vous pourriez envoyer au Conseil les personnes que vous voudriez. Vous ne choisiriez pas des ignorants comme Debartzch, comme McGill, comme Pangman, comme [Janvier-Domptail] Lacroix, &c. Faites dans vos comtés ce qu'ils ont fait au Lac des [Deux-Montagnes] : nommez, pour éviter des frais, des personnes dans chaque paroisse qui arrangeront vos affaires. Nommez vos juges de paix, nommez des commissaires des petites Cours, nommez des officiers de milice. Vous autres, pères de famille qui avez de grands enfants, pourquoi ne leur achetez-vous des armes, de la poudre et du plomb pour faire des balles ? Faites-les enrôler comme la jeunesse de Montréal et du Haut-Canada. Faites-leur faire l'exercice pour apprendre la manœuvre tous les dimanches

et deux ou trois fois par semaine si vous le pouvez. Je viens d'apprendre avec plaisir par quelques Messieurs arrivés de Montréal, qu'hier il s'est assemblé au moins mille jeunes gens et peut-être plus, qui se sont exercés et drillés. Il faudrait faire la même chose dans toutes les paroisses. On a mis des troupes à Sorel ; on va en mettre, dit-on, à Chambly. On a acheté à Montréal des chevaux fourbeux (...) pour traîner les canons, tout cela ne doit pas vous faire peur. Les soldats ne demandent pas mieux que d'être près des Lignes pour désertir. Il y a déjà une trentaine d'années que je suis dans les affaires politiques. Si vous trouvez qu'il en est temps, je suis prêt à me retirer. (Cris de *Non, non, non, jusqu'à la Mort*). Eh bien oui, je resterai avec vous jusqu'à la mort. Nous sommes tous frères. Si l'on faisait quelque chose à quelqu'un de nous, seriez-vous hommes à le supporter (Cris de *Oui, oui, oui, nous sommes tous prêts*).

Le docteur Côté parla ensuite. Il dit qu'il fallait nommer dans chaque paroisse des officiers de milice, des juges de paix, &c, comme avait dit M. Papineau, parce que le gouvernement était un gouvernement maudit et qu'il ne fallait plus vivre *dessous*. « Tous les comtés réunis (a-t-il demandé) sont-ils prêts à se soutenir ? » (Cris de *Oui, oui, oui, nous sommes tous prêts*). Nous sommes bien appuyés, continua-t-il. Nous avons pour nous le Haut-Canada, le Golfe et l'Isle de Terre-Neuve. Avec tout cela, qu'avons-nous à craindre ? Il a dit qu'il ne fallait pas craindre les troubles, et il a cité deux endroits dont je ne me rappelle pas les noms, où les soldats, au lieu de tirer sur le peuple, ont tiré sur leurs officiers, et ce dans deux révoltes.

Amury Girod, parlant dans le même sens, a exhorté les habitants à faire exercer leurs enfants, à leur fournir des armes, de la poudre et du plomb, à les faire tirer au blanc, étant sûrs que s'ils pouvaient attraper une planche, ils ne manqueraient pas un homme. Que dans les autres pays, le peuple avait bien réussi à faire des révolutions et qu'à présent que les huit comtés étaient réunis, ils pouvaient réussir aussi bien.

L.M. Viger n'a parlé que contre le Conseil. Il a dit qu'il fallait absolument le rendre électif.

Après les discours non remarquables de trois autres Messieurs et les résolutions passées, le docteur W. Nelson appela l'attention des assistants à un poteau non loin de là, d'environ dix-huit pieds de haut, ressemblant à un *mai* surmonté du *bonnet* de la *Liberté* qui, dit-il, avait été érigé en l'honneur de Louis-Joseph Papineau.

J'ai oublié de dire que M. Girouard du Lac des Deux-Montagnes a aussi parlé. Il a dit qu'il était un des membres du comté du Lac des Deux-Montagnes, qu'il avait été le premier à faire élire des officiers de milice et des juges de paix, et qu'il se flat-tait que l'on en ferait autant dans tous les comtés et qu'on devrait prendre des moyens de ne plus vivre sous le gouvernement.

Amable Loiselle

Assermenté devant moi
ce 25 octobre 1837
Austin Cuvillier, J.P.



Mgr Bourget à Mgr Turgeon

ACAM, *Registre des lettres de Bourget*, 1 : 50-51

Monseigneur l'évêque de Sidyme
Coadjuteur de Québec

Montréal, 26 octobre 1837

Monseigneur,

Les affaires de notre patriotisme ont pris une tournure si sérieuse que Monseigneur de Montréal a cru devoir donner un mandement dont Sa Grandeur vous adresse une copie ci-jointe, afin de prémunir ses ouailles contre les menées et les discours trompeurs de nos agitateurs.

Voici que dimanche dernier, pendant les Vêpres, environ 1200 patriotes sont venus parader sur le Coteau à Baron, vis-à-vis l'église de Saint-Jacques. Cet exercice s'est pourtant passé en paix et s'est fait sans armes. Il est à remarquer que les principaux agitateurs de ce parti ne sont point catholiques, car ce sont l'éditeur du *Vindicator*, qui disait il y a quelque temps à M. Phelan qu'il était protestant, les deux Nelson, celui de Montréal et celui de Saint-Denis, Joshua Bell et Brown.

Monseigneur de Montréal croit qu'il serait bon que le gouverneur apprît ce qu'a à craindre le gouvernement de ces chefs protestants, qui sont plus redoutables que les Canadiens. M. Phelan prêcha, dimanche dernier, sur l'obéissance due au gouvernement après s'être concerté avec Monseigneur. On me dit que son sermon a eu le plus heureux résultat, et que les Irlandais, jusqu'alors trompés par les patriotes, étaient revenus aux vrais principes.

Votre Grandeur imaginera bien avec quelle fureur l'on va se déchaîner contre l'évêque de Montréal. Il est tout préparé à cette nouvelle persécution.

J'ai l'honneur d'être...

† Ig. Ev. de Telmesse



Déposition de John Vivian

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 842

Montréal, 27 octobre 1837

Déposition de John Vivian, enseigne du 66^e régiment

Personally came and appeared before me John Vivian, Ensign in Her Majesty's 66th Regiment, now in the city of Montreal (whose Regiment is at present stationed in Quebec) being duly sworn in the Holy Evangelists of Almighty God, doth depose and say : That on Saturday last, the 21 day of October instant, this deponent crossed in the Horse ferry boat from the Current St. Mary in the Parish of Montreal to Longueuil, on the opposite shore, That the Honorable Louis Joseph Papineau also crossed at the same time in the boat above mentioned ; That Mr. Papineau was received at Longueuil at a short distance from the beach by from twelve to fifteen armed and mounted men, who were uniform dressed with red sashes [ceinture] over their right shoulders, and each guns slung down on their hips and a powder horn to their side ; that on Mr. Papineau getting into a gig, they filed off on each side of it and accompanied him on his journey ; That Mr. Papineau was also followed by two or three other vehicles.

J. Vivian
Ens. 66th ADC

Sworn before me at
Montreal, this 27 October 1837
Austin Cuvillier, J.P.



Joseph O.B. Quin¹¹⁵ à L.J. Papineau
BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 841

28 octobre 1837

*Dulce et decorum est pro patria mori*¹¹⁶.

Dear Sir,

I take the liberty of addressing you in this letter, which to you indeed may appear a talentless composition but which contains the true and sincere wishes of my heart, which glows with the desire of being instrumental in establishing Independence in on a firm basis, and eradicating Slavery the companion of enormous taxation, poverty and misfortune.

I have heard your name eulogised equally as that of that intelligent gentleman, Mr. O'Connell, the Hercules of Ireland whom nor labour, nor fatigue in forwarding the rights of his country can overcome, and to whom these mushroom despots are, as the murmur of a rivulet to the thunder of the roaring catarac and as the poet expresses : *ingrediturque solo et caput inter nubila condit*¹¹⁷, whose fame has reached the stars, whose name the ally of patriot, the terror of these would be Lords, shall be immortal, and never to be forgotten by the men of Hibernia, whom he has liberated from the galling fetters of oppression and tyranic despotism, which is blessed with joy by the Innocent child, and with enthusiastic delight by the greyheads of his country, thus do they love their deliverer. May God protect him as he has hitherto done. I have heard it said that it is the intent of the free sons of __ [sic] to sed up the triumphant banner of independence. And by a noble Struggle to rid the fair country of oppressive bondage, in a manner somewhat different and more efficacious than political discussion. I mean []. To which I would with joy give my aid, and in defence shed My blood in this approaching crisis, And that shortly will be at hand, When it will be expected that every man will do his duty, and the watchword shall be freedom or death. I shall now conclude this short epistle by saying I confide in a

¹¹⁵ Michael Joseph Quin (1796-1843), Irlandais qui fit ses études à Trinity College, Dublin. Écrivain, voyageur, biographe. Il fonda la *Dublin Review* en 1836. Auteur de *A Visit to Spain* (1823), *Memoirs of Ferdinand VII*, 8 vol. (1824), *A Statement of some of the principal events in the public life of Don Agustin de Iturbide* (1824), *The Trade of Banking in England* (1833)...

¹¹⁶ L'auteur cite en exergue une phrase d'Horace : « Il est doux et honorable de mourir pour sa patrie ». *Odes*, III, 2, v.13.

¹¹⁷ « Et foulant du pied le sol, elle cache sa tête dans les nuages ». *Énéide*, IV, v. 177.

gentleman. Keep my name secret from the ears of them linxeyed minious if my aid is not wanted let this letter pass into oblivion.

I remain your Sincere friend. I hope amidst danger.

Michael Joseph O.B. Quin

P.-S. Sir, It would give me infinite satisfaction by your sending me an answer as soon as convenient, franked and I hope with your approbation.

Farewell.

My address : 31 Lower Mount Street
Dublin
Yours if you please

To Papineau. Esqr, the O'Connell of Canada
For particular reason



David Morrison Armstrong¹¹⁸ à Stephen Walcott

La Minerve, 16 novembre 1837

Berthier, 2 novembre 1837

Monsieur,

En réponse à votre lettre datée du Château Saint-Louis, 31 octobre, veuillez informer Son Excellence que je n'ai à lui offrir aucunes explications, ni comme officier de milice, ni comme magistrat : les tribunaux de mon pays ont seuls le droit de connaître de mes actions. Et comme sujet britannique, tenant une commission civile et militaire, je revendique le droit d'être confronté avec mon accusateur, dès que Son Excellence aura soumis à l'officier compétent l'information de l'abandon du devoir qu'il dit avoir reçue officiellement contre moi.

Je suis, etc.

¹¹⁸ David Morrison Armstrong (1805-1873), marchand à Berthier, lieutenant-colonel du 4^e bataillon de milice, sera élu député de Berthier en 1841. Époux (Berthier, 8 janvier 1831) de Léocadie Deligny, fille de Jacques Deligny, marchand et député, et de Françoise Langevin. DPQ.

D.M. Armstrong



Affidavit de William McGinnis¹¹⁹ en faveur de Dudley Flowers¹²⁰

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 146, annexe

Christieville¹²¹, 2 novembre 1837

I hereby certify that I have known the bearer, Mr. Dudley Flowers, for upwards of 25 years ; during the late war, he served his King and country as a sergent in one of the battalion of embodied Militia. Since the war he has resided in the county of L'Acadie, and a more harmless and innocent good man is not to be found in any country : he is honest, soler and industrious, charitable to the poor, often lending to his neighbours seed wheat, potatoes and other grain.

W. McGinnis, J.P.

To all whom
this may concern.



¹¹⁹ William McGinnis (1795-1880), juge de paix, agent du seigneur Christie à Iberville. Françoise Noël, « La gestion des seigneuries de Gabriel Christie dans la vallée du Richelieu (1760-1845) ». *RHAF*, 40 (4), printemps 1977, p. 561–582.

¹²⁰ La maison de Dudley Flowers, lieutenant de milice et bureaucrate, qui vivait dans le rang de la Grande Ligne à Saint-Blaise, fut le site d'un charivari retentissant. Dudley Flowers avait épousé (Montréal, Presbyterian St. Andrew, 8 mai 1815) Élisabeth Poutré (1790-1833), de la paroisse de Saint-Philippe, fille de Joseph Poutré et de Pélagie Guertin. Elle a été inhumée à Saint-Valentin le 4 février 1833.

¹²¹ Christieville : Iberville. Le nom vient de William Plenderleath Christie (1780-1845) qui y fit construire son manoir en 1835-1841. Militaire et seigneur, il fera partie du Conseil spécial en 1838. *RPCQ, DPQ, DBC*.

Déposition de Dudley Flowers

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 146

3 novembre 1837

Dudley Flowers of the parish of St. Valentin in the county of L'Acadie, in the district of Montréal, being duly sworn, depose and saith as follows :

I am a lieutenant in the Militia ; on the 27 of October last, in the afternoon, the following persons, viz. C.H.O. Côté, Olivier Hébert, L.M. Decoigne, Julien Gagnon, Amable Lamoureux and Jacob Boucher came to my house and demanded my commission as such lieutenant, to which I have answered that I would give it up to no one but the Governor of the Province.

Doctor Côté saw that if I did not give up my commission, I would be sorry for it, to which Gagnon added : « Si vous ne voulez pas vivre en haine avec nous autres, rendez votre commission. » Upon this, they went away.

About 11 o'clock in the night of the same day, the same persons returned, at least I have every reason to be believed that they were the same persons : Julien Gagnon I distinctly recognized, Théodore *Bouchard* [Béchar] has since told me he was present. They came in the same carriages in which they had come during the day. I particularly noticed the carriage in which Decoigne and Côté had come.

They began yelling in the most frightful manner, they threw stones at my house and broke the part of my window. A large stone passed very near one of my children and would have killed him if it had struck him. Julien Gagnon, who had seen my barn full of oats when he came in the day time, told me that I should not use to thresh them unless I gave up my commission ; he also said that my grain, my house and out houses would be burnt. I saw one of the mob go with a fire brand to my barn with the intention, as I verily believe, of setting fire to it. But it was in a damp state from the recent rain and the fire would not take.

On the night of the following day (25 October last), it might be about 10 o'clock, a masked mob composed of about 30 or 40 persons attacked my house in a similar manner, yelling and throwing stones, as at first and repeatedly threatening to take my life and burn my property, if I did not give up my commission. I do not know of my own knowledge who the individuals were, who composed this second mob, but three of my neighbors went amongst them and recognized about 20 of them. These neighbors are Abraham Dodelin, Baptiste Depleine and the other, a man of the name of Carrière.

On the following day (Sunday), about 7 in the evening, some 60 or 70 individuals attacked my house a third time in the same manner and with the same threats as in the former occasions, but if possible with much more violence, bearing kettles

and pans, blowing horns, calling me a rebel, saying it would be the last time they would come, as they would finish me in half an hour. They had in a short time, with stones and other missiles, broken in part of the roof of my house and boasted that it would soon be demolished. Fearing that such must inevitably be the case, I opened my door and told them that if four or five of their party would come in and give their names, I would give them up my commission.

Four or five of them did come in, disguised in the most hideous manner, but refused to give their names. Finding that my life was actually in danger if I refused to comply with their requests, I handed them my commission.

There were about 15 of the last mentioned mob masked I verily believe that the above mentioned persons formed part of it. Since the above occurrences, one Augustin Cartier is I believe who went with a firebrand to burn my barn, has insisted upon my signing the resolution which were taken at St. Charles, and saw that a party would call at my house to request me to do so and added that there was still something else to be done besides. I mention that I would not be at home that evening and that it must be reserved for other time. Fearful that the same outrages would be repeated, I sent my family away and abandoned my house and home, and I really believe that if I returned to it, it must be at the risk of my life.

The same persons have declared in my presence that they were determined to compel in the same manner all persons holding commissions from Her Majesty to surrender them. One of these individuals told me boastingly that they had obtained no less than 62 commissions in one day. I firmly believe that if Doctor Côté and some of the Ring leaders were taken up and punished, it would have the effect of alarming the others and keeping them quiet.

They threatened to hang a Mr. McGinnis because he had insulted Mr. Papineau in his visit to the county. I know myself personally that this gentleman, who lived at a distance of about five miles from me, has with his family been under necessity of abandoning his property and seeking shelter elsewhere.

Dudley Flowers

Sworn before me
this 3 November 1837
Law^{ce} Kidd, J.P.



Eusèbe Blanchette¹²² à Jean-Baptiste Dufresne¹²³

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1575

Monsieur Jean-Baptiste Dufrêne, écuyer
Saint-Hyacinthe

5 [novembre¹²⁴] 1837

Monsieur, vous êtes informé de la part du général que si vous ne levez pas immédiatement tous les jens de votre distric avec toutes les armes possible, de même que si vous ne faites pas des efforts jénéreux pour encourager les jens auposés à notre parti, vous subirez les paines porté par le général Brown, qui saura bien se venger avec tous les jens de son parti.

Eusèbe Blanchette



Norbert Éno [à Stephen Walcott]

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 4030

York de Saint-Cuthbert, 6 novembre 1837

Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 31 ultimo, je vous prie d'informer Son Excellence lord Gosford que je me considère comme nullement tenu à lui rendre compte de ma conduite au sujet de l'assemblée tenue au village de Berthier, le 18 de juin dernier, et qu'il me fera un sensible plaisir en voulant bien accepter la remise de ma

¹²² Eusèbe Blanchette, cultivateur et, un certain temps, instituteur, à La Présentation ; fils de Jean-Baptiste Blanchet et d'Angélique Langevin. Époux (La Présentation, 2 juillet 1833) de Félicité Roberge, fille de Pierre Roberge et de Félice Chiasson.

¹²³ Billet annexé à la déposition de Jean-Baptiste Dufresne, de Saint-Hyacinthe, 21 janvier 1838. Jean-Baptiste Dufresne (1790-1874), né à Saint-Charles-sur-Richelieu, fils de Jacques Dufresne et d'Angélique Renaud, a épousé (Saint-Hyacinthe, 10 octobre 1814) Julie Gazaille-St-Germain, fille de François St-Germain et de Marie-Hélène Jacques. Inhumé à Saint-Damase, âgé de 85 ans.

¹²⁴ Selon son habitude, avec un français approximatif, Eusèbe Blanchette donne à son billet la date du « 5 Mois 1837 ». Or T.S. Brown est nommé général en novembre 1837 par les patriotes de Saint-Charles. Le mois qu'il faut ici retenir est certainement le mois de novembre.

commission de major, et faire rayer mon nom sur la liste des magistrats pour le comté de Berthier.

Je suis votre très humble et obéissant serviteur.

Norbert Eno



Déposition de David Vitty et autres

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 90

Montréal, 7 novembre 1837

David Vitty, Rickinson Outhet, Robert Boys and Thomas Heney, all of La Tortue in the parish of St. Constant, yeomen, appeared before me this day, 7 of November 1837, and having severally been sworn on the Holy Evangelist, depose and say : That they are credibly informed that a certain number of men disguised and armed are parading at night in the said parish of St. Constant, using threats to all loyal subjects refusing to join what they call the « Papineau party ». That last night, Aaron Walker, farmer of the said parish, informed Rikinson Outhet, one of the said deponents, that on Sunday night last, at the hour of eleven at night, about 30 of the above mentioned party, disguised and armed, called at his house and requested him to open the door, to which request the said Walker complied to ; that the said armed men then forced the said Walker to say that he was of the same political party as them, meaning the Papineau party. That the said deponents are credibly informed that the same body of men called at one captain Bruneau, of La Tortue, and forced him to throw up his commission of captain of Militia.

That unless proper measures be taken to protect deponents and all other loyal subjects residing in the said parish, their lives and properties are in imminent danger. That in consequence of the above threats, the said deponents have ceased ploughing and threshing and otherwise working on their lands to their great loss and damage.

Rickinson Outhet

David x Vitty

Robert x Boys

Sworn to before me at Montreal

this 7 November 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de François St-Denis

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 115

Saint-Édouard, 7 novembre 1837

Par devant moi, François Languedoc, écuyer, juge de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, est comparu sieur François St-Denis, cultivateur, de la paroisse de Saint-Philippe ; lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et déclare qu'hier au soir, vers les 10 et 11 heures, Olivier Robert serait venu avertir ledit déposant, qui était alors chez François-Xavier Guy, de venir immédiatement chez lui, vu qu'il y avait 30 ou 40 personnes déguisées qui le demandaient, et qu'à faute par lui de venir sous une heure, ils allaient tous mettre ses bâtiments en feu. Alors ledit déposant se serait rendu à sa demeure immédiatement, dans la crainte qu'ils viendraient à mettre à effets les menaces qu'ils avaient dites au dit Olivier Robert ; et ledit déposant dit et déclare qu'en arrivant chez lui, il aurait aperçu vis-à-vis sa maison 30 ou 40 personnes déguisées et armées de fusils et de bâtons.

Alors Charles Sanguinet, de Saint-Philippe, qui agissant comme capitaine de la Société, aurait dit au dit déposant : « Veux-tu te mettre patriote, c'est-à-dire contre le gouvernement et contre les autorités existantes ? » Alors ledit déposant leur dit qu'il ne voulait pas se mettre patriote. Ledit Charles Sanguinet et Jean-Baptiste Fautoux, de Saint-Philippe, lui auraient dit : « Si tu veux pas te mettre patriote, nous allons tirer sur ta maison et mettre le feu à tes bâtiments. » Et sur le refus du dit déposant, ledit Charles Sanguinet aurait dit à ceux qui étaient avec : « Ho, nos gens, feu ! » Alors voyant que les autres ne lui obéissaient pas, il a essayé d'arracher des mains des autres leurs fusils, pour tirer sur le déposant. Alors croyant sa vie en danger, il aurait saisi ledit Charles Sanguinet pour l'empêcher de tirer sur lui. Alors une attaque générale a eu lieu, des coups de fusil ont été tirés et ledit déposant aurait été frappé à différentes reprises et, après avoir fait toutes les résistances possibles, ils auraient saisi ledit déposant et, de force, ils l'ont emmené avec eux jusque chez René Hamelin, à une distance de six arpents. Pendant ce temps-là, ils auraient crié : « Hourra pour Papineau ! Hourra pour la liberté ! À bas les bureaucrates ! » et d'autres expressions.

Ledit déposant, rendu chez ledit René Hamelin, a été requis de signer un papier que Jean-Baptiste Sédilot dit Montreuil, un de leur bande, écrivait ; il a refusé, sur quoi ledit Jean-Baptiste Fauteux lui aurait dit et menacé : « Si tu veux pas signer, nous allons mettre le feu à vos bâtiments. » Alors sur le refus du dit déposant, ledit Jean-Baptiste Fauteux aurait dit : « Ho, nos gens allons mettre le feu » et ledit déposant craignant qu'ils mettraient leur dénonciation à effet, il leur aurait dit : « Faites donc de moi ce que vous voudrez. » Vu qu'il n'était plus en état de résister, et dans ce moment ledit René Hamelin le voyant si maltraité et menacé, et étant lui-même menacé par la bande, a saisi une paire de grosses pinces de fer, ledit Charles Sanguinet ayant auparavant mis en joue son fusil contre ledit René Hamelin et contre lui, et a commencé à se défendre avec lesdites pinces. Ledit déposant se voyant soutenu par ledit René Hamelin, aurait arraché des mains du dit Charles Sanguinet son fusil, de peur qu'il vînt à tuer quelqu'un. Alors un combat général a eu lieu dans lequel plusieurs de leurs fusils et pistolets ont été arrachés de leurs mains et jetés à la porte. À la fin, ils se sont dispersés et ledit déposant se serait retiré, après avoir reçu des coups de poing et de pied, et aurait été menacé sur différentes parties du corps.

Et pendant le tumulte qui a eu lieu, les masques que ladite bande portait ont été arrachés, de sorte que ledit déposant a été à même de connaître les personnes suivantes, savoir : ledit Charles Sanguinet, ledit Jean-Baptiste Fauteux, Paul Boire, Maurice Circé dit St-Michel, Jean-Baptiste Sédilot dit Montreuil, Théophile Vachereau, Joseph Gauthier, Benoît Gauthier, un nommé Quintal, Constant Boyer, tous de la paroisse de Saint-Philippe ; un nommé Monchamp et un de ses frères, deux frères nommés Lanctôt, fils de François Lanctôt, un nommé Longtin, un homme connu sous le nom de Gros-Louis, Vital Longtin, et un grand nombre d'autres inconnus.

Ledit déposant ne dit rien de plus et conclut à ce que des *warrants* soient émanés pour faire appréhender ledit Charles Sanguinet et Jean-Baptiste Fauteux, Paul Boire, Maurice Circé, Jean-Baptiste Sédilot, Théophile Vachereau, Joseph Gauthier, Benoît Gauthier, un nommé Quintal, Constant Boyer, un nommé Monchamp et un de ses frères, deux fils Lanctôt, Longtin, Gros-Louis et Vital Longtin. Et a signé.

François St Denis

Assermenté par devant moi
ce 7 novembre 1837
Fr. Languedoc, J.P.



Jean-François Mercure¹²⁵ à Stephen Walcott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 4034

Saint-Cuthbert, 7 novembre 1837

Monsieur,

Vous informerez Son Excellence Milord Gosford que je lui renvoie mes commissions de capitaine dans le premier bataillon du comté de Berthier. Je suis canadien, c'est tout vous dire.

Je suis, Monsieur, votre humble serviteur.

J.f. Mercure



Déposition de Louis Malo¹²⁶

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1

District de Montréal, 8 novembre 1837

Louis Malo, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que dimanche, le 22 octobre dernier, il aurait vu un grand nombre de personnes assemblées sur une terre appartenant à l'honorable Denis B. Viger, sur la côte à Barron, au nombre d'environ 600 à 700, en rangs.

Que les nommés Rodolphe Desrivières et Ouimet, avocat, étaient présents et agissaient comme commandants des dites personnes ainsi assemblées, et leur faisaient faire des évolutions militaires, telles qu'en font des recrues encore novices dans l'exercice.

Que le rassemblement ci-dessus mentionné était composé d'individus qui se donnent le nom et titre d'*Enfants de la Liberté*.

¹²⁵ Jean-François Mercure (1778-1848), né à Neuville, fils de Thierry Mercure et de Françoise Trépanier. Notaire à Saint-Cuthbert de 1805 à 1847. Inhumé en ce village de Lanaudière, le 25 juillet 1848.

¹²⁶ Louis Malo (1798-1870), shérif bureaucrate, de Montréal. Né de « père et mère inconnus », il est tout de même frère utérin de François-Maurice Lepailleur, c'est-à-dire que Malo et Lepailleur ont eu la même mère (inconnue). Il a épousé (Montréal, 8 janvier 1821) Catherine Dufresne, fille de Philippe Dufresne et de Marguerite Baron.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Louis Malo

Affirmé à Montréal
ce 8 novembre 1837, par devant moi
Law^{ce} Kidd, J.P.



Déposition d'Amable Loisel

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2

District de Montréal, 8 novembre 1837

Amable Loisel, huissier, de Montréal, étant dûment assermenté, dépose et dit que dimanche, le 22 octobre dernier, il aurait vu un grand nombre de personnes rassemblées sur une terre appartenant à l'honorable Denis B. Viger, sur la côte à Barron, au nombre de 600 à 700, en rangs.

Que les nommés Thomas S. Brown et Rodolphe Desrivières les commandaient, leur faisant faire des évolutions militaires, telles qu'en font les soldats lorsque sous le commandement de leurs officiers.

Qu'il aurait aussi vu là les nommés Joshua Bell et M. Ouimet, avocat, qui parlaient aux dits Desrivières et Brown pendant qu'ils exerçaient lesdites personnes.

Que les personnes ainsi rassemblées et en rangs répondaient aux commandements qu'ils recevaient des dits Desrivières et Brown, comme le font des soldats sous exercice.

Qu'avant d'avoir vu lesdites personnes ainsi rassemblées, il aurait vu ledit Ouimet et le nommé Courcelles¹²⁷, tailleur, résidant au faubourg Saint-Laurent, passer devant chez lui, rue Sainte-Catherine, suivi d'environ 100 personnes qui auraient procédé au lieu susmentionné pour y faire l'exercice.

¹²⁷ Rémi Courcelles dit Chevalier (1812-1855), né Amable-Rémi Courcelles dit Chevalier, fils d'Amable-Rémi Courcelles dit Chevalier et de Marie-Anne Joubert. Tailleur, il habite au faubourg Saint-Laurent, à Montréal. Signataire de l'*Adresse des Fils de la Liberté*. Réfugié aux États-Unis vers la fin de 1837. Il épousera (Montréal, 25 septembre 1838) Marguerite Dufresne, fille de défunt Philippe Dufresne et de Marie-Louise Dufaux, tutrice. Contrat de mariage, JAL, 23 septembre 1838, minute 5817. En 1840, son commerce a pignon sur rue au 71, rue Saint-Paul, à Montréal. Annonce dans *Le Jean-Baptiste*, 6 novembre 1840.

Que l'attention du déposant aurait par ceci été attirée et l'aurait induit à les suivre, où il aurait vu ce qu'il a mentionné plus haut.

Amable Loïselle

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 8 novembre 1837
Turton Penn, J.P.



Déposition de Charles Lindsay

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 128

Montréal, 8 novembre 1837

Charles Lindsay of Montreal, gentleman, being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth and saith that being at St. Johns during the past week, he had an opportunity of witnessing the excitement which prevails in the village, as well as in the neighbouring parishes, in consequence of persons holding commissions under Her Majesty's either as Justices of the peace or officers of militia having been called upon by certain persons to resign their commissions, and on refusing to do so having been threatened with violence.

That on Sunday evening last, at about 8 o'clock, a party consisting of about 70 persons entered the village in a riotous manner and called upon Mr. François Marchand and others, for the purpose of obtaining the resignation of their commissions under Government. That the deponent was present at Mr. Ephraim Mott's inn on the evening in question, and saw a person seated at a table in the house writing, which person he, deponent, was informed was a Mr. Decoigne, a notary, residing at L'Acadie ; that the said Decoigne read in the French language what he had committed to writing, in the hearing of the deponent which was to the effect following : « That under the present aspect of affairs in this province, he deemed it incumbent upon him to resign his commission as an officer of Militia, and now tendered his resignation », which paper writing the said Decoigne presented to Mr. Virgil Titus of St. Johns, who was there present, who signed it without comment ; That the said Virgil Titus held a commission in the Militia.

That the deponent verily believes that the said Virgil Titus in signing the said paper writing did so from the fear he entertained of some violence or injury being

done to his father in law's property (Mr. Mott), in whose house he, the said Virgil Titus, is residing, and from the fact of his brother in law, Mr. Nelson Mott, having, as the deponent is informed, resigned his commission in the Militia under similar circumstances a few moments before.

That there was with the said Decoigne at the same time, two other men unknown to him, who with Decoigne appeared to have been deputed, by the mob above mentioned who were at a short distance from Mott's inn, waiting the return of their deputation. That during this time several of them on horseback were riding to and fro, apparently very much excited. That whilst the paper writing above mentioned was being written, D^r Côté, member of Parliament, and D^r Davignon¹²⁸, of St. Johns, came into the room, when the deponent addressed D^r Côté, stating the impropriety of such behaviour, to which he replied that there appeared to be nothing compulsory in receiving the resignation in question, and that he had come over from the opposite side of the river (where he had attended a political meeting that afternoon), for the purpose of preventing any violence being offered, and that he had desired the mob in question to be peaceable and return to their homes. That D^r Côté seemed to have a great control over the persons he addressed who were outside of Mott's house.

That in consequence of the deponent's brother, Wm D. Lindsay and William McCrae and George Lay, Esquires, having declined resigning the commissions they hold, he, the said deponent, verily believes that his life, as well as those of the persons above mentioned, as also their property, are in the most imminent danger. That the deponent resides, when at St. Johns, with his brother and they have for the past week sat up until late hours at night, guarding themselves with fire arms, having no other protection.

Ch^s Lindsay

Sworn before me at Montreal

¹²⁸ Joseph-François Davignon (1807-1867), né à Saint-Mathias (Pointe-Olivier), fils de Joseph Davignon-Beauregard, cultivateur, et de Victoire Vandandaigue-Gadbois. Médecin à Saint-Jean. Arrêté en compagnie de Pierre-Paul Démaray, par un détachement de la *Royal Montreal Cavalry*, dans la nuit du 16 au 17 novembre 1837. Libéré la journée même par les patriotes de Bonaventure Viger sur le chemin de Chambly. Après sa libération, il se réfugie un certain temps à Black Brook (NY) – Rec. É.-U, Clinton County (NY), 1840 – puis à Ausable Forks (NY) où il pratique la médecine. Il épousera (Ausable Forks (NY), 1844) Elizabeth Ann Fitzgerald, née à New York en 1823, fille du gouverneur de la prison de l'État de New York. Il participera à la Guerre de Sécession (1861-1865) en tant que médecin-chirurgien au sein du 99^e régiment de New York. *MP*.

this 8 November 1837
Austin Cuvillier, J.P.



Déposition de George Lay

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 132

Montréal, 8 novembre 1837

Captain George Lay of 3rd Bat. County Chambly Militia, residing in the village of St. Johns, deposeth and saith that on Monday the 6 of November 1837, about 10 o'clock a.m., Pierre-Paul Démaray¹²⁹, D^r Davignon, D^r [Bossu-]Lionnais, Mr. Langlois and two others, came to the house of this deponent and after being admitted, the said P.P. Démaray, as spokesman of the party, addressed this deponent in the following manner : « Mr. Lay, we have called on you on the part the Committee and likewise as your friends, to request that you will resign your commission as Captain of Militia, it being the only mean to preserve peace and tranquillity in our village, suppress night *charivaris*, preserve property and possibly life ».

Whereas the said deponent requested to know if that was all they had to say. If so, he could not comply with the request. The sacrifice of his property was no consideration in the present case.

The deponent further saith that he finally believes that in consequence of the present unbridled excitement, that the property and life of every good and loyal subject is in danger in this vecinity, and hath signed.

¹²⁹ Pierre-Paul Démaray (1798-1854), né Pierre-Paul *Démaret* à Trois-Rivières, fils de Pierre *Démaret*, menuisier, et de Louise Patrie. Notaire à Saint-Jean-sur-Richelieu, fonctionnaire, juge de paix, maître de poste, homme politique. Il a épousé (La Prairie, 15 juin 1825) Marie-Jovite Descombes-Porcheron, veuve de Roger-François Dandurand. Le 10 novembre 1837, dirige un groupe d'insurgés, aux côtés de Joseph-François Davignon, qui retarde la marche d'un détachement de cavalerie en provenance de Saint-Athanase. Pour cet acte de « rébellion », il est arrêté avec ce dernier dans la nuit du 16 au 17 novembre 1837, mais aussitôt libéré par les hommes de Bonaventure Viger, sur le chemin de Chambly. Il se réfugie à Plattsburgh où il tient une épicerie. Impliqué dans un achat d'armement (*gun flints*) auprès de Curtis & Rasette à St. Albans, le 29 novembre 1837. L'amnistie proclamée, il revient au pays et reprend sa profession de notaire à Saint-Jean. Maire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Décédé en cette ville le 17 septembre 1854 ; inhumé le 20. Présence de Damase Dandurand, o.m.i., beau-fils du défunt.

Geo. Lay

Sworn to before me at Montreal
this 8 day of November 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Robert Scott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3

District of Montreal, 9 of November 1837

Robert Scott of the Parish of Montreal and district of Montreal, merchant, being duly sworn on the holy Evangelists, deposeth and saith that on Sunday the 29th day of October, in the afternoon, between the hours of two and four, the deponent saw a body of men assembled in a field in the said Antoine suburbs, engaged in performing military exercises (without any arms whatever), and also forming lines in different bodies, and the deponent recognized some of the leaders but declines giving up their names, and the deponent saith not.

Robt Scott

Sworn at Montreal
this 9 day of November 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Pierre Gamelin¹³⁰

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 122

Montréal, 9 novembre 1837

Pierre Gamelin, écuyer, notaire, de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district de Montréal, étant dûment assermenté, dépose et dit que le ou vers le 29 octobre dernier, étant dans l'étude de Jean-Baptiste Lukin¹³¹, notaire, résidant en ladite paroisse, où il était allé faire visite à feu Pierre Lukin¹³², écr, qui était malade et décédé le lendemain du dit jour ; que le D^r Cyrille-Hector Côté serait entré pendant que le déposant était là et aurait montré trois papiers en forme de lettre, disant : « Voilà encore trois résignations » et aurait, en présence du dit déposant, fait la lecture d'une des résignations, disant être celle du capitaine Fortin, du premier bataillon du comté de L'Acadie, laquelle était conçue à peu près à l'effet suivant, savoir : que sous les circonstances actuelles, afin de vivre en tranquillité avec ses concitoyens, il se considérait tenu de demander sa démission comme capitaine de milice. Que ledit Côté fit mention que c'était à peu près la soixantième résignation qu'il avait obtenue de cette nature.

Qu'il aurait aussi dit qu'il était, quelques jours auparavant, allé chez le D^r Timoléon Quesnel¹³³, de la paroisse de Blairfindie¹³⁴, avec d'autres personnes, poliment lui demander la résignation de sa commission comme magistrat ; que le déposant lui ayant représenté combien une telle conduite était improprie en forçant les gens de résigner leurs commissions, il dit que la demande s'en faisait toujours poliment et

¹³⁰ Pierre Gamelin (1789-1856), né à Saint-Vincent-de-Paul, décédé à Iberville. Notaire et capitaine d'un bataillon de milice du comté de L'Acadie. Notaire à Napierville de 1815 à 1855, il sera arrêté par les patriotes et confiné un certain temps dans la prison du village. *DBC*.

¹³¹ Jean-Baptiste Lukin (1801-1852), fils de Pierre Lukin, notaire, et de Marie-Anne Boucher de Niverville. Marié en premières noces (L'Acadie, 10 février 1829) avec Henriette Decoigne. Henriette Decoigne a été inhumée à Napierville, le 5 août 1832, pendant l'épidémie de choléra ; marié en secondes noces (L'Acadie, 28 octobre 1833) avec Herménégilde Mathe. Inhumé à Napierville, le 18 septembre 1852, âgé de 51 ans. Notaire à Napierville de 1836 à 1852.

¹³² Pierre Lukin fils, notaire à Montréal de 1819 à 1837. Frère du notaire Jean-Baptiste Lukin.

¹³³ Timoléon Quesnel, né à Boucherville, fils de Joseph Quesnel, négociant, et de Marie-Joseph Deslandes, a épousé en premières noces (Saint-Philippe, 22 octobre 1823) Flavie Singer, fille de Frédérick Singer, voyageur, et de Charlotte Lamarre ; en secondes noces (L'Acadie, 19 février 1844) Adélaïde Bourgeois, veuve de François Prévost, marchand, de Saint-Jérôme, et fille de Michel Bourgeois et de Françoise St-Antoine. Le D^r Timoléon Quesnel sera inhumé à Boucherville, le 30 juin 1864, âgé de 65 ans.

¹³⁴ Blairfindie : paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie (L'Acadie). Aujourd'hui agglomérée à Saint-Jean-sur-Richelieu.

que ce n'était qu'après un refus que l'on faisait *tapage et charivari*. Que le déposant lui remarqua que lui, déposant, devait s'attendre à une pareille visite, à quoi il répondit : « Je ne crois pas qu'ils aillent chez vous, vu que votre politique est opposée à la leur. Je la connais depuis dix ans. »

Qu'il aurait aussi avoué au déposant avoir été présent, l'autre côté du chemin, lorsque l'on attaqua la maison du dit D^r Quesnel à l'occasion d'un charivari qu'on lui faisait le soir. Que le 2 du courant, le nommé Joseph Lamoureux, cultivateur, ci-devant juge de paix, qui a résigné cette office ainsi que celle de commissaire pour la décision sommaire des petites causes, et un nommé Trépanier, cultivateur, tous deux de la paroisse de Saint-Cyprien, qui a également résigné une commission d'enseignement de milice, pour éviter un charivari, sont venus trouver le déposant chez lui, lui disant qu'ils venaient en qualité d'amis le prier de résigner sa commission de capitaine de milice pour éviter un charivari, et d'autres troubles que l'on pourrait faire dans le village. Que la réponse du déposant fut que le samedi suivant (pour éviter tous ces désagréments et plus particulièrement par la circonstance que sa femme était sérieusement indisposée et qui dans l'opinion du déposant aurait pu lui causer la mort), il donnerait sa résignation par écrit, qu'il voulait motiver lui-même.

Que le lendemain, vers les minuits, à peu près six personnes vinrent frapper dans la porte et en auraient brisé les pentures à coups de bâtons et jeté des pierres sur la couverture de sa maison, à ce que croit le déposant. Qu'en conséquence de ceci, le déposant a depuis préparé sa résignation dans les termes suivants (et qu'il se propose de leur donner dans le cas où l'on récidiverait des violences) :

Napierville, 3 novembre 1837

Sir,

Will you have the kindness to inform His Excellency Lord Gosford, that under the present circumstances, I have to resign my commission as a Captain of the first Battalion, Militia of the County of L'Acadie, if His Excellency will be pleased to accept of the same.

I have the honor to be, Sir, your most obedient and humble servant.

Pierre Gamelin

To Samuel Walcott, Esq.
Civil Secretary

Que le lendemain, le D^r Côté vint chez le déposant et s'informa de la femme du dit déposant, si elle avait été effrayée du bruit qu'on a fait chez le déposant, la veille, à quoi elle répondit que de semblables bruits étaient propres à effrayer et à

inspirer de la terreur. Que le déposant était présent, occupé à rédiger un acte, lorsque cette conversation eut lieu.

Pierre Gamelin

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 9 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Waldo Robinson¹³⁵

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 134

Montréal, 9 novembre 1837

I, Albigenice Waldo Robinson, of St. Johns, in the county of Chambly and district of Montreal, do depose and say that on Monday morning, the 6 instant, I went into the office of Jason C. Pierce, Esq., in the village of St. Johns, where I found Pierre-Paul Démaray, Esq., Notary public, and late one of the Justice of the Peace for the District of Montreal, together with D^r Lionnais, of the parish of St. Athanase, who has an office in St. Johns, D^r Joseph-François Davignon, of St. Johns, and several other persons, and that they appeared to be endeavoring to persuade Mr. Pierce to surrender his commission in the Militia of this Province, which to the best of my knowledge, the said Mr. Pierce refused to do.

The said P.P. Démaray then addressed me, and asked me if they should go to my house, to which I answered that if they had any business with me I presumed it might as well be done where we were. He then asked me if I would resign my commission, meaning, as I understood, my commission as a Justice of the Peace. I answered that I was unwilling to resign, and could not do it voluntarily ; that if I should resign, it would be from compulsion or fear of violence to my person or property, or words to that effect.

¹³⁵ Albigenice Waldo Robinson (1787-1859), né à Poultney, Vt ; décédé à Appleton, Wisconsin. Médecin, son prénom lui a été donné en l'honneur du D^r Albigenice Waldo, médecin du général George Washington en 1777-1778. Il a épousé (St. Johnsbury, Vt, 30 décembre 1822) Mary Euphemia Chenet, originaire de Saint-Vincent-de-Paul, QC, et s'établit quelque temps à Saint-Jean-sur-Richelieu.

I was told that they offered me no violence, but wished me to resign voluntarily. When I again told them that I could not resign willingly, D^r Davignon answered : « Then keep your commission », speaking very emphatically.

I then asked them what the consequences might be of refusing to comply with their wishes ; to which Mr. Démaray answered, shrugging his shoulders, that he could not tell. I asked further if they meant to give me to understand that a refusal or neglect to resign would be attended with danger to myself, to which the said P.P. Démaray answered that he had given up his commissions because he thought it dangerous to retain them, that the people required all commissions to be given up, and that their will must be complied with, or words to that effect.

Mr. Pierce asked them how we could do without magistrates, to which the said D^r Davignon answered : « We are going to make some, the people will elect some ».

As they were leaving the office, I said to them : « I will give you an answer to-night ». The aforesaid D^r Lionnais answered : « Tonight will be too late ».

Considering their invitations to me to resign voluntarily were nothing more than threats of popular vengeance, and considering the manner in which several Magistrates and militia officers had been treated, and fully believing that neither my person nor property would be safe should I persist in continuing to hold the office of Justice of the Peace, I went the same day to the house of the above named P.P. Démaray, and informed him that I was ready to sign any form of resignation which he should write or dictate ; at the same time telling him I had come to that conclusion because in consequence of what had been said to me, I was afraid that a mob would be brought upon me, should I refuse compliance, or words of similar import, giving him fully to understand that I considered my resignation to be forced and involuntary.

The said P.P. Démaray declined writing a form for me to sign, saying it would be better for me to do it myself, in consequence of which I went home and wrote a letter to the civil Secretary of the Province, desiring him to lay my request before His Excellency the Governor in Chief to have my name erased from the list of Magistrates for the District of Montreal, which letter I sent unsealed to the said P.P. Démaray.

I further declare that the above named persons said they were deputed by the central Committee of the General Committee, I am not certain which, to demand one commission and further saith not and hath signed, at Montreal, this 9 November 1837.

A.W. Robinson

Sworn to before me at Montreal
this 9 November 1837
P.E. Leclère, J.P.

James Harrison, of St. Johns, bailiff, being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth and saith that he was present at the conversation that took place in Mr. Jason C. Pierce's office on Monday, the 6 instant, of which mention is made in the foregoing deposition ; that the facts mentioned and setforth therein are true, having been spoken in his presence and hearing.

James Harrison



Déposition de William Southward

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 136

10 novembre 1837

On this 10 of November 1837, personally appeared before me, William McGinnis, Esquire, one of Her Majesty justices of the peace for the district of Montreal, William Southward, of the parish of St. Valentin in the county of L'Acadie, shopkeeper, who after being duly sworn on the Holy Evangelists, deposith as follows, that on Wednesday afternoon, the first day of the present month, three persons namely Theodore Béchard, Pierre Paradis and François Gelinoux dit Nicolas, came into the deponent's house and said to deponent that they had doubts whether he was a patriot or a bureaucrat, and wished him to sign a paper binding himself to lose his deponent's life in the cause of Papineau.

Deponent replied that he would never sign such a deed, while he had life. Then one of the party, Paradis by name, said he, deponent, had better sign the paper, for the party would return some night and tear down deponent's house. Deponent said they might pull his house down and take his life, he would never consent to sign that paper.

William Southward

Sworn before me
the day and year above written

W. McGinnis, J.P.



Déposition d'Ambroise Bédard¹³⁶

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 158

Sainte-Marie de Monnoir¹³⁷, 10 novembre 1837

L'an 1837, le dixième jour du mois de novembre après-midi, par devant Théophile Lemay, écr, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, est comparu Ambroise Bédard, écr, capitaine de milice, de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, déclare et dépose que mardi le 7 de novembre courant, vers 2 heures du matin, une grande foule de monde masqué se serait rendu chez lui ; que là deux personnes seraient entrées dans sa maison, savoir Abraham Massé dit Sancerre, aubergiste, de la paroisse de Saint-Mathias, et autres personnes qu'il n'a pu reconnaître. Que là et alors les personnes devant sa maison ont abattu son mai et ce contre son consentement ; et que sur la demande de plusieurs il a renvoyé et remis sa commission de capitaine dans le 2^e bataillon du comté de Rouville, commandé par Théophile Lemay, écr, lieutenant-colonel commandant du dit bataillon.

Que par la contenance de la populace qui a été chez lui, il ne doute aucunement que ledit Abraham Massé dit Sancerre et autres méditent et agissent pour renverser le gouvernement de Sa Majesté, et ce contre la paix et le bon gouvernement de Sa Majesté. Et ledit déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Ambroise x Bédard

Assermenté par devant moi
à Sainte-Marie de Monnoir
le 10 de novembre 1837
Th. Lemay, J.P.

¹³⁶ Ambroise Bédard (1777-1862), né à Chambly, fils de Joseph Bédard et de Marie-Josèphe Verret. Il a épousé (Saint-Mathias, 1^{er} mars 1802) Catherine Monast-Jolicœur, fille de Louis Monast-Jolicœur et d'Angélique Viau. Capitaine de milice, il est inhumé à Marieville le 1^{er} août 1862.

¹³⁷ Sainte-Marie de Monnoir : Marieville.



Deux lieutenants à Stephen Walcott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 850

On Her Majesty's Service
S. Walcott, civil secretary
Quebec

Chambly, 10 novembre 1837

Ce peu de mots peut servir à informer Son Excellence, notre bien-aimé gouverneur en chef, qu'il n'est pas impossible que Papineau et Boileau sont allés dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, pour obtenir des troupes et des armes de guerre, pour opérer en peu de temps leur révolution contre l'auguste gouvernement de Sa très Excellente Majesté en cette province.

C'est la commune opinion des habitants de ce comté.

Nous sommes, de Son Excellence, les très humbles et fidèles serviteurs.

(signé) : Deux lieutenants



Déposition de James McDonald

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 117

Montréal, 13 novembre 1837

James McDonald, of La Prairie, Esquire, Commissioner for the decision of civil cases, after having been duly sworn, deposeth and saith : That he was standing on the gallery of his house, which is situated immediately opposite the church of La Prairie, on Sunday on which the *Te Deum* was sung in every catholic church in honor of the accession of our most Gracious Queen Victoria. That he saw L.A. Mo-

reau¹³⁸, Esq., of La Prairie, leave the church, accompanied by two or three other persons at the moment at which the said *Te Deum* was going to be sung.

That the deponent entertains no doubt that the said L.A. Moreau was actuated with feelings of disloyalty in thus leaving the church at that time. That the deponent is credibly informed that the said L.A. Moreau sent on Friday last emissaries in different parishes to encourage the inhabitants to arm themselves and rescue D^r Côté in case he should be arrested. That the same evening about 11 o'clock at night, the deponent saw in the village of La Prairie about 40 men, the most of them armed with guns and others with sticks ; and the next day the deponent saw several persons also armed, in the market at the entrance of the railroad, the whole of them he was credibly informed and verely believes came there at the instigation of the said L.A. Moreau to rescue D^r Côté, should he be arrested. And hath signed.

James Macdonald

Sworn before me
this 13 November 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition d'Hyacinthe Guérin

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 118

Montréal, 13 novembre 1837

Hyacinthe Guérin, huissier, de La Prairie, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : que vendredi dernier, le 10 du courant, il rencontra L.A. Moreau, écuyer et capitaine de milice et juge de paix, qui débarquait du *steamboat*, à bord duquel était un détachement de cavalerie volontaire envoyé à Saint-Jean pour y maintenir l'ordre. Que ledit Moreau courait à toute force et paraissait très agité. Que ledit déposant a appris depuis que ledit Moreau avait envoyé son clerc nommé O'Brien, ainsi que d'autres émissaires, dans les paroisses circonvoisines pour avertir

¹³⁸ Laurent-Auguste Moreau (1806-1866), né à Saint-Luc, fils de Jean-Baptiste Moreau et de Geneviève Morin. Notaire en 1830. Il a épousé (La Prairie, 26 septembre 1831) Marie Burke, fille d'André-Christophe Burke et de Marie-Louise Raymond. Inhumé à Montréal à l'âge de 60 ans et 3 mois, « notaire et arbitre provincial ».

les capitaines et autres officiers de tenir leurs miliciens prêts et armés, pour délivrer le D^r Côté de Saint-Cyprien (Napierville), dans le cas où il serait arrêté par les troupes.

Qu'un Jean-Baptiste Poirier, cultivateur, de Saint-Constant, a dit au déposant, samedi dernier, qu'il s'était rendu à La Prairie à la réquisition de L.A. Moreau, écr, pour délivrer le D^r Côté, dans le cas où il serait arrêté. Que samedi dernier, ledit déposant a vu dans le village de La Prairie une trentaine de miliciens de la paroisse de Saint-Constant, tous armés de fusils et d'épées, qui, il a raison de croire, s'étaient aussi rendus au village pour libérer ledit Côté s'il était arrêté.

Que le nommé Bluteau, capitaine ou lieutenant des miliciens, dont il est parlé plus haut, était avec ses miliciens, tous sous les armes, assemblés près du chemin de fer, lorsque les chariots sont arrivés à La Prairie samedi, vers 10 heures du matin, afin de délivrer le D^r Côté, s'il se trouvait prisonnier et avec les passagers. Que toutes les personnes présentes étaient sous la même impression.

Que d'après la connaissance qu'a le déposant de la conduite et des actions du dit L.A. Moreau, il le croit indigne de tenir une place de confiance sous le gouvernement et surtout celle de juge de paix. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Hthe Guérin

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 13 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition d'Éloi Babin¹³⁹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 135

State of New York, Clinton County, 13 Nov. 1837

Éloi Babin, late of the parish of St. Valentin, district of Montreal, in the Province of Lower Canada, being duly sworn, maketh oath and saith that on the night of the 30 of October last past, a company of about 20 men came at deponent's house in the

¹³⁹ Vraisemblablement Éloi Babin, fils de Jean-Baptiste Babin et de Thérèse Molleur, qui a épousé (Napierville, 9 mai 1826) Marie Thiriack/Kiriack, fille de François Thiriack et de Félicité Campbell.

parish of St. Valentin aforesaid, made hardious noises with horses bells, pans and other things, and shouthings and called deponent to come out to them, which same men he obeyed.

They then demanded of him if he was a good patriot in the true sense of the word, not a false patriot. Some one of the company replied they knew he was a patriot. But that was not what they wanted. They required that he should renounce his religion and go back to the Roman Catholic religion.

They then said they would give him, deponent, until the Saturday following, to make up his mind, and if he did not then renounce his religion, they would pull down his house and destroy all his property, or he must leave the country.

Deponent further saith that he recognized François Molleur as one of the company. On the Wednesday following, deponent had a conversation with the said Francis Molleur, who acknowledged that he was one of the company that beset deponent's house as aforesaid. Said he was sorry for what he had done and that he, the deponent, might remain at home and not be afraid.

Eloi x Babin

Sworn and subscribed before me
this 13 day of November 1837
Silas Hubbell, J.P.

Jean Baptiste Levesque, of Delery, came and appeared before me, Oliver Odell, Esquire, one of Her Majesty's Justices assigned to keep the peace in the district of Montreal, and verified and corroborated the within affidavit of Éloi Babin in every particular on oath this 13 day of November 1837

Oliver Odell, J.P.



Déposition d'Amable Loïselle
BAnQ-VM, P224, S2, P9

Montréal, 14 novembre 1837

Amable Loïselle, huissier, de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que dimanche, le 22 octobre dernier, il a vu un grand nombre de personnes, au nombre de 600 à 700, assemblées sur une terre appartenant à l'honorable Denis-Benjamin Viger, sur la côte à Barron et en rangs.

Que les nommés Thomas S. Brown et Rodolphe DesRivières les commandaient et leur faisaient faire des évolutions militaires, telles qu'en font les soldats sous le commandement de leurs officiers.

Qu'il a aussi là vu les nommés Joshua Bell et André Ouimet, avocat, qui parlaient aux dits DesRivières et Brown, et passer à cheval dans les rangs pendant qu'ils exerçaient lesdites personnes.

Que ces personnes ainsi assemblées et en rangs répondaient aux commandements des dits DesRivières et Brown, qui paraissaient être leurs chefs et officiers supérieurs, comme le font les soldats des troupes régulières.

Qu'avant d'avoir vu lesdites personnes ainsi assemblées, il a vu ledit Ouimet et le nommé Courcelles, tailleur, résidant au faubourg Saint-Laurent, passer devant chez lui, rue Sainte-Catherine, suivis d'environ 100 personnes qui se rendaient à l'endroit ci-dessus mentionné pour s'y exercer.

Que l'attention du déposant fut attirée par ceci et l'a porté à les suivre où il a vu ce qu'il a mentionné plus haut.

Que l'assemblage de ces individus est connu sous la dénomination d'*Association des Fils de la Liberté* et que lui, déposant, n'a aucun doute que leur but est de renverser le gouvernement actuel.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Amable Loïselle

Assermenté devant moi
à Montréal
ce 14 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de James Brown

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 4

District of Montreal, 14 novembre 1837

James Brown, Esquire, of the city of Montreal, being duly sworn on the holy Evangelists, deposeth and saith that on Sunday of the 29 of October last, the deponent saw about 400 persons formed into divisions assembled in a field at the extremity of the Saint-Antoine suburbs, marching, countermarching, and going through military manœuvres.

That they were commanded by several persons and the deponent recognized one Georges de Boucherville, Esquire, advocate, commanding one of the divisions.

That the deponent having enquired who they were, he was informed that they were known by the denomination of « Sons of Liberty ».

That they drilled and answered the words of command given them as military recruits would do.

That the deponent verily believes that the avowed objet of the said Sons of Liberty, in so drilling, is to subvert Her Majesty's Government and for that purpose to effect a Revolution.

That on Monday last, the 6 instant, between 3 and 4 o'clock in the afternoon, being then in great St. James Street of the said city, he saw about 200 men proceeding from a yard into St. James Street, nearly opposite the American Presbyterian Church, among whom the deponent recognized one François Tavernier, Georges de Boucherville and one Jean-Siméon Neysmith¹⁴⁰, the said Tavernier being armed with a stick and the said de Boucherville a sword, that the said Neysmith and de Boucherville then cried : « En avant ! En avant ! » and began to pursue about six men and ten or fifteen boys who were standing in the street, near the yard in question.

¹⁴⁰ Jean-Siméon Neysmith (ca1809-1841), né vers 1809, probablement au Vermont, fils de John *Nesmith* et d'Ann Glidden (mariage le 9 mars 1800 à Sandwich (NH)). Sa sœur, Mary E. Neysmith, née au Vermont vers 1808, a épousé au Pied-du-Courant (Montréal, 4 février 1833) William W. Thorp, en présence du Rév. Perkins ; elle vit à Fairfield (VT) en 1838. Jean-Siméon Neysmith y passe l'hiver 1838-1839. Dix ans plus tard, la famille Thorp habite à St. Albans et William W. Thorp, 42 ans, est un riche fermier possédant des biens évalués à plus de 10 000 \$. Rec. É.-U. (1850). Marchand à Montréal, Jean-Siméon signe l'*Adresse des Fils de la Liberté* du 4 octobre 1837. Il tente de faire des affaires à New York mais meurt dans la pauvreté : sa mère, Ann Glidden, renonce à la succession de son fils. JAL, 31 août 1841, minute 7130. Décédé à Montréal le 20 août 1841 ; inhumé le 23.

That the whole mob then followed, joined by others who were still coming out of the yard, all armed with sticks and other weapons, as appeared to the deponent, and pursued the persons who were standing in the street, pelting them with stones and sticking them with their sticks.

That the persons who then came out of the yard above mentioned went by the appellation of « Fils de la Liberté ».

That as they proceeded on persuing the others before them, the deponent heard the discharge of fire arms proceeding from among the said Sons of Liberty.

That subsequently the deponent saw the said Georges de Boucherville drawn from the crowd by a lady whom the deponent believes was his mother ; that the deponent aided the said lady in taking him out of the crowd.

James Brown

Sworn before me at Montreal
this 14 november 1837
Henry Corse, J.P.



Déposition d'Allen Clark

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 124

Lacolle, 14 novembre 1837

On this fourteen day of November 1837, personally appeared Allen Clark, of the parish of St. Cyprien and village of Napierville, who after being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth as follows that on Saturday last, the 11 of the present month, a person by the name of Charles Roy, residing in the parish of Blairfindie, called on deponent and asked him if he would go into the States and purchase muskets, that D^r Côté had commissioned the said Charles Roy to call on deponent and request him to go out to the States and bring in muskets. Deponent told Roy that he would go and purchase the muskets, if he, Roy, or others would furnish him the means. Then Roy said he would return home and see what funds he could raise for that purpose, that prior to this conversation, deponent was requested to go to Antoine Merizzy with him. The said Merizzy said he would give the share for purchasing muskets, and the said Charles Roy said they would require 500 muskets with bayonnets, while deponent was in the house of the said Merizzy, the said Merizzy

was casting balls, that the said Roy said they, the revolutionary party, wished to have the muskets immediately, as they did not know how soon they would be attacked by the British troops, and wished to know from deponent how soon they might be procured. Deponent replied that he could not tell. And further deponent saith not.

Allen Clark

Sworn before me at Lacolle
the day and year above written
W. McGinnis, J.P.



Mandat contre Augustin-Norbert Morin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 2931

Québec, 15 novembre 1837

To William Clerk, a constable, and to the keeper of the Common Gaol of the district of Quebec.

Whereas Augustin-Norbert Morin, of the city of Quebec, advocate, is now brought before me, Robert Symes, Esquire, one of Her Majesty's Justices of the Peace in and for the district of Quebec, charged on oath with unlawfully, wickedly, maliciously and seditiously devising, contriving and intending to disturb the Peace of our Sovereign Lady the Queen and of this Province, and to bring our said Sovereign Lady the Queen and the Constitution and Government of this Province as by law established into hatred and contempt with the subjects of Her Majesty in this district and to alienate and withdraw the affections and fidelity of Her Majesty's subjects from Her Majesty's person and Government.

These are therefore in Her Majesty's name to command you the said constable to convoy the said Augustin-Norbert Morin to the said keeper and you, the said keeper, are hereby required to receive and safely keep him, the said Augustin-Norbert Morin, in your said Gaol until Saturday the 18th day of November instant, when at the hour of 12 at noon you are hereby required to bring him, the said Augustin-Norbert Morin, again before me to be re-examined and further dealt with according to Law.

And for so doing, this shall be your sufficient warrant.

Given under my hand and seal, this 15th day of November 1837, and in the first year of Her Majesty's Reign.

(signed) : R. Symes, J.P.

True copy certified
John Jefferys, gaoler



Engagement de Georges de Boucherville, George-Étienne Cartier et Francis Des Rivières

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 24a

Montréal, 15 novembre 1837

Office of the peace. – Be it remembered that on the 15th day of November in the first year of the reign of our Sovereign Lady Victoria, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defendor of the Faith, &c, Georges de Boucherville, of the parish of Montreal in the county of Montreal and district aforesaid, Esquire, advocate, and George-Étienne Cartier, of the parish of Montreal, county of Montreal and district aforesaid, Esquire, advocate, and Francis Des Rivières, of the parish of Montreal in the county of Montreal and district aforesaid, gentleman, personally came before me, Benjamin Hart, Esquire, one of Her Majesty's Justices assigned to keep the Peace, in and for the said district, and acknowledged to owe to our said Sovereign Lady the Queen, that is to say, the said Georges de Boucherville, the sum of 100 £, and the said George-Étienne Cartier and Francis Des Rivières, each the sum of 50 £, separately, and of good and lawful money of this Province, to be made and levied of their goods and chattels, lands and tenements respectively to the use of our said Sovereign Lady the Queen, her heirs and successors, if the said Georges de Boucherville shall make default in the following condition.

The condition of the above written recognizance is such, that if the above bounded Georges de Boucherville shall appear in person at the next court of King's Bench holding criminal pleas, in and for the said District, to be holden at the Court House, in the city of Montreal, on the 24th of February next, and shall appear from day to day until he be duly discharged, then and there to answer to such complaint, charge or charges as shall be on the part of our Sovereign Lady the Queen, then and

there preferred against him and shall keep the peace and be of good behaviour towards all Her Majesty's liege subjects, until that time, then this recognizance shall be null and void, otherwise to remain in full force and virtue.

Boucherville
G.E. Cartier
Frs. DesRivières

Taken and acknowledged
before me at Montreal
the day and year first above written
B. Hart, J.P.



Déposition de François-Xavier Malhiot

BA_nQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N° 43

Montréal, 15 novembre 1837

Aujourd'hui le 15^e jour de novembre 1837, est comparu personnellement devant moi, Turton Penn, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté la Reine pour le district de Montréal, l'honorable François-Xavier Malhiot, membre du Conseil législatif de cette province, qui, étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 23 du mois d'octobre dernier, il fut délégué par les habitants de la paroisse de Verchères pour assister à une assemblée qui avait été appelée par notice dans le papier des nouvelles appelé *La Minerve*. Cette assemblée était reconnue sous le nom de l'Assemblée des cinq comtés. Et en conséquence il y a été et il y a assisté, le vingt-troisième jour d'octobre susdit, dans la paroisse de Saint-Charles, dans le comté de Richelieu, à ce que croit ledit déposant pour mettre en avant les vœux de ses constituants.

Rendu là entre 10 et 11 heures du matin du même jour, il aurait trouvé déjà rendus MM. Timothée Franchère, Joseph-Toussaint Drolet, Pierre Amiot et plusieurs autres. Entre 11 heures et midi, un certain nombre des messieurs ainsi assemblés, entre lesquels se trouvent Louis-Joseph Papineau, écuyer, orateur de la chambre d'Assemblée de cette province, le D^r Nelson, de Saint-Denis, le D^r Duvert, de la paroisse de Saint-Charles susdite, Pierre Amiot, écuyer, de la paroisse de Verchères, membre de la chambre d'Assemblée, François Marchesseault, de la paroisse

de Verchères, et un grand nombre d'autres, tous députés des différentes paroisses des dits cinq comtés, qui étaient assemblés pour recevoir le rapport du comité spécial qui avait été nommé par eux, pour dresser certaines résolutions qui devaient être soumises à l'assemblée générale qui devait avoir lieu ce jour-là.

De ce comité spécial je ne puis dire qui était le président, mais il a fait rapport des résolutions qui avaient été rédigées, lesquelles résolutions furent mises en possession du dit Louis-Joseph Papineau, écuyer, qui présidait l'assemblée des députés. Alors lesdites résolutions furent lues par ledit Louis-Joseph Papineau à ladite assemblée et furent recommandées par lui à leur adoption.

Voyant que l'objet de ces résolutions était le bouleversement du gouvernement et de l'ordre social dans cette province, je me suis décidé instamment à protester contre lesdites résolutions, vu que mes propres sentiments ainsi que ceux de mes constituants ne leur furent non seulement opposés, mais que j'étais autorisé comme député susdit de proposer d'autres résolutions tout à fait contraires, dans leur but, à celles qui étaient ainsi recommandées à l'adoption de ladite assemblée. Mais voyant que mon opposition était inutile, j'ai été contraint de garder le silence et lesdites résolutions, telles que lues par ledit Louis-Joseph Papineau à ladite assemblée, furent adoptées. Les résolutions susdites, j'ai depuis vues dans la gazette appelée *La Minerve* en date du 30 octobre dernier, marquées lettre A.

De là, nous avons été à une place publique, sur un terrain appartenant à ce que je crois au D^r Duvert, où j'ai trouvé un *hustings* érigé. Il s'est trouvé là alors beaucoup de monde. Une assemblée générale s'y tint. À cette assemblée le D^r Wolfred Nelson, de la paroisse de Saint-Denis, présidait. Sur ledit hustings se trouvaient en même temps : E.B. O'Callaghan, écuyer, de la cité de Montréal, Louis-Joseph Papineau, écuyer, orateur de la chambre d'Assemblée de cette province, T.S. Brown, de ladite cité de Montréal, le D^r Duvert, de la paroisse de Saint-Charles.

L'assemblée fut ouverte par un discours de la part du D^r Wolfred Nelson ; il fut suivi par ledit Louis-Joseph Papineau, recommandant l'adoption des dites résolutions, ce qui fut fait par à peu près 4000 personnes qui formaient ladite assemblée.

Ledit T.S. Brown avec ledit E.B. O'Callaghan, E.E. Rodier, écuyer, de la cité de Montréal, avocat, et le D^r C.H.O. Côté, de la paroisse de Saint-Cyprien, aussi ont adressé l'assemblée, mais aucun d'eux s'est servi, en recommandant l'adoption des dites résolutions, d'un langage violent, à l'exception du dit D^r Côté, qui remarquait au peuple assemblé que c'était s'avilir de faire des assemblées et de passer des résolutions, qu'il fallait faire usage des balles ou avoir recours à l'usage des balles, par quelles expressions j'ai compris ainsi, que tous ceux qui furent présent, que ledit D^r Côté voulait faire soulever le peuple ou tendait à un pareil excès. Alors je me suis retiré de ladite assemblée. Et ledit déposant ne dit rien de plus. Ladite déposition lui ayant été lue, il déclare contenir la vérité et a signé.

F. Xavier Malhiot

Assermenté devant moi
ce 15 novembre 1837
dans ladite cité de Montréal
Turton Penn, J.P.



Déposition de William Unsworth Chaffers¹⁴¹
BAHQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1479

Saint-Césaire, 15 novembre 1837

I was in my office on Monday last, when François Papineau, Calixte S. Gigon and Ambroise Brunelle¹⁴², n.p., entered. I requested them to sit down where they were, they then communicated to me that they were sent by a meeting of the People held the day previous, to wit Sunday the 15th inst. to command me to close the Courts of Justice, to wit the Commissions Court and the Magistrates Court, both held twice a month.

I told them that as I was so commanded, and that I had no bailiff left to execute any process, I should declare the courts of the Majesty in the Parish suspended until such time as Her Majesty's Govt thought fit to open the same. Calixte S. Gigon then commanded me on behalf of the deputation (at which he informed me Flavien Bouthillier was elected president and would have accompanied the deputation, but that particular reason prevented him from coming in my house) to give us my commissions. I replied that I never would, and after some abuse on the part of François Papineau, I told the deputation that I declared the Parish of St. Cesaire in open rebel-

¹⁴¹ W.U. Chaffers (1799-1852), né à Liverpool, arrivé au Canada vers 1820. Négociant à Québec et à Saint-Césaire, il a épousé (Québec, 7 mai 1822) Catherine-Henriette Blanchet, fille du D^r François Blanchet et de Catherine-Henriette Juchereau-Duchesnay. *BRH*, vol. XLIV, n° 6, p. 161-162.

¹⁴² Ambroise Brunelle, notaire de 1827 à 1859, à Saint-Césaire, dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe. Né Antoine-Ambroise Brunelle, il épousera (Saint-Hyacinthe, 23 février 1829) Marie-Léocadie-Victoria Valin. Patriote incarcéré le 18 décembre 1837, libéré le 13 février 1838, sans cautionnement ni procès. Une de ses filles, Henriette Brunelle, épousera (Saint-Hyacinthe, cathédrale, 5 février 1874) Jules-Paul Tardivel, journaliste et romancier.

lion, and that if any blood was shed, it should be most fearfully, either sooner or later visited on their heads after some heavy threats from Papineau, they deputed Brunelle alone remaining, to talk to the different persons present.

That altho Flavien Bouthillier does not appear as a prominent figure in this matter, he has been the instigator of the whole, at his house the different meetings were held, and on Sunday last the 12th inst. the revolutionary meeting commanding me to resign and was attended by him, and it appears by public report that he was chosen and accepted the office of president of the Parish. One bailiff Ross, surrendered up his commission to said Bouthillier and says nothing more.

W.U. Chaffers

Sworn before me at Montreal
this 15 day of November 1837
J.B. Casavant, J.P.



[Siméon Marchesseault] à André Paillant-St-Onge
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 272

Saint-Ours, 16 novembre 1837

Monsieur,

Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons nous commandent tellement l'union, que nous nous trouvons obligé de vous prier de vous joindre à nous. Ce n'est pas que nous voulions dire que vous ne partagiez pas nos opinions, mais nous avons un reproche à vous faire : votre conduite n'est pas tout à fait approuvable. Vous n'avez pas imité vos frères patriotes qui avaient des commissions et qui s'en sont démis avec honneur, et nous exigeons une telle démission de votre part.

Nous avons entendu dire que votre commission ne tenait à rien chez vous et nous saisissons cette circonstance pour vous prier de vous en démettre. Nous avons entendu dire de plus que vous étiez armé et que, si nous allions chez vous, vous tireriez sur nous ; mais ne croyez pas nous épouvanter, et vous ne serez pas assez imprudent.

Je vous donne ma parole la plus sacrée, au nom de tous les amis de la justice, que si lundi prochain vous n'avez pas remercié l'administration de cette susdite commission que vous tenez sous elle – vous serez sans doute surpris de m'entendre parler

avec autant de hardiesse – mais je vous assure que je suis bien accoté ; pourtant ce n'est ni par gloire ni par vengeance, ce n'est que par nécessité et par amour pour notre belle colonie que je vous parle ainsi.

Nous ne voudrions pas être dans la dure nécessité de se servir de la force brutale pour vous y contraindre, mais nous y serons obligé, si vous ne vous acquittez pas de ce devoir avec honneur, et pas plus tard que mardi prochain vous recevrez notre visite.

Je suis avec respect votre etc.

Une Fine Mouche [S. Marchesseault]



Siméon Marchesseault

BAC, Mikan 4169133

Mandat d'arrestation de Wolfred Nelson

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3014

Montreal, 16 Nov. 1837

Peace Office, Province of Lower Canada, District of Montreal

Austin Cuvillier and Turton Penn, Esq., two of the Justices of our Sovereign Lady the Queen, assigned to keep the Peace within the said District.

To the High Constable, all other Constables, Peace Officers and others, the Ministers of our said Lady the Queen, within the said District and to every of them.

WHEREAS, Wolfred Nelson of the Parish of St. Denis, in the District aforesaid, Esquire, stands charged upon Oath with the crime of High Treason.

These are therefore to authorize and command you, or any of you, in Her Majesty's name, forthwith to apprehend and bring before us, or one of us, the body of the said Wolfred Nelson to answer to the said charge, and to be further dealt with according to law. Herein fail you not.

Given under our Hands and Seals at Montreal, this Sixteen day of November in the first year of Her Majesty's Reign.

Austin Cuvillier, J.P.

Turton Penn, J.P.



Déposition d'André-H. Baron¹⁴³

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 5

District de Montréal, 16 novembre 1837

André H. Baron, du district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il sait et connaît L.A. Moreau, notaire, de la paroisse de La Prairie, et Jean-Baptiste Varin, aussi notaire, de la même paroisse, pour être de ceux qui composent un corps de plusieurs centaines de personnes connues sous le nom et

¹⁴³ André-Henri Baron (1789-1861), fils d'André Baron et de Geneviève Girouard ; époux (La Prairie, 27 janvier 1817) de Sophie Barbeau-Boisdoré, fille de Louis Barbeau-Boisdoré et de Suzanne Hébert.

dénomination de « Les Enfants de la Liberté ». Et le déposant sait positivement que ledit L.A. Moreau et Jean-Baptiste Varin sont ceux des principaux qui causent tous les troubles actuels dans la paroisse de La Prairie et sont à la tête des dits Enfants de la Liberté ; et le déposant dit de plus qu'il est certain que ce sont eux qui causent tous les troubles dans L'Acadie ainsi que dans les autres paroisses voisines.

A.H. Baron

Assermenté à Montréal
ce 16 jour de novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de François Daneau-Jérémie
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 121

Montréal, 17 novembre 1837

François Daneau dit Jérémie, of the parish of La Prairie, yeoman, after being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeeth and saith that Jean-Baptiste Varin and L.A. Moreau, both of the parish of La Prairie, notaries public, lately included in the commission of the peace for this district, are at the head of the party at present creating disturbances in the said parish of La Prairie, that when the Royal Montreal Cavalry were proceeding to St. Johns, last week, the said L.A. Moreau sent of an express in order to collect a body of persons at St. Johns or elsewhere, to attack the said cavalry.

And the said deponent further saith that one D^r Deschambault, of the parish of La Prairie, sit in the village of La Prairie, near the church, on Sunday last, as a leader, drill a certain number of persons as a military body, in order, as this deponent verily believes, to assist in overturning the existing Government of this country ; that a certain schoolmaster of the said village acted as drill sergeant on the occasion, and the said deposition having been read to the said deponent, he persists therein, declares that it contains the truth and signed.

F. Jeremy

Sworn before me at Montreal

this 17 November 1837
Benj. Holmes, J.P.



Mgr Lartigue à Mgr Joseph Signay
ACAM, Registre des lettres de Lartigue, 8 : 450-451

Montréal, 18 novembre 1837

Monseigneur,

Le clergé de cette ville a été d'accord sur la mesure de la requête en question et l'a signée telle qu'elle avait été arrêtée définitivement à Québec ; elle est maintenant partie pour être signée par les prêtres dans le reste du district de Montréal ; et c'est à votre tour de la faire circuler dans votre diocèse.

Je sais bien que diverses opinions seront émises dans le monde sur cette démarche du clergé, mais que nous importe si en cela nous avons fait notre devoir, comme je le crois ? Je n'avais également donné mon mandement que par devoir, sans en attendre un grand succès.

Hier, deux prisonniers étaient amenés de Saint-Jean Dorchester, sous *warrant*, à Montréal, et venaient par le Chemin de Chambly, sous la garde de quelques connétables, accompagnés d'une vingtaine de volontaires de la cavalerie de cette ville pour les protéger ; mais deux ou trois cents habitants de Longueuil, armés et cachés derrière les clôtures, ont enlevé ces prisonniers des mains de la Justice, à quelques arpents de l'église, après avoir blessé de leurs fusils trois de ces volontaires qui voulaient garder leurs prisonniers.

On croit ici essentiel que le gouvernement envoyât dans les diverses paroisses de ce district quelques hommes affidés, influents et capables, pour persuader le peuple des campagnes, en lui présentant le véritable état des choses et les conséquences de leurs fausses démarches. Sans cela, il y a peu de chances pour le rétablissement du bon ordre. On dit aussi que s'il faisait arrêter et qu'il pût retenir légalement en prison cinq ou six des chefs d'ici, surtout les étrangers, tels que Girod, Brown, les deux Nelson, Joshua Bell, O'Callaghan, tout rentrerait bien vite dans le repos, du moins en ville...

Je n'irai toujours à Québec qu'à ce qui me paraîtra l'extrémité ; mais cette extrémité pourrait arriver plus tôt qu'on ne pense, car on est bien animé contre moi.

Je suis, &c.



Déposition de Casimir Arcouette

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 6

Montréal, 18 novembre 1837

Casimir Arcouette, cordonnier, de la cité de Montréal, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 9 octobre dernier, il aurait paru dans un *papier-nouvelles* publié en cette ville par le nommé Ludger Duvernay, appelé *La Minerve*, une adresse d'un corps de personnes connues sous le nom d'*Association des Fils de la Liberté* signée d'un grand nombre de personnes, et entre autres du nommé André Ouimet, président et où, à la surprise du déposant, il aurait aussi vu figurer son nom, quoique pourtant il n'eût jamais signé ladite adresse.

Que quelques jours auparavant, le nommé Lettoré¹⁴⁴, imprimeur chez ledit Duvernay, aurait demandé au déposant de signer ladite adresse, ce qu'il aurait refusé de faire.

Qu'il aurait dit en cette occasion au déposant que c'était un document pour envoyer à Londres et lui aurait produit un papier blanc, auquel le déposant aurait, sous l'assurance que c'était pour envoyer à Londres, signé ledit papier.

Que quelques jours après, le déposant aurait vu M. Duvernay et lui aurait reproché d'avoir publié son nom dans son journal à ladite adresse, quand il aurait dit que cela ne faisait rien et que si le déposant en parlait, ça pourrait faire manquer l'assemblée des « Fils de la Liberté ».

Qu'en son absence, on l'aurait nommé sur des comités des dits Fils de la Liberté, mais sans sa participation.

¹⁴⁴ Joseph Lettoré, fils de Jean-Antoine Roch dit Lettoré, musicien, et d'Adélaïde Maranda. Il sera imprimeur à Montréal. Il a épousé (Montréal, 21 juin 1836) Archange Belmont, fille de Joseph Belmont, journalier, et de Marguerite Godin. L'époux signe : Joseph Roch dit Lettoré. La mère de Joseph Lettoré, Adélaïde Maranda, est née à Montréal le 24 janvier 1791 ; elle épousera Ambroise Lettoré (Montréal, 13 juin 1814), milicien, originaire d'Antibes (Alpes-Maritimes), qui devait avoir du sang italien dans les veines. On peut penser que Joseph Lettoré est un enfant né avant le mariage de sa mère. Il signe l'*Adresse des Fils de la Liberté* du 4 octobre 1837. Joseph Roch dit Lettoré est auteur de *L'Écho de la chanson, ou Nouveau recueil de poésies, romances, vaudevilles*, Montréal, Rolland et Thompson, 1843.

Qu'il aurait seulement assisté à la première assemblée des dits Fils de la Liberté, environ une demi-heure, mais en serait parti avant qu'on eût procédé à faire les élections des membres de comités que l'on proposait d'y faire.

Que cette assemblée se tint à l'étude de Charles-Ovide Perrault, avocat, et André Ouimet, qui sont associés.

Casimir Arcouet

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 18 novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Louis Malo

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 68

Montréal, 18 novembre 1837

Louis Malo, connétable de la cité de Montréal, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que jeudi dernier au soir, le 16 du courant, il serait parti de Montréal pour aller à Saint-Jean, dans le district de Montréal, arrêter les nommés Pierre-Paul Démaray, notaire, Davignon, médecin, et Jean-François Bossu-Lionnais, accusés du crime de haute trahison (*High Treason*) ; qu'il aurait été suivi de la cavalerie volontaire de Montréal commandée en cette occasion par M. Charles Ermatinger.

Qu'il aurait arrêté lesdits Démaray et Davignon entre les deux et trois heures, hier matin, chez eux, à Saint-Jean.

Qu'il serait parti de Saint-Jean en voiture d'été avec deux chevaux et ses prisonniers, accompagné de ladite cavalerie au nombre d'environ 20 pour revenir à Montréal, et ce vers les quatre heures du matin.

Qu'il serait passé par Chambly et, en laissant le bassin pour prendre le chemin de Longueuil, ils auraient vu un parti d'environ 30 hommes armés de fusils et de bâtons qui seraient venus à leur rencontre pour délivrer les prisonniers, à ce que suppose le déposant. Mais quelqu'un de la cavalerie leur ayant dit et fait signe de se retirer, ils passèrent ceux-ci sans attaque ou molestations.

Qu'ils auraient continué leur route jusqu'à environ un mille du village de Longueuil, où ils auraient aperçu environ 200 ou 300 personnes armées et dont environ

deux tiers avaient des fusils ; qu'en arrivant vis-à-vis eux, quelqu'un d'eux leur cria : « Allez-vous-en, allez-vous-en ! » ; qu'au même instant le nommé Bonaventure Viger, cultivateur de la paroisse de Boucherville, qui paraissait agir comme leur chef, monta sur une pierre et cria : « Feu donc ! feu donc ! Sacré mille gueux ! » Aussitôt une décharge d'armes à feu (au nombre d'environ 100 coups) fut faite sur eux ; que le déposant aurait vu ledit Bonaventure Viger mettre son fusil en joue et le décharger sur la cavalerie.

Qu'après cela, la cavalerie fut contrainte de prendre la fuite et le déposant se trouva seul avec les prisonniers, parmi les assaillants qui tuèrent les chevaux à coups de fusil. Et le déposant fut, pour se sauver la vie, contraint de prendre la fuite à travers les champs, portant dans sa main une carabine avec laquelle il en frappa plusieurs pour se faire un passage à travers ces personnes armées.

Qu'il aurait vu, lorsque la première décharge fut faite, le nommé Michel Vincent, cultivateur, qui aurait aussi déchargé un fusil sur la cavalerie ; qu'il aurait enfin réussi à se sauver dans un bois où il aurait caché sa carabine, ses mandats d'arrestation, au cas qu'il fût repris par quelqu'un de ce parti.

Qu'il serait ensuite retourné au lieu de l'attaque où il avait mis en sûreté la voiture, les harnais et quelques autres effets qui étaient restés sur les lieux.

Qu'enfin le déposant aurait traversé dans le *horse-boat* à deux heures et s'en revint à Montréal.

Louis Malo

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 18 novembre 1837
B. Hart, J.P.



Sydney Bellingham et P.E. Leclère à Charles Richard Ogden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 70

Montréal, 19 novembre 1837

This undersigned Magistrate who accompanied the military Brigade on Saturday the 18 November from Montreal to Chambly village, beg leave to report to Her Majesty's Attorney General :

That they reached the village of Longueuil at 8 a.m., where everything was quiet, although some 50 of the inhabitants were seen in groups near the church, observing with astonishment the movement of the troops ; that the brigade proceeded without interruption until it came opposite that part of the road, about three miles from the village of Longueuil, where the Montreal Cavalry had been attacked the preceeding day, where a halt was ordered and the surrounding barns and houses observed to be closed and deserted, which were pointed out as those from whence firearms had been discharged on the cavalry.

That a search having been ordered by the undersigned, it was necessary to force an entrance, nothing however was found of suspicious nature, with the exception of a whip found in the first house, which was identified by Loiselle to be the property of Louis Malo, who had lost it in the effray on the preceeding day.

That a few acres further, the undersigned were informed by a farmer, whose name was taken down in writing by Benjamin Delisle, high constable, that one Olivier Lagrenade, a blacksmith, his neighbour, was supposed to have unfitted the two prisoners, which had been rescued the preceeding day by the persons unknown to him, as he had passed the whole of the day in the city of Montreal, which fact was corroborated by Loiselle, who acknowledged having seen him in town that day.

That the undersigned found the house and workshop of Lagrenade abandonned, that on being searched, no traces of the prisoner's handcuffs were found.

That a few miles further a man armed was taken prisoner ; that within about four miles from Chambly, several men were seen on horseback and armed, on a concession road. That on being pursued they fled into a neighboaring wood, from whence they were disloged and two of the party named Monjeau, father and son, were made prisoners, arms in hand.

That the undersigned have no doubt that the troops were fired upon by that party. That the undersigned were credibly informed that a large body of people, consisting of at least one hundred armed men, had assembled near Booth's Tavern, in order to resist the troops, but that they had dispersed on seeing them advance in so strong a body, that only four of them remained who were taken prisoners, arms in hand.

That, on the road from Longueuil to Chambly, the houses with very few exceptions were deserted.

That the above mentioned prisoners, seven in number, were left by the undersigned in the custody of colonel Wetherall, the commanding officer at Chambly.

Sydney Bellingham
P.E. Leclère, J.P.



Déposition d'Antoine Laferté¹⁴⁵

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 7

Montréal, 20 novembre 1837

Antoine Laferté, menuisier, de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que ci-devant, il y a à peu près un mois, le nommé François Tavernier étant dans la rue Bonaventure de Montréal, demanda au déposant de quel côté quant à l'opinion politique que lui, déposant, entretenait, si lui, le déposant, était du côté des Fils de la Liberté ; disant de plus au déposant que ceux qui auraient une opinion contraire se feraient soulever, que le déposant, par crainte de quelque malheur, consentit à se mettre en faveur des Fils de la Liberté. Sur quoi, ledit Tavernier dit au déposant de se rendre le même soir à l'assemblée qui se tiendrait en réunion des Fils de la Liberté chez M. Lussier¹⁴⁶, aubergiste dans la maison de M. Blanchard, faubourg Saint-Antoine.

Que le déposant se rendit au dit lieu, ledit soir, et là alors il trouva le nommé de Lorimier Chevalier, notaire, marié à une demoiselle Cadieux, qui dit au déposant de s'organiser et de s'armer autant que possible, crainte que l'ennemi (les Anglais) – voulant dire le gouvernement de Sa Majesté – viendraient, et de manière à leur faire face ; que ledit de Lorimier dit que le gouvernement anglais volait les argents du public, depuis plusieurs années, et faisait d'autres injustices, qu'il fallait se revenger de ces faits contre le gouvernement de Sa Majesté.

¹⁴⁵ Antoine Laferté, né à Sorel, fils de Pierre Laferté-Terroux et de Geneviève Larocque, a épousé (Montréal, 12 novembre 1832) Angélique Marion-Lafontaine, fille de Louis Lafontaine-Marion, marchand, et d'Angélique Roy. Menuisier, il sera inhumé à Montréal, le 27 janvier 1860, à l'âge de 46 ans.

¹⁴⁶ Séraphin Lussier (ca1812-1881) fils de Jean-Baptiste Lussier et de Marie Gaudet-Leblanc. Un Séraphin, né de parents inconnus, est baptisé à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 10 août 1812, présenté par la marraine Marie-Anne Perrault et son parrain Séraphin Quertier. Séraphin Lussier déclare avoir 26 ans en 1838. Le jour de son mariage, on le dit fils de Jean-Baptiste Lussier et de Marie Gaudet-Leblanc. Il a épousé (Montréal, 27 janvier 1834) Esther Lebeau-Lalouette, fille de Joseph Lebeau-Lalouette et de Louise Leduc. Aubergiste à la Côte-des-Neiges à Montréal. Frère de Louis Lussier qui s'évada du Pied-du-Courant. À Montréal, Séraphin Lussier, hôtelier, âgé de 43 ans, vit au sein d'une famille de sept enfants, avec un commis et deux domestiques. Rec. CAN (1851). Séraphin Lussier, commerçant, est décédé à Montréal le 10 février 1881, inhumé le 12, âgé de 72 ans.

M. François Tavernier, bourgeois, était là, en qualité suivant les apparences comme chef de l'assemblée ; le jeune Tavernier fils, clerc, y était à l'assemblée en question comme secrétaire aussi ; Thomas S. Brown, marchand, y était aussi ; un autre de Lorimier y était aussi, que le déposant connaît de vue imparfaitement.

Ces messieurs particulièrement recommandaient aux spectateurs, au nombre de près de 100, de s'organiser et de s'armer efficacement contre l'ennemi, le gouvernement de Sa Majesté ; que le gouvernement leur faisait des injustices journellement. Le déposant a donné son nom et il a été inscrit sur un papier dont le déposant ne connaît point la teneur. Et le déposant a de plus fait sa marque sur ledit papier.

Le déposant dit que le nommé Lussier, aubergiste dans la maison de M. Blanchard, faubourg Saint-Antoine, a menacé le déposant en lui disant que s'il ne se comportait fermement contre le gouvernement et s'il ne signait pas en faveur de la réunion des « Fils de la Liberté » à cet égard, tous ceux-là seraient recherchés et soulevés. Le déposant croit que ces mots renfermaient quelque chose de funeste et menaçant. C'est pourquoi le déposant déclare que s'il s'est rendu en aucune manière coupable en étant présent à une assemblée séditeuse et révolutionnaire, comme l'était en effet celle à laquelle lui, le déposant, s'est trouvé présent, et où il a fait sa marque comme ci-dessous, c'est particulièrement la crainte qui a été la cause primitive et par ignorance quant aux résultats de semblables réunions.

Et le déposant prie humblement d'être excusé et qu'on lui fasse grâce, vu qu'il est un sujet loyal de Sa Majesté. Et le déposant ne dit rien de plus. Et le déposant a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque.

Antoine x Laferté

Assermenté par devant moi à
Montréal, ce 20 novembre 1837
Wm Robertson, J.P.



Déposition de François Lantier

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 8

Montréal, 20 novembre 1837

François Lantier, fermier du séminaire de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il y a environ un mois, il se trouvait par hasard chez un nommé Séraphin Lussier, aubergiste, demeurant au faubourg Saint-Antoine ; où étaient rassemblées quatre ou cinq personnes.

Que ledit Lussier dit au déposant : « Est-ce que vous ne mettez pas votre nom comme Fils de la Liberté ? nous ne sommes pas esclaves et il n'y a rien à craindre. »

Que ledit déposant lui a répondu : « Eh bien, mettez-le. » Qu'il a depuis compris qu'il avait été enrôlé dans la quatrième section du faubourg Saint-Antoine et que Thomas Storrow Brown paraissait être l'officier supérieur.

Que le déposant n'a jamais compris que le but de l'*Association des Fils de la Liberté* fût de se révolter comme il l'a appris depuis, et que s'il avait compris le but de cette association, il n'aurait jamais permis que son nom fût mis sur leur liste. Qu'il est bon et fidèle sujet de Sa Majesté et n'entend pas troubler la paix dont il jouit sous le gouvernement actuel, et ne dit rien de plus. Il ne sait signer.

François x Lantier

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 20 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.

**Déposition de Toussaint Martin-Ladouceur**

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 19

Montréal, 20 novembre 1837

Toussaint Martin dit Ladouceur, commis, de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : Qu'il y a environ 15 jours, il se trouvait par affaires chez le nommé Séraphin Lussier, aubergiste, du faubourg Saint-Antoine, où se

trouvaient John MacDonell¹⁴⁷, avocat, de cette ville, et François Tavernier, bourgeois, aussi de Montréal, ainsi qu'une trentaine d'autres personnes. Que ledit John MacDonell a informé le déposant que c'était une assemblée de la quatrième section des Fils de la Liberté, pour le faubourg Saint-Antoine. Que ledit John MacDonell et ledit François Tavernier, qui paraissait être le chef, ont sollicité le déposant à plusieurs reprises de signer son nom sur leur liste, en lui disant qu'il n'y avait aucune crainte. Que le déposant s'est laissé persuader et a signé son nom. Qu'en signant ainsi, il leur a dit que s'il savait que cela fût plus loin, qu'il ne signerait pas, qu'ils faisaient des folies.

Qu'il n'a jamais assisté à leurs *drills*. Que s'il avait compris que le but de l'association fût de se révolter, il n'aurait jamais signé son nom sur leur liste. Qu'il est bon et fidèle sujet de Sa Majesté et n'entend point troubler le bonheur dont il jouit sous le gouvernement actuel, et a signé.

T. Martin

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 20 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition d'Olivier Fournier¹⁴⁸
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 56

Montréal, 20 novembre 1837

Olivier Fournier, de la paroisse de Longueuil, forgeron, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : que vendredi passé, le 17 novembre courant, un grand nombre de personnes est arrivé chez lui dans la paroisse de Longueuil, avec

¹⁴⁷ John MacDonell (1799-1866), né à Montréal, fils d'Angus MacDonell et de Marie-Anne Picoté de Bélestre. Avocat en 1821, il devient un ardent patriote, ami de Duvernay. C'est dans son jardin, rue Saint-Antoine, à Montréal, que fut célébrée, en 1834, la première Saint-Jean-Baptiste. *DBC*.

¹⁴⁸ Olivier Fournier dit Lagrenade (1809-1871), né à Belœil, fils d'Augustin Fournier-Lagrenade et de Marie-Charlotte Noiseux. Forgeron à Longueuil, il a épousé (Longueuil, 13 mai 1834) Desanges Brais-Labonté, fille de Pierre Brais-Labonté et de Rose Leclerc. Inhumé à Saint-Hubert, comté de Chambly, le 1^{er} mars 1871.

deux personnes enchaînées ensemble ; que le déposant ne puit dire leur nom, vu que c'était la première fois que le déposant les avait vues ; mais ils ont été reconnus, par les personnes qui les conduisent, comme le D^r Davignon et, l'autre, Pierre-Paul Démaray.

En arrivant chez le déposant, ils l'ont obligé de couper les fers des dits Davignon et Démaray, ce que le déposant ayant fait, ils ont aussitôt parti de chez lui ; que pendant qu'ils ont resté chez lui, il a entendu dire par plusieurs d'entre eux qu'ils avaient ôté de force lesdits Davignon et Démaray des connétables et « la cavalerie » ; que parmi ces personnes alors présentes, le déposant avait reconnu les personnes suivantes, savoir : Joseph Vincent¹⁴⁹, cultivateur, André Ste-Marie père, cultivateur, Joseph Viger, journalier, et Michel Gobin, cultivateur, tous de la paroisse de Longueuil.

Que lesdits Joseph Vincent, Joseph Viger et Michel Gobin étaient alors armés chacun d'un fusil. Et ladite déposition ayant été lue au déposant, il a déclaré qu'elle contient la vérité et a déclaré ne savoir signer.

Olivier x Fournier

Assermenté devant moi à Montréal

ce 20 novembre 1837

E. Guy, J.P.



F.X. Racicot à Stephen Walcott

BA_nQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N^o 162

S. Walcott, écuyer

Secrétaire civil

¹⁴⁹ Joseph Vincent (1801-1852), né à Longueuil, fils de Pierre Vincent, cultivateur, et d'Élisabeth Brais-Labonté. Il a épousé (Boucherville, 24 février 1824) Desanges Delières-Bonvouloir, fille de François Delières-Bonvouloir et d'Angélique Davignon. Présence de Pierre Vincent père et fils. Le 17 novembre 1837, il organise, avec Bonaventure Viger, sur le chemin de Chambly, la libération du notaire Démaray et du D^r Davignon, que la cavalerie de Montréal conduisait en prison. Ce geste compte parmi les premiers bons coups des Patriotes de 1837. Joseph Vincent s'exile ensuite aux États-Unis jusqu'à l'amnistie de 1838. Inhumé à Longueuil, le 16 août 1852, Joseph Vincent, cultivateur, capitaine de milice, décédé le 13 août. Présence d'Antoine Vincent et d'Amable Patenaude.

Québec

Sault-au-Récollet, 20 novembre 1837

Monsieur,

C'est avec la plus grande répugnance que je me suis déterminé à renvoyer à Son Excellence le gouverneur en chef les commissions de juge de paix et de capitaine *paie-mâitre* parce que je me suis fait constamment et de tout temps un honneur de servir sous le gouvernement anglais. Je n'ai pris ce parti que sous l'impression de la crainte que mes propriétés ne fussent incendiées par les Fils de la Liberté de la cité de Montréal, qui n'est qu'à deux lieues et demie de ma demeure.

C'était un bruit qui circulait déjà depuis quelque temps et que je croyais d'autant plus facile à réaliser que le gouvernement paraissait avoir fermé les yeux sur les charivaris qui avaient été faits à quelques-uns de mes collègues, dans plusieurs paroisses du sud, pour les forcer à renvoyer leurs commissions. J'aurais peut-être dû donner cette raison à Son Excellence et c'est ce que j'aurais certainement fait, si je n'eusse pas craint que cet aveu, une fois connu, ne m'exposât à de plus grands inconvénients.

À présent que Son Excellence paraît disposée à protéger les fidèles sujets de Sa Majesté, je serais bien disposé à reprendre mes commissions, s'il plaisait à Son Excellence et si Son Excellence n'est pas indisposée contre moi et qu'elle veuille me pardonner ma pusillanimité. Si telle est la volonté de Son Excellence, vous voudrez bien, Monsieur, avoir la bonté de m'en informer le plus tôt qu'il vous sera possible. Et je continuerai à m'acquitter de mes devoirs avec tout le zèle possible et à servir Sa Majesté avec toute la fidélité d'un bon et fidèle sujet, comme je crois avoir fait jusqu'à ce jour.

Vous voudrez bien informer Son Excellence que je n'ai pris aucune part active dans la politique qui a perdu mes concitoyens et que je suis toujours resté paisible dans ma petite paroisse du Sault, qui a été aussi très paisible et très fidèle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

F.X. Racicot



Déposition de Louis LionaisBAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 9

Montréal, 21 novembre 1837

Louis Lionais, marchand, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 6 octobre dernier, le nommé François Mercure, marchand épicier, et le nommé Rodolphe DesRivières, vinrent trouver le déposant et lui présentèrent pour sa signature une adresse qui a subséquemment paru dans *La Minerve* (papier-nouvelles publié en cette ville), intitulée, au meilleur de sa connaissance, *Adresse des Fils de la Liberté*. Qu'avant que ladite adresse parût dans *La Minerve*, le déposant vit ledit DesRivières et lui fit promettre d'effacer son nom de ladite adresse, ayant appris qu'elle contenait des choses qu'il désapprouvait, et ne l'ayant point lue avant de la signer.

Louis Lionais

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 21 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.

**Déposition d'Antoine Fisciault-Laramée et de François Moreau-Duplessis**BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 10

Montréal, 21 novembre 1837

Antoine Fisciault dit Laramée, menuisier, de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Qu'il y a environ un mois le déposant, sachant qu'il y avait une assemblée dans le haut d'une maison située au faubourg Saint-Laurent, rue Sanguinet, appartenant au nommé Dupuis, s'y rendit. Que c'était un vendredi soir. Qu'il y trouva une centaine de personnes réunies. Qu'Alphonse Gauvin était le chef de l'assemblée. Que ledit Gauvin harangua l'assemblée et dit qu'il était nécessaire d'établir une école et qu'en conséquence il était nécessaire de signer son nom sur une liste et de souscrire 15 sols par mois pour maintenir cette école. Que le but était de se soutenir entre Cana-

diens, comme les Anglais se soutenaient. Qu'en conséquence le déposant a signé son nom sur la liste.

Que le ou vers le 22 du mois d'octobre dernier, un dimanche, il fut invité par plusieurs de ses amis à se rendre dans la prairie, en haut de la côte, près de chez monseigneur de Montréal, pour y apprendre à faire l'exercice. Qu'on dit au déposant qu'il appartenait à la section No 2 et que ledit Gauvin en était le chef. Qu'il se rendit à ladite assemblée où il fit l'exercice et évolutions militaires sous le commandement du dit Gauvin. Que Rodolphe DesRivières et Georges de Boucherville avaient aussi chacun une Compagnie à laquelle ils faisaient faire aussi les mêmes évolutions militaires.

Que le dimanche suivant, le déposant se rendit près de la montagne où il s'exerça comme le dimanche précédent, toujours sous le commandement du dit Gauvin. Que le déposant a compris depuis qu'il appartenait à une des sections des Fils de la Liberté et que le but de cette association était de renverser le gouvernement. Qu'en conséquence ledit déposant s'est retiré de ladite association. Qu'il est bon et loyal sujet de Sa Majesté et qu'il n'a jamais entendu troubler le bonheur dont il jouit sous le gouvernement actuel, et a signé.

Antoine Fissiau dit Laramex

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 21 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.

François Moreau dit Duplessis, menuisier, de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Qu'il a à l'instant entendu lire la déclaration ci-dessus faite par Antoine Fisciault dit Laramée. Qu'il était présent aux différents endroits où s'est trouvé ledit Laramée, à l'exception de l'exercice qui eut lieu le dimanche 22 octobre sur la côte, près de monseigneur de Montréal. Qu'à cette exception près, sa déclaration est la même que celle du dit Antoine Fisciault dit Laramée. Qu'il est aussi bon et loyal sujet de Sa Majesté et n'a jamais entendu faire partie des personnes qui entendent renverser le gouvernement et ne sait signer.

François x Moreau

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 21 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Joseph Tremblay

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 58

Montréal, 21 novembre 1837

Joseph Tremblay, journalier, de la paroisse de Longueuil, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que vendredi dernier, le 17 novembre courant, le nommé Jean-Baptiste Bonvouloir aurait demandé au déposant de l'accompagner pour aller tirer sur la cavalerie qu'on attendait avec les prisonniers. Le déposant lui ayant représenté qu'il n'avait pas de fusil, il lui en offrit un ; que le déposant vit passer la cavalerie avec leurs prisonniers et, peu de temps après, il entendit des décharges d'armes à feu.

Qu'après l'attaque sur la cavalerie, il vit passer devant chez lui nombre de personnes armées de fusils, mais n'en aura reconnu aucune, à l'exception du nommé Jean-Marie Bessette, aubergiste, de Longueuil, qui était en charrette avec une autre personne qui lui est inconnue. Lequel Bessette conduisait devant la voiture un cheval libre que le déposant avait vu peu de temps auparavant, attaché derrière la voiture contenant les prisonniers. Que quelqu'un d'entre eux aurait dit au déposant que Bessette allait vendre ce cheval pour acheter des fusils pour les pauvres gens.

Que ledit Jean-Baptiste Bonvouloir, le lendemain (samedi), aurait été pris les armes à la main par les troupes, comme il en a été informé.

Joseph x Tremblay

Assermenté devant moi

à Montréal, ce 21 novembre 1837

P.E. Leclère, J.P.



Déposition d'Eugène Rocque père

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 59

Montréal, 21 novembre 1837

Eugène Roch père, journalier, de la paroisse de Longueuil, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : que vendredi dernier, le 17 du courant, les nommés Joseph Brais, Joseph Jodoin, [] Sansfaçon et autres, qui étaient sous le commandement du capitaine Joseph Vincent, seraient venus trouver le déposant, le commander de prendre son fusil pour aller délivrer des prisonniers qu'emmenait la cavalerie ; que le déposant les aurait accompagnés (par crainte des suites s'il s'y refusait), mais sans armes ni bâtons, ainsi que son fils. Que le déposant avait un fusil chez lui mais refusa de le prendre.

Qu'ils se seraient assemblés au nombre d'environ 150, presque tous armés de fusils, et ceux qui n'en avaient pas avaient des fourches de fer. Et vers neuf heures et demie du matin, ils auraient vu arriver la cavalerie avec un wagon contenant les prisonniers Davignon et Démaray et conduit par M. Louis Malo, connétable.

Que parmi les personnes ainsi assemblées et armées étaient Bonaventure Viger, Patrick Murray, François Benoît, Joseph Bellerose, Élie Brossard, [] David, Joseph Jodoin, [] Parizeau fils, Pierre Fondrouge, Alexis Lavigueur, Godefroy Lavigueur, Joseph Vincent (un des chefs), Constant Robert (qui a pris un fusil et une carabine du wagon), [] Sansfaçon, [] Daniel dit Jolineau, Michel Gobin, Joseph Viger, et les autres lui étaient inconnus de nom mais bien de vue.

Que lorsque la cavalerie arriva vis-à-vis ce rassemblement, ledit Bonaventure Viger cria : « Halte là ! » mais ne l'ayant point écouté, il aurait crié : « Feu, feu, tuez, tuez ! ». Aussitôt le nommé Patrick Murray fit feu sur la voiture conduite par Malo (pour tuer Malo, a-t-il dit après), suivi du dit Bonaventure Viger, qui en fit autant. Il se fit aussitôt une décharge générale sur la cavalerie, qui rendit le feu, mais fut contrainte de se sauver et laisser les prisonniers en arrière ; que ledit Malo se serait sauvé à pied. Que les chevaux qui conduisaient la voiture, au nombre de deux, auraient été tués par Viger, Murray et Vincent, ledit Viger, après le départ de Malo, ayant frappé dessus à coups de sabre ; qu'ils auraient ensuite conduit les prisonniers chez le nommé Olivier Fournier dit Lagrenade, forgeron, qui aurait coupé les fers et les aurait mis en liberté.

Que le déposant et son fils seraient partis pour retourner chez eux et, chemin faisant, auraient rencontré ledit Louis Malo qui s'en allait du côté du rassemblement qui avait attaqué la cavalerie, et l'auraient conseillé de revenir car il serait tué ; qu'il s'en revint avec eux et, en passant où était le *wagon*, il leur donna ordre de s'en em-

parer ainsi que de tout ce qui était resté en arrière, ce qu'il fit en effet, mais n'a plus pas pu tout avoir, car il y en avait une partie d'emportée ;

Que le nommé François Benoît aurait menacé de tirer sur le déposant parce que le déposant s'emparait du butin.

Qu'il y a, résidant à Longueuil, un nommé Davignon¹⁵⁰, médecin et frère de celui qui était prisonnier, qui a tenu des assemblées à Longueuil dernièrement ; que le déposant aurait assisté à une de ces assemblées où ledit Davignon aurait recommandé la révolte et encouragé les habitants à prendre les armes contre le gouvernement et la reine ; que les nommés Alexis Collin, aubergiste (où se tenaient les assemblées), Henri Monjeau, cultivateur, Joseph Vincent, cultivateur, auraient pareillement tenu de semblables discours en présence du déposant, recommandant aux habitants de prendre les armes et se révolter contre le gouvernement établi et la reine. Que sans les assemblées susdites, le déposant est convaincu que les habitants ne se seraient jamais révoltés contre les autorités comme ils l'ont fait à l'occasion de l'attaque sur la cavalerie. Et le déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Eugène x Rocque

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 21 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition d'Eugène Rocque fils

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 60

Montréal, 21 novembre 1837

Eugène Roch, journalier, de la paroisse de Longueuil, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

¹⁵⁰ Pierre-Alexis-Hubert Davignon (1810-1878), né à Saint-Mathias, fils de Joseph Davignon-Beauregard et de Victoire Vandandaigue-Gadbois, a épousé (Saint-Mathias, 9 juillet 1833) Euphémie-Cordélie Soupras, fille d'Eustache Soupras et de Monique Gareau. Médecin en 1832, il pratique à Marieville. Frère des D^{rs} Joseph-François et Louis Davignon. *MP*.

Que dans la nuit de jeudi dernier, les habitants de la paroisse de Longueuil se seraient soulevés afin, disaient-ils, de délivrer des prisonniers que la cavalerie était allée prendre ; que le nommé Joseph Vincent, cultivateur, Bonaventure Viger, de Boucherville, cultivateur, Henri Monjeau, de Longueuil, et Alexis Collin, aussi de Longueuil, sont ceux qui sont dans l'habitude d'exciter les habitants.

Que vendredi matin, le 18 du même mois, ledit Joseph Vincent, à la tête d'un parti, commandait les habitants de sortir ou qu'ils les tueraient. Qu'ils auraient voulu par des menaces faire prendre au père du déposant son fusil pour aller à la rencontre de la cavalerie qu'ils attendaient avec des prisonniers. Que la peur aurait forcé le déposant et son père de les accompagner, mais sans aucune arme ou bâton ; qu'ils auraient voulu leur donner des fourches de fer qu'ils auraient refusé de prendre.

Qu'entre les 9 et 10 heures du matin, on aurait vu venir la cavalerie avec un wagon conduit par M. Louis Malo, connétable, dans lequel étaient les prisonniers Démaray et Davignon. Qu'il y avait environ 150 habitants qui attendaient la cavalerie, sur le chemin, lesquels étaient presque tous armés de fusils et ceux qui n'en avaient pas étaient armés de fourches de fer et bâtons. Que lorsque la cavalerie arriva vis-à-vis les habitants, ledit Bonaventure Viger leur cria : « Halte ! » en sacrant, mais la cavalerie ne les ayant point écoutés, le nommé Patrick Murray et Bonaventure Viger firent feu sur la voiture que conduisait Malo, le déposant leur ayant entendu dire après, qu'ils avaient tiré sur ladite voiture ; que ledit Viger aurait aussi dit qu'il regrettait ne pas avoir tué ce sacré Malo, parce qu'il n'aurait plus fait de prisonniers.

Qu'il y avait parmi ceux qui ont fait feu : François Benoît, Joseph Bellerose, un nommé David, Joseph Jodoin, [] Parizeau, Alexis Lavigueur, Joseph Vincent, un nommé Sansfaçon, Constant Robert, Élie Brossard, Michel Vincent, et grand nombre d'autres qu'il connaît seulement de vue, lesquels avaient tous des fusils.

Qu'ils auraient conduit les prisonniers chez le nommé Olivier Fournier, connu sous le nom de Lagrenade, forgeron, qui leur aurait coupé leurs fers ; que les habitants, après cela, auraient crié : « Hourra ! Hourra ! pour les patriotes ! », disant qu'ils avaient fait un bon coup et qu'ils en avaient encore un meilleur à faire.

Qu'après cela, le déposant serait parti et aurait rencontré ledit Malo, qui l'aurait prié de mettre ce qui était resté dans le wagon en sûreté, et le déposant lui aurait conseillé de rebrousser chemin, car on le tuerait. Que ledit Constant Robert aurait pris du wagon un fusil et une carabine. Et le déposant a déclaré ne savoir signer.

Eugène x Rocque

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 21 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.

Et ledit Eugène Roch fils déclare de plus sous serment qu'il y a de résidant à Longueuil un nommé Davignon, médecin et frère de l'un des prisonniers, qui a tenu dernièrement plusieurs assemblées à Longueuil ; que le déposant aurait assisté à une de ces assemblées où ledit Davignon, Joseph Vincent, Henri Monjeau et Alexis Collin ont recommandé fortement aux habitants de se révolter et de prendre les armes contre le gouvernement et la reine ; que lesdites assemblées se sont tenues chez ledit Alexis Collin ; que sans ces assemblées, le déposant est convaincu que les habitants ne se seraient jamais révoltés contre les autorités comme ils l'ont fait en attaquant la cavalerie.

Eugène x Rocque

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 21 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de François Goyet¹⁵¹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 61

Montréal, 21 novembre 1837

François Goyet, tanneur, de Longueuil, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que dans la nuit de jeudi dernier, les habitants de la paroisse de Longueuil se sont soulevés afin, disaient-ils, de délivrer deux prisonniers que la cavalerie était allée prendre. Que les nommés Joseph Vincent, cultivateur, Bonaventure Viger, de Boucherville, cultivateur, Henri Monjeau, de Longueuil, et Alexis Collin, aubergiste, de Longueuil, sont continuellement dans l'habitude d'exciter les habitants à la révolte.

Que vendredi matin, le 18 de ce mois, ledit Joseph Vincent, à la tête d'un parti, commandait les habitants de sortir pour délivrer les prisonniers en les menaçant de

¹⁵¹ François *Goguet*/Goyet (1801-1877), né à Longueuil, fils de Joseph *Goguet* et d'Élise Parent, a épousé (Longueuil, 4 février 1823) Isabelle/Élisabeth Favreau, fille d'Antoine Favreau et d'Élisabeth Parizeau.

les tuer s'ils ne le voulaient pas. Que par la peur le déposant s'est trouvé forcé de suivre ledit Joseph Vincent et son parti. Que les employés du dit Vincent avaient promis un fusil au déposant, mais ne lui en ont point donné. Que Bonaventure Viger, cultivateur, de la Savanne de Boucherville, a donné son épée au déposant en lui disant de fesser sur la cavalerie et de rachever ceux qui seraient blessés.

Qu'entre les 9 et 10 heures du matin, le déposant a vu venir la cavalerie avec un wagon attelé de deux chevaux, conduit par Louis Malo, connétable, dans lequel étaient deux prisonniers, Pierre-Paul Démaray et le D^r Davignon. Qu'ils étaient environ 150 habitants qui attendaient la cavalerie sur le chemin, à environ un mille du village de Longueuil ; qu'ils étaient presque tous armés de fusils, de fourches et de bâtons.

Que lorsque la cavalerie fut arrivée vis-à-vis les habitants, ledit Bonaventure Viger, qui agissait comme un des chefs, leur cria d'arrêter en disant : « Halte ! » et en sacrant. Que la cavalerie n'ayant point obéi et continuant à marcher, le nommé Patrick Murray et ledit Bonaventure Viger firent feu sur la voiture pour tuer Malo qui, disaient-ils, était le chef de la cavalerie. Qu'il a entendu dire au dit Bonaventure Viger qu'il regrettait de n'avoir pas tué ce sacré Malo parce qu'il n'aurait plus fait de prisonniers.

Qu'après la fuite de la cavalerie, ledit Viger a arraché l'épée de la main du déposant et l'a passée trois fois dans le corps d'un des chevaux attelé au wagon qui contenait les prisonniers, ce qui l'aurait tué.

Qu'il y avait parmi ceux qui ont fait feu sur la cavalerie : François Benoît, Joseph Bellerose, un nommé David, Joseph Jodoin, un nommé Parizeau, Alexis Lavigueur, Élie Brossard, Joseph Vincent, un nommé Sansfaçon, Constant Robert, Michel Vincent et un grand nombre d'autres personnes qu'il ne connaît que de vue. Qu'il a vu ledit François Benoît tirer sur un de la cavalerie, monté sur un cheval rouge, et le blesser, à ce qu'il croit, à la jambe. Que ledit Benoît n'était éloigné que d'un quart d'arpent de la personne qu'il a blessée. Que lesdits Viger et Vincent, accompagnés de tous les autres, ont conduit les prisonniers chez le nommé Olivier Fournier, connu sous le nom de Lagrenade, forgeron, et l'ont forcé à couper leurs fers. Que toutes les personnes présentes ont poussé plusieurs « Hourra pour les patriotes ! », disant qu'ils avaient fait un bon coup et qu'ils en avaient encore de meilleurs à faire, si on cherchait à faire d'autres prisonniers. Et ne dit rien de plus et a dit ne savoir signer.

François x Goyet

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 21 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de John Edward Raymond

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 352

Montréal, 21 novembre 1837

Province of Lower Canada

District of Montreal

Before me Benjamin Hart, of the city of Montreal, one of Her Majesty's Justices of the Peace of and for the District of Montreal at the City of Montreal, personally appeared John Edward Raymond, of the parish of Saint Charles in the county of Richelieu in the said District, cabinet maker, who being duly sworn upon the Holy Evangelist, deposith and saith that on Saturday last, the 18th of November instant, about midday, Thomas Storrow Brown, of the city of Montreal, hardware merchant, who is personally known to this deponent, came to the village of St. Charles, accompanied by one Desrivieres, and a few individuals this deponent believes to have come from St. Marc, one Daudelin, of St. Marc, was of the party. Shortly after their arrival, the said T.S. Brown and party seized Augustin Paradis, of St. Charles, agent to the Honorable P.D. Debartzch, and forced the said Paradis to accompany them to the residence of the said P.D. Debartzch, and there to surrender to them the keys, monies, books and papers belonging to the said Hon. P.D. Debartzch, they then released the said Paradis but afterward took him prisoner again and detained him during the night under a guard in the house of the said Hon. P.D. Debartzch, in which they had barricaded and fortified themselves, the whole of the said party amounting to at least 20 individuals were armed with guns.

The same day, Saturday, the said T.S. Brown and an armed party took possession of the house of one Peter Spink, of St. Charles, merchant, and fortified and barricaded the same and kept an armed party of at least 20 persons in it that night. The said Spinck had become obvious on account of his having assisted the said Hon. P.D. Debartzch to escape some days previous.

On the following day (Sunday), the said Brown assembled the people and began to form a military company and elect officers. Simeon Marchesseault, a bailiff, was chosen captain. They were to commence drilling on the next day, Monday ; on the same day (Sunday), divers tools out of the store of the said Spink were removed under the order of the said T.S. Brown for the declared purpose of erecting a blockade or fortified work on a rising ground behind the house of the said P.D. De-

bartzch. On the same day (Sunday), the said deponent found the distillery of the said P.D. Debartzch broken open from whence leaden pipes and other peaces of lead had been removed and were removing for the purpose of casting bullets.

Both on Saturday and Sunday, the said deponent saw the said T.S. Brown mounted on a horse belonging to the said Hon. P.D. Debartzch and riding about with a gun in his hand. This deponent was also informed that the said T.S. Brown and party intended to kill and salt down all the cattle belonging to the said P.D. Debartzch.

This deponent, having been informed that he would be attacked himself on Sunday night, on account of his adherence to the constitution, made his escape.

This deponent further says that a collection had been made in St. Charles and St. Marc for the purpose of buying arms, and Joseph Toussaint Drolet, of St. Marc, member of the Assembly for the county of Vercheres, and Doctor Duvert, of St. Charles had gone with the money into the United States for the purpose of procuring them.

The said Desrivieres above mentioned has been appointed and acts as agent on the seigniority of the said Hon. P.D. Debartzch having given receipts for grain to come of the habitants there.

The said T.S. Brown is called « General » by those around him. The said deposition having been read to the deponent, he declares the same to contain the truth and has signed the same.

John E. Raymo

Sworn before me
This 21st day of Novembre 1837
at the City of Montreal
B. Hart, J.P.



Déposition d'Édouard Labonté

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 50

Montréal, 22 novembre 1837

Édouard Labonté, cultivateur, de la paroisse de Longueuil dans le district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vendredi passé,

un nommé Bonaventure Viger est venu chez moi, le matin, et m'a commandé, au nom du capitaine Joseph Vincent, aussi de la paroisse de Longueuil, de marcher et de me trouver avec les autres qui allaient à la rencontre des Dragons volontaires et de leur aider à leur arracher deux prisonniers qu'ils gardaient et menaient en ville. Je suis parti en obéissance à ce commandement, croyant que j'étais obligé de le faire en allant vers le village de Longueuil.

Nous sommes rendus jusqu'au village où, ayant entendu dire qu'il y avait des troupes, ledit Bonaventure Viger nous a ordonné de retourner sur nos pas ; nous nous sommes retirés jusqu'à ce que nous ayons vu venir les Dragons avec leurs prisonniers. Ledit Viger nous a commandé de nous poster derrière la clôture ; le capitaine Vincent a demandé au dit Viger s'il allait parler aux Dragons. Il a répondu : « Oui ».

Lorsqu'ils sont venus près de nous, Viger les a ordonnés de s'arrêter ; ils l'ont fait. Ceux qui étaient devant, en tournant leurs chevaux, ont tiré leurs pistolets sur nous. Bonaventure Viger nous a alors commandé de tirer. Plusieurs de ceux qui étaient avec nous ont tiré. J'avais un fusil, mais je n'ai pas tiré. Après qu'on a fait feu, les Dragons sont partis à travers les champs. Nous avons alors reçu ordre [de nous rendre] chez le capitaine Vincent et on a monté les prisonniers avec nous chez lui.

Je ne connaissais pas qui étaient les prisonniers mais j'ai depuis entendu dire qu'ils étaient, un le D^r Davignon et l'autre un notaire dont je ne puis pas dire le nom. En nous en allant, ils ont mené les prisonniers chez un forgeron du nom de Fournier pour les faire déferer. Ensuite on s'est rendu chez Vincent où il nous a dit de nous rendre chacun tranquillement chez nous.

Et ladite déposition ayant été lue au déposant, il a persisté, déclarant qu'elle contient la vérité et a signé.

Edouard Labonté

Assermenté devant moi
ce 22 novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Laurent Benoît fils

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 54

Montréal, 22 novembre 1837

Laurent Benoît fils, cultivateur, de la paroisse de Longueuil, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le jeudi passé, le 16 du courant, quelqu'un est venu chez moi, lorsque j'étais absent, et a laissé ordre de me rendre immédiatement à mon retour, chez le capitaine Joseph Vincent. J'y suis allé et le capitaine Vincent m'a dit « qu'on allait (c'est-à-dire la cavalerie) chercher de nos gens pour les mener prisonniers à Montréal, qu'il fallait s'armer et s'ils passaient par notre chemin, les arracher et les mettre en liberté, et que sa vie passerait plutôt ».

J'ai resté chez lui une partie de la nuit ; je lui ai demandé pour partir ; il me l'a permis mais « jusqu'à nouvel ordre ». Le lendemain matin, je venais en ville lorsque j'étais rappelé par le nommé Bonaventure Viger qui m'a ordonné de retourner chez moi et de prendre mes armes. Il criait à toutes les portes : « Aux armes, aux armes ! ». J'ai reviré, pris mon fusil et je suis allé avec les autres. En venant au village de Longueuil, nous étions commandés par le capitaine Joseph Vincent et le nommé Bonaventure Viger.

Arrivés à Longueuil, nous avons entendu dire que la troupe y était. Plusieurs d'entre nous ont crié : « Retraitons, car les soldats vont nous abîmer ». Nous sommes retournés sur nos pas jusqu'à ce que nous ayons vu venir la cavalerie. Ceux qui avaient des chevaux les ont lâchés dans une prairie. On a ensuite avancé environ deux ou trois arpents. Bonaventure Viger nous a alors ordonné de nous mettre en rang. Ensuite il a crié : « Bandez vos fusils ». Il a alors crié à la cavalerie d'arrêter. La cavalerie a arrêté du premier cri. Ils sont encore avancés sur nous et ont tiré leurs pistolets. Bonaventure Viger a alors crié : « Feu ! ». On a alors tiré, j'ai tiré, je ne puis dire combien d'entre nous ont tiré, j'ai entendu plusieurs coups.

La cavalerie a alors reviré et a pris le chemin de Chambly ; quelque temps après, ils ont pris les champs pour gagner Longueuil. Ils ont laissé leurs prisonniers. Je ne savais pas qui étaient les prisonniers dans ce temps-là. Après que les prisonniers eurent été mis en liberté, j'ai entendu dire qu'ils se nommaient, l'un le D^r Davignon, l'autre le notaire Démaray.

On s'est rendu ensuite chez le nommé Benoît, les prisonniers sont rentrés, j'ai ensuite pris le chemin pour me rendre chez moi. J'ai ensuite vu les prisonniers qui m'avaient rejoint chez le forgeron Fournier. Je ne les ai pas vus déchaîner. Ensuite je me suis rendu chez moi. Et je ne dis rien de plus et j'ai signé, lecture faite.

Laurent Benoît fils

Assermenté par devant moi
ce 22 novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition d'Alexis Robert

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 55

Montréal, 22 novembre 1837

Alexis Robert, de la paroisse de Longueuil, cultivateur, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : que vendredi dernier, il aurait été commandé par le capitaine Joseph Vincent de prendre ses armes et de se rendre au village de Longueuil pour y rencontrer la cavalerie. Étant arrivé au village, accompagné de plusieurs personnes, le déposant et les autres habitants alors assemblés furent commandés par ledit Joseph Vincent de retourner sur leurs pas et de marcher vers le chemin de Chambly. Et après quelque temps de marche, ils rencontrent la cavalerie. Alors un nommé Bonaventure Viger, alors convenu avec ledit Joseph Vincent, aurait commandé à la cavalerie d'arrêter, que la cavalerie étant approchée plus proche, ledit Bonaventure Viger et un jeune homme connu sous le nom de Pat, auraient immédiatement mis leurs fusils à l'épaule et tirèrent sur la cavalerie, et qu'aussitôt que ledit Bonaventure Viger et Pat eurent tiré leurs fusils, ledit Bonaventure Viger a immédiatement commandé aux habitants de tirer, en criant : « Feu, feu », et aussitôt les habitants tirèrent sur la cavalerie ; aussitôt la cavalerie s'étant enfuie, les habitants s'emparèrent des prisonniers que le déposant a depuis appris se nommer Davignon et Démaray, et ensuite conduisirent lesdits Davignon et Démaray à la forge d'un nommé Olivier Fournier dit Lagrenade.

Que ledit Olivier Fournier dit Lagrenade aurait été obligé par les personnes là présentes d'ôter les fers des dits prisonniers.

Alors le déposant et les autres s'en retournèrent chez le capitaine Joseph Vincent et rendus là, ledit Vincent a dit aux habitants : « Vous pouvez vous en aller, on vous commandera ». Le déposant et les autres se sont alors dispersés chacun chez soi.

Et le déposant dit de plus que lorsque l'assemblée des habitants fut dispersée, lui-même le déposant a vu ledit Joseph Vincent partir accompagné des dits Davignon et Démaray. Et le déposant dit que depuis il n'a vu ni Joseph Vincent ni Bonaventure

Viger, ni aucun des deux prisonniers, et ladite déposition ayant été lue au déposant, il a reconnu qu'elle contenait la vérité et le déposant déclare ne savoir signer.

Alexis x Robert

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 22 novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Godefroy Lavigueur et 19 autres

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 63

Montréal, 22 novembre 1837

Godefroy Lavigueur, Moïse Vincent, Joseph Viger, Jean-Baptiste Desloriers, Louis Lavigueur, François Charron, François Vary, Jean-Baptiste Riendeau, Joseph Jolineau, Joseph Gervais, Joseph Benoît, Joseph Bellerose, Modeste Patenaude, Pierre Ste-Marie, Louis David, François Benoît, Joseph Bessette, Joseph Brais, Camille-Toussaint Ste-Marie, Louis Duval, cultivateurs, tous de la paroisse de Longueuil, dans le district de Montréal, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, déposent et disent que vendredi, le 17 novembre courant, au matin (de très bonne heure), le nommé Joseph Vincent, capitaine de milice de ladite paroisse, serait venu trouver les déposants à leurs résidences respectives, en ladite paroisse, et les aurait commandés en sa qualité de capitaine de milice susdite, de sortir aussitôt avec leurs armes et de l'*ammunition* (et aurait donné de l'*ammunition* à ceux qui n'en avaient point) pour aller à la rencontre de la cavalerie volontaire de Montréal qui, disait-il, était allée dans les campagnes voisines faire des prisonniers, afin de leur ôter tous les prisonniers qu'ils pourraient avoir et tirer sur eux.

En conséquence de ce commandement, les déposants obéirent et se rendirent, les uns armés de fusils, d'autres avec des fourches de fer, des baïonnettes et des bâtons, dans le chemin de Chambly, sous le commandement du dit Joseph Vincent où ils trouvèrent un grand nombre d'autres habitants de la Savanne de Longueuil armés de la même manière qu'ils l'étaient eux-mêmes ; aussi des habitants de Boucherville pareillement armés, tous sous le commandement du nommé Bonaventure Viger, officier de milice de ladite paroisse de Boucherville ; que tous réunis ils étaient au nombre d'à peu près 160 personnes, dont deux tiers au moins avaient des fusils ;

qu'ils étaient là rassemblés et sous le commandement et ordres des dits Joseph Vincent et Bonaventure Viger.

Qu'entre les 9 et 10 heures du matin du dit jour 17 novembre courant, ils aperçurent la cavalerie avec des prisonniers dans un wagon, traîné par deux chevaux, à qui, en arrivant près d'eux, les déposants, ledit Bonaventure Viger cria d'arrêter ; que ladite cavalerie serait arrêtée un instant et aurait aussitôt continué son chemin avec ses prisonniers, lorsque ledit Bonaventure Viger cria : « Feu ! » Il se fit aussitôt une décharge des dites armes à feu sur la cavalerie, qui rendit quelques coups de pistolets.

Ladite cavalerie prit alors la fuite, laissant derrière eux le wagon où étaient les prisonniers ; que les personnes ainsi assemblées auraient alors conduit les prisonniers nommés D^r Davignon et Pierre-Paul Démaray chez un nommé Olivier Fournier dit Lagrenade, forgeron, résidant près de l'endroit où l'assaut avait eu lieu, qui aurait coupé les fers desdits prisonniers et les aurait par conséquent mis en liberté.

Que les déposants auraient en cette occasion agi par ignorance et par peur que l'on détruisît leurs propriétés, s'ils n'y assistaient pas, ayant tous été menacés à cet effet, les uns par le nommé Joseph Vincent, et les autres par ledit Bonaventure Viger. Et les déposants ne disent rien de plus et ont tous déclaré ne savoir signer et ont fait leurs marques respectives.

Assermenté par devant moi
à Montréal, ce 22 novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Henry Warner

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 69

Henryville, 22 novembre 1837

On the 22 of November 1837, personally appeared Henry Warner, residing in the parish of St. Césaire, who after being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth as follows : That on Fryday last the 17 of the present month, deponent was requested by Major Chaffers, of St. Césaire, to go on the road leading from Chambly to Longueuil, to ascertain if the Dragoons and sheriff officers would go through safe to Longueuil with the prisoners D^r Davignon and Démaray.

About the hour of 11, deponent saw a number of persons standing behind the fence along side of the road, which persons fired with muskets and other fire arms on the Dragoons and on their horses ; part of Dragoons turned and took the field in a direction towards La Prairie. The remainder of the Dragoons put spurs to their horses and went toward Longueuil. Davignon and Démaray, the prisoners, were taken out of the wagon, walked a short distance, and were then put into a cart and proceeded to a tavern, near at hand. At this time, deponent was asked what party he belonged to. He replied that he belonged to their party, to save himself.

Deponent says he recognized the persons of Phaneuf, a merchant, of Saint-Damase, and Bourque, also a merchant, of Saint-Damase, among the armed men who fired on the Dragoons.

That deponent was permitted to proceed to Chambly on his promising that he would call at the first blacksmith shop and tell the smith to go where the prisoners were to take off their handcuffs, and further deponent saith not.

Henry Warner

Sworn before me at Henryville
the day and year above written.
W. McGinnis, J.P.



Déposition d'Alexis Durocher

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 123

Napierville, 22 novembre 1837

Personally appeared before me, Loop Odell, Esq. J.P., one of Her Majesty's Justice of the Peace in and for the district of Montreal, one Alexis Durocher, of the village of Napierville, in the seigniorie De Lery and district aforesaid, and after being duly sworn upon the Holy Evangelist, depose and say that as near as he can recollect, in the month of September last, the person of C.H.O. Côté came into my premises and requested me to give up my militia commission to him. And said deponent made him no answer to said Côté.

In the month of November inst., when there was a set of ruffians in disguise were running about the village to chaverie and disturb the public peace and obtain commissions, the said deponent says that they told him if he did not give up his com-

mission without trouble, they would have it. Said Côté was passing the said deponent house and said deponent gave said commission to said Côté, through fear of trouble, and said Côté took said commission and laughed about it in the house of said deponent. And further deponent says not and has signed.

Alexis Durocher

Sworn before me at Napierville
November the 22 1837
Loop Odell, J.P.



Déposition d'Augustin Tassé¹⁵²

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 646

Montréal, 22 novembre 1837

Province du Bas-Canada. District de Montréal. Ce jourd'hui, le vingt-deuxième jour du mois de novembre 1837, dans la cité de Montréal, est comparu devant moi, Benjamin Hart, Esq., un des juges de paix de ce district, Augustin Tassé, de la paroisse de Sainte-Rose, dans le comté de Terrebonne, aubergiste, qui étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il a été lui-même patriote, qu'ayant entendu qu'il y avait un *warrant* de recherche contre lui, il s'est caché d'abord, mais sachant qu'il n'était pas révolutionnaire, qu'en effet il n'avait point de mauvaise intention contre le gouvernement, il s'est décidé de venir en avant et déclarer tout ce qu'il connaissait des démarches des patriotes et de leurs meneurs dans sa paroisse.

Le déposant dit que le 5 de ce mois de novembre, une assemblée s'est tenue dans sa maison à Sainte-Rose, où présidait André B. Papineau¹⁵³, membre de la chambre d'Assemblée pour le comté de Terrebonne. Il s'agissait dans cette assemblée de certaines résolutions contre la lettre de Monseigneur l'évêque de Montréal. M. Papineau a fortement soutenu ces résolutions ; il a recommandé aux habitants de se pré-

¹⁵² Augustin Tassé (1800-1849), né à Saint-Martin, fils de François Tacé et d'Isabelle Leblanc, a épousé (Saint-Martin, 2 février 1818) Sophie Hotte, fille de Jean-Baptiste Hotte, laboureur, et d'Isabelle Fortin. Aubergiste, il sera inhumé à Sainte-Rose le 20 janvier 1849, âgé de 48 ans.

¹⁵³ André-Benjamin Papineau (1809-1890), fils d'André Papineau et de Marie-Anne Roussel. Notaire à Saint-Martin (Laval). *DPQ*.

parer et de se défendre contre le gouvernement, si le gouvernement ne faisait pas ce que l'on désirait.

Le déposant avait proposé une des résolutions qui n'avait en elle-même aucune mauvaise apparence, mais quand il a vu les mêmes résolutions dans *La Minerve*, il a trouvé que c'était tout autre chose à ce qu'il prétendait faire.

Il y a à peu près 8 jours passés qu'un nommé Amury Girod est venu à Sainte-Rose ; on a voulu engager le déposant pour le mener à la Rivière du Chêne, le déposant l'a refusé. Ledit Girod s'est couché, cette nuit-là, chez M. Turcotte¹⁵⁴, curé de la paroisse de Sainte-Rose.

Le déposant dit de plus qu'il y a un Allemand nommé Misaac Seers, qui est un esprit échauffé, qui a parlé à l'assemblée où présidait Papineau qui a aussi parlé, et qui a recommandé aux habitants de se préparer et de se défendre contre le gouvernement.

Ladite déposition lui ayant été lue, il déclara contenir la vérité et ne pouvoir signer.

Augustin x Tassé

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 22^{eme} jour
de novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Laurent Gélino

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 64

Montréal, 23 novembre 1837

Laurent Gélino, Baptiste Potvin, Louis Gravelle, Régis Pontbrillant et Antoine Renaud, tous de la paroisse de Longueuil, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, déposent et disent :

¹⁵⁴ François-Magloire Turcotte (1799-1872), né à Baie-Saint-Paul, fils de François Turcotte et de Charlotte Fortin. Ordonné prêtre en 1829. Curé à Sainte-Rose (1833-1838), il sera emprisonné par Colborne au cours de la seconde insurrection. Le curé Turcotte est frère de Robert Turcotte, de Rivière-des-Prairies, qui dénoncera Girod à la police quelques semaines après ces événements.

Que le 17 novembre courant, les déposants furent commandés de la part de Joseph Vincent, capitaine de milice du dit lieu, de se tenir prêts avec leurs armes, afin d'intercepter et enlever quelques prisonniers que l'on devait amener des campagnes voisines.

Que ledit jour, vers 10 heures du matin, trois des déposants, savoir Laurent Gélino, Baptiste Potvin et Régis Pontbrillant se rendirent au lieu où la cavalerie de Montréal devait passer ; qu'entre 9 et 10 heures du matin du dit jour, la cavalerie arriva avec des prisonniers.

Qu'ils étaient assemblés au nombre d'environ 200 personnes, la plus grande partie armés et commandés par les nommés Joseph Vincent et Bonaventure Viger, tous deux officiers de milice.

Que ladite cavalerie étant ainsi arrivée, l'un des déposants, Régis Pontbrillant, sous la voix et ordre de Bonaventure Viger susdit, tira sur ladite cavalerie, ainsi que plusieurs autres qui se trouvaient armés ; que lesdits prisonniers en question furent enlevés de ladite cavalerie. Un desdits prisonniers se nommait le notaire Démaray et l'autre, D^r Davignon ; que lesdits déposants ont agi par ignorance et par crainte que l'on détruisît leurs propriétés, comme on les avait menacés.

Et les déposants ne disent rien de plus et ont déclaré ne savoir signer et ont fait leurs marques d'une croix, après lecture faite.

Assermenté par devant moi
à Montréal, ce 23 novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de William Kell

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 116

Montréal, 23 novembre 1837

On Saturday 18 inst., I was at Rigaud. J.O. Bastien, Esqr, informed me that he had just seen a letter addressed to Mr. Farmer, clerk of the Court, by H.F. Charlebois¹⁵⁵, notary, of Vaudreuil, stating that he was apprehensive that warrants had been issued

¹⁵⁵ Hyacinthe-Fabien Charlebois (1806-1868), né à Vaudreuil, fils de Joseph Charlebois et de Marie-Amable Cholet. Notaire en 1831. Il a épousé (Saint-Polycarpe, 18 février 1833) Cléopée Ranger, fille de Jean-Baptiste Ranger et de Joseph Hekemberg.

against him and others, of Vaudreuil, and that they were immediately going over to St. Benoît to arrange plans for their mutual defense, and that Mr. I. Larocque was then at St. Benoît and would be over to Rigaud on Sunday, to address the people and trusted that they would generally turn out for their defense.

On the evening of the same day, as I returned to Vaudreuil, I called on J.A. Mathison, Esqr., who informed me that Joseph Racette, postmaster, of Vaudreuil, F.X. Desjardins, Fabien Desjardins and H.F. Charlebois, with others, had crossed over that morning to the village of the Lake of the Two Mountains, on their way to St. Benoît, and that he was informed that they had with them some arms and ammunition.

On the next day, Sunday, about a quarter of an hour after forenoon service, I saw M. Racette and three others (who I was afterwards informed were the two Desjardins and Charlebois), arrived at the church in a cart, followed by a number of people most of whom were of those, that had just left the church and had been on their way home, but was turned back by said Racette and those with him.

At the church door, I was informed by M. Bastien the younger, that M. Racette addressed the people, and stated to them, among other things, that all that he and the other leaders had done for them, was solely for their benefit and welfare, and that he trusted that now that they were in danger of being apprehended, they would all arm and defend them, and themselves to the last, and that they should be provided with ammunition, and what arms could be alluded, and that they should be supplied with money, out of the funds of the church, which they might reckon as their own, was much as the church wardens was with them.

Racette then proceeded to his own house, followed by about 40 individuals, to who I was informed a paper was presented to sign, binding them to organize themselves in a body. At this time, an assault took place on J.B. Parizeau who had always shown himself a good subject, the bridle was taken from his horse and the horse drove off, and himself pelted with mud by several persons among the most active, of whom was John R. Woods and Ranger, both in the employ of H.F. Charlebois, said Charlebois standing by, encouraging them.

On Monday morning, I was informed by Michel Navaire that all the leaders of Vaudreuil, namely Joseph Racette, F.X. Desjardins, Fabien Desjardins, H.F. Charlebois and Narcisse Valois, a Captain of Militia, assembled and remained all night at the house of H.F. Charlebois guarded by about 12 or 15 men, one of whom was the said Narcisse, who pretended to be of their party.

On Monday 20th about 8 o'clock a.m., about 20 men on horseback assembled at Racette's house and then proceeded accompanied by said Racette and one or both of the Desjardins, Valois, &c, to Petite côte, côte Saint-Louis, côte de François, to the Cascades, and returned by the riverside to the village of Vaudreuil, having called at

most of the houses on the way, and by persuasion and threats succeeded in getting most of them to join them. The above named Parizeau, a man by the Constant and Lalonde being the only ones that I could find out who refused to go with them. When they returned to the village which was about 5 o'clock p.m. from the best information I could collect, for I was not present and did not return to the village till about 8 o'clock in the evening, when all was quiet and the heads had taken up their lodgings, as on the preceding evening they were about 150 strong all on horseback. And after a short address delivered to them by said Racette at the church door, they dispersed to their own homes, with promise to meet next morning and proceed to the upper parts of the seigniory, to do as they had done that day, and then to join with the people of Rigaud, who was to meet them there, for to proceed across the river to the village of the Lake of the Two Mountains, and their endeavour to carry off two small peaces of cannon belonging to the Indians, and then proceed across the mountains towards St. Benoît, where they expected to be joined by the people from them and there make a stand and intrench themselves on the said mountains.

A few days previous to this, I was in company with F.X. Desjardins and Racette, and heard the former say that he had bought all the balls the Indians had from them, amounting to about three sacks, and he was sure the Indians would all join with them for he had spoken to a number of them. He also stated that he had been examining the fashion of the old Roman spears and battle axes, and was confident that with his blacksmith he could, in a few days and at a little expense, arm all the people they could collect in a very formidable manner.

W. Kell

Sworn before me at Montreal
this 23 November 1837
Benj. Hall, J.P.



Eusèbe Blanchette à Michel Delage-Létourneau¹⁵⁶

BAnQ-VM, TL19, S1, SS62, D507

À monsieur Michel Delâge dit Létournault
Écuyer, de Saint-Hyacinthe

La Présentation, 24 [novembre] 1837

Monsieur vous êtes prévenu de la part du général Brown au camp de Saint-Charles de convoquer immédiatement votre régiment pour subvenir aux troupes, et de ramasser toutes les armes possibles, ou sinon vous subirez toutes les peines portées par le général contre ceux qui se montreront lâches à exécuter ses ordres, si son parti remporte la victoire.

Je suis bien, Monsieur, votre serviteur.

Eusèbe Blanchette



Déposition d'Andrew Weidenbacker

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 11

Montréal, 24 novembre 1837

Andrew Weidenbacker, of the city of Montreal, tobacconist, after being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth and saith that he was present at three of the meetings of the Sons of Liberty held in this City. That at one of the meetings held at Vigent¹⁵⁷ in St. James Street, Thomas S. Brown, Joshua Bell, A. Ouimet, D^r A. Gauvin, Rodolphe Desrivières, and some others whom this deponent does not know, acted as the leaders present. That the said Thomas S. Brown told them all to arm themselves and to hold themselves all in readiness, as the Country was fast advancing with a rapid stride towards an independence of Great Britain.

¹⁵⁶ Michel Delage dit Létourneau, fils de Michel Delage-Létourneau et de Charlotte Fougère, a épousé (Saint-Hyacinthe, 22 juin 1824) Catherine Lussier, fille de Joseph Lussier et de Marguerite Choret.

¹⁵⁷ Hôtel Vigent ou Bonacina, rue Saint-Jacques, à Montréal, où se tint une grande assemblée des Fils de la Liberté le 6 novembre 1837. Voir Adélard-Isidore DesRivières et Charles Rapin, *Mémoires de 1837-1838*, Méridien, 2000, p. 35.

And speaking of the Queen troops, he told them not to be afraid of them. That this deponent, from all that occurred at the meetings of the Sons of Liberty, at which he attended, doth verily and in his conscience believes that the object of that Association was to overturn the existing Government of this Country and cause a Revolution. And the said deposition having been read to this deponent, he persisted therein, declaring it contains the truth, and signed.

Andrew Weidenbacker

Sworn before me at Montreal
this 24 November 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de James Fisher et 5 autres

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 35

Montréal, 24 novembre 1837

James Fisher, merchant, Archibald Ferguson, gentleman, Christopher Dunkin, gentleman, William Hutchison, builder, and James Henry Lamb, gentleman, all of the city of Montreal, and John Mathewson, being duly sworn on the Holy Evangelists, severally depose and say that they, this morning, arrested a man who was driving in a cart a piece of cannon.

That mistrusting that the said piece of cannon was intended to be used against Her Majesty's troops and loyal subjects, they secured the said man and piece of cannon and conducted him to the Guard House.

That the said man, after being arrested, named himself René Pepin, and stated that he had got the said piece of cannon at Guilbault's Botanic Garden in Côte à Barron.

John Mathewson
James Fisher
Archd Ferguson
Chr. Dunkin
Henry Lamb
William Hutchison

Sworn before me at Montreal
this 24 November 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Pierre Fonrouge

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 51

Montréal, 24 novembre 1837

Pierre Fonrouge, habitant, de la paroisse de Longueuil, dans le district de Montréal, après serment dûment prêté, dépose et dit que le vendredi 17 du courant, vers minuit, un inconnu vint frapper à sa porte et, l'appelant, il lui dit qu'il se hâtât de se réunir à une troupe d'habitants qui se proposait d'empêcher l'arrestation du D^r Côté ; qu'après leur avoir promis de se rendre, il était déjà huit heures du matin qu'il n'avait pas quitté sa maison. Mais entre huit et neuf heures du matin, cinq ou six autres habitants, tous à cheval et armés, qu'il ne reconnut point, l'ayant appelé et lui ayant dit que s'il ne les suivait point, il lui en arriverait du mal. Le déposant craignant l'effet des menaces qu'on lui faisait, les suivit et, après avoir été en différentes places, il se rendit au chemin de Longueuil, à Chambly, et près de la maison de François Benoît, où ils se trouvèrent réunis en un grand nombre dont il ne peut fixer exactement le chiffre, mais qu'il évalue dans son idée à 150 personnes.

Que vers 11 heures du matin, le vendredi 17 novembre courant, la cavalerie arrivant de Chambly, amenant des prisonniers, sur l'ordre qui fut donné par le nommé Bonaventure Viger, officier de milice, il tira comme les autres sur cette cavalerie ; que les prisonniers en question, et qu'il a ouï dire être le D^r Davignon et le notaire Démaray, ont été arrachés des mains de la cavalerie par la violence des autres habitants qui se trouvaient plus près de la maison du dit Benoît.

D'après tout ce qu'il sait par lui-même et tout ce qu'il a ouï dire, Joseph Vincent, officier de milice demeurant sur la route de Chambly, est un des principaux meneurs qui ont préparé et dirigé les mouvements qui ont eu lieu dans ladite paroisse de Longueuil.

Ajoutant pour ce qui le concerne que c'était à contrecœur et par la seule crainte de mal qu'il a cédé aux pressantes sollicitations qui lui ont été faites avec menaces. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Pierre Fonrouge

Assermenté par devant moi
à Montréal, ce 24 novembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition d'André Ste-Marie

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 57

Montréal, 24 novembre 1837

André Ste-Marie, cultivateur, de Longueuil, étant dûment assermenté, dépose et dit que vendredi dernier, le 17 du courant, il se serait rendu à Longueuil pour venir à Montréal en charrette, où ayant vu de la troupe il aurait rebroussé chemin et, en s'en allant chez lui, il aurait vu des habitants faire feu sur la cavalerie ; que rendu aux habitants, on aurait mis dans sa charrette deux hommes qui avaient des fers aux mains et on lui aurait demandé de les conduire ; qu'il les conduisit jusque chez le forgeron nommé Lagrenade, dans le chemin de Chambly où on leur aurait ôté leurs fers.

André x Ste Marie

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 24 novembre 1837
J. Jones, J.P.



Déposition de Joseph Allard

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 186

Montréal, 24 novembre 1837

Joseph Allard fils, cultivateur et lieutenant de milice, de la paroisse de Lachine, district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le mois de juillet dernier il a assisté pour la première fois à une assemblée du

Comité central et permanent du comté de Montréal, tenue en l'Hôtel Nelson, sur le marché neuf de cette ville. Que c'est en conséquence d'annonces insérées dans *La Minerve* que le déposant s'est rendu au dit comité.

À la première assemblée tenue en juillet, il fut question de s'abstenir des produits qui payaient des droits à la douane. Il croit qu'il fut aussi question d'encourager la contrebande. Il fut fait une souscription pour payer les dépenses de papier qu'il fallait faire circuler, et le déposant souscrit cinq chelins courant. Dans cette occasion, il fut souscrit en tout environ 3 £ 15 chelins courant.

Le déposant a assisté à une autre assemblée du même Comité dans le mois d'août, au meilleur de sa connaissance, et dans cette dernière assemblée le gouvernement provincial a été censuré pour avoir destitué le D^r Valois, de la Pointe-Claire, de sa charge de juge de paix.

Dans une autre assemblée du même Comité, tenue dans ledit mois d'août, j'ai été appelé à la présidence et l'on a discuté l'illégalité de la proclamation émanée par Son Excellence le gouverneur en chef et la destitution du major Raizenne. Des résolutions ont été passées et entre autres celle de lire aux portes des églises dans les différentes paroisses, les procédés du dit Comité censurant la conduite du gouvernement provincial. Dans cette dernière occasion, le principal orateur fut Louis-Joseph Papineau, orateur de la chambre d'Assemblée de cette province. Il s'exprima en termes forts contre la conduite du gouvernement. Dans aucune de ces assemblées il ne fut question d'organisation militaire.

Le déposant ne peut dire si *La Minerve* qui rapportait les procédés du dit Comité en faisait une relation fidèle, le déposant n'ayant pas fait une attention particulière à ce genre de nouvelles.

Le déposant ajoute qu'il n'a jamais cru que les assemblées du dit Comité central et permanent n'avaient aucun but révolutionnaire ou insurrectionnel, car s'il l'eût cru il n'eût jamais assisté à ces séances.

À chacune des séances du Comité, il y avait sur la table une requête au Congrès des États-Unis d'Amérique pour obtenir la liberté du commerce, laquelle requête j'ai signée, n'en connaissant pas la conséquence. Et le déposant dit qu'il ne connaît rien de plus et nommément rien qui ait rapport à l'état actuel du pays. Lecture de la présente déposition faite au déposant, il dit qu'elle contient la vérité, y persiste et a signé.

Joseph Allard fils

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 24 novembre 1837
D. Mondelet, J.P.

Le déposant désire ajouter qu'il y a eu chez son père, Joseph Allard, écuyer, de Lachine, deux assemblées pour encourager la consommation des produits canadiens, et ce dans le mois de juillet dernier. Ces assemblées ont eu lieu en conséquence des recommandations du Comité central et permanent, et a signé, lecture faite.



Déposition de Jean Couvillon¹⁵⁸

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 354

Montréal, 24 novembre 1837

Jean Couvillon [Quevillon], charretier, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que lundi dernier, le 20 du courant, il serait parti de Montréal pour aller à la paroisse de Saint-Charles y mener M. Black, commis chez MM. Rodger et Dempster, marchands, de cette ville ; que mercredi, le 22 du courant, vers midi, ils se seraient rendus à Saint-Charles.

Qu'en arrivant à la maison de M. Debartzch, au village de Saint-Charles, le nommé Thomas S. Brown, de cette ville, serait arrivé à cheval avec une carabine au côté, qu'il présenta audit M. Black et au déposant, ainsi qu'un autre homme qui faisait la sentinelle, qui en fit autant ; que le déposant et M. Black étaient accompagnés d'un fils de M. Drolet, de Saint-Marc, lequel était entré dans la maison, lorsqu'on leur présenta les armes comme susdit ; que ledit Brown, en leur présentant sa carabine, leur demanda quelles affaires ils avaient là. Lorsque ledit Black répondit : Voyez M. Drolet, il vous dira quelle affaire nous amène ici. Que ledit Drolet serait alors sorti et aurait parlé audit Brown qui, après cela, aurait fait entrer ledit Black et le déposant dans la maison ; que le déposant aurait vu là Rodolphe DesRivières (qui demeurerait à la Banque du peuple) et son frère, étudiant en médecine, aussi le nommé Alphonse Gauvin.

Que ledit DesRivières, étudiant en médecine, aurait traité le déposant d'un verre de whisky ; que pendant que le déposant était là, Louis-Joseph Papineau, écuyer, de Montréal, serait arrivé chez M. Debartzch, à cheval, avec un autre homme qu'il ne connaît pas ; qu'il aurait donné la main au déposant et lui aurait dit, au déposant, que si les personnes de Montréal qui craignaient d'être arrêtées voulaient aller là, ils

¹⁵⁸ Jean Quevillon, charretier, sera inhumé à Montréal le 16 août 1864, âgé de 58 ans.

pouvaient le faire avec sûreté et ne rien craindre, et surtout les personnes qui avaient été à la tête de partis.

Qu'il aurait aussi dit au déposant qu'il n'y avait pas d'autres moyens, à ce qu'il paraissait, que de se défendre. Que le déposant aurait vu là un *cor* [quart] qu'il croit contenait de la poudre, et il aurait aussi vu un homme entrer dans la maison vers midi, avec une poche contenant des balles. Que ledit Thomas S. Brown a, dans cet endroit, le titre de général et il aurait dit au déposant de faire ses compliments au général de Montréal, et lui dire qu'il l'attendait de jour en jour, et qu'il était prêt à recevoir sa visite.

Que là-dessus ledit Louis-Joseph Papineau dit à M. Brown (le général) que c'était un peu vite.

Que pendant que le déposant était là, ledit DesRivières, étudiant en médecine, aurait dit au déposant qu'ils avaient là, prisonnier, le nommé Paradis, agent de M. Debartzch. Que le déposant aurait aussi ouï dire que le nommé Simon Lespérance aurait aussi été fait prisonnier sous les ordres dudit général Brown, à ce [que] croit le déposant ; que la personne qui apporta cette nouvelle dit aussi qu'il avait été pris se sauvant et ayant sur lui deux pistolets. Que ledit Gauvin aurait aussi mentionné au déposant qu'il écrirait par le déposant à Montréal, mais qu'il craignait qu'on le fouillât.

Que tous les arbres qui étaient devant la maison de M. Debartzch sont abattus, et on en a fait des remparts à environ un arpent et demi de la maison. Que le déposant aurait aussi ouï dire que ledit Brown avait là des canons ; les uns disaient deux, les autres six, et les autres onze.

Que ledit Louis-Joseph Papineau, lesdits DesRivières et Gauvin auraient dit au déposant qu'ils avaient su que le Haut-Canada avait été déclaré indépendant.

Et ne dit rien de plus.

Joseph [Jean] x Couvillon

Assermenté devant moi à Montréal

ce 24 nov. 1837

P.M.E.M., J.P.



Amury Girod à l'éditeur du *Populaire*

Le Populaire, 29 novembre 1837

Saint-Denis, 25 novembre 1837

M. l'éditeur,

Votre numéro de lundi dernier contient plusieurs faussetés sur mon compte. Vous dites que j'ai pris la fuite : M. le procureur général vous dira que le 13, il a reçu une lettre de ma part, l'informant « qu'ayant appris que notre gracieux petit bonhomme du Château Saint-Louis voulait m'accorder logis et pension aux frais de la Reine, je ne pouvais pas me résoudre à partager le gâteau fait avec les argents volés au public ; mais que si Son Excellence avait absolument besoin de moi, je le prierais de me le faire signifier par votre sublime journal, et que je lui ferais une visite le plus tôt possible. »

Vous parlez ensuite de MM. Papineau, O'Callaghan et Perrault. Ayant l'habitude de les voir toutes les fois que mes affaires en ville me le permettaient, il n'aurait pas été surprenant si j'avais voulu les rencontrer ; mais il est absolument faux que le mercredi soir je les aie rencontrés. Vous paraissez très inquiet de connaître ma feuille de route. Je m'en vais vous la donner.

Lundi, je fus à Sainte-Rose, où je rencontrai votre *mouchard* ; en le voyant, j'étais sûr qu'il me rendrait le service d'informer le public, par la voie de votre journal, que pour la première fois de ma vie, je prenais le large devant une jolie fille ; que voulez-vous, né républicain, je ne puis pas seulement me résoudre d'accepter la politesse de Mlle Victoria. C'est lui que j'informai, pour vous édifier, que j'irais au Lac. J'y suis allé en effet et je vous assure que j'y ai trouvé le monde selon le cœur de Dieu, qui créa tous les hommes libres et égaux.

Dimanche, j'ai quitté le Grand Brûlé, j'ai passé par Saint-Martin, Saint-Laurent et *la ville de Montréal*, Longue-Pointe, Boucherville, Belœil, jusqu'à Saint-Denis, d'où j'ai l'honneur de vous écrire. J'espère que vous voudrez bien me permettre de vous donner de temps en temps de mes nouvelles.

Je ne saurais terminer cette lettre sans vous présenter mes remerciements des titres glorieux dont vous voulez bien m'honorer : je ne pouvais pas m'attendre à une conduite moins honnête d'un homme de votre volée. Quant au plan de campagne des agitateurs, vous êtes à même de le soumettre au gouvernement, car c'est absolument le même que vous avez tracé chez moi, dans l'île Sainte-Thérèse, quand, au mois de janvier 1835, vous et M. Derivas me faisiez l'honneur de m'y visiter. Si par hasard vous l'aviez perdu, veuillez en dire un mot dans votre intéressant journal ; et je me ferai un devoir de le faire remettre à Son Excellence à Québec. À propos, si vous avez besoin de l'autorisation, que le même jour vous offriez à plusieurs de ces

scélérats de patriotes, vous le maître au suprême degré de la franc-maçonnerie, pour créer en Canada un engin antireligieux et anti-anglais sous le titre de *Loge de la Liberté*, je vous avertis que copie exacte sera remise à Monseigneur de Montréal, le même jour que vous recevrez ceci. L'original sera envoyé à Québec.

Espérant que vous aurez le courage de publier cette lettre sans en retrancher une syllabe.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'éditeur *alias* rédacteur en chef, votre très obéissant serviteur.

Amury Girod

(*Note de l'éditeur*) : Nous avons donné insertion à cette lettre pour prouver que nous ne craignons point les forfanteries du rebelle Girod, et en même temps pour fournir la mesure de son impudence. Girod se donne les gants d'un homme qui s'exposerait volontairement aux dangers que les rebelles ont connus à Saint-Denis ; mais il n'en est rien, et il est encore dans les environs du Grand Brûlé. Nous l'engageons, lorsqu'il datera ses lettres d'un endroit, de se servir du timbre de la poste, afin qu'on puisse croire qu'il y est effectivement. Sa lettre, datée de Saint-Denis, a été mise dans la malle sur la route de Québec, du côté de la Pointe-du-Lac, et il l'aura fait parvenir là par occasion. Quant au plan de campagne dont il nous fait honneur, nous serions curieux de le voir écrit de notre main, car cela nous prouverait, ce que nous ne savions pas encore, que nous avons les talents d'un chef des brigands, sinon ceux d'un grand général, et nous pourrions espérer qu'en cas de succès, les rebelles, au lieu de nous faire pendre comme ils en ont le beau projet, nous décoreraient d'un commandement en chef.



Déposition d'Étienne St-Dizier

BA_{NQ}, E17, Événements de 1837-1838, N° 27

Montréal, 25 novembre 1837

Étienne St-Dizier, Esquire, of the parish of La Prairie, captain of Militia, being duly sworn, deposeth and saith that he knows Pierre Lanctôt, of the village of La Prairie, notary public, magistrate and commissioner of the parish of St. Pierre ; that about a fortnight since he was at the dwelling of the said Pierre Lanctôt, that this deponent then said unto the said Pierre Lanctôt : « They say that you are a great man, that you are the President of the *Fils de la Liberté*, is it true ? » To which the said Lanctôt replied that « He had been named President, and that he had accepted the charge, and that Doctor Deschambault *now residing in the village of La Prairie* was the vice president. »

That this deponent verily believes from the proceedings of the said association of the *Fils de la Liberté* at the said parish of La Prairie, it was their intention to attempt the overthrow of Her Majesty's Government in this Province ; that this deponent was credibly informed and verily believes that the said *Fils de la Liberté* were in the habit of performing military manoeuvres. That a man of the name of Benziger¹⁵⁹, a foreigner, told this deponent a few days past, that he was engaged to teach the *Fils de la Liberté* their military manoeuvres.

That this deponent, on one occasion, heard one Gauthier who resides with Alexis Sauvageau of the said parish of La Prairie, merchant, whom this deponent believes to be one of the said *Fils de la Liberté*, declared, in a threatening way that « The time was fast coming where all those who now supported the Government, would be punished », and further the deponent saith not and hath signed.

Etienne N[ivard] St Dizier

Sworn before me at Montreal
this 25 Nov. 1837
C.S. Rodier, J.P.



Déposition d'Hyacinthe Guérin

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 32

Montréal, 25 novembre 1837

Hyacinthe Guérin, huissier, de la paroisse de La Prairie, dans le district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il existe à La Prairie une société connue sous le nom d'*Association des Fils de la Liberté*. Que cette société aurait été formée par le nommé Charles Duquette, marchand de l'endroit qui, à la connaissance du déposant, aurait fait signer les habitants, le dimanche, à son magasin, pour joindre ladite association.

¹⁵⁹ Guillaume/William Benziger, instituteur au Ruisseau des Noyers (L'Acadie) et à La Prairie. Auteur d'une musique militaire pour célébrer l'arrivée de John Tyler à la présidence des États-Unis en avril 1841. En 1845, à Montréal, il enseigne le piano à l'Institut des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Une vingtaine d'années plus tard, sa présence est signalée en Alabama, avec sa fille Wilhelmina Benziger. *Reports of cases argued and determined in the Supreme Court of Alabama*, vol. L, Montgomery, 1876.

Que le nommé Pierre Lanctôt, notaire de l'endroit, est le président de cette société et le nommé D^r Guillaume F. Deschambault, vice-président et chef de ladite compagnie.

Que lesdits Fils de la Liberté s'assemblent chez ledit Charles Duquette et s'exercent chez lui à faire des évolutions militaires sous le commandement d'un officier suisse nommé [Guillaume] Benziger, qui est instituteur à La Prairie, qu'ils emploient pour cette fin. Qu'il y a eu dimanche dernier huit jours, lesdits Fils de la Liberté auraient fait l'exercice derrière l'église du village de La Prairie, à ce qu'est informé le déposant. Que ledit Duquette aurait, vendredi le 17 novembre courant, à l'occasion de l'attaque sur la cavalerie à Longueuil, en parlant de cette affaire, dit au déposant qu'il avait un homme engagé pour faire des balles, qu'il avait acheté quantité de plomb en barre pour cette fin et en avait une grande quantité de faites, et qu'il en fournirait à ceux qui n'en avaient pas, pour tirer sur les troupes de Sa Majesté, quand l'occasion s'en présenterait.

Que le 23 du courant, en parlant de ceux qui se sauvaient du pays, il dit au déposant qu'il ne regrettait pas ce qu'il avait fait et en ferait autant quand l'occasion se présenterait.

Qu'à l'occasion d'une assemblée tenue à Saint-Constant, cet été, dans le mois d'août passé, il y avait une procession pour s'en aller à l'assemblée, à la tête de laquelle étaient Côme-Séraphin Cherrier, écuyer, et Toussaint Peltier, écuyer, tous deux avocats de cette ville ; ledit Duquette portait un drapeau sur lequel était inscrit le mot *Indépendance*. Qu'à l'assemblée, lesdits Cherrier et Peltier tinrent des discours séditieux, disant entre autres choses que les habitants étaient écrasés par la Couronne de l'Angleterre, qu'on ne pouvait pas acheter un verre de rhum ou une verge d'indienne sans payer des droits, que l'Angleterre avait toujours été tyrannique, qu'il fallait absolument détruire tout commerce avec l'Angleterre, qu'il fallait s'organiser afin d'abattre la tyrannie, ou expressions de cette nature. Ledit Cherrier, en parlant des droits qu'ils payaient, leur dit : « Consentirez-vous toujours à payer ces droits ? » À quoi l'assemblée répondit : « Non, non ». Que le but des discours des dits Peltier et Cherrier tendait à exciter les habitants à la révolte, si le gouvernement anglais ne leur accordait pas ce qu'ils avaient demandé dans les 92 Résolutions.

Que le major Pierre Héroux, de Saint-Isidore, aurait ouvert l'assemblée, en proposant le major Joseph Longtin comme président, ce qui fut agréé. Que les résolutions passées à cette assemblée furent subséquemment publiées dans *La Minerve* et le *Vindicator*, papiers-nouvelles publiés en la ville de Montréal. Que ledit Pierre Lanctôt et un nommé Amury Girod, le D^r André Lacroix, Thomas S. Brown, Narcisse Cardinal, membre du Parlement, étaient à ladite assemblée et auraient concou-

ru dans les résolutions qu'on aurait passées. Que le D^r Dugas, de Saint-Constant, et Lebrun, notaire, de Saint-Isidore, étaient secrétaires de cette assemblée.

Que lorsque la cavalerie de Montréal passa à La Prairie pour aller à Saint-Jean, le nommé Laurent-Auguste Moreau, notaire, de La Prairie, et juge de paix, aurait, à la connaissance du déposant, envoyé son clerc, nommé O'Brien, à cheval, à toute bride, en avertir le D^r Côté, de Saint-Cyprien.

Que le lendemain matin, deux compagnies de milice seraient arrivées à La Prairie, armées de fusils, sabres et épées, commandées par les nommés Joseph Bulteau, lieutenant, et Louis Laplante, enseigne, tous de la paroisse de Saint-Constant, pour secourir le D^r Côté, au cas où on l'aurait arrêté. Que l'un d'eux (de ladite milice), nommé Jean-Baptiste Poirier, serait entré chez le déposant et lui aurait dit qu'ils étaient venus sur la voie et ordre dudit Laurent-Auguste Moreau ; que le matin du jour en question, ledit Bulteau se serait placé près le quai et ayant vu venir les *chars* du chemin de fer, il expédia aussitôt un homme pour faire venir les autres du village, qui aussitôt s'y rendirent, afin de délivrer le D^r Côté, s'il eût été prisonnier.

Hthe Guérin

Assermenté devant moi à Montréal
ce 25 novembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Matthew Moodie et autres

BA_nQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N° 120

Montréal, 25 novembre 1837

Matthew Moodie, of La Prairie, merchant, Thomas Dougall, of the same place, soap and candle manufacturer, and James Proudfoot, of the same place, baker, being duly sworn, severally depose and say that about the commencement of the present month, when the volunteers cavalry were dispatched from Montreal to proceed towards St. Johns for the purpose of taking prisoners under warrants for criminal offences, there was in the village of La Prairie an organization of force to prevent the said cavalry from taking and conveying prisoners to Montreal.

That it was on a Friday evening that deponents severally said a body of about 30 men assembled for the above subject. That one half of such individuals were armed

with firelocks and the remainder with swords and other offensive weapons. That the said body remained sometime in the house of Amable Bonneville, inn keeper at La Prairie aforesaid. That they came out of the said house frequently and sent persons to the end of the street for watching if the cavalry were arriving with the prisoners.

That in the said body of men, deponents severally recognized one Gauthier of the said village of La Prairie, clerk to Alexis Sauvageau, of the said village, merchant, Robert Duclos, of the same place, carrier of Her Majesty's mail from La Prairie to Montreal, one Courtemanche, of the same place, boatman, and one Canadian, a tailor by trade, whose name deponents are unable to depose to at present, but whose person they could identify and point out to any officer having process against the last mentioned individual.

What the said body were seen in martial array from 7 o'clock in the evening until 12 at night of the Friday aforesaid. Also deponents severally say that the last mentioned individual had been for some time previously to the occasion aforesaid particularly tested in matters of a political character.

And the said Matthew Moodie and James Proudfoot severally depose and say that they verily believe that the said Amable Bonneville gave and allowed a room in his house for the use of the said armed body of men during three or four days, the windows and door of which room were closed during the same space of time and the arms of such body of men were during the said time deposited and lodged in the said room. That in the following morning being Saturday, all the deponents saw a large body of armed men scattered thro' the village.

And the said Thomas Dougall doth depose and say for himself that in the last mentioned day, he saw Captain MacDonald, of the said village, taking into his hands a firelock which a Canadian inhabitant bore, the last mentioned persons being also armed with a sword. That the said Captain threw the priming from the pan of the said firelock, but that the said inhabitant immediately replenished the said pan with new priming ; and the said Thomas Dougall for himself further saith that in a conversation which he had, about the same time, with one Porter Carpenter, of the said village, horse dealer, the said Carpenter stated that he hoped that before the Spring all the British would be burnt up, and further deponents say not and have signed this deposition, being duly read to them.

Matthew Moodie
Tho. Dougall
James Proudfoot

Sworn before me at Montreal
this 25 of November 1837

D. Mondelet, J.P.



Déposition de Pierre Besse

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 129

Saint-Jean, 25 novembre 1837

Affidavit de Pierre Besse¹⁶⁰, n.p. à Saint-Luc. – Dépose ledit Pierre Besse que le 9 du courant ou environ, à la réquisition de sieur Étienne Fréchette et autres, aux fins de nommer le capitaine nouveau pour le bord de l'eau, se serait transporté en la maison de Louis Fréchette père, à Saint-Jean, où étant à la demeure du dit Étienne Fréchette, président de ladite assemblée, en présence d'un nombre de personnes, aurait été requis de prendre par écrit les votes des personnes pour nommer un nouveau capitaine. En conséquence, ledit déposant, non comme secrétaire de ladite assemblée, mais en sa qualité de notaire, aurait pris les votes. Et par les votes donnés, la majorité se serait trouvée en faveur de Louis Fréchette père.

Le président alors aurait déclaré ledit Louis Fréchette capitaine de ladite compagnie et aurait dit à l'assemblée qu'il fallait lui obéir comme tel et d'être toujours prêt à prendre les armes pour la défense de Papineau. Laquelle élection ledit Louis Fréchette aurait volontiers acceptée et dit qu'il fallait s'organiser et se discipliner afin d'être en état de se défendre et qu'ensuite [il] aurait traité toutes les personnes présentes comme étant leur capitaine.

Qu'ensuite un certain écrit aurait été lu par ordre du président, déclarant que toutes personnes alors présentes prêtaient serment sur leur honneur d'être fidèles à Papineau, que tout poltron ou traître ne devait se présenter à ladite assemblée, ou autrement serait regardé comme ennemi.

Le déposant déclare qu'il n'a jamais donné son vote en faveur de qui que ce soit, ni ne s'est jamais mêlé dans l'assemblée.

Le déposant déclare le tout être la vérité et rien autre chose que la vérité.

¹⁶⁰ Pierre Besse (1787-1854), né à Saint-Denis-sur-Richelieu, fils de Pierre-Basile Besse et de Marie-Françoise Drolet. Notaire pendant quatre ans dans le district judiciaire de Trois-Rivières, notamment à Baie-du-Febvre, puis de 1814 à 1854 dans le district judiciaire d'Iberville. Il a épousé (Chambly, 30 janvier 1815) Angélique Morier, fille de Joseph-Pascal Morier et de Marie-Charlotte Robert-Lafontaine. Décédé, à 66 ans, à Saint-Jean-sur-Richelieu.

P. Besse

Sworn before me at St. John
this 25 day of November 1837
W. McCrae, J.P.



Déposition d'Alexis Bourret¹⁶¹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 30

Montréal, 27 novembre 1837

Alexis Bourret, de la Côte des Neiges dans le district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il demeure à la Côte des Neiges de la paroisse de Montréal et y a résidé depuis environ huit ans ; qu'il est le gendre de M. Pascal Persillier dit Lachapelle et que tant par son mariage que par rapport à ses moyens personnels, il a acquis des moyens de former un établissement respectable décent et convenable pour les voyageurs dans cet endroit.

Que la maison et les dépendances qu'il occupe appartiennent au dit Pascal Persillier dit Lachapelle et que lorsqu'il y a eu des assemblées publiques, il lui a été proposé, à lui ledit déposant, par un nommé Séraphin Lussier et le nommé Chamilly de Lorimier, avocat à Montréal, et quelques autres dont il ne connaît pas les noms, d'avoir une assemblée chez lui, aux fins d'adopter certaines résolutions, la teneur desquelles le déposant ne peut rien dire, n'ayant sur le manuscrit ni lu ni signé lesdites résolutions.

Que tenant une maison publique, il aurait ledit déposant acquiescé à la proposition qui lui fut faite de tenir une assemblée chez lui, sans en connaître les conséquences et que, comme un fidèle et loyal sujet de Sa Majesté, il ne peut déclarer autre, que le tout n'a été fait et reçu chez lui que comme maison d'entretien public, sans que lui, ledit déposant, ait en aucune manière participé aux dispositions de quelque nature qu'elles pussent être, et des dites résolutions, ledit déposant n'ayant jamais participé soit directement ou indirectement dans aucune des résolutions qui auraient pu être adoptées par ladite assemblée. Et a signé ladite déposition.

¹⁶¹ Alexis Bourret, fils de Joseph Bourret et de Marguerite Audet, a épousé (Montréal, 14 septembre 1835) Lucie Persillier-Lachapelle, fille de Pascal Persillier-Lachapelle et d'Émérence Martin-Ladouceur.

Alexis Bourret

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 27 nov. 1837
P. Lacombe, J.P.



Déposition de James MacDonald

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 36

Montréal, 27 novembre 1837

James MacDonald, of the parish of La Prairie, after being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth and saith that Doctor R.H. Wight, of the said parish of La Prairie, informed this deponent that Narcisse Lamothe, also of the said parish of La Prairie, gentleman, had *privately* secreted in the premises of one Alonzo Hotchkiss, of the said parish of La Prairie, merchant, that the said Narcisse Lamothe is said to be one of the association of persons called the *Fils de Liberté*. And that this deponent verily believes that the said gun powder is intended to forward the designs and views of the said « Fils de la Liberté ».

And the said deposition having been read to this deponent, he persists therein, declaring it contains the truth, and signed.

J. Macdonald

Sworn before me at Montreal
the 27 November 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de John Horn

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 182

Montréal, 27 novembre 1837

John Horn, brewer, of the parish of Montreal, being duly sworn on the holy Evangelists, deposith and saith that he verily believes that there are in Pierre Damour's house, grocer in the Quebec suburbs of this city, a large quantity of fire and other arms, and the deponent further says that he is informed by a young female whose name is unknown to the deponent, that there are in the said Pierre Damour's house a large quantity of all kind of arms.

And also the deponent says that he verily believes that there are also lodged in the house and premises of one Lognong, wheelright of the same suburbs and city of Montreal, a quantity of arms of different sorts. And the deponent further saith not.

Jn. Horn

Sworn before me at Montreal
this 27 November 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Joseph Cartier

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 217

William Henry, 29 novembre 1837

Joseph Cartier, cultivateur, demeurant en la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, dans le district des Trois-Rivières, est comparu devant moi, Henry Crebassa, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que mardi le 14 du courant, le déposant ainsi que les nommés Olivier Salva dit Laviolette, Belonie Pepin, Jean-Baptiste Cournoyer dit Charbonne, Michel Parenteau, Michel Cardin, James Myer, Regis Pelissier, Louis Desrosiers, Basile Giguère, Michel Mondoux, Joseph Mondoux, Joseph Salvas, Antoine Lessard et Michel Parenteau fils, tous cultivateurs du dit lieu d'Yamaska, furent commandés au nom de M. Papineau, par Jean-Olivier Arcand¹⁶², arpenteur, le D^r Rousseau¹⁶³, Dominique Charland, marchand, et Amable

¹⁶² Jean-Olivier Arcand (1793-1875), arpenteur à Yamaska, avait été député de Hampshire (Portneuf) en 1822. *DPQ*.

¹⁶³ Léon Rousseau (1798-1869), médecin patriote à Saint-Michel d'Yamaska. Sera élu député d'Yamaska en 1844. *MP*.

Paradis, marchand, dudit lieu de Yamaska, pour l'effet de garder les personnes de Jean-Olivier Arcand et le D^r Rousseau.

Le déposant et autres ci-dessus nommés, étant armés de leurs fusils, ont gardé lesdits Jean-Olivier Arcand et le D^r Rousseau durant les nuits de mardi le 14 et mercredi le 15 du courant, et que ledit jour Jean-Olivier Arcand, D^r Rousseau, Dominique Charland et Amable Paradis ont commandé ledit déposant et plusieurs autres personnes d'aller à Saint-Ours et à Saint-Denis porter secours à M. Papineau et au D^r Nelson, de Saint-Denis, ce que ledit déposant a refusé de faire, ayant été informé par le colonel de Tonnancour¹⁶⁴ de ne pas obéir aux ordres des dits Jean-Olivier Arcand et D^r Rousseau, mais d'obéir seulement aux ordres de Sa Majesté qu'il pourrait recevoir de la part dudit colonel de Tonnancour. Et alors ledit déposant et autres se sont retirés dans leurs demeures et le déposant de plus ne dit et a déclaré ne savoir signer, a fait sa marque ordinaire, lecture faite.

Joseph x Cartier

Assermenté devant moi au bourg
de William Henry, ce 29 novembre 1837
Hy Crebassa, J.P.



Proclamation de Jean Bart *alias* Édouard-Étienne Rodier

BAnQ-M, P345/13 ; P1/A,28

29 novembre 1837

Récompense

[Édouard-Étienne Rodier, écuyer, un des avocats, procureurs, sollicitateurs et conseils pour la province du Bas-Canada, et un des membres du Parlement, représentant le comté de L'Assomption, dans le district de Montréal, dans la susdite province, lieutenant du sixième bataillon des milices dans la cité de Montréal, dans le district susdit, province susdite.]¹⁶⁵

¹⁶⁴ Marie-Joseph Godefroy de Tonnancour (1786-1850), colonel de milice et député de Trois-Rivières en 1820. Beau-frère de Jean-Olivier Arcand et du D^r Léon Rousseau. *DPQ*.

¹⁶⁵ Ce paragraphe a été légèrement biffé par un trait oblique.

1 cent

Récompense

Jean Bart.

Proclamation

République du Bas-Canada

Attendu qu'Archibald Gosford, Stevens Walcott, Étienne Parent, Hector S. Huot, tous de la cité et du comté de Québec, Pierre-Édouard Leclère *alias* Lafrenay, C.C. Sabrevois de Bleury, Austin Cuvillier, Joseph Masson, C.S. Rodier et Jacques Viger, tous de la cité et comté de Montréal, Barthélemy Joliette, de la paroisse de Saint-Paul de Lavaltrie dans le comté de Berthier, dans le district de Montréal, P.B. Dumoulin et A. Polette, tous deux du bourg des Trois-Rivières, Xavier Malhiot senior, du village et comté de Verchères, Alexis Pinet, du susdit comté, et P.D. Debartzch, du village Saint-Charles dans le comté de Richelieu, dans le district de Montréal, sont tous et chacun d'eux accusés d'avoir été des traîtres à la cause de leur pays, qu'ils ont paru soutenir avec ardeur, et vu que pour la prospérité et le succès de ladite cause, il est nécessaire et expédient pour la due administration de la justice et pour la sûreté des droits du peuple qu'une aussi grande offense que celle de haute trahison envers le peuple, ne reste pas impunie.

Attendu aussi que Peter McCutcheon, *alias* McGill, Robert Weir, John Molson, William Robertson, Daniel Arnoldi, Bill Collins, Leblanc de Marconnay, James Humphreys, assistant shérif, Turton Penn, Jules Quesnel, C.R. Ogden, Benjamin Holmes et Benjamin Hart, Louis Malo et Amable Loiselle, tous de la cité et comté de Montréal, Loop Odell, de Napierville dans le comté de L'Acadie, Louis Marchand, William Lindsay et James McCrae, de la ville de Dorchester dans le comté de Chambly, Timoléon Quesnel, de Sainte-Marguerite dans le susdit comté, James Cuthbert, de Berthier dans le comté de Berthier, J.E. Faribault, du village et du comté de L'Assomption, John McKenzie, du village et du comté de Terrebonne,

Hubert Globensky et Hortense Globensky¹⁶⁶, surnommée la pucelle des Deux-Montagnes, du comté du Lac des Deux-Montagnes, John Davidson, du village de Dundee, Robert Jones, de Bedford dans le comté de Missisquoi, et John Jones, de Prescott dans la province du Haut-Canada.

Par dame Victoria, résidente à Windsor en Angleterre, sont tous et chacun d'eux accusés de crime de haute trahison envers le peuple de cette province, et vu que tous les individus ci-dessus nommés ont maltraité le peuple dont ils [ont] méconnu les droits, et qu'un aussi grand crime ne doit pas rester impuni.

Qu'il soit donc maintenant connu que moi, Jean Bart, de l'avis et consentement de mes associés, ai jugé convenable d'émaner cette proclamation et ordonne et commande en conséquence à tous les bons amis du peuple en cette province, de découvrir, d'arrêter et d'appréhender lesdits Archibald Gosford, Stevens Walcott, Étienne Parent, Hector S. Huot, Pierre-Édouard Leclère *alias* Lafrenay, C.C. Sabrevois de Bleury, Austin Cuvillier, Joseph Masson, C.S. Rodier, Jacques Viger, Barthélemy Joliette, P.B. Dumoulin, A. Polette, Xavier Malhiot senior, Alexis Pinet, P.D. Debartzch, Peter McCutcheon, *alias* McGill, Robert Weir, John Molson, William Robertson, Daniel Arnoldi, Bill Collins, Leblanc de Marconnay, James Humphreys, assistant shérif, Turton Penn, Jules Quesnel, C.R. Ogden, Benjamin Holmes, Benjamin Hart, Louis Malo, Amable Loiselle, Loop Odell, Louis Marchand, William Lindsay, James McCrae, Timoléon Quesnel, James Cuthbert, J.E. Faribault, John McKenzie, Hubert Globensky, Hortense Globensky, surnommée la pucelle des Deux-Montagnes, John Davidson, Robert Jones, John Jones et Bond Head, et chacun d'eux en aucun lieu quelconque où ils pourraient être trouvés, et de les amener, tous et chacun d'eux, devant les juges de paix ou premier magistrat de la République canadienne, soit dans la cité de Montréal ou dans la cité de Québec, qui, lorsqu'ils auront tous ou aucun d'eux été ainsi appréhendés, est par le présent requis de les confiner dans la prison du village et comté de Saint-Hyacinthe dans le district de Montréal, pour y être détenus jusqu'à ce qu'ils en aient été délivrés suivant la volonté de notre bon peuple ; et ordonne à tous les juges de paix, connétables et officiers de paix de donner leur assistance et d'aider à appréhender lesdits Archibald Gosford, Stevens Walcott, Étienne Parent, Hector S. Huot, Pierre-

¹⁶⁶ Hortense Globensky (1804-1873), fille du D^r Auguste-France Globensky, d'ascendance polonaise et né à Berlin, et de Marie-Françoise Brousseau-Lafleur, épousa (Saint-Eustache, 7 janvier 1829) Guillaume Prévost, notaire, fils de Guillaume Prévost et de Joseph Quevillon. Bureaucrate comme son frère Frédéric-Eugène Globensky, elle entraînait souvent en conflit avec les patriotes et ne se gênait pas de pointer une arme contre ses adversaires, d'où le surnom de « pucelle des Deux-Montagnes », comme Jeanne-d'Arc, la pucelle d'Orléans. *DBC*.

Édouard Leclère *alias* Lafrenay, C.C. Sabrevois de Bleury, Austin Cuvillier, Joseph Masson, C.S. Rodier, Jacques Viger, Barthélemy Joliette, P.B. Dumoulin, A. Pollette, Xavier Malhiot senior, Alexis Pinet, P.D. Debartzch, Peter McCutcheon, *alias* McGill, Robert Weir, John Molson, William Robertson, Daniel Arnoldi, Bill Collins, Leblanc de Marconnay, James Humphreys, assistant shérif, Turton Penn, Jules Quesnel, C.R. Ogden, Benjamin Holmes, Benjamin Hart, Louis Malo, Amable Loisselle, Loop Odell, Louis Marchand, William Lindsay, James McCrae, Timoléon Quesnel, James Cuthbert, J.E. Faribault, John McKenzie, Hubert Globensky, Hortense Globensky, surnommée la pucelle des Deux-Montagnes, John Davidson, Robert Jones, John Jones et Bond Head, et les amener, tous et chacun d'eux, devant tel juge de paix ou magistrat, tel que susdit, et pour encourager toute personne à être diligente à faire tous ses efforts pour découvrir et appréhender les individus sus-nommés, et chacun d'eux, et les amener tous et chacun d'eux devant tel magistrat ou juge de paix, tel que susdit, d'ici au 8 de janvier prochain, jour de la commémoration de la bataille du général Andrew Jackson à La Nouvelle-Orléans, offre en conséquence une récompense d'un Sol, argent courant de cette province à quiconque appréhendera aucun des individus ci-dessus nommés et les livrera à la justice des officiers de la République du Bas-Canada.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, au château Saint-Jean-Baptiste, dans la cité Papineau, le vingt-neuvième jour de novembre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-sept et dans l'An premier de la République.

Par ordre du président.

Noël Harcourt
Secrétaire de la République



Mgr Bourget à Hyacinthe Hudon

ACAM, *Registre des lettres de Bourget*, 1 : 82-83

Hyacinthe Hudon, prêtre
curé de Boucherville

Montréal, 2 décembre 1837

Monsieur,

Il n'y a plus à tergiverser ; et nous sommes très certainement obligés de dire à nos peuples qu'ils ne peuvent sous peine de damnation et par conséquent de refus des sacrements, ni prendre les armes, ni y exciter les autres, ni contribuer en rien à l'injuste guerre qui se fait contre le gouvernement établi ; qu'ils ne sauraient être admis aux sacrements si, intérieurement, ils sont disposés à profiter de quelques bonnes occasions qui pourraient se rencontrer de se soulever.

Je crois qu'il est très à propos que vous répandiez la nouvelle que j'ai refusé les honneurs de la sépulture à tous ceux qui ont été tués à Saint-Charles. Avant le combat qui eut lieu dans cette malheureuse paroisse, le trop fameux docteur Nelson, après s'être battu à Saint-Denis, alla encourager le camp de Saint-Charles et dit aux gens qu'ils n'avaient rien à craindre de l'Église, qui accordait la sépulture ecclésiastique à ceux qui mouraient pour la cause qu'ils soutenaient ; et, pour les mieux tromper, il leur assura que ceux qui avaient perdu la vie dans le combat de Saint-Denis avaient reçu tous les honneurs accoutumés, ce qui est faux. Il paraît cependant que sans la participation d'aucun prêtre, ils ont mis d'eux-mêmes les cadavres de leurs morts dans le cimetière du lieu.

Je marque à tous les prêtres à qui j'ai occasion d'écrire qu'ils doivent faire leur possible pour faire entendre raison à leurs gens ; et je leur annonce que l'on a exécuté les lois de l'Église à l'égard de ceux qui sont morts les armes à la main contre leur gouvernement. Je crois que cette rigueur est propre à faire ouvrir les yeux à ceux qui veulent s'aveugler ; et qu'en traitant durement les cadavres des morts, on sauve les vivants...

Je suis, &c.

[† Ig. Ev. de Telmesse]



Déposition de Joseph Gaudry

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 26

Montréal, 2 décembre 1837

Joseph Gaudry, commerçant, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers deux mois passés, plusieurs personnes ont demandé au déposant de vouloir apposer son nom à la liste qu'ils disaient être pour former une assemblée pour soutenir les droits des Canadiens ; qu'alors le déposant a

signé son nom, qu'il a depuis appris être pour la formation de la société des Fils de la Liberté.

Qu'à une assemblée subséquente de ladite société des Enfants de la Liberté, ils ont nommé ledit déposant comme un de leurs officiers ; qu'aux assemblées des dits Enfants de la Liberté, ledit déposant a entendu plusieurs personnes, nommément Élisée Malhiot, André Ouimet et Georges de Boucherville, docteur Simard, docteur O'Callaghan, docteur Lacroix, docteur Gauvin, François Tavernier, Rodolphe Des Rivières, Joshua Bell et T.S. Brown faire des discours qui tendaient à faire armer les Canadiens pour se défendre, et a signé.

Jh Gaudry

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 2 décembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Jean-Marie Morin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 62

Montréal, 2 décembre 1837

Jean-Marie Morin, cultivateur, de la paroisse de Boucherville, après serment prêté, dépose et dit : que le 15 du mois de novembre dernier, le déposant étant chez un nommé Édouard Tremblay, du même lieu, le nommé Bonaventure Viger, officier de milice de la Savanne de Boucherville, était présent et faisait une cotisation ou collection, pour faire procéder et réussir les démarches des rebelles contre le gouvernement, et pour aider à faire dire une grand-messe pour que les rebelles viendraient à vaincre dans leur cause contre le gouvernement britannique. Que le nommé Antoine Lavoie, capitaine de milice du même lieu, présent, donna 10 chelins pour l'objet susdit.

Et le déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Jean-Marie x Morin

Assermenté par devant moi
à Montréal, ce 2 décembre 1837

Henry Corse, J.P.



Déposition de Luc Bétourné

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 130

Saint-Jean, 2 décembre 1837

Affidavit de Luc Bétourné, de St. Johns. – Dépose ledit Luc Bétourné que jeudi, le neuf du courant ou environ, il aurait été commandé par Louis Fréchette fils de se trouver le même jour en la maison de Louis Fréchette père, pour nommer un nouveau capitaine pour le bord de l'eau, qu'en conséquence du dit commandement, et se croyant obligé d'obéir, se serait transporté au lieu indiqué, maison du dit Louis Fréchette, où était présent Étienne Fréchette, agissant comme président, et aurait dit à l'assemblée qu'il s'agissait de nommer un nouveau capitaine, et allait prendre les votes des personnes présentes. Et par les votes, la majorité s'est trouvée en faveur de Louis Fréchette père.

Le président alors aurait déclaré ledit Louis Fréchette capitaine, et qu'il était et devait être reconnu comme tel, qu'il fallait lui obéir et être toujours prêt à prendre les armes pour la défense de Papineau, que tous [les] miliciens devaient s'organiser afin d'être en état de se défendre. Laquelle nomination ledit Louis Fréchette aurait acceptée et en reconnaissance aurait traité sa compagnie.

Ensuite de ladite nomination, le président aurait fait lire un écrit déclarant que toutes [les] personnes présentes prêteraient serment sur leur parole d'honneur d'être fidèles à Papineau ; que tout poltron ou lèche ne devait se présenter à l'assemblée, ou autrement serait regardé comme ennemi.

Le déposant déclare le tout être la vérité et rien que la vérité.

Luc x Bétourné

Affirmé par devant moi
à Saint-Jean, ce 2 décembre 1837
W. McCrae, J.P.



James C. Barter¹⁶⁷ aux patriotes canadiens

BAnQ-VM, P315/13 ; P1/A,28

To any patriot Canadian at Plattsburgh, St. Albans, Burlington or other neighboring frontier town (Address).

Ogdensburg, St. Lawrence Co., (NY), Dec. 2 1837

Sir,

The bearer hereof, M. Jules Bazille¹⁶⁸, who served as a Lieutenant under the Emperor Napoleon, in his Russian and other campaigns, is desirous of entering the Patriot service in Lower Canada and his friends here suppose from his military experience that he may render essential service.

The bearer has been known to the undersigned by reputation, some 12 or 18 months, and personally 6 or 8 months as teacher of the small sword exercise in the place. I have also ascertained his reputation previous to my having any knowledge of him. He sustains an eminently good reputation in all respects.

Many of those who feel a deep sympathy for the sufferings, and an ardent desire for the success of the Patriots of the Canada, among whom is the undersigned, are anxious thro' him to establish some mode of conveying correct intelligence from the

¹⁶⁷ James C. Barter (1802-1869) est né à Lynn (NH) le 17 novembre 1802. Il se rend très jeune dans le comté de Franklin où, comme commis, il apprend à parler couramment le français ; il fait l'apprentissage de l'imprimerie à Malone, dans le même comté de l'État de New York. Arrivé à Ogdensburg en 1824. Époux (Hopkinton, St. Lawrence County (NY), 17 janvier 1827) d'Eliza Harwood, native de Bennington (VT), fille de Jonas Harwood et de Phebe Dodge. Mariage célébré par le révérend Roswell Pettibone, premier pasteur de l'Église congrégationaliste. L'époux est dit *Publisher of the St. Lawrence Gazette* d'Ogdensburg (NY). Agent du *Patriote canadien* à Ogdensburg. Juge de paix pendant vingt ans pour la ville d'Oswegatchie ; imprimeur, inspecteur d'écoles, éditeur et commissaire aux douanes à Ogdensburg. Whig et républicain, il s'oppose aux francs-maçons. Testament de James C. Barter, résident d'Ogdensburg, NY-45-11-145 (county 45 ; vol. 11, p. 145), *St. Lawrence County, New York Will testators*. Décédé à Ogdensburg (NY), 10 septembre 1869 ; inhumé le 14.

¹⁶⁸ Jules/Julien Bazille, né probablement en France. En 1812, il aurait participé comme lieutenant de Napoléon à la campagne de Russie. Établi à Ogdensburg (NY) où il se donne lui-même le surnom de « vieux troupier » et appuie la cause des Patriotes. En société sous le nom de *J. Bazille & Co.* avec Henry Newcomb à Ogdensburg (NY) au moins jusqu'en septembre 1843. Participe à un grand rally du Parti démocrate au Tammany Hall à New York en novembre 1844. En juillet 1847, un avis paraît dans le journal *Republican* d'Ogdensburg, défendant à quiconque de faire confiance à sa femme en son nom (« to trust my wife Catharine, on my account »).

Lower to the Upper Province. The violent suppression of the Patriot papers at Montreal have assumed of falsifying all information which does not favor their cause, has left Upper Canada without any certain means of information. Some of the leading Patriots at Brockville, U.C., are anxious to secure the arrangement and from that place, intelligence can be disseminated without great difficulty, and the communications from this place to Brockville, by private conveyance, will be direct and easy. It is certain that all persons coming from or going to Montreal, by the St. Lawrence, are most rigidly searched.

It is confidently believed here that the Revolution has commenced in Upper Canada from the fact that a Patriot member of parliament has been arrested and imprisoned in the densely inhabited District of London, near Toronto, and it is also believed that Mackenzie has rallied a large force for the purpose of rescuing him.

It is hoped that whoever may receive this letter will lose no time in making such permanent arrangement to convey intelligence of the movement of the different parties in Lower Canada to the Upper Province, as will ensure the dissemination of the *truth*. Such communication by letter or otherwise may be addressed to the undersigned (letters or papers in French or English) who will attend faithfully to their conveyance to any desired destination in the West.

Respectfully.

James C. Barter



Déposition de Philippe Lavoy

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 992

Montréal, 2 décembre 1837

Province du Bas-Canada, district de Montréal. – Philippe Lavoy, aubergiste, de la paroisse de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : Qu'il est et a toujours été un fidèle et loyal sujet de Sa Majesté. Qu'il a été informé, à sa grande surprise, que l'on avait déposé contre lui, qu'il y avait et qu'il avait même été trouvé chez lui, à sa résidence au pied du courant Sainte-Marie, une quantité de poudre à tirer qui y était détenue, et ce, à la connaissance du dit déposant.

Ledit déposant déclare que tel allégué est faux et positivement faux, et qu'il n'a jamais eu chez lui qu'un quart de poudre, seulement dans le mois de juillet dernier, et ce, pour un feu d'artifice à sa maison. Qu'il n'a jamais eu, depuis qu'il est rési-

dent là, aucune arme à feu ou armes quelconques, pas même un *coutlas*. Que lorsque visite fut faite chez lui, ledit déposant, le 30 novembre dernier et le 1^{er} du présent mois, il ne fut trouvé aucun des articles dont il est [fait] mention, tel que poudre et autres, ainsi qu'il peut être constaté par le certificat du grand connétable de ce district. Que si une déposition a été donnée contre lui, ledit déposant, comme ayant chez lui de la poudre à tirer ou aucune arme à feu, cette déposition est fausse et mensongère, et ne contient pas même un iota de vérité, ce que ledit déposant sera en tout temps prêt à prouver. Ledit déposant ne dit rien de plus et a signé.

Philippe Lavoy

Assermenté devant moi
Montréal, ce 2 décembre 1837
Henry Corse, J.P.



Déposition d'André Lapierre

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 13

Montréal, 4 décembre 1837

André Lapierre, ferblantier, de Montréal, après serment dûment prêté, dépose et dit que vers le commencement d'octobre dernier, il s'est formé une association à Montréal, appelée « Fils de la Liberté », qui se composait de nombre de 800 ou 900 hommes, divisée en six sections, que le nommé de Lorimier, avocat, était un des commandants de la section faubourg Saint-Joseph ; le nommé Gauvin, clerc docteur, était aussi un chef ; le nommé DesRivières, clerc à la Banque du peuple, était un chef de cette association ; le nommé André Giguère, forgeron, était un des officiers ; François Tavernier, bourgeois, de Montréal, était chef de la section faubourg Saint-Antoine ; qu'André Ouimet, avocat, était du comité de régie, un nommé Leblanc, clerc avocat, était du comité de régie ; un nommé Lussier, aubergiste du faubourg Saint-Antoine, était du comité de régie ; Toussaint Marcil, commerçant, du

faubourg Saint-Joseph, était capitaine dans ladite association ; Olivier Rodier¹⁶⁹, peintre, était aussi un officier dans ladite association ; un nommé Boudreau¹⁷⁰, que le déposant croit être clerc docteur, prenait part à cette association.

Que le déposant a été nommé lieutenant de ladite association, que le but de cette association, à ce qu'il paraît, était pour renverser le gouvernement britannique. Que le déposant a eu lieu de s'assembler bien des fois avec tous les membres de ladite association, particulièrement chez François Payette, aubergiste, du faubourg Saint-Joseph, une fois au comité privé de régie chez le nommé Gauthier, aubergiste, à l'hôtel Nelson, marché neuf, le soir, et dans la rue La Gauchetière, chez un nommé Gauvin, où ledit comité de régie a été transféré.

Que ladite association eut une assemblée générale dans le champ, sur la côte à Barron, où il y eut une revue et ils s'occupèrent à faire l'exercice. Que dans le comité de régie, plusieurs résolutions furent adoptées contre le gouvernement britannique. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

André Lapierre

Assermenté par devant moi
à Montréal, le 4 déc. 1837
Henry Corse, J.P.



¹⁶⁹ Olivier Rodier, frère d'Édouard-Étienne Rodier, baptisé à Montréal le 29 mars 1811. Peintre d'enseignes, de voitures, d'ouvrages de menuiserie, il a épousé (Terrebonne, 8 juin 1831) Marguerite Creuse-Provençal. Les deux frères Olivier et Joseph-Benjamin Rodier, voisins, vivront en exil à Albany (Rec. É.-U. 1840). Un des fils d'Olivier Rodier, prénommé Chénier-Napoléon, âgé de 7 ans, décédera des fièvres scarlatines à Montréal le 26 juin 1848 (*La Minerve*).

¹⁷⁰ Il faut ici corriger le déposant : il s'agit de Jacques-Guillaume Beaudriau, étudiant en médecine.

Déposition de François Bazinet¹⁷¹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 14

Montréal, 4 décembre 1837

François Bazinet, de la cité de Montréal, menuisier, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que pendant le mois de novembre passé, à la réquisition de Chamilly de Lorimier, écuyer, avocat, il a ajouté son nom à la liste des personnes formant l'association appelée les « Fils de la Liberté ». Qu'après, le déposant a assisté à une assemblée tenue chez un nommé François Payette, dans la grande rue du faubourg de Saint-Joseph, où le déposant a vu ledit de Lorimier, le D^r Lacroix, Rodolphe Desrivières et plusieurs autres dont le déposant ne puit dire les noms. Que ledit de Lorimier a dit au déposant que le but des dits « Enfants de la Liberté » était pour s'organiser entre les Canadiens contre le gouvernement et, pour cette fin, il faudrait s'exercer comme des soldats, et a signé.

F. Basinait

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 4 déc. 1837
Jos. Shuter, J.P.



Pierre Vézina¹⁷² à Stephen Walcott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 218

Trois-Rivières, 4 décembre 1837

Monsieur,

¹⁷¹ François Bazinet (1803-1883), menuisier, fils de Jacques Bazinet et d'Ursule Séguin-Ladéroute, a épousé (Montréal, 8 septembre 1834) Félicité Plinguet, fille de Vincent Plinguet et de Félicité Cousineau. Contrat de mariage, CDL, 6 septembre 1834, minute 1261. Félicité Plinguet (1816-1849) est sœur de Jacques-Alexis Plinguet, imprimeur.

¹⁷² Pierre Vézina (1772-1852), avocat à Trois-Rivières, député de Trois-Rivières en 1816, juge de paix et conseiller de la reine. *DPQ*.

Je crois devoir vous transmettre les procédés que les juges à paix de la ville des Trois-Rivières ont adopté après avoir reçu communication des procédés et déclarations des juges à paix de la ville de Montréal.

J'y ai joint aussi les délibérations des habitants de la ville pour l'information de Son Excellence le gouverneur en chef, et l'assurer que les habitants s'empressent de signer une déclaration de loyauté et de fidélité au gouvernement et à notre gracieuse souveraine dame la Reine, avec zèle et cordialité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

P. Vezina, J.P.



Louis-Édouard Hubert¹⁷³ à Juchereau-Duchesnay

BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11094

Variantes dans : *L'Ami du peuple*, 7 février 1838

À Juchereau-Duchesnay, écuyer
Député shérif de Montréal
présent à Saint-Denis

Saint-Denis, 4 décembre 1837

Monsieur,

Je vous prie bien de m'excuser, si je prends la liberté de vous écrire par une occasion sûre (n'ayant pas l'honneur de connaître le nom de monsieur le commandant) pour vous donner des informations sur l'endroit où a été déposé après sa mort, le corps d'un monsieur militaire, arrêté il y a quelque temps comme espion par un corps de Patriotes outrés, et opposés au gouvernement de Sa gracieuse Majesté, et tué ensuite par un parti de ces Patriotes qui le conduisaient comme prisonnier à Saint-Charles, à leur quartier général, et qu'on a dit dans le temps avoir voulu s'échapper de leurs mains, en sautant hors de la voiture pour se sauver, &c.

¹⁷³ Louis-Édouard Hubert (1766-1842), né à Montréal, fils de Pierre Hubert et de Marie-Joseph Chartier, a épousé (Saint-Antoine-sur-Richelieu, 22 novembre 1796), Cécile Cartier, fille de Jacques Cartier et de Cécile Gervais. Établi à Saint-Denis-sur-Richelieu, il fait le commerce du blé. Député de Richelieu (1800-1804). Inhumé à Saint-Denis-sur-Richelieu le 12 novembre 1842, âgé de 77 ans et 10 mois. Il n'appuya pas les patriotes. DPQ.

Plusieurs officiers du corps militaire, à présent à Saint-Denis, m'ayant demandé à leur arrivée et en passant chez moi, si je savais où le corps de ce monsieur avait été déposé après sa mort, je leur ai répondu que je l'ignorais entièrement, mais que je m'en informerais bien vite.

Après plusieurs recherches et démarches, j'ai appris hier au soir que ce corps avait été enterré sur le terrain d'un nommé Ayot, maître tanneur à Saint-Denis. Il est déposé sur le bord de la grève, dans un tas de pierres, près la clôture du jardin de madame Lecavelier, sa voisine. Je vais vous citer mon auteur. C'est un nommé François Marceau dit Lajoie¹⁷⁴, maître ferblantier, de Saint-Denis, et un des voisins de l'endroit, dont vous pouvez vous procurer aisément la personne, si toutefois vous ne pouviez pas vous adonner à le trouver ; et tant pis pour lui, s'il m'a donné une fausse information ! J'ai cru de mon devoir de vous en informer avec empressement, avant votre départ de l'endroit. Je suis, Monsieur, avec considération, votre très humble serviteur.

Louis Édouard Hubert

N.B. J'espère que vous m'excuserez, si je ne puis pas vous donner mon information de bouche, ayant beaucoup de peine à marcher, vu le replet de mon corps et la faiblesse de mes jambes à le supporter, à mon âge de 72 ans, et ayant offert ma maison pour y loger une compagnie de troupe, et ne pouvant plus y loger faute de place, j'ai été obligé de m'éloigner du village, pour pouvoir trouver à me loger, &c.

Je vous prie de remercier pour moi messieurs les officiers et soldats qui se sont intéressés à préserver ma maison de la conflagration, quand la maison du docteur Nelson a brûlé. J'espère que la compagnie de troupe qui loge dans ma maison, ne se décidera pas en partant, ainsi que les volontaires, à enlever et briser les meubles dont je leur ai laissé jouissance pour leur commodité. J'espère aussi que vous aurez la complaisance d'y prévoir.

L.E.H.



¹⁷⁴ François Marceau-Lajoie, fils de Joseph Marceau-Lajoie et de Marie Croteau, de Saint-Denis-sur-Richelieu, a épousé (Saint-Luc, 11 septembre 1827) Céleste Laguë, fille d'Antoine Lagu, journalier, et de Françoise Moreau.

Déposition d'Adrien Sénécal

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 188

Montréal, 5 décembre 1837

Adrien Sénécal fils, maçon, de la paroisse de Varennes, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que mercredi, 29 novembre dernier, il passait devant la maison de Félix Lussier, cultivateur, de ladite paroisse de Varennes, qui l'arrêta et lui dit que les patriotes avaient remporté victoire à la Pointe-Olivier ; qu'il y avait longtemps que les patriotes avaient la gueule enclouée, ajoutant : « J'espère qu'on va être un peu débarrassé ». Sur la remarque que le déposant lui fit que les temps étaient durs et qu'il n'y avait rien à gagner, ledit Félix Lussier lui dit : « Mes enfants, voilà le bon temps d'aller piller chez M. Pinet ce soir ; si vous attendez que les patriotes de Chambly viennent avant vous, il ne vous restera rien ». Que le déposant remarqua au dit Lussier que lui et ses compagnons n'avaient point de fusils, à quoi celui-ci répondit qu'ils n'avaient point besoin de fusils, que des haches feraient l'affaire.

Que ledit Lussier a aussi dit au déposant que ses deux hommes qui battaient à la grange, les petits Jean-Baptiste Collet et Desrochers, seraient prêts à se joindre à lui ; que quant à lui, dit Lussier, qu'il n'avait pas besoin de la dépouille du dit Alexis Pinet, qu'il était assez riche, mais que c'était le bon temps de faire ce coup-là.

Que le même après-midi, Joseph Charbonneau, un des engagés du dit Félix Lussier, fut trouver ledit déposant chez lui et lui dit : « Eh bien ! que va-t-il se faire ce soir pour ce que Félix Lussier t'a parlé ? », ajoutant : « Sacré nom d'un gueux, si on veut me donner un fusil, j'irai à la tête de 10 hommes y faire son affaire ; on se mettra chaque côté de la rue et j'y sacrerai un coup de fusil dans la tête. » Et le déposant ne dit rien de plus et a dit ne savoir signer.

Adrien x Sénécal

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 5 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déclaration de François-Toussaint Mignault¹⁷⁵

BAC, RG4, B20, vol. 25 : III06-III08

[Saint-Denis, 5 décembre 1837]

District de Montréal. – L'an mil huit cent trente-sept, le cinq de décembre après-midi, est comparu M. François Mignault, aubergiste, de la paroisse de Saint-Denis, lequel dit et déclare que le 23 novembre dernier, vers les 8½ heures du matin, il aurait été commandé par le docteur Wolfred Nelson, et le sergent Jean-Baptiste Maillet, de Saint-Denis, pour conduire un officier à la prison de Saint-Charles, et qu'alors en partant de la demeure du dit Wolfred Nelson, il l'avait habillé et embarqué dans sa voiture. Il avait les deux mains attachées avec une bande de cuir, et à environ deux ou trois arpents de distance, il s'est aperçu que les mains de l'officier devenaient bleues par l'attache qui le tenait. Alors il lui a détaché les mains et lui a prêté une paire de gants, alors le sergent Maillet, qui était avec lui, prit la bande de cuir, attacha le corps de l'officier avec et prit le bout qui restait dans ses mains et dit au déposant qu'il était trop mou pour mener cet officier.

À l'instant, l'officier sortit de la voiture et ledit Maillet, qui le tenait par la *strap* de cuir, lui a donné deux ou trois coups de sabre et dont la poignée d'icelui a cassé. Pendant que ledit déposant avançait son cheval pour aller au secours de l'officier, un nommé Joseph Pratt est arrivé avec un sabre de Dragon et a frappé plusieurs coups sur la tête de l'officier, qui s'est mis les mains sur la tête et dont ledit déposant croit qu'il lui a coupé trois doigts de la main droite.

Alors ledit officier était tombé à genoux. Ledit déposant s'est avancé et a dit à l'officier :

– Pourquoi faites-vous cela ? Je vous ai promis ma protection et je ne puis plus rien faire ; les voilà qui vont vous fusiller.

Il a répondu :

– Faites de moi ce que vous voudrez.

¹⁷⁵ François-Toussaint Mignault, fils de Basile Mignault et de Marie-Josèphe Ledoux, d'ascendance acadienne, époux en premières noces (L'Assomption, 12 février 1811) de Marie Blanchard et, en secondes noces (Saint-Ours, 14 septembre 1819), de Rosalie Laplante-Bonnier. Lors de son second mariage, François-Toussaint Mignault se déclare menuisier. Au procès pour meurtre de George Weir, en 1839, il dit : « Je suis natif de Saint-Denis ; j'y suis maître de poste depuis 15 ans, et aubergiste depuis à peu près le même nombre d'années. » *La Reine vs Jalbert*, p. 17. François-Toussaint Mignault sera acquitté de l'accusation du meurtre de George Weir. Frère du curé Pierre-Marie Mignault, de Chambly.

Et le capitaine François Jalbert est arrivé et a commandé de tuer l'officier. Et vu que personne ne l'écoutait, il a donné un coup de sabre sur la tête, alors ledit officier avait les mains par terre, la tête penchée vers la terre et disait :

– Mon Dieu ! mon Dieu ! Achevez-moi, disait-il au déposant.

Et François Jalbert s'est mis à crier avec ledit Maillet :

– Tuez-lé, tuez-lé. Alors un homme est arrivé et a fait rater son fusil trois fois sur lui, et vu que son fusil ne voulait pas partir, ledit Jalbert a voulu donner son pistolet au déposant pour tuer l'officier, ce à quoi il s'est refusé en disant qu'il ne voulait pas le tuer, ni même que personne le tuât, qu'il ne voulait pas tremper ses mains dans le sang de son semblable.

J'entendis alors plusieurs voix qui dirent :

– Si vous vous y opposez, on vous tuera vous-même !

Alors un autre a pris le pistolet pour tirer, mais il ne voulut pas partir. À l'instant, ledit Pratt est revenu et a frappé l'officier de deux coups de sabre par le col, l'a tué immédiatement.

Je, soussigné, certifie que cette déposition n'est rien autre chose que la vérité.

F.T. Mignault



Déposition de Jean-Louis Beauchamp

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 40

Montréal, 6 décembre 1837

Jean-Louis Beauchamp, cultivateur, de la paroisse de Varennes, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il était présent à l'assemblée tenue à Saint-Charles, dans le district de Montréal, le 23 octobre dernier, et dont les procédés sont publiés dans un certain papier-nouvelles ci-devant publié en la ville de Montréal, appelé *La Minerve*, qui lui est maintenant exhibé et auquel il a apposé les lettres initiales de son nom, étant le numéro 74 du volume XI et en date du 30 octobre dernier.

Que le déposant ayant assisté à ladite assemblée comme délégué d'un comté nommé dans ladite paroisse de Varennes, afin de le mettre au fait des procédés de ladite assemblée ; que ledit papier-nouvelles contient sous la tête éditoriale les procédés et résolutions adoptées à ladite assemblée, commençant par les mots

« Grande Assemblée de la Confédération des six Comtés » et finissant par les mots « J.P. Boucher-Belleville, secrétaire ».

Que Wolfred Nelson, médecin, de la paroisse de Saint-Denis, fut élu président de ladite assemblée et MM. Joseph-Toussaint Drolet, marchand, de Saint-Marc, et F. C-Duvert, médecin, de Saint-Charles, vice-présidents.

Que le déposant aurait vu le nommé Amury Girod, cultivateur, de Varennes, agir comme secrétaire de ladite assemblée. Que plusieurs résolutions furent adoptées à ladite assemblée et sont celles contenues dans ledit papier *La Minerve* ; qu'au nombre des personnes qui proposèrent et secondèrent lesdites résolutions, se trouvaient le docteur Davignon, le capitaine Joseph Vincent, de Longueuil, Joseph-Toussaint Drolet, de Saint-Marc, Eugène-Napoléon Duchesnois, médecin, de Varennes, François Papineau, de Saint-Césaire, le docteur Dorion, membre du Parlement. Que le déposant ne peut se rappeler quelles résolutions furent ainsi proposées ou secondées par les personnes susnommées. Que le déposant dit au meilleur de sa connaissance que les procédés de ladite assemblée, tels que rapportés dans le papier-nouvelles susdit, sont fidèles.

Qu'il y avait présents à ladite assemblée : Louis-Joseph Papineau, écuyer, de Montréal, l'honorable F.X. Malhiot, de Verchères, Louis-Michel Viger, écuyer, de Montréal, Joseph-Toussaint Drolet, écuyer, de Saint-Marc, Jean-Joseph Girouard, écuyer, de Saint-Benoît, Édouard-Étienne Rodier, écuyer, de Montréal, Louis Lacoste, écuyer, de Boucherville, Cyrille-H.O. Côté, écuyer, de Saint-Cyprien, Edmund B. O'Callaghan, de Montréal, Wolfred Nelson, écuyer, de Saint-Denis, M. Duvert, Thomas Storrow Brown, de Montréal, Amury Girod, de Varennes, J.P. Boucher-Belleville, Siméon Marchesseault, de Saint-Charles, Pierre Amiot, écuyer, de Verchères, Joseph Cormier, huissier, Côte Cartier, écuyer, de Saint-Antoine, Félix Lussier, écuyer, de Varennes.

Que toutes les personnes ci-dessus nommées ont concouru dans les résolutions et procédés adoptés à ladite assemblée, à l'exception du dit F.X. Malhiot, qui s'objecta à une des résolutions.

Qu'il y a eu plusieurs discours de prononcés à ladite assemblée, mais le déposant ne se rappelle que d'une partie de ce que dirent ledit Louis-Joseph Papineau et ledit C.H.O. Côté. M. Papineau dit entre autres choses que le gouvernement avait acheté des chevaux *fourbus* pour traîner des canons ; il dit aussi que si les habitants le désiraient, il se retirerait des affaires publiques, lorsque l'assemblée répondit : « Non, non » ; il dit aussi que le gouverneur se laissait conduire par l'honorable Debartzch ; il aurait aussi recommandé au peuple de faire élection d'officiers et de personnes qui décideraient leurs affaires.

M. Côté s'adressa aussi à l'assemblée en disant : « Qu'avez-vous à craindre ? N'avez-vous pas les États-Unis près de vous ? Le Haut-Canada se soulève ainsi que

l'Île du Prince-Édouard. Il y a eu un endroit où les soldats, invités à tirer sur le peuple, avaient tiré sur le gouverneur et lui avaient fait son *biscuit*, comme on le dit ordinairement. » Au meilleur de sa connaissance, le déposant partit alors pour aller prendre quelque chose et ne revint pas à l'assemblée.

Il y avait une colonne surmontée d'un bonnet rouge qu'on appelait « le poteau de la Liberté », à peu de distance du hustings ; il y avait aussi des étendards sur lesquels on voyait les inscriptions : « Conseil électif », « Liberté », « À Papineau, les Canadiens reconnaissants ».

Que les discours prononcés à cette assemblée furent dans le sens et à l'appui des résolutions y adoptées.

Jean Louis Beauchamp

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 6 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition d'Antoine Brodeur

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 41

Montréal, 6 décembre 1837

Antoine Brodeur, cultivateur, de la paroisse de Varennes, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Qu'il était présent à l'assemblée tenue à Saint-Charles dans le district de Montréal, le 23 octobre dernier, et dont les procédés sont publiés dans un certain papier-nouvelles ci-devant publié en la ville de Montréal, appelé *La Minerve*, qui lui est maintenant exhibé et auquel il a apposé ses initiales, étant le numéro 74 du volume XI et en date du 30 octobre dernier.

Que le déposant aurait assisté à ladite assemblée comme délégué par un certain comité nommé dans ladite paroisse de Varennes, afin de le mettre au fait des procédés de ladite assemblée. Que ledit papier-nouvelles contient un article éditorial des procédés et résolutions adoptés à ladite assemblée commençant par les mots : « Grande Assemblée de la Confédération des six Comtés » et finissant par les mots : « J.P. Boucher-Belleville, secrétaire ».

Que Wolfred Nelson, médecin, de Saint-Denis, fut élu président de ladite assemblée ; MM. Joseph-Toussaint Drolet, marchand, de Saint-Marc, et F. C-Duvert, médecin, de Saint-Charles, vice-présidents ; et qu'Amury Girod, cultivateur, de Varennes, a agi comme secrétaire de ladite assemblée. Que plusieurs résolutions furent alors adoptées à ladite assemblée et sont les mêmes que celles contenues dans ledit papier-nouvelles. Qu'au nombre de personnes qui proposèrent et secondèrent lesdites résolutions, se trouvaient le D^r Davignon, René Boileau, écuyer, de Chambly, Joseph Vincent, de Longueuil et Joseph-Toussaint Drolet, de Saint-Marc. Que ledit déposant ne peut se rappeler quelles résolutions furent ainsi proposées ou secondées par ces individus. Qu'au meilleur de la connaissance du dit déposant, il croit que les procédés de ladite assemblée, tels que rapportés dans le papier-nouvelles susdit, sont fidèles.

Qu'au nombre des personnes présentes à ladite assemblée, étaient Louis-Joseph Papineau, écuyer, Frs-X. Malhiot, Louis-Michel Viger, écuyer, de Montréal, Joseph-Toussaint Drolet, écuyer, de Saint-Marc, Jean-Joseph Girouard, écuyer, de Saint-Benoît, Édouard-Étienne Rodier, écuyer, de Montréal, Louis Lacoste, écuyer, de Boucherville, Cyrille-H.O. Côté, écuyer, de Saint-Cyprien, Edmund B. O'Callaghan, écuyer, de Montréal, Wolfred Nelson, écuyer, de Saint-Denis, le D^r F. C-Duvert, Thomas S. Brown, de Montréal, Amury Girod, cultivateur, de Varennes, Jean-P. Boucher-Belleville, Siméon Marchesseault, huissier, de Saint-Charles, René Boileau, écuyer, de Chambly, Pierre Amiot, écuyer, de Verchères, Félix Lussier, écuyer, de Varennes.

Que toutes les personnes ci-dessus ont concouru dans les procédés et résolutions de ladite assemblée, à l'exception du dit Frs.X. Malhiot qui s'opposa à l'une d'elles.

Que le déposant n'a entendu qu'une partie du discours du D^r Cyrille-H.O. Côté, dans lequel il disait qu'il était inutile d'envoyer des pétitions à l'Angleterre, que l'Amérique était à leur disposition, que le Haut-Canada se soulevait ainsi que l'île du Prince-Édouard, et qu'il fallait suivre leur exemple ; qu'il y avait un endroit où les troupes, au lieu de tirer sur [le peuple], avaient tiré sur le gouverneur et lui avaient fait son biscuit.

Que Louis-Michel Viger, Louis Lacoste, Louis-Joseph Papineau, Jean-J. Girouard, Édouard-É. Rodier et plusieurs autres ont aussi parlé, mais que ledit déposant ne se rappelle pas de ce qu'ils ont dit. Mais tout ce qu'il a entendu tendait aux fins de soutenir les résolutions adoptées à ladite assemblée.

Et ledit déposant déclare qu'il a vu au dit village de Saint-Charles, près du husting, un poteau surmonté d'un bonnet rouge, que l'on appelait le poteau de la Liberté.

Que ledit déposant a vu à ladite assemblée un grand nombre de drapeaux et d'étendards sur lesquels se trouvaient des inscriptions révolutionnaires. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Antoine Brodeur

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 6 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Nelson Mott¹⁷⁶

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 103

Saint-Jean, 6 décembre 1837

Personally appeared Nelson Mott, merchant, of the town of Dorchester, commonly called St. Johns, who deposeth and saith that on the evening of the 5 of November last, a large number of persons assembled the streets, and three of the number came to him and asked him for his commission in the French language. And he replied he did not know what they said. They replied they would make him understand it. Then returned to where the mob was assembled, and he then said Nelson Mott followed them across the street, was then spoken to by a person on horseback, but unknown to him said Mott, who advised him to give up his commission without any trouble, for they would have it.

He the said Mott then told them to send some person to him who could speak English, for if he must give up his commission, he preferred to do so without being mobed. They then brought for Louis-Mars Decoigne, notary public, of the parish of L'Acadie. The said Mott asked him if he wanted his commission. Said Decoigne said no. He wants his resignation on paper. The said Decoigne wrote out a resignation for the deponent to sign, which the said deponent signed his name through, fear of having his property destroyed. The said Decoigne then said it was better for him that he had given it up quietly, for they are determined to have every commission given up or resigned. And further the said deponent saith not.

¹⁷⁶ Nelson Mott (1801-1870), marchand, premier maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Nelson Mott

Sworn before me
this 6th Dec. 1837
A.W. Robinson, J.P.

Personally appeared Curtis Patter, of St. Johns, who deposeth and saith that he was present when Louis-Mars Decoigne wrote out the resignation for Mr. Mott to sign, and heard said Mott say he signed it through, fear of losing or having his property destroyed. Said Decoigne said he had done better to give it up quietly, for every person must give up or resign the commissions, for the time had come and they must act and they are determined to have every commission. Further the deponent saith not.

Curtis Patter

Sworn before me this
6 Dec. 1837
A.W. Robinson, J.P.



Déposition de Luc Éthier

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 346a

Montréal, 6 décembre 1837

Luc Éthier, tanneur, de la paroisse de Saint-Charles, district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que dimanche, le 19 novembre dernier, il était présent à une assemblée qui eut lieu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Charles, à l'issue du service divin du matin, lorsqu'il fut question d'élire des officiers de milice par le peuple. Que Siméon Marchesseault, huissier, de Saint-Charles, était la personne qui présidait ladite assemblée. Que dans son discours d'ouverture, il recommanda aux habitants de s'organiser pour repousser leurs ennemis, c'est-à-dire les troupes de Sa Majesté qui pouvaient venir tous les jours les attaquer. Qu'il dit aux personnes présentes que quelques jours avant, les braves habitants de Longueuil avaient eu le courage de délivrer deux prisonniers des mains des huissiers ; qu'il signala à l'admiration pu-

blique Bonaventure Viger et Joseph Vincent, qui avaient été les chefs dans cette affaire. Qu'il se servit dans son discours de plusieurs autres expressions tendant à démoraliser le peuple et le porter à la révolte. Qu'après ce discours, il fut procédé à l'élection par le peuple des différents officiers de milice. Que ledit Siméon Marchesseault fut unanimement élu capitaine pour le bord de l'eau de Saint-Charles, Eusèbe Durocher, son lieutenant, et le nommé Bunker (qui avait assisté à l'assemblée par crainte), enseigne. Que le nommé Lévesque, aubergiste, du 4^e rang de Saint-Charles, fut élu capitaine pour les concessions du 3^e et 4^e rang, le nommé Daudelin, huissier, lieutenant.

Qu'alors le nommé Thomas Storrow Brown fit son apparition à l'assemblée en disant qu'il arrivait de Montréal où il avait été très maltraité et qu'il était bien aise de se trouver à Saint-Charles, et qu'il était nécessaire que chacun mît la main à l'œuvre pour faire des retranchements.

Que le lendemain, lundi, ledit déposant se rendit à la résidence de l'honorable P.D. Debartzch, où il vit une cinquantaine de personnes, sous les ordres du dit Thomas S. Brown, occupées à abattre des arbres et à travailler à fortifier cet endroit. Qu'il vit dans la maison du dit P.D. Debartzch, Rodolphe Desrivières et Labissonnière Desrivières¹⁷⁷.

Que le jeudi, 23 novembre dernier, pendant le combat à Saint-Denis, ledit déposant fut envoyé dans les concessions de Saint-Denis, par Eusèbe Durocher, marchand, de Saint-Charles, pour s'assurer si les troupes chercheraient à passer par les concessions pour venir surprendre Saint-Charles. Que dans les concessions de Saint-Denis, il a rencontré Louis-Joseph Papineau qui était à cheval et avec un autre individu, qui demanda au déposant d'où il était, que le déposant lui dit d'où il était et l'informa de l'objet de sa mission. Que ledit Louis-Joseph Papineau dit alors au déposant que les troupes avaient attaqué Saint-Denis, que cela ne serait rien à ce qu'il

¹⁷⁷ Adélarde-Isidore Desrivières (1814-1898), né à Oka, fils de Pierre-Charles-Robert Trottier Desrivières-Beaubien et d'Henriette Pillet. Médecin, frère de Rodolphe Desrivières. Souvent surnommé Labissonnière Desrivières, nom hérité d'un oncle lointain. À Saint-Charles, lui et son frère se battent courageusement, selon le témoignage de leurs compatriotes. Après la défaite, il tente d'abord de gagner la frontière américaine, mais il rebrousse chemin vers la Pointe-aux-Trembles, dans l'est de l'île de Montréal. Il se réfugie à l'hôtel Chastelain, où il reste confiné dans une chambre bien gardée, jusqu'à l'amnistie générale de juillet 1838. En février 1850, il est en Californie et participe peu de temps à la quête de l'or. Vers la fin de la même année, il exerce la médecine en Oregon et y épouse (Saint-Louis, Oregon, 16 mai 1853) Élisabeth Bourgeau. Revenu au pays, il est dit époux de Lucille Desrochers-Lafleur. Inhumé à Montréal, 16 février 1898, décédé le 14, veuf de Lucille Desrochers. Il habitait, à son décès, dans la paroisse de Sainte-Cunégonde de Montréal. Adélarde-Isidore Desrivières, *Mémoires de 1837-1838*, Montréal, Méridien, 2000.

pensait, et que ledit Louis-Joseph Papineau continua alors son chemin en allant du côté de Saint-Hyacinthe.

Que le lendemain, vendredi, le déposant se trouvant chez Eusèbe Durocher, où il avait quelques effets à acheter, le nommé [Antoine] Foisy, forgeron, de Saint-Charles, lui remit un fusil que ledit déposant prit. Que ledit Foisy était chez ledit Eusèbe Durocher, occupé à mettre en ordre les fusils qu'apportaient les différents habitants.

Que le lendemain, samedi le 25 novembre, jour de la bataille à Saint-Charles, le général T.S. Brown donna ordre au dit déposant de se rendre au camp ; qu'il était entre 11 h et midi. Que le déposant prit alors son fusil et au lieu de se rendre au camp, gagna le bois où il est resté durant toute la bataille. Que le même soir, ledit déposant est revenu chez lui où il est demeuré depuis.

Que tous les officiers dont il a parlé ci-dessus et qui ont été élus par le peuple à l'assemblée tenue à Saint-Charles le dimanche, 19 novembre dernier, étaient présents à ladite assemblée et ont chacune d'elles accepté leur nomination. Et ledit déposant ne dit rien de plus et a signé.

Luc Ethier

Assermenté devant moi à Montréal
ce 6^e jour de décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Louis-Édouard Hubert au lieutenant-colonel Gore
BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11092-11093

Au L^t Colonel Gore
Commandant des troupes royales stationnées à Saint-Denis
présent

Saint-Denis, 6 décembre 1837

Monsieur,
Je vous prie bien de m'excuser, si je prends la liberté de vous écrire et troubler en ce moment-ci, pour vous apprendre qu'à l'arrivée de vos troupes au village de Saint-Denis, j'ai invité en passant devant chez moi un monsieur officier, qui était à la tête

d'une compagnie, et dont je ne connais pas le grade, ni le nom, que je pourrais loger sa compagnie dans ma maison. Il a paru accepter mon offre avec plaisir, et après y être entré avec sa compagnie, il m'a dit ainsi qu'un autre officier qui était avec lui :

– S'il y a quelques meubles et quelques portes de chambres qui ferment en clef, fermez-les et emportez les clefs avec vous, et pour le reste de vos meubles, qui ne sont pas sous clefs, je vais donner ordre pour qu'ils ne soient pas dérangés.

Il a averti aussitôt les sergents et soldats de la compagnie de ne point toucher à ces meubles-là, sous peine d'être punis sévèrement, &c. Voyant cela, j'ai dit à ces messieurs-là que la compagnie pourrait jouir de tous ces meubles-là qui consistaient en deux tables, plusieurs chaises, deux chaudrons, plusieurs plats et assiettes de grès, plusieurs couteaux et fourchettes et cuillères, seaux et chaudières de fer-blanc, deux poêles de fer pour chauffer la maison. Je leur ai montré où était mon bois de chauffage ; je leur ai donné une scie pour le scier. Je leur ai dit qu'il y avait dans la cave des patates, des carottes, oignons, &c, dont ils pouvaient faire usage, ce qui a beaucoup plu aux sergents et soldats. Ne pouvant plus loger dans ma maison, faute de place, j'ai été obligé d'aller loger et manger ailleurs, me fiant pour le soin de ma maison et de mes meubles, sur les promesses des officiers et sergents, qui m'avaient dit que ma maison était une « safe house ». Et je n'en ai point douté, quand j'ai appris que messieurs les officiers et soldats avaient fait tout leur possible pour que ma maison ne prît pas feu, quand ils ont fait brûler la maison du docteur Nelson.

Et dans une lettre que j'ai adressée avant-hier à monsieur Duchesnay, je le priais de remercier pour moi messieurs les officiers et soldats qui avaient aidé à sauver ma maison de la conflagration.

Et aujourd'hui je suis venu pour loger dans ma maison avec ma famille, ayant appris que la compagnie qui y avait logé était partie d'hier pour aller à Saint-Charles ou Saint-Hyacinthe, et me fiant sur les promesses de « safety ».

En arrivant à ma maison, que j'ai trouvée ouverte, j'ai été des plus surpris de trouver aussi tous mes meubles brisés, et hardes et linge pillés et hachés par morceaux, les vitres et châssis cassés, les armoires brisées, ainsi que toute la vaisselle pillée et cassée, de sorte qu'elle est inhabitable. J'ai été obligé de m'en retourner et de loger ailleurs avec ma famille. Nous n'avons plus pour hardes que celles que nous avons sur le corps, &c.

Je ne sais la raison qui a pu changer aussi vivement l'ordre de « safety » pour ma maison et effets. Je suppose que c'est par erreur, car je ne crois pas avoir rien fait, depuis votre arrivée ici, qui ait pu vous déplaire en quoi que ce soit. Je suppose bien que ce ne peut pas être la lettre que j'ai écrite hier au matin à monsieur Duchesnay, où je lui faisais connaître l'endroit où était réellement le corps de l'officier qui avait été tué à Saint-Denis et qui a été trouvé positivement hier dans l'endroit que j'ai désigné dans cette lettre. Je suppose que M. Duchesnay vous en aura donné communi-

cation. Je me suis donné beaucoup de peine pour faire des recherches sur ce sujet, sans espérance ni désir d'être payé de mes peines, mais ayant appris que si l'on pouvait trouver ce corps et le livrer, ceci adoucira nos maux dans notre village. Je ne l'ai fait que dans cette seule intention-là, mais je vois qu'au lieu d'adoucissement, cela paraîtrait avoir servi de sévérité contre moi.

J'ai appris aujourd'hui qu'on avait offert jusqu'à cent louis pour celui qui pourrait découvrir l'endroit où reposait ce corps ; et on m'a fait avant-hier un dommage de plus de cent louis : je ne sais que penser de tout cela.

Quelqu'un vous aurait-il rapporté que ma maison avait servi à loger la compagnie du rebelle capitaine Jalbert ? Cela est vrai, mais j'ai été forcé de le faire, avec de sévères menaces, et obligé de quitter ma maison. Cette compagnie aurait-elle, à son départ précipité, oublié d'emporter avec elle quelques armes offensives, ou partie d'*ammunitions* de ma maison ? ce dont j'ignore entièrement et n'ai jamais eu aucunes connaissances. Je suis donc innocent sur ce sujet.

Serait-ce rapport à mon fils encore mineur, qu'on a forcé, avec des menaces outrées, d'aller combattre les troupes ? Serait-ce rapport à ce qu'il a servi comme assistant quartier-maître, comme clerc de M. Joseph Mignault, notaire, quartier-maître ? Et tous deux forcés (malgré leur volonté de ne pas remplir cette place), en face de deux pistolets prêts à se décharger sur eux. (Vous devez voir que je ne vous cache rien, sur tout ce qui peut me charger en ce moment-ci.) Ce n'est pas, je suppose, rapport à ma conduite publique ; car depuis plus de quinze ans, je ne me mêle plus de politique, je n'ai signé depuis ce temps-là aucunes requêtes et pétitions quelconques, tant au Roi qu'au parlement. Je n'ai aussi, depuis ce temps-là, assisté à aucune assemblée publique de comté, ni ailleurs.

Aussi, je ne vois pas quelle raison on a eue pour me punir aussi sévèrement, à l'âge où je suis rendu, de 72 ans, et infirme. Ayant toujours servi mon Roi avec fidélité, tant comme quartier-maître que comme capitaine dans le deuxième bataillon de la milice d'élite et incorporée, durant la dernière guerre avec les États-Unis. Et je possède une retraite honorable comme capitaine.

J'espère que vous aurez pitié de moi dans mon malheur présent, car me voilà réduit à quêter. Je suis, Monsieur, avec considération et respect, votre très humble serviteur.

Louis Édouard Hubert

N.B. Si toutefois il vous plaisait de me faire l'honneur d'une réponse, vous pourriez l'envoyer chez M. Boudreau, maître boulanger, résidant vis-à-vis la maison brûlée du docteur, dans le village, qui me la fera parvenir.

L.E.H.



Gustavus G. Cushman¹⁷⁸ à Joshua Bell, et autres
CANJ, 5 : 184-186

Joshua Bell or E.E. Rodier or D^r Côté, of Swanton, Franklin County, Vermont.

City of Bangor, 6 Dec. 1837

Dear Sir,

Your cause has excited the sympathy of the friends of national liberty and freedom in this section. We hear occasionally favorable and occasionally adverse reports of the success of the Patriots' arms.

Your friends have exhibit the utmost anxiety and manifest proper sympathy for your oppressed and dangerous situation. Can a humble individual aid you or your cause if so, point out now, when and where and my feeble efforts are at your service.

A brother officer, by the name of Charles G. Bryant¹⁷⁹, left this place for the seat of war evening last. He has been a captain commandant of the Bangor Volunteers and is an officer of first note, intelligence, courage and military integrity and skill. This act of his is the more creditable to him on account of its being his free voluntary act, and on account of his being unable in a pecuniary point of view to make the sacrifice which his generous and noble soul has prompted him in this instance to

¹⁷⁸ Gustavus Grout Cushman (1804-1872), né à Barnet, Vermont ; décédé à Bangor, Maine. Admis comme avocat dans le comté de Penobscot le 6 janvier 1830. *The Bangor Historical Magazine*, vol. 3, p. 229.

¹⁷⁹ Charles Grandison Bryant (1803-1850), né à Belfast, Maine, fils de Charles Bryant et d'Elizabeth Hatch (Lowden). Il a épousé (octobre 1827) Sarah Getchell. Le couple aura sept enfants. Entrepreneur en construction, architecte, à Bangor, Maine, il fonde une école militaire et donne des cours de tactiques « in the different branches of the Science of war » et joint le groupe d'insurgés canadiens établis en sol américain. Son arrestation en juillet 1838 ne l'empêche pas de s'associer aux Frères Chasseurs de la seconde insurrection avec le titre de Grand Aigle. À l'automne 1839, il est rendu à Galveston, Texas, où il continue sa carrière d'architecte. Major des Texas Rangers, il est tué au cours d'un raid des Lipan Apaches en janvier 1850. Christopher Long, *The Handbook of Texas Online*. James H. Mundy and Earle G. Shettleworth, *The Flight of the Grand Eagle: Charles G. Bryant, Architect and Adventurer*, Augusta, Maine Historic Preservation Commission, 1977.

attempt for the advancement of that cause which has ever seemed to be nearest his heart *permanent establishment of the cause of liberty* against the wanton and cruel strides of tyranny and oppression. Should you become acquainted with him, I most confidently believe and hope that such acquaintance will prove advantageous and profitable to you both. As a drill officer, he stands high here. Do, my dear Sir, furnish me with authentic information, as often as you can, how your worthy efforts are concerned and how you succeed. If more men or anything else within my means are wanted, I will do all in my power to furnish you with efficient aid from this quartier. I am, Sir, a native of Vermont and have been a resident of this State for the last eight years, and have the honor of holding the appointment of « Aide de camp » to the brigadier general of the second Brigade, 3rd Division of the Militia of Maine, and am a lawyer by profession. You will pardon the liberty I have taken to address you on the subject of your trumpeter and set it down to the spirit of liberty and freedom.

I regret that Captain Bryant's departure was unknown to me, as I could have given him directions which would have brought him near you sooner than I fear he will now reach you I would have advised him to have gone directly to Swanton or Highgate. This communication so far as regards Captain Bryant and his motives in his present expedition I consider due him from me and I should have most freely accorded to him my humble testimonials, had I seen him before he left.

I am, Sir, yours, in haste.

Gustavus G. Cushman



Jacques Odelin à Mgr Lartigue
AESH, XVII, C.35, Saint-Hilaire

Saint-Hilaire, 6 décembre 1837

Monseigneur,

Dans les circonstances pénibles où nous nous trouvons, j'aurais désiré de trouver plus tôt une occasion d'informer Votre Grandeur des événements qui ont eu lieu dans les environs. Aujourd'hui peut-être connaissez-vous ce dont j'ai à vous dire quelques mots.

Je réfère d'abord à Votre Grandeur l'affaire dans laquelle Monsieur [Augustin-Magloire] Blanchet ayant éprouvé les plus grands désagréments et ayant perdu tout

ce qu'il avait. Il est indisposé par suite des tribulations qu'il a éprouvées. S'il a eu quelques torts, en semblant favoriser des mesures qui mériteraient quelques reproches, on doit sans doute en attribuer la cause à la crainte qui pouvait l'induire à se prêter aux circonstances. Je n'en donne pas les détails à Votre Grandeur, parce que je suppose que vous les connaissez.

Je sais que Votre Grandeur ne peut facilement mettre ordre aux affaires, vu que le gouvernement est prévenu fortement contre M. Blanchet, et contre M. Demers ; mais je me flatte qu'Elle ne tardera pas à prendre les moyens de pacifier ces paroisses qui souffrent grandement, et les nôtres par contrecoup. Néanmoins, pour le moment, les affaires prennent dans ma paroisse une tournure moins alarmante. Il y a eu à Saint-Charles un de mes paroissiens tué, et deux faits prisonniers. La terreur règne partout. Le ciel veuille que la tranquillité reparaisse !

Votre Grandeur voudra bien me pardonner de m'adresser à Elle, si l'on devait remarquer dans ma confiance trop de hardiesse. Je n'ose risquer de vous donner beaucoup de renseignements, à cause que, dans ces temps, les faux rapports sont pour ainsi dire à l'ordre du jour. L'on m'a assuré que l'on ignorait où pouvait être M. le curé de Saint-Denis. Je n'ai pas encore vu mon voisin, M. Blanchet, parce que la présence des troupes me donne chaque jour une nouvelle mission à remplir. Si Votre Grandeur a quelque nouvelle à faire parvenir à l'un ou l'autre de ces deux messieurs, l'exprès qui est le porteur de la présente pourra s'en charger ; car il est extrêmement difficile de faire parvenir une lettre sans qu'elle soit interceptée, soit par un parti, soit par l'autre. Comme j'ai fait jusqu'ici, je ne négligerai rien de ce qui pourra être utile pour protéger qui que ce soit et pour ramener l'ordre public.

J'ose me recommander à la bienveillance de Votre Grandeur et à celle de Monseigneur le coadjuteur.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec le plus profond respect, votre très humble et obéissant serviteur.

Odelin, ptre



Déposition de Joseph Petit

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 44

Montréal, 7 décembre 1837

Joseph Petit, habitant, de la paroisse de Varennes dans le district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 23 octobre, il était présent à une assemblée qui eut lieu dans la paroisse de Saint-Charles, où le déposant a vu Louis-Joseph Papineau, orateur de la chambre d'Assemblée, et M. Wolfred Nelson qui agissait comme président de ladite assemblée, et aussi le D^r O'Callaghan, selon qu'il fut nommé au déposant.

Wolfred Nelson est le premier qui adressa les personnes alors assemblées et son discours ne tendait qu'à décrier M. Debartzch ; le second qui adressa l'assemblée fut M. Papineau, et que dans son discours il conseilla aux habitants qui tenaient des commissions du gouvernement, de les renvoyer et de s'élire entre eux, que ce serait beaucoup mieux pour eux ; et en même temps parlait aussi contre le présent gouverneur et répétant aux habitants qu'ils pourraient s'élire entre eux sans faire aucun tort au gouvernement britannique.

Amury Girod fut la troisième personne qui adressa l'assemblée et dans son discours il excitait les habitants à prendre les armes contre le présent gouvernement, et qu'après l'assemblée il s'adressa aux habitants de ladite assemblée en leur demandant s'ils seraient disposés à repousser les forces militaires et qu'alors une partie de l'assemblée a répondu qu'ils résisteraient.

Louis-Michel Viger, écuyer, de cette ville, a aussi adressé l'assemblée, E.E. Rodier, avocat, de cette ville, a aussi adressé l'assemblée, M. Louis Lacoste, notaire, de la paroisse de Boucherville, a aussi adressé ladite assemblée.

Plusieurs des résolutions qui ont été adoptées à ladite assemblée étaient de nature séditieuse et tendaient à détruire les autorités existantes et à exciter les habitants à la révolte. L'assemblée était ornée de plusieurs drapeaux révolutionnaires parmi lesquels se trouvaient le tricolore ; il y avait aussi planté un poteau qu'on disait être le poteau de la Liberté, sur le bout duquel il y avait la représentation d'une tuque. Pendant que plusieurs discours se faisaient, on tirait des coups de canon et de fusils. Toutes les résolutions à ladite assemblée ont été passées unanimement. Le déposant dit aussi que le susdit poteau de la Liberté était planté sur le terrain d'un nommé D^r Duvert, de la paroisse de Saint-Charles, qui était présent à la susdite assemblée. Et déclare ne savoir signer.

Joseph x Petit

Assermenté devant moi à Montréal
ce septième jour de décembre 1837
Benj. Hall, J.P.



Déposition de Frederick Hart

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 86

Montréal, 7 décembre 1837

Frederick Hart, écuyer, de la paroisse de Saint-Philippe dans le district de Montréal, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 6 août dernier, un dimanche, pendant les vêpres, il se serait tenu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Constant une assemblée politique où le déposant aurait assisté par curiosité, pour voir ce qui s'y passait, avec les nommés Vital Dupuis et Louis Daunais, de Saint-Philippe.

L'assemblée fut ouverte par le major Pierre Héroux, de Saint-Isidore, qui proposa pour président le major Joseph Longtin, de Saint-Constant, ce qui fut agréé unanimement.

Que le déposant aurait vu à l'assemblée Côme-Séraphin Cherrier, écuyer, avocat, de Montréal, Toussaint Peltier fils, écuyer, avocat, de Montréal, Thomas S. Brown, de Montréal, Amury Girod, de Varennes, le major Pierre Héroux, Jean-Moïse Raymond, écuyer, de L'Assomption, le D^r André Lacroix, de Montréal, Narcisse Cardinal, de Châteauguay, membre du Parlement, François Demeule, commissaire pour la décision des petites causes, de Saint-Philippe, Jean-Baptiste Washinstine, lieutenant de milice, de Saint-Philippe, le capitaine Joseph Robert, de Saint-Philippe, le capitaine Dominique Monet, de Saint-Rémi, le capitaine Louis-Albert Lefebvre, de Saint-Rémi, le capitaine François Surprenant, de Saint-Philippe, et grand nombre d'autres dont le déposant ne se rappelle pas des noms.

Qu'il fut passé et adopté plusieurs résolutions par cette assemblée de nature séditieuse et propres à exciter les habitants à se révolter contre le gouvernement existant.

Ledit Côme-Séraphin Cherrier porta la parole et dit que le gouvernement était un gouvernement corrompu, voleur, et que c'était le temps aujourd'hui de prendre les moyens de s'en débarrasser. « On vous fait accroire, dit-il, que vous ne payez point d'impôts, voyez : quand vous prenez un verre de boisson, quand vous achetez une verge de drap, n'avez-vous pas de droits et impôts à payer ? Oui, vous en payez. »

Que le gouvernement était tyrannique et leur avait tenu le joug sur le col depuis longtemps et que le temps était venu où il fallait le secouer et s'en défaire. Qu'il aurait vomi contre le gouvernement enfin toutes les injures qu'il était possible à qui que ce soit de se servir. Son discours tendait à rien autre chose qu'à exciter les habitants à la révolte, ce qui en effet est arrivé depuis.

Ledit Toussaint Peltier prit ensuite la parole et répéta à peu près ce qu'avait dit M. Cherrier, mais d'une manière moins violente. Vint ensuite ledit Amury Girod qui, s'adressant à l'assemblée, aurait démontré la différence entre un gouvernement monarchique et un gouvernement républicain, et signala les avantages et la supériorité du dernier, qu'il aurait aussi dit qu'il fallait être libre et enfin aurait répété ce qu'avait dit M. Cherrier. Ledit Cherrier aurait aussi demandé aux habitants s'ils consentiraient toujours à payer des impôts, lorsque ces derniers répondirent : « Non, non ! »

Qu'il y avait aussi au-dessus et autour du hustings plusieurs drapeaux avec des inscriptions révolutionnaires. Que les résolutions et procédés adoptés à ladite assemblée auraient, peu de jours après, été publiés dans le papier-nouvelles appelé *La Minerve* à Montréal. Que le déposant est fermement d'opinion que ladite assemblée aurait contribué à la révolte et l'insurrection qui existe maintenant dans ce district.

Ledit Brown aurait aussi parlé, mais le déposant se trouvait trop éloigné pour entendre ce qu'il dit.

Lorsqu'une des résolutions de nature à inviter les habitants à se révolter, fut proposée, ledit Jean-Moïse Raymond se serait retiré. Toutes les autres personnes nommées ci-dessus auraient concouru dans lesdites résolutions.

Que lesdits Jean-Baptiste Washinstine, François Demeule auraient, depuis ladite assemblée, excité les habitants à la révolte ouvertement, comme aussi le nommé Thomas Robert, de Saint-Philippe.

Erk Hart

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 7 décembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition d'Ambroise Sénécal

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 189

Montréal, 7 décembre 1837

Ambroise Sénécal, maçon, de la paroisse de Varennes, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que mercredi le 29 novembre dernier, il passait devant la maison de Félix Lussier, cultivateur, de Varennes, qui l'arrêta et lui dit que M. Alexis Pinet devait partir pour Montréal le soir même, qu'il était de l'intérêt du déposant et des gens du village de l'empêcher de partir, qu'il était facile de le saisir en se mettant 25 hommes. Que 15 pouvaient entrer par la porte et trois personnes par ouverture et qu'en s'y prenant de cette façon, il serait facile de tuer M. Pinet. Qu'ils n'avaient pas besoin de fusils, que des haches feraient l'affaire.

Que ledit Félix Lussier dit au déposant qu'il n'attendait que sur la vie du dit M. Pinet et non pas sur sa dépouille. Qu'il préférerait que les habitants du village eussent la dépouille du dit Pinet plutôt que des étrangers qui viendraient plus tard s'en emparer. Que ledit Félix Lussier dit au déposant qu'il avait deux de ses hommes qui étaient prêts à aider à mettre ce projet à exécution. Et ne dit rien de plus et a signé.

Am Broise Necalle

Assermenté devant moi à Montréal
ce 7 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Horatio N. May¹⁸⁰ à [Knight]

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 3053

Philipsburg, Dec^r 7th 1837

You are hereby commanded in Her Majesty's name to receive into your Custody and safe keeping the following persons : Peltier, of St. Ours (accountant), Doctor [Timothée] Kimber, of Chambly, J B^{te} Anie, of St. Ours (clerk), S. Marchesseault,

¹⁸⁰ Horatio Nelson May (1801-1848), médecin, de Saint-Armand. Il a épousé (Philipsburg, Anglican, 9 avril 1832) Sarah Humphreys.

of St. Ours (schoolmaster), supposed to have been guilty of High Treason, and safely convey them to the Commandant at Isle aux Noix. From thence to be sent to Montreal. Also B^{te} Charlevoix of the same gang.

Horatio N. May, J.P.



Norbert Éno au journal *Le Canadien*

Le Canadien, 13 décembre 1837

Berthier, 8 décembre 1837

POUR LE CANADIEN

Si nous avons à regretter quelque chose dans cette circonstance, c'est de ne pas voir les deux mandataires du comté de Berthier s'être mis à la tête du mouvement loyal.

M. l'éditeur,

Le paragraphe ci-dessus fait partie d'un article du *Populaire* du 4 courant, concernant l'assemblée tenue au village de Berthier. Les personnes éloignées pourraient en inférer que je n'ai pas partagé les sentiments exprimés dans les résolutions qui furent passées en cette occasion, et dans d'autres temps moins critiques que ceux où nous vivons, j'aurais pu passer cette remarque sous silence ; mais afin que personne, ami ou ennemi, ne soit induit en erreur, je prends la liberté de les assurer que les résolutions eurent dans le temps ma plus entière approbation, et je félicite maintenant de tout mon cœur tous ceux qui, avec moi, partagèrent ces sentiments, du bien qui en est évidemment résulté.

Il est vrai que la maladie me retient dans ma maison depuis cinq mois, et jusqu'à ce jour je n'ai pu passer le seuil de ma porte ; mais il est vrai aussi que le sage journal français, *Le Populaire*, n'est pas tenu de savoir tout ce qui se passe sous le soleil, de là son « regret », &c, &c.

Le *Herald*, de Montréal, contient un article qui dit nettement que les Canadiens Français n'ont fait aucune manifestation de loyauté, ni de dispositions pacifiques avant l'affaire de Saint-Charles : c'est faux. L'assemblée tenue à Berthier eut lieu immédiatement après la première affaire de Saint-Denis, et tous les détails en étaient connus à Berthier et notamment des Canadiens Français qui étaient à l'assemblée et jouissaient de la plus grande influence dans le comté. Mais c'est peine inutile que d'entreprendre la réfutation des calomnies et des absurdités du *He-*

rald de Montréal. Je me flatte que mes compatriotes frustreront les tentatives d'une faction (je devrais dire d'une fraction) composée des hommes qui conduisent ce journal ou qui en approuvent le langage, en repoussant la verge avec laquelle on voudrait les jeter dans la rébellion. Ils peuvent en sûreté mépriser de tels êtres qui avec des paroles de loyauté dans la bouche, dénoncent le représentant de Sa Majesté en cette province, comme un « rebelle au fond du cœur ».

J'ai l'honneur, &c.

N. Eno, M.P.P.



Déclaration de Michel-Jacques Vilbon¹⁸¹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 355

Montréal, 8 décembre 1837

Moi, Michel-Jacques Vilbon, huissier, de la Cour du banc du roi, après serment prêté sur les saints Évangiles, déclare que le 21 du mois de novembre dernier, j'aurais, à la réquisition de l'avocat du Roi¹⁸² et de M. Guky, avocat, parti de Montréal vers les 4 h de l'après-midi, pour aller visiter la paroisse de Saint-Charles et voir tous les mouvements des agitateurs de cette paroisse, afin de leur en faire un rapport exact.

Que ledit jour 21 de novembre, j'aurais été contraint par le mauvais temps de coucher à Varennes, chez un nommé Girard, hôtelier, de ladite paroisse, où je me serais alors trouvé avec diverses personnes et notamment avec un nommé Luc Éthier, tanneur, et A. Laurendeau, tabaconiste, tous deux du village de Saint-Charles, avec lesquels j'aurais eu quelque conversation et particulièrement avec ledit Laurendeau, duquel je me serais informé s'il connaissait un de mes parents (Jean-Baptiste Cormier) qui demeurerait dans le village de Saint-Charles, à quoi il m'aurait répondu que oui et m'en aurait donné des nouvelles ; cet homme m'aurait alors demandé si je m'en allais à Saint-Charles, je lui aurais répondu que non, mais

¹⁸¹ Michel-Jacques Vilbon (1814-1890), né à Contrecoeur, fils de Michel Jacques et de Marie-Geneviève Cormier. Il a épousé (Montréal, 3 mars 1835) Zoé Poulin, fille de Joseph Poulin et de Louise Chicoine. « Mr. Jacques Vilbon vient d'être admis à exercer comme huissier de la Cour du banc du roi, dans toute l'étendue du district de Montréal. Ce jeune Canadien, doué d'une bonne éducation, a fait un cours d'études notariales ; il est de mœurs et d'habitudes réglées, d'une intégrité reconnue et pensant bien. » *Le Populaire*, 6 octobre 1837, p. 3.

¹⁸² L'avocat Wilson McDonald. Voir plus loin.

que probablement j'y passerais, vu que je m'en allais dans le township de Shipton et que c'était le chemin qu'on m'avait enseigné ; je lui dis alors que mon intention était d'aller coucher le lendemain au village de Saint-Charles, ce qu'il m'aurait conseillé de faire, en m'alléguant que c'était le chemin qu'il pensait le plus court et qu'en même temps ça lui procurerait le plaisir de passer la veillée avec moi chez lui, ce que je lui promis ; cette conversation eut lieu partie le mardi soir, partie le lendemain matin.

Le mercredi matin, 22 dudit mois de novembre, je serais parti de Varennes vers les 9 h du matin, passant par le village de Verchères, où j'aurais pris mon dîner chez mon beau-frère, M. Pierre Ménard¹⁸³, n.p., qui me déclara (après lui avoir dit que je m'en allais dans le township de Shipton, et que je passais par Saint-Charles), que d'après ce qu'il avait entendu dire de Saint-Charles, il n'oserait pas y passer, vu qu'il avait appris « qu'on faisait prisonnière toute personne qui ne voulait pas se ranger avec eux pour leur misérable entreprise », à quoi je lui aurais répondu que Dieu soit béni, s'ils me prennent je tâcherai de m'esquiver et que de plus je ne croyais pas qu'ils me prendraient, vu que j'avais sur moi une mission qui me servait de sauvegarde, et qu'ils verraient par là que je ne passais pas pour les espionner.

Je partis de Verchères vers les 2½ h de l'après-midi pour me rendre à Saint-Charles, où m'étant arrêté, chemin faisant, chez un nommé Marchesseault, aubergiste, dans une des concessions de Verchères appelée la *Biause*, pour lui demander la bonne route qui conduisait à Saint-Charles, il me l'aurait montrée et m'aurait ensuite demandé si je m'en allais à Saint-Charles ; je lui aurais répondu que non, que je passais seulement par là pour me rendre dans le township de Shipton ; il m'aurait dit alors que je courais beaucoup de danger d'être fait prisonnier à Saint-Charles et d'être bien maltraité, et m'aurait conseillé de prendre un autre chemin qui conduisait à Belœil ; mais, me dit-il, vous serez peut-être aussi arrêté de ce côté ; voyez, aurait-il ajouté, ce que vous avez à faire, « pour moi, à votre place je retournerais sur mes pas, parce que les gens me paraissent bien montés ». Là-dessus, je l'aurais quitté, continuant ma route vers Saint-Charles ; étant arrivé sur le bord de la rivière Richelieu, paroisse Saint-Marc, vis-à-vis Saint-Charles, et en me rendant chez le traversier, je serais passé devant une auberge où j'aurais demandé à coucher ; la femme à qui je m'adressai m'aurait répondu qu'elle ne pouvait me coucher, vu qu'elle était seule, son mari étant absent ; j'aurais alors continué mon chemin

¹⁸³ Pierre Ménard (1805-1854), né à Saint-Marc-sur-Richelieu, fils de Pierre Ménard, maçon, et d'Angélique Jarry. Il a épousé en premières noces (Verchères, 29 septembre 1834) Caroline Poulin, fille de Joseph Poulin et de Marie-Louise Chicoine ; en secondes noces (Verchères, 14 juin 1843) Louise Dansereau, fille de Joseph Dansereau et de Rosalie Chagnon. Notaire à Verchères, Pierre Ménard y sera inhumé le 1^{er} juillet 1854.

jusques chez un nommé Sénécal, voisin de la maison de traverse, à qui j'aurais encore demandé à loger ; il m'aurait refusé aussi en disant que sa femme était malade ; je m'informai alors de lui s'il y avait vraiment quelque danger à traverser du côté de Saint-Charles ; il m'aurait répondu que si j'étais patriote, il n'y avait aucun danger pour moi, mais que dans le cas contraire il y en avait. Je lui aurais demandé alors quels étaient les gens qui conduisaient les choses, et il m'aurait alors nommé M. Brown comme général, ajoutant « que c'était de lui qu'il me faudrait obtenir la permission de passer ».

Me voyant alors dans une position assez critique et ne sachant ce que je devais faire, si je devais suivre mon chemin du côté de Saint-Marc ou bien traverser du côté de Saint-Charles, je demeurais indécis, quand deux individus me paraissant être les hommes de la traverse du village de Saint-Charles (j'étais alors à quatre ou cinq pieds de la maison de traverse), me demandèrent si je voulais traverser. Je leur aurais répondu que j'étais sur l'équilibre de traverser ou de ne pas traverser, vu qu'il me paraissait y avoir un certain danger à courir dans ce moment, qu'il commençait à faire tard et que je préférerais de beaucoup coucher de ce côté-ci si je trouvais à loger ; je leur aurais demandé s'ils voulaient me loger en bien les payant ; ils me répondirent que je ferais mieux de traverser.

Là-dessus, la conversation suivante s'établit entre nous :

– Ne connaissez-vous personne dans le village ?

– Oui, leur répondis-je, et j'y ai même un oncle, Jean-Baptiste Cormier.

– Je ne vois pas alors, reprit l'un d'eux, qu'il y ait de danger pour vous. Mais où allez-vous donc ?

Je leur répondis que je m'en allais dans le township de Shipton.

– Que faire ? reprit-il

– J'y vais pour prendre un homme pour dettes.

– Ah ! vous êtes donc bailli ?

Je répondis que oui.

– Je ne vois, reprit-il, aucun danger pour vous, suivez-moi, nous allons vous traverser.

Je traversai donc et vers le milieu de la traverse, le même homme qui m'avait toujours parlé me dit :

– Nous attendons ce soir un huissier de Montréal qui vient ici pour espionner et pour prendre notre grand homme, M. Papineau.

– Qui peut vous avoir dit cela ? lui répondis-je.

– Ah ! Monsieur, reprit-il, nous n'avons pas l'air de grand-chose, mais nous savons tout ; il est traversé ici aujourd'hui deux hommes avec qui il a couché hier au soir à Varennes qui nous l'ont dit, mais je vous assure que le scélérat va s'en souvenir.

Là-dessus, je lui répondis que les habitants feraient bien de le punir comme il faut, mais que je ne pouvais m'imaginer qu'il y aurait un homme assez brave pour venir prendre M. Papineau dans Saint-Charles ; mais qu'ils faisaient bien de prendre leurs précautions dans le moment présent, pour empêcher les espions de venir parmi eux.

– Ah ! oui, reprirent-ils, et notre bon général, M. Brown, nous l'a bien recommandé.

Ils me dirent ensuite de chanter *La Canadienne* avec eux, ce que je jugeai prudent de faire. Arrivés de l'autre côté, au village Saint-Charles, l'un d'eux prit mon cheval par la bride et me dit de le suivre chez un nommé Bunker, pour y être fouillé, ce que je fis. Arrivé chez Bunker, après lui avoir été introduit par mon conducteur, il me demanda si j'avais des papiers sur moi ; je lui exhibai alors un *warrant* que j'avais en main pour prendre un individu dans le township de Shipton (ruse dont je jugeai prudent de me servir dans ce moment). Bunker me dit alors de le suivre chez M. Eusèbe Durocher, marchand, du village Saint-Charles, où se trouvait alors le général Brown. Je le suivis en effet chez ledit Durocher où je trouvai beaucoup de monde armé, parmi lesquels j'en reconnus plusieurs, tels qu'un nommé François Giard, de Saint-Antoine, un nommé Benjamin Tétreau, de Saint-Charles, et plusieurs autres dont je ne puis me rappeler les noms.

Quelques minutes après mon arrivée dans cet endroit, un nommé Siméon Marchesseault est arrivé à moi tenant en main le *warrant* que j'avais livré à Bunker et me fit les questions suivantes :

- Qui êtes-vous ?
- Je m'appelle Vilbon.
- Qui vous a chargé de ce *warrant* ?
- C'est l'avocat Wilson McDonald, de Montréal.
- Mais, reprit-il, n'auriez-vous pas eu plus court à passer par Longueuil ?

Je lui répondis que je n'en savais rien, que je ne connaissais pas les chemins qui conduisaient à ce township et qu'on m'avait indiqué celui-ci comme étant le plus court et le plus avantageux.

– Hé bien ! me répondit-il, cela est un peu en votre faveur, mais je dois vous dire que vous êtes suspect ici, vu que nous avons été informés « qu'un nommé Vilbon, huissier, devait passer par ici pour espionner nos manœuvres ». Je lui répondis que cette accusation était fausse et que personne ne pouvait attester une telle chose contre moi, mais que puisqu'ils avaient reçu de telles informations contre moi et pour prouver mon innocence, je les suppliais de me faire enfermer dans une chambre jusqu'au lendemain matin avec des gardes, lesquels gardes je payerais, et de m'envoyer le lendemain matin au township de Shipton avec des gardes ; que là, si cette mission dont j'étais chargé était fausse, ils me ramèneraient et qu'on me fe-

rait alors subir le sort que je mériterais. Il me répondit qu'il ne pouvait rien faire et, me laissant, il monta dans l'étage supérieur de la maison.

Un instant après, est descendu Alphonse Gauvin qui commanda à deux gardes de me mener au quartier général. Je l'envisageai alors et je lui demandai s'il ne reconnaissait pas en moi son ancien ami, qu'il savait bien que j'étais un jeune homme sans fortune, que j'avais une femme et un enfant à soutenir, que ma profession d'huissier était le seul moyen que j'eus pour gagner ma vie, et qu'en m'arrêtant ainsi, sur une accusation aussi frivole, on me faisait un tort considérable ; à quoi il me répondit qu'il était bien mortifié de mon arrestation et qu'il ferait tout en son pouvoir pour adoucir mon sort ; que tout ce qu'il pouvait faire pour le moment était d'ordonner aux gardes qui me conduisaient au quartier général, de me mettre dans sa chambre et d'avoir tous les égards pour moi.

Je partis alors de la maison Durocher, avec mes gardes au nombre de quatre ou cinq, pour le quartier général où, étant arrivé, je fus reçu avec grand bruit et accueilli de beaucoup de sarcasmes ; je trouvai là beaucoup de monde, du nombre desquels étaient Rodolphe Desrivières, Labissonnière Desrivières, Boucher de Belleville, un nommé Jacques¹⁸⁴, chapelier, de Saint-Charles, un nommé Rolland, cordonnier, de Saint-Antoine, et son frère, de Saint-Denis, aussi cordonnier. Un de mes gardes dit alors au colonel Desrivières de ne point permettre que je fus[se] maltraité, que le colonel Gauvin m'avait recommandé et avait ordonné de me mettre dans sa chambre. J'y fus en effet immédiatement confiné avec deux gardes.

Quelques minutes après, je reçus la visite des deux colonels Desrivières qui me reprochèrent mon audace et ma témérité, m'assurant que j'allais en être bien payé. Vers les 8 h du soir, je demandai à l'un des colonels Desrivières de bien vouloir me faire souper. Il me répondit que oui, que le souper des prisonniers allait être servi immédiatement, comme en effet mes deux gardes reçurent l'ordre de me conduire dans un appartement voisin où je trouvai les prisonniers suivants à table : M. Théo-

¹⁸⁴ Joachim Jacques (1804-1844), né à Saint-Hyacinthe, fils de François Jacques, laboureur, et de Marie-Amable Langevin. Joachim Jacques, appelé aussi Joachim-Thomas Jacques, sera chapelier à la fabrique de chapeaux de la famille St-Germain, à Saint-Charles-sur-Richelieu. Il est aussi un des plus ardents patriotes de Saint-Charles au cours des deux insurrections. Exilé à Plattsburgh (NY) au cours de 1838-1840. Il a épousé (Saint-Marc-sur-Richelieu, 21 juin 1825) Émilie Tétrault-Ducharme, fille d'Augustin Tétrault-Ducharme, cultivateur, et de défunte Cécile Tétrault. Présence de Pierre Pagé, tenant lieu de père à l'époux, François-Thomas Jacques, son frère ; Augustin Tétrault-Ducharme, père de l'épouse, Pierre Bourque, son beau-frère ; signature en outre d'Amable Jacques et de Prudent Loïselle. Décédé à Saint-Charles-sur-Richelieu le 22 février 1844, inhumé le 24. Présence de Jean-Baptiste-Eusèbe Durocher, Laurent Bédard, John Duvert et Siméon Marchesseault. Âgé de 39 ans, à son décès, Joachim Jacques laisse une veuve et sept enfants.

phile Lemay et son fils, de Sainte-Marie, et un habitant dont j'ignore le nom. Pendant le souper, M. Simon L'Espérance, aussi prisonnier, sortit d'une pièce voisine et vint nous rejoindre. En soupant, nous plaisantâmes sur notre singulière position. Après souper, nos gardes reçurent ordre de nous reconduire à nos appartements respectifs.

Vers les 10 h, le colonel Gauvin est arrivé à moi et me fit beaucoup d'accueil, disant qu'il avait obtenu mon pardon, que j'avais été condamné à être pendu, mais que d'après les promesses qu'il avait faites pour moi, que je marcherais avec eux et que je n'étais pas homme à commettre le crime dont on m'accusait et que s'ils m'exécutaient, ils l'exécuteraient avec moi. Il avait obtenu ma grâce par ces moyens. Je lui promis en effet alors de remplir les engagements qu'il avait contractés pour moi, l'assurant que je marcherais avec eux.

Vers les 11 h du même soir, j'entendis un bruit ou remuement, et je demandai que pouvait être cela. On me répondit que c'était le général qui arrivait du village, et aussitôt après, le nommé Siméon Marchesseault adressa les gens qui se trouvaient là, dans les termes à peu près suivants :

« Messieurs, il est nécessaire dans les circonstances actuelles que nous ayons en tête un homme capable de nous guider et qui doit être notre général. En conséquence nous venons d'avoir une assemblée chez M. Durocher, où l'honorable M. Papineau a assisté, ainsi que le docteur O'Callaghan. M. Durocher, moi et plusieurs autres, nous avons cru que M. Brown était l'homme capable de nous conduire dans nos expéditions ; ainsi, Messieurs, c'est à vous à décider si M. Brown est l'homme qui, pour cette charge, rencontre votre assentiment. »

À quoi les gens répondirent par de longs applaudissements qu'ils acceptaient M. Brown pour leur général ; après quoi, M. Brown prit la parole et remercia les gens de la confiance qu'ils lui témoignaient, les assurant qu'il ferait tout en son pouvoir pour trouver les moyens les plus expéditifs pour détruire leurs ennemis et qu'il se glorifiait de croire que la bataille était déjà gagnée, de plus qu'il ne croyait point les troupes assez audacieuses de venir les attaquer dans leur fort et terrain, en leur prescrivant une obéissance des plus strictes à ses ordres.

Environ un quart d'heure après, le général Brown vint me visiter et s'asseyant devant moi, me donna ma sentence ainsi :

– Monsieur, vous ne serez pas surpris que nous vous ayons condamné à être pendu, afin de donner un exemple aux autres huissiers et un avis à eux de ne plus passer par là, mais qu'à la prière de M. Gauvin, nous n'avons pu faire autrement que de vous pardonner, mais à condition pourtant que vous demeuriez avec nous et que vous partageriez notre cause.

Je lui aurais répondu que je l'avais déjà promis à M. Gauvin et que je réitérerais de nouveau ma promesse ; il me louangea là-dessus et demanda à Gauvin s'il

m'avait ôté mon argent. Gauvin répondit que non et reçut en même temps l'ordre de me l'ôter, ce qu'il fit en effet.

Je jouis dès lors d'une certaine liberté, étant sous la protection de Gauvin ; et nous reçûmes l'ordre du général de nous préparer à partir le lendemain matin pour Saint-Césaire ; le voyage de Saint-Césaire était une expédition pour s'emparer des propriétés et des personnes de Chaffers et de Casavant. Nous devions établir des fortifications dans cet endroit.

Le jeudi, 23 novembre, vers les 4 h du matin, le général Brown entra dans notre chambre (j'étais couché avec Gauvin, dans le même lit, et Desrivières dormait près de nous, sur un sofa). Il nous dit alors :

– Je viens de recevoir une lettre du D^r Nelson, de Saint-Denis, qui m'apprend qu'il a fait prisonnier un officier du 32^e régiment et qu'il est probable que les troupes viennent par Sorel.

Nous nous levâmes vers les 8 h du matin, nous habillâmes et nous préparâmes à partir pour notre expédition de Saint-Césaire. Nous montâmes à cheval vers les 9½ h et nous rendîmes au village Saint-Charles pour prendre le chemin de montée. Là nous rencontrâmes un courrier qui venait de Saint-Denis. Il nous apprit que les troupes étaient arrivées à Saint-Denis. Nous reçûmes alors l'ordre d'abandonner notre expédition de Saint-Césaire et de descendre à Saint-Denis, ce que nous fîmes aussitôt. Chemin faisant, nous rencontrâmes MM. Papineau et O'Callaghan ; nous nous arrê tâmes à eux et M. Papineau nous adressa la parole en anglais, nous disant qu'il craignait que les Canadiens n'eussent le dessous à Saint-Denis, de ramasser, chemin faisant, tous les hommes que nous trouverions dans les maisons et de les emmener avec nous. Nous continuâmes notre route vers Saint-Denis, où étant arrivés nous nous dispersâmes. Pour moi, je demeurai avec Gauvin au bout d'en haut du village. Quelque temps après, nous reçûmes l'ordre de retourner sur nos pas à la rivière à l'Amiotte pour y placer un piquet et détériorer le pont de ladite rivière, pour en rendre le passage dangereux aux troupes, s'ils eussent entrepris d'y passer. Nous passâmes la nuit dans une maison vis-à-vis le pont. C'était là que nous avions établi notre piquet.

Le lendemain, vendredi matin, 24 novembre, nous reçûmes l'ordre de quitter cet endroit et de remonter au quartier général, ce que nous fîmes. De retour au quartier général, nous déjeunâmes et nous reçûmes ordre du capitaine Siméon Marchesseault d'aller trouver le général, qui était alors à l'île au Cerf, ce que nous fîmes ; rendus là, nous rencontrâmes le général, qui nous envoya prendre le commandement d'un piquet qui se trouvait à quelque distance de l'*île au Cerf* ; rendus à ce piquet, nous y trouvâmes le capitaine Bonaventure Viger qui était là comme commandant des piquets. Nous y passâmes la journée et la soirée suivante, jusques vers les 11 h du soir.

À cette époque, la sentinelle qui se trouvait sur le bord de la rivière arrêta un homme qui passait à cheval, de l'autre bord, et lui demanda où il allait. Ce dernier répondit qu'il s'en allait à Saint-Charles avertir le général qu'une partie des troupes était partie de Saint-Hilaire et s'avancait sur Saint-Charles par les bois. À cette nouvelle, nous levâmes nos piquets pour nous replier sur le quartier général de Saint-Charles, où étant arrivés, le général Brown, qui ne se trouva pas satisfait de cette démarche, ordonna immédiatement au capitaine Bonaventure Viger de remonter avec 25 hommes au poste d'où nous étions partis, et là d'y soutenir vigoureusement si les troupes avançaient. Gauvin et moi cessâmes alors de faire partie de cette expédition.

Quelque temps après notre rentrée dans la maison du quartier général, le général Brown me donna ordre de rester à la porte de sa chambre, avec consigne de ne laisser entrer personne, excepté pour affaires urgentes, ajoutant qu'il était excessivement fatigué et qu'il voulait reposer un peu, car il pensait que le lendemain l'arrivée des troupes leur rendrait la plus grande activité nécessaire.

Le lendemain, samedi 25 novembre, vers les 3½ h du matin, le général Brown m'appela et me dit :

– Je ne sais si je dois reposer quelque confiance en vous, mais pourtant d'après votre conduite, je crois que vous ne serez pas homme à me trahir !

Il m'ordonna de suite d'aller visiter les piquets qui se trouvaient en haut du quartier général et il me chargea pour eux de plusieurs ordres, tel que de mettre des sentinelles sur le bord de la rivière et dans les champs, afin de donner l'alarme si les troupes descendaient par eau ou par les bois. Il m'ordonna de plus d'envoyer un courrier près du village Saint-Hilaire, chez un nommé Pin, traversier en bas du village Saint-Hilaire, pour venir avertir, aussitôt que les troupes partiraient de Saint-Hilaire, et de m'assurer de plus s'il était certain qu'un détachement de troupes fût parti de la veille et s'avancât par les bois ; il fit à l'instant seller mon cheval et je partis après qu'il m'eut armé d'un fusil, d'un poignard, de balles et cartouches.

Je partis alors et j'exécutai sur ma route tous les ordres qu'il m'avait donnés et je me rendis jusques chez le nommé Pin, traversier, accompagné d'un homme qui me suivait et que je laissai chez Pin comme courrier prêt à venir annoncer le départ des troupes de Saint-Hilaire. Jugeant alors le moment favorable pour mon évasion, j'y songeai sérieusement et résolus de tout tenter pour revenir à Montréal, me servant à cet effet d'une ruse que je méditais depuis mon départ du quartier général. Je dis au courrier qui me suivait et ensuite au traversier Pin qu'il lui fallait me traverser immédiatement, vu que j'avais des ordres exprès du général Brown de me rendre par l'autre côté de la rivière, vis-à-vis de chez M. Rouville, afin de voir, quand les troupes partiraient, si elles partaient toutes ou s'il en resterait, mais je ne pus traverser là, vu que les voitures d'eau du dit Pin étaient tirées hors de l'eau et que nous ne

nous trouvâmes pas assez de monde pour les pousser à l'eau ; je trouvai alors plus expédient de descendre une demi-lieue plus bas pour y prendre une autre traverse qui se trouvait là. Arrivé à ce dernier endroit, j'appelai les traversiers de l'autre côté de la rivière qui vinrent me chercher ; arrivé de l'autre côté et me trouvant sans argent pour les payer, vu que mon argent m'avait été ôté au quartier général, je les sommai au nom du général Brown de m'attendre, que j'étais chargé d'un message important et de ne pas s'absenter, vu que je serais de retour dans une vingtaine de minutes. Je les saluai alors et les quittai.

Chemin faisant, je vis venir vers moi beaucoup de monde et je m'aperçus alors que les troupes étaient parties de Saint-Hilaire. Je crus prudent alors de m'arrêter dans une maison afin de laisser passer les gens que je voyais venir ; un quart d'heure environ après mon entrée dans cette maison, il y est arrivé un individu à cheval qui m'aurait demandé ce que je faisais là, à quoi je lui aurais répondu de quelle autorité il me faisait une semblable question, lui ordonnant même de partir et d'aller avertir le général Brown que les troupes étaient parties de Saint-Hilaire. Je le menaçai en même temps de mon poignard, s'il faisait la moindre résistance, car il paraissait vouloir persister à me ramener avec lui au quartier général de Saint-Charles. Après cette altercation, il partit et je ne le revis plus. De là j'aurais pris ma route à travers les bois pour éviter d'autres rencontres et effectuer en sûreté ma fuite vers Montréal, où je serais arrivé vers les 5 h du soir, sans autre circonstance d'être mentionnée.

Les personnes que j'ai vues le plus figurer et paraître jouir d'autorité et y porter le plus grand intérêt (au quartier Saint-Charles et sous les ordres du général Brown) sont Rodolphe Desrivières, avec le titre de colonel, Labissonnière Desrivières, son frère, Alphonse Gauvin, tous deux aussi avec le titre de colonel, Siméon Marchesseault avec le titre de capitaine du quartier général, Boucher de Belleville, quartier-maître, Bonaventure Viger avec le titre de capitaine des piquets, Eusèbe Durocher qui m'a paru aussi agir comme capitaine ; un nommé Blanchard, fils du représentant de Saint-Hyacinthe, qui était officier de piquet et qui s'est plaint à moi que le général Brown manquait en ce moment de prévoyance et de connaissances, car, ajoutait-il, « je suis descendu de Saint-Hyacinthe avec environ 50 hommes et il m'a placé à ce piquet-ci, m'y laissant sans vivres, ce qui a été cause que les trois quarts de mes gens m'ont laissé pour aller au quartier général. » Un nommé Jacques, chapelier, de Saint-Charles, qui était, le 22, capitaine de garde pour la nuit et qui m'a paru être un des chauds partisans de la cause. J'ai vu aussi un nommé Papineau¹⁸⁵, frère de Louis-Joseph, orateur, agent de Madame Dessaulles de Saint-Hyacinthe, qui m'a

¹⁸⁵ André-Augustin Papineau (1790-1876), notaire et agent seigneurial de M^{me} Dessaulles, sa sœur. RPCQ.

paru exercer une certaine influence et que j'ai vu, le 24, livrer des munitions de guerre aux rebelles ; j'ai vu encore les deux frères Rolland, un de Saint-Antoine, l'autre de Saint-Denis, prendre aussi une part très active dans l'affaire. J'ai vu aussi un des jeunes Drolet, dans la journée du 24, escorter le général Brown et venir nous apporter des ordres et s'informer de la position des troupes à Saint-Hilaire. J'ai entendu dire au général Brown que s'il réussissait à battre les troupes à Saint-Charles, qu'ils iraient de là prendre le fort de Chambly, qu'au cas de succès dans cette seconde expédition, ils feraient une descente sur Montréal après la prise des glaces et que, s'ils s'emparaient de Montréal, ils descendraient de là à Québec et bloqueraient la ville pendant l'hiver ; qu'ils enverraient ensuite des ouvriers vers l'embouchure du golfe pour y construire des fortifications, afin d'empêcher le passage de la flotte anglaise au printemps prochain.

Après avoir lu la présente disposition, je déclare qu'elle contient la vérité, en foi de quoi j'ai signé.

M Jacques Vilbon

Assermenté par devant moi
à Montréal, le 8 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Jean-Baptiste Rolland

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 15

Montréal, 8 décembre 1837

Jean-Baptiste Rolland, of the parish of Montreal, tanner, after being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth and saith that he was present at a meeting of the *Enfants de la Liberté* held at the house of a man of the name of Bonacina¹⁸⁶, tavern keeper at the Tanneries, where he had been requested to attend, which he did, being ignorant of the object of the said association, and at which meeting this deponent was named one of their officers. That subsequent to the said meeting, informed of their object, he immediately declined, having anything further to do with them, and requested the persons acting as the leaders to withdraw his name from the list of

¹⁸⁶ Sans doute un fils de Giuseppe Massimiliano Bonacina et de Marie-Anne Rusconi.

persons and committees, to the flames the papers that had been given to him about the said meeting. That at the said meeting of the said *Enfants de la Liberté* this deponent was named as Secretary, that the principal leaders present were Chamilly de Lorimier, Esquire, of Montreal, advocate, François Tavernier, of the same place, André Lapierre, tinsmith, and others which this deponent does not know, and signed.

J. Baptiste Rolland

Sworn before me at Montreal
this 8 December 1837
Henry Corse, J.P.



Déposition d'Étienne Leclerc

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 205

Saint-Michel d'Yamaska, 8 décembre 1837

Déposition d'Étienne Leclerc, étudiant en droit, résidant en la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, dans le district des Trois-Rivières, dans la province du Bas-Canada, après le serment accoutumé prêté sur les saints Évangiles, ledit Étienne Leclerc dépose et dit, au meilleur de son âme et conscience, que dans le mois de novembre dernier, le 26, le dimanche après les vêpres, il apprit qu'un jeune homme venant de Saint-Denis, une des paroisses du comté de Richelieu, dans le district de Montréal, était arrivé chez le D^r Léon Rousseau du dit lieu d'Yamaska. Que désirant savoir des nouvelles des troubles affreux qu'on disait déchirer ledit Saint-Denis, ledit déposant se rendit aussitôt dans la demeure du dit M. Rousseau, où étant dans une petite chambre, le jeune homme en question entra, ayant un petit livre ou cahier à la main ; dans le premier ou second feuillet était écrit en crayon, sous la signature, aussi en crayon, de Wolfred Nelson, et qu'autant qu'il peut se rappeler ladite écriture ne contenait que l'itinéraire du dit jeune homme. Que sur un autre petit morceau de papier, aussi écrit en crayon, ledit déposant lut à peu près les mots suivants :

« Je promets payer à François Boutillet, pour un voyage de Saint-Jude à Saint-Michel d'Yamaska, la somme de [] (il ne se rappelle point laquelle) pour Wfd Nelson. Duplessis. »

Que pendant ce temps, Dominique Charland, Jean-Olivier Arcand, écuyer, Amable Paradis, écuyer, ledit D^r Rousseau et Jean-Olivier Chèvrefils, jeune homme, étant aussi venus dans la même chambre, ledit déposant entendit aussitôt le nouveau venu raconter les scènes désolantes qui s'étaient passées à Saint-Denis et demander aux messieurs présents si eux-mêmes et les braves de la paroisse ne seraient pas disposés à secourir la paroisse de Saint-Denis. Que ledit déposant entendit alors Jean-Olivier Arcand dire en se levant pour sortir : que le district ou le comté d'Yamaska ne s'était pas encore compromis et qu'il ne voulait point se compromettre ; et que ledit Rousseau dit aussi que Saint-Denis n'avait pas besoin de compter sur eux. Et tous les autres approuvèrent la même chose. Qu'aussitôt après, ledit déposant vit ledit jeune homme de Saint-Denis repartir par la route de Saint-Michel à Saint-Aimé, la paroisse voisine. Et ledit déposant ne dit et ne sait rien de plus.

Etienne Leclerc

Assermenté par devant moi
à Saint-Michel d'Yamaska,
le 8 décembre 1837
A. Paradis, J.P.



Déposition de Jean-Olivier Chèvrefils

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 207

Saint-Michel d'Yamaska, 8 décembre 1837

Déposition de Jean-Olivier Chèvrefils, clerc notaire¹⁸⁷, résidant à Saint-Michel d'Yamaska, dans le district des Trois-Rivières, dans la province du Bas-Canada.

Après serment prêté sur les saints Évangiles, ledit Jean-Olivier Chèvrefils, déposant, dit et dépose au meilleur de son âme et conscience : que le 26 de novembre dernier, après les vêpres du dimanche, on lui dit qu'un jeune homme qui venait de Saint-Denis était chez M. Léon Rousseau, médecin, du dit Yamaska, et que voulant avoir des nouvelles du dit Saint-Denis, il fut aussitôt chez ledit Rousseau, où étant entré dans une chambre, ledit jeune homme y entra aussi, tenant dans sa main un cahier où il vit (ledit déposant) la première page écrite en crayon, mais qu'il ne se

¹⁸⁷ Jean-Olivier Chèvrefils sera notaire de 1840 à 1849 dans le district de Richelieu.

rappelle ce que cette écriture contenait. Que Dominique Charland, Amable Paradis, Jean-Olivier Arcand, le D^r Rousseau et Étienne Leclerc, se trouvant dans ladite chambre, ledit jeune homme de Saint-Denis raconta l'état des affaires qui se passaient à Saint-Denis et demanda aux personnes présentes si elles étaient disposées à secourir Saint-Denis ; que ledit déposant entendit dire à Jean-Olivier Arcand que le district des Trois-Rivières ne s'étant pas compromis, qu'il ne voulait pas le compromettre, et à M. Léon Rousseau, qu'il dit que Saint-Denis ne devait pas compter sur nous autres, et tous les autres dirent la même chose.

Et ledit déposant a vu repartir aussitôt ledit jeune homme et, ne sachant rien de plus, a signé.

J.O. Chevrefils

Assermenté par devant moi
à Saint-Michel d'Yamaska,
le 8 de décembre 1837
A. Paradis, J.P.



Déclaration d'Alexis de St-Félix
BAC, RG4, B20, vol. 25 : IIII5-III16

Saint-Antoine, 9 décembre 1837

Province du Bas-Canada, district de Montréal. – Aujourd'hui, le neuvième jour du mois de décembre de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent trente-sept, est comparu par-devant moi, Firmin Perrin, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, Alexis de St-Félix, aubergiste, de la paroisse de Saint-Antoine, dans le comté de Verchères, district susdit, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et déclare :

Qu'il a toujours été, qu'il est actuellement et veut être à l'avenir, un fidèle et loyal sujet de Sa Majesté, que le 23 novembre dernier, il aurait été avec force et menaces commandé et sommé de prendre les armes contre les troupes de Sa Majesté, qui

étaient au village de Saint-Denis, par Raphaël Archambault¹⁸⁸, étudiant en médecine sous le docteur Wolfred Nelson, de Saint-Denis.

Que par peur et crainte il aurait obéi audit commandement ainsi qu'au commandement de Henry Cartier ; qu'on lui aurait mis un pistolet en mains, mais qu'il n'en aurait fait aucun usage ; jurant en outre ne jamais avoir conseillé ni commandé à personne d'agir contre les intérêts de Sa Majesté. Ne disant rien de plus, ledit déposant a signé, lecture faite.

Alexis De S felix

Assermenté par devant moi
à Saint-Antoine
ce jour 9 décembre 1837
F. Perrin, J.P.



Déposition d'Angélique Labadie-St-Pierre¹⁸⁹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 843

Montréal, 9 décembre 1837

Angélique Labadie dit St-Pierre, fille majeure, résidant en la cité de Montréal, étant dûment assermentée sur les saints Évangiles, dépose et dit comme suit :

J'ai résidé chez Louis-Joseph Papineau, écuyer, pendant 16 mois, en 1827 et 1828, comme *engagère*. Je suis aussi demeurée chez l'honorable Denis-Benjamin Viger en cette ville pendant l'espace de 15 jours, échus vers le 8 du mois de novembre passé. Pendant ces 15 jours, la dame dudit Louis-Joseph Papineau et deux de ses enfants sont venus coucher chez ledit M. Viger plusieurs nuits ; le matin, j'allais la reconduire avec ses enfants chez elle, où j'ai été à même de voir que plusieurs personnes veillaient M. Papineau et couchaient chez lui. J'y ai vu environ 60

¹⁸⁸ Raphaël Archambault, médecin, épousera (Sainte-Scholastique, 18 juin 1845) Nadine Duchesneau, fille de Noël Duchesneau, marchand, et d'Esther Pambrun.

¹⁸⁹ Angélique Labadie dit St-Pierre, baptisée à Montréal le 26 avril 1805, fille de Charles Labadie-St-Pierre, journalier, et d'Élisabeth Lemoine dit Bourguignon, épousera (Montréal, 20 juin 1842) Joachim Monet, charpentier, fils de défunt Joachim Monet et de Marie Chartrand, de la paroisse de Saint-Martin.

fusils et un baril que l'on m'a dit contenir de la poudre à tirer, et un sac rempli de pistolets.

J'ai reconnu, parmi les personnes qui veillaient M. Papineau : M. Delagrave, M. Coursolles, John Donegani, Côme S. Cherrier, Robert Nelson, Charles Mondelet, et l'on m'a dit que le D^r J.G. Vallée, le D^r Pierre Beaubien et Louis-H. La Fontaine, écuyer, y avaient aussi veillé.

Je suis portée à croire et crois véritablement que si dans le moment actuel on faisait la recherche de la maison de M. Papineau, située rue Bonsecours, des armes et munitions y seraient trouvées ; je fonde ma croyance sur ce que depuis l'arrestation dudit Côme S. Cherrier, j'ai entendu M^{me} Denis-Benjamin Viger dire qu'il (ledit Cherrier) était chargé de faire enlever ce qu'il y avait dans la maison de M. Papineau, et ce, d'une manière troublée et inquiète. Je l'ai pareillement entendu dire par les serviteurs de M. Viger.

J'ai entendu ledit Denis-Benjamin Viger dire à M. Papineau, avant son départ de Montréal, en lui serrant les mains, qu'il était informé de M. Cherrier et d'un Picaud¹⁹⁰ qu'il y avait un *warrant* d'émané pour son appréhension, de se déguiser et se cacher, car il pourrait bien être pris. Là-dessus, M. Papineau répliqua qu'il avait beau se déguiser, on le reconnaissait toujours à sa figure. Il était alors vêtu d'un long capot d'étoffe du pays et marchait de long en large (chez M. Viger) et paraissait inquiet et troublé. M. Viger le pria de ne pas perdre courage, disant que le soleil luisait pour tout le monde, qu'il reluirait encore pour eux et que peut-être il verrait le jour où ils seraient victorieux et maîtres du pays. Il dit aussi qu'il fallait invoquer l'Être suprême afin qu'il les supportât dans leur cause. Il (M. Viger) dit aussi en cette occasion qu'il ne s'occuperait pas de voir les rues ensanglantées du sang de ceux qui n'étaient pas de leur politique, qui, dit-il, n'étaient que des réprouvés. Lorsque cette conversation eut lieu, j'étais dans un appartement voisin de celui où ils tenaient cette conversation, ce qui m'aurait mise à même de l'entendre.

J'ai de plus entendu M. Papineau dire qu'il ne serait jamais satisfait qu'il ne fût président dans ce pays, et qu'il le serait bientôt ; de plus, que si le gouvernement lui ravissait ce pays, il [le] lui volerait.

M. Viger aurait alors dit à M. Papineau qu'il fallait aller plus tranquillement et attendre la prise des glaces, qu'alors d'un coup de sifflet les habitants, en masse, et des milliers d'Américains épouserait leur cause et qu'ils seraient bientôt maîtres

¹⁹⁰ Pierre-Étienne Picault (1809-1885), né à Courtenay (Loiret, France), apothicaire, marié en France à Louise-Julienne Boutolle. À Montréal en 1832. Au cours de la décennie 1850, il habitera rue Bonsecours, voisin de la maison Papineau. Leur fille Luce-Henriette épousera (Montréal, 30 juin 1864) Louis-Gustave-Verneuil de Lorimier, fils de Chamilly de Lorimier et de Rachel Cadieux. RPCQ.

du pays. Il parla aussi des sauvages qui, dit-il, pour 1000 louis, joindraient aussi leur cause.

J'ai de plus entendu M. Viger, un autre jour, dire à M. Papineau et M. Cherrier, qu'il fallait organiser les milices et soulever les habitants pour faire peur au gouvernement et, par ce moyen, on obtiendrait ce que l'on voulait ; que si ce moyen ne réussissait pas, alors on le servirait, voulant dire, à ce que je compris, le gouvernement. Il dit aussi que leurs petites affaires n'iraient jamais bien qu'ils n'eussent berdassé le gouvernement. Quand ceci se passa, j'étais dans la chambre voisine de celle où ils étaient eux-mêmes.

Il vint un jour trois habitants qui me parurent très respectables, (dont deux me sont connus, nommés Laronde et Xavier St-Denis, tous deux de Saint-Charles, le troisième était de Saint-Hyacinthe) se consulter avec M. Viger sur ce qu'ils devaient faire dans l'état actuel des choses. Il leur conseilla de se procurer des armes, d'acheter de la poudre et des balles, et de marcher contre le gouvernement, et ce, pour M. Papineau qui avait fait tant de bien dans le pays. Il leur recommanda d'être fermes et leur dit que s'ils allaient chez M. Duvernay, dans la rue Saint-Paul, ils obtiendraient de la poudre et des balles.

Tout ce que j'ai mentionné ci-dessus a eu lieu pendant les 15 jours que je suis demeurée chez lui.

Angélique Labadie x dit St-Pierre

Assermentée par Benjamin Hall, J.P.



Déposition de Hugues Lenoir-Rolland

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 28

Montréal, 9 décembre 1837

Hugues Lenoir-Rolland, des Tanneries, dans le district de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 13 de novembre, il y eut une assemblée des Enfants de la Liberté aux Tanneries, où Chamilly de Lorimier, écuyer, avocat, de la ville de Montréal, paraissait être le commandant et qu'alors ladite assemblée aurait nommé le déposant sergent de ladite assemblée.

Ledit Chamilly de Lorimier ayant adressé les personnes alors présentes, il leur conseilla de se rendre à une assemblée qui devait avoir lieu à Montréal et en même

temps les excitait à venir armés de bâton. Le déposant a aussi vu Thomas S. Brown, de la ville de Montréal, qui aussi paraissait prendre une partie très active dans la susdite assemblée. Ledit Thomas S. Brown a de même adressé les personnes alors présentes, les excitant à se battre avec des bâtons contre les sujets loyaux de Sa Majesté. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Hugue Lenoir Roland

Assermenté devant moi à Montréal
ce 9 de décembre 1837
Jos. Shuter, J.P.



Déclaration de Pierre Beaulac

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 859 (a)

Saint-Antoine, 9 décembre 1837

Aujourd'hui, le 9^e jour de mois de décembre de l'année de Notre-Seigneur 1837, avant-midi, est comparu par devant moi, Firmin Perrin, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, Pierre Beaulac, négociant, de la paroisse de Saint-Ours, dans le comté de Richelieu, district susdit, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dit et déclare :

Qu'il est et a toujours été un fidèle et loyal sujet de Sa Majesté, qu'il est un enseigne de milice du premier bataillon du comté de Richelieu.

Que le 23 novembre dernier, il était absent de sa paroisse et aurait passé la journée sans retourner chez lui et n'a aucune connaissance de l'assaut commis par les habitants de sa paroisse sur le *steamboat Varennes* et la personne de son commandant qui, sous l'influence de la peur et des menaces faites par Wolfred Nelson et autres contre sa personne et ses biens, il aurait dit aux habitants qui se trouvaient chez lui que le docteur Nelson leur ordonnait que dans le cas où le *steamboat* monterait la rivière Richelieu, de lui en donner avis.

Que ledit jour, il a vu ledit Wolfred Nelson au dit lieu de Saint-Ours s'emparer de la goélette du capitaine François Lapierre, avec force et arme, accompagné d'Hippolyte Mogé, Édouard Villaire, Pierre Mogé et autres ; qu'il aurait alors et l'a entendu, le docteur Nelson, dire et commander au capitaine Lapierre, au nom de la Patrie, de lever son ancre et de partir immédiatement pour Saint-Denis, et qu'il confisquerait

le contenu de ladite goélette pour le profit de la République, et qu'alors ledit Lapiere aurait obéi au dit commandement. Ne disant rien de plus, ledit déposant a signé après lecture faite.

Pierre Beaulac

Assermenté devant moi ce jour
9 décembre 1837 à Saint-Antoine
F. Perrin



François-Xavier Demers à Mgr Bourget
AESH, *Saint-Denis*

Saint-Denis, 9 décembre 1837

Monseigneur,

J'ai reçu votre lettre hier à Saint-Denis où j'étais revenu la veille. Ayant appris à Saint-François que les troupes étaient parties de Sorel contre Saint-Denis, J'ai attendu là la fin des événements. Par la première occasion sûre, je vous enverrai la requête des gens de Saint-Jude et mon procès-verbal sur votre commission ; je n'ai pas voulu vous les envoyer par la poste. M. Lagorce est aussi de retour.

Mercredi à 9 h, j'allai trouver le commandant à qui j'expliquai la cause de mon absence et qui me remit le presbytère à midi. La maison des sœurs leur avait été remise un jour auparavant.

Le jour de la prise des retranchements de Saint-Charles, les sœurs, après avoir mis leurs enfants en sûreté à Saint-Antoine, avaient quitté le village pour le 3^e rang, où elles sont restées jusqu'à mardi dernier. Tout le monde avait déserté le village, à quelques exceptions près.

M. Séraphin, depuis 15 jours, est à Saint-Hyacinthe avec sa famille. M^{dme} Leca-velier a passé 8 jours au 4^e rang ; elle est à présent chez M^{me} Benjamin qui n'a point abandonné sa maison, et qui n'a point été pillée. Toutes les maisons du village ont été livrées au pillage, et plusieurs sont *inlogeables*. Une quinzaine de maisons dans la paroisse, sans compter d'autres bâtiments, ont été incendiées.

J'ai été pillé considérablement et ils ont levé le plancher du grenier et forcé les portes et les tiroirs. Si le coffre-fort fût resté au presbytère, il n'y serait assurément plus. Par les précautions que j'avais prises pour les vases sacrés, les argenteries, les

ornements, une partie du linge et les archives, l'église, je crois, ne souffrira pas une grande perte. Les portes des tabernacles ont été forcées, tous les coffres et armoires ouverts. Les gens du village ne reviennent point vite reprendre leurs maisons. Tous les soldats qui étaient ici sont partis hier pour le haut de la rivière. Le commandant m'a dit qu'une compagnie devait rester stationnée ici cet hiver. La misère va être affreuse dans cette pauvre paroisse.

Je crois qu'on peut dire qu'il n'en est presque aucun à Saint-Denis qui n'ait coopéré publiquement à l'insurrection par paroles ou par action, même les femmes, et que presque tous les hommes ont marché contre la Reine ; ainsi il faudra bien des rétractations publiques. Depuis la lecture du mandement et depuis qu'en présence de tous les hommes assemblés, j'ai déclaré que toutes sortes de lois nous défendaient de nous servir des deniers de la fabrique pour avoir des armes contre le gouvernement établi, j'en ai vu plusieurs à confesse à la veille du danger, et presque personne ne pense à s'accuser de révolte. Est-il à propos d'interroger les gens là-dessus ?

Quoiqu'après le feu de Saint-Charles M. Gury m'eût écrit (en envoyant en même temps ici une proclamation signée du colonel Eden) d'employer mon influence pour qu'on ne fît aucune résistance, la lettre et la proclamation portant qu'on épargnerait les personnes paisibles, et qu'on protégerait les maisons ouvertes et où il n'y aurait point d'armes, cependant, malgré que les troupes n'aient rencontré aucune résistance, Saint-Denis a été traité comme une ville prise d'assaut. Des hommes paisibles, des femmes et des vieillards qui avaient été confiants dans les promesses qu'on avait faites, ont eu tout à craindre de la brutalité et de la férocité de ces troupes, et plusieurs ont quitté leurs maisons par les mauvais traitements qu'ils y ont reçus. Les malheurs de ce village sont extrêmes. J'ai demandé à M. Cusson¹⁹¹ de retirer chez lui M. Lagorce pour quelques jours, jusqu'à ce que nous soyons en état de le traiter convenablement.

F. Demers

P.-S. (11 décembre) : Veuillez me dire quelle rétractation publique il faut exiger de ceux qui ont coopéré publiquement à l'insurrection, presque tous, comme je vous ai dit plus haut, étant dans ce cas. Le plus grand nombre n'ont marché que par la crainte de la prison, de la confiscation de leurs biens, et même parce qu'on menaçait de les tuer. Que faire aussi de ceux qui ont fait le pillage avec les soldats et qui ont reçu de ces derniers des effets pillés ?

¹⁹¹ Michel Cusson (1793-1861), curé à Saint-Antoine-sur-Richelieu, en face de Saint-Denis, où Demers était curé. DC.

M. Séraphin est venu me voir ce matin ; je crois qu'il va reprendre sa maison.
M^{me} Cavelier part pour Saint-Hyacinthe.



Déposition de Paul Martin¹⁹²

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 17

Montréal, 10 décembre 1837

Paul Martin, of the city of Montreal, armourer, being duly sworn, deposeth and saith that at the requisition of Doctor Simard, he joined the association of persons known as the *Enfants de la Liberté* and attended at several of their meetings held for the purpose of organizing themselves and performing military manoeuvres. That at such meetings the said Doctor Simard and Charles Leblanc, at present confined in the Common Gaol of this District, charged with High Treason, attended and acted as the leaders of the association of the said *Fils de la Liberté*. That at such meetings the said Simard and Leblanc read to the said association news papers published in this city, and books in the French language that treated of the French Revolution. And the manner in which the plans of the insurgents had been prepared and executed. And that one occasion the people, in order to prevent the troops from advancing on them, had prepared a quantity of straw which they carried with them, and on the approach of the troops, they set fire to it. This circumstance was related by the said Doctor Simard, who stated that he was in France at the time and an eye witness to the circumstance. And declares himself unable to sign.

Paul x Martin

Sworn before me at Montreal
this 10 December 1837
Jos. Shuter, J.P.



¹⁹² Paul Martin, armurier à l'arsenal de l'île Sainte-Hélène et forgeron, congédié parce qu'il avait assisté aux assemblées des patriotes ; établi au faubourg de Québec, Grande Rue, « face à la maison du juge Reid ». *La Minerve*, 3 août 1837, p. 3.

Déclaration de Clément Millier

BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11140

Saint-Antoine, 10 décembre 1837

À tous ceux qu'il appartiendra. – Je, soussigné, Clément Millier, déclare par ces présentes que j'ai toujours été fidèle sujet de Sa Majesté, mais que [les] harangues et les conseils du docteur Nelson et Henry Cartier m'auraient induit en erreur ; je confesse que par avoir été forcé par le docteur Nelson de commander les gens pour venir au feu à Saint-Denis, j'y ai obéi, et moi-même je me suis rendu au dit lieu de Saint-Denis, le jour du feu, le 23 de novembre dernier, parce que j'y [ai] été forcé d'avance par le docteur Nelson qui menaçait tous ceux qui ne voudraient pas aller au feu.

Ayant craint ses menaces, j'ai obéi, mais reconnaissant ma faute, je supplie bien notre très gracieuse Souveraine de me pardonner cette faute et jure d'être toujours fidèle sujet de Sa Majesté, et je ne cesserai de prier pour la bénédiction de ses âmes.

Clément Millier

Assermenté par devant moi
à Saint-Antoine, ce jour
10 décembre 1837
F. Perrin, J.P.



Déclaration de Georges-Henri-Édouard Therrien¹⁹³

BAnQ-VM, P224, S2, P34

Montréal, 9 décembre 1837

L'an mil huit cent trente-sept, le neuvième jour du mois de décembre, est comparu George H.E. Therrien, étudiant en droit, âgé de 18 ans, témoin produit par Sa Majesté la reine Victoria.

Je dis et affirme sur mon serment que dès la naissance de l'*Association des Fils de la Liberté*, je crus que les principaux qui en faisaient partie tendaient à une révolution contre le gouvernement britannique.

À la première assemblée générale des Fils de la Liberté, un Comité de régie fut établi ; les membres qui composaient ce comité songèrent aux moyens nécessaires d'obtenir, par la force des armes, le redressement des griefs qu'ils disaient ne pouvoir obtenir par la force morale. Pour cet effet, le Comité de régie, qui formait une espèce de gouvernement civil, divisa l'*Association des Fils de la Liberté* en différentes sections, dont chacune composait diverses compagnies de soldats organisées par des chefs nommés pour cette fin. Chaque compagnie avait son chef, deux lieutenants, un enseigne et cinq sergents. Il n'était pas permis d'avoir plus de 50 hommes par compagnie. L'organisation se manifestait, et la promesse des armes et des munitions, faite par le général Brown, excitait les Fils de la Liberté à s'en rendre dignes par leur savoir.

Tous ces officiers ci-dessus mentionnés s'appliquaient avec ardeur à introduire dans l'esprit de leurs soldats une révolution morale, et s'efforçaient à leur persuader qu'une révolution ouverte et physique était l'unique voie par laquelle ils pouvaient parvenir à la félicité et à l'indépendance. Les membres honoraires de cette Association entraînèrent enfin au désir de révolte les Fils de la Liberté par leur discours inflammatoires et multipliés. Beaucoup de résolutions tendant au soulèvement du

¹⁹³ George-Henri-Édouard Therrien est né à Montréal le 12 septembre 1818, fils de Joseph Therrien, marchand pelletier, et de Julie Christin. Il est étudiant en droit en 1837 et secrétaire de l'*Association des Fils de la Liberté*. En décembre, alors que la plupart des têtes dirigeantes de l'association sont arrêtées ou en fuite, il fait cette longue déclaration au policier Pierre-Édouard Leclère, dévoilant les dessous de l'organisation militaire des Fils de la Liberté, donnant les noms des principaux chefs et des collaborateurs des différentes sections de l'association. Pour cela, sans doute, il échappera à l'arrestation et continuera ses études de droit en toute quiétude. Therrien signe ensuite un contrat de cléricature pour cinq ans auprès de l'avocat Lewis Thomas Drummond. AAP, 12 octobre 1840, minute 43. Plus tard, Therrien épousera honorablement (Saint-Hyacinthe, 18 janvier 1847) Herminie Picard, fille de défunt Louis Picard, menuisier, et de Louise Drolet.

Canadien contre la Constitution du jour furent passées par le Comité de régie et soumises et adoptées par l'Association générale.

Conséquemment, tous les Fils de la Liberté devinrent soldats et leurs officiers les convoquèrent plusieurs fois et les conduisirent hors de la ville pour des drills et leur apprendre à faire les évolutions militaires et à obéir au commandement.

Le chef de la première section était A. Simard, médecin. Grenier, marchand de lard, et Leblanc, étudiant en droit, avaient aussi des emplois comme officiers dans le militaire.

H.A. Gauvin était chef de la seconde section. Baptiste Labelle et Pierre Larcenne étaient lieutenants, Charles Larcenne était enseigne et Thomas Grenier, étudiant en médecine, était premier sergent.

La troisième section avait pour chef A. Ouimet, écuyer ; je suis incapable de nommer les autres officiers de cette section, ayant oublié leur nom, cependant je sais que Rémi Courcelles avait une charge, mais j'ignore laquelle.

La quatrième et la cinquième sections avaient de même pour chefs Chamilly de Lorimier, avocat, et un nommé Tavernier. J'ignore les noms des autres officiers de ces sections dernières, sinon que je connais un nommé Lucier, aubergiste, qui, au meilleur de ma connaissance, était lieutenant. Rodolphe Desrivières était chef de la sixième section et Georges de Boucherville, avocat, ainsi qu'un nommé Lacaille, commis dans la basse ville, étaient lieutenants. Je ne puis dire quels sont les autres officiers.

Sur mon serment, je puis dire avec certitude que les chefs de chaque section ont accepté volontairement et de bon gré leur emploi. Et quand je dis que les officiers ci-dessus dénommés ont drillé leurs soldats hors de la ville, c'est parce que moi-même j'ai été commandé comme soldat, par le chef Gauvin, de me rendre à mon poste de militaire.

J'affirme de même que ç'a été de bonne volonté que T.S. Brown fût élu commandant en chef des forces de l'*Association des Fils de la Liberté*, et je le vis assister et présider à nos exercices.

Le Comité de régie dont j'ai parlé plus haut avait pour président André Ouimet, avocat ; pour vice-présidents L. Beaudry¹⁹⁴, marchand, et P. Martel, sellier. J'étais l'archiviste et Georges de Boucherville était secrétaire correspondant, et François Tulloch sous-secrétaire correspondant ; J.G. Beaudriau, étudiant en médecine, était trésorier.

Ces derniers officiers, avec tous les autres membres qui composaient le susdit Comité, ont signé cette *Adresse des Fils de la Liberté*, ou plutôt la déclaration de l'indépendance canadienne. Je suis certain que cette adresse a été faite par T.S. Brown. Dans la maison où le Comité s'assemblait, il y avait un drapeau tricolore sur lequel étaient écrits le titre de l'Association et la devise des Fils de la Liberté qui est : « En avant ! ».

Aucun ne pouvait être admis comme membre de l'Association à moins qu'il ne signât son nom sur une liste, en jurant sur son honneur et au nom de la Patrie d'être fidèle aux règlements de l'*Association des Fils de la Liberté* ; et, par cette promesse, ils se déclaraient révolutionnaires. Divers moyens pour se procurer des armes et des munitions furent proposés par les chefs militaires, tels que la cotisation, par laquelle on disait pouvoir le mieux se procurer un armement complet et à petits frais, car j'observe qu'on devait recourir à la contrebande.

Je déclare n'avoir plus rien à dire et, qu'ayant lu et relu la présente déposition, elle contient la vérité, y persiste et j'ai signé.

Assermenté le dix décembre 1837 par devant P.E. Leclère, écuyer, magistrat de Montréal.

G.H.E. Therrien

¹⁹⁴ Jean-Louis Beaudry (1809-1886), fils de Prudent Beaudry et de Marie-Anne Bogennes (Bohémier). Entrepreneur et homme politique. Jeune, il décroche un emploi comme commis à Montréal, rue Saint-Paul. S'installe ensuite dans le comté de Leeds, dans le Haut-Canada. Dès 1827, il s'intéresse à la politique et se range dans le camp réformiste. Il a épousé (Montréal, 18 mai 1835) Thérèse Vallée, fille de Joseph Vallée et de Thérèse Rodney. Beaudry devient ainsi beau-frère du D^r Guillaume Vallée, ardent patriote. En Société de commerce avec son frère Jean-Baptiste, Jean-Louis Beaudry est un des vice-présidents de l'aile politique des Fils de la Liberté. Après l'escarmouche du 6 novembre 1837 à Montréal, Jean-Louis Beaudry quitte son domicile afin de trouver refuge en périphérie. Au début de 1838, il est présent au Vermont à titre d'agent des patriotes à Montpelier. Partisan de Robert Nelson, il sillonne les campagnes afin d'amasser armes et argent pour les réfugiés canadiens. N'ayant pas sa tête mise à prix, il revient à Montréal en juillet 1838 où il poursuit ses affaires. Cependant, en mai 1841, il est convoqué en Cour à Montpelier (VT) pour faire face à une réclamation de remboursement par J.A. Vail pour armes (sabres) devant servir à la cause de la « République du Bas-Canada ». Au moment de l'Acte d'Union, il se range du côté de La Fontaine. Signe le Manifeste annexionniste de 1849. Sera trois fois maire de Montréal.

Assermenté par devant moi
à Montréal, ce 10 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déclaration d'Antoine Godon¹⁹⁵

BAnQ-VM, *Fonds Joseph Masson*, P 650/10

Terrebonne, 10 décembre 1837

Aujourd'hui est comparu par devant moi, soussigné, juge de paix pour la province du Bas-Canada, résidant dans le bourg de Terrebonne, soussigné, Antoine Godon, cultivateur, de Saint-Jérôme, lequel déclare ce qui suit :

Qu'hier, vers les 8 h du matin, un groupe d'environ 30 hommes, armés de fusils et autres armes, sont allés chez Casimir Montigny¹⁹⁶, marchand, résidant à la Rivière du Nord, paroisse Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, voyant et dans le dessein avoué de le prendre prisonnier parce qu'il était reconnu qu'il était fidèle au gouvernement, et que, voyant que ledit Montigny avait pris la fuite, ils voulurent saisir le déposant comme ayant favorisé la fuite de Montigny ; mais, vu la résistance du déposant, ils l'ont abandonné et se sont aussitôt mis à la poursuite dudit Montigny ; que depuis ce moment le sieur Montigny a complètement disparu.

Et le déposant croit fermement que ledit Montigny a été fait prisonnier par la troupe des bandits et emmené à Saint-Eustache. Retenu comme tel dans sa maison cette nuit dernière et ce matin même, ils l'ont emmené dans sa propre voiture à Saint-Eustache. Le déposant tient ceci de sa sœur même qui est l'épouse dudit Montigny.

Le déposant dit que le chef de ces bandits était appelé par un Rochon qu'il suppose être du Grand Chicot, paroisse Saint-Eustache.

Assermenté devant moi à Terrebonne, le 10 de décembre 1837.

¹⁹⁵ Antoine Godon (1806- ?), fils de Pierre Godon et de Geneviève Poitevin ; demi-frère de Marthe Godon. Il a épousé (Sainte-Anne-des-Plaines, 12 novembre 1827) Angélique Maurice-Lafantaisie.

¹⁹⁶ Casimir-Amable Testard de Montigny (1787-1863), négociant, loyal sujet de Sa Majesté, retenu quelques jours prisonnier par les patriotes à Saint-Eustache. Époux (Sainte-Anne-des-Plaines, 30 janvier 1815) de Marthe Godon, fille de Pierre Godon, cultivateur, et de Catherine Cardinal. RPCQ. DBC.

Antoine x Goddon

Joseph Masson, J.P.



Joseph Belanger¹⁹⁷ à Mgr Lartigue

ACEJ, *Saint-Esprit*¹⁹⁸

Saint-Esprit, 10 décembre 1837

Monseigneur,

[...] J'ai reçu hier la lettre de votre Grandeur en date du 5 du présent mois, et j'ai mis à profit aujourd'hui la liberté que vous donniez d'expliquer au peuple la doctrine du mandement du 24 octobre. Depuis quelque temps je m'appliquais d'une manière indirecte à ramener mes paroissiens à l'obéissance.

Lundi dernier, je leur ai chanté une très grande messe pour remercier Dieu de ses bienfaits et lui demander la paix et il y eut autant de monde qu'aux plus grandes fêtes.

Quelque temps auparavant, je leur ai fait un discours sur l'autorité de l'Église, du pape et des évêques ; et je leur ai fait voir qu'en séparant la religion des premiers parleurs on rendrait nulles les promesses de Jésus Christ. Ce discours [dut] avoir tout son effet, grâce à Dieu toujours pour le présent les patriotes paraissent se cacher, et laisser respirer les autres, mais il y avait vraiment à craindre lorsqu'on a rapporté les premières nouvelles de Saint-Denis et de Saint-Charles, il paraissait que l'insurrection allait éclater, on avait fait courir les bruits que les patriotes avaient pulvérisé les troupes, que leur commandant était tué ; déjà un grand nombre d'habitants des paroisses voisines de Saint-Jacques, de Saint-Roch et de mes habitants envoyaient offrir leur service à Papineau ; cependant les nouvelles ayant changé de face, alors le zèle patriotique s'est ralenti ; mais si les insurgés prenaient le dessus, je ne sais trop ce qui en résulterait.

¹⁹⁷ Joseph-Marie Bélanger (1788-1856), né à L'Ange-Gardien, fils de Joseph Bélanger et de Marie-Catherine Malisson. Ordonné prêtre en 1813, il est curé à Saint-Esprit, comté de Montcalm, dans Lanaudière, de 1836 à 1846. DC.

¹⁹⁸ Voir aussi : Estelle Brisson, *Saint-Esprit, étude historique de la paroisse, de sa fondation à nos jours*, [1982], p. 309-310.

Quant à mon devoir d'instruire mes paroissiens sur les malheurs d'une révolte, je ne reculerai point en arrière avec l'aide du ciel. Je vais m'employer à faire circuler une requête au gouverneur pour l'assurer des bonnes dispositions de ceux qui ont toujours paru fermement attachés à la cause du gouvernement, et aussi pour lui témoigner le regret de ceux qui, ayant été mal informés, rétractent les mauvaises dispositions qu'ils avaient fait paraître.

S'il y avait quelque chose d'extraordinaire, je ferai mon possible pour en faire au plus tôt part à votre Grandeur.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur,

Jos. Bellanger, ptre



Déposition de Joseph-Léon Beauchamp

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 42

Montréal, 11 décembre 1837

Joseph-Léon Beauchamp, marchand, de la paroisse de Varennes, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il était présent à l'assemblée tenue à Saint-Charles, le 23 octobre dernier, dont les procédés sont publiés dans un papier-nouvelles ci-devant publié en la ville de Montréal, appelé *La Minerve*, qui lui est maintenant exhibé et auquel il a apposé les lettres initiales de son nom, étant le numéro 74 volume XI, en date du 30 octobre dernier ; que le déposant aurait assisté à ladite assemblée comme délégué d'un comité nommé dans ladite paroisse de Varennes, afin de le mettre au fait des procédés de ladite assemblée.

Que ledit papier-nouvelles contient les procédés et résolutions adoptés à ladite assemblée, commençant par les mots « Grande Assemblée de la Confédération des six Comtés » et finissent par les mots : « J.P. Boucher-Belleville, secrétaire ».

Que Wolfred Nelson, médecin, de la paroisse de Saint-Denis, fut élu président de ladite assemblée et il croit que les vice-présidents élus furent Joseph-Toussaint Drollet et F. C-Duvert ; que le nommé Amury Girod, cultivateur, de Varennes, fut nommé secrétaire de cette assemblée.

Que plusieurs résolutions furent adoptées à cette assemblée et sont celles contenues dans le numéro du dit papier-nouvelles *La Minerve* mentionné plus haut ; qu'au nombre des personnes qui proposèrent et secondèrent lesdites résolutions,

furent Wolfred Nelson, écuyer, le président, Joseph Vincent, de Longueuil, Joseph-Toussaint Drolet, de Saint-Marc, René Boileau, de Chambly, Eugène-Napoléon Duchesnois, de Varennes, le D^r Duvert, de Saint-Charles, Côme Cartier, de Saint-Antoine, François Papineau, de Saint-Césaire, Louis Lacoste, écuyer, de Boucherville. Que le déposant ne peut se rappeler quelles des dites résolutions furent proposées ou secondées par les personnes susmentionnées.

Que le déposant aurait vu présents à ladite assemblée : Louis-Joseph Papineau, écuyer, de Montréal, l'honorable F.X. Malhiot, de Verchères, Louis-Michel Viger, écuyer, de Montréal, Édouard-Étienne Rodier, écuyer, de Montréal, Thomas S. Brown, de Montréal, Cyrille-Hector-Octave Côté, écuyer, de Saint-Cyprien, Edmund B. O'Callaghan, de Montréal, Pierre Amiot, écuyer, de Verchères, Félix Lusier, de Varennes, M. Dansereau, de Verchères. Que toutes les personnes ci-dessus mentionnées auraient concouru dans les résolutions qu'on y aurait adoptées, à l'exception du dit F.X. Malhiot qui s'objecta à [une] partie d'une des résolutions.

Qu'il y aurait eu plusieurs discours prononcés à ladite assemblée et entre autres par ledit Louis-Joseph Papineau qui dit que le gouvernement avait acheté des chevaux *fourbus* pour traîner des canons et aussi que, si les habitants le désiraient, ils se retirerait des affaires publiques, lorsque l'on répondit : « Non, non » ; il aurait aussi recommandé au peuple de faire élection d'officiers de milice et d'*amiables compositeurs* qui décideraient leurs affaires.

Il y avait une colonne surmontée d'un bonnet rouge qu'on appelait « le poteau de la Liberté » à peu de distance du hustings ; il y avait aussi des étendards avec les inscriptions : « Conseil électif », « Liberté », « À Papineau, les Canadiens reconnaissants ». Que les discours prononcés à l'assemblée furent dans le sens et à l'appui des résolutions y adoptées.

J. Léon Beauchamp

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 11 décembre 1837
Tait, J.P.



Déposition d'Antoine BruneauBAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 79

Montréal, 11 décembre 1837

Antoine Bruneau, écr, capitaine de milice, de la paroisse de Saint-Constant, après dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 12 de novembre il aurait été averti pendant la nuit, par un nommé Finebœuf de la même paroisse, de ne pas aller à la messe ce dimanche-là, parce qu'un nommé François Cammaray [Camyré], de la paroisse de Saint-Constant, aubergiste, avait un certain nombre de personnes d'engagées pour se saisir du déposant, lorsqu'il sortirait de l'église, et de le traîner à la rivière afin de le noyer. Et parmi les engagés, le déposant a depuis appris qu'il y avait les nommés Martin, Joseph Dérigé, Édouard Lanctôt, et que ledit Joseph Dérigé et Édouard Lanctôt étaient ceux qui devaient les premiers se saisir du déposant et qu'en conséquence le déposant n'est pas allé à la messe et a demeuré chez lui tranquille.

Antoine x Bruneau

Assermenté à Montréal devant moi

ce 11 décembre 1837

Benj. Hall, J.P.

**Déposition de Louis-Albert Lefebvre**BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 85

Montréal, 11 décembre 1837

Louis-Albert Lefebvre, capitaine dans le deuxième bataillon des milices du comté de La Prairie, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que depuis l'été 1832, où il aurait été honteusement trompé par le D^r André Lacroix en lui faisant [qui lui fit] signer des résolutions qui étaient contraires à ses principes, il aurait dès lors évité de se mêler de politique et se serait même abstenu d'user de son droit de voter à l'élection générale des représentants pour le Parlement provincial. Qu'il s'est abstenu d'assister, depuis ce temps, à toutes sortes d'assemblées *agitatives*, quoique sollicité vivement de prendre part ; qu'au contraire il a toujours recomman-

dé la loyauté et l'obéissance aux lois. Qu'il en appelle au témoignage de l'honorable Pierre de Rocheblave comme le voyant très souvent et connaissant ses principes.

Que l'été dernier, il aurait été sollicité par le major Pierre Héroux et autres d'assister à une assemblée publique qui se tenait à Saint-Constant, ce qu'il aurait refusé de faire. Que le jour de cette assemblée, un de ses fils étant curieux de voir cette assemblée dont on parlait beaucoup dans sa paroisse, lui demanda la permission d'y aller ; que craignant que son dit fils ne se mêlât de cette assemblée, il aimait mieux l'y mener lui-même. Qu'ils montèrent tous deux dans une voiture et s'enfuirent à Saint-Constant. Qu'ils ne s'approchèrent point assez près du hustings pour entendre un seul mot de ce qui se disait. Qu'il put cependant reconnaître J.M. Raymond, M.P.P., C.S. Cherrier, M.P.P., T. Peltier, écuyer, avocat, le capitaine Longtin, D^r A. Lacroix et nombre d'autres qu'il ne connaît pas ou dont il a oublié les noms. Que pendant que les résolutions se passaient, le D^r Dugas vint le trouver pour le prier instamment de venir au hustings pour y proposer ou seconder une des résolutions, ce qu'il refusa absolument, en disant qu'il n'était là que pour satisfaire la curiosité de son fils et non pas pour assister à une telle assemblée.

Que vers le 17 ou 20 du mois dernier, É.É. Rodier et le D^r André Lacroix arrêtaient en passant chez lui à Saint-Rémi, qu'ils avaient averti le capitaine de milice et tous les autres qui voulaient les écouter, qu'il fallait s'armer et se tenir prêts, parce qu'il y aurait du bruit bien vite ; que ces discours ayant alarmé la paroisse, plusieurs capitaines, sans trop savoir pourquoi, avaient commandé leurs compagnies de se tenir prêtes.

Que le déposant envoya ses sergents et fut lui-même avertir et dissuader ces personnes, leur recommandant de se tenir tranquilles et de ne pas épouser une aussi mauvaise cause. Et il parvint par ses discours à empêcher qu'un seul des habitants de la paroisse de Saint-Rémi ne prît part à ces mouvements, ce que le déposant est prêt à prouver quand il en sera requis. Et le déposant ne dit rien de plus.

Louis A. Lefèvre

Assermenté, Montréal
11 décembre 1837 par devant moi
P. de Rocheblave, J.P.



Déposition de Moïse Longtin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 89

Montréal, 11 décembre 1837

Moïse Longtin, cultivateur, de La Tortue, paroisse de Saint-Constant, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : que le 5 du courant, 24 personnes déguisées et dont une partie était armée, sont arrêtés chez Joseph Dupuis, cultivateur, du dit endroit, où le déposant était à veiller et l'ont forcé à les accompagner chez le capitaine Antoine Bruneau du dit endroit, afin, ont-ils dit, de lui faire remettre sa commission dans la milice. Qu'ils se sont tous rendus à la résidence du dit capitaine Bruneau, vers huit ou neuf heures du soir, ou peut-être plus tard, et là ont forcé ledit capitaine Antoine Bruneau de remettre sa commission de capitaine, en le forçant ensuite de crier : « Hourra pour Papineau ! Hourra pour la liberté ! »

Que le chef de ce parti était Charles Allard, menuisier, de la paroisse de Saint-Philippe. Que ce dernier est la personne qui a porté la parole chez ledit capitaine Bruneau. Qu'au nombre des personnes ainsi déguisées et qui forçaient les gens de les accompagner, se trouvaient : Alexis Fauteux, Jean-Baptiste Fauteux, menuisiers, de la paroisse de Saint-Philippe ; Joseph Glaude, cultivateur, de Saint-Constant, Jean-Baptiste Lachance, Joseph Pinsonnault, Moïse Longtin, cultivateurs, de Saint-Constant ; qu'Alfred Robert, cultivateur, de Saint-Philippe, était aussi présent.

Que le même soir, le même parti d'hommes ont été chez Joseph Lanctôt lui faire remettre de force sa commission de lieutenant dans la milice, et chez le sergent René Barbeau qui a aussi été forcé de remettre sa commission. Et le déposant ne dit rien de plus et déclare ne savoir signer.

Moïse x Longtin

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 11 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Guillaume Mallette

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 166

11 décembre 1837

Affidavit de Guillaume Mallette, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, ancien marguillier de ladite paroisse, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal.

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le mois de septembre dernier, un jour de dimanche, il aurait assisté à une assemblée au sujet des affaires politique de cette province, dans la maison de Gabriel Valois, auprès du village de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, enseigne de milice ; laquelle assemblée avait été convoquée le même jour à la porte de l'église, à l'issue de la messe, par le D^r Michel-François Valois, de la Pointe-Claire ; à laquelle assemblée était présent, entre autres personnes, ledit Gabriel Valois.

Que là et alors, lui, déposant, aurait entendu dire par ledit D^r Michel-François Valois, en s'adressant à ladite assemblée, en substance ce qui suit : qu'il y avait des abus dans le gouvernement de cette province, mais que l'on pouvait bien vivre séparément du dit gouvernement et n'avoir aucune relation avec ; qu'en outre, il fallait se tenir ferme et se mettre en état de repousser par la force physique toute agression de la part dudit gouvernement. Du moins c'est ce qu'a compris ledit déposant par la substance du discours que faisait ledit Michel-François Valois et par les termes dont il se servait, et a connaissance aussi que ledit Gabriel Valois applaudissait à ce discours.

Que ledit déposant croit que de semblables assemblées et pareils discours qui s'y sont tenus, ne tendaient qu'à soulever le peuple contre notre gouvernement et à se soustraire à l'obéissance de son allégeance, et enfin finir par se mettre en révolte ouverte contre les autorités constituées. Et ne dit rien de plus. Et a ledit déposant déclaré ne savoir signer, a fait sa marque au bas de la présente déposition, dans laquelle il persiste après lecture faite.

Guillaume x Mallet

Affirmée la présente déposition
par devant moi, ce jourd'hui
le 11 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition de François Mallet

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 167

11 décembre 1837

Affidavit de François Malette, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal.

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que sur la fin de l'été dernier, un jour de dimanche après vêpres, ledit déposant se serait trouvé à une assemblée pour les affaires politiques de cette province, tenue en la maison de Gabriel Valois, cultivateur, au haut du village de ladite Pointe-Claire, et que là et alors ledit Gabriel Valois, enseigne de milice, était présent. Qu'il a entendu le D^r Michel-François Valois, de la Pointe-Claire, après avoir fait nommer un président et un secrétaire, s'adresser à l'assemblée et dire que le but de leur réunion était afin de prendre des résolutions pour déclarer que l'on pouvait se passer de l'Angleterre, ne plus avoir de relation avec elle ou son commerce et qu'on pouvait bien vivre seuls, et qu'il fallait se tenir prêts à tous événements avec le gouvernement, et être fermes et que nous aurions les Américains pour nous aider.

Que ledit déposant croit que de semblables discours ne pouvaient qu'exciter à la haine contre le gouvernement, les désaffectionner envers le gouvernement et porter le peuple à la révolte, et ne dit rien de plus. Et a déclaré le déposant ne savoir signer, a fait sa marque au bas de ladite déposition, dans laquelle il persiste après lecture faite.

François x Mallet

Affirmée sous serment
par devant moi, ce jourd'hui
11 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition de Pascal Legault-Deslauriers

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 168

11 décembre 1837

Affidavit de Pascal Legault dit Deslauriers, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, ancien marguillier de ladite paroisse, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal.

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, déclare et dépose que Michel-François Valois, chirurgien, de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire susdite, que depuis le printemps dernier à venir jusques vers la fuite du dit Michel-François Valois pour les affaires politiques de cette province, il a été témoin oculaire et auriculaire qu'à diverses fois ledit Michel-François Valois aurait fait des discours, le dimanche à la porte de l'église de ladite paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, par lesquels il cherchait à inculquer au public assemblé que le gouvernement d'Angleterre, sous lequel nous vivons, était tyrannique envers nous, cherchait à nous ôter nos droits et à nous forger des fers ; mais qu'il fallait prendre des précautions contre [lui] et ne point se laisser maîtriser, ou autres termes semblables.

Qu'il a connaissance que ledit Michel-François Valois a annoncé à ladite porte de l'église, un dimanche, qu'il y aurait une assemblée des citoyens à sa demeure tous les 15 jours pour prendre en considération l'état de la province. Que ledit déposant a assisté trois fois à ces dites assemblées et qu'il a connaissance que ledit Michel-François Valois disait publiquement, dans ces assemblées, qu'il fallait tâcher de se garantir des fers que l'Angleterre voulait nous faire porter et que le meilleur moyen de se retirer d'avec le gouvernement était de n'acheter aucun des effets de commerce de l'Angleterre.

Que ledit Michel-François Valois a engagé ledit déposant à aller avec lui aux assemblées du Comité central et permanent de Montréal et qu'en conséquence ledit déposant y aurait été trois fois ; à laquelle assemblée il aurait entendu ledit Michel-François Valois dire publiquement qu'il fallait s'abstenir de commerce avec l'Angleterre et de tâcher de s'arracher de misère, car nous avons un gouvernement très dur.

Qu'enfin ledit déposant a entendu dire au dit Michel-François Valois, dans sa dernière assemblée à son domicile, qu'il fallait s'organiser, prendre les armes et s'exercer, et ce, pour se tenir en garde, crainte d'être attaqué.

Que ledit déposant croit qu'une telle conduite et des actes pareils de la part du dit Michel-François Valois n'a malheureusement eu que les funestes effets d'aliéner l'esprit des sujets du roi de leur allégeance, de faire haïr le gouvernement et d'avoir

beaucoup coopéré aux troubles de révolte qui existent actuellement. Ne dit rien de plus et a ledit déposant déclaré ne savoir signer, de ce enquis, a fait sa marque au bas de la présente déposition dans laquelle il persiste, après lecture faite.

Pascal x Legault

Affirmée sous serment
par devant moi, ce jourd'hui
11 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition de William Glasford

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 169

11 décembre 1837

Affidavit de William Glasford, huissier, de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal.

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le mois d'octobre dernier, à sa meilleure connaissance, étant un dimanche à l'issue de la messe, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, il a entendu le D^r Michel-François Valois, de ladite Pointe-Claire, dire au public qu'il y aurait, l'après-midi du même jour, une assemblée à sa demeure pour aviser aux moyens de s'organiser et de prendre les armes, et le déposant a compris que c'était pour résister au gouvernement, vu que ledit déposant a entendu plusieurs fois et à plusieurs reprises, à ladite porte de l'église, prêcher par ledit Michel-François Valois au public la résistance aux autorités légales, qu'il ne fallait pas se laisser mener et tâcher de nous roidir contre les mesures hostiles du gouvernement.

Que par la part active que ledit Michel-François Valois a prise pour prêcher le désordre et seconder les vues des chefs de l'agitation, il n'a, dans l'opinion du déposant, que trop réussi à propager l'esprit de révolte qui règne actuellement, vu que c'est une personne d'éducation et d'influence.

Et dit aussi qu'il n'a, lui dit Valois, cessé de combattre publiquement l'opinion de ceux qui étaient pour la légitimité, même dans l'exercice de leur devoir ; dit aussi le déposant qu'il croit que ledit Michel-François Valois est allé rejoindre les rebelles

du Lac des Deux-Montagnes et qu'il est fondé à le croire. Et ne dit rien de plus et a ledit déposant signé au bas de la présente déposition, dans laquelle il persiste après lecture faite.

William Glasford

Affirmée sous serment
par devant moi, ce jourd'hui
11 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition d'Étienne Filiatrault et Charles Bazinet

BA nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 176

Montréal, 11 décembre 1837

Étienne Filiatrault, instituteur, et Charles Bazinet, lieutenant de milice, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, après serment prêté sur les saints Évangiles, déposent et disent que vendredi dernier, le 8 du courant, jour de la Conception, la proclamation de Son Excellence le gouverneur en chef, en date de Québec 29 novembre dernier, recommandant aux habitants de cette province de rentrer dans l'obéissance due aux autorités, dans l'ordre et la paix, fut lue à la porte de l'église de ladite paroisse de la Pointe-aux-Trembles, à l'issue du service divin du matin, par ledit Charles Bazinet, l'un des déposants, qui ajouta qu'il était temps de rentrer dans le bon chemin puisqu'un généreux pardon était offert. Qu'il était nécessaire de s'adresser à Son Excellence par adresse pour prouver la loyauté des habitants de ladite paroisse et qu'une adresse avait été préparée pour cette fin. Que cette adresse était dans la maison d'école où on recevait les signatures toute la journée.

Qu'en ce moment, le nommé Marc Campbell¹⁹⁹, journalier, de ladite paroisse, monta sur le perron de l'église et dit à haute voix « qu'on ne devait pas signer cette requête-là, que les personnes qui avaient été emprisonnées dernièrement seraient punies par l'injustice et non par la justice ».

¹⁹⁹ Marc Campbell (1821-1890), aubergiste, ardent patriote de la Pointe-aux-Trembles, dans l'est de Montréal.

Que lesdits déposants n'ont aucun doute que ledit Marc Campbell a fait tout en son pouvoir, par paroles et par ses actions, pour faire mépriser, par les habitants de ladite paroisse, ladite proclamation qui a été déchirée trois fois de la porte de l'église où elle avait été affichée, et qu'il est la cause que beaucoup d'entre eux n'ont point signé l'adresse fondée sur icelle. Et les déposants ne disent rien de plus et ont signé.

Etienne Filiatreault
Charles Bazinet

Assermenté devant moi à
Montréal, ce 11 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Hugues Heney²⁰⁰
BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 203

Trois-Rivières, 11 décembre 1837

Par devant l'honorable M. Bell, un des membres du Conseil législatif de cette province et l'un des juges de paix de Sa Majesté pour le district [de Trois-Rivières], est comparu Hugues Heney, écuyer, résidant en cette ville des Trois-Rivières, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, a déposé comme suit :

Je me suis rencontré, le 6 de décembre 1837, dans l'étude de Valère Guillet, écuyer, avec le sieur A. Paradis, écuyer, marchand, de Saint-Michel d'Yamaska et juge de paix pour le district. Dans le cours de la conversation qui roulait sur les troubles actuels, sur O'Callaghan, représentant de Saint-Michel, et sur les dispositions des habitants de cette paroisse, ledit sieur Paradis, entre autres arguments en faveur de sa paroisse, me dit qu'aucun d'eux n'avait été aider les révoltés à Saint-Denis ou à Saint-Charles, quoiqu'il fût venu quelques émissaires du camp pour solliciter quelques habitants de Saint-Michel de se joindre à eux, et que ces émissaires étaient chargés de billets à l'adresse de ceux qu'ils venaient solliciter. Je lui dis à

²⁰⁰ Hugues Heney (1789-1844), de Montréal, député, conseiller exécutif et grand voyer du district de Trois-Rivières (1832-1841). Patriote en 1830, mais s'éloigna de ce parti ensuite. DPQ.

cela : « Et les loyaux magistrats de Saint-Michel n'ont pas jugé à propos d'arrêter ces messagers et ne se sont pas saisi de leurs papiers ? » Il me répondit que les billets n'étaient pas signés et que lui-même alors n'avait pas encore prêté serment d'allégeance à la Reine.

Ayant été informé que M. Paradis avait prêté le serment le même jour, après la conversation ci-dessus, je retournai le voir le même soir et lui demandai, en présence de V. Guillet, écuyer, s'il avait prêté le serment ; il me dit qu'il venait de le faire. Je lui répétai la conversation ci-dessus et lui demandai si cela était exact. Il me dit que oui. Alors je lui dis que comme conseiller exécutif je le requérais en sa qualité de juge de paix de ne rien négliger pour découvrir quelles personnes avaient été ainsi sollicitées, quels étaient les émissaires et de qui ils avaient reçu les billets ou lettres dont ils étaient porteurs. Il m'assura qu'il ferait ses diligences et m'écirait par la poste. Au meilleur de ma connaissance, M. Paradis ne m'a pas dit avoir vu lui-même les billets, mais n'a pas hésité à dire que tels billets avaient été non seulement adressés, mais apportés à différents habitants de Saint-Michel.

Et le déposant n'a dit rien de plus et a signé.

H. Heney

Assermenté devant moi, le
11 décembre 1837, aux Trois-Rivières
M. Bell, J.P.

Note : Michel Loiseau dit Cardin, de Saint-Michel d'Yamaska, a été avec le D^r Rousseau à Saint-Denis. Sur une lettre du D^r Nelson, lors de la première affaire.

D^r Rousseau a été chez le forgeron Dugré, près de l'église, et a dit à l'épouse de Dugré : « Si vous ne devenez pas patriote, nous vous égorgerons. »

Modeste Forcier dit Quenette, du bois Saint-François ; un nommé Courchesne dont il y a déjà un *warrant* de levé, lequel Courchesne [s']est sauvé.

On aurait fait arrêter le D^r Rousseau, Charland et Arcand pour [être] mis en prison *of treason*. Mais on retarde pour découvrir s'il n'y aurait pas eu *treason*.



Louis-Mars Decoigne²⁰¹ et autres à l'éditeur du *Populaire*

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 106

L'Acadie, 12 décembre 1837

Monsieur,

Ayez la bonté d'insérer dans votre prochain numéro l'article suivant :

En parcourant l'un des derniers numéros du *Populaire*, nous y lisons un paragraphe dans lequel il est parlé de la paroisse de L'Acadie, par rapport à la tranquillité qui règne maintenant dans cette paroisse.

C'est avec la plus grande satisfaction que nous, les soussignés, croyons devoir publier pour l'avantage de cette paroisse que la paix la plus parfaite, l'harmonie et l'union est en effet rétablie parmi les citoyens de cette dite paroisse.

La proclamation lancée par Son Excellence lord Gosford, par laquelle Son Excellence promet la protection du gouvernement à quiconque restera soumis aux autorités, n'a pas laissé que de produire l'effet anticipé par Son Excellence, car c'est d'après cette même proclamation que les citoyens de cette paroisse osent se flatter que justice leur sera rendue par ce même gouvernement dans les circonstances actuelles.

Nous devons en outre déclarer que ce n'a jamais été notre intention, ni celle des citoyens de cette paroisse en général, de se révolter contre la Couronne, ni de renverser le gouvernement anglais, ni de nous séparer de la mère Patrie. Nous désirions seulement demander le redressement de certains griefs dont les Canadiens se plaignaient depuis longtemps, mais nous ne pensions pas que ces demandes tendaient à jeter le pays dans l'état de confusion où il se trouve maintenant.

En conséquence des énoncés ci-dessus, nous, les soussignés, déclarons que notre motto à l'avenir sera celui de prêcher la tranquillité, l'union, la paix et la soumission aux autorités, espérant que la justice que nous avons droit d'espérer du gouvernement nous sera rendue de la manière que Sa Majesté, dans sa sagesse, trouvera bon être pour l'avantage de ses sujets.

²⁰¹ Louis-Mars Decoigne (1804-1857) est notaire et maître de poste à L'Acadie. Il a participé aux charivaris dirigés contre les bureaucrates Dudley Flowers et le D^r Timoléon Quesnel. Il sera arrêté le 21 décembre et détenu à Saint-Jean avant d'être transféré au Pied-du-Courant le 25 janvier 1838. Après sa libération sous cautionnement, le notaire Decoigne participe activement à la préparation de la seconde insurrection et doit fuir aux États-Unis pour éviter d'être incarcéré de nouveau. Son frère Pierre-Théophile (1808-1839), aussi notaire, moins fortuné, sera arrêté, condamné à mort et pendu en janvier 1839.

François Bourassa père
L.M. Decoigne
Charles Roy, lieut.

Noms des personnes qui consentent à l'article qui doit être inséré dans *Le Populaire* daté de L'Acadie, en date du 12 décembre 1837 :

Tilly Rice, J.P.	P.J. Girardin
Pierre Roy	Abraham x Béchard
François Dupont	Éloi x Roy
Olivier Hébert	Amable x Lamoureux
Jos. Ad. Perrault	Augustin x Cartier
Aubin Paradis	Joseph x Ouimette
Amable Lussier	David x Alexandre
David x Lord	Pierre x Marchand



Déposition de Louis Fréchette fils

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 131

Montréal, 12 décembre 1837

Louis Fréchette, cultivateur, de la paroisse de Saint-Jean, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le premier jour de novembre dernier, il aurait reçu une lettre de Louis-Joseph Davignon, médecin, résidant au village de Saint-Jean, le priant de se trouver chez le nommé Édouard Derome à une heure de l'après-midi le lendemain ; qu'il s'y serait rendu le lendemain et aurait vu chez ledit Derome ledit Davignon, Pierre-Paul Démaray, Casimir Nolin, Étienne Fréchette, Édouard Vincelette et nombre d'autres personnes dont il ne connaît pas les noms.

L'assemblée fut présidée par ledit Étienne Fréchette et ledit Eusèbe Bardy aurait agi comme secrétaire.

Qu'il fut résolu à ladite assemblée d'élire des officiers de milice pour la paroisse de Saint-Jean et, en conséquence de ladite résolution, on aurait subséquemment élu des officiers de milice pour ladite paroisse, et entre autres personnes élues, le père du déposant aurait été élu capitaine ; que lesdits Démaray et Davignon auraient aussi proposé à l'assemblée d'ouvrir une souscription pour l'achat d'armes à feu. Il aurait été souscrit alors 30 sols pour chaque personne présente pour le louage de la

maison et l'achat de livres contenant les mots de commandements militaires pour exercer les habitants à faire des exercices et évolutions militaires, mais le déposant ne sait pas que les livres aient été achetés.

Que lesdits Davignon et Démaray auraient dit à l'assemblée de s'organiser et se préparer et que [le] but de ces préparations était afin de se révolter et renverser le gouvernement.

Louis Fréchette fils

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 12 décembre 1837
Tait, J.P.



Déposition de Louis Thouin-Roc

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 846

12 décembre 1837

On this 12 day of December 1837, personally appeared Louis Thouin dit Roc, farmer, of the Parish of St. Margaret of Blairfindie [L'Acadie], in the county of L'Acadie, who after being duly sworn on the Holy Evangelists, deposeth as follows :

That on Monday the 4 instant, about nine o'clock a.m. a person by the name of Theodore Béchar, armed with a pistol, came to the deponent's house, and said to him : You, old rascal, we have heard that you do not approve of our proceedings. We know that you are an old Bureaucrate because you refused to go to Dudley Flowers *charivari*. You also refused to go to Pointe-la-Mule, when the Dragoons came to St. John, and you would not permit your boys to go. All this proves that you are an old Bureaucrate. And if you do not immediately obey my orders and go on before me, I will blow your brains out, shaking a pistol which he had in his hand, and burn your buildings. One of my sons was compelled to go to prevent his threats from being put in execution. Deponent says that he was frequently threatened by Gagnon, Béchar and Augustin Cartier, prior to this day. Béchar also said on the above named day to deponent, that his name was put down as a Bureaucrate from a question put to Mr. Papineau at the meeting held at Napierville by him to this effect. Addressing himself to Papineau : « From what I can gather from your speech, you would recommend the inhabitants of the country to rebel against the govern-

ment of England ? Would it not be a dangerous thing for us to disobey the commands of our Sovereign ? It may happen that we will be served in the same way that the inhabitants of Acadie in Nova Scotia were, when they rebelled against their Sovereign. »

Mr. Papineau replied and said : « This has nothing to do with the affair of Acadie. This does not molest the Sovereign, but the ministers at Parliament, who are a band of robbers. »

Further deponent saith not. Four words obliterated are null, nine words in the margin are good.

Louis x Thouin dt Roc

Sworn before me at Christieville [Iberville]
J. McGinnis, J.P.



Joseph Cartier à Joseph Masson

BAnQ-VM, *Fonds Joseph Masson*, P 650/8

Saint-Antoine, 13 décembre 1837

Mon cher monsieur,

Permettez-moi de vous adresser ce mot. J'ai vu hier M^{me} Drolet à Saint-Marc, qui vraiment fait pitié et qui est dans toute l'inquiétude possible pour son époux. Elle le croit innocent ; elle m'a fait promettre de vous écrire afin de vous prier d'intercéder miséricorde en sa faveur. Je ne puis vous en dire davantage.

J'ai l'honneur d'être avec considération, mon cher Monsieur, votre tout dévoué serviteur.

Jos. Cartier



François-Xavier Demers à Mgr Bourget
AESH, *Saint-Denis*

Saint-Denis, 13 décembre 1837

Monseigneur,

Je n'ai reçu qu'avant-hier votre lettre du 28 novembre. Depuis le 11 novembre, il ne nous a été possible d'avoir de correspondance avec Montréal que ces jours derniers ; et jamais cependant il nous eût été aussi nécessaire que dans cette circonstance critique d'être aidés des lumières de nos supérieurs ecclésiastiques.

Pour répondre à vos désirs, je vais vous donner le détail de ce que je connais du malheureux événement qui vient de plonger cette paroisse dans l'affliction et la misère.

Ce fut dans la nuit du vendredi 10 novembre que commencèrent surtout nos alarmes. Vers 1 h après minuit, sur la nouvelle que le D^r Nelson allait être pris, une quarantaine d'hommes armés se réunit pour s'opposer à son arrestation. Aussitôt qu'on vit de la lumière au presbytère, à 5 h, un homme vint me demander si je connaissais ce dont il s'agissait ; je lui répondis que les conséquences les plus terribles allaient s'ensuivre d'une pareille résistance. Toutes les nuits, à deux ou trois exceptions près, jusqu'au 1^{er} du courant que le docteur a fui, il a été gardé de la sorte.

Le samedi matin, le 11, il transpira un bruit que tout ce qui put se rencontrer de chefs et de personnes marquantes se réunissait à la Pointe-Olivier [Saint-Mathias]. Je crois que c'est dans cette assemblée que l'indépendance fut déclarée.

C'est au retour de là, le soir, qu'ils s'emparèrent des propriétés et des magasins de M. Debartzch. Le même jour et les deux suivants, il paraît qu'il fut grandement [question] d'avoir l'argent de la Fabrique pour acheter des armes ; d'après ce que j'exposais à quelques-uns, on ne se hasarda pas à me demander d'assemblée de Fabrique pour cet objet.

Le dimanche, le 12, j'annonçai pour le lendemain une grand-messe pour la prospérité spirituelle et temporelle du pays. Le mardi 14, vers 1½ h après-midi, la place devant le presbytère était couverte de monde. De l'escalier de la salle des habitants, on se mit à lire des résolutions. Ma sœur, écoutant par la jalousie, entendit lire que le curé consentait ainsi que les marguilliers à ce que l'on prît les deniers de la Fabrique pour avoir des armes. Elle accourut m'en avertir. J'allai de suite à l'assemblée déclarer que la religion et la conscience nous défendaient de prendre ces argents pour détruire le gouvernement établi. Il me fut répondu que je devais voir que ce gouvernement allait expirer ; que l'évêque était leur ennemi, qu'il n'imitait pas les évêques de la Belgique et de la Pologne, que cet argent n'était pas en sûreté, que les Orangemen allaient venir le leur enlever, qu'il le leur fallait dès ce soir.

Le jeudi, de grand matin, je partis pour Saint-Jude ; le bruit se répandit qu'à cause de cette mauvaise affaire, j'avais quitté la paroisse et que l'église allait être interdite. Je fus prévenu dans ces jours-là qu'une bande masquée allait se porter de nuit sur le presbytère pour enlever le coffre-fort. Le samedi, à 8 h du soir, j'exigeai que les marguilliers l'ôtassent du presbytère et qu'ils ne me disent pas où ils le mettraient.

Le lundi matin, on vint me trouver, disant que pour éviter un forfait, je devais consentir au moins à ce que l'on empruntât ces deniers pour l'objet précité. Ma conscience ne s'accorda non plus de ce tempérament.

Le mardi, dans la nuit, le 21, six à sept hommes masqués enlevèrent l'argent de la maison où le coffre avait été mis.

Le jeudi matin, le 23, en sortant de la sacristie, j'entendis crier que les soldats de Sorel tombaient sur le village. Beaucoup de femmes et d'enfants se précipitaient au presbytère, croyant y être plus en sûreté qu'ailleurs. Ce fut dans ce moment-là qu'un enfant entra, criant qu'on venait de tuer l'officier fait prisonnier la nuit. Je compris qu'il fut tué dans la rue, vis-à-vis le bout d'en bas de la maison de feu monsieur Bourdages.

Le feu commença ensuite vers 10½ h et dura jusque vers 3 h. Les soldats furent obligés de retraiter. Si la maison de M^{me} St-Germain, de laquelle tiraient les patriotes, n'eût point arrêté les soldats, je ne sais ce que nous serions devenus ce jour-là.

Après l'action, nous fûmes appelés pour quelques blessés. J'allai aussi voir cinq soldats blessés restés au village. Le nombre des morts, du côté des patriotes, a été de 10 : 6 de Saint-Denis, 3 de Saint-Antoine et 1 de la ville. Un blessé de Saint-Ours est mort depuis.

Le lendemain de la bataille, le vendredi, le village se déserta. Le docteur vint me reprocher de faire sortir de mes effets. Ce jour-là, en revenant de mener ma mère au 3^e rang, je fus prévenu par un bon habitant que je devais être pillé. Le soir, contre la coutume, pas un homme dans la salle des habitants, ce qui augmenta mes appréhensions ; à 9 h, j'envoyais demander quelques miliciens d'une compagnie qui logeait chez les Sœurs, pour venir passer la nuit au presbytère. Cette nuit, il se fit des vols dans d'autres maisons.

Le samedi matin, les 6 morts de Saint-Denis furent enterrés dans le cimetière ; ce jour-là, je fis enfouir les vases sacrés, les argenteries et quelques argents appartenant encore à la Fabrique. Les ornements et les linges furent portés dans les concessions, et les saintes espèces retirées du tabernacle et cachées en terre, dans la cave de la sacristie.

La nouvelle de la prise de Saint-Charles étant parvenue entre 3 et 4 h, vers les 5 h je montai à la 3^e concession à travers les champs avec les Sœurs, mon vicaire et

deux personnes de ma maison, les autres y étant rendues dès le jour précédent, et ayant fait sauver mon garçon à Nicolet pour qu'il ne prît point les armes.

Le dimanche matin, le 26, messire Blanchet vint me trouver au 3^e rang, m'apportant une lettre du camp de Saint-Charles. J'allai de suite trouver le commandant de Saint-Charles et lui dit qu'il n'eût aucun doute sur ma loyauté, que j'étais libéral dans ce sens que je désirais obtenir un bon gouvernement par des voies constitutionnelles, mais non par la révolte ; que dans ce moment, j'avais à craindre de la part des patriotes, pour m'être refusé de les aider ; que dans les intérêts de l'humanité et pour éviter les malheurs dont mon village était menacé, j'emploierais le peu d'influence qui me restait et que je donnerais aux habitants communication de la lettre qu'il m'avait fait écrire, quoique par là je m'exposasse beaucoup de la part des chefs désespérés. L'avocat Guky s'emporta beaucoup, me dit des choses dures, me reprochant de ne pas avoir employé mon influence. Il alla jusqu'à dire que dans 6 ans la religion catholique serait détruite en Canada.

Revenu à Saint-Denis, j'envoyai aux habitants assemblés au village, communication de ce qui m'avait été écrit et dit au camp de Saint-Charles. Ils en eurent assez connaissance que dans la nuit du dimanche au lundi, tous les piquets ayant déserté, Nelson et les autres meneurs levèrent le pied le lundi. Mais sur la nouvelle du départ des troupes de Saint-Charles, ils furent rappelés par quelques déterminés ; ils persistèrent jusqu'au vendredi, soit le 1^{er} du courant, qu'apprenant l'arrivée des troupes à Saint-Ours, ils prirent la fuite.

Depuis le dimanche soir, 26 novembre, jusqu'au mardi 5 du courant, je me suis tenu éloigné d'ici, ayant sujet à craindre que les chefs désespérés ne se portassent à quelques violences contre moi. Quand j'ai vu les jours devenir si mauvais, une semaine avant le feu, j'avais proposé à messire Lagorce de s'éloigner s'il le voulait, d'autant plus que je m'apercevais qu'il n'avait jamais été bien vu ici ; il a voulu rester. Après mon départ, il ne se trouvait pas en sûreté, il a quitté le poste.

Dans ma fuite, je fus atteint à Saint-Aimé par un des plus violents partisans du docteur, celui qui est signalé à présent pour avoir tué l'officier ; je fus en peine en le voyant ; il me demanda à aller à confesse. Il paraît que dans sa route, il échappa des paroles qui annonçaient quelque mauvais dessein.

À mon retour au village, le mercredi 6 du courant, je vis à 9 h le major Read qui me fit remettre le presbytère à midi. Les maisons du village avaient été abandonnées au pillage depuis l'arrivée des troupes, le samedi le 2. Ils ont pris dans l'église ce qui a pu les accommoder ; les tabernacles, les coffres et armoires ont été forcés et ouverts. J'ai remarqué qu'une boîte des saintes huiles [fut] laissée dans un des sacs au presbytère ; le vase pour se purifier les doigts, le tout d'argent, deux ou trois pièces de toile non employées ont été enlevées.

La veille de mon arrivée, un officier exprima sa surprise à ma sœur de ce qu'il n'y avait pas de coupes d'argent dans les tiroirs. Il paraît que le major Read, qui est catholique, à son arrivée ici, le dimanche ou le lundi, fit condamner la porte du chemin couvert, par où les pillards étaient entrés dans l'église, et même qu'il fit mettre des sentinelles dans le cimetière.

Une quinzaine de maisons, sans compter les granges et autres dépendances, ont été incendiées dans la paroisse. Ceux qui, se confiant dans la promesse qui avait été faite, que si l'on ne faisait point de résistance, on respecterait les maisons ouvertes, et où il n'y aurait point d'armes à feu chargées, étaient restés chez eux à l'arrivée des troupes, ont eu à souffrir de la violence des soldats et même obligés de fuir. Il n'y avait point à y tenir. Les fermiers, les donateurs et donatrices de Nelson, de D^{me} St-Germain et le donataire de Jalbert, ont perdu dans ces incendies leur part dans les grains et les bâtiments.

Il se fait des arrestations tous les jours. Les gens du village hésitent à revenir à leurs maisons.

Voici ce que m'écrit Messire Blanchet sur ce qui est arrivé dans sa paroisse :

« Les militaires, après avoir fait brûler une grange appartenant au beau-frère de ma nièce, avec animaux, calèches, &c, dans le haut de la paroisse, se sont approchés du camp. Après avoir mis en fuite les insurgés, ils ont mis le feu à la maison d'une autre de mes nièces et à celle de son beau-père, qui étaient voisines et qui, toutes deux, étaient éloignées de sept ou huit arpents au sud du camp. Ils ont encore incendié toutes les bâtisses de M. Debartzch, excepté la maison, qui n'en vaut guère mieux.

Arrivés à l'église, où il n'y avait personne qui vive, ils en ont enfoncé les portes et s'y sont logés. Les troupes pouvaient se loger dans les maisons du village. Le SS Sacrement y était. Ils ont pénétré dans la sacristie où ils ont logé leurs prisonniers, avec une garde assez considérable.

À peu près dans le même temps, sans doute, ils ont forcé et brisé les portes du presbytère intérieures et extérieures ; ils ont brisé et pillé tout ce qui s'y trouvait, à l'exception de mes sofas, chaises, tables, poêles, chaudrons et quelques images encadrées : tout le linge, toutes mes hardes, celles de ma nièce et de mes serviteurs, tout a été enlevé ou mis en pièces. Nous sommes restés avec ce que nous avions sur le corps. Pas une cuillère ; quelques assiettes, ½ douzaine de couteaux, qui ont été retrouvés en paquets pour être emportés. Je puis dire avec raison que je commence un nouveau ménage.

Quelque temps après le combat, j'avais vu le colonel qui m'avait assuré que rien ne serait dérangé dans l'église : je crois que ça a été le cas. Trois de leurs morts étaient étendus au bas des degrés de l'autel. Les militaires avaient monté un poêle dont le tuyau perpendiculaire répandait la fumée dans tout l'édifice. C'est un coup de la Provi-

dence que le feu n'ait pas pris. Une certaine place du plancher a brûlé. Voilà à peu près tout le dommage de l'église, si j'en excepte un grand nombre de vitres cassées, mais qui ont pu l'être par les balles pendant le combat.

On assure qu'on y a fait boucherie, qu'on y a fait entrer des chevaux ; je n'ai encore pu vérifier cette dernière chose.

Un boulet a traversé la couverture et la voûte et, après avoir frappé sur le mur opposé, a été trouvé dans la grande allée. Un autre paraît aussi avoir fait un trou dans la couverture et est tombé de la voûte près du bassin. Voilà pour l'intérieur de l'église.

Venons à la sacristie : on y a tout fait, elle a servi de privés, de cuisine, &c. On y a volé deux patènes, le pied de l'ostensoir, une assiette aux burettes, le vase pour se purifier les doigts, le dessus de l'encensoir avec ses chaînettes, l'instrument de paix, le tout d'argent ; le petit christ de l'autel de la sacristie avec les bras de la croix ; deux voiles de calice de soie et un de velours. Le porte-Dieu et la boîte aux saintes huiles, qui se trouvaient au presbytère, ont eu le même sort, ainsi que les burettes d'argent. Il me manque aube, bonnet carré. Je regrette sur toute chose ma relique de la vraie croix et de la couronne d'épines qui est allée avec le reste. Voilà pour la sacristie.

Il est bon de dire aussi qu'il ne m'est pas resté une bouchée de pain, ni aucune provision de quelque espèce que ce soit. Le dimanche soir (26 nov.), on a fait brûler la grange de celle de mes nièces dont la maison avait brûlé la veille, de sorte qu'elle est restée, avec son mari, avec ce qu'elle portait.

On a amené ma calèche, une petite charrette et une grosse. J'ai mes chevaux parce que je les avais retirés de l'étable. J'ai perdu deux harnais. On pense bien que le meilleur n'a pas été pour moi.

Le pillage a eu lieu chez M. Paradis, commis de M. Debartzch ; chez les MM. Duvert, chez M. Mount, chez le maître d'école, mais pas autant qu'au presbytère. Les soldats ont pillé même en retournant à Saint-Hilaire, dans plusieurs maisons. On assure qu'on a mis le feu au pied d'une croix, près du hangar de M. Deb. ; que l'on a entretenu le feu pendant 3 heures et qu'on a été obligé d'y mettre la hache pour la faire tomber. Je vérifierai ce fait.

Je ne parlerai pas de mon voyage à Saint-Denis, pendant la nuit, sous peine d'être garrotté et conduit à la prison de Montréal, si je refuse. Et pourquoi ? pour porter deux lettres, une pour Madame Guérout, et l'autre pour vous, messire le grand vicaire.

Voilà ce que je puis dire pour le moment. »

A.M. Blanchet, ptre

Je crois que messire Lagorce ne s'applique guère à l'étude. Il s'occupe trop de nouvelles. Il ne se soucie guère de prêcher. Je termine en disant que Dieu nous aime, puisqu'il nous châtie.

Demers, ptre



Jacques Viger à Dominick Daly

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 861

D. Daly, Esq^r
Québec

Montréal, 13 décembre 1837 – 3½ p.m.

Le Général [Colborne] part à l'instant pour Saint-Benoît avec la cavalerie et, en même temps, D^r Wolfred Nelson et D^r Valois, de la Pointe-Claire, entrent en ville, prisonniers de miliciens volontaires des Townships ; je les ai vus et *ce sont bien eux*. Ils ont été pris dans Stukeley. Au même moment, nous apprenons de bonnes nouvelles du Haut-Canada. Je les copie du *Time Bill from Kingston to Montreal*, date 10 déc. : « Cobourg mail is arrived. The Rebels defeated, 25 killed, some prisoners, and not a Constitutionalist hurt. » Je copie cela au Bureau de Poste même – Nothing said of Mackenzie.

En hâte. Votre &c.

J. Viger

Les prisonniers Bouchette, Kimber et DesRivières dénoncent fortement Papi-neau. Ils disent que c'est lui qui les a poussés à venir à Missisquoi Bay et à envahir la province, accompagnant ses commandements de mensonges tels que les suivants : qu'il y avait un fort camp à Saint-Césaire, un autre à Saint-Mathias, un autre au Grand Brûlé [Saint-Benoît] et que les habitants se soulevaient partout et se rassemblaient en grand nombre à Saint-Charles et Saint-Denis. Il leur a représenté l'affaire de Saint-Charles comme un *petit succès* pour les troupes et dit qu'elles avaient beaucoup souffert là et à Saint-Denis.



Déposition de Léandre-Pierre Boivin

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 18

Montréal, 13 décembre 1837

Léandre-Pierre Boivin, of the city of Montreal, watchmaker, being duly sworn, deposeth and saith that in the beginning of October last, he was induced to join in association formed in this city and designated as the « Fils de la Liberté ». That after having consented to form one of the associacion, he attended two of their meetings held at the Nelson Hotel in the New Market. That this deponent saw at the said meetings Rodolphe Desrivières, André Ouimet who was the president of the association, Georges de Boucherville, Doctor Lacroix, Doctor Gauvin and a man of the name of Beaudry, merchant, and a great many other persons whom this deponent does not now recollect. That this deponent attended at the meeting of one of the committees held at the office of the said Mr. Ouimet. Mr. Ouimet was the president, there was also present at the said meeting Mr. Beaudriau, student of medicine, Mr. Therrien, student at law, Mr. Larochelle²⁰², merchant. That at this meeting, resolutions were prepared to be submitted to the general meeting, to be afterwards held at the said association. That this deponent did not attend any of the meetings of the asid association, when they performed any military manoeuvres. And signed.

Lp. Boivin

Sworn before me at Montreal

²⁰² Norbert Larochelle, né *Albert* Larochelle à Saint-Cuthbert, fils de Louis Gautron-Larochelle, agriculteur, et de Marguerite Roberge. Signataire de l'*Adresse des Fils de la Liberté* du 4 octobre 1837. Marchand à Montréal, quartier Sainte-Marie, et à Saint-Hyacinthe en 1838-1839. Il a épousé (Saint-Hyacinthe, 3 juillet 1837) Sophie Turcot, fille mineure de Jean Turcot, meunier, et de défunte Marguerite Mercier. Les parents de Norbert Larochelle demeurèrent alors à Saint-Simon. Veuf en 1839, il s'établit à La Nouvelle-Orléans. Georges de Boucherville et N. Larochelle, qui avaient laissé le Canada en 1838 et qui ont habité la Louisiane depuis cette époque sont de retour au pays pour s'y fixer, écrit *La Minerve* du 26 juin 1843. Pourtant Larochelle habite encore en Louisiane : une lettre de Norbert Larochelle à Fabre, datée de La Nouvelle-Orléans, le 14 mai 1844, est publiée dans *Le Canadien* de Québec, faisant état de sa contribution (105 piastres) à l'Association de la délivrance (*Le Canadien*, 31 mai 1844). Au Collège de Saint-Hyacinthe, on constate la présence de Norbert Larochelle fils, âgé de 14 ans. Rec. CAN (1851). Ce dernier, lors de son mariage à Upton, le 15 août 1859, est dit habitant de Saint-Simon, fils de Norbert Larochelle, *résidant à La Nouvelle-Orléans*, et de défunte Sophie Turcot. Fauteux rapporte le décès de Norbert Larochelle père qui aurait été publié dans *La Minerve* du 28 août [1873]. La référence est inexacte.

this 13 December 1837
Law^{ce} Kidd, J.P.



Déposition de Joseph Longtin et autres

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 88

Montréal, 13 décembre 1837

Joseph Longtin, Amable Longtin, Jean-Baptiste Landry, Dauphin Dupuis, Barthélemy Dupuis et Joseph Landry, tous cultivateurs, de la paroisse de Saint-Constant, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, déposent et disent que vers le commencement du mois de septembre dernier, le nommé Charles Allard aurait commandé les déposants de l'accompagner, la nuit, chez le nommé Antoine Bruneau, capitaine de milice, de ladite paroisse, pour lui faire un charivari afin de lui faire résigner sa commission dans la milice.

Ledit Allard leur aurait barbouillé le visage et les aurait forcés avec menaces d'aller avec lui chez ledit Antoine Bruneau, que ledit Allard aurait forcé de lui donner sa commission de capitaine de milice. Qu'ils étaient au nombre d'environ 25 qui formaient ledit charivari. Les déposants ont déclaré ne savoir signer.

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 13 décembre 1837
Benj. Hall, J.P.



Déposition de Louis Malo

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 996

Montréal, 14 décembre 1837

District of Montreal. – Louis Malo, Bailiff, of the City of Montreal being duly sworn, deposith and saith that he visited the Yard and Premises of the Court House of the City adjoining the Residence of Robert Nelson on the 13th day of December Instant, accompanied by Mr. George Stanley, that they discovered a private door of communication between the two premises and on further examination discovered

the marks of a beaten path conducting up to the said door or aperture in the division fence, between the said premises, and which communication consisted of a bard in the said fence, and replaced was to be able to remove it with great ease and replace it again at pleasure from the appearance of the said door, and the secret situation of the same together with the foot steps visibles conducting to the same. This deponent conceives that the same has been used as a private door to communicate as afore-said, and signed²⁰³.

Louis Malo

Sworn before me
at Montreal
this 14th December 1837
G.J. Holt²⁰⁴, J.P.



Michel Quintal²⁰⁵ à lord Gosford
BAC, RG4, A1, vol. 526 : 134

(Reçue le 22 déc.)

Saint-Clément de Beauharnois, 14 décembre 1837

Monseigneur [Milord],
Apprenant par le lieutenant-colonel McDonell, de Glengary, qu'il paraissait se tramer quelques projets hostiles au milieu de la population qui se trouve sur et hors des limites de la seigneurie de Beauharnois, et même sur les frontières, et vu le désir que m'a témoigné ce monsieur de me transporter vers ces lieux afin de pacifier ces peuplades et de leur faire sentir la nécessité de se montrer des sujets fidèles et loyaux, ou de découvrir les plans de rébellion, s'il en existait quelques-uns en-deçà

²⁰³ Voir le N° 1003, sur le même sujet.

²⁰⁴ George Johnson Holt (1796-1842), marchand. Il a épousé (Montréal, Christ Anglican, 10 avril 1823) Caroline Hayward Henshaw, 28 ans, veuve du marchand Henry Cox. Romuald Trudeau raconte le charivari qu'il y eut lors de ce mariage. Voir Romuald Trudeau, *Mes Tablettes*.

²⁰⁵ Michel Quintal (1797-1875), né à Boucherville, fils d'Étienne Quintal et de Félicité Gauthier. Ordonné prêtre en 1822. Curé à Beauharnois (1832-1840). *DC*.

et hors des lignes, ne sachant parler l'anglais, j'ai chargé messire Louis Nau, curé de Saint-Jean-Baptiste, qui se trouve ici en passant, de cette mission comme étant plus propre pour cette affaire, vu qu'il parle très bien l'anglais.

Messire Louis Nau, plein de zèle pour sa Souveraine et pour son pays, est parti immédiatement pour ces lieux, se confiant dans la divine providence et dans la pureté des motifs de sa cause.

Messire Nau doit aussi parcourir incognito cette partie des lignes, afin de connaître quel est le sentiment de ces habitants par rapport aux Canadas. Je me flatte qu'à son retour, ce Monsieur informera Votre Excellence du résultat de son expédition.

Agréez, Monseigneur, s'il vous plaît, le sentiment de la haute considération avec lequel je suis, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

Quintal, ptre
Curé de Saint-Clément de Beauharnois



Déposition d'Hyacinthe Latrimouille

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 20

Montréal, 14 décembre 1837

Hyacinthe Latrimouille, boulanger, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que vers le 1^{er} d'octobre dernier, il se serait formé à Montréal une société connue sous le nom d'*Association des Fils de la Liberté*, dont le but était de se révolter, renverser le gouvernement et en prendre possession. Que cette société était tirée de la ville et des faubourgs et était divisée en six sections. Que le déposant appartenait à la section du faubourg Saint-Laurent dont le jeune Alphonse Gauvin était chef. Que les jours d'assemblée, ledit Gauvin leur faisait faire des exercices et évolutions militaires. Que dimanche le 22 octobre dernier, les six sections se seraient assemblées sur la côte à Barron, sur une terre appartenant à l'honorable D.B. Viger, et y auraient fait des exercices et évolutions militaires sous le commandement de leurs chefs respectifs qui étaient : ledit Gauvin, François Tavernier, André Ouimet, Chamilly de Lorimier, Rodolphe Desrivières, et le déposant ne connaît pas le sixième.

Que le déposant aurait été nommé sous-lieutenant dans la section du dit Gauvin. Que ledit jour 22 octobre, lesdits Fils de la Liberté étaient au nombre d'environ 800.

Que le déposant y aurait vu le nommé Thomas S. Brown, marchand, de cette ville, prenant part aux exercices.

Qu'à une des assemblées des dits Fils de la Liberté, tenue le soir, le déposant aurait vu le nommé Charles-Ovide Perrault, écr, et le nommé Amury Girod, de Varennes, qui y auraient fait chacun un discours, mais le déposant ne se rappelle pas de ce qu'ils dirent.

Hyacinthe Latrimouille

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 14 décembre 1837
E. Guy



Louis Marchand *et al.* à Joseph Masson
BA_nQ-VM, *Fonds Joseph Masson*, P 650/11

Highgate, 15th December 1837

Monsieur,

Nous ayant toujours montré beaucoup d'intérêt et amitiés, nous prendrons la liberté de vous adresser la présente afin de vous prier de nous servir de votre influence avec les autorités, pour nous tirer de notre malheureuse position. Dans toutes les assemblées politiques où nous avons assisté, notre intention n'était que le redressement des griefs constitutionnellement, et non pas voir notre malheureux pays dans une guerre civile, si bien qu'au moment où nous aperçûmes que les affaires allaient trop loin, nous nous sommes absentes de nos foyers, et nous sommes ici depuis le 18 novembre dernier, et ce, avant qu'aucune difficulté sérieuse n'eût lieu.

On nous a dit qu'il y a des *warrants* contre nous, nous ne savons de quoi nous sommes accusés ; nous devons dire néanmoins, pour notre justification, que nous n'avons jamais fourni des armes, ni demandé à personne à prendre des armes.

Nous avons envoyé une requête à Son Excellence, dans laquelle nous disons quelle était notre intention, et que nous n'avions nulle intention de nous révolter contre le gouvernement de Sa Majesté ; qu'au contraire nous désirions rester fidèles au gouvernement britannique, et nous ajouterons pour nous que si nous pouvions avoir le bonheur de pouvoir s'en retourner dans le sein de nos familles, que nous emploierons toute notre influence pour rétablir la paix dans nos endroits.

Comme nous voyons dans les papiers publics qu'ils disent que les Canadiens qui sont de ce côté-ci des lignes ont excité les sentiments du peuple de ces États pour avoir de l'aide, nous pouvons vous assurer que nous avons des certificats des personnes les plus respectables, constatant que depuis notre arrivée ici nous nous sommes abstenus de parler des affaires politiques, que nous n'avons fait aucune tentative pour nous procurer des armes ou d'*ammunition*.

Les pétitions que nous avons envoyées au gouvernement doivent maintenant être devant Son Excellence, soit sir John Colborne ou lord Gosford ; nous les avons envoyées à MM. Hatt, De Salaberry, qui nous ont fait dire qu'ils y verront, de sorte, Monsieur, que nous vous prions de vouloir exercer votre influence, conjointement avec ces messieurs, pour nous obtenir la permission de nous rendre chez nous, et, de notre côté, nous vous assurons que ce sera avec plaisir [que] nous nous engageons d'être fidèles au gouvernement de Sa Majesté.

Nous serions bien aises d'avoir de vos conseils à ces égards, et si vous voulez nous écrire quelques mots, nous vous prions de les adresser sous enveloppe à MM. S. et ? Keys, Highgate, Vermont.

Aussitôt que nous pourrons nous rendre chez nous, nous tâcherons d'arranger nos app... et, nous reposant sur votre indulgence, nous espérons pouvoir y faire honneur. Nous sommes, Monsieur, avec considération vos très obéissants et très humbles serviteurs.

Thim. Franchère
Charles Mongeon
Eustache Soupras
Louis Marchand



D^r Rotus Parmelee²⁰⁶ à M^{me} Wolfred Nelson

ASTR, *Fonds Wolfred Nelson*, 0416-012

Mrs. D^r Wolfred Nelson
Verchères, L.C.

Waterloo, Shefford, Dec. 15th 1837

Dear Madame,

It becomes my painful duty to address you under circumstances of very great embarrassment, which you will readily conceive, when I inform you that it is by the particular request of your unfortunate husband.

I saw him on Tuesday last the 12th inst. at Frost Village, in this township, a prisoner, and comparing his situation then, with that in which I last saw him at his own house, I can truly say that my sympathies were never more highly excited. He was arrested on the morning of the 12th inst., about 5 o'clock, in the woods in the north part of the township of Stukeley, about 10 miles from this place, together with a Canadian from St. Pie and an Indian who were his guides. He had suffered very much from cold, hunger and fatigue, having been in the woods, as he told me, since the night next after the battle of St. Denis. But it will be gratifying to you to know, and this I can assure you, that after his arrest he was treated with the utmost kindness and nothing was withheld that could in any way contribute to his comfort. I was with him many hours and he feelingly said that he was never sensible of being the object of such real kindness and Christian charity as he had experienced that day.

I can confidently say that he had not a personal enemy in this part of the country. There was not an individual of the multitude who saw him but would have made any sacrifice to save him, could they have done it without compromising their duty to their country, which is and ought to be paramount to every personal consideration.

²⁰⁶ Rotus Parmelee (1802-1870), né à Fairfax, Vermont. Après des études à l'Université de Vermont à Burlington, il émigra au Canada et enseigna à l'Académie de Hatley, dans le comté de Stanstead et étudia en même temps la médecine avec le Dr Weston. Il épousa (Hatley, 1829) Sarah Holland Grinnis et s'établit à Waterloo où il demeura jusqu'à l'automne 1869. Considéré comme un pionnier du comté de Shefford. Il est décédé à Forest Grove, Oregon. *Waterloo Advertiser*, 8 juillet 1870, cité dans Cyrus Thomas (1836-1908), *The history of Shefford, civil, ecclesiastical, biographical and statistical*, Montreal, Lovell, 1877, 153 p.

He was forwarded to Montreal on the afternoon of the day on which he was arrested. He said he was very sensible of his fate, but felt perfectly composed and resigned, and desired me to advise his dear family of the fact. He was accompanied from this place by the Rev^d Mr. Selby, a Wesleyan missionary. Just before he started he desired me to write a few lines saying that he willed and bequeathed all the property he possessed to his dear wife and children, which I did, and he signed it in presence of witnesses, and the paper is now in my hands and at your command.

I assure you, my dear Madame, that I shall feel a [great] pleasure in waiting upon yourself and afflicted family and personally communicating everything in my power that may have a deep but melancholy interest in knowing, and this I contemplate doing as soon as circumstances will permit.

As a personal friend, I am under many grateful obligations to your unfortunate husband, and I beg to assure that I most feelingly condole with you in your present trying circumstances, and feel no greater pleasure than in serving you to the full extent of my power, and I desire also to address my kind sympathies for the brothers and sisters of D^r Nelson with several of whom I have the pleasure of being particularly acquainted.

With kind regard, my dear Madame, I remain your ob^t servant.

Doctor Rotus Parmelee



Arthur Nelson²⁰⁷ à Wolfred Nelson

ACAM, 901.106 ; 837-3

Collège de Saint-Hyacinthe, 15 décembre 1837

Mon cher père,

C'est votre fils Arthur qui vous écrit, qui peut-être vous adresse ses derniers adieux. Oh ! que ne puis-je être auprès de vous, vous voir encore une fois, je l'espère encore. Peut-être qu'on ne vous condamnera pas ; le bon Dieu saura toucher vos juges. Ah ! du moins qu'ils nous laissent la consolation de vous voir. Que ne puis-je, avec ma chère maman et mes frères et mes sœurs, vous embrasser et pleurer auprès de vous. Mais ô mon père, que je puisse espérer vous voir dans le ciel ! Pardonnez-moi la représentation que je vais vous faire : c'est l'amour le plus grand qui m'engage à vous l'adresser.

Mon cher père, embrassez la religion de votre épouse et de vos enfants, la religion dans laquelle vous avez consenti que nous fussions élevés. C'est que vous la croyez bonne, car vous nous aimiez trop pour avoir voulu que nous fussions élevés dans une mauvaise religion. Cette religion, vous avez paru toujours la respecter. Que Dieu vous éclaire et vous fasse voir qu'elle est la seule vraie. Le sentiment qui m'inspire en ce moment doit vous dire qu'elle est bonne.

Mon cher père, peut-être Dieu n'a-t-il permis l'affreux malheur qui vous accable, que pour vous fournir l'occasion de mériter, par votre résignation à la volonté de Dieu, la plus grande des grâces, celle de mourir dans la vraie foi : cette pensée-là me console, dans mon extrême affliction. Mon père, écoutez la voix de Dieu, c'est lui qui vous parle, pas votre Arthur ; c'est ma dernière demande, mon père. Je me jette à vos genoux pour l'obtenir. Adieu, le meilleur des pères, adieu.

Votre affectionné fils.

²⁰⁷ Arthur Nelson (1825-1868), âgé de 12 ans, écrit à son père qu'on vient d'arrêter le 11 décembre et qui a fait son entrée à la prison de Montréal, le 13. En mai 1843, Arthur Nelson entreprend des études de droit auprès de Henry Stuart, avocat à Montréal. En 1848, rendu aux États-Unis, il aurait fait paraître un article défendant son père aux prises avec L.J. Papi-neau ; cet article, tiré du *Boston Rambler*, fut publié dans le *Herald* et traduit ensuite dans *La Minerve* (Voir à ce sujet *L'Avenir*, 18 octobre 1848). Militaire et journaliste, il épouse (Plattsburgh, 16 juillet 1853) Jane Tarleton avant d'aller faire la guerre en Crimée (1854-1856). En 1857, il est journaliste en Inde (Kurrachee) pour le *Sindian*, secrétaire de la Chambre de commerce et membre de la loge maçonnique du lieu. Arthur Nelson, depuis longtemps veuf, décédera en décembre 1868 à Kurrachee, en Inde (aujourd'hui Karachi, province de Sind, Pakistan). ASTR, *Fonds Wolfred Nelson*, 0416.

Arthur Nelson



Déposition de James Jones et James Savage

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 194

15 décembre 1837

Personally came and appeared before me, Edmund Peel, one of Her Majesty Justices of the Peace for the District of Montreal, James Savage and James Jones, of the borough of William Henry, who depose and saith that on or about the 24 of November 1837 the said deponents, been employed by the Commissary and going up to St. Denis, were taken prisoners by a band of rebels, and in the afternoon of the same day were released. In returning to William Henry, were retaken prisoners at a place called Rousseau [Ruisseau] Laplante and from there conducted to St. Ours before one Louis Mauger and one doctor Dorion, and then conducted to a school house kept by one Mr. Huse, where there was five of Her Majesty's troops prisoners, and there guarded by about 20 of armed rebels, who at first threatened the said deponents.

The morning following, the deponents were brought before Louis Mauger and doctor Dorion, where the deponents were released by exchange of prisoners. When one Bolaque Comnoly, called Captain Bolaque, before the exchange of prisoners, saw the deponents and made use of the following threats : « Ah ! Ah ! Savage and Jones, so you have come up to fight against the Canadians and had I been on guard last night, you would not have been alive this morning ». At the same time, making use of violent oaths and expressions, saying : « You ought to have been shot », and further the deponent sayth not.

James Savage
James Jones

Sworn to before me
this fifteenth day of Dec^r
one thousand eight hundred and thirty seven
Edmund Peel, J.P.



Déposition de Pierre Morin et Jean Lacoste contre Ambroise Brunelle, Flavien Bouthillier et François Papineau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1478

Saint-Césaire, 15 décembre 1837

Par devant moi, Jean-Baptiste Casavant, écuyer, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour ledit district (de Montréal), sont comparus Jean Lacoste et Pierre Morin, tous deux cordonniers, de la paroisse Saint-Césaire, lesquels, après serments prêtés sur les saints Évangiles, déclarent et disent que maître Ambroise Brunelle, notaire, serait un *solvateur* du peuple contre notre Souveraine la Reine Victoria, conjointement avec Flavien Bouthillier, François Papineau et Calixte S. Gigon, et coupable de haute trahison, et qu'il s'est sauvé après avoir animé les esprits du bas peuple, qu'il était aussi un des chefs pour obliger ledit Jean-Baptiste Casavant, l'un des magistrats, à remettre sa commission de juge de paix, et William U. Chaffers, Esqr., ses commissions de commissaire et magistrat, et des complices du charivari, et ne disent rien de plus.

Pierre x Morin

Jean x Lacoste

Assermenté devant moi
à Saint-Césaire le 15 décembre 1837
J.Bte Casavant, J.P.
certifié vraie copie
F.X. Lacombe, greffier



Déposition de Pierre Guertin

BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11196-11197

William Henry, 16 décembre 1837

District de Montréal. – Pierre Guertin, cultivateur, de la paroisse de Saint-Antoine dans le district susdit, est comparu par devant nous soussignés juges de paix de Sa Majesté pour le district susdit, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

Que le 23 novembre dernier, vers 8 h du matin, il fut commandé par le capitaine Jalbert, de Saint-Denis, à l'effet de conduire (en qualité de gardien) un officier prisonnier en la demeure de Wolfred Nelson, de Saint-Denis à Saint-Charles. Lorsque le déposant fut commandé par ledit Jalbert, ledit Jalbert avait son sabre tiré. Le déposant, Mignault et Maillet ont parti avec ledit officier prisonnier dans un *waggon*, pour le conduire au dit lieu de Saint-Charles. Le prisonnier était attaché avec une *strappe* de cuir par le milieu du corps, dont Maillet tenait le bout dans une de ses mains, et un sabre dans l'autre, et M. Mignault conduisait la voiture, et ledit déposant étant armé d'un fusil.

Lorsqu'ils furent à une petite distance de la demeure de M. Masse, lesdits Maillet et Mignault ont dit au déposant :

– Allez-vous-en absolument, à deux hommes on peut mener le prisonnier.

Ce que le déposant fit immédiatement et lorsqu'il fut éloigné d'environ un arpent de la voiture, il a entendu sacrer, sur quoi le déposant s'est reviré pour voir ce qui se passait et il a vu l'officier prisonnier hors de la voiture et le nommé Maillet avait son sabre levé sur le prisonnier.

Le déposant étant bien effrayé s'est sauvé et a été en la demeure de M^{me} St-Germain rejoindre les personnes qui étaient assemblées en ladite maison, ayant été commandé par plusieurs personnes de ce faire. Et de plus le déposant ne dit et a le déposant signé la présente déposition, lecture lui en ayant été faite en sa présence.

Pierre Guertin

Assermenté devant nous
au bourg de William Henry
ce seizième jour de décembre
mil huit cent trente-sept
Hy Crebassa, J.P.
R. Jones, J.P.



Déposition de Rose Huard

BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11199

William Henry, 16 décembre 1837

District de Montréal. – Rose Huard, demeurant en la paroisse de Saint-Denis, dans le district susdit, est comparue devant nous, soussignés, juges de paix de Sa Majesté nommés pour maintenir la paix dans le district susdit, laquelle après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose comme suit :

Que le 23 novembre dernier, la déposante étant dans sa demeure en la paroisse de Saint-Denis, elle vit passer un *waggon* conduit par François-Toussaint Mignault, aubergiste, et Jean-Baptiste Maillet, potier, de Saint-Denis, dans lequel *waggon* il y avait un officier prisonnier.

Après que le *waggon* fut passé, le conducteur de la voiture arrêta à une petite distance de sa demeure et la déposante a vu l'officier prisonnier hors de la voiture, agenouillé par terre, et la déposante a vu ledit Jean-Baptiste Maillet frapper l'officier prisonnier d'un coup de sabre sur la tête, lorsqu'il était à terre. Et de plus ne dit et a déclaré ne savoir signer, à part sa marque ordinaire d'une croix, après lecture faite.

Rose x Huard

Assermenté devant [nous]
au bourg de W^m Henry
ce 16^{me} jour de décembre 1837
Hy Crebassa, J.P.
R. Jones, J.P.

**Déposition de Jean-Baptiste Côté**

BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11101-11102

William Henry, 16 décembre 1837

District de Montréal. – Jean Baptiste Côté, cultivateur, de la paroisse de Saint-Denis, dans le district susdit, est comparu devant nous, soussignés, juges de paix de Sa Majesté pour le district susdit.

Lequel, après serment prêté, dépose et dit que dans les derniers jours du mois de novembre dernier, le déposant étant en la demeure de François-Toussaint Mignault, aubergiste, de Saint-Denis, le déposant en conversant avec ledit François T. Mignault sur l'affaire de Saint-Denis avec les troupes de Sa Majesté, le déposant lui remarqua qu'il avait l'air triste. Sur quoi ledit F.T. Mignault lui répondit comme suit :

« Le docteur Nelson m'a mis en main l'officier prisonnier pour le mener à Saint-Charles et m'a recommandé de le mener à Saint-Charles et de ne point lui faire de mal, ce que je lui ai promis, et étant parti de la demeure de M. Nelson, le prisonnier a fait un saut et tomba hors de la voiture et alors les nommés Jean-B^{te} Maillet, potier, Joseph Pratt, boulanger, et cap^t François Jalbert, tous de Saint-Denis, ont saisi le prisonnier. Et ledit J. B^{te} Maillet lui donna un coup de sabre et cassa son sabre en le frappant, et le cap^t Jalbert le frappa de deux coups de sabre, et ledit Joseph Pratt le frappa de deux coups de sabre, lui coupa le cou et lui coupa les doigts de la main lorsqu'il se levait pour se garantir. »

Alors il survint quelques personnes en la maison de M. Mignault et la conversation se termina et le déposant de plus ne dit et a déclaré ne savoir signer, a fait sa marque ordinaire d'une croix, après que la lecture lui a été faite de la présente déposition en sa présence.

Jean Baptiste x Coté

Assermenté devant [nous]
au bourg de William Henry
ce 16^e jour de décembre 1837
R. Jones, J.P.
Hy Crebassa, J.P.



Déposition de Louise Ayotte
BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11104

William Henry, 16 décembre 1837

District de Montréal. – Louise Ayotte, de la paroisse de Saint-Denis, dans le district susdit, est comparue par devant nous, soussignés, juges de paix de Sa Majesté pour le district susdit, laquelle après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit

que le vingt-troisième jour de novembre dernier, la dépositante étant en sa demeure au dit lieu de Saint-Denis, elle a vu les nommés François-Toussaint Mignault, aubergiste, de Saint-Denis, dans le district susdit, et Jean B^{te} Maillet, potier, du même lieu, passer dans un *waggon* qu'ils conduisaient, dans lequel *waggon* il y avait un officier prisonnier ; après que le *waggon* fut passé, le conducteur de la voiture arrêta à une petite distance de sa demeure, et la dépositante a vu l'officier prisonnier hors de la voiture, agenouillé par terre et la dépositante a vu le nommé Joseph Pratt, boulanger, du dit lieu de Saint-Denis, frapper ledit officier prisonnier de plusieurs coups de sabre que ledit Joseph Pratt tenait alors dans sa main.

Et de plus ladite dépositante ne dit et a signé la présente déposition après lecture faite.

Éloise Ayotte

Assermenté devant nous
au bourg de William Henry
ce 16^e jour de décembre 1837
Hy Crebassa, J.P.
R. Jones, J.P.



Déposition de Narcisse Berthiaume

BA_nQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N^o 21

Montréal, 16 décembre 1837

Narcisse Berthiaume, gentilhomme, de la cité de Montréal, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le mois d'octobre dernier, il se serait formé à Montréal une association nommée *Association des Fils de la Liberté* dont le but était d'effectuer une révolte et renverser le gouvernement. Cette association était divisée en six sections et le déposant appartenait à la section du faubourg Saint-Antoine, dont le nommé François Tavernier était chef, le nommé Séraphin Lussier était lieutenant, et un nommé Caron et un nommé Valois étaient officiers, mais le déposant ne se rappelle pas quel grade ils avaient.

Que le déposant aurait été aussi nommé officier dans ladite section, mais il ne se rappelle pas quel grade il avait, sa nomination ayant eu lieu en son absence.

Les assemblées se tenaient chez Séraphin Lussier et le déposant y aurait vu les nommés Thomas S. Brown et Chamilly de Lorimier, qui auraient adressé l'assemblée, disant qu'il fallait apprendre à faire l'exercice et bien s'organiser. Il aurait aussi vu à ces assemblées le frère du dit Chamilly de Lorimier, un notaire.

Que le 22 octobre dernier, les six sections se seraient rencontrées sur une terre appartenant à l'honorable Denis-Benjamin Viger, sur la côte à Barron, étant au nombre d'environ 1000 personnes, et auraient fait des exercices et évolutions militaires sous le commandement de leurs chefs respectifs, qui étaient le D^r Amable Simard, Alphonse Gauvin, André Ouimet, François Tavernier, Chamilly de Lorimier et Rodolphe Desrivières. Le nommé Thomas S. Brown était là aussi et prenait part aux exercices.

Que le dimanche suivant, lesdits Fils de la Liberté se seraient assemblés au bout du faubourg Saint-Antoine, mais en moindre nombre, et auraient aussi fait des exercices et évolutions militaires.

Que le 6 novembre dernier, les six sections des Fils de la Liberté se seraient assemblées dans la cour du nommé Vigent, aubergiste, rue Saint-Jacques, où les nommés Amury Girod et M. Rodier, l'avocat, auraient adressé l'assemblée, mais le déposant ne sait pas ce qu'ils dirent, étant trop éloigné d'eux pour entendre.

Que la première assemblée qui fut tenue pour organiser cette société eut lieu à l'Hôtel de Nelson, au marché neuf ; que cette assemblée fut adressée par le D^r Robert Nelson, par André Ouimet et Georges de Boucherville, qui dirent qu'il fallait s'organiser pour savoir quel nombre de jeunes gens il y avait et de quelle disposition ils étaient.

Narcisse Berthiaume

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 16 décembre 1837
C.S. Rodier, J.P.



Amable Jodoin à Louis Perrault²⁰⁸

CANJ, 5 : 190-191.

Louis Perrault,
Swanton Falls

Champlain, 17 décembre 1837

Monsieur,

Je vous écris cest mots pour vous faire à savoir que je suis dans cette place pour une couple de jours et je désirerais bien vous voir rapport que quand vous avez passé à West Troy vous avez dit qu'il fallait s'assembler afin de vous rejoindre. Je l'ai fait et l'assemblée ma commandé de descendre en Canada enfin de prendre des informations des principaux. Ils étaient tous partis quand je suis arrivé à Saint-Denis et Saint-Charles et je crois mon bataillon prêt pour partir aussi vite que l'on les demandera et depuis que j'ai quitté Troy je n'ai vu aucun des principaux de cette affaire et je suis en vous en attendant au plus vite et je suis votre obéissant serviteur.

Amable Jodoin



²⁰⁸ Louis Perrault (1807-1866), né à Montréal, fils de Julien Perrault, boulanger, et de Marie-Euphrosine Lamontagne. Il a épousé (Montréal, 11 juin 1833) Marguerite Roy, fille mineure de Charles-Fleury Roy, marchand, et de Marguerite Trudeau. Dix-sept signatures au registre, dont celles de Charles-Ovide Perrault, avocat, frère, Charles S. Delorme, É.R. Fabre, Étienne Roy, Alexis Trudeau, John M.F. Trudeau, Delphine Lévesque, Charlotte Roy, Alexis-Frédéric Trudeau, officiant, chapelain de l'église Saint-Jacques. Beau-frère d'Édouard-Raymond Fabre, libraire ; frère de Charles-Ovide Perrault, tué au combat des patriotes à Saint-Denis le 23 novembre 1837. Imprimeur du *Vindicator* à Montréal. Son atelier est saccagé par le Doric Club en 1837. Patriote, Perrault se réfugie à Middlebury (VT) chez le marchand Jonathan Hagar, oncle de sa femme. Le plus volubile des correspondants de Duvernay, il vit à Burlington (VT), puis revient au pays le 14 octobre 1838 (*Le Populaire*, 15 octobre 1838), mais retourne aussitôt outre-frontières au début de la seconde insurrection. Il ne reviendra définitivement au Bas-Canada qu'en octobre 1839, après un séjour de dix-huit mois à Burlington, pour lancer une imprimerie nouvelle. Il sera aussi fabricant de papier à Chambly de 1843 à 1851. Vivant misérablement, il souffrit de paralysie pendant les vingt dernières années de sa vie, mais finança des navires comme le *Crescent* et le *Columbia*. Il mourut d'une chute de sa voiture, angle La Gauchetière et Sanguinet, le 4 janvier 1866 ; inhumé le 8. Signatures de Louis-Joseph Papineau, Joseph-Amable Berthelot et Côme-Séraphin Cherrier. *Le Pays*, 10 janvier 1866, p. 2. DBC.

Déposition d'Antoine Bruneau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 87

Montréal, 17 décembre 1837

Antoine Bruneau, écuyer, capitaine de milice, de la paroisse de Saint-Constant, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que le 5 novembre dernier, vers les 10 heures du soir, un parti de 25 à 30 hommes armés de fusils, de haches et de bâtons, et tous masqués, serait venu chez le déposant et l'aurait, par des menaces, contraint à lui rendre sa commission de capitaine de milice. Que le déposant n'aurait rendu sa commission que sous l'influence de la crainte qu'il éprouvait, ainsi que sa femme et sa famille, que lesdites personnes ainsi déguisées n'attentassent à sa vie.

Que le nommé Charles Allard, menuisier, de Saint-Philippe (maintenant à Montréal) aurait depuis avoué au déposant qu'il agissait, le soir en question, comme capitaine du parti susmentionné. Que ledit parti aurait, le même soir, contraint le déposant de dire qu'il était *patriote* et crier : « Hourra pour Papineau », trois fois.

Antoine x Bruneau

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 17 décembre 1837
Benj. Hall, J.P.

**Déposition de Jean-Baptiste Labelle**

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 16

Montréal, 18 décembre 1837

Jean-Baptiste Labelle, charpentier, de la cité de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit qu'il a assisté à plusieurs assemblées tenues de l'*Association des Fils de la Liberté*, chez un nommé Dupuis, dans la rue Sanguinet de cette ville, où le D^r Gauvin agissait comme chef des personnes alors présentes qui faisaient des exercices militaires. Le D^r Gauvin ainsi que le déposant a fait la lecture de plusieurs gazettes et de l'histoire du Canada par Charlevoix.

Le déposant était un des lieutenants de ladite association, et agissait comme tel. Ovide Perrault, écuyer, avocat, y a aussi assisté une fois et adressa l'assemblée sur les prétendus griefs. À l'assemblée subséquente, Amury Girod, de Varennes, parla aussi de l'ordre militaire et assigna de quelle manière il faudrait s'exercer.

Le déposant aussi adressa l'association sur le sujet du mandement de l'évêque de Montréal et tâcha de démontrer que partout où le clergé se mêla de politique, la révolution s'en est suivie. Et parla aussi sur l'amélioration du Conseil législatif. Le déposant comme lieutenant assista aussi avec sa compagnie à l'assemblée tenue chez Vigent, dans la rue Saint-Jacques, le 6 de novembre passé, et a signé.

Jean-Baptiste Labelle

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 18 décembre 1837
Jos. Shuter, J.P.



Déposition de Robert Turcotte²⁰⁹

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 647

18 décembre 1837

Robert Turcotte, cultivateur, de la paroisse de la Rivière-des-Prairies, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le mois de juin dernier, le nommé Amury Girod, de la paroisse de Varennes, serait venu chez le déposant, accompagné du capitaine Armand dit Flamme, et aurait demandé au déposant s'il voulait être secrétaire d'une assemblée composée d'habitants de la paroisse, qui devait agir de concert avec le Comité central et permanent de Montréal ; que le déposant aurait été nommé secrétaire de cette assemblée pour la paroisse de la Rivière-des-Prairies, où il en aurait été tenu deux.

Que le déposant aurait assisté à une assemblée du Comité central et permanent tenue à Montréal, où il aurait vu les nommés le D^r Robert Nelson, Louis-Joseph Papineau, écuyer, Charles-Ovide Perrault, écuyer, Amury Girod. Il y eut plusieurs

²⁰⁹ Robert Turcotte, frère du curé François-Magloire Turcotte, de Sainte-Rose, livra Amury Girod aux autorités, espérant obtenir de l'argent pour son geste. Mais Girod, voyant arriver les sbires, se suicida... Voir Adélard-Isidore DesRivières, *Mémoires de 1837*, Méridien, 2000.

discours de prononcés et résolutions adoptées, mais le déposant ne se rappelle plus de la nature des discours ni des résolutions.

Rob Turcotte

Assermenté devant moi à Montréal
ce 18 décembre 1837
W.B. Donegani, J.P.



Déposition de Joseph Charbonneau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 190

Montréal, 19 décembre 1837

Joseph Charbonneau, journalier, de la paroisse de Varennes dans le district de Montréal, après serment dûment prêté, dépose et dit que le 6 du courant, le nommé Félix Lussier, cultivateur, fils du seigneur Lussier du dit lieu, aurait dit au déposant qui était alors à son service, qu'une gang de personnes devaient s'assembler pour aller chez Alexis Pinet, écuyer, du dit lieu de Varennes, pour le détruire et le piller. Et ledit Lussier dit au déposant : « Ils sont pour vous demander et vous ne devez pas les refuser ».

Là-dessus, le déposant lui dit au dit Lussier que ce n'était pas leur affaire d'agir ainsi envers M. Pinet, vu qu'il était très bien aimé et qu'eux ils ne l'étaient pas. Ledit Lussier a répondu : « Vous n'avez pas besoin de fusil ; des pioches et des bâtons feront l'affaire. Mettez-vous à chaque ouverture de sa maison et chacun qui paraîtra, tues-le, n'en laissez pas échapper aucun, et de suite pilliez-le. Ce sera pour vous. Va voir les Sénécal s'ils sont décidés à faire l'affaire et tu reviendras me le dire. Si la chose peut avoir lieu, vous aurez quelqu'un à votre tête pour vous commander. »

En effet le déposant est allé chez les Sénécal qui, ne donnant ni ne consentant à l'affaire en question, le déposant est retourné à sa demeure sans aller donner de réponse à Lussier.

Et le déposant sait que M. Pinet a laissé sa résidence le lendemain, qui a été cause que l'affaire proposée contre lui n'a pas eu lieu, vu que M. Pinet était parti pour demeurer à Montréal avec sa famille. Et le déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Joseph x Charbonneau

Assermenté par devant moi à
Montréal, ce 19 décembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition de Christophe Prévost

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 191

Montréal, 19 décembre 1837

Christophe Prévost, journalier, de la paroisse de Varennes dans le district de Montréal, après serment dûment prêté, dépose et dit que le ou vers le 6 de décembre courant, le déposant alors au service de Félix Lussier, cultivateur, fils du seigneur du dit Varennes, aurait entendu ledit Félix Lussier s'adressant au déposant, dire : « Ils sont après se rassembler une gang d'hommes pour aller chez Alexis Pinet, écuyer, (du dit lieu de Varennes), pour le prendre, le tuer et le piller, s'il se sauve. »

Et le déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Christophe x Prévost

Assermenté par devant moi à Montréal
ce 19 décembre 1837
B. Hart, J.P.



Déposition d'Alexandre Bombardier

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 1486
ASTR, *Fonds Wolfred Nelson*, 0416-013

Saint-Césaire, 19 décembre 1837

District de Montréal. – Déposition d'Alexandre Bombardier, cultivateur, de la paroisse de Saint-Césaire, a déclaré et déclare sous serment que le nommé Jean B^{te} Bousquet, capitaine de milice, a été à l'assemblée de Saint-Charles le 21 octobre

dernier, et a été solliciter le déposant : que le samedi, après la bataille de Saint-Charles, le 2 ou 3 de décembre, je me suis trouvé avec Viau père, chez Jean B^{te} Bousquet à sa maison, et là étant, j'ai trouvé sept personnes. Ils les ont nommés comme des personnes qui s'étaient battues contre le gouvernement à Saint-Denis. Je me souviens des noms D^r Wolfred Nelson, T.S. Brown, et le seigneur de Saint-Denis Deschambault, Siméon Marchesseault, et le capitaine Jalbert, et trois autres dont je ne me souviens pas du nom.

Ça pouvait être vers 7 h du matin, le samedi. Quand j'ai entré, le docteur Nelson a dit : il n'y a pas de danger par ces gens-là. Laurent Trudeau était avec Bousquet et les rebelles. Dans ce temps-là, ils se préparaient tous de partir, ils étaient tous armés, et Trudeau lui a demandé d'aller avec eux.

D^r Nelson a dit : « Venez avec cet homme (Trudeau) nous mener jusqu'aux lignes, on vous paiera bien ».

Bousquet leur a fourni une petite hache pour leur voyage, et ils les ont salués en partant, leur souhaitant un bon voyage, et je ne les ai pas vus depuis ce temps-là, et ne dis rien de plus, excepté que deux jours après ce temps-là, M. Bousquet m'a envoyé chercher par Florent Lefebvre, disant qu'il y avait trois hommes chez lui qui avaient affaire à moi. J'ai demandé ce qu'ils voulaient de moi, ils se sont nommés le long du chemin : Jean B^{te} Sénécal, Bonaventure Viger, de Boucherville, et Charles [Rocbrune dit] Larocque, de Rigaud. Ils m'ont demandé de porter leur paquet jusqu'à Highgate Falls. Je leur ai répondu que ça me coûtait de le faire, vu qu'ils pouvaient avoir fait quelques mauvais coups. Bousquet m'a dit : « Vas-y, il n'y a pas de danger », et sur ces assurances qu'il n'y avait pas de mal à y aller, j'y ai été, et nous avons été pris à Pigeon Hill.

Les autres ont été conduits en prison, et moi j'ai été libéré et ne dis rien de plus.

Alex. x Bombardier

Assermenté devant nous
à Saint-Césaire
le 19 de décembre 1837
W.U. Chaffers, J.P.



Mgr Ignace Bourget à Jean-Charles Prince

ACAM, *Registre des lettres de Bourget*, 1 : 125-126

M. Prince, prêtre
Directeur à Saint-Hyacinthe

Montréal, 20 décembre 1837

Mon cher directeur,

Déjà on s'était occupé du D^r Nelson. Comme cet homme avec de grandes passions doit être à peu près trempé comme le héros du triomphe de l'Évangile, on lui a fait passer cet ouvrage.

J'ai lu avec attendrissement la lettre du jeune Arthur [Nelson]. Je pars à l'instant pour aviser aux moyens de la faire rendre à son adresse. Car aucun écrit ne peut parvenir à la prison sans être bien acheminé. Comptez que je n'oublierai point le malheureux père d'un aussi bon fils. Nous sommes en proie à bien des angoisses ; le malheur de nos ouailles nous touche de trop près pour y être insensibles.

Je suis, &c.

† Ig. Ev. de Telmesse



Mgr Ignace Bourget à Roch de St-Ours

ACAM, *Registre des lettres de Bourget*, 1 : 126

À l'honorable Roch de St-Ours
présent

Saint-Jacques, 20 décembre 1837

Monsieur,

Je vous prie instamment de vouloir bien communiquer la ci-incluse au D^r Nelson. Je pense que sans nuire à l'État, elle fera grand bien à l'âme d'un infortuné père, qui est l'objet de la sollicitude du meilleur des fils.

J'ai l'honneur d'être, &c.

† Ig. Ev. de Telmesse



Édouard-Étienne Rodier à ?

CANJ, 5 : 191-193.

Burlington, 20 décembre 1837

Mon cher ami,

Ton silence me donne une inquiétude mortelle : tu aurais dû, ce me semble, m'écrire si l'express que j'ai envoyé à Montréal est ou n'est pas de retour, et s'il est de retour, quel a été le résultat de sa mission. Je n'ai pas reçu un mot de Swanton depuis mon départ : il me semble pourtant que recevant avant nous des nouvelles du Canada, tu aurais pu nous en envoyer. Les dernières nouvelles que nous avons reçues du Canada sont tirées du *Populaire* et du *Montreal Gazette* du 15, qui nous annoncent la défaite complète des patriotes à Saint-Eustache, plus de 50 patriotes tués, plus de 100 prisonniers, la mort du D^r Chénier, la fuite de Girod et de Ferréol Pelletier à Saint-Benoît, l'incendie de l'église, du couvent, presbytère, de la maison de Scott et Chénier, la mort d'un seul soldat, et Gugy blessé sans danger.

Les résolutions passées ici sont insignifiantes et ils ne parlent point de nous donner des armes : beaucoup de mots, de sympathie, mais point d'armes. J'ai reçu une lettre de Beaudry, de Montpellier, où l'on a déjà 5 canons (6 *pounders* en bon ordre), 1200 fusils, etc., et où l'on recrute des volontaires. Les journaux relatifs au Haut-Canada font mention de l'arrivée de Mackenzie à Buffalo, où il y a eu une immense assemblée et des dons considérables en faveur de la cause.

Je t'en prie, écris-moi immédiatement : je suis sans le sol et sans hardes ; si ça continue pendant quelques jours, j'arriverai à la décision qui m'est déjà entrée dans la tête de me faire délivrer par quelque personne de garantie qui s'obligera de donner à quelque ami des États-Unis 450 £ sur les 500 £ pour être employés à l'éducation de mon fils²¹⁰ dans les États-Unis ; et de courir le risque de la fusillade plutôt que de végéter dans l'exil, sans l'espérance de sauver la patrie.

Brown a été arrêté par la Banque de Montréal, pour 13 000 piastres mais il n'est pas en prison et il attend ses cautions de Woodstock. Perrault est encore à Middle-

²¹⁰ Édouard-Étienne-Barthélemy-Napoléon Rodier, baptisé à Montréal le 14 août 1826, fils d'Édouard-Étienne Rodier et de Julie-Victoire Dumont, sa première épouse. Ce fils de l'avocat Rodier épousera (Montréal, 20 décembre 1848) Marie-Émilie-Ernestine Godard-Lapointe.

bury ; point de nouvelles de Papineau ; Côté m'a écrit de Plattsburgh, sans nouvelles d'intérêt ; mon frère m'a écrit de Albany où il se fait des souscriptions d'argent pour la cause.

Mes saluts à l'honorable juge Fiske, Messrs Foster, Whittemore, Fiske fils, Ferris et frères, Tellison, Bowdish, Clarke, Paine et sa famille, Beaudriau, Vincent, Bell, et tous nos amis.

Tout à toi.

Rodier

Les amis d'ici sont capables de donner le *spleen* à l'homme le plus gai et le plus courageux. Ce sont des *chi-en-culottes* et des *figures à claques*.

P.-S. M. Catlin²¹¹ père vient de me dire qu'un homme arrivé ce matin de Montréal rapporte qu'après la défaite de Saint-Eustache, les troupes ont marché sur Saint-Benoît où ils n'ont trouvé personne et que Girod s'est flambé la cervelle.



Déposition d'Augustin Welling

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 34

Montréal, 20 décembre 1837

Augustin Welling, of the city of Montreal, constable, being duly sworn, deposeth and saith : That on several occasions in October last, he attended the association of persons known as the « Fils de la Liberté », held at the house of Mr. André Weidenbacker, in the Quebec suburbs, when Doctor Simard acted as president. That at

²¹¹ Guy Catlin (1782-1853), originaire de Litchfield, CT ; arrivé à Burlington vers 1790. Il y rejoint son frère Moses Catlin. Il fonda *The Lake Champlain Steamboat Company* en 1813 ; il avait fait un voyage à Québec en 1805, pendant lequel il tint un journal, que l'on trouve en manuscrit dans le Fonds Catlin (UVB). Guy Catlin bâtit le moulin à farine de Winooski, tout près de Burlington. Père d'Alexandre Catlin, qui soutint financièrement les patriotes du Bas-Canada dans leur seconde insurrection. Guy Catlin préside une réunion tenue à Burlington le 16 décembre 1837 pour venir en aide aux réfugiés canadiens: « Canada. Public Meeting at Burlington », *The Burlington Free Press*, 22 décembre 1837. Voir aussi Guy Catlin Papers, UVB, Bailey/Howe Library, Special Collections.

several of these meetings, a man of the name of Pierre Grenier²¹², a vendor of pork in this city, was in the habit of addressing the said association, and among other things this deponent heard him declare that it was absolutely necessary for the said association to take up arms to defend their rights. And that they, the said association, ought always to attend their meetings armed. And signed.

Augustin Welling

Sworn before me at Montreal
this 20 December 1837
Daniel Arnoldi, J.P.



Déposition de George Twamley

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 94

L'Acadie, 20 décembre 1837

George Twamley, of L'Acadie, farmer, came before me, one of Her Majesty's Justice of the Peace for the District of Montreal, and having been sworn on the Holy Evangelists, deposeth and saith : that on the evening that the Royal Regiment first arrived at St. John, deponent was returning home from Shortley's where he had seen the troops pass in the railroad cars, when he overtook Peter McDermott of L'Acadie who was walking, deponent being on horseback, that they met two men on horseback whom deponent recognized to be Joseph Auclair junior and Jacob Bouchard, both of L'Acadie. Shortly afterwards deponent and McDermott having observed something black at McDermott's gate, both turned into the wood to their respective homes. On same day in the following week, deponent having business in the village of L'Acadie, was accosted by Joseph Auclair junior, at the door of his father's store, enquiring whether deponent had found Auclair's pistol, saying : « George, you have

²¹² Pierre Grenier, né vers 1805, fils de Gabriel Grenier et de Marguerite Grenier. Il a épousé (Montréal, 6 octobre 1834) Agathe Grenier, fille de Pierre Grenier et de Claire Gagnon. À son mariage, il est déclaré « commis ». Il signe l'*Adresse des Fils de la Liberté* du 4 octobre 1837. Emprisonné au cours de la première insurrection. En fuite à Rochester (NY) en novembre 1838. Un fils, Vital Grenier, né à Rochester en 1839. De retour au pays en 1842. Agathe Grenier, veuve de Pierre Grenier, instituteur, sera inhumée à Montréal le 7 septembre 1860, à l'âge de 59 ans.

my pistol ». Deponent said : « What pistol ? ». Auclair replied : « My pistol I lost ». Deponent said : « Then go find it ». Sometime afterword, deponent was in the store of Joseph Auclair senior, when he asked Joseph Auclair junior whether he had found his pistol, when Auclair said that the pistol belonged to another person who had requested him to search for it. Further deponent saith not.

George Twamley

Sworn before me at L'Acadie
the 20 December 1837
Tilly Rice, J.P.



Déposition de Peter McDermott

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 95

L'Acadie, 20 décembre 1837

Peter McDermott, of L'Acadie, farmer, came before me, one of Her Majesty's Justice of the Peace for the District of Montreal, and having been sworn on the Holy Evangelists, deposeth and saith : that on the night of the 11 of November last, after dark, five men called at deponent's house, one of whom deponent knew to be called Joseph Auclair junior, enquired of deponent if he could get candle as he had lost a pistol between deponent's house and Shortleys and requested deponent to look in the road for it.

One of the said Party of five enquired if the deponent would go with them to St. John. Deponent then enquired what they wanted to bring him to St. John, for as they might as well shoot him on the spot as bring him there to be shot. That he had a so-refoot and would be of no use.

Deponent was not pressed further, nor did he know the name of the man that asked him to go with them, but Auclair was present when deponent was asked to go. Auclair and another were on horseback, the other three were in a cart. Deponent took out the candle to look for the pistol, but as soon as the party above mentioned had turned their backs, deponent put out the candle and made his escape. Deponent perfectly recollects that this occurred on the evening that the Royal Regiment first arrived at St. John. Deponent cannot say whether the party above mentioned was armed or unarmed.

The day following being Sunday, on deponent going to church, he again saw the said Joseph Auclair junior, who asked deponent had he found the lost pistol. Deponent replied : « Not ».

On a previous occasion being after a large meeting had been at St. Charles, deponent saw a number of people returning amongst whom were M. Ranger, of the village of L'Acadie, Captain Denis Louprette and others, with flags. Further deponent sayeth not.

Peter x McDermott

L'Acadie, sworn before me
this 20 December 1837
Tilly Rice, J.P.



Sophie Nelson²¹³

ASTR, *Fonds Wolfred Nelson*, 0416-014

Arrestation du docteur Wolfred Nelson, près de Frost village, canton de Shefford, au mois de décembre 1837.

[21 décembre 1837]

From notes taken by James Thompson during the troubles of 1837-1838

He says speaking of dear Papa's capture in the woods

Dec. 21st - He speaks of going to Frost Village, in the Township of Shefford, and says : We were glad to get within the walls of Mrs. Osgood's Hotel – distance

²¹³ Sophie Nelson (1823-1914), née à Saint-Denis-sur-Richelieu, fille de Wolfred Nelson et de Josèphe-Charlotte Noyelle de Fleurimont. Elle épousera (Montréal, 23 juillet 1844) Cornelius Marcellus Brosnan, avocat, de Syracuse (NY). Ce mariage ne dura que quelques années. C.M. Brosnan devint juge en chef de la Cour Suprême du Nevada. Il est décédé à San Jose, Californie, en 1867, et inhumé au cimetière de Santa Clara, Californie. Deux enfants, dont Wolfred Brosnan, né à Syracuse en 1845 et décédé des fièvres scarlatines à l'âge de 2 ans. Sophie Nelson est décédée chez son deuxième fils, Alfred Brosnan, à Québec, le 30 décembre 1914.

twenty miles ; we were shewn the travelling equipage of that infatuated wretch Doctor Nelson, for whose apprehension a large reward had been offered by Royal Proclamation, and who the day before had been brought in a prisoner, and sent on to Montreal. An Indian and a French Canadian were taken at the same time - these were acting as *guides* to convey him through the forest to the United States. They were caught near the forty mile road, which conducts to Sherbrooke, and the whole distance is through the woods, and only one habitation about half way, through where an unlicensed Tavern is kept. They were in a state of exhaustion from the cold they had endured, and they were discovered by some persons travelling in that road who observed smoke ascending at a short distance in the woods (it was not in a barn they were caught but in the woods, for I remember hearing dear Papa says the cold was so bitter), and they suffered so much, he told the Indian guide he must make a fire or they would perish. The guide said : *If we make a fire, they will find us out by the smoke*, but it was decided to do so. As soon as the smoke commenced curling up through the trees, the barking of a dog was heard and a short time after they were arrested. (The story about the *Poison* is all in my eye and Biddy Martin (?) Papa was not a man with his nerve and endurance to end his life as a Poltroon does, he might have had a small bottle of spirits, as I have seen him take along with him on his long journey, in case of need. As for Poison, never !).

Then this Mr. Thompson continues : Had it not been for the attentions of Mrs. Osgood, Nelson must have died. His feet had been frozen, and mortification nearly declared. He had on two woolen stockings on one foot, and only one on the other, and all his clothes were much torn by the branches of the trees. On drawing off his stockings, the flesh adhered to them (Oh ! Poor Papa !). Mrs. Osgood described the treatment as suggested by the Doctor himself, to have been most nauseating.

As forming the whole of his equipment, I observed a filthy Indian blanket, a miserable half sized axe (to cut away the branches I suppose), a small frying pan, a piece of raw salt pork, and a piece of coarse canvas (the remains probably of a tent), a small Dog seemingly of the Indian breed with shaggy black hair, remained with the baggage, probably from want of strength and energy to follow his master.

I make no comment on this heartless manner of this description, let it pass ! It is not worth it. A few years more and the sod will cover up all these. Peace is worth all the praises one can collect in this poor miserable world. Let it pass (in case – in case) it might have been in a moment of utter despondency hardly responsible due to so much suffering and strain.

[Sophie Nelson]

Les notes ci-dessus sont de l'écriture de Sophie Nelson, fille du docteur Wolfred Nelson, plus tard M^{me} C. Brosnan, de Québec, décédée au mois de décembre 1914.

Montarville Boucher de LaBruère



Déposition de Joseph-Alexandre Sabatté²¹⁴

BA_nQ, E₁₇, *Événements de 1837-1838*, N^o 74

L'Acadie, 21 décembre 1837

Joseph-Alexandre Sabatté, aubergiste, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le comté de Chambly, après avoir prêté serment sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le cours du printemps dernier, une compagnie se forma à L'Acadie sous la direction d'un nommé Benziger, dans l'intention d'apprendre l'art militaire. Que parmi eux se trouvaient François Ranger, Joseph Auclair, Pierre Roy, Olivier Hébert, L.M. Decoigne, Julien Bourdeau²¹⁵, Jean-Baptiste Paradis, Eusèbe Dupond.

Le déposant dit que François Ranger, L.M. Decoigne et Joseph Auclair étaient les personnes qui paraissaient avoir la conduite des personnes armées.

J.A. Sabatté

Affirmé par devant moi
à Blairfindie, le 21 décembre 1837
T. Quesnel, J.P.



²¹⁴ Joseph-Alexandre Sabatté, instituteur, crieur public, huissier et aubergiste, de L'Acadie. Il a épousé (L'Acadie, 3 septembre 1827) Euphrasine Poutré, veuve du D^r Rogers.

²¹⁵ Sans doute Julien Beaudriau, frère de Jacques-Guillaume Beaudriau. Il s'enfuit à Albany et s'y établit. Voir *Beaudriau, patriote, médecin errant*, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019.

Déposition de Constantine McGinnisBAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 76

L'Acadie, 21 décembre 1837

Constantine McGinnis, blacksmith, in the parish of Blairfindie, in the county of Chambly, after having made oath on the Holy Evengelist, deposeth and saith : that on the Sunday that the Revd. Mr. Crevier called a meeting, the said deponent came into the village, together with one Henry Remphy in the purpose of attending the above mentioned meeting, which was to be held in the village.

On passing by Joseph Auclair house, he there saw a number of persons assembled, among whom were Joseph Auclair Junior and Louis M. Decoigne who as soon as they saw the deponent and Remphy, dispersed and told Remphy to go away, as they would not have a spy, as they called Remphy, with them.

This deponent further saith that he knew that François Ranger, L.M. Decoigne, Joseph Auclair, Jean-Baptiste Paradis Senior and Junior, with Pierre Hebert and Pierre Roy are the leaders in all the revolutionary movements in this neighborhood.

Constantine McGinnis

Geven before me at Blairfindie

this 21 of December 1837

T. Quesnel, J.P.

**Déposition de John McGinnis**BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 76a

L'Acadie, 21 décembre 1837

John McGinnis, blacksmith, in the parish of Blairfindie, county of Chambly, province of Lower Canada, deposeth and saith : that he knows one Asa Willett, tanner, in the said parish of Blairfindie, and said deponent in a conversation with said Willett was told by said Willett that all Irishmen who did not join and support Papi-neau's Party should be driven out of the country. And deponent further saith that he has seen rebellious flags flying from the house of said Willett, and he, said McGinnis, fully believes said Asa Willett to be opposed to the British Government.

Given before me at Blairfindie
this 21 of December 1837
T. Quesnel, J.P.

Deponent further saith that he is aware that Frs Ranger, L.M. Decoigne, Pierre Roy and J. Auclair Jr were the heads of the revolutionary party.

John x McGinnis



Déposition de Thomas Meggisson

ANQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 77

L'Acadie, 21 décembre 1837

Thomas Meggisson, of the parish of Blairfindie, miller, came before me, one of Her Majesty's Justices of the Peace, for the district of Montreal, and being sworn on the Holy Evangelists, depose and saith that he knows François Dupont and has seen him passing the mill heading a large party of armed men, on some Saturday within two months, on the road to the village of L'Acadie.

Deponent has also seen Jacob Bouchard, Lucien Gagnon, D^r Côté, L.M. Decoigne, Jean-Baptiste Paradis fils, Amable Lamoureux and others, on the road to the Grand Line of L'Acadie, on the same day that the commission was demanded from Dudley Flowers. Further deponent saith not.

Thomas x Megisson

Given before me at Blairfindie
this 21 of December 1837
T. Quesnel, J.P.



Alexis-Frédéric Truteau²¹⁶ à M^{me} Dessaulles
MMC, P010/A4

Montréal, 21 décembre 1837

Madame,

L'occasion de M. Birs [Desmarteau] qui part trop tôt ne permet pas à Francis de répondre par lui-même à votre lettre qu'il a reçue hier. Je viens de le voir ; il m'a dit qu'il avait été dès hier à la prison pour s'informer de M. [Toussaint] Sicotte, qu'on lui avait répondu que ce monsieur était dans la même chambre que John [Thompson] ; qu'il était bien, que le geôlier lui avait fourni plusieurs fois de la nourriture. Francis l'a recommandé d'une manière plus particulière au geôlier et, depuis ce temps, nous envoyons de notre côté pour les deux, John et lui. Ainsi, sous ce rapport, n'ayez point d'inquiétude. Nous tâcherons ici de reconnaître les bontés que vous avez pour notre chère sœur Flavie²¹⁷ et sa petite famille.

Soyez persuadée que la famille de Montréal prend une grande part à vos peines et à votre affliction. J'ai écrit, la semaine dernière, à M. Prince et à M. Morison pour savoir si ces messieurs, ainsi que d'autres dans Maskana, pourraient envoyer des affidavits en faveur de John. Ces affidavits pourraient s'étendre en même temps sur d'autres prisonniers de cette paroisse qui seraient ici en prison. Je n'ai point encore reçu de réponse à ces lettres, de sorte que je ne sais encore à quoi m'en tenir. Je crains, si on ne prend ce moyen, qui peut-être réussira, que l'emprisonnement de John ne soit long. Hier, le shérif disait à Mgr de Telmesse que l'on était encore indécis sur la manière dont se ferait le procès des prisonniers, si ce serait en Cour martiale ou en Cour civile.

Vous avez sans doute appris la mort funeste du malheureux Girod qui s'est suicidé à la Pointe-aux-Trembles, au moment d'être pris. On l'a enterré hier au haut de la côte à Barron, près de la belle maison de M. Torrance, à la jonction de la rue du faubourg de Saint-Laurent avec celle du haut de la côte. Il est probable que le cadavre aura été enlevé la nuit suivante par les médecins pour la dissection. Chénier a été tué dans le cimetière de Saint-Eustache, lors de l'action qui a eu lieu dans cette paroisse. Les principaux prisonniers du Nord sont : MM. Dumouchel père et fils

²¹⁶ Alexis-Frédéric Truteau (1808-1872), fils de Toussaint Truteau et de Marie-Louise Papineau. Ordonné prêtre en 1830. Secrétaire de l'évêque de Montréal et grand vicaire. Cousin de Rosalie Papineau (Mme Dessaulles) et de Louis-Joseph Papineau. *DC*

²¹⁷ Flavie Truteau (1801-1879) a épousé (Montréal, 16 juin 1823) John Thompson, tailleur, de Saint-Hyacinthe. Flavie Truteau est sœur d'Alexis-Frédéric Truteau.

(Hercule), Scott, Masson, etc. Nous n'avons point eu de nouvelles d'A.B. Papineau, ni de M. Chartier, pour la tête duquel il y a, dit-on, 500 £ de promis.

Tous les troubles paraissent finis. Dieu veuille que les suites en soient moins tristes que l'on a lieu de s'y attendre ! Dieu veuille nous accorder une paix tranquille pour la nouvelle année qui commence ! Mais Dieu veuille en même temps avoir pitié de nos pauvres prisonniers, afin qu'ils rentrent en eux-mêmes et fassent servir les souffrances et les inconvénients de leur prison au bien spirituel de leurs âmes.

Toute la famille est bien, vous présente ses respects et fait ses amitiés à Flavie.

J'ai l'honneur...

A.F. Truteau, ptre



Déposition de Robert Leeson

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 93

L'Acadie, 21 décembre 1837

Robert Leeson, tailor, of the parish of Blairfindie, county of Chambly, being duly sworn on the Holy Bible, says : that sometime early in the summer, M. Francis Ranger called on deponent for the purpose of obtaining the signature of deponent to a list which the said Ranger carried for drilling a company by a French schoolmaster, and that deponent was to pay 15 pence [...]. Deponent's name was therefore taken down on the said list, and he attended the drill on the following Sunday with a blue cockade in his cap which he has worn since ; that deponent was not received in the company at that time. Those men usually met at Mr. Ranger's door and sometimes at one Sabatté's. Deponent was unacquainted at that period with the object of the drilling, but that latterly the same party who attended the meetings for drill have openly in the public street of the village of L'Acadie appeared in arms, frequently accompanied by the said M. Francis Ranger accoured with a sword and belt, apparently, as holding a command among them.

Deponent recollects the assemblage that went to D^r Quesnel for the purpose of taking that gentleman's commission from him, amongst others deponent saw M. Francis Ranger, Jacob Bouchard, Joseph Auclair Junior, Baptiste Paradis Senior, D^r Côté, Mr. Decoigne, Olivier Hébert.

Deponent also knows a person of the name of Julien Bourdeau [Beaudriau], has seen him taking an active part with the different assemblies that were organized for

the purpose of supporting Papineau in the village of L'Acadie. Recollects that said Bourdeau made use of the expression (on the evening that the magistrates were called upon to give up their commission) of « Damn the King », and actually struck and knocked down one John Turrell who rebuked him for making use of the words. Deponent has frequently seen said Bourdeau with arms attending at the different meetings. Further deponent saith not.

Robert Leeson

Taken before me
at Blairfindie
the 21 of December 1837
T. Quesnel, J.P.



Edmund Bailey O'Callaghan à ? – (extrait)

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2395 ; mic. C-15790

[Rumeurs de la mort de Wolfred Nelson]

Clinton Hotel, New York, 22nd Dec. 1837

My dear Sir,

[...] I do not write any Canada news in this letter, for all we have here comes, I presume, through Albany. The saddest of all is the death of my best friend, D^r W. Nelson. British tyranny has broken a noble heart there. He was to us a tower of strength, a model of patriotism. Stern, sincere, warm, indomitable and unflinching, yet withal playful as a child, and kind and affectionate as a parent. « None knew him but to love him ; none named him but to praise ». He was second to none in love of country. None was more sincerely attached to Papineau than he, and now that he is gone, we can easily estimate his value and admit our great loss. I hope yet to see his death revenged. Next to him comes Mr. Girouard, of Two Mountains [...]



Damien Masson à Joseph Masson

BAnQ-VM, *Fonds Joseph Masson*, P 650/12

22 décembre 1837

Cher monsieur,

Je vous ai fait mention, dans ma dernière lettre, d'une requête que j'avais préparée, mais après avoir un peu réfléchi, j'ai cru que le plus court serait peut-être le plus expédient et qu'un certificat en anglais, écrit de la main d'une personne de quelque poids auprès de sir John, ferait l'effet désiré. Alors M. Brown a bien voulu me faire celui ci-inclus et le signer, ainsi que quatre autres messieurs qui sont connus pour très loyaux et qui sont très respectables. Je n'ai pas voulu faire signer d'autres personnes sur le principe que ce n'est pas le grand nombre de signatures qui a le meilleur effet.

N'ayant aucun doute que vous prenez intérêt à mon entreprise, quoique pourtant je n'aie reçu aucune réponse de vous, j'ose très hardiment vous prier de faire usage du certificat comme bon vous semblera. Peut-être serait-il plus convenable de le remettre au docteur pour en faire usage lors de son procès, s'il n'y a pas moyen qu'il soit libéré avant, ou peut-être serait-il plus à propos de le présenter à sir John tout de suite, enfin s'il vous était possible de consulter le docteur à ce sujet, il est probable que tout irait bien.

Je n'ai fait aucune démarche pour son frère, ne pouvant rien faire pour lui ici. Mais je ne le crois coupable de rien.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre tout dévoué serviteur.

D. Masson



C.H.O. Côté à Ludger Duvernay

CANJ, 5 : 193-194

Citoyens Duvernay, Gagnon, Beaudriau *and others*
Swanton, Vermont

Plattsburgh, 22 décembre 1837

Mon cher Duvernay,

Je vous demande mille pardons si je ne vous ai pas encore écrit et, par là, vous ai laissé dans l'inquiétude sur mon compte. Le plan qui m'a appelé ici et que je n'ai pas osé communiquer à qui que ce soit, n'est pas encore tout à fait suivi et par conséquent je crois qu'il est entièrement inutile de le faire connaître. Je prie mes amis de Swanton de me pardonner si j'ai gardé le silence envers eux : ce n'est pas manque de confiance de ma part pour eux mais des circonstances impérieuses me forcent de garder le silence le plus complet. Je ne puis dire qu'une chose – espérez – les choses m'ont l'air avoir bonne couleur.

Dites à mon ami Gagnon que j'ai souvent pensé à lui et que j'ai appris avec plaisir par notre ami Vincent que ses blessures guérissaient avec rapidité. Je suis aussi content que tous vos blessés se rétablissent promptement. Si quelques lettres viennent à Swanton à mon adresse, vous pourrez les ouvrir. Le major Hermond est ici. M. Cardinal, M.P.P., est venu nous voir avant-hier. Je crois que l'on peut avoir un grand nombre de volontaires.

Mes amitiés à tous nos bons amis de Swanton et particulièrement à Gagnon. Madame Côté est à Champlain, elle sera ici probablement aujourd'hui.

Il m'est impossible de dire au juste quand je serai avec vous, il est plus probable que vous viendrez me chercher.

Adieu – tout à vous.

C.H.O. Côté

(Amiot et Lacoste, M.P.P. sont en prison)



Déposition de François Roussel

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 171

22 décembre 1837

Affidavit de François Roussel, aubergiste, demeurant au village de la paroisse de Sainte-Geneviève en l'île de Montréal, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal.

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que mercredi le 13 de décembre courant, vers les 11 heures du soir ou minuit, dans le temps que l'alarme avait été donné qu'un gros parti de gens rebelles au gouvernement de Sa Majesté en cette province était sur le point d'arriver à Sainte-Geneviève, dans

l'intention peut-être de molester les paisibles citoyens, sont arrivés chez lui les nommés Vital Mallet, Janvier Brisebois et un autre jeune homme que l'épouse du dit déposant lui a dit être le fils d'Amable Brisebois, tous trois de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, lesdits Vital Mallet et Janvier Brisebois ayant chacun un fusil.

Que lesdits Vital Mallet et Janvier Brisebois ont dit dans la maison du dit déposant, en présence de bien des personnes, qu'ils étaient venus pour donner du secours. Et ledit Vital Mallet a dit qu'il avait de l'*ammunition* qu'il avait eue de chez le capitaine Demers. Que les susdits Vital Mallet et Janvier Brisebois et l'autre individu supposé être le fils d'Amable Brisebois, ont pris de la boisson chez le déposant et sont repartis, après avoir parlé, dans la maison de ce dernier, d'affaires politiques.

Que ledit déposant dit qu'il croit – et c'est son intime conviction – que lesdits Vital Mallet et Janvier Brisebois, en disant qu'ils venaient donner du secours, entendaient dire qu'ils voulaient aider les rebelles du Nord s'ils fussent venus, car il n'était pas à supposer que trois personnes voulussent s'opposer à un grand nombre d'hommes, qui probablement seraient armés.

Et ledit déposant ne dit rien de plus et a signé la présente déposition, dans laquelle il persiste après lecture faite.

françois roussel

Affirmé sous serment par devant moi
le présent affidavit
ce jourd'hui 22 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition d'Isidore Viau

BAnQ, E17, Événements de 1837-1838, N° 172

22 décembre 1837

Affidavit d'Isidore Viau, menuisier, demeurant à la paroisse de Sainte-Geneviève en l'île de Montréal, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal.

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, déclare et dépose que mercredi de la semaine dernière, le 13 de décembre courant, le déposant étant entre 10

et 11 heures du soir dans la maison de François Roussel, aubergiste, dans ledit village de Sainte-Geneviève, dans le temps où l'on s'attendait à voir arriver du Nord une bande d'hommes insurgés et rebelles au gouvernement, où étant chez ledit Roussel, lui dit déposant, les nommés Vital Mallet, aubergiste, et Janvier Brisebois, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, et un autre jeune homme que le déposant ne connaît point, ayant chacun un fusil à la main, sont entrés. Et que ledit Vital Mallet, s'adressant audit déposant et à plusieurs autres qui étaient présents, a dit qu'il était venu et ses deux compagnons pour donner main-forte aux gens du Nord, et qu'il regrettait qu'ils fussent retournés, qu'il aurait bien voulu les voir.

Que de plus ledit Vital Mallet a tenu d'autres discours contre les Anglais et dit qu'ils avaient pris un de leurs fusils à un *Chouayen* ainsi qu'une corne et de la poudre qu'il a montrées.

Que ledit Vital Mallet, par ses discours, a donné lieu audit déposant de penser qu'il avait de mauvaises dispositions. Et ledit déposant ne dit rien de plus. Et a ledit déposant signé au bas de la présente déposition dans laquelle il persiste après lecture faite.

Isidore Viau

Affirmé le présent affidavit
sous serment par devant moi
le 22 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition de Jacques-Jérémie Forget

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 173

22 décembre 1837

Déposition et affidavit de Jacques-Jérémie Forget, instituteur, demeurant au village de la paroisse de Sainte-Geneviève en l'île de Montréal, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal.

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et déclare que mercredi de la semaine dernière, le 13 de décembre courant, entre 10 et 11 heures du

soir, dans le temps que le bruit se répandait que les rebelles insurgés du Nord allaient arriver à Sainte-Geneviève, ledit déposant serait entré chez le nommé François Roussel, aubergiste, au village de Sainte-Geneviève, où sont survenus les nommés Vital Mallet, Janvier Brisebois et un autre jeune homme qu'ils ont dit être le neveu de l'un d'eux. Ledit Vital Mallet, aubergiste, et ledit Janvier Brisebois, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, lesquels trois sus-nommés ayant chacun un fusil à la main, que ledit Vital Mallet et ledit Brisebois disaient avoir pris aux Chouayens.

Dépose de plus que ledit Vital Mallet a dit qu'ils étaient venus pour donner du renfort aux gens du Nord et que c'était de valeur de voir couler le sang canadien sans aider aux dits Canadiens, et qu'il voulait avoir la gloire de la victoire avec eux.

Dit ledit déposant que par les discours dudit Vital Mallet et dudit Janvier Brisebois, il croit qu'ils se seraient mis du côté des insurgés s'ils fussent venus et paraissaient avoir des intentions hostiles. Et ne dit rien de plus. Et a ledit déposant signé au bas de la présente déposition, dans laquelle il persiste après lecture faite d'icelle.

J. Jérémie Forgette

Affirmé le présent affidavit
sous serment par devant moi
le 22 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition de Charlotte Éthier

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 174

22 décembre 1837

Affidavit de Charlotte Éthier, épouse de Basile Legault dit Deslauriers père, demeurant à la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, un des juges de paix de Sa Majesté pour le district de Montréal.

Laquelle, après serment prêté sur les saints Évangiles, déclare et dépose que mercredi le 13 de décembre courant, les nommés Vital Mallet, aubergiste, Janvier Brisebois, cultivateur, et Théophile Brisebois, tous trois de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, sont entrés, entre 8 et 9 heures du soir, chez elle dépo-

sante, chacun d'eux ayant un fusil en main, et ce, dans le temps que l'alarme était donnée qu'il venait du nord de la rivière à Sainte-Geneviève un parti d'hommes considérable agissant contre le gouvernement.

Et lesdits Vital Mallet et Janvier Brisebois ont demandé à la dépositante où étaient son mari et son fils, disant qu'ils auraient voulu les emmener avec eux pour avoir du renfort, disant qu'ils se mettaient du côté des dits Basile Legault dit Deslauriers et son fils. Et sur la réponse de ladite dépositante que lesdits Basile Legault et son fils n'y étaient point, lesdits Vital Mallet, Janvier Brisebois et Théophile Brisebois sont partis.

Dit enfin la dépositante que connaissant les sentiments des dits Vital Mallet et Janvier Brisebois au sujet de la politique, elle a pris à l'inverse les paroles qu'ils lui ont dites, et qu'elle croit fermement qu'ils avaient dessein de trahir et de faire quelques malices aux dits Basile Legault père et fils, et de les emmener de force avec eux, s'ils eussent été chez eux. Et ne dit rien de plus. La dépositante a déclaré ne savoir signer de ce enquis, a fait sa marque au bas de la présente déposition dans laquelle elle persiste, lecture faite.

Charlotte x Hétier

Affirmé sous serment
par devant moi, ce jourd'hui
22 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition d'Édouard Bonin

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 323

William Henry, 23 décembre 1837

District de Montréal. – Édouard Bonin, cultivateur, résidant en la paroisse de Contrecoeur, dans le district susdit, est comparu personnellement devant nous, soussignés, juges de paix de Sa Majesté, en et pour le district susdit, lequel après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit comme suit :

Que le 18^e jour de novembre dernier, le déposant s'en allant à Saint-Denis, chez Lévi Larue, tailleur, du dit lieu de Saint-Denis, dans le district susdit, pour [] des hardes que ledit L. Larue lui avait faites [] aurait été requis par Amable-Mathieu

Marion, marchand, résidant en ladite paroisse de Contrecoeur, de porter une lettre à Saint-Denis et la livrer au D^r Wolfred Nelson, et d'en avoir une réponse.

Ledit déposant étant rendu en ladite paroisse de Saint-Denis, il alla à la demeure du docteur Wolfred Nelson et, ne l'ayant point trouvé, il a remis la lettre qui lui avait été donnée par ledit A.M. Marion à l'épouse du dit Wolfred Nelson, et l'épouse du dit Wolfred Nelson aurait requis ledit déposant de revenir en passant chercher la réponse de ladite lettre pour remettre au dit A.M. Marion, ce que le déposant n'a point fait. Et de plus le déposant ne dit, il a signé la présente déposition, après lecture faite.

Edouard Bonin

Assermenté devant nous
au bourg de William Henry
ce 23^e décembre 1837
Hy Crebassa, J.P.
R. Jones, J.P.



J.M.F. Trudeau²¹⁸ à Louis Perrault
CANJ, 5 : 199-200 ; 6 : 1-2.

Louis Perrault, écr
Care of Jonathan Hagar, Esq.
Middlebury, Vermont

Saint-Louis, Missouri, 23 décembre 1837

Cher Louis,
J'ai reçu votre lettre en date du 3 décembre le 22 du même. Je suis quelquefois dans des transes sur le sort du Canada qui me donne la fièvre. Je reçois des nouvelles par les papiers tant corrects que mal. Je suis très heureux de voir qu'il y a un esprit de

²¹⁸ Jean M. François Trudeau (1808-1853), né à Montréal, fils de Michel Trudeau, marchand, et de Claire Aussem. Médecin, il émigre à St. Louis, Missouri, au début de 1836. Patriote convaincu. Il est frère de Louise Trudeau, épouse de Jonathan Hagar, marchand, établi à Middlebury, Vermont.

courage semblable. Le Canada doit être libre et il le sera. La nouvelle de la mort d'Ovide²¹⁹ m'a été bien pénible ; le pays fait une grande perte et cette pauvre Mathilde, un époux, et Madame Perrault, un fils des plus aimés. Vraiment ce sont des moments terribles pour les familles, mais il faut qu'il [y] ait des sacrifices dans des causes semblables.

Vos voisins en ont perdu bien d'autres, en fait de nombre, prenez bien garde à Louis-Joseph Papineau. On est en recherche de lui, et il n'y aura point de *Trial by Jury*, soyez-en sûr.

Je n'ai pas reçu de vous l'*Adresse des Fils de la Liberté*, mais je l'ai reçue sur le *Vindicator* et je vais la faire publier. Pour ce qui est de votre lettre, nous avons reçu dernièrement des rapports semblables aux vôtres, pour ce qui regarde le *Raising the wind*²²⁰ ici, je vous assure que cela est très impossible. J'en ai fait le *trial*, j'ai mis un morceau dans un de nos papiers qui doit paraître lundi en contradiction à un article qui était contre Papineau et les leaders. L'article est principalement pris sur le *Vindicator*, différents morceaux mis ensemble, car lorsque ces paragraphes ne sont point contrariés, cela ne peut que produire un mauvais effet et préjudice le public contre nous. Je vais vous envoyer le papier et de temps à autre je me propose d'y mettre quelque chose dans le même genre. Faites bien attention à ceux qui laissent la ville de Montréal mettre des embuscades afin de pouvoir arrêter les ceux qui partent avec du *cash*. Je vois que Le Moine a été pris avec £ 130 000 dans les États-Unis.

Nos Canadiens ici sont très pauvres et très incapables de vous aider. Ils ont de la peine à vivre. Donnez-moi, dans votre prochaine, des nouvelles sur Duvernay et s'il se comporte en brave. Ah ! que je désire être là, moi aussi, pour me venger sur cette sacrée *tribe* d'Anglais. Il me prend des mouvements pour partir de St. Louis et d'aller vous trouver, que j'en mange point quelquefois.

Je suis très flatté de voir que Robert Nelson a enfin pris la partie active et qu'il travaille de son côté. Il faut faire apprendre à vos hommes l'exercice à la sauvage, à l'abri d'un arbre, et chacun prend son arbre et lâche son coup et se tient toujours caché à l'abri de l'arbre. Il faut de plus faire la patrouille afin qu'on [ne] vous prenne point à la surprise, le manque de ces soins-là vous donnera un échec peut-être très considérable. Soyez sur le qui-vive constamment. Peut-être qu'un corps de cavalerie serait très utile. Les habitants ont tous des chevaux, et cela pour battre les détache-

²¹⁹ Ovide Perrault, décédé au combat de Saint-Denis, le 23 novembre 1837. Frère de Louis Perrault.

²²⁰ *To raise the wind* : « to obtain ready money by some shift or contrivance, as by pawning or selling property, by accommodation bills or the like. » *Encyclopædic Dictionary*, Philadelphia, 1894.

ments anglais, et les exprès. Nos Canadiens sont de bons cavaliers et très peu d'exercice serait suffisant. Je crains beaucoup qu'on permette aux troupes anglaises de passer par les États-Unis et même on parle que les troupes veulent y passer oui ou non.

Il faut prendre bien garde des gens de Missisquoi. Ils sont maudits, dans le cas où Montréal serait pris. Il serait nécessaire de prendre Québec. Il ne faut point manquer de prendre les postes les plus importants – au bas de Québec, car le siège sera long à Québec et si vous ne vous emparez point des postes au bas de Québec, ce sera difficile d'y résister. Prenez bien garde aux espions dans le camp et qu'il passe personne de quelque nature sans qu'il soit fait un examen, car dans l'affaire d'Arnold à West Point, cela a été très important.

Je désire beaucoup qu'on m'écrive de temps à autre, car les procédés m'intéressent particulièrement, et s'il fallait y aller, ma foi je suis prêt à marcher et dites à Duvernay de m'écrire aussi de sorte que je puisse voir ce qu'il s'y passe.

Je suis des plus heureux de voir que le Haut-Canada a fait un fameux coup, la prise de Toronto. J'ai écrit à Mackenzie de m'envoyer un papier auquel je désire souscrire. Je lui fis partir la lettre le 11 de ce mois, de sorte que dans 15 ou 20 jours, je pourrais avoir des nouvelles de ce quartier. Mais que fait George Cartier, avocat, est-il à son poste ? Je suis fâché de voir que Ouimet, le président, a un logis gratis aux dépens de Victoria, ainsi que Boucherville. Cela est malheureux.

L'on a proclamé la Cour martiale, il faut en faire autant que toutes les Tories qui seront pris, de leur faire une Cour martiale, leur rendre le change, point de quartier comme les Espagnols, le massacre aux Tories sans distinctions. Voilà que doit être le motto et d'apprendre aux habitants que les Anglais ont déclaré cette loi martiale et que s'ils sont pris qu'il n'y a point de grâces et en conséquence qu'il faut se battre comme des damnés, pour la vie ou la mort, leur faire des *speeches* des plus inflammatoires possible – car il le faut avec eux, et ne faites jamais de sorties à moins que les armes à feu soient en bon ordre, car vous y perdrez. Allons, courage.

Mes amitiés à tous les bons patriotes et qu'il ne soit point dit qu'il n'y a que les Canadiens qui ne peuvent se battre lorsqu'il le faut.

Adieu, je suis, etc.

J.M.F. T[rudeau] M.D.

M. Hagar will please forward this to its address in safe hands, if possible.



Déposition de Robert-Shore-Milnes Bouchette

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 848

Montréal, 23 décembre 1837

Il y a à peu près 15 à 18 jours, il a rencontré Louis-Joseph Papineau et le D^r O'Callaghan dans la maison d'un cultivateur, située à environ une demi-lieue au sud de la frontière, dans l'État de Vermont, où il était traversé sur la glace d'Alburgh Springs. Ledit Louis-Joseph Papineau invita le déposant à retourner avec lui à Swanton, vu que la glace était mauvaise. Ledit déposant accompagna lesdits Papineau et O'Callaghan jusqu'à Swanton. Le lendemain soir, lesdits Papineau et O'Callaghan sont partis de Swanton sans dire au déposant où ils allaient, mais la rumeur à Swanton était que ces deux personnes étaient allées dans le sud de l'Amérique, et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

R.S.M. Bouchette

P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Wolfred Nelson²²¹

BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11230-11232

Montréal, 23 décembre 1837

Wolfred Nelson, doctor of St. Denis, currently confined in the prison of Montreal, after having duly sworn on the Holy Bible, declares and says :

That Thursday, November 23 last, at about 2:00 in the morning, an individual was brought to his house in St. Denis. He was drenched and frozen to the bone, he said his name was Weir ; he wasn't in uniform but was in civilian attire.

The deponent presented gave a glass of alcohol to said Weir, which he took. The deponent put Weir near a hot stove and offered him tea and a bed if he wanted to retire and rest. The deponent afterwards asked him to show his papers, on one of which was written these words ; « Every man to be provisioned with sixty car-

²²¹ Cette déposition a déjà paru en traduction, par Michel de Lorimier, dans Wolfred Nelson, *Écrits d'un patriote*, Lux Éditeur, 2^e édition, 2012.

tridges. » After the deponent told him that he was a soldier and that he had to detain him for the moment, said Weir demonstrated great fear of being mistreated. The deponent assured him he had nothing to fear, that he'd be treated with respect and consideration, not thinking that he and his friends would soon find themselves in a similar situation. When said Weir repeated for at least the third time that he knew that he was among butchers, saying this at various intervals, the deponent told him that under other circumstances he wouldn't allow the use of such language after the repeated assurances he'd been given.

In order to convince said Weir that he was completely safe, the deponent ordered that everyone leave the rooms, with the exception of two respectable habitants, one of whom was François Mignault, innkeeper from St. Denis, and the other, whose name the deponent can't remember. The deponent asked them to prevent said Weir from escaping, but to treat him with all the respect he was due. In addition, the deponent asked said Weir to remain still and not to attempt to escape.

That at about 6:00 in the morning of the same day, the deponent left his house and didn't return until 4:00 in the afternoon, the last time that he saw said Weir. In the course of the day, the deponent learned from several people, whose names he doesn't remember, that said Weir was killed while attempting to escape. That a short while after the deponent's departure, said Weir had attempted to flee. That the men who were guarding him had placed him in a carriage to take him to Saint Charles, but the deponent doesn't know whose orders these were. That on high in the village, almost facing the house of late Mr. Bourdages and directly facing that of Alexis Ayott, said Weir leapt from the wagon with the intention of fleeing. That he was seized by a man who was guarding him ; that a fight broke out in which several neighbors got involved, among whom was a certain Pratt, baker, of Saint-Denis, and who delivered Weir several blows.

That said Weir then asked that he be finished off. That a short time later, the deponent was informed by D^r Kimber, of Chambly, currently confined in the prison of Montreal, that captain François Jalbert had delivered the fatal blow to said Weir, all of this as well as the deponent can remember it.

The deponent added that Louis-Joseph Papineau spent the two or three days before the battle of Saint-Denis in his house with Dr. O'Callaghan. During that period, the two individuals remained calm and most of the time rested on their beds. They went on one occasion to Saint-Charles to see T.S. Brown.

The deponent was informed that immediately after his departure on the morning of November 23, thus a few hours before the battle, said Papineau and O'Callaghan had left his house for Saint-Hyacinthe. Since that time, the deponent personally knows nothing of the direction they took. The deponent has nothing to add, and signed.

Seven erased words are null and void.

Wfd. Nelson

Sworn before me in the office of the jailor of the prison of Montreal, this 23rd day of December 1837 in Montreal.
P.E. Leclère, J.P



Jean-Louis Beaudry à Louis Perrault ou Thomas Storrow Brown

BAC, MG24, B2, *Fonds Papineau*, vol. 2 : 2404-2406, mic. C-15790

Louis Perrault, écuyer
Middlebury

Montpelier, Vt., 25 décembre 1837

Cher ami,

La présente est pour vous apprendre que je suis à Montpelier et que j'ai collecté un bon nombre de fusils, canon, munition, etc. J'ai 150 fusils, 3 canons, 200 lb poudre, 150 lb plomb, et les personnes de Montpelier sont très bien disposées à notre égard, et ils veulent faire tout en leur pouvoir pour aider notre cause. Je pourrais aussi engager un bon nombre de volontaires ; de plus, il y a plusieurs citoyens (officiers) qui sont prêts à nous joindre pour quelque temps, et je crois que leur influence amènerait beaucoup de monde avec eux. Et ils me disent qu'il est très important pour nous de déclarer notre indépendance le plus tôt possible. Et je crois que si cela était fait, que l'on pourrait avoir tout ce qui nous serait nécessaire.

Si vous jugez à propos que j'engage des volontaires, ayez la bonté de me faire [savoir] à quelles conditions et dans quel temps il faudra qu'ils partent pour le lieu de ralliement.

M. Chevalier de Lorimier, de Montréal, qui était à la bataille de Saint-Eustache, est ici depuis hier au soir avec trois autres qui étaient aussi à la bataille, et ils ont éprouvé beaucoup de difficulté pour passer les lignes, et ils nous rapportent les détails de la bataille de Saint-Eustache qui paraîtront dans le *Boston Atlas* de cette semaine. Et M. de Lorimier part demain pour Burlington, pour voir nos amis pour conférer avec eux, touchant la situation du comté du Lac des Deux-Montagnes. M.

de Lorimier vous aurait écrit, mais il est extrêmement fatigué, ayant fait plus de 100 lieues, la plus grande partie à pied, et il se joint à moi pour vous assurer de nos meilleures amitiés, ainsi qu'à notre ami, M. T.S. Brown. Ayez la bonté de m'écrire pour m'informer de vos procès à Middlebury.

Je suis votre obéissant serviteur.

J.L. Beaudry

P.-S. Mann, Esqr, de Montpellier, offre ses services. Il est mon hôtelier et est un homme d'influence et je crois que si les gens d'ici étaient certains que M. Papineau était de concert avec eux, il serait prêt à faire de grands sacrifices pour soutenir une armée. Comme j'ai jusqu'à un certain point gagné la confiance des gens de Montpellier, s'il y avait quelque point d'arrêté pour procurer des fonds. Si vous me donnez le pouvoir de prélever des fonds en me donnant les garanties que nous pourrions [les] leur donner, je crois que Montpellier se montrerait très libéral. S'il y a quelque chose que vous puissiez me donner le pouvoir de faire, je ferai tout en mon pouvoir pour avancer la cause.

Votre...

J.L.B.

N.B. Tâchez de m'informer où est M. Papineau. Si vous désirez le secret, je le garderai, mais si vous savez où il est, faites-moi-le savoir, car, dans notre infortune, c'est une consolation de savoir que M. Papineau est en sûreté.

J.L.B.



Thomas Storrow Brown à *La Quotidienne*

La Quotidienne, 30 décembre 1837, p. 43

Middlebury, 25 décembre 1837

Je vous prie de corriger le rapport contenu dans votre journal, que T.S. Brown est en prison ici. Je n'ai pas été mis en prison. Le shérif ne m'aurait pas confiné, et quand même il eût été disposé à le faire, le peuple ne l'eût pas permis.

J'ai été arrêté ici sur une sale poursuite de la Banque de Montréal, mais je suis demeuré en liberté et je continue à travailler fort, comme je me l'étais promis en arrivant ici.

Votre très obéissant.

T.S. Brown

N.D.L.R. Nous ignorons comment M. Brown a pu savoir que nous avons parlé de lui, car il est certain qu'il ne voit pas *La Quotidienne* puisque la poste refuse de la transmettre en quelque lieu que ce soit, comme nous avons eu déjà occasion de le dire ; dans tous les cas, nous n'avons pas cru devoir nous refuser à sa demande, puisqu'en le faisant nous mettons le public à même de connaître la vérité. Nous ferons remarquer que la lettre ci-dessus nous a été adressée en anglais, et que nous en donnons une traduction littérale. Ainsi maintenant plus de doute que T.S. Brown est aux États-Unis, et de plus bien vu du peuple et du gouvernement américain.



Déposition de John Mason

BAC, RG4, B20, vol. 25 : 11227-11228

25 décembre 1837

District of Montreal, Province of Lower Canada. – Personally came and appeared before me, Duncan Macdonald, Esquire, one of Her Majesty Justices of the peace in and for the said district, John Mason, Engineer to St. Denis Distillery, belonging to the firm of *Wolfred Nelson & Company*, who being duly sworn on the Holy Evangelist, depose and saith that one Guertin told the said deponent that he was ready at any time to state upon oath, that one Baptist Maillet had broken his small sword in inflecting a blow on the body of the late Lieutenant Weir.

The deponent farther sayeth that one Benjamin Laflèche, at a public meeting held at the Presbytery in the parish of St. Denis, sometime previous to the arrival of Her Majesty's Forces in said parish, the said Benjamin Laflèche then and there offered the sum of 50 dollars in aid of the Rebel Fund, in order to purchase fire arms, &c, and that he likewise volunteered his services to go for said army.

The deponent farther sayeth that François Gadbois was, to the deponent's perfect knowledge, aide and assisted the Rebels in all their revolution any proceeding, long previous to the commencement of the present troubles.

The deponent farther sayeth that in his presence the said François Gadbois wanted to raise a force of men to go and forceably seize the fire arms supposed to be in the Varennes steamboat on her way to Chambly.

Deponent farther sayeth Louis F. Deschambault, Esquire, of said parish of St. Denis, in his presence gave a gun and blunderbuss into the possession of Doctor Wolfred Nelson, and at same time expressed his regret that he was not able to obtain more fire arms in Montreal.

The deponent farther sayeth that he was in the store of one Bodrieu when a messenger came from Doctor Nelson with an order demanding all the powder he had in his store. The said Bodrieu then delivered all that he had, saying that he was sorry as had he known that powder would have been wanted or he would have had more and that he expected it from Montreal by one Baptiste Lafricain.

Deponent farther sayeth that he heard one Charles Lebourg offer a hundred dollars towards the Rebel Fund. The said Lebourg resides in the immediate neighbourhood of St. Denis.

The deponent farther sayeth not.

John Mason

Sworn before me
this 25th day of Dec^r
in the year of our Lord
one thousand Eight hundred
and thirty seven
and the first of Her Majesty's Reign
D : MacDonald, J.P.



James Cuthbert à Stephen Walcott
BAC, RG4, A1, vol. 529, p. 29

S. Walcott, Esqr
Civil Secretary, &c

Berthier, 25th December 1837

Sir,
I this day received notice that my name was included in the commission to administer the oath of allegiance, &c, &c. I should have felt much pleasure in being informed also whether the population is to be left to its own movement and discretion

in the case, or whether they are to be called regularly to take the oath, at my dwelling, or whether it is expected that the commissioner shall proceed to fixed localities for the purpose ; whether the names are to be taken down, by parishes or Militia Companies, and the recusants marked and reported upon ?

I have the honor to be, Sir, your humble servant.

received 29 Dec. 1837 James Cuthbert
answered 30 Dec.



Procuration de Luc-Hyacinthe Masson²²² et Damien Masson

Archives Masson-Jacques Labrecque, vol. 3, N° 115

Montréal, 26 décembre 1837

[...] Nous avons été pris et enlevés à Saint-Benoît, vers le 16 de ce mois, et dans le cas où les personnes qui ont de nos meubles, effets, argenteries, grains ou animaux, se refuseraient de les livrer soit au dit Maurice Mongrain, écuyer, ou à ladite dame Marie-Louise Choquet, nous les autorisons à faire toutes poursuites nécessaires pour recouvrer ces meubles, effets, argenterie, grains et animaux.

L.H. Masson
D. Masson

Je, soussigné, député shérif de ce district, certifie que Messieurs Luc Hyacinthe Masson et Damien Masson ont signé ceci en ma présence, à la prison de Montréal, ce 26 décembre 1837.

²²² Luc-Hyacinthe Masson (1811-1880), né à Saint-Benoît, fils de Louis Masson, cabaretier et capitaine de malice, et de Marie-Louise Choquette. Apprend les rudiments de la médecine sous la gouverne de Robert Nelson. Pratique à Saint-Clément, puis à Saint-Benoît. Secrétaire correspondant de l'Union patriotique du comté des Deux-Montagnes et membre du Comité permanent de ce comté. L'un des principaux chefs patriotes de Saint-Benoît. Incarcéré au Pied-du-Courant du 16 décembre 1837 au 2 juillet 1838, date à laquelle il est conduit en exil aux Bermudes. Il épousera en premières noces (Hogansburg (NY), 8 juin 1839) Marie-Célanire (Célénie) Masson (sa cousine), fille d'Eustache Masson, marchand, et de Scholas-tique Payfer. Et en secondes noces (Saint-Anicet, 12 juin 1849) Élodie Watier, fille de Joachim Watier, marchand, et d'Angélique Leroux. Député de Soulanges, greffier de la Cour de Circuit et maire de Coteau-Landing. Sépulture à Coteau-du-Lac le 20 octobre 1880. DPQ.

A.J. Duchesnay, D.S.



Pétition de Marie-Hermine Turgeon²²³ à John Colborne

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 928

Montréal, 26 décembre 1837

To the Honorable the Chief Justice and Justices
of Her Majesty's Court of King's Bench
for the District of Montreal

The petition of Marie Hermine Turgeon, wife of Louis-Michel Viger, of the city of Montreal, in the said district, Esquire, humbly sheweth that the said Louis-Michel Viger was arrested in the said city of Montreal, on the 18th day of November last, charged with a criminal offence of the nature of which your petitioner is ignorant, and forthwith committed to the common gaol of this district.

That your petitioner hath since been credibly informed that the said Louis-Michel Viger was withdrawn from the custody of the Keeper of the said common gaol on the 7th day of this present month of December, and transferred to a building within the limits of the said city of Montreal, commonly known as the old gaol, situated and being upon a lot of ground adjoining the Court House, in which building he hath ever since been and continues to be detained.

That neither your petitioner nor any of the friends of the said Louis-Michel Viger hath been permitted access to him since his arrest as aforesaid.

That on the 20th day of the present month of December, an application was made to the Honorable Roch de St-Ours, sheriff, of the said district of Montreal, and in that capacity supposed to have the charge and custody of all prisoners, charged upon criminal or civil process, to know by what authority the said Louis-Michel Viger was detained, to which the said Honorable Roch de St-Ours replied in substance that on the 7th day of this present month of December, on the appearance of a

²²³ Hermine Turgeon (1801-1839), née à Saint-Charles de Bellechasse, fille de Louis Turgeon, notaire et seigneur de Beaumont, et de Geneviève Turgeon, a épousé (Saint-Charles de Bellechasse, 19 juillet 1824) Louis-Michel Viger, avocat, fils de Louis Viger et d'Agnès Papineau. *DPQ*.

proclamation placing, as it was said, the district of Montreal under Martial Law, he was commanded by Sir John Colborne, the Commander of Her Majesty's Forces in the Province, to transfer the said Louis-Michel Viger and other prisoners in his custody, charged with political offences, to the Military authorities which command he obeyed, and that the said Louis-Michel Viger was with other prisoners accordingly transferred from the new gaol to the building commonly known as the old gaol.

That he, the said Honorable Roch de St-Ours, had been by the Commander of the Forces invested with the charge of the prisoners in the said old gaol for the purpose of superintendence *surveillance* and providing for their wants.

That having intimated to the Commander of the Forces the necessity of being assisted in the discharge of the duty thus imposed upon him, he was empowered to exercise his discretion in the matter, and that he accordingly selected a person of the name of William Fletcher to whom he had confided the direct charge and custody of the prisoners lodged in the said old gaol.

That the said Honorable Roch de St-Ours and the said William Fletcher have, and each of them hath, although requested so to do, refused to give to your petitioner or to the friends of the said Louis-Michel Viger a copy of the warrant or warrants of arrest, and commitment under which the said Louis-Michel Viger was arrested, continues to be detained, or if any writ, mandate or authority under which he is now in custody.

Wherefore your petitioner humbly prays that your Honors will be pleased to award a writ of Habeas Corpus addressed to the said Honorable Roch de St-Ours, Esquire, as well individually as in his said capacity of sheriff of the said district of Montreal, to the said William Fletcher, and to any person or persons who, for the time being, may have the charge of the said building commonly known as the old gaol, and to each and every of them commanding them, and each of them to bring a cause to be brought before your Honors immediately or at such day, hour and place as your Honors shall be pleased to appoint the body of the said Louis-Michel Viger and to certify at the same time the true causes of his detainer or imprisonment, to the end that in the event of its appearing, that the said Louis-Michel Viger hath been illegally arrested and detained, he may be discharged without bail or mainprise and that it a legal and sufficient cause of arrest and detention to appear upon the return to be made to the said writ of Habeas Corpus, the said Louis Michel Viger be discharged from his imprisonment upon his recognizance with one or more surety or surety in any sum which shall not be excessive according to the discretion of your Honors. And your Honors will do justice.

W. Walker²²⁴
for Petitioner



Déposition de Noël Duchesneau

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 845

27 décembre 1837

Noël Duchesneau, aubergiste et cultivateur, de la paroisse de Sainte-Scholastique, étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dit que, depuis que M. Papineau, de Montréal, est venu tenir des assemblées dans les paroisses du comté des Deux-Montagnes, il aurait existé des troubles et animosités de la part d'un certain parti appelé « patriotique » contre les habitants des vieux pays. M. Papineau dit en s'adressant au peuple, à l'assemblée de Sainte-Scholastique, qu'il fallait se soutenir et se montrer qu'il n'y avait rien à craindre ; il aurait aussi recommandé la non-consommation [sic] d'effets importés. Que, depuis ce temps, cet automne, il aurait vu passer devant chez lui le nommé Amury Girod à la tête d'une compagnie d'hommes armés, qui s'en allait désarmer les personnes opposées, au dit parti patriote, en politique, comme en fut informé le déposant.

Que le déposant avait alors à son service le nommé Alexandre Fournier qui, quelques jours après, serait parti de chez le déposant, contre le gré dudit déposant, pour aller chez les nommés Major rencontrer ledit Amury Girod ; que, subséquemment ledit Fournier aurait déclaré au déposant qu'il était allé en cette occasion au Lac des Deux-Montagnes (au village sauvage) y désarmer les gens et prendre de la poudre et munitions ; que le déposant aurait reçu ordre de se rendre pour aller piller des animaux de la part du nommé Jacques Lacombe, qu'il croit agissait sous les ordres du général Girod ; mais le déposant ne s'y serait point rendu.

Que la veille du feu à Saint-Eustache, le déposant avait été commandé de se rendre à cet endroit et, ne s'y étant pas rendu, quelqu'un dont il ne se rappelle pas le nom l'avertit que les chefs du parti révolutionnaire devaient le faire arrêter et l'emprisonner. Que, ayant entendu dire que certaines personnes de son endroit devaient être arrêtées, il se serait absenté de la paroisse et serait allé à Québec. Que, quelques

²²⁴ William Walker (1797-1844), avocat, s'était présenté, sans succès, contre Papineau et Robert Nelson à l'élection de 1834 dans Montréal-Ouest. Avocat de Robert Nelson en 1838, et de plusieurs autres patriotes. *DBC*.

jours avant l'arrivée des troupes à Saint-Martin pour garder le pont de M. Lachapelle, il serait arrivé chez le déposant un nommé André Spenard, aubergiste, de Montréal, qui l'informa que les habitants du Sud avaient été défaits à Saint-Charles par les troupes qui avaient emmené à Montréal nombre de prisonniers. Le nommé Moyse Lié, de Sainte-Anne, qui était présent, confirma la nouvelle et les informa aussi que les magistrats de Montréal avaient émané une proclamation recommandant aux habitants de se tenir tranquilles chez eux ; que le D^r Dumouchel, qui était parti la veille pour aller au Grand Brûlé y mener ledit Moyse Lié, rendre compte à MM. Girouard et les autres chefs de ce qu'il savait, serait arrivé et aurait prié ledit Spenard de l'accompagner au Grand Brûlé pour raconter aux chefs ce qu'il savait regardant l'affaire de Saint-Charles. Les habitants de Sainte-Scholastique étaient alors généralement disposés à se tenir tranquilles ; que ledit Spenard aurait en effet accompagné ledit D^r Dumouchel au Grand Brûlé, où le déposant serait aussi allé ; rendu au Grand Brûlé, ledit D^r Dumouchel fut avec Spenard chez son père, où, ayant dîné, Spenard fut entouré d'hommes armés qui le conduisirent chez M. Girouard, mais le déposant ne fut point admis dans la chambre où étaient ledit Girouard et Spenard. Le déposant était dans la même maison et aurait vu sortir de ladite chambre de temps à autre ledit Girod, qui aurait dit que tous ceux qui rapportaient des nouvelles comme Spenard n'étaient que des imposteurs. M. Girouard serait alors sorti de la chambre, disant qu'ils avaient une bonne cause, qu'il [ne] fallait point se décourager, ajoutant ces paroles-ci :

– Si j'avais 500 louis, je pourrais en peu de temps prendre la ville de Montréal.

Ledit Spenard fut de suite conduit prisonnier par ordre des chefs, chez un nommé Des Rivières-Beaubien, voisin de M. Girouard, et fut gardé prisonnier jusqu'à la veille du feu à Saint-Eustache.

Ces chefs étaient lesdits Jean-Joseph Girouard, Jean-Baptiste Dumouchel, Amury Girod, André-Benjamin Papineau (de Saint-Martin), le D^r Masson, et d'autres dont il ne se rappelle pas les noms.

Noël x Duchesneau

Assermenté devant moi à Montréal
ce 27 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déclaration de Barthélemy Poissant

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 397

Saint-Jean, 28 décembre 1837

La déclaration de Barthélemy Poissant, du Ruisseau des Noyers, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie :

Que vers le 27 novembre dernier, il aurait été commandé par un nommé Garant d'aller à Saint-Charles et, après avoir commencé la route, il aurait été conduit chez un nommé Éloi Roy, de la Grande Ligne. Il aurait entré dans la maison dudit Roy et aurait vu entrer dans une chambre privée un nommé Nicolas, maître d'école, le nommé Garant et Surprenant, aubergiste, où ils ont resté un quart d'heure, et ensuite ont sorti de la maison, et ont appelé le déposant avec plusieurs autres, aux environs d'une dizaine, pour sortir de la maison et les accompagner. La plus grande partie des gens partirent, et le déposant avec un nommé Beaulieu les suivirent de loin et les atteignirent au moment où ils arrivèrent au bout du bois avec un homme qui paraissait être prisonnier, et que le déposant a su depuis qu'il se nommait Chartrand²²⁵.

Après être entré dans le bois, le nommé Beaulieu a tiré un coup de fusil sur ledit Chartrand, après en avoir reçu l'ordre de Nicolas, le maître d'école. Le déposant, quoique armé d'un fusil, ne voulut point tirer, et, après avoir entendu le coup de

²²⁵ Joseph Armand dit Chartrand (1799-1837), du corps des Loyal St. John's Volunteers, a été exécuté sommairement le 27 novembre 1837 par les patriotes de L'Acadie. Il est né le 4 octobre 1799 dans la paroisse du Sault-au-Récollet et baptisé le lendemain, fils aîné de Joseph Chartrand, fermier, de la côte de La Visitation, et de Madeleine [prénommée aussi Marie-Anne] Lemay-Delorme. Joseph Armand-Chartrand, maçon, âgé de 21 ans, épouse en premières noces (Montréal, 20 novembre 1820) Catherine Lefebvre, âgée de plus de 40 ans, veuve de Louis Brignon-Lapierre, voyageur. Il n'y eut pas d'enfant issu de cette union. Chartrand vécut ensuite avec Marie-Anne Falstrault, fille de Henry Falstrault [Henrich Faulstroth], peintre, et de Charlotte *Saint-Memin* (Saint-Romain) dit Lavictoire. Henrich Faulstroth, originaire de Rodheim (Allemagne), serait venu au Canada comme soldat d'infanterie en 1775. Le couple Chartrand-Falstrault eut trois enfants : Marie-Anne Chartrand, née vers 1830, qui épousera (Montréal, 16 mai 1848) Jean Nau ; Joseph Chartrand, né vers 1832, et Caroline Chartrand, née vers 1836, qui épousera (Montréal, 20 février 1860) Louis Harnois, commis-voyageur. François Armand-Chartrand, imprimeur, frère de Joseph Armand-Chartrand, avait intégré en 1837 la Royal Montreal Cavalry. Il enverra une pétition à Colborne le 19 mars 1838 pour qu'on soutienne financièrement la veuve de Joseph Armand-Chartrand et ses trois enfants en bas âge. Un comité demanda de verser une indemnité de 250 £ à la veuve Chartrand. *Événements de 1837-1838*, N^{os} 406 et 428. Elle en aurait obtenu 225 £, selon la liste publiée dans *L'Aurore* du 8 septembre 1840.

fusil de Beaulieu, le déposant tomba évanoui. Il [Chartrand] fut achevé par un nommé Pinsonneault et n'a aucune connaissance de ce qui s'est passé ensuite.

Déclaré par devant moi
à S^t Jean ce 28^e décembre 1837
W. Macrae, J.P.



Louis Nau à lord Gosford
BAC, RG4, B37, vol. 3 : 970-972

Reçue le 9 janv. 1838

Beauharnois, 28 décembre 1837

Milord,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence qu'ayant appris que beaucoup de Canadiens et d'Irlandais catholiques sur la frontière des États-Unis, particulièrement ceux du sud de la seigneurie de Beauharnois, de Hemingford, Hinechinbrook²²⁶, Godmanchester, Dundy et Saint-Regis, avaient des vues et dispositions défavorables au gouvernement britannique et méditaient de profiter de la crise actuelle pour favoriser les rebelles et leur donner du secours en se joignant à eux et aux Américains qui viendraient en Canada dans une intention hostile, comme on a eu lieu de le craindre jusqu'à un certain point, je me suis immédiatement et exprès transporté sur les lieux mentionnés, d'abord du côté du nord, sur le Lac Saint-François, puis du côté du sud, en côtoyant autant que possible la frontière, où les esprits étaient très inquiets, mais moins favorables à l'insurrection qu'on se l'était imaginé. J'ai profité de ma profession pour ramener les esprits égarés par erreur et préjugés, et je me suis appliqué à les rendre plus favorables à notre auguste souveraine dame Reine Victoria et au gouvernement britannique. Dans quelques endroits, les préjugés étaient tels que j'ai eu de la peine à les dissiper. Cependant j'ai la consolation d'informer Votre Excellence que j'ai si heureusement réussi que je suis parvenu à faire signer à ceux qui me paraissaient les moins dociles les Résolutions ci-inclues, que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, conformément à mes vœux et à ceux des personnes qui ont signé lesdites Résolutions que les circonstances difficiles et imprévues n'ont point permis de rédiger suivant l'élégance et le style désirés.

²²⁶ Saint-Patrick de Hinchinbrook.

L'intérêt que je mettais à connaître ce qui se passait chez nos voisins américains m'a poussé jusque de l'autre côté de la frontière, au Fort Covington et à Ogdensburg. Ces voisins étaient fort exaltés. Leur sympathie pour les rebelles patriotes était telle qu'environ deux jours avant mon arrivée à Covington, 250 piastres y avaient été collectées dans une petite assemblée, pour le support du parti de Papineau. La nouvelle de mon arrivée avait rendu leurs esprits si inquiets et soupçonneux et leur avait même procuré un tel mouvement qu'on m'eût fait craindre d'outrepasser la Ligne si les rebelles de Saint-Jean-Baptiste de Rouville ne m'eussent rendu si aguerris par les violences et l'exil dont je suis encore en ce moment la victime. Je passai néanmoins au milieu des *Hourras for Papineau*. À mon retour, les esprits étaient un peu apaisés par la Proclamation du Congrès²²⁷. Quelques difficultés entre les sujets bretons [britanniques] et américains avaient depuis plusieurs jours répandu une certaine alarme qui, heureusement, se dissipe peu à peu. Dans ces difficultés, on disait communément que les sujets bretons avaient tort, &c.

J'aimerais beaucoup à communiquer à Votre Excellence bien des choses de haute importance, que je n'ose confier au papier. Pour cela je ferai tout ce qui dépendra de moi pour me rendre auprès de Votre Excellence, si c'est possible, dans ma pénible position ; car il m'est fort à charge de tenir secrètes des choses que Vous devriez savoir, dans les circonstances critiques et difficiles, qui me paraissent être l'objet de votre sollicitude. Votre sagesse néanmoins saura, j'espère, surmonter les pièges que Vous tendent les malveillants dont je me ferai toujours un devoir et un mérite de faire avorter les noirs projets.

Tels sont, Milord, les sentiments dans lesquels j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur,

Ls Nau, prêtre
Curé de St Jean Baptiste de Rouville

N.B. À cette lettre est jointe une adresse de 139 habitants de Godmanchester (aujourd'hui Saint-Anicet), comté de Beauharnois.



²²⁷ La proclamation de neutralité du président américain Van Buren parut officiellement le 5 janvier 1838.

Timoléon Quesnel à John Eden

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 104

Lieut. Colonel Eden
Ass. Adj. General
Montreal

Blairfindie, 28 December 1837

Sir,

I take the liberty to inform you that in my capacity of Magistrate, I have lately taken depositions against two individuals, namely MM. François Ranger and L.M. De-coigne, both of the parish of Blairfindie. That in consequence of the said depositions they have been arrested and confined in the garrison at St. John ; I am in duty bound to inform His Excellency that before they had the frequent visit of the celebrated rebel D^r Côté, they were very peaceable. One of them, M. Ranger, was induced by the solicitations of that individual to go to the meeting at the five counties at St. Charles, and also at the meeting of St. Athanase.

That since the said last meeting, they have behaved themselves very properly, having refused to take any share of the agitation, but on the contrary having since done everything in their power to cause the peace in the parish. It is at my knowledge that they received a message from St. Charles rebels requesting them to send them an aid for their battle, but they would, on no consideration, do so, but on the contrary employed their influence to stop the people from going, and succeeded to it.

The bearer of this letter is a Captain of militia of the name of François Bourassa [père], of Blairfindie, and is a father in law of M. Ranger²²⁸. The loyal conduct of M. Bourassa in this last revolt deserves praises, and put me in hopes that through his means and mine, His Excellency Sir John Colborne will show on those two individuals the same mercy that he did for so many others equally guilty.

I remain, Sir, your humble servant.

D^r Quesnel

²²⁸ François-Xavier Ranger (1811-1857), né aux Cèdres, fils d'Augustin Ranger et de Catherine Gauthier. Il a épousé (L'Acadie, 18 juillet 1835) Geneviève Bourassa, fille de François Bourassa père et de Geneviève Patenaude.

I last Sunday read your Proclamation to the People of our Parish after the morning service. They pay great attention to it and seem to me to be well disposed in future.

T.Q.



Déposition de Hugh McDonald

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 170

28 décembre 1837

Affidavit de Hugh McDonald, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, pris sous serment par devant moi, Henry Mount, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté.

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, déclare et dépose que lundi le 23 octobre dernier, ledit déposant étant le matin dans la boutique d'Amable Brisebois, forgeron au village de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, y a trouvé le nommé Vital Mallet, cultivateur et aubergiste, demeurant près dudit village, lequel en voyant ledit déposant a dit au dit Amable Brisebois, devant le déposant, que les sacrés Chouaguains allaient se faire fouaillier, à présent que le monde dans le sud et dans le nord était armé, qu'il n'y avait plus de loi au temps que ledit Vital Mallet parlait et qu'on pouvait faire ce que l'on voudrait et que lui, dit Vital Mallet, a ajouté qu'il en avait un à balayer par ici, qui était le D^r Mount.

Que les gens du nord viendraient et qu'ils ôteraient de la possession du dit D^r Mount cinq ou six fusils qu'il avait et qu'ils lui donneraient ensuite des coups de pied au derrière.

Que ledit Vital Mallet a ajouté que monsieur Papineau savait bien ce qu'il faisait de commencer la révolution dans ce temps-ci, où on ne pourrait pas avoir de secours d'Angleterre.

Dit de plus le déposant que quand ledit Vital Mallet a dit que les gens du nord viendraient, il disait qu'il irait les chercher et les mènerait chez ledit D^r Mount. Et dit de plus ledit déposant que jeudi le 14 de décembre courant, entre 1 et 2 heures du matin, temps où l'alarme avait été donnée, qu'il venait un parti des gens du nord, insurgés, pour venir faire marcher les gens de cette paroisse avec eux, il a rencontré dans le bout du haut du village ledit Vital Mallet, Janvier Brisebois, de la côte Saint-Jean susdite paroisse, et Théophile Brisebois, fils d'Amable Brisebois, ayant

chacun un fusil en main ; et que ledit déposant étant entré avec eux chez François Duchesneau, ledit Vital Mallet aurait dit au dit déposant, en parlant en ces termes : « Sacré Chouaguain, il faut que tu viennes avec moi aujourd'hui trouver les gens du Nord pour leur donner secours » et sur la réponse négative dudit déposant, ledit Vital Mallet lui a encore dit qu'il fallait qu'il y fût et, s'il n'avait pas de fusil, qu'il prît une fourche pour s'en servir. Lequel dit Vital Mallet aurait fait la même proposition à Amable Brisebois qui était là présent, pour aller avec lui.

Que ledit Vital Mallet et lesdits Janvier Brisebois et Théophile Brisebois ont dit par ensemble que c'était un nommé Michel *Lerouge* Carrière qui leur avait donné ces fusils qu'ils avaient. Que parmi lesdits fusils, un d'entre eux était chargé. Et ne dit rien de plus. Et a ledit déposant signé le présent affidavit dans lequel il persiste, lecture faite.

Hugh M^cDonald

Affirmé sous serment par devant moi
ce jourd'hui 28 décembre 1837
Hy Mount, J.P.



Déposition de Hubert Piché

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 22

Montréal, 29 décembre 1837

Hubert Piché, commis, de Montréal, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit : qu'il appartenait en octobre dernier à la section No 6 de l'*Association des Fils de la Liberté* ; que Rodolphe Desrivières et Georges Boucherville étaient les chefs de ladite section ; qu'il a assisté plusieurs fois aux assemblées de ladite section où on pratiquait des évolutions militaires sous le commandement des dits Rodolphe Desrivières et Georges Boucherville. Que ledit déposant a compris que le but de ces assemblées et exercices militaires était de se battre contre le gouvernement, s'il en était requis. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

Hubert Piché

Assermenté devant moi

à Montréal, ce 29 décembre 1837
P.E. Leclère, J.P.



Déposition de Guillaume Mallet

BAnQ, E17, *Événements de 1837-1838*, N° 163

Montréal, 29 décembre 1837

Guillaume Mallet, cultivateur, de la paroisse de la Pointe-Claire, après serment dûment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit que dans le mois de novembre dernier, le nommé Léon Charlebois, aubergiste au faubourg Saint-Joseph de la ville de Montréal, conseilla au déposant d'acheter des armes, de la poudre et du plomb pour faire une révolte et combattre le gouvernement, disant que si les habitants étaient exercés, ils pourraient aisément prendre possession du gouvernement, n'y ayant d'ailleurs, dit-il, que très peu de troupes dans le pays, dont on viendrait aisément à bout.

Il conseilla aussi de faire des cotisations dans la campagne pour acheter des armes et munitions et dit que si les habitants souscrivaient seulement un trente sols par dimanche, ils auraient, par ce moyen, assez d'armes et munitions pour faire la guerre aux troupes, ajoutant que les habitants de la Pointe-Claire étaient des lâches, et faisant l'éloge des habitants de la Rivière-du-Chêne qui, dit-il, se gardaient et n'avaient point peur des troupes.

Que ledit Léon Charlebois aurait de plus conseillé au déposant de faire, la nuit, des charivaris aux capitaines et officiers de milice de la paroisse de la Pointe-Claire et leur faire, par ce moyen, rendre leur commission au bout du pistolet, de plus d'en faire au D^r Mount, juge de paix de la Pointe-Claire, de couper les arbres en front de sa maison et lui faire aussi résigner sa commission.

Que lorsque ledit Charlebois donnait ainsi ces conseils, il ne les donnait pas seulement au déposant, mais aussi au frère du déposant, nommé François Mallet, Joseph Lacloche et les nommés Desjardins, de Vaudreuil, qui tous étaient présents. Que lesdits Desjardins sont maintenant emprisonnés pour crimes politiques et probablement pour avoir mis à exécution les conseils du dit Charlebois.

En donnant les conseils susmentionnés, il dit que si les Canadiens soutenaient la cause de M. Papineau, ils deviendraient vainqueurs et seraient bien mieux sous lui que sous le gouvernement actuel.

Que ledit Charlebois aurait aussi, en présence du dit déposant, dit à ses frères de la Pointe-Claire, que s'ils n'allaient point à l'assemblée du D^r Valois et qu'ils suivraient les avis du D^r Mount, il les mettrait à la porte quand ils viendraient en ville et qu'ils se souviendraient de lui.

Guillaume x Mallet

Assermenté devant moi
à Montréal, ce 29 décembre 1837
Henry Corse, J.P.



P.K. McKeeman à Duvernay et autres
BAnQ-VM, P345/13 ; P1/A,28 – CANJ, 6 : 3

MM. Duvernay et autres patriotes
Swanton

St. Albans, ce 29 décembre 1837

Mon cher monsieur,

Il y a ce soir une grande assemblée à Cambridge Borough. Vous et tous vos amis sont requis de s'y trouver à l'invitation des citoyens de cette place. Je viens moi-même de l'endroit. Il y a donc une quantité de fusils et un canon de 9" fonte, avec agrès. Et ne manquez pas de venir sinon tous, au moins quelques-uns. Je vous attendrai ici jusqu'à deux heures. Si vous n'avez pas de voiture, j'ai un double *stage* qui sera à votre service.

Votre ami.

P.K. McKeeman

P.-S. Tâchez d'avoir une voiture afin de prendre une charge de fusils. Je crois que le nombre d'iceux ne sera pas moins de 100 fusils.

P.K. McK.



Déclaration de Jacques Robitaille²²⁹

BAC, RG4, B37, vol. 3, p. 1024

Saint-Antoine, 29 décembre 1837

Par devant moi, Firmin Perrin, juge de paix de Sa Majesté, a comparu Jacques Robitaille, cultivateur, de Saint-Charles, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, déclare qu'il a vu messire Blanchet, curé de Saint-Charles, au camp des rebelles, environ une demi-heure avant le combat, et que ledit sieur Blanchet a dit alors publiquement et de manière à être entendu de beaucoup de personnes, qu'en sa qualité de prêtre il ne pouvait pas approuver leur conduite ni l'effusion du sang ; qu'il a aussi entendu à plusieurs reprises ledit sieur Blanchet dire dans l'église qu'il désapprouvait la conduite des chefs révolutionnaires, et exhorter ses paroissiens à l'observance des lois et à la soumission au gouvernement, et qu'il a témoigné la même désapprobation dans les conversations privées qu'il a eues avec ledit Jacques Robitaille. Qu'environ 15 jours avant le combat de Saint-Charles, ledit sieur Blanchet a lu au dit Jacques Robitaille une lettre qu'il adressait à Son Excellence lord Gosford, lui exposant qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour arrêter l'insubordination, mais qu'il n'avait plus de moyens en son pouvoir pour pacifier les esprits, et que l'irritation était à son comble. Et ledit Jacques Robitaille affirme qu'il a toujours connu ledit messire Blanchet pour un sujet fidèle et loyal. Et ledit déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer.

Devant F. Perrin, J.P.



²²⁹ Jacques Robitaille a épousé (Saint-Charles-sur-Richelieu, 28 avril 1829) Marie-Louise Fontaine-Bienvenue, fille de Joseph-François Fontaine-Bienvenue et d'Angélique Chagnon-Larose.

Déclaration de Léon-Solyme Kirouac²³⁰

BAC, RG4, B37, vol. 3, p. 1025

Saint-Antoine, 29 décembre 1837

Par devant moi, Firmin Perrin, juge de paix de Sa Majesté, est comparu Léon-Solyme Kirouac, instituteur, dans la paroisse Saint-Charles, certifie que messire Blanchet a toujours blâmé ce qui pouvait tendre à la révolte, qu'il a souffert bien des injures de la part des chefs à ce sujet. Voyant que son influence ne pouvait plus rien produire, messire Blanchet a écrit à Son Excellence, quelque temps avant la prise du manoir de Saint-Charles, qu'il avait fait son possible pour arrêter l'irritation et qu'il ne pouvait plus rien sur les esprits et que l'excitation était à son comble.

Messire Blanchet a été le plus mortifié des hommes en voyant le mépris qu'on avait fait du mandement. J'ai toujours connu messire Blanchet pour un sujet soumis et loyal.

Il a reçu une lettre d'injure de comparaître à la porte de l'église, parce qu'il avait condamné leur assemblée irrégulière et qui ne tendait qu'à démoraliser les gens.

Je certifie ne dire que la vérité et me soussis.

Léon Solyme Kirouac



Déclaration d'Antoine Leduc fils

BAC, RG4, B37, vol. 3, p. 1026

Saint-Antoine, 29 décembre 1837

Par devant moi, Firmin Perrin, juge de paix de Sa Majesté, a comparu Antoine Leduc, cultivateur, de la paroisse de Saint-Charles, lequel après serment prêté sur les saints Évangiles, déclare qu'il se trouvait au camp des rebelles à Saint-Charles, environ une demi-heure avant le combat, et que là, il a entendu messire Blanchet, curé de Saint-Charles, dire aux insurgés que son caractère ne lui permettait pas d'ap-

²³⁰ Léon-Solyme Kéroac/Kirouac (1805-1880), instituteur à Saint-Antoine et à Saint-Charles-sur-Richelieu, né à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, fils de Charles de Kéroac et de Josephite Blanchette, a épousé (Saint-Marc-sur-Richelieu, 11 avril 1836) Éléonore Létourneau, fille de Jean-Baptiste Létourneau et de Josephite Beaudry. *DBC*.

prouver la violence et l'effusion du sang ; et qu'à plusieurs reprises, soit dans l'église, soit dans la conversation privée, il a entendu ledit sieur Blanchet parler contre la conduite de ceux qui voulaient se révolter contre le gouvernement et qu'il considère ledit messire Blanchet comme un sujet fidèle.

Et ledit déposant ne dit rien de plus et a signé, lecture faite.

Antoine leduc fils



Thomas Storror Brown à A.A. Dame²³¹

CANJ, 6 : 3-4.

D^r A.A. Dame, Esq., J.P.
Riv. du Loup [Louiseville]
Dist. of 3 Rivers, Can.

St. Albans, Dec. 31st 1837

Dear Sir,

Beware of *spies*. It is known that most of your people have left this part of the country, and I have no doubt the Canadian Tories are looking for your People. They wish to find where you are.

Yours in great haste.

T.S. Brown



²³¹ Alexander Augustus Dame (1777-1840) né aux États-Unis le 23 août 1777 et baptisé à l'église protestante de Trois-Rivières le 27 février 1778, fils de George Dame et de Marie Chase. Médecin et juge de paix à Louiseville, il a épousé (Sorel, Anglican, 18 février 1810) Margery Grant. Décédé le 6 octobre 1840, à l'âge de 64 ans. Son décès est consigné aux registres de confession protestante de Louiseville ; inhumé dans le cimetière protestant de Louiseville le 9 octobre 1840. *La Canadienne*, 19 octobre 1840, p. 3.

Louis Marchand à Joseph Masson

BAnQ-VM, *Fonds Joseph Masson*, P 650/11

Décembre ? 1837

Cher monsieur,

Comme il nous est impossible de sortir pour des causes qui vous sont connues, nous nous flatterons que vous voudrez nous faire le plaisir de vous rendre jusqu'ici avant dix heures, car nous désirons beaucoup vous voir.

Nous sommes, Monsieur, avec considération et respect, vos très obéissants serveurs.

Louis Marchand
pour tous
M. P. Moreau, écr, avocat



Bibliographie

A Return of the Names of Persons imprisoned in Lower Canada... ordered by The House of Commons, to be Printed, 15 April 1840.

Aubin, Georges, *Au Pied-du-Courant. Lettres des prisonniers politiques de 1837-1839*, Montréal, Marseille, Agone et Comeau & Nadeau, 2000.

Aubin, Georges et Jonathan Lemire, *Ludger Duvernay, Lettres d'exil, 1837-1842*, Montréal, VLB éditeur, 2015.

Aubin, Georges et Nicole Martin-Verenka, *Insurrection. Examens volontaires, Tome I (1837-1838)*, Montréal, Lux, collection *Mémoire des Amériques*, 2004.

Boucher-Belleville, Jean-Philippe, *Journal d'un patriote (1837 et 1838)*, introduction et notes par Georges Aubin, Montréal, Guérin Littérature, 1992 ; 2^e édition, L'Assomption, Aubin-Blanchet recherches historiques, 2019.

Brisson, Estelle, *Saint-Esprit, étude historique de la paroisse, de sa fondation à nos jours*, [1983].

Desrivières, Adélarde-Isidore et Charles Rapin, *Mémoires de 1837-1838*, suivis de *La Quête de l'or en Californie*, présentés et annotés par Georges Aubin, Montréal, Éditions du Méridien, collection *Mémoire québécoise*, no 7, 2000.

Fauteux, Aegidius, *Le Duel au Canada*, Montréal, les Éditions du Zodiaque, Librairie Déom frère, 1934.

Fortin, Réal, *La Guerre des patriotes le long du Richelieu*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Mille Roches, 1988.

Labonté, François, *Alias Anthony St-John, Les Patriotes canadiens aux États-Unis, décembre 1837-mai 1838*, Québec, PUL, 2004.

Laporte, Gilles, *Patriotes et loyaux*, Québec, Septentrion, 2004.

Lemire, Jonathan, *Portraits de patriotes, 1837-1838, œuvres de Jean-Joseph Girouard*, Montréal, VLB éditeur, 2012.

Marchesseault, Siméon, *Lettres à Judith, Correspondance d'un patriote exilé*, introduction et notes par Georges Aubin, Sillery, Septentrion, *Les Cahiers du Septentrion* no 7, 1996.

Messier, Alain, *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes, 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002.

Nelson, Wolfred, *Écrits d'un patriote (1812-1842)*, nouvelle édition revue et corrigée, texte établi et présenté par Georges Aubin, Montréal, Lux Éditeur, 2012.

Les Patriotes de 1837-1838, Montréal, Bulletin d'histoire politique, vol. 12, no 1, automne 2003.

Papineau, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, deuxième édition, revue et considérablement augmentée, avec index, Québec, Septentrion, 2010.

Perrault, Louis, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont (1837-1839)*, textes présentés et annotés par Georges Aubin. Montréal, Éditions du Méridien, collection *Mémoire québécoise*, no 3, 1999.

Procès politique. La Reine vs Jalbert, accusé du meurtre du lieutenant Weir, du 32^e Régiment de Sa Majesté. Montréal, Imprimé par F. Cinq-Mars, rue des Glacis, 1839, 87 p.

Les Rébellions de 1837-1838 au Bas-Canada, Montréal, Bulletin d'histoire politique, vol. 7, no 1, automne 1998.

Rheault, Marcel J. et Georges Aubin, *Médecins et patriotes, 1837-1838*, Québec, Septentrion, 2006.

Sicotte, Anne-Marie, *Histoire inédite des Patriotes*, Montréal, Fides, 2016.

Trudeau, Romuald, *Mes Tablettes : journal d'un apothicaire montréalais, 1820-1850* ; texte établi et annoté par Fernande Roy et Georges Aubin ; introduction de Fernande Roy, Montréal, Leméac, 2016.

Index

- Adams, 23
Aguesseau, Henri-François d', 92
Alexandre, David, 307
Allard, Charles, 298, 317, 333
Allard, Joseph fils, 220, 221
Allard, Joseph père, 222
Amiot, Pierre, 178, 251, 253, 295, 352
Anie, Jean-Baptiste, 266
Arcan, 58
Arcand, Jean-Olivier, 233, 234, 279, 280, 305
Arcand, Joseph-Olivier-Caius, 121, 122, 131
Arcand, Dr O., 92
Archambault, Jacques, 106
Archambault, Raphaël, 281
Arcouet/te, Casimir, 92, 186, 187
Armand dit Chartrand, Joseph, 371, 372
Armand dit Flamme, François, 334
Armstrong, David Morrison, 118, 149, 150
Arnold, Benedict, 359
Arnoldi, Daniel, 235, 236, 237, 341
Aubin, Napoléon, 77, 78
Auclair, Joseph fils, 341, 342, 343, 346, 347, 349
Auclair, Joseph père, 342, 345, 346
Auger, 29
Auger, P., 92
Auguste, empereur romain, 82
Auldjo, George, 58, 59, 60
Aylmer, lord, 76, 144
Ayot, 247
Ayott, Alexis, 361
Ayotte, Louise/Éloise, 329, 330

Babew, Esther, 58
Babin, Éloi, 171, 172

Bachant, P., 92
Ball, 23
Barbeau, 46, 47, 51, 52, 53
Barbeau, René, 298
Bardy, Antoine-Eusèbe, 307
Barnabé, G., 92
Baron, André-Henri, 183, 184
Bart, Jean, 234, 235, 236
Barter, James C., 241, 242
Barthe, Joseph-Guillaume, 90, 92
Bastien, Joseph-Octave, 214, 215
Batteux, Charles, 69
Bazille, Jules/Julien, 241
Bazinet, Charles, 303, 304
Bazinet, François, 245
Beaubien, 28
Beaubien, Pierre, 282
Beauchamp, Jean-Louis, 250, 252
Beauchamp, Joseph-Léon, 294, 295
Beaudriau, Jacques-Guillaume, 244, 291, 316, 340, 351
Beaudriau, Julien, 345, 349, 350
Beaudry, Jean-Louis, 93, 291, 316, 339, 362, 363
Beaulac, Pierre, 284, 285
Beaulac-Comnoly, 325
Beaulieu/Hudon, Jean, 371
Beaupré, Ed., 93
Beausoleil, Célestin, 93
Béchar, Abraham, 307
Béchar, Théodore, 151, 167, 308
Bédard, Ambroise, 168
Bélanger, Baptiste, 121
Bélanger, Joseph, 293, 294
Bell, Joshua, 93, 146, 158, 173, 185, 217, 239, 260, 340

Bell, Mathew, 304, 305
 Belle, Joseph, 93
 Bellerose, Joseph, 199, 201, 203, 209
 Bellingham, Sydney, 188, 189
 Benoît, 93
 Benoît, Charles, 93
 Benoît, François, 199, 200, 201, 203, 207, 209, 219
 Benoît, Joseph, 209
 Benoît, Laurent, 207
 Benziger, Guillaume/William, 226, 227, 345
 Béranger, Pierre-Jean de, 27
 Bernard, J.L., 93
 Berry, duchesse de, 17
 Berthelot, Amable, 93
 Berthiaume, Narcisse, 330, 331
 Besse, Pierre, 230, 231
 Bessette, Jean-Marie, 198
 Bessette, Joseph, 209
 Bétourné, Luc, 240
 Bibaud, Michel, 23, 24, 28
 Biron, J.B., 93
 Birs/Desmarteau, 348
 Black, 222
 Blanchard, 190, 191, 276
 Blanchard, Louis, 93
 Blanchet, Augustin-Magloire, 261, 262, 312, 313, 314, 379, 380, 381
 Blanchet, Jean-Baptiste, 64
 Blanchette, Eusèbe, 153, 217
 Bluteau, 171
 Bodrieu, 365
 Boileau, René, 28, 169, 253, 295
 Boire, Paul, 156
 Boivin, Léandre-Pierre, 93, 316
 Bombardier, Alexandre, 336, 337
 Bonacina, 277
 Bonin, Édouard, 356, 357
 Bonneville, Amable, 229
 Bonvouloir, Jean-Baptiste, 198
 Booth, 189
 Bossu-Lionnais, Jean-François, 161, 165, 166, 187
 Bouchard, Jacob, 341, 347, 349
 Boucher, Jacob, 151
 Boucher de Boucherville, 30

Boucher de Boucherville, Georges, 109, 174, 175, 177, 178, 197, 239, 290, 291, 316, 331, 359, 376
 Boucher de LaBruère, Montarville, 345
 Boucher-Belleville, Jean-Philippe, 61, 62, 80, 82, 87, 89, 99, 251, 252, 253, 272, 276, 294
 Bouchette, Robert-Shore-Milnes, 66, 67, 121, 122, 131, 136, 140, 315, 360
 Boudreau, 259
 Boulanger, Joseph, 93
 Boulet, Michel, 93
 Bourassa, François père, 307, 374
 Bourdages, Louis, 12, 311, 361
 Bourget, Mgr Ignace, 156, 237, 238, 285, 310, 338
 Bourque, 42
 Bourque, Jean-Baptiste, 211
 Bourret, Alexis, 231, 232
 Bourret, Joseph, 93
 Bousquet, Jean-Baptiste, 336, 337
 Boutillet, François, 278
 Bouthillier, Flavien, 124, 180, 181, 326
 Boutillier/Bouthillier, Thomas, 80, 81, 82
 Bowdish, 340
 Boyer, Constant, 156
 Boys, Robert, 154
 Brais, Joseph, 199, 209
 Brassard, Louis-Moïse, 30, 31
 Brault, C., 93
 Brault, J.L., 57
 Bréchon, Victor, 32
 Brisebois, Amable, 353, 375, 376
 Brisebois, Janvier, 353, 354, 355, 356, 376
 Brisebois, Théophile, 355, 356, 375, 376
 Brodeur, Antoine, 252, 254
 Brosnan, Mme Cornelius, 345
 Brossard, Élie, 199, 201, 203
 Brown, 45, 52, 351
 Brown, James, 174, 175
 Brown, Thomas Storrow, 58, 59, 60, 61, 82, 87, 146, 158, 173, 179, 185, 191, 192, 204, 205, 217, 222, 223, 227, 239, 251, 253, 256, 257, 264, 265, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 284, 289, 290, 291, 295, 320, 331, 337, 339, 361, 362, 363, 364, 381

Bruneau, Antoine, 154, 296, 298, 317, 333
 Bruneau, Casimir, 93
 Bruneau, François-Pierre, 23
 Bruneau, Joseph, 93
 Brunelle, Ambroise, 180, 181, 326
 Bryant, Charles Grandison, 260, 261
 Buchanan, Alexander, 23
 Bulteau, Joseph, 228
 Bunker, Isaiah, 80, 256, 271
 Bussola, Innocent-Pompey, 24

 Cadieux, Georges-H., 93
 Cadieux, Henriette, 190
 Cadotte et Dubois, 93
 Caligula, 91
 Campbell, Marc, 303, 304
 Camyré, François, 39, 296
 Capé, 48
 Cardin, Michel, 233
 Cardinal, Joseph-Narcisse, 39, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 64, 65, 227, 264, 352
 Carmel, 29
 Caron, 330
 Carpenter, Porter, 229
 Carrière, 151
 Carrière, Michel *Lerouge*, 376
 Cartier, Augustin, 152, 307, 308
 Cartier, Côme, 93, 251, 295
 Cartier, George-Étienne, 93, 177, 178, 359
 Cartier, Henry, 281, 288
 Cartier, Jacques, 28
 Cartier, Joseph, 28, 93, 233, 234, 309
 Casavant, 274
 Casavant, Jean-Baptiste, 181, 326
 Catlin, Guy, 340
 Caylus, Ernest, 77, 79
 Cazeau, Charles-Félix, 68
 César, Jules, 82
 Chaboillez, 30
 Chaffers, William Unsworth, 180, 181, 210, 274, 326, 337
 Chalut, Jean-Baptiste, 118
 Chapman, Henry Samuel, 67, 68
 Charbonneau, Joseph, 248, 335, 336
 Charland, Dominique, 233, 234, 279, 280, 305
 Charlebois, Hyacinthe-Fabien, 214, 215
 Charlebois, Léon, 93, 377, 378
 Charlebois, P., 93
 Charlevoix, Baptiste, 267
 Charlevoix, Pierre-François-Xavier de, 333
 Charron, François, 209
 Chartier, Étienne, 68, 70, 97, 115, 349
 Chasseur, Pierre, 137, 140
 Chateaubriand, François-René de, 88, 102
 Chenevert, Jean-Baptiste, 118
 Chénier, Jean-Olivier, 339, 348
 Cherrier, Benjamin, 285
 Cherrier, Côme-Séraphin, 11, 47, 51, 93, 227, 264, 265, 282, 283, 297
 Cherrier, Séraphin, 285, 287
 Chêvrefils, 99
 Chêvrefils, Jean-Olivier, 279, 280
 Chisholme, David, 55
 Choquet, Marie-Louise, 366
 Circé-St-Michel, Maurice, 156
 Clarendon, lord, 86
 Clark, Allen, 175, 176
 Clarke, 340
 Clément, Charles, 99
 Clerk, William, 176
 Colborne, John, 315, 321, 351, 367, 368, 374
 Collet, Jean-Baptiste, 248
 Collin, Alexis, 200, 201, 202
 Collins, Bill, 235, 236, 237
 Connelly, Michael, 108
 Consigny, Antoine-Pierre-Louis, 129, 130
 Constant, 216
 Conway, Henry Seymour, 86
 Cormier, Charles, 93
 Cormier, Jean-Baptiste, 268, 270
 Cormier, Joseph, 251
 Corse, Henry, 175, 240, 243, 244, 278, 378
 Côté, Cyrille-Hector-Octave, 57, 58, 144, 145, 151, 152, 160, 163, 164, 170, 171, 175, 179, 211, 212, 219, 228, 251, 253, 260, 295, 340, 347, 349, 351, 352, 374
 Côté, Jean-Baptiste, 328, 329
 Côté, Mme, 57, 352
 Courcelles-Chevalier, Rémi, 158, 173, 290
 Courchesne, 305
 Cournoyer dit Charbonne, Jean-Baptiste, 233
 Courteau, Charles, 106
 Courtemanche, 229
 Craig, James Henry, 75, 144

Crebassa, Henry, 233, 234, 327, 328, 329,
 330, 357
 Crevier, 346
 Crévolin, Henri, 32, 72
 Cushman, Gustavus Grout, 260, 261
 Cusson, Michel, 286
 Cuthbert, James, 108, 109, 110, 111, 113, 117,
 118, 235, 236, 237, 365, 366
 Cuvillier, Augustin/Austin, 23, 39, 52, 146,
 147, 161, 183, 235, 236, 237

 Dalhousie, 16, 75, 119, 144
 Daly, Dominick, 315
 Dame, Alexander Augustus, 381
 Damour, Pierre, 233
 Daneau-Jérémie, François, 184
 Daniel dit Jolineau, 199
 Dansereau, Joseph, 93, 295
 Daudelin, 204, 256
 Daunais, Louis, 264
 David, Louis, 199, 201, 203, 209
 Davidson, John, 236, 237
 Davignon, Joseph-François, 160, 161, 165,
 166, 187, 194, 199, 201, 203, 206, 207,
 208, 210, 211, 214, 219, 251, 253
 Davignon, Louis-Joseph, 307, 308
 Davignon, Pierre-Alexis-Hubert, 200, 202
 Debartzch, Pierre-Dominique, 144, 204, 205,
 222, 223, 235, 236, 237, 251, 256, 263,
 310, 313, 314
 Decaen, 28
 Decoigne, Louis-Mars, 151, 159, 160, 254,
 255, 306, 307, 345, 346, 347, 349, 374
 Delage, François-Xavier, 69
 Delage-Létourneau, Michel, 217
 Delagrave, Louis, 282
 Deligny, Jacques, 54, 100
 Delisle, Benjamin, 189
 Delorme, C.S., 93
 Démaray, Pierre-Paul, 161, 165, 166, 187,
 194, 199, 201, 203, 207, 208, 210, 211,
 214, 219, 307, 308
 Demers, 353
 Demers, Dr, 26, 28
 Demers, François-Xavier, 262, 285, 286, 310,
 315
 Demeule, François, 264, 265

Depleine, Baptiste, 151
 Dérigé, Joseph, 296
 Derivas, Alcide, 60, 224
 Derome, Édouard, 307
 Desjardins, 377
 Desjardins, Fabien, 215
 Desjardins, François-Xavier, 215, 216
 Desloriers, Jean-Baptiste, 209
 Des Rivières, Francis, 177, 178
 Des Rivières-Beaubien, 370
 Desrivières, 28
 Desrivières/Labissonnière, Adélarde-Isidore,
 109, 222, 223, 256, 272, 276
 Desrivières, Rodolphe, 157, 158, 173, 196,
 197, 204, 205, 217, 222, 223, 239, 243,
 245, 256, 272, 274, 276, 290, 315, 316,
 319, 331, 376
 Desrochers, 248
 Desrosiers, Louis, 233
 Dessaulles, Mme, 276, 348
 Destrampes, François-Xavier, 118
 De Witt, Jacob, 83, 93
 Dionne, M.A., 13
 Dodelin, Abraham, 151
 Donegani, John, 93, 282
 Donegani, William-Benjamin, 335
 Dorion, 99
 Dorion, Jacques, 251, 325
 Dougall, Thomas, 228, 229
 Drolet, 28, 277
 Drolet, Alexandre, 222
 Drolet, Joseph-Toussaint, 119, 178, 205, 222,
 251, 253, 294, 295
 Drolet, Mme, 309
 Dubois, Ét., 93
 Du Calvet, Pierre, 91
 Duchesneau, François, 376
 Duchesneau, Noël, 369, 370
 Duchesnois, Eugène-Napoléon, 42, 125, 251,
 295
 Duclos, Robert, 229
 Ducondu, G., 93
 Dufaux, 72
 Dufaux, Joseph, 93
 Dufort, Théophile, 93
 Dufour-Latour, Pierre, 130
 Dufresne, Jean-Baptiste, 153

Dugas, Guillaume-Aimé, 228, 297
 Dugré, 305
 Dumas, Alexandre, 88
 Dumas, Norbert, 93
 Dumas, T., 93
 Dumouchel, Hercule, 349
 Dumouchel, Jean-Baptiste, 72, 97, 98, 348, 370
 Dumouchel, Vital-Léandre, 370
 Dumoulin, 63
 Dumoulin, Pierre-Benjamin, 235, 236, 237
 Dunkin, Christopher, 218
 Dunn, Peter, 93
 Duplessis, 278
 Dupond, Eusèbe, 345
 Dupont, François, 307, 347
 Dupuis, 196, 333
 Dupuis, Barthélemy, 317
 Dupuis, Dauphin, 317
 Dupuis, Joseph, 298
 Dupuis, Vital, 264
 Duquet, 99
 Duquet, Elmire, 15
 Duquet, Joseph, 14, 15
 Duquet, Mme Joseph, 14
 Duquette, Charles, 226, 227
 Durocher, Alexis, 211, 212
 Durocher, Eusèbe, 256, 257, 271, 272, 273, 276
 Durocher, Mme, 72
 Duval, Louis, 209
 Duvernay, Ludger, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 25, 27, 28, 30, 32, 33, 36, 39, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 61, 71, 77, 79, 90, 91, 92, 96, 103, 106, 107, 115, 136, 137, 186, 283, 351, 358, 359, 378
 Duvernay, Mme, 12, 23, 24, 25
 Duvert/Chicou, François, 178, 179, 205, 251, 253, 263, 294, 295, 314
 Duvert/Chicou, Louis, 99, 314

 Eden, John, 286, 374
 Elliot, Thomas Frederick, 85
 Émery, Joseph, 94
 Éno/Eneau, Norbert, 53, 54, 100, 101, 117, 153, 154, 267, 268
 Ermatinger, Charles, 187

 Esculape, 49, 113
 Éthier, Charlotte, 355, 356
 Éthier, Luc, 255, 257, 268
 Evans, W., 94

 Fabre, Édouard-Raymond, 28, 94
 Faribault, Joseph-Édouard, 235, 236, 237
 Farmer, 214
 Fauteux, Alexis, 298
 Fauteux, Isaïe, 118
 Fauteux, Jean-Baptiste, 155, 156, 298
 Favreau, O., 94
 Ferguson, Archibald, 218
 Ferris, 340
 Fessard, Charles-Auguste, 26, 29
 Fessard, Mme, 26
 Fife, James, 58
 Fife, Mme James, 57
 Filiatrault, Étienne, 303, 304
 Finebœuf, 296
 Fisciault-Laramée, Antoine, 196, 197
 Fiset, Henri, 118
 Fisher, James, 218
 Fiske, James, 340
 Fletcher, William, 368
 Fleury-Deschambault, Guillaume-Henri, 184, 225, 227
 Fleury-Deschambault, Louis, 63, 64, 337, 365
 Flowers, Dudley, 150, 151, 152, 308, 347
 Foisy, Antoine, 257
 Fondrouge/Fonrouge, Pierre, 199, 219, 220
 Forcier dit Quenette, Modeste, 305
 Forget, Jacques-Jérémie, 354, 355
 Forneret, Charles-Alexandre, 108
 Fortin, 163
 Foster, 340
 Fournier, Alexandre, 369
 Fournier dit Lagrenade, Olivier, 189, 193, 194, 199, 201, 203, 206, 207, 208, 210, 220
 Franchère, Benjamin, 28
 Franchère, Gabriel, 28
 Franchère, J.B., 94
 Franchère, Timothée, 11, 28, 94, 178, 321
 Franchère, Trefflé, 11
 Fréchette, Étienne, 230, 240, 307
 Fréchette, Louis, 230, 240, 307, 308

Gadbois, François, 364
 Gagnon, Lucien/Julien, 151, 308, 347, 351, 352
 Gamelin, Pierre, 163, 164, 165
 Garant, 371
 Gareau, 11
 Gariépy, Jean, 94
 Gariépy, Olivier, 139
 Gauché, G., 94
 Gaudry, Joseph, 238, 239
 Gauthier, 226, 229, 244
 Gauthier, Benoît, 156
 Gauthier, Joseph, 156
 Gauthier, S., 94
 Gauvin, 244
 Gauvin, Henri-Alphonse, 133, 134, 196, 197, 217, 222, 223, 239, 243, 272, 273, 274, 275, 276, 290, 316, 319, 331, 333
 Gélino, Laurent, 213, 214
 Gelinoux-Nicolas, François, 167
 Généreux, François, 118
 George IV, 65
 Gervais, Joseph, 209
 Giard, François, 271
 Gibouleau, Jean-Marie, 11
 Gigon, Calixte S., 180, 326
 Giguère, André, 243
 Giguère, Basile, 233
 Gipps, George, 85
 Giraldi, Serafino, 28, 94
 Girard, 268
 Girardin, P.J., 307
 Girod, Amury, 34, 36, 79, 80, 96, 97, 99, 106, 107, 111, 113, 127, 128, 145, 185, 213, 224, 225, 227, 251, 253, 263, 264, 265, 294, 320, 331, 334, 339, 340, 348, 369, 370
 Girouard, Jean-Joseph, 12, 72, 97, 98, 145, 251, 253, 350, 370
 Glackmeyer, L.F., 94
 Glasford, William, 302
 Glaude, Joseph, 298
 Globensky, Hortense, 236, 237
 Globensky, Hubert, 236, 237
 Gobette, 136
 Gobin, Michel, 194, 199

Goddard, Joseph, 79
 Goddu, Toussaint, 11, 81
 Godefroy de Tonnancour, Marie-Joseph, 234
 Godon, Antoine, 292, 293
 Goguet, Joseph, 30
 Gore, Charles, 257
 Gosford, lord, 75, 76, 84, 113, 126, 127, 142, 144, 153, 157, 164, 235, 236, 306, 318, 321, 372, 379
 Gosselin, Léon, 13, 14, 15, 22, 24, 25, 27, 39, 41, 45, 46, 68
 Goyet, François, 202, 203
 Grandpré, Michel, 118
 Grant, James C., 79
 Gravelle, Louis, 213
 Grenier, J., 94
 Grenier, Joseph, 94
 Grenier, Pierre, 290, 341
 Grenier, Thomas, 290
 Grey, Charles Edward, 85
 Gros-Louis, 156
 Guérin, Hyacinthe, 170, 171, 226, 228
 Guérout, Mme, 314
 Guertin, Pierre, 326, 327
 Guky, Bartholomew Conrad Augustus, 268, 286, 312, 339
 Guky, Louis, shérif, 112
 Guilbault, Joseph-Édouard, 218
 Guillet, Valère, 304, 305
 Guy, Étienne, 194, 320
 Guy, François-Xavier, 155
 Guy, Louis, 31, 65
 Hagar, Jonathan, 357, 359
 Hall, Benjamin, 216, 264, 283, 296, 317, 333
 Hamelin, Aug., 94
 Hamelin, René, 155, 156
 Hamilton, John Robinson, 34
 Harcourt, Noël, 237
 Harnois, Mme, 24
 Harrison, James, 167
 Hart, Benjamin, 162, 177, 178, 184, 187, 188, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 218, 219, 220, 232, 233, 235, 236, 237, 239, 265, 336, 336
 Hart, Frederick, 264, 265

Hatt, Samuel, 321
 Head, Francis Bond, 236, 237
 Hébert, Olivier, 151, 307, 345, 349
 Hébert, Pierre, 346
 Heney, Hugues, 66, 304, 305
 Heney, Thomas, 154
 Henry, 47, 52, 53
 Hermond, 352
 Hérault, Pierre, 39, 47, 51, 227, 264, 297
 Hertel de Rouville, Jean-Baptiste-René, 275
 Holmes, Benjamin, 185, 235, 236, 237
 Holt, George Johnson, 318
 Horace, poète latin, 90
 Horn, John, 232, 233
 Hotchkiss, Alonzo, 232
 Huard, Rose, 328
 Hubbell, Silas, 172
 Huber, 28
 Hubert, Louis-Édouard, 246, 247, 257, 259, 260
 Hubert, René-Auguste-Richard, 94
 Hudon, Hyacinthe, 237
 Hugo, Victor, 88
 Hume, Joseph, 67
 Humphreys, James, 235, 236, 237
 Huot, Hector S., 235, 236
 Huse, 325
 Hutchison, William, 218
 Hyland, James, 94

 Irumberry de Salaberry, Melchior-Alphonse d', 321

 Jackson, Andrew, 78, 237
 Jacques, Joachim, 272, 276
 Jalbert, François, 250, 259, 313, 327, 329, 337, 361
 Janin, Jules, 88
 Jean-Baptiste, 98
 Jean-Paul, 97, 98
 Jefferys, John, 177
 Jésus, 78, 293
 Jobin, André, 135
 Jodoin, Amable, 332
 Jodoin, Joseph, 199, 201, 203
 Jodoin, P., 94

 Joliette, Barthélemy, 16, 110, 113, 114, 235, 236, 237
 Jolineau, Joseph, 209
 Jones, James, 325
 Jones, John, 220, 236, 237
 Jones, Robert, 236, 237, 327, 328, 329, 330, 357
 Jordan, John, 94
 Juchereau-Duchesnay, Édouard-Louis-Antoine-Charles, 112, 246, 258, 367
 Juchereau-Duchesnay, Michel Louis, 117
 Judas, 127
 Julien, J.B., 94
 Jupiter, 113

 Kell, William, 214, 216
 Kellenny, C., 94
 Kelly, Jean-Baptiste, 132, 133
 Kempt, James, 22, 76
 Keys, 321
 Kidd, Lawrence, 152, 158, 317
 Kimber, Timothée, 266, 315, 361
 Kirouac, Léon-Solyme, 380
 Knight, 266

 Labadie, Joseph-Augustin, 94
 Labadie-St-Pierre, Angélique, 281, 283
 Labelle, Jean-Baptiste, 290, 333, 334
 Laberge, D.A., 94
 Labonté, Édouard, 205, 206
 Lacaille, 290
 Lachance, Jean-Baptiste, 298
 Lachapelle, 370
 Lacloche, Joseph, 377
 Lacombe, François-Xavier, 124, 326
 Lacombe, Jacques, 369
 Lacombe, P., 232
 Lacoste, Jean, 326
 Lacoste, Louis, 30, 251, 253, 263, 295, 352
 Lacroix, André, 33, 34, 39, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 64, 65, 120, 227, 239, 245, 264, 296, 297, 316
 Lacroix, Janvier-Domptail, 144
 Laferté, Antoine, 190, 191
 Laflamme, A., 94
 Laflamme, Joseph, 58

Laflamme, T., 94
 Laflèche, Benjamin, 364
 La Fontaine, Louis-Hippolyte, 12, 13, 14, 94, 282
 Lafricain, Baptiste, 365
 Lalonde, 216
 Lagorce, Charles-Irénée, 285, 286, 314
 Lamarre, François-Marie, 124
 Lamb, James Henry, 218
 Lamennais, Félicité-Robert de, 88
 Lamothe, Narcisse, 232
 Lamoureux, Amable, 151, 307, 347
 Lamoureux, Joseph, 164
 Lanctôt, Édouard, 296
 Lanctôt, François, 156
 Lanctôt, Joseph, 298
 Lanctôt, Pierre, 225, 227
 Landry, Jean-Baptiste, 317
 Landry, Joseph, 317
 Langlade, Jean-Baptiste, 71, 73
 Langlois, 161
 Languedoc, François, 155, 156
 Lantier, François, 192
 Lapierre, André, 243, 244, 278
 Lapierre, François, 284, 285
 Laplante, Louis, 228
 Larceneur, Pierre, 134
 Larcenne, Charles, 290
 Larcenne, Pierre, 290
 Larochelle, Norbert, 316
 Larocque, Charles Rocbrune dit, 337
 Larocque, I., 215
 Laronde, 283
 Lartigue, Mgr Jean-Jacques, 70, 71, 132, 185, 186, 261, 293
 Larue, Lévi, 356
 Latour, Louis, 58
 Latrade, 77, 78
 Latrimouille, Hyacinthe, 319, 320
 Laurendeau, Antoine, 268
 Lavigne, Adélaïde, 58
 Lavigne, Marie, 58
 Lavigne, Mme Joseph, 58
 Lavigueur, Alexis, 199, 201, 203
 Lavigueur, Godefroy, 199, 209
 Lavigueur, Louis, 209
 Lavoie, Antoine, 239

Lavoy, Philippe, 24, 242, 243
 Lay, George, 160, 161, 162
 Lebeau, J.B., 94
 Leblanc, Charles-André, 243, 287, 290
 Leblanc de Marconnay, Hyacinthe-Poirier, 77, 134, 141, 235, 236, 237
 Leboux, Charles, 365
 Lebrun, Charles-Mentor, 228
 Lebrun, Isidore, 25, 27
 Lecavelier, Mme Marie-Anne, 247, 285, 287
 Leclerc, Étienne, 278, 279, 280
 Leclère, Frs., 94
 Leclère, Pierre-Édouard, 49, 155, 162, 165, 167, 170, 171, 173, 188, 189, 192, 193, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 228, 235, 236, 237, 248, 252, 254, 257, 266, 277, 291, 292, 298, 304, 360, 362, 370, 377
 Leduc, Antoine fils, 380, 381
 Leeson, Robert, 349, 350
 Lefebvre, Florent, 337
 Lefebvre, Louis-Albert, 264, 296, 297
 Lefebvre, Marc, 94
 Legault-Deslauriers, Basile, 355, 356
 Legault-Deslauriers, Pascal, 301, 302
 Lemaître, François, 107, 108, 115, 117, 137, 139
 Lemay, Théophile, 11, 168, 273
 Le Moine, Benjamin-Henri, 358
 Lemoult, Nicolas, 25, 28
 Lenoir-Rolland, Hugues, 283, 284
 Lepailleur, François-Maurice, 48
 Lessard, Antoine, 233
 Letournaux, Joseph, 94
 Letourneux, P.C., 94
 Letourneux, P.L., 94
 Lettoré, Joseph, 186
 Lévêque, L.O., 28
 Lévesque, 24, 256
 Lévesque, Jean-Baptiste, 172
 Lié, Moïse, 370
 Lindsay, Charles, 159, 160
 Lindsay, William, 235, 236, 237
 Lindsay, William Dobie, 160
 Lionais, Louis, 94, 196
 Lionnais, H., 94
 Lognong, 233

Loiseau-Cardin, Michel, 305
 Loisel, Amable, 143, 145, 158, 159, 172,
 173, 189, 235, 236, 237
 Loisel, Joseph, 11
 Longtin, 156, 297
 Longtin, Amable, 317
 Longtin, Joseph, 227, 264, 317
 Longtin, Moïse, 298
 Longtin, Vital, 156
 Lord, David, 307
 Lorimier, Chamilly de, 11, 12, 231, 243, 245,
 278, 283, 290, 319, 331
 Lorimier, François-Marie-Thomas, Chevalier
 de, 29, 30, 65, 66, 94, 190, 331, 362, 363
 Lorimier, François-Marie Chevalier de,
 120, 121
 Lorimier, Louis-Gustave de, 94
 Louprette, Denis, 343
 Lukin, Jean-Baptiste, 163
 Lukin, Pierre, 94, 163
 Lussier, Amable, 307
 Lussier, Félix, 248, 251, 253, 266, 295, 335,
 336
 Lussier/Lucier, Jean-Baptiste, 128, 129
 Lussier, Louis, 94
 Lussier, Séraphin, 190, 191, 192, 231, 243,
 290, 330, 331

 MacDonald, 229
 Macdonald, Duncan, 364, 365
 MacDonald, James, 232
 MacDonell, John, 50, 193
 Machiavel, 22
 Mackenzie, William Lyon, 242, 315, 339, 359
 Maillet, Jean-Baptiste, 249, 250, 327, 328,
 329, 330, 364
 Major, 369
 Malhiot, Adolphe, 64
 Malhiot, Édouard-Élisée, 141, 142, 239
 Malhiot, François-Xavier, 63, 64, 178, 180,
 235, 236, 237, 251, 253, 295
 Malhiot, Mme, 63
 Mallet, François, 300, 377
 Mallet/Mallete, Guillaume, 299, 377, 378
 Mallet, Vital, 353, 354,
 355, 356, 375, 376

 Malo, Louis, 157, 158, 187, 188, 189, 199,
 201, 203, 235, 236, 237, 317, 318
 Mann, 363
 Maqueu, 45
 Maranda, Jean-Baptiste, 99
 Marcelleau-Lajoie, François, 247
 Marcellet, M., 94
 Marchand, François, 159
 Marchand, Louis, 235, 236, 237, 320, 321,
 382
 Marchand, Pierre, 307
 Marchesseault, 269
 Marchesseault, Abraham, 126, 127
 Marchesseault, François, 178
 Marchesseault, Siméon, 62, 73, 76, 181, 182,
 204, 251, 253, 255, 256, 266, 271, 273,
 274, 276, 337
 Marcil, Toussaint, 243
 Marcoux, Louis, 70, 71, 91
 Marion, Amable-Mathieu, 357
 Marsden, William, 115
 Martel, P., 291
 Martin, 296
 Martin, Paul, 287
 Martin, T., 95
 Martin-Ladouceur, Toussaint, 192, 193
 Mason, John, 364, 365
 Masse, Jean-Baptiste, 327
 Massé-Sancerre, Abraham, 168
 Masson, Damien, 95, 349, 351, 366
 Masson, Joseph, 29, 235, 236, 237, 293, 309,
 320, 351, 382
 Masson, Luc-Hyacinthe, 366, 370
 Mathewson, John, 218
 Mathison, John Augustus, 215
 May, Horatio Nelson, 266, 267
 McCrae, James, 235, 236, 237
 McCrae, William, 160, 231, 240
 McDermott, Peter, 341, 342, 343
 McDonald, Hugh, 375, 376
 McDonald, James, 169, 170
 McDonald, Wilson, 271
 McDonell, 318
 McGill, Peter, 144, 235, 236, 237
 McGinnis, 152
 McGinnis, Constantine, 346

McGinnis, J., 309
 McGinnis, John, 346, 347
 McGinnis, William, 150, 167, 168, 176, 211
 McKeeman, P.K., 378
 McKenzie, John, 235, 236, 237
 Meggisson, Thomas, 347
 Ménard, 15, 58
 Ménard, Mme, 58
 Ménard, Pierre, notaire, 269
 Ménard, Pierre, prêtre, 69
 Meneclier, François, 95
 Mercier, Mme, 69
 Mercure, Jean-François, 157, 196
 Merizzi, Antoine, 175
 Mexia, Jose Antonio, 29
 Mignault, François-Toussaint, 249, 250, 327,
 328, 329, 330, 361
 Mignault, Joseph-Edmond, 259
 Mignault, L.M., 95
 Milliard, Paul, 28
 Millier, Clément, 288
 Mogé, Hippolyte, 284
 Mogé/Mauger, Louis, 122, 123, 325
 Mogé, Pierre, 284
 Moïse, prophète, 86
 Molleur, François, 172
 Molson, John, 235, 236, 237
 Monchamp, 156
 Mondelet, 12
 Mondelet, Charles, 282
 Mondelet, Dominique, 23, 24, 221, 230
 Mondoux, Joseph, 233
 Mondoux, Michel, 233
 Monet, Dominique, 264
 Mongeon, Charles, 95, 139, 321
 Mongrain, Maurice, 366
 Monjeau, 189
 Monjeau, Henri, 200, 201, 202
 Moodie, Matthew, 228, 229
 Moreau, Laurent-Auguste, 170, 171, 183, 184,
 228
 Moreau, Pierre, 382
 Moreau-Duplessis, François, 196, 197
 Morin, 15
 Morin, Augustin-Norbert, 12, 13, 14, 15, 16,
 22, 25, 27, 31, 32, 41, 176
 Morin, Jean-Marie, 239

Morin, Pierre, 326
 Morison, Donald George, 348
 Mott, Ephraim, 159, 160
 Mott, Nelson, 160, 254, 255
 Mount, Francis Margenti, 314
 Mount, Henry, 299, 300, 301, 302, 303, 352,
 353, 354, 355, 356, 375, 376, 377, 378
 Mousseau, Alexis, 54, 118
 Munn, John, 115
 Murphy, 23
 Murray, Patrick, 199, 201, 203
 Myer, James, 233

 Nau, Louis, 319, 372, 373
 Navaire, Michel, 215
 Neilson, John, 27
 Nelson, Arthur, 324, 325, 338
 Nelson, Dr, 95
 Nelson, Mme Wolfred, 322
 Nelson, Robert, 18, 19, 24, 146, 185, 282,
 317, 331, 334, 358
 Nelson, Sophie, 343, 344, 345
 Nelson, Wolfred, 63, 70, 130, 143, 144, 145,
 146, 178, 179, 183, 185, 234, 238, 247,
 249, 251, 253, 258, 263, 274, 278, 281,
 284, 288, 294, 295, 305, 310, 312, 313,
 315, 323, 324, 326, 329, 337, 338, 343,
 344, 345, 350, 357, 360, 362, 365
 Néron, 91
 Neysmith, Jean-Siméon, 95, 174
 Nicolas, François, 371
 Nolin, Casimir, 307
 Noyelle de Fleurimont, Charlotte, 64

 O'Brien, 170, 228
 O'Callaghan, Edmund Bailey, 40, 83, 95, 114,
 179, 185, 224, 239, 251, 253, 263, 273,
 274, 295, 304, 350, 360, 361
 O'Connell, Daniel, 67, 140, 148, 149
 Odelin, Jacques, 261, 262
 Odell, Loop, 211, 212, 235, 236, 237
 Odell, Oliver, 172
 Ogden, Charles Richard, 23, 188, 235, 236,
 237
 Olivier, François, 118
 Olivier, Hercule, 54, 56, 117
 Osgood, Mrs., 343, 344

Ouimet, André, 68, 95, 157, 158, 173, 186,
 187, 217, 239, 243, 290, 291, 316, 319,
 331, 359
 Ouimette, Joseph, 307
 Outhet, Rickinson, 154

 Paillant-St-Onge, 181
 Paine, 340
 Pangman, John, 144
 Papineau, Amédée, 101
 Papineau, André-Augustin, 276
 Papineau, André-Benjamin, 114, 212, 213,
 349, 370
 Papineau, Denis-Émery, 101, 103
 Papineau, François, 124, 125, 180, 181, 251,
 295, 326
 Papineau, Lactance, 101, 102
 Papineau, Louis-Joseph, 41, 56, 66, 76, 91, 92,
 109, 112, 117, 121, 122, 127, 131, 134,
 140, 142, 143, 144, 145, 147, 149, 152,
 154, 155, 167, 169, 178, 179, 221, 222,
 223, 224, 230, 233, 234, 237, 240, 251,
 252, 253, 256, 257, 263, 270, 271, 273,
 274, 276, 281, 282, 283, 293, 295, 298,
 308, 309, 315, 333, 334, 340, 346, 350,
 358, 360, 361, 363, 369, 373, 375, 377
 Paradis, 65
 Paradis, A., 279, 280, 304, 305
 Paradis, Amable, 234, 279, 280
 Paradis, Aubin, 307
 Paradis, Augustin, 204, 223, 314
 Paradis, Jean-Baptiste, 345, 346, 347, 349
 Paradis, Pierre, 167
 Paré, J.B., 95
 Parent, 45
 Parent, Étienne, 108, 235, 236
 Parenteau, Michel, 233
 Parenteau, Michel fils, 233
 Parizeau, 199, 201, 203
 Parizeau, J.B., 215, 216
 Park, Stewart, 63
 Parmelee, Rotus, 322, 323
 Pat, 208
 Patenaude, Modeste, 209
 Patter, Curtis, 255
 Payette, François, 244, 245
 Peel, Edmund, 325

Pelissier, Regis, 233
 Pelletier, F., 95
 Pelletier, Ferréol, 339
 Pelletier, J., 95
 Peltier, 266
 Peltier, Généreux, 135, 136
 Peltier, Toussaint, 227, 264, 265, 297
 Penn, Turton, 159, 178, 180, 183, 235, 236,
 237
 Pepin, Belonie, 233
 Pepin, René, 218
 Perrault, Charles-Ovide, 13, 79, 95, 187, 320,
 334, 358
 Perrault, Joseph-Ad., 307
 Perrault, Joseph-François, 35
 Perrault, Louis, 47, 51, 95, 224, 332, 339, 357,
 362
 Perrault, Mme, 358
 Perrin, Fer'd, 95
 Perrin, Firmin, 280, 281, 284, 285, 288, 379,
 380
 Persillier-Lachapelle, Pascal, 126, 231
 Petit, Joseph, 263
 Phaneuf, Pierre-Claude, 211
 Phelan, Patrick, 146
 Picard, Henri, 43, 44
 Picault, Pierre-Étienne, 282
 Piché, Hubert, 376
 Piédalu dit Prairie, Joseph, 11
 Pierce, Jason C., 165, 166, 167
 Pillet, François-Benjamin, 31
 Pin, 275
 Pinet, Alexis, 111, 235, 236, 237, 248, 266,
 335, 336
 Pinsonnault, Joseph, 298, 372
 Plamondon, 81
 Plinguet, Antoine, 25
 Poirier, 95
 Poirier, Jean-Baptiste, 171, 228
 Poissant, Barthélemy, 371
 Polette, Antoine, 235, 236, 237
 Pontbrillant, Régis, 213, 214
 Porlier, 28
 Potel, Léon, 27
 Potvin, Baptiste, 213, 214
 Poudrette, Joseph, 95
 Poulin, Étienne, 11

Pratt, Joseph, 249, 250, 329, 330, 361
 Prévost, Christophe, 336
 Primeaux, Charles-Joseph, 111
 Prince, 141
 Prince, Jean-Charles, 338, 348
 Proudfoot, James, 228, 229
 Provost, A., 95
 Provost, N., 95
 Prudhomme, François, 118

 Quertier, Édouard, 70
 Quesnel, Jules, 235, 236, 237
 Quesnel, Timoléon, 163, 164, 235, 236, 237,
 345, 346, 347, 349, 350, 374, 375
 Quevillon, Jean, 222, 223
 Quin, Michael Joseph O.B., 148, 149
 Quintal, 156
 Quintal, Michel, 318, 319

 Racette, Joseph, 215, 216
 Racicot, F.X., 194, 195
 Raizenne, Ignace, 221
 Rambau, Alexis-Xavier, 32
 Ranger, Félix, 215
 Ranger, François, 343, 345, 346, 347, 349,
 374
 Rastel de Rocheblave, Pierre de, 297
 Raymond, Jean-Moise, 28, 34, 65, 109, 120,
 264, 265, 297
 Raymond, John Edward, 204, 205
 Read, 312, 313
 Remphy, Henry, 346
 Renaud, Antoine, 213
 Resch, Louis-Pantaléon, 36, 38
 Rice, Tilly, 307, 342, 343
 Riendeau, Jean-Baptiste, 209
 Robert, Alexis, 208, 209
 Robert, Alfred, 298
 Robert, Constant, 199, 201, 203
 Robert, Joseph, 264
 Robert, Olivier, 155
 Robert, Thomas, 265
 Robertson, William, 191, 235, 236, 237
 Robinson, Albigençe Waldo, 165, 166, 255
 Robitaille, Jacques, 379
 Rochon, 292
 Rochon, David, 95

Rocque, Eugène fils, 200, 201, 202
 Rocque, Eugène père, 199, 200
 Rodger & Dempster, 222
 Rodier, Charles, 77
 Rodier, Charles-Séraphin, 226, 235, 236, 237,
 331
 Rodier, Édouard-Étienne, 17, 27, 34, 41, 45,
 47, 49, 50, 51, 109, 136, 179, 234, 251,
 253, 260, 263, 295, 297, 331, 339, 340
 Rodier, Olivier, 244
 Rodrig, Mme Jean, 58
 Roebuck, John Arthur, 67
 Rolland, 272, 277
 Rolland, Jean-Baptiste, 277, 278
 Rousseau, 58
 Rousseau, Léon, 233, 234, 278, 279, 280, 305
 Roussel, François, 352, 353, 354, 355
 Roy, 15
 Roy, C.F., 95
 Roy, Charles, 175, 176, 307
 Roy, Éloi, 307, 371
 Roy, Joseph, 24
 Roy, Mathilde, 358
 Roy, Pierre, 307, 345, 346, 347
 Russell, John, 127

 Sabatté, Joseph-Alexandre, 345, 349
 Sabrevois de Bleury, Clément-Charles, 34, 73,
 76, 77, 79, 96, 97, 235, 236, 237
 Salva dit Laviolette, Olivier, 233
 Salvas, Joseph, 233
 Sanguinet, Charles, 155, 156
 Sansfaçon, 199, 201, 203
 Sauvageau, Alexis, 226, 229
 Savage, James, 325
 Scott, Georges, 58
 Scott, Neil, 114
 Scott, Robert, 162
 Scott, William Henry, 79, 95, 339, 349
 Sédilot-Montreuil, Jean-Baptiste, 156
 Seers, Louis-Misaac, 213
 Seguin, Mme veuve, 22
 Séguin, Pierre, 11
 Selby, 323
 Sénécal, 270, 335
 Sénécal, Adrien, 248
 Sénécal, Ambroise, 266

Sénécal, Jean-Baptiste, 337
 Shuter, Joseph, 245, 284, 287, 334
 Sicotte, Louis-Victor, 95
 Sicotte, Toussaint, 348
 Signay, Mgr Joseph, 185
 Simard, Amable, 239, 287, 290, 331, 340
 Singer, Frederick, 46, 51, 53
 Soupras, Eustache, 11, 321
 Soupras, L., 28
 Southward, William, 167
 Spenard, André, 370
 Spink, Peter, 204
 St-Amour, 91
 St-Amour, H., 95
 Stanley, 40
 Stanley, George, 317
 St-Denis, Augustin, 95
 St-Denis, François, 155, 156
 St-Denis, Théo., 95
 St-Denis, Xavier, 283
 St-Dizier-Nivard, Étienne, 225, 226
 St-Félix, Alexis de, 280, 281
 St-Germain, Mme, 311, 313, 327
 St-Jean, F., 95
 St-Omer, 95
 St-Ours, François-Roch de, 112, 338, 367, 368
 Ste-Marie, André, 194, 220
 Ste-Marie, Camille-Toussaint, 209
 Ste-Marie, Pierre, 209
 Suchet, Louis-Gabriel, 17
 Surprenant, François, 264
 Surprenant, Jacques, 371
 Symes, Robert, 176, 177

 Taché, Jean-Baptiste, 13
 Tait, Charles, 295, 308
 Talon-Lespérance, Simon, 223, 273
 Tassé, Augustin, 212, 213
 Tavernier, François, 174, 190, 191, 193, 239, 243, 278, 290, 319, 330, 331
 Tellison, 340
 Telmesse, Mgr de, 348
 Testard de Montigny, Casimir-Amable, 292
 Tétreau, Benjamin, 271
 Têtu, F., 109
 Thérout, 28

Therrien, Georges-Henri-Édouard, 289, 291, 316
 Thirion & Maillard, 79
 Thompson, James, 343, 344
 Thompson, John, 348
 Thouin-Roc, Louis, 308, 309
 Titus, Virgil, 159, 160
 Torrance, Thomas, 348
 Tranchemontagne, François, 118
 Tremblay, Édouard, 239
 Tremblay, Joseph, 198
 Trépanier, 164
 Trudeau, F., 95
 Trudeau, Jean M. François, 357, 359
 Trudeau, Laurent, 337
 Trudeau, N.A., 95
 Trudeau, Romuald, 95
 Truteau, Alexis-Frédéric, 348, 349
 Truteau, Flavie, 348
 Truteau, Francis, 348
 Truteau, T., 95
 Tulloch, François, 291
 Turcotte, François-Magloire, 213
 Turcotte, P., 95
 Turcotte, Robert, 334, 335
 Turgeon, J.A.O., 95
 Turgeon, Marie-Hermine, 367
 Turgeon, Mgr Pierre-Flavien, 146
 Turrell, John, 350
 Twamley, George, 341, 342

 Ubner, 77, 78

 Vachereau, Théophile, 156
 Vallée, Guillaume-Jacques-Léon, 70, 95, 282
 Valois, 330
 Valois, Gabriel, 299, 300
 Valois, Michel-François, 221, 299, 300, 301, 302, 315, 378
 Valois, Narcisse, 215
 Valois, P.C., 95
 Vanfelson, George, 108
 Varin, Jean-Baptiste, 183, 184
 Vary, François, 209
 Vézina, Pierre, 245, 246
 Viau, 337
 Viau, Isidore, 353, 354

Victoria, reine, 127, 169, 177, 224, 236, 289, 326, 359, 372
 Vigent, 217, 331, 334
 Viger, 40
 Viger, Bonaventure, 188, 199, 201, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 214, 219, 239, 256, 274, 275, 276, 337
 Viger, Denis-Benjamin, 91, 92, 95, 157, 158, 173, 281, 282, 283, 319, 331
 Viger, Jacques, 95, 235, 236, 237, 315
 Viger, Joseph, 194, 199, 209
 Viger, Louis-Michel, 96, 145, 251, 253, 263, 295, 367, 368
 Vilbon, Michel-Jacques, 268, 271, 277
 Villaire, Édouard, 284
 Villeray, M.J.L. de, 96
 Vincelette, Édouard, 307
 Vincent, André, 96
 Vincent, Joseph, 194, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 214, 219, 251, 253, 256, 295, 340, 352
 Vincent, Michel, 188, 201, 203
 Vincent, Moïse, 209
 Vitty, David, 154
 Vivian, John, 147
 Walcott, Stephen, 108, 110, 119, 120, 122, 124, 125, 126, 128, 143, 149, 153, 157, 164, 169, 194, 235, 236, 245, 365
 Walker, Aaron, 154
 Walker, William, 23, 369
 Warner, Henry, 210, 211
 Washinstine, Jean-Baptiste, 264, 265
 Weidenbacker, Andrew, 217, 218, 340
 Weilbrenner, C.A., 96
 Weir, George, 360, 361, 364
 Weir, Robert, 235, 236, 237
 Welling, Augustin, 340, 341
 Wetherall, George Augustus, 189
 Wheeler, Francis, 96
 Wheeler, Richard Jr, 96
 Whittemore, 340
 Wight, R.H., 232
 Willett, Asa, 346
 Willis, Mary-Alice, 58
 Wilson, Charles, 96
 Woods, Dr, 11
 Woods, John Robert, 215
 Young, Edward, 84
 Young, Thomas Ainslie, 55

Table des matières

Avant tout	7
Sigles	9
Au temps des patriotes	11
Bibliographie	383
Index	387

Achevé d'imprimer
au Québec
en juillet 2020